

UNIVERSITÉ PARIS-EST

École Doctorale Lettres, Sciences Humaines et Sciences Sociales

Thèse de Doctorat en Histoire grecque

**Emerik FLAMMENT**

LES VOYAGES OFFICIELS ET LES DÉPLACEMENTS DES PERSONNAGES PUBLICS  
EN ORIENT  
DE LA MORT D'ALEXANDRE LE GRAND AU DÉBUT DE L'EMPIRE ROMAIN  
(323-30 av. J.-C.)

Entre cérémonial politique et pratique culturelle

**Sous la direction de Marie-Françoise BASLEZ**

2008

UNIVERSITÉ PARIS-EST

École Doctorale Lettres, Sciences Humaines et Sciences Sociales

Thèse de Doctorat en Histoire grecque

**Emerik FLAMMENT**

LES VOYAGES OFFICIELS ET LES DÉPLACEMENTS DES PERSONNAGES PUBLICS  
EN ORIENT  
DE LA MORT D'ALEXANDRE LE GRAND AU DÉBUT DE L'EMPIRE ROMAIN  
(323-30 av. J.-C.)

Entre cérémonial politique et pratique culturelle

**Sous la direction de Marie-Françoise BASLEZ**  
Professeur à l'Université de Paris-Est

Président du jury : Roland Etienne, Professeur à l'Université de Paris 1  
Rapporteurs : Ivana Savalli-Lestrade, Chargé de recherche au CNRS  
Michel Molin, Professeur à l'Université de Paris 13

2008

Je tiens, au seuil de cette étude, à adresser mes remerciements à ma Directrice de recherches, M<sup>e</sup> Marie-Françoise Baslez qui, depuis la maîtrise jusqu'à ce jour, a suivi avec la plus grande attention l'évolution de mes travaux et de ma réflexion ; sans le soutien qu'elle n'a cessé de me témoigner tout au long de ces années parfois difficiles, cette thèse n'aurait pu aller à son terme.

Ma reconnaissance s'adresse également à toute l'équipe du Centre Jean-Charles Picard de l'Université Paris-Est, notamment à sa directrice, M<sup>e</sup> Françoise Prévot, à qui je dois d'avoir pu séjourner à l'Ecole Française de Rome, ainsi qu'à M Philippe Blaudeau qui m'a permis de pouvoir développer certaines de mes analyses et les soumettre à la critique de la communauté scientifique dans le cadre d'un colloque organisé par ses soins.

## Introduction

Qu'il s'agisse des souverains hellénistiques ou des *imperatores* romains des deux derniers siècles de la République, il apparaît clairement, au travers de la documentation disponible, notamment littéraire, que l'acte de voyager occupait une place tout à fait centrale dans la carrière et l'existence de ces personnages : les *Vies* des hommes illustres comme les histoires générales de la conquête romaine sont ainsi scandées par leurs déplacements incessants. John Ma l'a exprimé avec force : « A l'époque hellénistique, le perpétuel mouvement du souverain représente un élément constituant du royaume et de la royauté. Toute l'histoire politique de la haute époque hellénistique, l'âge des rois, est marquée par les rois en mouvement »<sup>1</sup>. L'élargissement géographique du monde grec induit par l'expédition d'Alexandre le Grand, puis sa fragmentation politique à l'époque des Diadoques en royaumes souvent immenses et hétérogènes eurent en effet pour corollaire le développement voire l'explosion de la pratique du voyage royal. Sans aller jusqu'à parler de nomadisme royal comme Pierre Briant a pu le faire au sujet du roi perse<sup>2</sup>, force est ainsi de constater l'extraordinaire mobilité des souverains hellénistiques à l'intérieur de leurs royaumes, mais aussi, en certaines occasions – militaires, diplomatiques voire touristiques –, à l'échelle de l'ensemble du bassin méditerranéen oriental<sup>3</sup>. Même les Lagides, longtemps considérés comme particulièrement sédentaires, effectuèrent de nombreux déplacements dans la *chôra* égyptienne<sup>4</sup>. A Rome, c'est évidemment l'extension de l'empire par la conquête de l'Orient grec qui imposa la mobilité des *imperatores* dans le cadre de leurs carrières militaires et

---

<sup>1</sup> J. Ma, « Dans les pas d'Antiochos III : l'Asie Mineure entre pouvoir et discours », dans Fr. Prost (dir.), *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre aux campagnes de Pompée. Cités et royaumes à l'époque hellénistique, Actes du colloque international de la SOPHAU, Rennes, 4-6 avril 2003*, Rennes-Toulouse, 2003, p. 243 ; plus généralement voir J. Ma, *Antiochos III et les cités d'Asie Mineure occidentale*, trad. fr. Paris, 2004 (2001<sup>2</sup>).

<sup>2</sup> P. Briant, « Le nomadisme du Grand Roi », *Iranica Antiqua*, 23, 1988, p. 267-269.

<sup>3</sup> Voir en ce sens I. Savalli-Lestrade, « L'élaboration de la décision royale dans l'Orient hellénistique », dans Fr. Prost (dir.), *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre aux campagnes de Pompée. Cités et royaumes à l'époque hellénistique, Actes du colloque international de la SOPHAU, Rennes, 4-6 avril 2003*, Rennes-Toulouse, 2003, p. 28-31.

<sup>4</sup> W. Clarysse, « The Ptolemies visiting the Egyptian Chora », dans L. Mooren (éd.), *Politics, Administration and Society in the Hellenistic and Roman World, Proceedings of the International Colloquium, Bertinoro, 19-24 July 1997*, Louvain, 2000, p. 29-53.

administratives<sup>5</sup>, même s'il convient de ne pas négliger le rôle joué par le philhellénisme de ces personnages<sup>6</sup>.

Dans un ouvrage de synthèse sur le voyage dans l'Antiquité, le premier en langue française, Jean-Marie André et Marie-Françoise Baslez prennent le parti d'appliquer à ces déplacements la terminologie du « voyage officiel », dont l'image est aujourd'hui particulièrement médiatisée et dont l'usage comme concept à part entière du langage politique moderne est désormais répandu, sans que son contenu en soit forcément précisé<sup>7</sup>. Or, l'emploi de ce concept pour désigner des réalités antiques ne va pas sans poser problème : en établissant un rapide bilan historiographique de cette pratique, Jean-Marie André et Marie-Françoise Baslez constatent et déplorent d'ailleurs l'absence d'étude d'ensemble consacrée à celle-ci<sup>8</sup>. On ne peut, il est vrai, que s'étonner de la rareté des travaux relatifs aux déplacements des souverains hellénistiques et des magistrats romains, alors même que ceux-ci occupent une place primordiale dans les sources littéraires et jouaient un rôle capital dans la vie politique de l'époque.

Jusqu'à une date récente, le voyage dans l'Antiquité n'a que très peu suscité l'intérêt des historiens. Il a fallu attendre 1974 pour que soit publiée la première tentative de synthèse sur le voyage antique : celle-ci est à mettre au compte de Lionel Casson, dont l'ambition affichée était précisément de proposer le premier ouvrage traitant intégralement de ce sujet<sup>9</sup>. La déception du lecteur est à la hauteur des espoirs suscités par les intentions de l'auteur tant l'ensemble se révèle sommaire<sup>10</sup>. Si, dans une perspective sociologique, Lionel Casson distingue certes les déplacements effectués pour le compte de l'Etat des voyages à vocation professionnelle, religieuse ou culturelle, il ne leur consacre aucune analyse spécifique, se concentrant davantage sur les techniques et l'infrastructure du voyage<sup>11</sup>. C'est également le

---

<sup>5</sup> J.-M. André et M.-Fr. Baslez, *Voyager dans l'Antiquité*, Paris, 1993, p. 95-118.

<sup>6</sup> Voir notamment J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme. Aspects idéologiques de la conquête romaine du monde hellénistique*, Rome, 1988, p. 497-615.

<sup>7</sup> J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 103-114 (pour les *imperatores*) et p. 167-172 (pour les souverains hellénistiques). Avant eux, déjà, Jean Rougé avait cru pouvoir user d'une telle dénomination pour qualifier les déplacements des empereurs romains et des monarques orientaux : J. Rougé, « Voyages officiels en Méditerranée orientale à la fin de la République et au premier siècle de l'Empire », *REA*, 55, 1953, p. 294-300.

<sup>8</sup> J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 552.

<sup>9</sup> L. Casson, *Travel in the Ancient World*, Londres, 1974.

<sup>10</sup> Voir en ce sens le compte rendu de Chr. Le Roy, « Voyageurs et marins de l'Antiquité », *REG*, 88, 1975, p. 178-181.

<sup>11</sup> L. Casson, 1974, p. 76-85 et 128-137.

cas dans l'ouvrage de Raymond Chevallier publié en 1988 et intitulé *Voyages et déplacements dans l'empire romain*<sup>12</sup> : derrière ce titre prometteur, l'étude proposée s'apparente en fait à un catalogue de sources ; la typologie esquissée par l'auteur se révèle en outre très artificielle et ne fait, en tout état de cause, jamais intervenir le concept de « voyage officiel »<sup>13</sup>. On n'en trouve pas non plus trace dans un recueil d'articles sur le voyage antique publié à Gênes en 1991<sup>14</sup>. Depuis l'ouvrage de Jean-Marie André et Marie-Françoise Baslez, les travaux sur la mobilité dans l'Antiquité se sont, toutes proportions gardées, multipliés<sup>15</sup>, sans que les déplacements des souverains hellénistiques et des *imperatores* romains ne soient pour autant envisagés à nouveau sous l'angle du « voyage officiel ». L'application à l'Antiquité du concept moderne semble donc montrer ses limites.

En élargissant la perspective aux autres périodes historiques, il apparaît que cette catégorie, largement utilisée par les historiens de l'époque contemporaine au sujet des déplacements des chefs d'Etat et de gouvernements, a aussi eu tendance à se répandre dans l'historiographie médiévale et moderne pour désigner les voyages des rois de France à l'intérieur du royaume<sup>16</sup>. Là encore toutefois, le concept n'a jamais été clairement défini<sup>17</sup>.

---

<sup>12</sup> R. Chevallier, *Voyages et déplacements dans l'empire romain*, Paris, 1988.

<sup>13</sup> Vraisemblablement à des fins d'organisation de son catalogue, l'auteur distingue notamment déplacements administratifs (p. 153-173), voyages diplomatiques (p. 205-237) et campagnes militaires (p. 239-271) ; or, ces catégories ne rendent que très imparfaitement compte des réalités antiques.

<sup>14</sup> G. Camassa et S. Fasce (éd.), *Idea e realtà del viaggio. Il viaggio nel mondo antico*, Gênes, 1991.

<sup>15</sup> H. Duchêne (éd.), *Voyageurs et Antiquité classique*, Dijon, 2003 ; Cl. Moatti (éd.), *La mobilité des personnes en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne. Procédures de contrôle et documents d'identification*, Rome, 2004 ; M. G. Angeli Bertinelli et A. Donati (éd.), *Le vie della storia. Migrazioni di popoli, viaggi di individui, circolazione di idee nel Mediterraneo antico, Atti del II Incontro Internazionale di Storia Antica, Gênes, 6-8 octobre 2004*, Rome, 2006 ; Cl. Moatti et W. Kaiser (dir.), *Gens de passage en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne : procédures de contrôle et d'identification, Actes des colloques « Gens de passage dans les villes et les ports de la Méditerranée, de l'Antiquité à l'époque moderne », Aix en Provence, 23-24 mai 2003 et « La mobilité des personnes en Méditerranée, de l'Antiquité à l'époque moderne : formes d'identification et de falsification », Naples, 2-4 décembre 2004*, Paris, 2007.

<sup>16</sup> Voir les différentes contributions réunies dans J. W. Derymez, O. Ihl et G. Sabatier (dir.), *Un cérémonial politique : les voyages officiels des chefs d'Etat*, Paris, 1998. Sur les déplacements officiels des présidents de la République française, voir N. Mariot, *Bains de foule. Les voyages présidentiels en province, 1888-2002*, Paris, 2006 et pour un exemple de voyage royal, voir J. Boutier, A. Dewerpe et D. Nordman, *Un tour de France royal. Le voyage de Charles IX (1564-1566)*, Paris, 1984.

<sup>17</sup> J. W. Derymez, O. Ihl et G. Sabatier, « Introduction », dans J. W. Derymez, O. Ihl et G. Sabatier (dir.), *Un cérémonial politique : les voyages officiels des chefs d'Etat*, Paris, 1998, p. 10-14, se contentent de souligner

Ce bilan historiographique, aussi succinct soit-il, permet en tout cas de mettre en lumière le caractère problématique de la question du « voyage officiel » antique : il suggère en premier lieu la nécessité de réfléchir sur le contenu de ce concept et incite, dans un second temps, à s'interroger sur la validité et l'intérêt historique de son usage pour caractériser les déplacements des souverains hellénistiques et des magistrats romains. C'est ce qui constitue l'objet de cette recherche, dont il convient de préciser maintenant les limites.

Le choix qui a été fait de se limiter aux rois et aux *imperatores* appelle en effet quelques explications. Ce choix, progressif et délibéré, tient d'abord à l'importance de la documentation disponible : si les voyages des souverains hellénistiques et des *imperatores* romains sont, du fait même de l'importance de ces personnages, relativement bien informés par les auteurs anciens, les renseignements relatifs aux déplacements des représentants royaux ou des magistrats romains de second rang sont plus rares et on ne dispose guère à leur sujet de récits développés dans les sources littéraires, base d'une histoire des représentations. D'autre part, certaines catégories de personnages qui effectuaient des déplacements fonctionnels et pourraient, à ce titre, être considérées comme des « voyageurs officiels » ont déjà fait l'objet de travaux et même de synthèse auxquels il paraît difficile d'apporter des éléments réellement novateurs : c'est notamment le cas des ambassadeurs grecs et romains qui n'ont donc pas été retenus ici<sup>18</sup>.

---

combien le « voyage officiel » apparaît comme une réalité complexe, hétérogène et changeante selon les lieux, les époques et les hommes ; à aucun moment les auteurs ne cherchent à définir ce concept.

<sup>18</sup> Aujourd'hui encore, les principales références concernant les ambassadeurs grecs de la période classique demeurent D. J. Mosley, *Envoys and Diplomacy in Ancient Greece*, Wiesbaden, 1973 et F. Adcock et D. J. Mosley, *Diplomacy in Ancient Greece*, Londres, 1975 ; on peut y ajouter, plus récemment, L. Piccirilli, *L'invenzione della diplomazia nella Grecia antica*, Rome, 2002. Pour les trois derniers siècles de notre ère, la pratique diplomatique grecque a surtout été étudiée dans le contexte romain : voir, principalement, F. Canali De Rossi, *Le ambascerie dal mondo greco a Roma in età repubblicana*, Roma, 1997 (qui rassemble les sources) ; M. Coudry, « Contrôle et traitement des ambassadeurs étrangers sous la République romaine », dans Cl. Moatti (éd.), *La mobilité en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne. Procédures de contrôle et documents d'identification*, Rome, 2004, p. 529-565 ; J. Linderski, « Ambassadors go to Rome », dans E. Frézouls et A. Jacquemin (éd.), *Les relations internationales, Actes du colloque de Strasbourg, Strasbourg, 15-17 juin 1993*, Paris, 1995, p. 453-478 et J.-L. Ferrary, « Les ambassadeurs grecs au Sénat romain », dans J.-P. Caillet et M. Sot (dir.), *L'audience. Rituels et cadres spatiaux dans l'Antiquité et le Haut Moyen-Age*, Paris, 2007, p. 113-122. Sur la diplomatie romaine, voir essentiellement Cl. Auliard, *La diplomatie romaine de la fondation de Rome à la fin de la République*, Lille, 1992 (Thèse sous forme de microfiches), dont une partie a été récemment publiée : Cl. Auliard, *La diplomatie romaine : l'autre instrument de la conquête. De la fondation de Rome à la fin des guerres samnites (753-290 av. J.-C.)*, Rennes, 2006.

Les limites fixées à cette enquête tiennent également au fait que, dans le langage politique et médiatique moderne, le qualificatif d'« officiel » est clairement réservé aux déplacements des personnages les plus éminents, chefs d'Etat et de gouvernements principalement, princes héritiers des familles royales éventuellement, ministres plus rarement : déjà l'on pointe que dans l'acception contemporaine du terme, les conditions de l'accueil du voyageur et le retentissement médiatique du voyage participent largement de la reconnaissance de l'« officiel ». Il semble donc plus cohérent et plus pertinent d'axer ce travail sur des personnages antiques d'importance équivalente. Si, du côté grec, les souverains hellénistiques paraissent tout désignés, le problème se pose de manière éminemment plus complexe du côté romain où les nombreux magistrats élus par les comices peuvent, dans une large mesure, être considérés comme des représentants de l'Etat romain dès lors qu'ils étaient amenés à se déplacer dans le cadre de leurs fonctions. Parmi ceux-là, les *imperatores* de l'époque républicaine méritaient d'être privilégiés : ce titre – car il s'agissait bien d'un titre – désignait spécifiquement les généraux victorieux et acclamés comme tels par leurs troupes<sup>19</sup>, mais s'appliquait aussi plus largement, dans le langage politique, à tous ceux qui étaient investis d'un pouvoir de commandement<sup>20</sup>. On réservera ici le terme aux magistrats et promagistrats romains qui possédaient l'*impérium*, c'est à dire les (pro)consuls et les (pro)préteurs dont même les populations grecques étaient en mesure de percevoir l'importance particulière puisque leur pouvoir était marqué extérieurement par des signes distinctifs tels que les haches des licteurs ou encore les vêtements de pourpre. Ce sont précisément ces (pro)magistratures *cum imperio* qui ont constitué le cadre privilégié des voyages fonctionnels de l'époque républicaine puisqu'elles impliquaient principalement le commandement des expéditions militaires et le gouvernement des provinces. Au contraire, de par leurs fonctions mêmes, les édiles et les censeurs n'étaient normalement pas amenés à se déplacer hors d'Italie, tandis que les questeurs ne le faisaient qu'en tant que collaborateurs de magistrats supérieurs. Se limiter aux (pro)consuls et aux (pro)préteurs permettait en outre de travailler sur des personnages publics romains d'importance politique sensiblement égale à celle des souverains hellénistiques et facilitait donc la mise en parallèle et la comparaison. C'est précisément en étudiant cette même pratique dans le cadre de deux types d'Etat et de régimes politiques distincts, mais aussi dans deux sphères culturelles différentes, qu'il

---

<sup>19</sup> Voir R. Combès, « *Imperator* ». *Recherches sur l'emploi et la signification du titre d'imperator dans la Rome républicaine*, Paris, 1966.

<sup>20</sup> Voir la définition du terme *imperator* dans F. Gaffiot, *Dictionnaire Latin-Français*, Paris, 2000 (nouvelle édition revue et augmentée sous la direction de P. Flobert).

apparaît possible d'évaluer et de saisir au mieux la pertinence de la catégorie du « voyage officiel antique ».

On pouvait envisager de nombreuses manières, aussi différentes que stimulantes, pour définir et analyser les voyages des souverains hellénistiques et des *imperatores* romains. La première, qui est certainement la plus évidente, consiste à les étudier pour ce qu'ils étaient fondamentalement : des déplacements dans l'espace dont on pourrait s'attacher à déterminer les modalités, qu'il s'agisse des moyens financiers et matériels mis en œuvre, de l'infrastructure d'accueil utilisée, des itinéraires empruntés, des étapes ou escales effectuées, ou bien encore des difficultés et dangers rencontrés. C'est ce qu'a fait par exemple Helmut Halfmann dans son ouvrage de référence consacré aux déplacements des empereurs romains : celui-ci s'est en effet particulièrement intéressé à la logistique du voyage impérial, en étudiant longuement son organisation, sur terre comme sur mer, à travers la question des trajets et des routes, celle des destinations et des étapes, ou bien encore à travers le problème du ravitaillement et de l'hébergement pour lesquels l'auteur a montré que l'on recourait non seulement aux services de l'Etat, mais aussi aux réquisitions et aux contributions plus ou moins volontaires des communautés locales<sup>21</sup>. Il s'agit cependant là d'une démarche plus descriptive qu'analytique que l'on ne reprendra pas ici pour les souverains hellénistiques et les *imperatores* romains. Si les réalités matérielles de leurs déplacements seront certes prises en compte dans le cadre de cette étude, elles ne le seront cependant pas pour elles-mêmes, mais seulement dans la mesure où elles peuvent être évaluées comme des éléments discriminants dans la pratique du voyage et donc constitutifs de l'« officiel ».

Dans la perspective d'Helmut Halfmann, qui a aussi cherché à établir une typologie des voyages impériaux, en distinguant notamment les expéditions militaires, les tournées d'inspection et les opérations de propagande<sup>22</sup>, on pourrait se pencher plus particulièrement sur les principaux motifs qui présidèrent aux déplacements des rois hellénistiques et des *imperatores* romains : la guerre et la diplomatie d'abord, l'administration des territoires et des populations ensuite. Cependant, il s'agit là de domaines déjà bien connus des historiens. Envisager ces types de déplacements à travers le prisme du « voyage officiel » n'a pas paru de nature à permettre de les éclairer sous un jour nouveau, pas plus d'ailleurs que leur prise en compte n'a semblé susceptible d'apporter des éléments véritablement utiles à la

---

<sup>21</sup> H. Halfmann, *Itinera principum. Geschichte und Typologie der Kaiserreisen im Römischen Reich*, Stuttgart, 1986, essentiellement p. 65-89, auxquelles on ajoutera le dernier chapitre, p. 157-244, dans lequel l'auteur établit, pour chaque empereur, la liste des déplacements.

<sup>22</sup> H. Halfmann, 1986, p. 15-64.

compréhension de la catégorie du « voyage officiel ». Ainsi, il a déjà été démontré que si les voyages des souverains hellénistiques et des *imperatores* romains mêlaient les objectifs et prenaient la forme de déplacements mixtes, à la fois guerriers, diplomatiques et administratifs, ils consistaient le plus souvent à la base en une expédition militaire<sup>23</sup>. Il a dès lors paru de peu d'intérêt de refaire l'histoire événementielle et militaire de la période<sup>24</sup>.

Helmut Halfmann consacre encore un long développement aux rapports qui s'établissaient entre l'empereur et les cités qu'il visitait, soulignant combien le prince aimait à se poser en bienfaiteur des communautés locales qui n'en étaient pas moins astreintes à un certain nombre d'obligations et de contraintes d'accueil envers le voyageur et son entourage<sup>25</sup>. On aurait donc pu faire une place dans cette enquête à l'évergétisme des souverains hellénistiques et des *imperatores* romains au cours de leurs déplacements en Orient et aux honneurs que leurs bienfaits ont suscités de la part des communautés civiques. Là encore cependant, l'évergétisme est apparu comme sujet largement étudié<sup>26</sup>. De plus, la

---

<sup>23</sup> Voir en ce sens J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 104-109 (pour les *imperatores* romains) et W. Clarysse, 2000, p. 33-39 (pour les souverains hellénistiques).

<sup>24</sup> Les déplacements militaires des souverains hellénistiques et des *imperatores* romains dans l'Orient méditerranéen sont répertoriés et analysés par E. Will, *Histoire politique du monde hellénistique*, 2 tomes, Nancy, 1979<sup>2</sup> et 1982<sup>2</sup> ; les conditions matérielles des expéditions ont été étudiées, pour le monde hellénistique, par M. Holleaux, « Ceux qui sont dans le bagage », *REG*, 39, 1926, p. 355-366 (repris dans *Etudes d'épigraphie et d'histoire grecques*, Tome III, Paris, 1968 (1942), p. 15-26), M. Austin, « Hellenistic Kings, War and the Economy », *CQ*, 36, 1986, p. 450-466 et M. Launey, *Recherches sur les armées hellénistiques*, 2 tomes, Paris, 1987 (réimpression avec *addenda* et mise à jour par Y. Garlan, Ph. Gauthier et Cl. Orrieux) et, pour le monde romain, par J. P. Roth, *The Logistics of Roman Army at War (264 B. C. – A. D. 235)*, Leiden-Boston-Köln, 1999.

<sup>25</sup> H. Halfmann, 1986, p. 90-110 (sur l'entourage de l'empereur) et p. 124-142 (sur l'évergétisme impérial et les *munera* des communautés locales).

<sup>26</sup> Voir, essentiellement, P. Veyne, *Le pain et le cirque, sociologie historique d'un pluralisme politique*, Paris, 1976 ; Ph. Gauthier, *Les cités grecques et leurs bienfaiteurs (IV<sup>ème</sup>-I<sup>er</sup> s. av. J.-C.)*. Contribution à l'histoire des institutions, Paris, 1985 ; J. L. Ferrary, « De l'évergétisme hellénistique à l'évergétisme romain », dans M. Christol et O. Masson (éd.), *Actes du X<sup>ème</sup> congrès international d'épigraphie grecque et latine, Nîmes, 4-9 octobre 1992*, Paris, 1997, p. 199-225 et J. Ma, 2004. Les bienfaits des souverains hellénistiques aux cités et sanctuaires grecs ainsi que les honneurs qu'ils leur ont valu ont par ailleurs fait l'objet de catalogues de sources : voir K. Bringmann et H. von Steuben, *Schenkungen hellenistischer Herrscher an griechische Städte und Heiligtümer*, Berlin, 1995 et H. Kotsidu, *Timè kai doxa. Ehrungen für hellenistische Herrscher im griechischen Mutterland und in Kleinasien unter besonderer Berücksichtigung der archäologischen Denkmäler*, Berlin, 2000. Au sommet de la hiérarchie des honneurs, le culte du souverain qui a pu commémorer et

nature et le sens de ce phénomène ne changent pas fondamentalement selon que la relation évergétique s'établissait indirectement, par la voie épistolaire et par le biais d'ambassadeurs, ou directement, à l'occasion du passage du bienfaiteur.

« Geschichte und Typologie der Kaiserreisen im Römischen Reich » : le sous-titre de l'ouvrage de Helmut Halfmann en indique finalement bien l'orientation générale autant que les limites. Il s'agissait pour l'auteur de faire l'histoire des voyages impériaux et d'en déterminer les finalités autant que les modalités. On l'aura compris, cette étude s'inscrit dans une perspective tout à fait différente. Au regard des principaux apports de la documentation disponible et en tenant compte des travaux déjà conduits, elle ambitionne d'explorer une voie plus novatrice en cherchant à proposer une définition phénoménologique et non pas conceptuelle ou seulement typologique du « voyage officiel ». Il s'agit donc moins ici d'une étude sur la pratique du voyage que d'une réflexion sur la manifestation et la perception de l'« officiel » qui s'inscrit dans le cadre d'une réflexion plus large menée aujourd'hui sur la pertinence des notions de public et de privé dans l'Antiquité<sup>27</sup>. Un chapitre liminaire propose tout d'abord une première définition du « voyage officiel » antique fondée, notamment, sur le critère déterminant du statut du voyageur et sur le rôle discriminant de l'infrastructure du voyage. Au fil de l'enquête, l'importance du cérémonial politique, protocolaire ou rituel, s'est imposée : il est analysé à travers l'étude de quelques cas de convois funèbres et de cortèges nuptiaux consistant en de véritables voyages d'apparat. Mais la dimension cérémonielle du voyage ressort particulièrement, à la faveur d'une documentation beaucoup plus abondante, des modalités de l'entrée solennelle des rois et des *imperatores* dans les cités. L'interaction entre la sphère du public et celle du privé, c'est à dire le rapport entre le voyage fonctionnel et le déplacement personnel, est analysée à partir des voyages de jeunesse des souverains hellénistiques et des aristocrates romains, ainsi qu'au travers de la pratique du tourisme culturel auquel se livraient les *imperatores* en déplacement en Orient. Enfin, un chapitre conclusif consacré au voyage d'exil et à sa représentation littéraire vise à dessiner, en négatif, l'image conventionnelle du « voyage officiel ».

---

pérenniser le passage du roi, à lui aussi été bien étudié : voir, à ce sujet, les remarques de J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 170-172.

<sup>27</sup> *Public et privé en Grèce ancienne : lieux, conduites, pratiques, Ktéma*, 23, 1998.

## Chapitre 1

### Essai de définition phénoménologique : les critères déterminants du « voyage officiel » antique

L'expression « voyage officiel » est devenue usuelle et nul ne songerait aujourd'hui à en remettre en cause l'usage ou à en contester la validité. Pourtant, à y regarder de plus près, elle risque fort d'apparaître comme l'une de ces pré-notions que dénonçait Durkheim en son temps, à savoir l'un de ces concepts que l'on emploie couramment et dont le sens semble implicitement connu et accepté de tous, mais dont la définition et le contenu ne sont jamais clairement explicités<sup>1</sup>. Un rapide sondage historiographique réalisé dans le seul champ de la recherche française montre ainsi que le concept ou, à tout le moins, la catégorie de « voyage officiel » traverse toutes les périodes historiques et tous les contextes socio-politiques : tandis que certains historiens de l'Antiquité y ont recours pour désigner les déplacements des souverains hellénistiques ou des *imperatores* et des empereurs romains<sup>2</sup>, les médiévistes et les modernistes quant à eux l'appliquent aux déplacements des rois de France<sup>3</sup>, les contemporanistes à ceux des « chefs d'Etat » – au premier rang desquels figurent évidemment les présidents de la République française –<sup>4</sup> ; à aucun moment, pourtant, le voyage officiel ne semble avoir fait l'objet d'une tentative de définition phénoménologique<sup>5</sup>.

C'est la raison pour laquelle il paraît nécessaire, en bonne méthode, d'établir préalablement un certain nombre de critères de définition de cette pratique et de déterminer

---

<sup>1</sup> E. Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, 1995 (1895), notamment p. 15-34.

<sup>2</sup> J. Rougé, « Voyages officiels en Méditerranée orientale à la fin de la République et au premier siècle de l'Empire », *REA*, 55, 1953, p. 294-300 ; J.-M. André et M.-Fr. Baslez, *Voyager dans l'Antiquité*, Paris, 1993, p. 167-206.

<sup>3</sup> G. Sabatier, « Les voyages des rois de France » et C. Laborde, « Les voyages du roi : les représentations du pouvoir royal sous la restauration », dans J. W. Derymez, O. Ihl et G. Sabatier (dir.), *Un cérémonial politique : les voyages officiels des chefs d'Etat*, Paris, 1998, p. 15-44 et 101-112.

<sup>4</sup> Voir les contributions de P. Niéto et P. Harismendy, « Sadi Carnot, un président voyageur », O. Ihl, « Sous le regard de l'indigène. Le voyage du président Loubet en Algérie », J. W. Derymez, « Le maréchal et son royaume : les voyages du chef de l'Etat français (septembre 1940-octobre 1942) », A. S. Clacys, « La symbolique de la hauteur dans les voyages du Général de Gaulle en Afrique noire. 1958-1959 », dans J. W. Derymez, O. Ihl et G. Sabatier (dir.), *Un cérémonial politique : les voyages officiels des chefs d'Etat*, Paris, 1998, p. 113-168 ; 169-242 ; 243-270 ; 271-292.

<sup>5</sup> Ainsi, ni J. Rougé, 1953, p. 294-300, ni J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 167-206 ne proposent de définir préalablement le phénomène qu'ils entendent étudier.

dans quelle mesure la catégorie de « voyage officiel » est-elle opératoire pour l'Antiquité gréco-romaine, notamment pour qualifier et caractériser les déplacements des souverains hellénistiques et des *imperatores* romains ?

### **De l'« officiel » au « public » : la difficile identification du voyage d'Etat**

Il convient tout d'abord de se pencher sur le problème, crucial, du vocabulaire. L'expression française « voyage officiel », dont on ignore à quel moment elle fut forgée pour la première fois<sup>6</sup>, ne possède, semble-t-il, aucun équivalent antique : les sources, littéraires comme épigraphiques, n'établissent pas de distinction claire entre les déplacements qu'un moderne considérerait comme « officiels » et ceux qui n'entreraient pas dans cette catégorie particulière.

Cela ne signifie cependant pas que la pratique n'existait pas. Ainsi, les traducteurs de la Collection des Universités de France rendent souvent par « officiel » les termes *demosios* ou *koinos* en grec et *publicus* en latin<sup>7</sup>. Littéralement, il conviendrait de les traduire par « public » : étymologiquement en effet, *demosios* vient de *demos*, tandis que *publicus* dérive de *populus* ; ces mots renvoient donc au « peuple »<sup>8</sup>, mais également, s'agissant de l'Antiquité gréco-romaine, à l'« Etat »<sup>9</sup>. Pour Alain Fouchard, *demosios* est en effet le terme grec qui exprime le mieux la notion moderne d'« Etat »<sup>10</sup>, tandis qu'en latin, l'Etat constitue la *res publica*, c'est-à-dire la « chose publique »<sup>11</sup>. Si l'emploi du concept d'Etat pour

---

<sup>6</sup> Des deux termes, le second est le plus récent : alors que « voyage », dans son acception moderne apparaît au XV<sup>ème</sup> siècle, « officiel » n'est attesté pour la première fois dans la langue française qu'en 1778 : J. Dubois, H. Mitterand et A. Dauzat, *Dictionnaire étymologique et historique du français*, Paris, 2005, article « officiel », p. 678.

<sup>7</sup> Fr. De Polignac et P. Schmidt-Pantel, « Introduction », dans *Public et privé en Grèce ancienne : lieux, conduites, pratiques*, *Ktéma*, 23, 1998, p. 5-13.

<sup>8</sup> L'étymologie de *koinos* est plus incertaine mais ce terme renvoie lui aussi à la notion de communauté, c'est à dire, dans le langage politique grec, au peuple : P. Chantraine, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque. Histoire des mots*, Paris, 1998, (nouvelle édition mise à jour), article « koinos », p. 552-553.

<sup>9</sup> P. Chantraine, 1998, article « démos », p. 273-274 et article « koinos », p. 552-553 ; A. Ernout et A. Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine. Histoire des mots*, Paris, 2001 (retirage de la 4<sup>ème</sup> édition de 1959 augmentée d'additions et de corrections), article « publicus », p. 542.

<sup>10</sup> A. Fouchard, « *Demosios* et *demos* : sur l'Etat grec », dans *Public et privé en Grèce ancienne : lieux, conduites, pratiques*, *Ktéma*, 23, 1998, p. 59-69.

<sup>11</sup> Voir par exemple le texte de Cicéron, *Des Lois*, III, 8, 18, cité *infra*, p. 15.

caractériser certaines formes d'organisation socio-politique antiques ne va pas sans poser problème<sup>12</sup>, les historiens modernes s'accordent cependant depuis longtemps à en reconnaître la validité tant pour désigner les royautes hellénistiques que la République romaine<sup>13</sup>. On peut dès lors considérer comme « officiel » ou « public » tout ce qui concerne l'Etat ; la terminologie diplomatique française et britannique substitue d'ailleurs souvent l'expression « voyage d'Etat » à celle de « voyage officiel ».

Ainsi, dans le monde grec, un homme public est un individu qui détient un pouvoir ou exerce une charge au nom d'un Etat<sup>14</sup>. On retrouve là l'étymologie du terme français « officiel » : ce mot a en effet été emprunté à l'anglais « official », lui-même pris au latin *officialis*, dérivé de *officium*<sup>15</sup>. Or, dans la langue latine, *officium* désigna d'abord une charge publique avant de renvoyer plus précisément aux devoirs, aux obligations liés à celle-ci<sup>16</sup>. D'ailleurs, parmi les nombreuses catégories de voyageurs qu'ils envisagent, les juristes du *Digeste* distinguent notamment ceux qui voyagent pour « le service de l'Etat », *rei publicae causa* : il s'agit des voyageurs officiels<sup>17</sup>.

Il semblerait donc que le statut du voyageur constitue un premier critère de définition probant : pour justifier le qualificatif d' « officiel », un voyage doit d'abord être accompli par un personnage public, investi d'une fonction par un Etat et pouvant, à ce titre, être considéré

---

<sup>12</sup> Sur le problème de la définition et de l'usage de ce concept moderne en histoire ancienne, on lira avec profit l'ouvrage de M. H. Hansen, *Polis et Cité-Etat. Un concept antique et son équivalent moderne*, trad. fr. Paris, 2004 (2001<sup>2</sup>) ; rien dans la manière dont l'auteur définit l'Etat (notamment p. 55-77) ne paraît s'opposer à l'emploi de ce terme pour désigner tant les monarchies hellénistiques que la République romaine.

<sup>13</sup> Pour le monde grec, voir V. Ehrenberg, *L'Etat grec*, trad. fr. Paris, 1976, p. 225-373 et plus récemment A. Fouchard, *Les Etats grecs*, Paris, 2003, p. 71-134 ; plus précisément, sur le royaume séleucide envisagé comme un Etat, voir J. Ma, « Les rois », dans A. Erskine (dir.), *Le monde hellénistique. Espace, sociétés, cultures, 323-31 av. J.-C.*, Rennes, 2004, p. 248. Pour le monde romain, voir L. Homo, *Les institutions politiques romaines. De la cité à l'Etat*, Paris, 1970 (1927), p. 35-227 et plus récemment B. Lançon, *L'Etat romain. Quatorze siècles de modèles politiques*, Paris, 1995, p. 21-48.

<sup>14</sup> M. Casevitz, « Note sur le vocabulaire du privé et du public », et P. Ceccarelli, Fr. Létoublon et M. Steinrück, « L'individu, le territoire, la graisse : du public et du privé chez Homère », dans *Public et privé en Grèce ancienne : lieux, conduites, pratiques, Ktéma*, 23, 1998, respectivement p. 39-45 et 47-57.

<sup>15</sup> J. Dubois, H. Mitterand et A. Dauzat, 2005, article « officiel », p. 678.

<sup>16</sup> A. Ernoult et A. Meillet, 2001, article « officium », p. 459-460.

<sup>17</sup> C. Wolff, « Le voyage et les juristes du Digeste », dans M. G. Angeli Bertinelli et A. Danti (éd.), *Le vie della storia. Migrazioni di popoli, viaggi di individui, circolazione di idee nel Mediterraneo antoci, Atti del II incontro Internazionale di Storia Antica, Gênes, 6-8 octobre 2004*, Rome, 2006, p. 319-339, notamment p. 320-321.

comme un représentant de cet Etat. Pourtant, ce critère, en apparence simple, se révèle problématique et doit être affiné en tenant compte notamment des spécificités des royautés hellénistiques et de la République romaine dans lesquelles se pose, pour des raisons différentes, le problème des frontières entre public et privé, entre *démosios/publicus* et *idios/privatus*.

### **Entre public et privé : des limites brouillées**

Sans revenir en détail sur le problème toujours très discuté de la royauté hellénistique, il n'est pas inutile d'en rappeler quelques unes des principales caractéristiques susceptibles d'éclairer la pratique et, par là même, la définition du « voyage officiel ».

On le sait, le roi hellénistique était, avant toute autre chose, un chef de guerre victorieux : la victoire au combat, signe de la bienveillance divine, révélait la nature royale et légitimait l'exercice du pouvoir suprême ; l'idéologie et la propagande monarchiques s'articulaient très largement autour du thème de la victoire<sup>18</sup>. Partant de là, la royauté hellénistique était fondamentalement un régime politique personnel<sup>19</sup>. Le titre traditionnellement porté par les souverains hellénistiques est, à cet égard, significatif : dans leurs lettres ou sur leurs monnaies, les rois eux-mêmes employaient pour se présenter une formule simple mais révélatrice, à savoir le terme de *basileus* suivi de leur nom<sup>20</sup> ; on ne trouve donc dans cette titulature aucun élément territorial ou ethnique<sup>21</sup>. Outre cette dimension personnelle, la monarchie hellénistique se distinguait aussi par son caractère absolu. Du fait de sa nature royale, reconnue par les dieux, mais également en raison des multiples qualités qui s'attachaient traditionnellement à sa fonction, le roi hellénistique se trouvait placé au dessus du commun des mortels et exerçait un pouvoir souverain et absolu ;

---

<sup>18</sup> Cl. Préaux, *Le monde hellénistique. La Grèce et l'Orient de la mort d'Alexandre à la conquête romaine. 323-146 av. J.-C.*, Tome I, Paris, 2003 (1978), p. 183-185 ; M. Austin, « Hellenistic Kings, War and the Economy », *CQ*, 36, 1986, p. 450-466 ; B. Virgilio, *Lancia, diadema e porpora. Il re e la regalita ellenistica*, Pise, 2003<sup>2</sup>, p. 45-87 ; A. Chaniotis, *War in the Hellenistic World. A Social and Cultural History*, Blackwell publishing, 2005, p. 57-77.

<sup>19</sup> M. Austin, 1986, p. 451.

<sup>20</sup> Les lettres royales sont commodément réunies par C. B. Welles, *Royal Correspondence in the Hellenistic Period*, New Haven, 1934 ; sur les monnaies royales, voir H. Nicolet-Pierre, *Numismatique grecque*, Paris, 2002, p. 207-232.

<sup>21</sup> Cl. Préaux, 2003, p. 186.

non seulement il faisait la loi, mais il était la loi<sup>22</sup>. Tous ces éléments font que, dans un tel système politique, la dichotomie moderne entre public et privé n'a évidemment plus aucune valeur en ce sens que le roi ne devait sa fonction et son pouvoir à personne sinon à lui-même : il n'était donc pas seulement le représentant de l'Etat, il en était l'incarnation vivante.

On a parfois proposé d'établir une distinction entre les royautés dites « personnelles », lagide, séleucide et attalide pour ne citer que les plus célèbres, et les royautés « nationales », notamment la monarchie antigonide<sup>23</sup>. Cette bipartition doit aujourd'hui être abandonnée<sup>24</sup>. Si le maintien de la titulature traditionnelle de « roi des Macédoniens »<sup>25</sup>, la survivance de l'assemblée macédonienne<sup>26</sup>, ou encore l'absence de culte royal en Macédoine<sup>27</sup>, confère indéniablement à la royauté macédonienne du temps des Antigonides une dimension nationale originale<sup>28</sup>, il n'en demeure pas moins que son évolution vers une personnalisation du pouvoir royal et un absolutisme de fait est incontestable ; la royauté macédonienne n'avait

---

<sup>22</sup> Voir Cl. Préaux, 2003, p. 271, qui cite notamment Isocrate, *A Démonicos*, 36 : « la volonté du roi fait la loi » ; Aristote, *Politique*, III, 13, 13-14 = 1284 a : « les rois sont comme dieu parmi les hommes », « ils sont eux-mêmes la loi » et Stobée, *Florilège*, VII, 61, 10 : « le roi est la loi vivante ».

<sup>23</sup> C'est ce que fit notamment André Aymard dans nombre de ses travaux consacrés à la monarchie hellénistique : « Le protocole royal grec et son évolution », *REA*, 50, 1948, p. 232-263 ; « Basileus Macedonôn », *Revue internationale des droits de l'Antiquité*, Tome 4, 1950, p. 61-97 ; « L'institution monarchique », *Relazioni del X Congresso internazionale di scienze storiche, Roma, 4-11 settembre 1955*, p. 215-234 ; tous ces travaux sont repris dans *Etudes d'histoire ancienne*, Paris, 1967, respectivement p. 73-99 ; 100-122 ; 123-135. Edouard Will reprit cette distinction dans E. Will, Cl. Mossé et P. Goukowsky, *Le monde grec et l'Orient. Le IV<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. et l'époque hellénistique*, Paris, 1993 (1975), p. 421-444.

<sup>24</sup> Voir I. Savalli-Lestrade, « L'élaboration de la décision royale dans l'Orient hellénistique », dans Fr. Prost (dir.), *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre aux campagnes de Pompée. Cités et royaumes à l'époque hellénistique, Actes du colloque international de la SOPHAU, Rennes, 4-6 avril 2003*, Rennes-Toulouse, 2003, note 8 p. 18.

<sup>25</sup> A. Aymard, 1950, p. 61-97.

<sup>26</sup> A. Aymard, « Sur l'assemblée macédonienne », *Revue des Etudes Anciennes*, 52, 1950, p. 115-137 (repris dans *Etudes d'histoire ancienne*, Paris, 1967, p. 143-163) ; P. Briant, *Antigone le Borgne. Les débuts de sa carrière et les problèmes de l'assemblée macédonienne*, Paris, 1973.

<sup>27</sup> L. Cerfaux et J. Tondriau, *Un concurrent du christianisme. Le culte des souverains dans la civilisation gréco-romaine*, Paris-Tournai, 1957, p. 171-172.

<sup>28</sup> Sur laquelle insiste particulièrement M. B. Hatzopoulos dans ses ouvrages consacrés à la Macédoine : *Macédonian Institutions under the Kings. A Historical and epigraphic Study*, Athènes, 1996 et *L'organisation de l'armée macédonienne sous les Antigonides*, Athènes, 2001 ; voir également L. Mooren, « The Nature of Hellenistic Monarchy », dans E. Van't Dack, P. Van Dessel et R. Van Gucht (éd.), *Egypt and Hellenistic World*, Louvain, 1983, p. 205-240.

rien d'une monarchie constituante dans laquelle le pouvoir du roi aurait été limité par une quelconque institution<sup>29</sup>.

En tout état de cause, les spécificités de chaque royaume ne paraissent pas de nature à modifier significativement la conception que l'on peut se faire du voyage royal à l'époque hellénistique : du fait de la nature personnelle et absolue de ce type de régime politique, il convient de considérer qu'en tant qu'incarnation vivante de l'Etat, un souverain en déplacement, quelles que fussent les raisons pour lesquelles il voyageait, était nécessairement en « voyage officiel »<sup>30</sup>. La distinction entre « visites privées » et « visites officielles » qu'établit, sur la base de leurs motivations, Eric Perrin-Saminadayar concernant les séjours des souverains à Athènes aux époques hellénistique et impériale apparaît ainsi sans fondement dès lors qu'elle repose sur une dichotomie moderne manifestement inopérante pour les royautés antiques<sup>31</sup>.

Le cas des magistrats romains apparaît éminemment plus familier aux yeux de Modernes. Sans rentrer là non plus dans les subtilités des institutions républicaines, rappelons simplement que les magistrats supérieurs dotés de l'*imperium* – c'est-à-dire, principalement, les préteurs et les consuls – étaient élus par les comices centuriates, à savoir les assemblées du peuple romain et que l'éventuelle prorogation de leur magistrature relevait principalement de la compétence du Sénat<sup>32</sup>. Elus par le peuple romain selon des procédures de désignation publiques, ces magistrats répondent donc pleinement à la définition de l'homme public esquissée précédemment : ils exerçaient une charge au nom du peuple et peuvent dès lors être

---

<sup>29</sup> Voir en ce sens V. Ehrenberg, 1976, p. 259-288 ; R. M. Errington, « The Nature of the Macédonian State under the Monarchy », *Chiron*, 8, 1978, p. 77-133 ; E. Lévy, « La monarchie macédonienne et le mythe d'une royauté démocratique », *Ktéma*, 3, 1978, p. 201-225 ; S. Le Bohec, *Antigone Dôson, roi de Macédoine*, Nancy, 1993, p. 201-253.

<sup>30</sup> On imagine d'ailleurs que c'est cette même considération qui, bien qu'elle ne soit jamais véritablement exprimée, poussent les médiévistes et les modernistes à user du concept de « voyage officiel » pour caractériser les déplacements des rois de France.

<sup>31</sup> E. Perrin-Saminadayar, *Education, culture et société à Athènes. Les acteurs de la vie culturelle athénienne (229-88) : un tout petit monde*, Paris, 2007, p. 166-169 et E. Perrin-Saminadayar, « Visites impériales et visites royales à Athènes au I<sup>er</sup> siècle de notre ère : histoire et raisons d'un rendez-vous manqué », dans E. Perrin-Saminadayar (éd.), *Rome, l'Italie et la Grèce. Hellénisme et philhellénisme au I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C., Actes du VII<sup>ème</sup> colloque international de la SIEN, Athènes, 21-23 octobre 2004*, Bruxelles, 2007, p. 126.

<sup>32</sup> J. Gaudemet, *Institutions de l'Antiquité*, Paris, 1982<sup>2</sup>, p. 311-357 ; M. Humbert, *Institutions politiques et sociales de l'Antiquité*, Paris, 1999<sup>7</sup>, p. 260-297 ; Cl. Nicolet, *Rome et la conquête du monde méditerranéen. 267-27 av. J.-C.*, Tome I, *Les structures de l'Italie romaine*, Paris, 2001 (1977), p. 332-418, avec toute la bibliographie sur le sujet.

considérés comme des représentants de l'Etat romain. Suffit-il pour autant que l'un d'eux se déplace pour que l'on puisse parler de « voyage officiel » ? La réponse est évidemment négative : un personnage public pouvait tout à fait être amené à voyager pour des motifs privés. Voilà qui pose de manière très claire, à Rome, le problème du rapport entre public et privé, entre voyages fonctionnels – et déplacements personnels.

### La *legatio libera*

Une pratique originale, riche de multiples enseignements, permet de résoudre aisément cette difficulté. Il s'agit de la *legatio libera*, littéralement la « mission libre », dont Cicéron livre, dans plusieurs de ses textes, une description relativement précise tout autant qu'une critique extrêmement vive, lui qui tenta – sans succès – de mettre un terme à ce qu'il considérait comme un abus<sup>33</sup> :

*Il n'est à coup sûr rien de plus scandaleux que de voir quelqu'un envoyé en mission pour d'autre intérêt que celui de l'Etat (legari nisi rei publicae causa). Je ne veux pas décrire comment se conduisent ou se sont conduits ceux qui, sous couvert d'une mission (legatio), poursuivent le recouvrement de leurs héritages ou de leurs créances ; c'est peut-être un défaut attaché aux hommes, mais je vous le demande : qu'y a-t-il de plus scandaleux dans sa substance même qu'un sénateur envoyé en mission sans activité définie, sans instruction, sans aucune charge concernant l'Etat (senator legatus, sine mandatis, sine ullo rei publicae munere)<sup>34</sup>.*

La *legatio libera* est la preuve que le « voyage officiel » constituait bel et bien un concept et une réalité historiques attestés à l'époque républicaine : ce texte montre en effet que l'on faisait déjà, à ce moment, la distinction entre les voyages fonctionnels réalisés pour le compte de l'Etat, dans l'intérêt public, et les déplacements personnels, à vocation privée (ici le recouvrement d'un héritage ou d'une créance). C'est ce que confirment les propos tenus en 191 av. J.-C. par le consul M. Acilius Glabrio face au représentant des Etoliens,

---

<sup>33</sup> Il faudra attendre la dictature de César pour qu'en 46 av. J.-C., une loi, hélas mal connue, tente de réglementer cette pratique en en limitant les abus : G. Rotondi, *Leges publicae populi romani*, Milan, 1912, p. 419-420 ; sur la *legatio libera*, voir J. Suolahti, « Legatio libera », *Arctos*, 6, 1969, p. 113-121.

<sup>34</sup> Cicéron, *Des Lois*, III, 8, 18 ; voir également Cicéron, *Pour L. Flaccus*, XXXIV, 86 ; *Lettres à ses amis*, XII, 21.

Phainéas : « Aucun d'entre vous ne devra plus se rendre en Asie, que ce soit pour ses affaires personnelles ou en mission officielle (*mêté kat'idian mêté méta koinou dogmatos*) »<sup>35</sup>. Voila qui amène à introduire un nouveau critère de définition du « voyage officiel » à Rome : pour être considéré comme tel, un déplacement ne doit pas seulement être effectué par un personnage public dans l'exercice de ses fonctions, il doit également viser à l'accomplissement d'une mission définie par l'Etat qu'il représente et réalisée au nom et dans l'intérêt de celui-ci.

La mise en œuvre d'un tel critère implique d'établir ici une distinction fondamentale entre les voyages des souverains hellénistiques et les déplacements fonctionnels des *imperatores* romains : alors que les premiers, en tant qu'incarnation de l'Etat, étaient irresponsables<sup>36</sup>, les seconds, « simples » représentants du *populus romanus*, devaient rendre compte de leurs agissements, généralement devant le Sénat<sup>37</sup>. Ainsi, les promagistrats chargés du gouvernement d'une province devaient, à la fin de leur mandat, faire un rapport financier sous la forme d'un bilan comptable présentant recettes, dépenses et, le cas échéant, reliquat ; à partir de la *lex Iulia de repetundis* en 59 av. J.-C.<sup>38</sup>, le questeur, responsable du trésor de l'Etat (*l'aerarium populi romani* conservé dans le temple de Saturne, *l'aedes Saturni*)<sup>39</sup>, devait lui aussi rendre un rapport sur les finances du promagistrat, à charge ensuite pour le Sénat de comparer les deux rapports<sup>40</sup>. La notion de responsabilité politique, qu'ignoraient les royaumes hellénistiques, était essentielle à Rome, comme elle l'était déjà

---

<sup>35</sup> Polybe, *Histoires*, XX, 10, 4-5.

<sup>36</sup> Si les *Philoi* du roi ou encore l'armée ont pu, dans une certaine mesure et dans des contextes donnés, jouer le rôle de contre-pouvoirs, aucun organe représentatif n'est jamais venu imposer une quelconque limite constitutionnelle au pouvoir royal : quel que soit le royaume envisagé – y compris le royaume antigonide – le souverain hellénistique était fondamentalement irresponsable et la fonction royale était, dès lors, considérée comme *anhypethynos*, c'est à dire, littéralement, « non soumise à reddition de comptes (*euthyna*) » ; voir V. Ehrenberg, 1976, p. 263-265 et E. Will, Cl. Mossé et P. Goukowsky, 1993, p. 432. Cette formule ne peut se comprendre que par référence aux traditions civiques : dans les cités grecques, les magistrats étaient *hypethynoi*, c'est à dire soumis à la reddition de compte ; voir P. Fröhlich, *Les cités grecques et le contrôle des magistrats (IV<sup>ème</sup>-I<sup>er</sup> siècles av. J.-C.)*, Genève, 2004, notamment p. 59-63.

<sup>37</sup> Cela prenait principalement la forme de rapports officiels que devaient envoyer aux sénateurs les magistrats en déplacement : on trouvera de nombreux exemples de cette pratique chez Tite-Live (pour les généraux et les ambassadeurs notamment) et dans la correspondance de Cicéron (pour les gouverneurs de province).

<sup>38</sup> Sur cette loi, voir G. Rotondi, 1912, p. 389-391.

<sup>39</sup> Sur *l'aerarium Saturni* sous la République, voir M. Corbier, *L'aerarium Saturni et l'aerarium militare. Administration et prosopographie sénatoriale*, Rome, 1974, notamment p. 17-18 et 631-634.

<sup>40</sup> Cl. Nicolet, 2001, p. 242.

dans les cités grecques, et les magistrats romains pouvaient être poursuivis concernant leur action au cours de leurs voyages fonctionnels<sup>41</sup>. Il suffit de penser ici aux poursuites pour concussion ou bien encore aux nombreux procès *de repetundis* intentés aux gouverneurs de provinces malhonnêtes<sup>42</sup>. La distinction entre pouvoir personnel et pouvoir représentatif rejoint l'opposition entre irresponsabilité et responsabilité politique.

Ces différents critères permettent sinon de définir le concept, du moins de préciser ce que peut recouvrir la catégorie du « voyage officiel » dans les monarchies hellénistiques d'une part, dans la Rome républicaine d'autre part : d'un côté il apparaît que le souverain hellénistique, en tant qu'incarnation de l'Etat, était nécessairement, lorsqu'il se déplaçait, en « voyage officiel » ; de l'autre, il convient de considérer les magistrats romains, représentants de l'Etat, comme des voyageurs « officiels » dès lors que leurs déplacements visaient à l'accomplissement d'une mission d'intérêt public.

Au delà de ces critères essentiels, l'étude de la *legatio libera* incite à envisager ici le problème de l'infrastructure du voyage, souvent significative, mais qui peut, dans une certaine mesure, brouiller encore davantage la distinction entre public et privé. La *legatio libera* permettait en effet à un sénateur, amené à voyager dans une province de l'empire pour des motifs privés, d'être assimilé aux voyageurs officiels et de jouir notamment des divers avantages matériels normalement réservés à ces derniers<sup>43</sup>. Cela signifie que si le voyage fonctionnel se caractérisait normalement par une infrastructure spécifique – car publique – sur le plan du financement, de l'hébergement ou encore du transport, ce critère n'était cependant pas systématique. Ainsi, le recours à l'hospitalité privée n'était pas, loin de là, incompatible avec la pratique du voyage officiel.

### Le recours à l'hospitalité privée

Bien que la *xénia*, cette tradition d'hospitalité grecque, ait connu son apogée à l'époque hellénistique<sup>44</sup>, les rois ne paraissent guère y avoir fait appel. On peut néanmoins

---

<sup>41</sup> Th. Mommsen, *Le droit public romain*, Tome II, trad. fr. Paris, 1892 (réimpression 1984), p. 382-394.

<sup>42</sup> L'un des plus célèbres procès de ce type est bien évidemment celui qui frappa Verrès en 70 av. J.-C., dont Cicéron mena l'accusation : voir les *Verrines* ; les discours de Cicéron regorgent d'autres exemples de telles procédures. Voir Cl. Nicolet, « Les lois judiciaires et les tribunaux de concussion. Travaux récents et directions de recherches », *ANRW*, I, 1972, p. 197-214.

<sup>43</sup> Th. Mommsen, Tome IV, 1892, p. 412-413.

<sup>44</sup> Sur la *xénia* et son évolution, voir les travaux de Ph. Gauthier, *Symbola. Les étrangers et la justice dans les cités grecques*, Nancy, 1972, p. 17-27 et « Notes sur l'étranger et l'hospitalité en Grèce et à Rome », *AncSoc*, 4,

citer l'épigramme de Simalos, une inscription de Délos dans laquelle un officier de Ptolémée X, Stolos d'Athènes, loue la demeure de ce riche chypriote qui reçut chez lui aussi bien des princes hellénistiques que des magistrats romains et compare l'accueil de ce dernier à celui que réserva le roi des Phéaciens à Ulysse :

*Simalos, toi qui habites une demeure semblable au palais d'Alkinoos, modèle d'une hospitalité cordiale, simple en tes discours comme sous ta somptueuse parure, rempart chéri des princes de l'Égypte, ami serviable et généreux des consuls de Rome, de la terre sacrée de Cécrops et des habitants de Délos [...] que n'as-tu vécu dans les temps où Homère a chanté les combats des Troyens et des Danaens ! C'est ta fille qu'il eût immortalisée dans ses chants, car l'hospitalité du roi des Phéaciens a été éclipsée par la tienne<sup>45</sup>.*

Il arrivait en revanche très fréquemment que les magistrats romains en déplacement n'usent d'aucune infrastructure d'accueil public, que ce soit sous l'effet de la contrainte (en l'absence d'une telle infrastructure) ou par choix personnel ; l'hospitalité amicale constituait alors pour eux un recours à la fois appréciable et apprécié<sup>46</sup>. C'est une fois encore la correspondance de Cicéron qui permet de mieux connaître cette pratique. En effet, les lettres de Cicéron comportent souvent des recommandations par lesquelles il faisait accéder ses protégés (amis, clients, affranchis) à la faveur de personnage plus ou moins illustres<sup>47</sup> ; or, cette *commendatio* impliquait souvent l'hébergement<sup>48</sup>. Cicéron lui-même fit souvent appel à l'hospitalité amicale lors de ses déplacements fonctionnels et notamment à l'occasion de son proconsulat en Cilicie : alors qu'il se dirigeait vers sa province, il fit, en juin 51 av. J.-C., étape à Corcyre où les intendants de son ami Atticus le régalerent de festins<sup>49</sup> ; quelques jours

---

1973, notamment p. 3-13 (étude du vocabulaire), ainsi que M.-Fr. Baslez, *L'étranger dans la Grèce antique*, Paris, 1984, p. 41-45, J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 449-454 et, plus récemment, P. Spitzer, « Les *xénia*, morceaux sacrés d'hospitalité », *REG*, 106, 1993, p. 599-606.

<sup>45</sup> *ID* 1533 ; la traduction est de F. Durrbach, *Choix d'inscriptions de Délos*, Paris, 1921, n° 128 ; sur ce texte, voir M.-Fr. Baslez, 1984, p. 231-233.

<sup>46</sup> Sur l'*hospitium privatum*, voir J. Hellgouarc'h, *Le vocabulaire latin des relations et des partis politiques sous la République*, Paris, 1963, p. 52-53 et J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 459-461.

<sup>47</sup> Sur la pratique de la *commendatio*, voir E. Deniaux, *Clientèles et pouvoir à l'époque de Cicéron*, Rome, 1993.

<sup>48</sup> J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 453.

<sup>49</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, V, 9, 1.

après, à Athènes, il fut l'hôte du philosophe Aristos d'Ascalon<sup>50</sup> ; à l'aller, en juillet 51 av. J.-C., comme au retour, en septembre-octobre 50 av. J.-C., il fut accueilli à Ephèse par un certain C. Curtius Mithres, affranchi de C. Rabirius Postumus<sup>51</sup> ; à Patras, en octobre 50 av. J.-C., il bénéficia de l'hospitalité de Lyson au sujet duquel il écrit encore en 46-45 av. J.-C. : « Je suis uni à Lyson de Patras par des liens d'hospitalité anciens et j'estime que ce genre de relations doit être pieusement cultivé ; mais si j'ai des rapports identiques avec d'autres gens, aucun de ceux auxquels m'unissent des liens d'hospitalité n'entretient avec moi de telles relations de familiarité ; elles ont été encore resserrées par ses nombreuses marques d'obligeance et surtout par une fréquentation quotidienne, au point qu'il n'existe pas d'union plus étroite que la nôtre »<sup>52</sup>. Ce dernier cas est intéressant à plusieurs niveaux. Il prouve d'abord que les liens d'hospitalité établis à l'occasion de voyages officiels pouvaient être durables. On sait par ailleurs que Cicéron ne fut pas le seul grand personnage romain à entretenir avec Lyson des relations d'hospitalité : Lyson fut manifestement, dans sa cité de Patras, l'hôte de plusieurs Romains<sup>53</sup> ; il semblerait donc qu'il existait de véritables réseaux d'hospitalité privée auxquels les magistrats romains en déplacement étaient susceptibles de faire appel, preuve que, bien que particulièrement significatif, l'accueil public n'était pas systématique.

### **Le critère de l'infrastructure**

Il convient, en matière d'infrastructure du voyage, de distinguer, d'une part, les moyens que les voyageurs eux-mêmes – en l'occurrence les rois – ou l'Etat dont ils étaient les représentants – pour ce qui est des *imperatores* – étaient en mesure de mettre en œuvre et, d'autre part, ceux que les communautés visitées – essentiellement les cités – étaient susceptibles de leur fournir, de gré ou de force.

---

<sup>50</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, V, 10, 5.

<sup>51</sup> Cicéron, *Lettres à ses amis*, XIII, 69, 1.

<sup>52</sup> Cicéron, *Lettres à ses amis*, XIII, 19 ; voir aussi XIII, 24. Ce même Lyson hébergea Tiron, l'affranchi de Cicéron, lorsqu'il tomba malade à Patras : *Lettres à ses amis*, XVI, 4, 1-2 ; XVI, 5 ; XVI, 9, 3.

<sup>53</sup> Cicéron, *Lettres à ses amis*, XIII, 19 ; voir E. Deniaux, 1993, n° 64 du catalogue prosopographique, p. 520-521.

## Les moyens propres des rois

L'étude de l'infrastructure du voyage royal permet, en dépit des lacunes des sources et du manque de données directes, d'établir que les souverains hellénistiques usaient principalement d'une logistique et de moyens qui leurs étaient propres.

Il convient tout d'abord d'envisager le problème du financement du voyage. Or, les sources ne livrent sur ce point que de trop rares informations ; à défaut d'éléments suffisamment nombreux et significatifs, il faut se résoudre à ne faire ici que des observations d'ordre général. On retrouve, en la matière, la même confusion entre public et privé déjà observée précédemment à propos de la personne royale : le trésor royal (*basilikon*<sup>54</sup>), que venaient alimenter les revenus tirés de la guerre et de l'exploitation économique des royaumes<sup>55</sup>, représentait à fois les biens personnels du souverain et les finances du royaume. L'existence dans les royaumes séleucides et lagides d'une cassette royale (*oi idioi prosodoilidios logos*)<sup>56</sup>, distincte des fonds de l'Etat et alimentée par des revenus particuliers, demeure tout à fait problématique et discutée<sup>57</sup>. Cependant, si l'on ignore précisément à quel usage pouvaient être destinées les ressources de ce « trésor privé », on doute qu'il ait pu servir à financer les déplacements du souverain. Sans doute faut-il plutôt considérer que puisque le voyage royal consistait, à la base, quels que soient ses motifs, en une expédition militaire<sup>58</sup>, le financement du déplacement se confondait avec celui de l'armée, lequel ne

---

<sup>54</sup> Sur la notion de *basilikon*, voir M. Holleaux, « Inscription trouvée à Brousse », *BCH*, 48, 1924, p. 36-39 (repris dans *Etudes d'épigraphie et d'histoire grecques*, Tome II, Paris, 1968 (1938), p. 106-108).

<sup>55</sup> Sur le problème de l'économie royale, on se contentera ici de renvoyer à M. Rostovtzeff, *Histoire économique et sociale du monde hellénistique*, trad. fr. Paris, 1989 (1941), qui, bien que vieilli, reste à ce jour la seule synthèse d'ensemble sur le sujet ; J. K. Davies, « Hellenistic Economies in the Post-Finley era », dans Z. H. Archibald, J. K. Davies, V. Gabrielsen et G. J. Oliver (éd.), *Hellenistic Economies*, Londres, 2001, p. 11-62 et R. Descat, « Qu'est-ce que l'économie royale ? » dans Fr. Prost (dir.), *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre aux campagnes de Pompée. Cités et royaumes à l'époque hellénistique, Actes du colloque international de la SOPHAU, Rennes, 4-6 avril 2003*, Rennes-Toulouse, 2003, p. 149-168 font un bilan des nouvelles perspectives de recherche depuis l'œuvre de Rostovtzeff.

<sup>56</sup> Pour le royaume lagide, voir Cl. Préaux, *L'économie royale des Lagides*, Bruxelles, 1939, p. 409-410 et pour le royaume séleucide, E. Bickerman, *Institutions des Séleucides*, Paris, 1938, p. 130-131.

<sup>57</sup> P. Briant, « L'économie royale entre public et privé », dans *Approches de l'économie hellénistique*, Saint Bertrand de Comminges, 2006, p. 343-358.

<sup>58</sup> Même lorsque le voyage royal n'avait pas une visée fondamentalement militaire – ce qui était rare –, il n'en demeure pas moins que, pour d'évidentes raisons de sécurité, le souverain ne se déplaçait pas sans être accompagné d'une force armée plus ou moins importante : cf. *infra*, chapitre 3 pour les voyages d'apparat.

nous est, hélas, pas mieux connu<sup>59</sup>, et ce quel que soit le royaume envisagé<sup>60</sup> : même la documentation papyrologique propre à l’Égypte lagide ne permet guère de combler cette lacune<sup>61</sup>. Sans invoquer ici des chiffres toujours douteux et contestables, on peut simplement noter que la guerre représentait évidemment le premier poste de dépenses au sein des royautes hellénistiques, à tel point d’ailleurs qu’il est souvent possible de mettre en relation telle émission monétaire avec telle expédition militaire<sup>62</sup> : travaillant sur le cas, relativement bien documenté, de Mithridate VI Eupator, François de Callataÿ a bien montré que l’activité monétaire de ce souverain augmentait de manière significative en période de guerre et notamment à la veille des conflits les plus importants, au moment des préparatifs militaires<sup>63</sup>.

De la même manière que le financement, il apparaît que le transport et l’hébergement du souverain relevait souvent de la logistique militaire.

Sur terre, le mode de déplacement le plus fréquent était évidemment le cheval<sup>64</sup>, parfois remplacé, pour les trajets plus longs, par un char<sup>65</sup>.

---

<sup>59</sup> Ainsi, peut-on remarquer que M. Launey, *Recherches sur les armées hellénistiques*, 2 tomes, Paris, 1987 (réimpression avec *addenda* et mise à jour par Y. Garlan, Ph. Gauthier et Cl. Orrieux), n’en parle pas (si ce n’est pour évoquer la rétribution des mercenaires).

<sup>60</sup> Voir dans ce sens J.-C. Couvenhes, « La place de l’armée dans l’économie hellénistique : quelques considérations sur la condition matérielle et financière du soldat et son usage dans les marchés », dans *Approches de l’économie hellénistique*, Saint Bertrand de Comminges, 2006, p. 396-436, notamment p. 401-402.

<sup>61</sup> Voir E. Van’t Dack, « Sur l’évolution des institutions militaires lagides », dans A. Chastagnol, Cl. Nicolet et H. Van Effenterre (dir.), *Armées et fiscalité dans le monde antique, Actes du colloque du CNRS, Paris, 14-16 octobre 1976*, Paris, 1977, p. 77-105 et, plus particulièrement, p. 78.

<sup>62</sup> Voir, en définitive, Fr. De Callataÿ, « Guerres et monnayages à l’époque hellénistique. Essai de mise en perspective suivi d’une annexe sur le monnayage de Mithridate VI Eupator », dans *Economies antiques. La guerre dans les économies antiques*, Saint Bertrand de Comminges, 2000, p. 337-364.

<sup>63</sup> Fr. De Callataÿ, *L’histoire des guerres mithridatiques vue par les monnaies*, Louvain, 1997, notamment p. 389-415.

<sup>64</sup> Les exemples de souverains hellénistiques voyageant à cheval sont nombreux dans les sources ; en dresser la liste serait fastidieux et sans grand intérêt. Sur le cheval comme moyen de transport dans l’Antiquité, voir P. Vigneron, *Le cheval dans l’Antiquité gréco-romaine (Des guerres médiques aux grandes invasions). Contribution à l’histoire des techniques*, 2 tomes, Nancy, 1968 ; R. Chevallier, *Voyages et déplacements dans l’empire romain*, Paris, 1988, p. 41-42 ; J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 404-410 ; M. Molin, « L’utilisation des équidés pour les transports dans l’Antiquité classique », dans *Homme et animal dans l’Antiquité romaine, Actes du colloque de Nantes, 29 mai-1<sup>er</sup> juin 1991*, Tours, 1995, p. 295-321.

<sup>65</sup> On peut ainsi mentionner un épisode du « Roman des Tobiades » chez Flavius Josèphe, *Antiquités Judaïques*, XII, 170-174 : en 223/2 av. J.-C., Josèphe, neveu du grand-prêtre Onias, se rendit à Alexandrie pour y

S'agissant des moyens de transport maritimes, sans entrer dans les détails techniques<sup>66</sup>, il convient simplement de signaler que les souverains hellénistiques embarquaient le plus souvent sur des navires de guerre : ceux-ci pratiquant la navigation côtière et évitant les traversées directes étaient certes plus lents que les bâtiments de commerce, mais ils étaient en revanche, pour d'évidentes raisons, beaucoup plus sûrs<sup>67</sup>.

En outre, ces navires ne tenaient pas seulement lieu de moyens de transport, ils servaient également l'apparat et la mise en scène du pouvoir qu'affectionnaient particulièrement les monarques de cette époque<sup>68</sup>, tout en permettant de régler le problème du logement du souverain<sup>69</sup>. Si la période hellénistique – au moins jusqu'à la fin du III<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. – fut marquée par un accroissement spectaculaire du nombre de navires composant les flottes royales, elle se distingue également par la recherche du gigantisme, particulièrement en matière de navires amiraux. On voit en effet apparaître de véritables géants des mers. Alors que les flottes de l'époque classique étaient majoritairement composées de trières, les flottes des royaumes hellénistiques se dotèrent progressivement de navires de plus en plus imposants dont les noms même évoquent la taille exceptionnelle, le

---

rencontrer Ptolémée III, mais celui-ci était alors en voyage. Jospèhe croisa finalement Ptolémée III et sa femme Bérénice II sur la route de Memphis : le roi et la reine voyageaient en char. Plusieurs souverains hellénistiques auraient par ailleurs trouvé la mort dans des accidents de char. C'est le cas par exemple d'Eumélos, souverain du Bosphore : Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XX, 25. L'une des versions de la mort d'Antiochos IV Epiphane le fait tomber d'un char roulant à tombeau ouvert en direction de Babylone : 2 *Mac.* IX, 9, 1-29 ; la véracité de l'épisode est certes contestable – à tel point que M. Holleaux, « La mort d'Antiochos IV Epiphane », *REA*, 18, 1916, p. 77-102 (repris dans *Etudes d'épigraphie et d'histoire grecques*, Tome III, *Lagides et Séleucides*, Paris, 1968 (1942), p. 255-279) préfère ne pas en tenir compte –, mais il n'en témoigne pas moins d'une pratique usuelle.

<sup>66</sup> Sur le voyage par mer, voir les remarques générales de J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 419-447. Les flottes hellénistiques ont été étudiées en détail par L. Casson, *Ships and Seamanship in the Ancient World*, Princeton, 1971, notamment p. 97-140 ; J. Rougé, *La marine dans l'Antiquité*, Paris, 1975, notamment p. 102-114 ; J. S. Morrison et J. F. Coates, *Greek and Roman Oared Warships*, Oxford, 1996, notamment p. 19-175 et 255-277.

<sup>67</sup> J. Rougé, 1953, p. 294-300 voit dans l'utilisation de navires de guerre, avec tous les avantages et les inconvénients que présentait l'usage de ce type de bateaux, l'une des caractéristiques essentielles des voyages officiels de l'époque.

<sup>68</sup> Sur ces navires, voir L. Casson, 1971, p. 97-140 ; J. Rougé, 1975, p. 102-106 ; J. S. Morrison et J. F. Coates, 1996, p. 260-277 ; sur l'apparat, cf. *infra*, chapitre 3.

<sup>69</sup> R. Etienne, « Protocoles royaux », dans D. Berranger-Auserve (éd.), *Epire, Illyrie, Macédoine. Mélanges offerts au Professeur Pierre Cabanes*, Clermont-Ferrand, 2007, p. 296.

summun étant atteint avec le célèbre *Quarante* des Lagides<sup>70</sup>. Tant par leur taille que par le luxe de leur équipement, ces vaisseaux constituaient de véritables palais flottants. Il est de règle, à cet égard, de renvoyer aux exemples fameux de la *Syracusaine* de Hiéron II de Syracuse et du *Quarante* de Ptolémée IV<sup>71</sup>, dont les aménagements et les décorations, longuement décrits par Athénée, sont tout à fait révélateurs<sup>72</sup>. Encore faut-il souligner que tous deux étaient avant tout des navires de prestige qui ne furent, selon toute vraisemblance, jamais utilisés dans le cadre des voyages royaux : la *Syracusaine* de Hiéron II était, à la base, un navire de commerce destiné au transport du blé que seul un port comme celui d'Alexandrie pouvait éventuellement accueillir, tandis que le *Quarante* de Ptolémée IV s'avéra manifestement incapable de naviguer<sup>73</sup> ! Plus significatifs sont donc les exemples de navires dont on sait avec certitude qu'ils furent effectivement mis en œuvre par les souverains hellénistiques pour leurs déplacements dans le bassin méditerranéen oriental. Démétrios Poliorcète, qui joua un rôle essentiel dans le développement des flottes hellénistiques, utilisait ainsi des navires dont « la grandeur frappait de stupeur même ses amis et la beauté charmait même ses ennemis [...] Ses vaisseaux à seize ou à quinze rangs faisaient l'admiration de ses adversaires, quand, de l'endroit où ils se tenaient, ils les voyaient longer les côtes de leur pays »<sup>74</sup>. Destiné à faire pendant aux vaisseaux de Démétrios, Lysimaque s'équipa de la *Léontophoros*, un navire « remarquable pour sa taille comme pour sa beauté »<sup>75</sup>. Le fleuron de la flotte macédonienne fut, pendant longtemps, une *hekkaidékère*, c'est à dire un seize que les Romains laissèrent à Philippe V après sa défaite face à Flamininus<sup>76</sup>, mais dont Paul-Emile s'empara après Pydna et avec lequel il fit une entrée triomphale à Rome :

---

<sup>70</sup> On ignore aujourd'hui encore si ces chiffres renvoient au nombre de rangs de rameurs comme dans les trières classiques ou au nombre de rameurs par rame.

<sup>71</sup> R. Etienne, 2007, p. 296.

<sup>72</sup> Athénée, *Banquet des sophistes*, V, 203e-206e (pour le *Quarante* de Ptolémée IV) et 206d-209e (pour la *Syracusaine* de Hiéron II).

<sup>73</sup> Plutarque, *Démétrios*, XLIII, 5-6 : « Mais ce vaisseau ne fut jamais qu'un objet de curiosité : peu différent des édifices construits sur la terre ferme, il semblait être fait pour la montre, et non pour l'usage, tant il était pénible et dangereux de le mouvoir ».

<sup>74</sup> Plutarque, *Démétrios*, XX, 6-7.

<sup>75</sup> Memnon d'Héraclée, XIII = *FGrHist*, 434. Ce navire est présenté comme étant un huit mais l'importance de son équipage fait davantage penser à un seize : L. Casson, p. 1971, p. 112-115.

<sup>76</sup> Polybe, *Histoires*, XVIII, 44, 6 ; Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXIII, 30, 5.

*Paul-Emile lui-même, peu de jours après, remonta le Tibre vers la ville sur un navire de dimensions considérables, que faisaient avancer 16 rangs de rames, et orné des dépouilles prises sur la Macédoine, non seulement des armes de prix, mais encore des tapisseries royales, tandis que les rives étaient couvertes de la foule partout répandue de ceux qui étaient venus au devant de lui<sup>77</sup>.*

*Il [Paul-Emile] passa en Italie avec ses troupes, puis remonta le Tibre sur la galère royale à seize rangs de rameurs, décorée des armes prises à l'ennemi, d'étoffes écarlates et de tentures de pourpre. Les Romains sortirent en foule comme pour assister à une pompe triomphale et en jouir par avance, en accompagnant le vaisseau auquel les rames faisaient remonter lentement le courant<sup>78</sup>.*

Tite-Live ne voit dans ce navire qu'un objet de parade « presque impossible à manœuvrer en raison de sa taille : seize rangs de rameurs étaient nécessaires pour le faire avancer »<sup>79</sup>. Il semblerait pourtant qu'à la différence du *Quarante* des Lagides, la taille et le luxe de ces vaisseaux royaux ne les contraignaient nullement à demeurer au port : Plutarque écrit ainsi que « la beauté des navires de Démétrios ne les empêchait pas d'être propres au combat, et la perfection de leur aménagement ne retranchait rien de leur utilité ; leur vitesse et leur efficacité étaient encore plus spectaculaire que leur grandeur. »<sup>80</sup>. En fait, les mêmes bâtiments pouvaient parfaitement servir à des fins militaires comme à des fins d'apparat. Plutarque écrit ainsi concernant Mithridate et sa flotte :

*Il s'était dressé contre les Romains avec des forces sans consistance, mais brillantes et faites pour la parade. Puis, averti par les échecs qui le couvrirent de ridicule, quand il se disposa à recommencer la guerre, il concentra cet appareil militaire de façon à lui donner une véritable efficacité [...] Quant à ses navires, il les fit mettre en état sans les orner de*

---

<sup>77</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 35, 3.

<sup>78</sup> Plutarque, *Paul-Emile*, XXX, 1 ; voir également Eutrope, *Abrégé de l'histoire romaine*, IV, 4 : « Il revint à Rome en grande pompe sur le vaisseau de Persée, qui était, paraît-il, de dimensions assez extraordinaires pour avoir, dit-on, 16 rangs de rames ».

<sup>79</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXIII, 30, 5.

<sup>80</sup> Plutarque, *Démétrios*, XLIII, 7.

*pavillons au dôme d'or, de bains pour les courtisanes et de luxueux gynécées, mais en les garnissant d'armes, de javelots et d'argent*<sup>81</sup>.

De la même manière, on peut voir évoluer à Actium le navire magnifique avec lequel Cléopâtre avait remonté, quelques dix ans plus tôt, le Cydnos pour rencontrer Antoine à Tarse<sup>82</sup>. C'est d'ailleurs à bord de ce bateau qu'elle reçut l'*imperator* au cours de leur première entrevue : « Antoine envoya sur-le-champ la prier à dîner, mais elle demanda que ce fût plutôt lui qui vînt chez elle. Aussitôt, voulant lui témoigner courtoisie et complaisance, il se rendit à son invitation »<sup>83</sup>. Les navires amiraux des flottes hellénistiques se caractérisent donc par une réelle polyvalence : moyens de transport les plus utilisés pour les déplacements royaux, ils devaient, de ce fait, pouvoir tenir leur place dans les batailles navales dont la Méditerranée orientale était fréquemment le théâtre, tout en permettant d'assurer, le cas échéant, l'hébergement du souverain. Le meilleur exemple est incontestablement celui de Démétrios qui, opérant en Méditerranée orientale à la tête de sa flotte en 300 av. J.-C., vint jusqu'en Syrie afin de marier sa fille, Stratonice, à Séleucos I :

*Emmenant sa fille avec lui, il partit pour la Syrie avec toute sa flotte [...] Séleucos vint au devant de lui à Rhosos. Leur entrevue fut dès l'abord franche et sans méfiance, vraiment royale. Le premier, Séleucos invita Démétrios à dîner sous sa tente, dans son camp, et Démétrios à son tour le reçut sur son navire à treize rangs. Ils passèrent des journées entières à se distraire et à deviser, sans gardes, sans armes, jusqu'au moment où Séleucos, ayant épousé Stratonice, remonta en brillant appareil à Antioche*<sup>84</sup>.

On peut voir ici à l'œuvre les deux principaux types de logement auxquels recouraient les souverains hellénistiques au cours de leurs voyages : les navires amiraux tout d'abord, les tentes ensuite.

Il arrivait en effet fréquemment que le roi en déplacement dorme dans une tente à l'intérieur d'un camp militaire plus ou moins élaboré<sup>85</sup>. Le modèle de la tente royale

---

<sup>81</sup> Plutarque, *Lucullus*, VII, 4 et 6.

<sup>82</sup> Plutarque, *Antoine*, XXVI ; LX-LXVIII.

<sup>83</sup> Plutarque, *Antoine*, XXVI, 6.

<sup>84</sup> Plutarque, *Démétrios*, XXXI, 6 et XXXII, 2-3.

<sup>85</sup> Voir par exemple le témoignage de Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXII, 5, 10-13, nous montrant Philippe V établissant son camp en Chaonie au cours du printemps 198 av. J.-C. Si la castramétation est bien connue à

hellénistique est incontestablement perse : chez les souverains achéménides, celle-ci consistait, par sa taille, son luxe, ses décorations et, plus encore, son rôle symbolique, en un véritable palais mobile, « centre d'un pouvoir royal itinérant »<sup>86</sup>. A la suite d'Alexandre, les rois hellénistiques semblent avoir repris ce modèle. La tente, toujours aussi richement aménagée<sup>87</sup>, est alors un lieu privilégié de l'exercice du pouvoir et de sa mise en scène : le souverain y tient conseil avec ses proches, donne audience aux visiteurs et aux ambassadeurs étrangers<sup>88</sup>, rend la justice, tandis que les insignes du pouvoir royal – la pourpre, le diadème, le trône, ou encore le sceptre – y figurent en bonne place<sup>89</sup>.

Par ailleurs, les souverains hellénistiques disposaient, en de nombreux points de leurs royaumes, de palais royaux et de bâtiments de moindre importance, souvent occupés par leurs représentants locaux, dans lesquels ils étaient en mesure de faire étape<sup>90</sup>. Ainsi, le souverain lagide, lorsqu'il quittait Alexandrie pour parcourir la *chôra* égyptienne, pouvait-il séjourner dans son palais royal de Memphis<sup>91</sup>, mais également dans des résidences temporaires manifestement prévues à cet effet<sup>92</sup>.

---

Rome, on ignore à peu près tout du camp hellénistique : Y. Garlan, *La guerre dans l'Antiquité*, Paris, 1972, p. 157-161 ; on se contentera donc de renvoyer ici au célèbre témoignage de Polybe, *Histoires*, VI, 27-34 ; 41-42 vantant les mérites du camp romain et pointant du doigt les limites du camp grec, ainsi qu'aux quelques remarques de M. Launey, 1987, p. 693-695.

<sup>86</sup> P. Briant, « Le nomadisme du Grand Roi », *Iranica Antiqua*, 23, 1988, p. 267-269.

<sup>87</sup> Voir notamment la description, conservée par Athénée, que donne Callixène de Rhodes de la tente de Ptolémée II : Athénée, *Banquet des sophistes*, V, 196-197.

<sup>88</sup> Sur la tente comme lieu d'audience, voir P. Schmitt-Pantel, « L'audience et la démocratie. Le témoignage des Vies de Plutarque sur les hommes politiques athéniens du V<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. » et I. Savalli-Lestrade, « L'art de recevoir à la cour des Lagides », dans J.-P. Caillet et M. Sot (dir.), *L'audience. Rituels et cadres spatiaux dans l'Antiquité et le Haut Moyen-Age*, Paris, 2007, respectivement p. 89-90 et p. 97 et 109.

<sup>89</sup> Un épisode de la vie du Diadoque Eumène, rapporté par de nombreuses sources, est tout à fait révélateur de la place essentielle qu'occupait la tente royale lors des déplacements royaux : Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVIII, 60, 4-61, 2 ; Cornélius Népos, *Vies des grands généraux, Eumène*, VII ; Plutarque, *Eumène*, XIII, 5-8 ; Polyen, *Stratagèmes*, IV, 8, 2.

<sup>90</sup> Sur les palais royaux, voir : W. Hoepfner et G. Brands (éd.), *Basiléia. Die Paläste der Hellenistischen Könige, Internationales Symposium in Berlin, vom 16. 12. 1992 bis 20. 12. 1992*, Mayence, 1996 et, surtout, I. Nielsen, *Hellenistic Palaces. Tradition and Renewal*, Aarhus, 1994, p. 81-154, qui établit la liste des bâtiments connus pour chacune des quatre grandes dynasties.

<sup>91</sup> Dont on ne connaît, pour ainsi dire, rien d'autre que l'existence : I. Nielsen, 1994, p. 130.

<sup>92</sup> W. Clarysse, « The Ptolemies visiting the Egyptian Chora », dans L. Mooren (éd.), *Politics, Administration and Society in the Hellenistic and Roman World, Proceedings of the International Colloquium, Bertinoro, 19-24 July 1997*, Louvain, 2000, p. 41.

S'inscrivant pour certains d'entre eux – notamment les Séleucides<sup>93</sup> – dans une longue tradition d'itinérance et de nomadisme, les souverains hellénistiques disposaient donc de leur propre infrastructure de voyage, laquelle constituait évidemment leur recours privilégié dans le cadre de leurs déplacements.

### L'investissement de l'Etat romain

Tandis que les souverains hellénistiques en déplacement mettaient largement en œuvre des moyens qui leurs étaient propre, les voyages fonctionnels des magistrats romains faisaient l'objet d'un investissement tant financier que matériel du *populus romanus*, c'est à dire de l'Etat romain.

A Rome, l'exercice des fonctions publiques était gratuit : les magistrats romains n'étaient pas rémunérés<sup>94</sup>. En revanche, les frais occasionnés par les déplacements effectués dans le cadre de leurs fonctions, dépenses liées à l'équipement, à l'entretien, aux moyens de transport étaient pris en charge par le trésor public (*aerarium Saturni*) : il s'agit là en quelque sorte de l'équivalent des notes de frais modernes même s'il semblerait que, pour des raisons de simplification des procédures, l'on allât de plus en plus vers des indemnités de type forfaitaire fixées par le Sénat, qui était chargé de gérer les finances publiques de la cité<sup>95</sup>.

Les magistrats amenés à se déplacer pour les besoins de leur fonction (commandement d'une armée, gouvernement d'une province) percevaient en outre le *viaticum* (le viatique, littéralement « frais de route »), une allocation prélevée sur les fonds publics de Rome et censée leur permettre de faire face aux frais de leur voyage<sup>96</sup>, ainsi qu'une autre somme d'argent – là encore déterminée, à l'avance, par le Sénat – destinée à pourvoir à leur entretien (*frumentum in cellam*)<sup>97</sup>.

---

<sup>93</sup> Sur l'itinérance du souverain achéménide, voir P. Briant, 1988.

<sup>94</sup> Th. Mommsen, Tome I, 1892, p. 335-336.

<sup>95</sup> Th. Mommsen, Tome I, 1892, p. 336-338.

<sup>96</sup> Peu de sources attestent l'existence du viatique ; on peut néanmoins citer Valère-Maxime, *Faits et dits mémorables*, IV, 3, 11 : « Voyons, si à notre époque un homme célèbre [...] disposait de 50 as pour aller dans sa province au delà des mers [...] ne le considérerait-on pas comme bien malheureux ? Et pourtant voilà ce qu'a supporté fort patiemment Caton l'Ancien » ; voir Cl. Nicolet, 2001, p. 243 et les remarques de J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 471.

<sup>97</sup> Voir par exemple Cicéron, *Lettres à Atticus*, VII, 1, 6 ; Th. Mommsen, Tome I, 1892, p. 339-340.

A tout cela, il faut par ailleurs ajouter le *vasarium*. Mommsen y voyait une somme, fixée par le Sénat et destinée à financer l'équipement du voyageur officiel<sup>98</sup>. Il invoquait notamment le témoignage de Cicéron concernant le proconsulat de Pison en Macédoine en 58 av. J.-C., lequel affirme que le *vasarium* de Pison représentait pas moins de dix-huit millions de sesterces<sup>99</sup> ! Sans doute faut-il faire ici la part de l'exagération volontairement polémique et ironique de l'auteur : il est en effet plus plausible de considérer que cette somme, tout à fait considérable, constituait en réalité la totalité des fonds alloués par l'Etat romain à Pison pour son proconsulat – incluant donc, outre les frais d'équipement du voyageur, toutes les autres dépenses liées à l'exercice de sa charge de gouverneur et notamment le financement de l'armée placée sous ses ordres<sup>100</sup>. Dès lors, si l'on se fie à l'étymologie du terme *vasarium*, qui vient de *uasa*, mot désignant les bagages<sup>101</sup>, il semblerait que, plutôt qu'une somme d'argent, le *vasarium* consistait en fait en l'équipement nécessaire au voyage des magistrats fourni, avant le départ, par adjudication publique. Aulu-Gelle évoque ainsi le cas d'un certain Ventidius Bassus qui, « devenu grand, avait eu de la peine à gagner sa vie et avait trouvé à le faire dans une occupation basse en achetant des mulets et des voitures dont il avait pris en adjudication de l'Etat la fourniture aux magistrats qui avaient reçu du sort leurs provinces »<sup>102</sup>. Ce système prit fin avec Auguste : « Il [Auguste] décida qu'une indemnité fixe serait allouée aux proconsuls pour leurs mulets et leurs tentes, qui leur était auparavant fournis par adjudication »<sup>103</sup>. On sait donc que l'Etat romain attribuait à ses magistrats en déplacement des moyens de transport comme des chevaux, des mulets ou encore des attelages, mais également des tentes. Cicéron parle ainsi « des mulets, des tentes, de si nombreuses et importantes fournitures que le Sénat et le peuple romain accordent et abandonnent aux magistrats »<sup>104</sup>. Il s'agissait par là d'alléger le poids des contributions pesant sur les communautés locales : « Si les magistrats étaient munis de mulets, de tentes et de tout l'équipement militaire nécessaire, c'était précisément pour ne pas

---

<sup>98</sup> Th. Mommsen, Tome I, 1892, p. 338-339.

<sup>99</sup> Cicéron, *Contre Pison*, XXXV, 86 : « N'est-ce pas les 18 millions de sesterces que, lors de la vente où tu avais livré ma tête, tu avais inscrits au chapitre des frais d'équipement (*uasari*) et que le trésor t'avait versés (*ex aerario tibi adtributum*) ».

<sup>100</sup> Voir en ce sens P. Grimal, « Introduction », dans Cicéron, *Contre Pison*, Paris, 1966, p. 55-56 et note 3, p. 191.

<sup>101</sup> A. Ernout et A. Meillet, 2001, article « uas », p. 714.

<sup>102</sup> Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, XV, 4, 3.

<sup>103</sup> Suétone, *Auguste*, XXXVI.

<sup>104</sup> Cicéron, *Verrines*, II, 5, 32, 83.

avoir à les exiger des alliés »<sup>105</sup>. Cependant, l'attribution de cet équipement restait à la discrétion de l'Etat : « Comme il [Tibérius Gracchus] demandait qu'on lui fournît, aux frais de l'Etat, suivant l'usage, une tente qu'il aurait à sa disposition, on la lui refusa, alors qu'on l'avait souvent accordée à d'autres pour des missions moins importantes »<sup>106</sup>. Parallèlement aux montures et aux tentes, les voyageurs officiels romains se voyaient également doter par l'Etat de mobilier et notamment des tapis, ainsi que des vêtements ou bien encore de vaisselle : « Ils [nos ancêtres] n'ont pas cru que personne, parti pour une province avec le pouvoir administratif ou la fonction de légat, fut assez fou pour acheter de l'argenterie – car elle lui était donnée du trésor public – ou des tapis, – car ils étaient fournis en vertu des lois »<sup>107</sup>. Tout cela représentait une lourde charge financière pour l'Etat romain. Le témoignage de Plutarque concernant la préture de Caton l'Ancien en Sardaigne en 198 av. J.-C. mérite d'être cité ici tant il s'avère révélateur des pratiques qui avaient alors cours dans le cadre des voyages fonctionnels des magistrats romains :

*Ayant reçu la Sardaigne comme province, alors que les préteurs qui l'avaient précédé se procuraient habituellement des tentes, des lits et des vêtements aux dépens du trésor public, qu'ils chargeaient aussi de l'entretien d'une foule de domestiques, d'amis et de coûteuses fournitures pour leurs festins, Caton fit des changements incroyables dans le sens de l'économie. Jamais, en aucune circonstance, il n'imposa de dépense somptuaire au trésor. Il faisait le tour des villes à pied, sans attelage, accompagné d'un unique appariteur, qui lui portait un habit et un vase à libation pour les sacrifices*<sup>108</sup>.

Toutefois, ces fournitures particulièrement luxueuses visaient également à affirmer de manière ostentatoire la majesté du peuple romain et de ses représentants en déplacement : « Et bien que la protection des intérêts de la plèbe inspirât constamment leur activité et que le maintien du pouvoir des magistrats dans de strictes limites fût l'objet de leurs efforts, ils acceptaient cependant qu'on pourvût ceux-ci de vaisselle d'argent et d'anneaux d'or au frais

---

<sup>105</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLII, 1, 9.

<sup>106</sup> Plutarque, *Tibérius Gracchus*, XIII, 3.

<sup>107</sup> Cicéron, *Verrines*, II, 4, 5, 9.

<sup>108</sup> Plutarque, *Caton l'Ancien*, VI, 2-3, auquel on ajoutera Sénèque, *Lettres*, XI, 87, 9 : « Caton montait un hongre chargé encore d'un bissac de selle afin qu'il eût avec lui le nécessaire [...] Siècle glorieux, où un général honoré du triomphe, un ancien censeur, pour tout dire, un Caton se contentait d'un cheval qui n'était même pas pour lui seul : le bagage pendant sur les deux flancs s'annexait une moitié de la rosse ».

de l'Etat pour que la mise à leur disposition de tels objets fournît à l'autorité de ces magistrats plus de prestige »<sup>109</sup>.

Pour ce qui est des moyens de transport, le cheval demeurait incontournable et n'était, s'agissant des *imperatores*, pas réellement concurrencé par les véhicules roulants<sup>110</sup>. Quant aux bateaux mis à la disposition des voyageurs officiels romains, il s'agissait principalement des navires longs (*naves longae*), c'est à dire des vaisseaux de guerre : tout comme les souverains hellénistiques, les magistrats romains usaient prioritairement de l'infrastructure militaire<sup>111</sup>. Ainsi, lorsqu'il partit gouverner la province de Cilicie en 51 av. J.-C., Cicéron prit la tête d'une flottille composée d'*aphracta* (des navires non-pontés), de *dikrota* (navires à deux rangs de rames) et d'*epikopa* (navires à rames)<sup>112</sup> ; ces navires étaient certes, au grand dam du piètre marin qu'était Cicéron, petits, légers, inconfortables et lents, mais ils n'en demeuraient pas moins des navires de guerre<sup>113</sup>.

Sur le plan de l'infrastructure d'accueil, les *imperatores* romains en déplacement, comme les souverains hellénistiques, utilisaient parfois leurs navires en guise de logement. C'est ainsi que l'on peut voir, en 39 av. J.-C., à l'occasion des accords de Misène, Sextus Pompée recevoir Antoine et Octave à bord de son bateau :

*La paix fut conclue près de Misène avec Pompée qui, recevant à dîner sur son navire César et Antoine, déclara avec assez d'à-propos qu'il les invitait à dîner dans ses Carènes,*

---

<sup>109</sup> Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, II, 2, 7.

<sup>110</sup> Cf. *supra*, p. 21 note 64 ; néanmoins, Cicéron, pour ses assises judiciaires en Cilicie, utilisa, un chariot à quatre roues (*raeda*) : *Lettres à Atticus*, V, 17, 1.

<sup>111</sup> Outre les références indiquées *supra*, p. 22 note 66, voir R. Chevallier, 1988, p. 86-94 et surtout M. Reddé, *Mare Nostrum. Les infrastructures, le dispositif et l'histoire de la marine militaire sous l'Empire romain*, Rome, 1986, notamment p. 323-470, qui note : « L'une des missions traditionnelles des flottes, en temps de paix, est de fournir aux personnages officiels un moyen de transport lui aussi officiel » (p. 445). Hormis la relative sécurité induite par l'usage de ces navires et leur côté pratique, la question du décorum était là encore essentielle : cf. *infra*, chapitre 3.

<sup>112</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, V, 11, 6 : « J'ai des *aphracta* rhodiens, cinq *dicrota* de Mytilène et quelques *epikopa* » ; *Lettres à Atticus*, V, 12, 1 : « Et puis tu connais les *aphracta* rhodiens : il n'y a rien qui tienne plus mal la mer » ; *Lettres à Atticus*, V, 13, 1 : « La traversée s'est effectuée sans craintes ni mal de mer mais elle a été un peu lente par suite de la débilité des *aphracta* rhodiens ».

<sup>113</sup> Sur ces différents bâtiments, voir L. Casson, 1971, p. 123-135. On comprend mal pourquoi J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 112 veulent y voir des navires de transport privés ; la nature militaire de ces bateaux est clairement soulignée par Cicéron lui-même lors de son retour en 50 av. J.-C. : « Nous autres, avec les *aphracta* rhodiens et autres navires de guerre, nous avons à guetter les vents favorables » (*Lettres à Atticus*, VI, 8, 4).

faisant ainsi allusion au nom du quartier où se trouvait la maison de son père dont Antoine s'était emparé<sup>114</sup>.

*Ils se visitèrent tour à tour, et se régalèrent, après avoir tiré au sort l'ordre dans lequel ils se donneraient respectivement à manger. Pompée commença, et pour cet effet, il fit approcher son vaisseau à six rangs de rames aussi près du môle qu'il fut possible. Les jours suivants, Antoine et Octave reçurent Pompée dans des tentes qu'ils firent dresser sur le rivage afin de pouvoir y donner leurs festins à découvert<sup>115</sup>.*

Ce dernier cas illustre également le fait que les *imperatores* devaient souvent dormir dans leur tente à l'intérieur des camps militaires<sup>116</sup> ; c'est la raison pour laquelle la tente faisait systématiquement partie des équipements fournis par l'Etat à ses représentants. Les gouverneurs de province romains, pour leur part, disposaient, selon toute vraisemblance, de ce qu'il faut bien appeler un logement de fonction situé dans la capitale provinciale. Bien que les sources ne permettent pas de l'affirmer avec certitude, on s'étonnerait en effet, dans le cas contraire, de ne pas trouver dans les textes – au moins chez Cicéron – mention d'une quelconque hospitalité publique – assurée par la cité dans laquelle siégeait le gouverneur – ou d'une éventuelle hospitalité privée – dispensée par des amis du gouverneur<sup>117</sup> –, mais aussi de n'avoir aucune trace des démarches réalisées par le gouverneur dans l'hypothèse où il aurait du pourvoir lui-même à son hébergement<sup>118</sup>.

On le voit, l'infrastructure des voyages officiels des *imperatores* se distingue de celle des déplacements royaux par une caractéristique essentielle : alors que les souverains hellénistiques, qui incarnaient en leur personne même l'Etat, mettaient en œuvre des moyens qui leurs étaient propres et qu'ils avaient toute liberté de gérer, les magistrats romains quant à eux, en tant que représentants du peuple, étaient tributaires de ce que la cité acceptait de mettre à leur disposition dans le cadre des fonctions et des missions qui leurs étaient confiées. C'est cet investissement financier et matériel de l'Etat romain dans les voyages de ses

---

<sup>114</sup> Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, II, 77, 1.

<sup>115</sup> Appien, *Histoire romaine, Guerres civiles*, V, 73.

<sup>116</sup> Sur le camp romain, voir J. Harmand, *L'armée et le soldat à Rome de 107 à 50 av. J.-C.*, Paris, 1967, p. 99-135 ; P. Cagniard, « *Victori receptaculum, uicto per fugium*. Notes à propos des camps de marches de l'armée romaine », *LEC*, 60, 1992, p. 217-234.

<sup>117</sup> Alors même que Cicéron ne cesse de mentionner les hôtes qui l'accueillirent en Cilicie : cf. *supra*, p. 18-19.

<sup>118</sup> Sur la maison de Cicéron à Tarse, les seules informations se trouvent chez Plutarque, *Cicéron*, XXXVI, 4.

représentants qui confère à ceux-ci leur caractère officiel : de par sa nature publique, l'infrastructure des déplacements fonctionnels des magistrats romains apparaît donc caractéristique.

### L'accueil public des souverains hellénistiques et des magistrats romains

Si les souverains hellénistiques disposaient, pour leurs déplacements, de leur propre infrastructure, il pouvait néanmoins arriver qu'ils fassent appel à l'hospitalité publique des communautés locales qui se devaient, de bonne ou de mauvaise grâce, de les accueillir et de les entretenir lors de leur visite et de leur séjour. Au premier rang de ces communautés figurent bien évidemment les cités, sur lesquelles les sources, qu'elles soient littéraires ou épigraphiques, nous renseignent principalement. On sait ainsi qu'à l'occasion du passage royal, les cités, intégrées ou non dans les royaumes hellénistiques, devaient héberger le souverain. C'est ce que montre par exemple le cas de Philippe V se présentant devant Sicyone, dans le Péloponnèse, au cours de l'hiver 218-217 av. J.-C. : « Arrivé dans la ville, il déclina l'invitation des magistrats et préféra loger chez Aratos dont il resta l'hôte pendant tout le temps que dura son séjour »<sup>119</sup>. Ce témoignage prouve que, même s'il y renonça, Philippe V avait droit à un hébergement public dans la cité de Sicyone. On ignore en revanche à peu près tout des conditions dans lesquelles se faisait le séjour royal<sup>120</sup>. Sans doute faut-il considérer que les cités mettaient à disposition du roi une maison correspondant, autant que possible, à son rang. C'est ce que l'on peut notamment déduire d'une anecdote rapportée par Plutarque au sujet du séjour de Démétrios Poliorcète à Athènes en 304 av. J.-C. : « Ils [les Athéniens] lui assignèrent pour demeure l'opisthodomus du Parthénon, où il séjourna, et l'on disait qu'Athéna l'y recevait et lui donnait l'hospitalité »<sup>121</sup>. On peut retrouver ici, derrière le caractère exceptionnel – mais assurément véridique – de la situation, la trace d'une pratique usuelle consistant à assigner une demeure aux hôtes de marque de la

---

<sup>119</sup> Polybe, *Histoires*, V, 1, 27 ; les liens d'hospitalité entre Philippe V et Aratos sont confirmés par Plutarque, *Aratos*, XLIX, 2.

<sup>120</sup> Ainsi, dans une étude récente consacrée à l'accueil des personnages officiels dans les cités grecques, D. Hennig, « Die Beherbergung von Staatsgästen in der Hellenistischen Polis », *Chiron*, 27, 1997, p. 355-368 envisage le cas des magistrats et ambassadeurs grecs (reçus par les proxènes), des théores (reçus par les théorodokes), des représentants romains, mais à aucun moment celui des souverains hellénistiques.

<sup>121</sup> Plutarque, *Démétrios*, XXIII, 5.

cité<sup>122</sup>. Une autre solution pour la cité consistait à charger un citoyen fortuné d'assurer l'accueil du souverain en lui allouant les fonds nécessaires. Cette pratique est désormais attestée, particulièrement à Athènes, mais elle ne concerne, en l'état actuel de la documentation, que des ambassadeurs<sup>123</sup>. Plusieurs éléments incitent cependant à penser que les rois pouvaient faire l'objet d'une telle procédure d'accueil<sup>124</sup>. A commencer par le témoignage de Plutarque relatif au séjour de Démétrios Poliorcète à Athènes en 307 av. J.-C. au cours duquel les Athéniens votèrent un décret stipulant que « toutes les fois que Démétrios viendrait à Athènes, on le recevrait avec les mêmes présents d'hospitalité que l'on offre à Déméter et à Dionysos, et que celui qui surpasserait les autres par l'éclat et la somptuosité de sa réception toucherait sur les fonds publics, une somme d'argent en vue d'une offrande aux dieux »<sup>125</sup>. Eric Perrin-Saminadayar incline à reconnaître ici la même procédure que celle en vigueur pour les ambassadeurs étrangers<sup>126</sup>. Le fait que les *imperatores* romains en déplacement officiel aient fait l'objet de mesures similaires de la part des cités va dans le même sens<sup>127</sup>.

Figurait sans doute aussi, parmi les obligations des cités, celle de nourrir le roi et sa suite, ainsi que toute son armée. Là encore les témoignages réellement probants font défaut. On peut cependant invoquer ici un célèbre passage d'Hérodote rapportant la manière dont les cités grecques durent accueillir le souverain achéménide Xerxès en 480 av. J.-C. :

*Ceux des Grecs qui avaient à recevoir l'armée et à traiter avec Xerxès étaient réduits à une telle misère qu'ils abandonnaient leurs demeures, alors que, chez les Thasiens, après qu'ils eurent reçu l'armée de Xerxès et offert un repas au nom de leurs villes du continent, Antipatros, fils d'Orgeus, citoyen des plus distingués qu'on avait choisi à cet effet, démontra qu'il avait été dépensé pour le repas 400 talents d'argent. Et il en fut de même dans les*

---

<sup>122</sup> Voir en ce sens R. Etienne, 2007, p. 296-297.

<sup>123</sup> E. Perrin-Saminadayar, « L'accueil officiel des souverains et des princes à Athènes à l'époque hellénistique », *BCH*, 128-129, 2004-2005, p. 364-367.

<sup>124</sup> R. Etienne, 2007, p. 297 tient le fait pour acquis, mais il semble confondre Mithridate avec Athéniôn, ambassadeur mandaté par Athènes auprès du souverain pontique et qui, de retour dans la cité, fut reçu chez Diès, un riche citoyen propriétaire d'une demeure somptueuse : Athénée, *Banquet des sophistes*, V, 212d ; sur cet épisode, voir Br. Le Guen, « L'accueil d'Athéniôn, messenger de Mithridate VI, par les artistes dionysiaques d'Athènes en 88 av. J.-C. », *Studi Ellenistici*, 19, 2006, p. 333-363 et cf. *infra*, chapitre 2.

<sup>125</sup> Plutarque, *Démétrios*, XII, 1-2.

<sup>126</sup> E. Perrin-Saminadayar, 2004-2005, p. 367.

<sup>127</sup> Cf. *infra*, p. 38

*autres cités, d'après les comptes que produisirent ceux qui avaient été préposés à la réception. C'est que pour ce repas – repas commandé longtemps à l'avance, auquel on attachait le plus grand prix – voici ce qui se passait. Aussitôt informés par les hérauts qui portaient à la ronde l'annonce du passage de Xerxès, les citoyens, dans leurs villes respectives, se partageaient les grains, et tous, pendant des mois, s'occupaient à en faire de la farine, farine d'orge et farine de blé ; on engraisait le plus beau bétail qu'on trouvait à acheter, on nourrissait des oiseaux terrestres et aquatiques dans des basses-cours, on fabriquait en or et en argent des gobelets, des cratères, et tous les autres objets que l'on met sur la table ; ces objets n'étaient destinés qu'au Roi lui-même et à ses commensaux ; pour le reste de l'armée n'était imposé que le ravitaillement. A l'arrivée des troupes, une tente était tenue prête : Xerxès y logeait, et son armée campait en plein air<sup>128</sup>.*

Si le texte d'Hérodote vise d'abord à souligner et dénoncer le coût exorbitant que représentait, pour les cités grecques, l'accueil du roi perse de passage, il n'en fournit pas moins des détails intéressants sur la logistique mise en œuvre pour l'occasion. Il montre notamment que le souverain achéménide prenait soin de faire préalablement informer de sa venue, au moyen de hérauts, les cités appelées à le recevoir et ce plusieurs mois en avance : il s'agissait évidemment de s'assurer que tout soit effectivement prêt pour son séjour. Ainsi averties, les cités grecques pouvaient alors s'atteler à réunir la nourriture, mais aussi le mobilier nécessaire et, surtout, se préoccuper du financement d'un tel accueil. Face à la lourdeur de la charge, les cités, outre les fonds publics qui devaient être engagés alors, n'hésitaient pas à mettre leurs riches citoyens à contribution au moyen d'une liturgie particulièrement coûteuse. Cette tradition de l'accueil du souverain en déplacement paraît s'être poursuivie à l'époque hellénistique au cours de laquelle les communautés locales devaient manifestement offrir au roi de passage des prestations similaires dans leur nature sinon dans leur proportion. Ainsi, les sources papyrologiques propres à l'Égypte lagide, qui nous renseignent sur les voyages des Ptolémées dans la *chôra* égyptienne, attestent, que les communautés rurales étaient, elles aussi, astreintes aux obligations de l'accueil royal et étaient notamment mises à contribution pour fournir des ânes ou du froment en vue de la venue du roi<sup>129</sup>. Que les communautés gréco-orientales, qu'elles soient civiques ou rurales,

---

<sup>128</sup> Hérodote, *Histoires*, VII, 118-119 ; sur ce texte, voir P. Briant, 1988, p. 262-263.

<sup>129</sup> W. Clarysse, 2000, p. 42, avec les références ; voir également, de manière plus générale, Cl. Préaux, 1939, p. 392-394.

aient eu des obligations en matière d'accueil vis à vis de souverains qui les dominaient paraît établi ; on ne peut que déplorer le manque de sources sur ce point.

Comme les rois, il était fréquent que les magistrats romains en déplacement mettent à contribution les communautés de l'empire et notamment les cités. On ne reprendra évidemment pas ici toute la question de la logistique militaire romaine et des multiples réquisitions imposées à ces dernières<sup>130</sup> : on envisagera simplement les modalités selon lesquelles les communautés visitées par les *imperatores* romains pourvoyaient à leur accueil. Un document, d'une richesse exceptionnelle, constitue le point de départ obligé de cette enquête :

*Avant le départ des magistrats pour leurs provinces, le Sénat ordonna au consul L. Postumius d'aller en Campanie fixer les limites des domaines publics et privés : c'était un fait établi qu'en reculant peu à peu les bornes de leurs propriétés, les particuliers occupaient une immense étendue appartenant au premier. Le consul était irrité contre les Prénestins parce que, du temps où il était simple particulier (privatus) et où il était allé chez eux offrir un sacrifice au temple de la Fortune, ceux-ci ne lui avaient accordé aucun honneur, public ou privé (honorifice neque publice neque privatim) ; aussi envoya-t-il, avant de partir de Rome, une lettre à Préneste : les magistrats devaient venir à sa rencontre, lui préparer aux frais de la collectivité un logement (locum publice) où il descendrait, et mettre à sa disposition des animaux de transport lorsqu'il en partirait. Personne n'avait jamais, avant ce consul, imposé aux alliés de charge ou de dépense en quoi que ce soit. Les magistrats étaient munis de mulets, de tentes et de tout l'équipement militaire nécessaire, précisément pour éviter d'avoir à les exiger des alliés. C'était des particuliers qui leur offraient l'hospitalité (privata hospitia habebant) ; ils entretenaient ces relations avec bonté et amabilité et leurs maisons à Rome étaient ouvertes aux hôtes chez lesquels ils avaient l'habitude de descendre aux-mêmes. Si des ambassadeurs étaient envoyés quelque part, ils se faisaient fournir chacun une bête de somme par les villes qu'ils devaient traverser ; c'était là la seule dépense que faisaient les alliés pour les magistrats romains. La colère du consul, même si elle était justifiée, n'aurait pas dû se manifester au cours de sa magistrature (in magistratu exercenda) et le silence gardé par les Prénestins, à la suite d'un excès de*

---

<sup>130</sup> Laquelle a fait récemment l'objet d'une synthèse tout à fait complète : J. P. Roth, *The Logistics of Roman Army at War (264 B. C. – A. D. 235)*, Leiden-Boston-Köln, 1999 ; on pourra toujours utiliser J. Harmand, 1967, p. 151-212.

*modestie ou de crainte, eut pour résultat, comme si ce précédent avait été approuvé, de conférer aux magistrats le droit de donner des ordres de ce genre, ordres de jour en jour plus pénibles à exécuter*<sup>131</sup>.

L'intérêt premier de ce texte réside évidemment dans la distinction très claire qu'il établit entre déplacement personnel et voyage fonctionnel. Tite-Live rapporte ici deux visites de Postumius à Préneste. La première s'inscrivait dans le cadre d'un pèlerinage effectué à titre privé, comme simple particulier (*privatus*) ; il s'agissait donc là d'un déplacement personnel. Lors de la seconde en revanche, Postumius était un personnage public – il est en l'occurrence consul – qui, dans l'exercice de ses fonctions (*in magistratu exercenda*), voyageait afin de mener à bien une mission que l'Etat romain (ici représenté par le Sénat) lui avait confié ; à ce titre, il convient de le considérer alors comme un voyageur officiel<sup>132</sup>. Cependant, ce témoignage vient introduire un autre élément de différenciation entre ces deux types de voyages, l'infrastructure d'accueil. Dans le premier cas, celle-ci resta – logiquement – privée et rien n'obligeait les Prénestins à faire preuve d'égards particuliers vis à vis d'un *privatus* (*honorifice neque publice neque privatim*)<sup>133</sup> ; dans le second, au contraire, le consul

---

<sup>131</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLII, 1, 6-12.

<sup>132</sup> Cf. *supra*, p. 10-12 et 14-17.

<sup>133</sup> Ce que montre également le voyage de Caton en Asie Mineure à la suite de son tribunat militaire en Macédoine (la datation de cet épisode pose problème : voir la notice de R. Flacelière, « Vie de Caton le Jeune. Notice », dans Plutarque, *Vie de Caton le Jeune*, Paris, 1976, p. 60-61) : « Lorsque Caton eut achevé son temps de service [...] avant d'aborder la carrière politique, il voulut parcourir l'Asie pour son instruction, afin d'observer les mœurs, les coutumes et les forces de chaque province [...] Voici comment il voyageait. A l'aube, il envoyait en avant son boulanger et son cuisinier là où il voulait faire étape. Ceux-ci entraient dans la ville très modestement et sans bruit. S'il ne s'y trouvait aucun ami de son père ou de lui-même, ils lui préparaient un repas dans une auberge, sans déranger personne. S'il n'y avait pas d'auberge, ils s'adressaient aux magistrats et se contentaient de l'hospitalité qu'on leur offrait. Souvent on se méfiait d'eux et on les dédaignait, parce qu'ils faisaient cette démarche auprès des magistrats sans bruit ni menaces, et, lorsque Caton arrivait, ils n'avaient rien pu préparer. Lui-même était encore moins bien considéré, et, lorsqu'on le voyait assis en silence sur ses bagages, on le prenait pour un pauvre homme apeuré. Cependant, il convoquait alors les magistrats et leur disait d'ordinaire : « Méchantes gens, corrigez-vous de ces façons inhospitalières. Il ne vous viendra pas toujours des Catons ! Désarmez par votre bon accueil la rigueur de ceux qui cherchent un prétexte pour prendre de force ce qu'ils n'auront pas reçu de vous de plein gré » » (Plutarque, *Caton le Jeune*, XII). Cet épisode montre qu'en tant que particulier, Caton devait normalement recourir à une infrastructure d'accueil privée (hospitalité amicale, auberges), mais qu'il lui arrivait de demander l'hospitalité publique aux magistrats des cités qu'il traversait, lesquels n'étaient théoriquement pas tenus d'accéder à sa requête.

Postumius – non sans une certaine rancune – s’estima en droit d’exiger un accueil public, chose que d’ailleurs Préneste ne semble pas avoir été en mesure de contester. Tite-Live présente cet épisode, qui intervient en 173 av. J.-C., comme un précédent historique propre à fonder légalement une pratique, à faire, en quelque sorte, jurisprudence. En réalité, il apparaît que de tels usages avaient déjà cours auparavant. Tite-Live lui-même le montre lorsqu’il écrit qu’en 198 av. J.-C., lors de sa préture en Sardaigne, Caton « réduisit ou supprima les dépenses que les alliés avaient coutume de faire pour l’entretien des préteurs »<sup>134</sup>. Plusieurs lois ont d’ailleurs tenté de réglementer ces pratiques afin d’en limiter les dérives<sup>135</sup> : la *Lex Porcia de sumptu provinciali* en 195 av. J.-C. que l’on met généralement en lien avec la préture de Caton en Sardaigne<sup>136</sup> ; la très mal connue *Lex Cornélia de maiestate*, plus générale et reprenant un certain nombre de *leges* antérieures sur le même sujet, qui avait pour but de protéger la *maiestas populi romani* contre les atteintes possibles et notamment les abus des gouverneurs<sup>137</sup> ; la mieux connue d’entre toutes étant sans conteste la *Lex Iulia de repetundis* en 59 av. J.-C.<sup>138</sup>. Cet arsenal législatif visait à déterminer précisément, afin d’éviter les excès, les prestations que les magistrats romains en déplacement officiel étaient légalement en droit d’exiger des communautés locales.

En premier lieu, comme le montre déjà l’exemple de Postumius, les voyageurs officiels romains pouvaient être hébergés et entretenus aux frais des cités traversées. Dans sa correspondance concernant son proconsulat de Cilicie, Cicéron s’enorgueillit ainsi de refuser le gîte, le couvert et les diverses fournitures (fourrage, mobilier, bois de chauffage) qu’il était en droit d’exiger en vertu de la *Lex Iulia* :

*Mes nouvelles, les voici : jusqu’à présent, aucune dépense ni pour moi – soit publique, soit privée – ni pour personne de ma suite : on n’accepte rien de ce que peut offrir un hôte*<sup>139</sup>.

---

<sup>134</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXII, 27, 4.

<sup>135</sup> On remarquera au passage que la seule multiplication des lois sur ce sujet suffit à prouver leur inefficacité, ce que les nombreux procès *de repetundis* connus viennent confirmer : cf. *supra*, p. 16-17.

<sup>136</sup> G. Rotondi, 1912, p. 269-270.

<sup>137</sup> G. Rotondi, 1912, p. 360.

<sup>138</sup> G. Rotondi, 1912, p. 389-391.

<sup>139</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, V, 10, 2.

*Ce qui soulage ces pauvres cités, c'est qu'elles ne font aucune dépense ni pour moi, ni pour mes légats, ni pour mon questeur, ni pour personne. Saches que nous n'acceptons ni foin, ni ce qu'on donne d'ordinaire en application de la loi Julia, même pas de bois, et que, sauf quatre lits et un toit, personne n'accepte rien, en bien des endroits pas même un toit : nous restons le plus souvent sous la tente*<sup>140</sup>.

Les sources épigraphiques viennent confirmer ce témoignage : dans un décret prit en l'honneur de Ménippos, la cité de Colophon le loue pour avoir, entre autres bienfaits, hébergé le gouverneur de la province d'Asie, Q. Mucius Scaevola l'Augure, vraisemblablement en 120 av. J.-C. : « Comme étaient venus dans la cité, et plus d'une fois, le gouverneur romain Quintus Mucius avec le questeur et des tribuns militaires, il les a tous reçus et il a rendu à la cité les sommes qu'elle lui avait versées pour les dépenses »<sup>141</sup>. Bien que, dans le cas présent, ce soit un particulier qui se chargea, dans le cadre d'une démarche évergétique, de l'hébergement et de l'entretien du préteur et de sa suite, le texte montre bien que cette tâche incombait normalement à la cité.

Concernant plus particulièrement l'approvisionnement en blé, on sait que les magistrats romains avaient la possibilité de réquisitionner du grain pour leur usage personnel : avant le départ, le Sénat précisait la quantité que les voyageurs officiels pouvaient exiger des provinciaux et fixait le prix auquel ces derniers étaient tenus de leur fournir – il s'agit de la *frumenti aestimatio* – ; la somme que cela coûterait au trésor public était, elle aussi, déterminée et versée à l'avance – c'est le *frumentum in cellam*<sup>142</sup>. Malgré cette réglementation, les abus étaient nombreux comme l'atteste la conduite de Pison lors de son proconsulat en Macédoine : « Quelles limites as-tu mise à tes exigences concernant l'estimation frumentaire ou les rations gratuites ? Si l'on peut appeler gratuit ce qui est extorqué par la violence et la crainte ! »<sup>143</sup>. Les rations gratuites pointées du doigt par Cicéron correspondent manifestement à des quantités de blé abusivement exigées par les magistrats en plus de la *frumenti aestimatio*.

---

<sup>140</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, V, 16, 3 ; voir également V, 14, 2, et V, 21, 5 ; sur le refus des banquets offerts par les provinciaux, voir Plutarque, *Cicéron*, XXXVI, 3 : « Il n'accepta pas de présents, même quand c'étaient des rois qui lui en offraient, et il dispensa les gens de sa province d'organiser des banquets ».

<sup>141</sup> Le décret de Colophon en l'honneur de Ménippos est publié par J. et L. Robert, *Claros I, Décrets hellénistiques*, Paris, 1989, Col. II, l. 42-45 ; sur l'identification du gouverneur, voir p. 98-99.

<sup>142</sup> Th. Mommsen, Tome I, 1892, p. 339-340.

<sup>143</sup> Cicéron, *Contre Pison*, XXXV, 86 ; voir également XXXVII, 90.

Il en va des transports comme du blé. Les voyageurs officiels romains bénéficiaient de l'*evectio* – de *vehere*, « transporter » –, c'est-à-dire de la gratuité des transports, qu'ils soient terrestres ou maritimes : ils pouvaient à tout moment réquisitionner des montures et des véhicules roulants aussi bien que des navires. A cet égard, outre, une fois encore, les cas de Postumius et de Pison<sup>144</sup>, on peut mentionner ici un épisode tout à fait révélateur mettant en scène, au cours du second triumvirat, un certain Pomponius qui, proscrit, tentait de rejoindre Sextus Pompée :

*Quant à Pomponius, il prit le costume de préteur et déguisa ses esclaves en licteurs. Il traversa la ville comme un préteur accompagné de ses licteurs tandis que les gens de sa suite le serraient de près de crainte qu'il ne soit reconnu. Parvenu aux portes de la ville, il prit possession de véhicules publics et traversa l'Italie en se faisant passer pour un préteur envoyé par les triumvirs pour mener des négociations avec Pompée : les populations le reçurent comme tel jusqu'à ce qu'il embarque sur un navire public et rejoigne Pompée*<sup>145</sup>.

Ce dernier texte, comme tous ceux étudiés précédemment, prouve, s'il en était encore besoin, que l'hébergement, l'entretien, le transport des magistrats romains par les communautés locales constituaient une caractéristique fondamentale de leurs déplacements fonctionnels en Orient ; à cet égard, la mise en œuvre de procédures d'accueil public et de traitement spécifiques peut-être considérée comme un processus de reconnaissance protocolaire de la dimension officielle du voyage.

## **Le critère de la reconnaissance protocolaire**

### Le cérémonial de l'entrée solennelle

Il convient d'abord d'évoquer une pratique commune aux souverains hellénistiques et aux magistrats romains, celle des entrées solennelles. Celle-ci faisant l'objet d'une analyse spécifique dans un prochain chapitre<sup>146</sup>, on se contentera ici de mentionner quelques uns des cas les mieux documentés pour la période considérée afin d'en relever les principales

---

<sup>144</sup> Postumius : cf. *supra*, p. 35-37 ; Pison : Cicéron, *Contre Pison*, XXXVII, 90.

<sup>145</sup> Appien, *Histoire romaine, Guerres civiles*, IV, 45.

<sup>146</sup> Cf. *infra*, chapitre 2.

modalités et d'en souligner les implications quant à la reconnaissance protocolaire de l'« officiel ».

En 246/5 av. J.-C., à l'occasion d'une expédition militaire dans l'empire séleucide<sup>147</sup>, le souverain lagide Ptolémée III fit par deux fois, à Séleucie du Piérie d'abord, à Antioche ensuite, l'objet de ce cérémonial<sup>148</sup>. Ces entrées solennelles sont particulièrement bien connues grâce au papyrus dit de Gourob, un document exceptionnel dont certains pensent qu'il pourrait être l'œuvre du souverain lagide en personne<sup>149</sup> ; il s'agit, quoi qu'il en soit, d'une source papyrologique contemporaine qui, en dépit de ses nombreuses lacunes, permet de reconstituer avec une rare précision le déroulement de cette cérémonie. Bien qu'il ne faille pas, en l'espèce, négliger la part éventuelle de reconstitution *a posteriori*, les récits détaillés de certains auteurs anciens offrent des parallèles tout à fait instructifs : on a ainsi la chance de

---

<sup>147</sup> Sur cette expédition de Ptolémée III, voir, en dernier lieu, M. Debidour, « Les Lagides et les Séleucides à l'époque des guerres de Syrie : l'exemple de l'expédition de Ptolémée III (245 av. J.-C.) », dans M.-Th. Le Dinahet (dir.), *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre au I<sup>er</sup> siècle avant notre ère. Anatolie, Chypre, Egypte, Syrie*, Nantes, 2003, p. 46-64.

<sup>148</sup> Papyrus de Gourob, Col II, l. 16-Col IV, l. 21 = *FGrHist*, 160 : « [Quant à nous], après avoir [préparé les navires], au début de la première veille, nous embarquâmes dans autant de navires que pouvait en recevoir le port de Séleucie. Nous longeâmes la côte jusqu'à la forteresse nommée Posidéon et jetâmes l'ancre vers huit heures du jour. De là, à l'aube, nous reprîmes le large pour arriver à Séleucie. Les prêtres les magistrats, les autres citoyens, les officiers, les troupes, portant des couronnes vinrent à notre rencontre sur le [chemin] du port. [Rien ne manquait à leurs] bons sentiments et [au débordement de leur amitié à notre égard. Lorsque nous arrivâmes] en ville, [les particuliers nous demandaient de sacrifier] les victimes préparées [sur les autels] qu'ils avaient construits [près de leurs maisons] et [les hérauts sacrés allaient proclamer] les honneurs dans le marché. Ce jour là, [nous restâmes dans la ville]. Le lendemain [embarquant sur les navires] où nous fîmes monter [tous ceux qui avaient fait la traversée] avec nous et les satrapes qui étaient là, les st[ratèges et tous les autres] officiers qui n'étaient pas [de service aux postes de] la ville ou de [l'acropole avec la garnison] et laissant --- car ils étaient surprenants --- après quoi, [nous arrivâmes] à Antioche. [Et là, nous avons trouvé] de tels préparatifs et [un tel concours du peuple] que nous sommes restés abasourdis. [Car nous avons vu venir à notre rencontre] en dehors de la porte les --- satrapes, les autres officiers, les [troupes], les prêtres, les collèges de magistrats, [tous les] jeunes gens du gymnase et tout le reste de la population portant des couronnes, et ils apportaient tous les objets sacrés sur le chemin devant [la porte]. Les uns nous saluaient de la main droite, les autres [nous témoignaient leur amitié] dans le bruit et les acclamations. [...] Rien ne nous a été plus agréable que l'empressement de ces gens. Donc, lorsque nous eûmes [remarqué ?] toutes les victimes préparées et offert des libations [avec] les particuliers, le soleil était sur son déclin... ».

<sup>149</sup> Sur ce document et l'identification de son auteur, voir M. Holleaux, « Le papyrus de Gourob », *BCH*, 30, 1906, p. 330-348 (repris dans *Études d'épigraphie et d'histoire grecques*, Tome III, Paris, 1968 (1942), p. 281-310).

bien connaître l'épisode de l'entrée d'Attale I<sup>er</sup> à Athènes, en 200 av. J.-C.<sup>150</sup>, relaté par Polybe et Tite-Live<sup>151</sup>, mais aussi celui de l'entrée d'Athéniôn dans cette même cité en 88 av. J.-C., à son retour d'une ambassade menée auprès de Mithridate VI<sup>152</sup>. Un décret de Pergame

---

<sup>150</sup> Sur cet épisode, voir E. Perrin-Saminadayar, « Remarques sur l'accueil officiel des souverains hellénistiques : Attale I<sup>er</sup> à Athènes », *Bulletin de la société nationale des antiquaires de France* 2001, 2006, p. 267-268 et « L'accueil officiel des souverains et des princes à Athènes à l'époque hellénistique », *BCH*, 128-129, 2004-2005, p. 364-367.

<sup>151</sup> Polybe, *Histoires*, XVI, 25 : « Le peuple athénien envoya une ambassade au roi Attale pour le remercier de ce qu'il avait fait pour eux et l'inviter à se rendre à Athènes [...] Il appareilla en toute hâte et, quand on sut à Athènes qu'il allait arriver, l'assemblée décida de l'accueillir et de le traiter pendant tout son séjour avec magnificence [...] Le lendemain, accompagné par les ambassadeurs romains et les magistrats athéniens, il entra en grande pompe dans Athènes. A leur rencontre se portèrent non seulement les titulaires des charges publiques et les cavaliers, mais aussi tous les citoyens, avec leurs femmes et leurs enfants. Et, lorsque la foule eut atteint le cortège royal, elle manifesta sa sympathie envers les Romains et plus encore envers Attale avec un enthousiasme dépassant tout ce que l'on peut imaginer. Quand le roi entra par le Dipylon, les prêtres et les prêtresses faisaient la haie de part et d'autre de la rue. On ouvrit alors les portes de tous les temples, on amena les victimes devant tous les autels et on le pria de célébrer les sacrifices. Enfin, on lui vota des honneurs tels qu'on n'en avait jamais accordés dans le passé à nul autre bienfaiteur de la cité ». Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXI, 14, 11-12 : « Le roi Attale et les Rhodiens étant arrivés à Egine, après avoir poursuivi Philippe qui rentrait en Macédoine, le roi se rendit au Pirée pour renouveler et consolider son alliance avec Athènes. Tous les citoyens, sortis en foule à sa rencontre avec leurs femmes et leurs enfants, les prêtres avec leurs insignes, l'accueillirent à son entrée dans la ville, et peu s'en fallut que l'on ne tirât les dieux eux-mêmes de leurs sanctuaires pour le recevoir ».

<sup>152</sup> Athénée, *Banquet des sophistes*, V, 212b-d : « A peine l'Asie venait-elle de passer dans le camp de Mithridate qu'Athéniôn gagna la haute mer, en direction d'Athènes. Gêné par une tempête, il fut contraint d'aborder en Karystie. Informés de la chose, les Cécropides armèrent, pour le ramener, des navires de guerre, avec à leur bord une litière aux pieds d'argent. Et le voici maintenant qui entre en scène, la majorité des habitants de la cité, ou presque, ayant afflué pour l'accueillir. Se joignaient à la foule qui courait bien d'autres spectateurs encore, s'étonnant de l'étrangeté de la fortune : que l'intrus Athéniôn fût transporté à Athènes sur une litière aux pieds d'argent et sur des couvertures de pourpre, lui qui n'avait jamais vu au préalable de pourpre sur son manteau, tandis que personne, pas même un Romain, n'écrasait l'Attique de son luxe avec une telle ostentation. Accouraient donc à ce spectacle, hommes, femmes, enfants, s'attendant au meilleur de la part de Mithridate, lorsque Athéniôn le pauvre, le donneur de leçon rétribuées, s'avance en procession à travers la cité et son territoire, pétant grâce au roi au nez de tous. Vinrent aussi à sa rencontre les Technites dionysiaques qui invitèrent au foyer commun de la cité, aux prières et aux libations qui s'y feraient, le messenger du nouveau Dionysos. Lui qui naguère sortait d'une maison en location se fit conduire dans la demeure de Diès – homme des plus riches alors grâce aux revenus qu'il tirait de Délos –, une demeure ornée de lits, de peintures, de statues, et d'une exposition de vases d'argent ». On trouvera une analyse de ce texte ainsi que sa traduction chez Br. Le Guen, 2006, p. 333-363.

réglant les modalités de l'entrée solennelle d'Attale III dans sa capitale, au retour d'une expédition militaire victorieuse<sup>153</sup>, permet de mieux connaître les préparatifs d'un tel cérémonial et en atteste la dimension protocolaire<sup>154</sup>. Si les souverains hellénistiques et les ambassadeurs grecs les plus importants étaient incontestablement les principaux destinataires et bénéficiaires des entrées solennelles, les *imperatores* romains en firent également l'objet. Ce fut notamment le cas de Lucullus en 86 av. J.-C. à Alexandrie : « Il [...] arriva à Alexandrie où il fit une entrée brillante : en effet, toute la flotte vint à sa rencontre, magnifiquement parée, suivant le cérémonial en usage quand un roi entrait dans le port »<sup>155</sup>.

Ces quelques exemples, issus de sources variées, littéraires, épigraphiques ou encore papyrologiques, ne constituent qu'une partie des témoignages disponibles, mais sont néanmoins suffisamment représentatifs pour permettre de déterminer les principales caractéristiques du cérémonial de l'entrée solennelle<sup>156</sup>. Il apparaît tout d'abord que celui-ci relevait de la mise en œuvre d'un véritable protocole consécutif à une décision politique prise le plus souvent par une cité – sous la forme d'un décret, comme dans le cas de l'entrée

---

<sup>153</sup> Voir L. Robert, « Un décret de Pergame », *BCH*, 108, 1984, p. 472-489 et « Le décret de Pergame pour Attale III », *BCH*, 109, 1985, p. 468-481 (repris dans *Documents d'Asie Mineure*, Paris, 1987, p. 460-477 et p. 522-535).

<sup>154</sup> *OGIS* 332, l. 26-51 (traduction de M. Sartre, *L'Anatolie hellénistique de l'Égée au Caucase (334-31 av. J.-C.)*, Paris, 2003, p. 110-111, légèrement modifiée) : « Lorsqu'il entrera dans notre ville, chaque stéphanéphore des Douze Dieux et du divin roi Eumène, sans exception, se couronnera. Après avoir ouvert les temples des dieux et consacré de l'encens, les prêtres et les prêtresses prieront que soient donnés maintenant et pour toujours au roi Attale Philométor et Evergète la santé, le salut, la victoire, le pouvoir sur terre et sur mer de commander et de châtier, de conserver son royaume pour toujours tranquille, et en toute sécurité. Iront à sa rencontre les prêtres susmentionnés, les prêtresses, les stratèges, les magistrats, les vainqueurs sacrés portant les couronnes gagnées lors des concours, le gymnasiarque avec les éphèbes et les *néoi*, le pédonome avec les enfants, les citoyens, les femmes et les jeunes filles, et tous les habitants couronnés et en vêtements blancs. Le jour où il arrivera dans notre ville sera sacré et les citoyens en masse feront des sacrifices par tribu, les phylarques ayant la charge de fournir de quoi sacrifier. On donnera à chaque tribu pour cela 20 drachmes pris sur les revenus civiques et sacrés. Après un sacrifice aussi beau que possible offert par le peuple sur l'autel de Zeus Sôter pour le roi, le héraut sacré fera l'annonce suivante : « Le peuple a honoré le roi Attale Philométor et Evergète, fils du divin roi Eumène Sôter, d'une couronne d'or d'excellence, d'une statue de cinq coudées et d'un portrait, à cause de son mérite, et de sa munificence envers lui ». Tous l'acclameront. D'autres sacrifices en son honneur auront lieu aussi sous le Portique royal, l'autel de Hestia Boulaia et Zeus Boulaios. Que les stratèges le convient au Prytanée pour le repas commun et lui distribuent des parts prélevées sur les victimes sacrées offertes en action de grâce par nous au nom du roi ».

<sup>155</sup> Plutarque, *Lucullus*, II, 6 ; le texte complet est cité *infra*, p. 45-46.

<sup>156</sup> Cf. *infra*, chapitre 2.

d'Attale III à Pergame –, parfois par un souverain hellénistique – comme dans le cas de l'entrée de Lucullus à Alexandrie. Ce protocole, minutieusement réglé comme en atteste une nouvelle fois le décret de Pergame, consistait essentiellement en un cortège d'accueil auquel prenaient part les principaux corps civiques – autorités civiles, militaires et religieuses ; *paides*, éphèbes et *néoi* sous la direction du gymnasiarque ; artistes –, ainsi qu'une foule de personnes, hommes, femmes et enfants, plus ou moins importante selon les cas. Ce cortège se portait en grand appareil à la rencontre du personnage pour lui faire escorte jusqu'aux portes de la ville. L'entrée dans la ville elle-même était conçue comme un véritable spectacle que les habitants rassemblés pour la circonstance et massés autour des portes ne manquaient pas d'apprécier. Le cérémonial se poursuivait par l'accomplissement de rites incontournables : sacrifices, libations, consécration, prières. Honneur grandiose auquel pouvait venir s'ajouter d'autres honneurs civiques plus traditionnels – comme l'invitation au prytanée –, l'entrée solennelle, en tant que cérémonie protocolaire, constituait dès lors un mode de reconnaissance officiel essentiel dans le monde gréco-romain : de la même manière que les honneurs reconnaissaient l'évergète, l'entrée solennelle, quant à elle, reconnaissait l'« officiel »<sup>157</sup>.

Ce cérémonial n'était cependant que l'une des étapes de la procédure d'accueil public des personnages officiels : il était en effet indissociable du séjour de ces derniers dans les cités qui les recevaient ainsi. Or, précisément parce qu'elle constituait, au même titre que l'entrée solennelle, un mode de reconnaissance officiel, l'infrastructure d'accueil et de traitement publics pouvait faire l'objet d'une utilisation politique : c'est ce qui ressort parfaitement de la réception réservée aux *imperatores* par les rois autant que de celle des souverains hellénistiques par l'Etat romain.

### La réception des magistrats romains dans les cours hellénistiques

Lors de leurs voyages fonctionnels en Orient, les magistrats romains étaient susceptibles de jouir de l'hospitalité royale. Si les mentions de réceptions d'*imperatores* en déplacement par des souverains hellénistiques alliés de Rome sont légion dans les sources littéraires et font fréquemment état de banquets et de présents d'hospitalité, ainsi parfois que

---

<sup>157</sup> Si l'on voulait établir un parallèle avec une pratique contemporaine susceptible de posséder une fonction et un sens similaires, on pourrait voir dans l'entrée solennelle l'équivalent antique de notre moderne tapis rouge traditionnellement déroulé à la descente d'avion des chefs d'Etat en visite officielle.

de fournitures diverses destinées aux troupes, on possède toutefois assez peu de récits détaillés permettant de reconstituer avec précision les modalités et les dispositifs de l'accueil ; la plupart concernent l'Égypte lagide du fait, évidemment, des relations privilégiées entre ce royaume et Rome, mais également en raison de la relative abondance de la documentation qui nous permet d'appréhender l'organisation de la cour des Ptolémées mieux qu'aucune autre.

Le premier cas, célèbre, est la grande mission d'information menée en Orient par Scipion Emilien – accompagné de Sp. Mummius et de L. Metellus, ainsi que du philosophe stoïcien Panétios – aux alentours de 140-139 av. J.-C.<sup>158</sup>. Le Sénat souhaitait s'informer sur les réalités militaires, politiques et économiques de l'Orient, mais également sur les mentalités et notamment les éléments de décadence morale. La première étape du voyage fut Alexandrie où Ptolémée VIII, désireux de faire étalage des richesses de son royaume, reçut les représentants du peuple romain en grande pompe ; dédaignant les banquets préparés à leur intention et sans manifester le moindre intérêt touristique pour les beautés et les curiosités de l'Égypte, ils visitèrent la capitale du royaume puis entamèrent une croisière sur le Nil qui les mena jusqu'à Memphis, sensibles uniquement aux avantages géographiques et stratégiques du pays, ainsi qu'à son exceptionnel potentiel économique et humain<sup>159</sup>.

On connaît aussi le cas d'un sénateur romain, L. Memmius pour lequel l'État lagide prépara, en 112 av. J.-C., une réception tout aussi royale que celle réservée, quelques années plus tôt, à Scipion Emilien et ses collègues :

*Lucius Memmius, un sénateur romain qui occupe une position très honorable, doit faire le voyage depuis la cité [Alexandrie] jusqu'au nome arsinoïte pour voir les sites. Qu'il soit reçu magnifiquement. Veille à ce qu'aux endroits convenables on prépare des logements ; à ce qu'on achève les débarcadères qui en dépendent ; à ce qu'on lui apporte, au débarcadère, les présents d'hospitalité dont la liste est ci-dessous ; à ce qu'on lui fournisse tout ce qu'il faut pour meubler le logement, ainsi que le repas destiné à Pétésouchos et aux crocodiles, et ce qui est nécessaire pour la visite du Labyrinthe ; et aussi les victimes qui seront présentées au dieu, avec l'appareil du sacrifice. En résumé, en toutes choses, veille*

---

<sup>158</sup> Sur cette ambassade, voir J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 108-109.

<sup>159</sup> Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XXXIII, 28b ; Poseidonios chez Athénée, *Banquet des sophistes*, 549 de ; Plutarque, *Œuvres morales*, 200f ; Justin, *Abrégé des Histoires philippiques de Trogue-Pompée*, XXXVIII, 8-11.

*avec le plus grand soin à ce que le voyageur demeure satisfait et, pour cela, fais tous tes efforts...*<sup>160</sup>.

En dépit de la coloration nettement touristique du séjour égyptien de L. Memmius, le protocole d'accueil mis en œuvre par le royaume lagide fonctionne ici comme un mode de reconnaissance de son statut de personnage officiel en déplacement. Sans doute faut-il considérer que c'est bien, à l'origine, un voyage fonctionnel qui avait amené L. Memmius à Alexandrie – une mission diplomatique par exemple – et que celui-ci profita de l'occasion pour découvrir les charmes de l'Égypte<sup>161</sup>. Toutefois, quand bien même L. Memmius ne serait-il venu en Égypte qu'à titre personnel et à des fins exclusivement touristiques – chose peu probable à pareille époque –, la réception que lui réserva, en raison de son rang de sénateur et sa position « honorable », l'État lagide le reconnaissait, *de facto*, comme un voyageur officiel.

Le texte le plus détaillé concerne la venue de Lucullus à Alexandrie au cours de la première guerre mithridatique, en 86 av. J.-C. :

*Ayant mis le cap sur l'Égypte, il [...] arriva à Alexandrie où il fit une entrée brillante : en effet, toute la flotte vint à sa rencontre, magnifiquement parée, suivant le cérémonial en usage quand un roi entrait dans le port. Le jeune Ptolémée le combla de prévenances extraordinaires et lui offrit le vivre et le couvert dans son palais, où jamais aucun général étranger n'avait été logé auparavant. Pour subvenir à son entretien et à sa dépense, il lui offrit non pas la somme habituellement allouée aux hôtes, mais le quadruple. Lucullus n'accepta rien de plus que ce qui lui était nécessaire et refusa tous les présents, bien que le roi lui en eût envoyé pour une valeur de 80 talents. On dit qu'il ne voulut pas aller à Memphis ni voir aucune autre des merveilles tant vantées de l'Égypte : « Cela conviendrait, dit-il, à un oisif qui voyage pour son agrément en quête de curiosité, mais non pas à un homme qui, comme moi, a laissé son général campant à la belle étoile sous les créneaux de l'ennemi ». Ptolémée repoussa la demande d'alliance par peur de la guerre, mais il fournit à Lucullus des vaisseaux pour l'escorter jusqu'à Chypre, puis, au moment de*

---

<sup>160</sup> *P. Tebt.*, I, 33, 4-19.

<sup>161</sup> Sur la pratique du tourisme culturel à l'occasion de déplacements officiels, très répandue chez les *imperatores*, cf. *infra*, chapitre 5.

son départ, il l'embrassa, lui témoigna mille égards et lui offrit une émeraude de grand prix montée sur or<sup>162</sup>.

Ce document, mis en parallèle avec les témoignages précédents, atteste l'existence d'un véritable protocole d'accueil des voyageurs officiels de passage dans le royaume d'Égypte et permet d'en préciser la teneur<sup>163</sup>. Par delà le cérémonial de l'entrée solennelle qui restait exceptionnel<sup>164</sup>, certaines constantes apparaissent. Ce protocole d'accueil officiel des magistrats romains à Alexandrie impliquait tout d'abord l'hébergement et l'entretien de ceux-ci aux frais de l'État lagide<sup>165</sup>. Il s'accompagnait, le cas échéant, de la fourniture de moyens de transport ainsi que de présents d'hospitalité<sup>166</sup>. Le protocole lagide paraît enfin inclure une croisière d'agrément sur le Nil à la découverte des merveilles de l'Égypte<sup>167</sup> : si Lucullus refusa de l'effectuer, Scipion Émilien, Lucius Memmius, ainsi que César en compagnie de Cléopâtre<sup>168</sup>, sacrifièrent tous à ce qui apparaît comme une tradition bien ancrée de l'hospitalité lagide<sup>169</sup>.

On remarque par ailleurs que la qualité du traitement des voyageurs dépendait d'abord et avant tout de l'importance que l'État lagide accordait à ses hôtes : si Scipion Émilien et ses collègues, Lucius Memmius et Lucullus furent tous reçus en grande pompe, ce

---

<sup>162</sup> Plutarque, *Lucullus*, II, 6-III, 1.

<sup>163</sup> Voir I. Savalli-Lestrade, 2007, p. 93-111, qui, outre les témoignages rassemblés ici, s'appuie également sur l'épisode, rapporté dans la *Lettre d'Aristée à Philocrate*, de l'ambassade des Soixante-Douze savants juifs venus de Jérusalem à Alexandrie pour y traduire la Loi, ainsi que sur celui, rapporté par Flavius Josèphe, *Antiquités judaïques*, XII, 156-222 et 228-236 dans ce que l'on appelle le *Roman des Tobiades*, de la venue de Josèphe, le neveu du Grand-prêtre Onias, auprès de Ptolémée III.

<sup>164</sup> Cf. *infra*, chapitre 2.

<sup>165</sup> C'était également valable – avec plus ou moins de magnificence selon les cas – pour les ambassadeurs de rois, de cités ou de peuples : voir notamment la *Lettre d'Aristée à Philocrate*, 180-300, dans laquelle les banquets des savants juifs à la table du roi tiennent une place importante – sans doute démesurée – ou bien encore dans le *Roman des Tobiades* chez Flavius Josèphe, *Antiquités judaïques*, XII, 173 et 209 qui montre que Josèphe reçut le gîte et le couvert dans le palais.

<sup>166</sup> Voir ainsi les riches présents d'hospitalité qu'offrit le souverain lagide aux soixante-douze savants juifs : *Lettre d'Aristée à Philocrate*, 319-320.

<sup>167</sup> J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 369.

<sup>168</sup> Suétone, *César*, LII ; Appien, *Histoire romaine, Guerres civiles*, II, 13, 90. Sur cet épisode célèbre, voir, en dernier lieu, T. W. Hillard, « The Nile Cruise of Cleopatra and Caesar », *CQ*, 52, 2002, p. 549-554.

<sup>169</sup> I. Savalli-Lestrade, 2007, p. 107.

dernier, que ce soit par le biais du cérémonial de l'entrée<sup>170</sup>, par son logement dans le palais royal<sup>171</sup>, par le montant des sommes mises en œuvre lors de son séjour ou bien encore par la richesse des cadeaux qui lui furent offerts, fut véritablement traité à l'égal d'un roi. On pourrait, en l'occurrence, s'étonner de la disproportion entre le statut de Lucullus, alors « simple » proquesteur, et l'accueil, exceptionnel, qui lui fut réservé par Ptolémée X ; cela s'explique sans doute par la situation délicate dans laquelle se trouvait alors le souverain lagide, tiraillé entre l'alliance romaine d'un côté et la menace pontique de l'autre, et qui devait donc s'efforcer de maintenir une neutralité prudente entre Sylla et Mithridate<sup>172</sup> : alors que le rejet de la demande d'alliance avec Rome était assurément un signe fort envoyé au roi du Pont, le fait d'accueillir Lucullus comme un personnage officiel de premier ordre constituait en quelque sorte un gage donné à Sylla dont Lucullus n'était alors que le représentant. Les cours hellénistiques savaient donc jouer des procédures d'accueil et de la reconnaissance officielle que leur mise en œuvre impliquait à des fins politiques<sup>173</sup>.

Bien que la documentation fasse largement défaut, il ne fait guère de doute, en effet, qu'à l'image de l'Égypte lagide, les autres royaumes hellénistiques devaient eux aussi disposer de protocoles d'accueil destinés aux voyageurs éminents envers lesquels ils tenaient à marquer leurs bonnes dispositions. S'il n'est guère possible, faute de sources suffisamment nombreuses et détaillées, de les reconstituer avec certitude, certains indices laissent tout de même entrevoir des dispositifs très semblables à celui qui avait cours dans le royaume

---

<sup>170</sup> Cf. *supra*, p. 42.

<sup>171</sup> Comme le note I. Savalli-Lestrate, 2007, p. 105, contrairement à ce que prétend Plutarque, ce n'était ni la première ni la dernière fois qu'un voyageur officiel éminent était logé dans les *basileia* des Ptolémée : des logements y étaient en effet aménagés spécialement pour les étrangers de marque dans la partie sud-ouest des bâtiments, non loin du théâtre. C'est là que César logea en 48 av. J.-C. à l'occasion de son séjour à Alexandrie : « Cette partie de la ville comprenait une petite portion du palais royal où on l'avait introduit lui-même pour l'y loger à son arrivée, et le théâtre, contigu au palais, qui jouait le rôle de citadelle et qui permettait d'accéder au port et aux chantiers maritimes royaux » (César, *Guerre civile*, III, 112, 8).

<sup>172</sup> J. Van Ooteghem, *Lucius Licinius Lucullus*, Bruxelles, 1959, p. 18-29 ; A. Keaveney, *Lucullus. A Life*, Londres-New York, 1992, p. 23-24.

<sup>173</sup> Les *imperatores* n'étaient pas les seuls personnages officiels à pouvoir jouir d'un tel accueil auprès des souverains hellénistiques : les ambassadeurs romains (*legati*) pouvaient eux-aussi faire l'objet d'une hospitalité similaire. On se contentera ici d'un seul exemple, particulièrement éloquent. En 166 av. J.-C., peu après la célébration des fêtes de Daphné, une ambassade romaine se présenta à Antioche auprès d'Antiochos IV : le souverain alla jusqu'à céder son propre palais aux représentants romains (Polybe, *Histoires*, XXXB, 3, 27) ; il va sans dire que, dans le cas présent, le calcul politique influa directement sur le traitement réservé à ces personnages publics.

d’Egypte. C’est ce que tend à prouver le récit que fait Flavius Josèphe de la réception que réserva Hérode à Octave en 30 av. J.-C.<sup>174</sup>. Au lendemain de la bataille d’Actium, le souverain de Judée s’avança jusqu’à Rhodes où séjournait alors le vainqueur qui, contre toute attente, confirma l’ancien allié d’Antoine dans sa royauté. C’est la raison pour laquelle, quand, quelque temps plus tard, Octave, qui s’apprêtait à envahir l’Egypte, fit étape en Syrie, Hérode le reçut en grande pompe à Ptolémaïs : outre les traditionnels présents d’hospitalité, Octave et ses amis furent notamment hébergés dans de riches et confortables appartements et se virent offrir un somptueux banquet ; l’armée, pour sa part, reçut des vivres en abondance et, plus tard, alors qu’elle traversait une région aride sur la route de l’Egypte, un abondant ravitaillement en eau. On retrouve donc ici, à l’exception bien sûr de la croisière d’agrément sur le Nil, les mêmes éléments que dans le protocole d’accueil lagide : la remise de cadeaux d’hospitalité, l’hébergement et l’entretien du voyageur et de sa suite aux frais du royaume visité et l’approvisionnement de l’armée en eau et en nourriture. Qu’il s’agisse bien là d’un véritable protocole, strictement défini, et non pas d’une réception exceptionnelle est clairement attesté par le fait qu’Agrippa jouit d’un accueil tout à fait similaire quelques années plus tard, en 15 av. J.-C., lors de sa venue en Syrie<sup>175</sup> : Hérode se porta à sa rencontre et l’accueillit avec magnificence dans diverses cités et des forteresses nouvellement établies, puis à Jérusalem où le co-régent d’Auguste fut honoré d’une entrée solennelle par la population et se vit offrir banquets et présents somptueux par le souverain de Judée.

On le voit, les protocoles d’accueil en vigueur dans les royautes hellénistiques ne paraissent guère avoir présenté de différences et d’originalités notoires selon les royaumes ; en tout cas, tous participaient d’une reconnaissance bien comprise de l’« officiel ».

### Le protocole romain

Les souverains hellénistiques étaient parfois amenés à bénéficier, à leur tour, de l’hospitalité romaine, notamment lorsqu’ils se rendaient à Rome dans le cadre de démarches diplomatiques<sup>176</sup>.

---

<sup>174</sup> Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, I, 386-395 et *Antiquités judaïques*, XV, 187-201.

<sup>175</sup> Flavius Josèphe, *Antiquités judaïques*, XVI, 12-16.

<sup>176</sup> Il s’agissait parfois d’un échange de bons procédés. Quand le Sénat accueillit de façon grandiose les princes attalides Attale, Athénée et Philétaire en 180 av. J.-C., il le fit, en partie, en réponse à l’hospitalité du royaume attalide vis-à-vis des voyageurs officiels romains : Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XXIX, 22.

La diplomatie romaine – expression qui englobe aussi bien les ambassades dépêchées par Rome que celles reçues dans l'*Urbs* – est désormais relativement bien connue<sup>177</sup>. A Rome, les ambassadeurs étrangers pouvaient être reçus soit à l'intérieur de la cité (*intra pomerium*), soit hors de la ville (*extra pomerium*) : pour Mommsen, le premier cas intervenait quand l'Etat mandataire de l'ambassade avait conclu un traité avec Rome, le second quand il n'existait aucune relation juridique entre les deux partis<sup>178</sup> ; Willems proposait pour sa part une interprétation fondée, non plus sur des considérations juridiques, mais sur un état de fait : selon lui, seuls les amis de Rome pouvaient être reçus dans l'enceinte de la ville, les ennemis étant systématiquement relégués à l'extérieur<sup>179</sup>. On doit à Marianne Coudry d'avoir montré les limites de ces deux critères : s'il existait bien des normes réglant l'accueil des ambassadeurs étrangers à Rome, la pratique montre que celui-ci ne relevait aucunement d'un cadre rigide et immuable fondé sur d'hypothétiques considérations juridiques ou relations de fait, mais relevait en réalité de la seule volonté du Sénat qui en jouait pour signifier à ses interlocuteurs ses bonnes ou ses mauvaises dispositions à leur égard ; l'infrastructure d'accueil public des ambassadeurs étrangers était, à Rome, une arme politique et diplomatique dans les mains du Sénat<sup>180</sup>. Il va sans dire que selon que l'on était admis à pénétrer dans l'*Urbs* ou contraint de demeurer hors du *pomerium*, les traitements différaient considérablement. Les souverains hellénistiques qui choisissaient de se déplacer en personne à Rome entraient normalement dans la catégorie des amis et alliés du peuple romain. A ce titre, ils jouissaient généralement d'un accueil public et d'un

---

<sup>177</sup> Sur la diplomatie romaine, voir Cl. Auliard, *La diplomatie romaine de la fondation de Rome à la fin de la République*, Lille, 1992 (Thèse sous forme de microfiches), dont une partie a été récemment publiée : Cl. Auliard, *La diplomatie romaine : l'autre instrument de la conquête. De la fondation de Rome à la fin des guerres samnites (753-290 av. J.-C.)*, Rennes, 2006 ; plus récemment, voir J.-L. Ferrary, « Les ambassadeurs grecs au Sénat romain », dans J.-P. Caillet et M. Sot (dir.), *L'audience. Rituels et cadres spatiaux dans l'Antiquité et le Haut Moyen-Age*, Paris, 2007, p. 113-122. Les sources sont commodément rassemblées par F. Canali De Rossi, *Le ambascerie dal mondo greco a Roma in età repubblicana*, Roma, 1997.

<sup>178</sup> Th. Mommsen, Tome VII, 1892, p. 365-376.

<sup>179</sup> P. Willems, *Le Sénat de la République romaine*, Tome II, Louvain, 1878-1885, p. 485-490.

<sup>180</sup> M. Bonnefond-Coudry, *Le Sénat de la République romaine de la guerre d'Hannibal à Auguste : pratiques délibératives et prise de décision*, Rome, 1989, p. 139-143 et 294-320 et M. Coudry, « Contrôle et traitement des ambassadeurs étrangers sous la République romaine », dans Cl. Moatti (dir.), *La mobilité en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque romaine. Procédures de contrôle et documents d'identification*, Rome, 2004, p. 530-532 ; 538-547 ; voir également J. Linderski, « Ambassadors go to Rome », dans E. Frézouls et A. Jacquemin (éd.), *Les relations internationales, Actes du colloque de Strasbourg, Strasbourg, 15-17 juin 1993*, Paris, 1995, p. 453-478 et J.-L. Ferrary, 2007.

traitement exceptionnels, souvent supérieurs à ceux traditionnellement réservés aux ambassadeurs étrangers : il s'agissait pour l'Etat romain de recevoir ces hôtes prestigieux avec tous les honneurs dus à leur rang<sup>181</sup>. Un épisode, bien connu et parfaitement documenté, permet de se faire une idée assez précise des procédures d'accueil – mais également de contrôle – des souverains hellénistiques à Rome. Il s'agit de la venue de Prusias II de Bithynie en 167 av. J.-C. que Tite-Live et Valère Maxime rapportent en ces termes<sup>182</sup> :

*Cette année là, le roi Prusias vint à Rome avec son fils Nicomède. Entré dans la ville entouré d'une suite nombreuse, il continua sa route de la porte jusqu'au forum et au tribunal du préteur Q. Cassius et, comme un grand rassemblement s'était formé de toutes parts, il dit qu'il était venu saluer les dieux qui habitaient la ville de Rome, ainsi que le Sénat et le peuple romain, les féliciter d'avoir vaincu les rois Persée et Gentius et d'avoir, en soumettant à leur pouvoir et les Macédoniens et les Illyriens, agrandi l'empire. Le préteur lui ayant dit que le Sénat lui accorderait audience le jour même s'il le voulait, il demanda deux jours pour visiter les temples des dieux, la ville, ses hôtes et ses amis. On lui donna comme guide le questeur L. Cornélius Scipion qui avait aussi été envoyé à Capoue au devant de lui et on loua pour lui une maison où il put, avec sa suite, être généreusement accueilli [...] Ordre fut donné de lui remettre des présents (munera) d'une valeur de ? sesterces et des*

---

<sup>181</sup> Voir en ce sens Tite-Live, *Histoire romaine*, XLII, 11, 1-2, relatant la venue à Rome du roi de Pergame, Eumène II, en 172 av. J.-C. : « Ce fut sous leur consulat que, selon Valérius Antias, Attale, frère du roi Eumène, vint à Rome comme ambassadeur pour y dénoncer les crimes commis par Persée et informer les Romains des préparatifs de guerre de ce dernier. La majorité des annalistes, et ceux qui sont les plus dignes de foi, rapportent au contraire qu'Eumène était venu en personne. Eumène donc, reçu à son arrivée à Rome avec les honneurs que l'on jugeait dus, non seulement à ses mérites, mais encore aux bienfaits considérables dont il avait été comblé (*exceptus cum tanto honore, quantum non meritis tantum eius, sed beneficiis etiam suis, ingentia quae in eum congesta erant, existimabant deberi*), fut introduit par le préteur au Sénat » ; Caton l'Ancien ne manqua pas de dénoncer cet accueil exceptionnel : « Le roi Eumène était venu à Rome, le Sénat le reçut avec des honneurs extraordinaires et les premiers citoyens rivalisaient d'empressement autour de sa personne. Caton seul laissait voir qu'il le suspectait et se méfiait de lui. Quelqu'un dit : « C'est pourtant un homme excellent et un ami des Romains. – soit, répliqua-t-il, mais ce genre d'animal est carnassier par nature. Aucun des rois que l'on porte aux nues, ajouta-t-il, n'est digne d'être comparé à Epaminondas, à Périclès, à Thémistocle, à Manius Curius ou à Hamilcar surnommé Barca » (Plutarque, *Caton l'Ancien*, VIII, 12-14).

<sup>182</sup> Tite-Live et Valère Maxime ne sont pas les seuls auteurs à évoquer cet événement mais les autres sources ne s'intéressent pas aux aspects matériels du séjour de ce souverain à Rome : Polybe, *Histoires*, XXX, 18 ; Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XXXI, 15 ; Appien, *Histoire romaine*, XII, *Guerres mithridatiques*, 2, 4.

vases d'argent d'un poids de 50 livres. Au fils du roi, Nicomède, on décida de faire des présents d'une valeur égale à celle de ceux donnés à Masgaba, fils du roi Masinissa ; des victimes et autres choses relatives au sacrifice qu'il voulait faire aussi bien à Rome qu'à Préneste seraient fournies au roi aux frais du trésor public, comme aux magistrats romains, et, de la flotte qui se trouvait à Brindes, 20 vaisseaux de guerre (naves longae) seraient mis à sa disposition. En attendant que le roi eût rejoint la flotte qu'on lui avait donnée, L. Cornélius Scipion ne devait pas s'éloigner de lui et aurait à subvenir à ses dépenses, à lui et à ses compagnons, jusqu'à ce qu'il fut embarqué. On raconte que le roi fut rempli d'une joie extraordinaire à la suite de cette générosité du peuple romain à son égard, qu'il ne permit pas qu'on lui achetât des cadeaux pour lui-même, mais ordonna à son fils de recevoir le don du peuple romain<sup>183</sup>.

Le Sénat encore, en apprenant que Prusias, le roi de Bithynie, venait le féliciter après la défaite de Persée, envoya, pour l'accueillir, le questeur P. Cornélius Scipion jusqu'à Capoue, et décida de louer pour lui la maison la plus confortable qu'il y aurait à Rome, et de pourvoir, non seulement à ses besoins, mais aussi à ceux de sa suite, aux frais de l'Etat<sup>184</sup>.

Les enseignements à tirer de cet exemple sont nombreux et peuvent être, dans une large mesure, considérés comme représentatifs<sup>185</sup>. Sans que cela soit systématique, il apparaît tout d'abord que les souverains hellénistiques qui se présentaient en Italie pouvaient être accueillis officiellement bien avant d'arriver aux portes de Rome. Dans ce cas précis, le questeur L. Cornélius Scipion a été envoyé au devant de Prusias, à Capoue, en Campanie, ville située sur la Via Appia qui reliait Rome au port de Brindes<sup>186</sup>. C'était à la fois une

---

<sup>183</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 44, 4-21 pour l'ensemble de l'épisode, 44, 4-7 et 14-18 pour les passages cités.

<sup>184</sup> Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, V, 1, 1d.

<sup>185</sup> On peut en effet mettre la réception de Prusias en parallèle avec ce que l'on sait de l'accueil des ambassades traditionnelles et, de manière plus probante encore, avec le cas – assez fréquent – des princes envoyés à Rome comme ambassadeurs : voir notamment la réception des princes attalides (Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXV, 10-11 ; Polybe, *Histoires*, XXIV, 5, 4-6 ; Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XXIX, 22) et numides (Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 13, 12-14, 9 ; Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, V, 1, 1c).

<sup>186</sup> Même cas avec les frères d'Eumène II de Pergame (Attale, Athénée, Philétaire) en 180 av. J.-C. (Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XXIX, 22), ainsi qu'avec les fils du roi Numide Masinissa, en 168 av. J.-C. : « Quant à Masgaba, fils du roi Masinissa, qui avait débarqué à Pouzzoles, on envoya au devant de lui avec de l'argent le questeur L. Manlius, pour l'escorter jusqu'à Rome aux frais de l'Etat » (Tite-Live, *Histoire romaine*,

marque de respect vis à vis du roi et une manière de le contrôler en s'enquerrant du motif de sa venue et en s'assurant de ses bonnes intentions. Après ce premier contact, le souverain, une fois arrivé à Rome, dut encore se présenter aux autorités, en l'occurrence ici le préteur Q. Cassius, pour exposer une nouvelle fois les raisons de sa présence en Italie et formuler officiellement une demande d'audience devant le Sénat<sup>187</sup>. Ces démarches accomplies, un sénatus consulte était voté, qui autorisait les rois amis et alliés du peuple romain à franchir le *pomerium*, l'enceinte sacrée, pour entrer dans la ville même et leur accordait l'*hospitium publicum*, l'hospitalité publique. L'*hospitium publicum* relevait de la responsabilité du questeur, le magistrat chargé de la gestion du trésor public, et consistait en l'hébergement (*locus*) et l'entretien (*lautia*) du bénéficiaire, mais également ceux qui l'accompagnaient, aux frais de l'Etat romain ; le coût total du séjour incombait pareillement au trésor public<sup>188</sup>.

L'exemple de Prusias, montre que s'agissant des rois, cette hospitalité publique dépassait celle que l'on accordait aux ambassadeurs « traditionnels » : l'hébergement des souverains hellénistiques impliquait souvent la location d'une maison séparée, conforme à leur rang, tandis que leur entretien et leur traitement représentaient un investissement financier beaucoup plus lourd que de coutume, du fait notamment de l'importance de leur suite<sup>189</sup>. A cela, il convient d'ajouter les cadeaux diplomatiques (*munera* en latin, *xénia* en grec), qui pouvaient prendre la forme d'une somme d'argent ou de présents en nature<sup>190</sup>, et

---

XLV, 13, 12) ; « Peu de temps après, on apporta une lettre concernant le second fils de Masinissa, Misagène ; Paul-Emile l'ayant renvoyé en Afrique avec ses cavaliers après la défaite de Persée, sa flotte avait, au cours de la navigation, été dispersée dans l'Adriatique et il avait été amené malade à Brindes, avec trois navires. Le questeur L. Stertinius fut envoyé auprès de lui à Brindes » (Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 14, 8) ; « Une fois achevée la guerre de Macédoine, Musachanès [il s'agit du même personnage que le Misagène de Tite-Live] le fils de Masinissa, avec les cavaliers qu'il avait amenés pour assurer la protection des forces romaines, fut renvoyé chez son père par Paul-Emile, qui commandait l'armée : une tempête dispersa la flotte et le prince fut transporté à Brindes malade. Quand le Sénat l'apprit, aussitôt il y fit aller un questeur pour qu'il se chargeât d'organiser l'accueil du jeune homme » (Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, V, 1, 1c). Sur le rôle des questeurs dans l'accueil des ambassadeurs étrangers à Rome, voir J.-L. Ferrary, 2007, p. 117-119.

<sup>187</sup> Sur le contrôle des ambassadeurs à leur arrivée, voir M. Coudry, 2004, p. 530-534.

<sup>188</sup> Th. Mommsen, Tome VII, 1892, p. 370-372 ; M. Coudry, 2004, p. 534-535.

<sup>189</sup> En 168 av. J.-C., le questeur chargé de Misagène, le prince numide, devait « veiller à lui fournir une maison pour l'héberger » (Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 14, 9) et « pourvoir avec générosité aux dépenses qu'il ferait ainsi qu'à celle de son entourage tout entier » (Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, V, 1, 1c), de la même manière qu'il lui fallait « subvenir à toutes [les] dépenses » de son frère Masgaba « tant qu'il serait en Italie » (Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 14, 6).

<sup>190</sup> M. Coudry, 2004, p. 536.

qui, lorsqu'ils étaient destinés à des rois, revêtaient une importance et une magnificence particulières : sommes d'argent considérables, chevaux, objets précieux<sup>191</sup>. Enfin, les hôtes de la plus haute distinction qu'étaient les souverains hellénistiques pouvaient, au moment de leur départ, se voir mettre à disposition une escorte chargée de les raccompagner jusqu'au port ainsi que des moyens de transport pour retourner dans leur royaume<sup>192</sup> : non content d'avoir bénéficié, jusqu'à Brindes, de l'escorte, toute honorifique, du questeur L. Cornélius Scipion, Prusias se vit octroyer – voire même donner selon la manière dont on interprète le texte – une flotte composée de pas moins de 20 navires de guerre<sup>193</sup> ! Au même titre que les prestations que devaient offrir, de gré ou de force, les communautés gréco-orientales, cette infrastructure d'accueil des souverains hellénistiques à Rome, au delà de ses modalités matérielles et administratives, est significative politiquement : en accueillant publiquement les rois, le peuple romain reconnaissait, par des pratiques et des conduites appropriées, leur qualité de voyageurs officiels en tant qu'ils incarnaient des Etats étrangers.

Que l'Etat romain ait été pleinement conscient des implications politiques de ce protocole d'accueil public est clairement perceptible dans les variations qu'il était susceptible

---

<sup>191</sup> Voir les cadeaux faits au prince Attale, frère du souverain attalide Eumène II de Pergame, en 192 av. J.-C. : « A Eumène, en son absence, et à Attale qui était là, on offrit des remerciements solennels, et on leur offrit un domicile gratuit, un lieu de réunion, des soins particuliers, et des cadeaux : deux chevaux, deux panoplies de cavalier, cent livres de vaisselles d'argent et vingt livres de vaisselle d'or » (Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXV, 23, 11) ; plus tard, en 172 av. J.-C., Eumène II, venu à Rome en personne, reçut, entre autres présents, une chaise curule et un sceptre d'ivoire : Tite-Live, *Histoire romaine*, XLII, 14, 10 ; Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XXIX, 34.

<sup>192</sup> M. Coudry, 2004, p. 546-547.

<sup>193</sup> Il alla sensiblement de même pour les princes numides en 168 av. J.-C. : Masgaba fut escorté par le questeur jusqu'à Pouzzoles, lequel loua « deux navires pour le conduire en Afrique, lui et ses compagnons » (Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 14, 6), tandis que son frère Misagène se vit mettre à sa disposition « une flotte capable d'assurer, dans de bonnes conditions et en toute sécurité, pour lui et les siens, leur traversée en Afrique » (Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, V, 1, 1c). On sait par ailleurs que les ambassadeurs étrangers venus à Rome pouvaient se voir remettre des lettres de recommandations, sorte de saufs-conduits adressés aux Etats qu'ils étaient susceptibles de traverser lors de leur voyage de retour et censés assurer leur sécurité : voir Th. Mommsen, Tome VII, 1892, p. 375 et M. Coudry, 2004, p. 547-560 ; rien n'atteste l'existence de telles précautions vis à vis des souverains hellénistiques qui, au fond, n'en avaient guère besoin puisqu'ils voyageaient toujours avec une escorte armée conséquente qui, sans les mettre totalement à l'abri du danger – comme le prouve l'attentat perpétré par Persée sur la personne d'Eumène II, alors que celui-ci, de retour de Rome, montait à Delphes (Tite-Live, *Histoire romaine*, XLII, 15-17) –, les préservait tout de même de la plupart des risques pesant sur les ambassadeurs.

de subir et de l'utilisation dont il pouvait faire l'objet vis-à-vis des ambassadeurs étrangers<sup>194</sup>. Deux exemples concernant plus spécifiquement des souverains hellénistiques permettent de montrer qu'il en joua pareillement dans ses relations avec ces derniers. En 168-167 av. J.-C., au lendemain de la victoire sur Persée, Attale et son frère, le souverain de Pergame, Eumène II se présentèrent tous deux en Italie, à quelques mois d'intervalle, afin de soumettre au Sénat le problème de la menace que faisaient peser les Galates sur le royaume attalide<sup>195</sup>. Or, autant le premier avait su, au cours de la guerre, s'attirer les faveurs des Romains, autant l'attitude ambiguë du second vis à vis du roi de Macédoine avait suscité la méfiance, voire l'hostilité de Rome<sup>196</sup>. Sans chercher à trancher ici la question épineuse de l'éventuelle rivalité entre les deux frères, il est intéressant de voir comment les Romains choisirent d'accueillir l'un et l'autre. Attale, qui fut le premier à se présenter en 168-167 av. J.-C., fut reçu avec tous les égards dus à son rang et même davantage si l'on en croit Tite-Live : « Il fut en effet reçu par ceux qui avaient combattu à ses côtés avec une bienveillance de beaucoup supérieure à celle dont aurait été l'objet le roi Eumène s'il était venu lui-même » ; « Rares furent les cas où un roi ou un particulier fut écouté avec autant de faveur et autant d'assentiment de la part de tous : on lui rendit hommage en le gratifiant de toutes sortes d'hommages et de cadeaux tant qu'il fut présent et on lui fit escorte à son départ »<sup>197</sup>. Ces témoignages prouvent qu'Attale jouit du traitement public traditionnellement réservé aux princes et aux souverains hellénistiques.

L'accueil fait, quelques mois plus tard, à son frère, le roi Eumène II, fut en revanche tout autre<sup>198</sup>. En effet, le Sénat refusa purement et simplement d'accueillir le souverain de

---

<sup>194</sup> Cf. *supra*, p. 49.

<sup>195</sup> Les sources relatant cet épisode sont Polybe, *Histoires*, XXIX, 6, 2-4 ; XXX, 19, 1-13 et Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 19-20, 3.

<sup>196</sup> Sur ce problème, voir E. Will, *Histoire politique du monde hellénistique*, Tome, II, Nancy, 1982<sup>2</sup>, p. 276-277 et 291-293.

<sup>197</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 19, 2 ; 20, 3 ; voir également Polybe, *Histoires*, XXIX, 6, 3, plus mesuré : « Les Romains, en effet, autorisèrent ce dernier [Attale], qui avait débarqué à Brindes, à se rendre à Rome, où il put, au cours des audiences qu'on lui accorda, soulever toutes les questions qu'il voulait, puis ils le congédièrent après lui avoir répondu en termes extrêmement amicaux ».

<sup>198</sup> Deux passages des *Histoires* de Polybe évoquent la venue en Italie d'Eumène II en 167 av. J.-C. Certains historiens en font deux épisodes distincts (M. Coudry, 2004, p. 542), mais la chronologie ainsi que la grande similitude des faits rapportés incitent plutôt à n'y voir qu'un seul et même événement dont Polybe aurait donné deux versions : une première, assez générale, qui intervient immédiatement après le récit de la visite d'Attale, dans un souci évident de comparaison entre les deux épisodes (XXIX, 6, 4), puis une seconde, plus développée,

Pergame à Rome et lui enjoignit de quitter l'Italie dans un délai déterminé<sup>199</sup>. En procédant de la sorte, le Sénat n'innovait pas particulièrement : les sources regorgent de mesures d'interdiction et d'expulsion frappant les ambassadeurs étrangers<sup>200</sup>. Il est plus étonnant en revanche qu'un roi, formellement « ami et allié du peuple romain », fasse l'objet d'une telle procédure – Polybe souligne d'ailleurs bien « l'embarras » du Sénat – : le motif invoqué pour justifier cela relève autant de l'arbitraire que du calcul politique, lorsque l'on songe à la manière dont, très peu de temps auparavant, Prusias avait été reçu. En accordant à Attale un accueil public digne d'un roi et en le refusant à Eumène, l'Etat romain ne faisait pas seulement montre de ses bonnes dispositions envers le premier et de son hostilité envers le

---

qui s'inscrit elle dans la logique chronologique de l'œuvre et trouve ainsi sa place dans la succession des événements de l'année 167 av. J.-C. (XXX, 19, 13). F. Canali De Rossi, 1997, p. 508-509, n° 550 de son catalogue, n'opère ainsi aucune distinction (sans justification) mais propose (sans davantage d'explication) la date de 166 av. J.-C. Voir également Tite-Live, *Abrégés*, XLVI, 1-2.

<sup>199</sup> Polybe, *Histoires*, XXIX, 6, 4 : « Pour Eumène, au contraire, dont le concours avait été pour eux des plus précieux et qui leur avait rendu d'innombrables services dans les guerres contre Antiochos, puis contre Persée, non seulement ils ne lui permirent pas de venir à Rome, mais, alors qu'on était au cœur de la mauvaise saison, lui enjoignirent de quitter l'Italie dans un délai déterminé » ; Polybe, *Histoires*, XXX, 19, 1-13 : « Le Sénat venait de donner sa réponse à Prusias quand on apprit à Rome la prochaine arrivée d'Eumène. Cette nouvelle jeta l'assemblée dans un grand embarras. Les sénateurs avaient été prévenus contre lui et leur siège était fait une fois pour toutes à son sujet, mais ils ne voulaient à aucun prix manifester publiquement leurs sentiments. Ils avaient proclamé partout que ce roi était le premier et le meilleur de leurs amis. Si donc ils le laissait se présenter devant eux pour entendre sa défense, et s'ils lui disaient franchement dans leur réponse ce qu'ils pensaient de lui, ils se ridiculisaient aux yeux de tous, pour avoir accordé dans le passé de tels honneurs à pareil homme. Si au contraire ils se faisaient les esclaves de l'opinion et, pour sauver les apparences, répondaient à Eumène en termes amicaux, ils feraient bon marché de la vérité et des intérêts de leur patrie. Ainsi, quoi qu'ils fissent, leur conduite serait indéfendable devant l'opinion. Pour résoudre ce problème, ils eurent recours à un expédient. Sous prétexte qu'ils n'aimaient pas d'une façon générale, voir des rois séjourner à Rome, ils annoncèrent, par un sénatus consulte, qu'ils n'en recevraient plus aucun. Ensuite, lorsqu'ils surent qu'Eumène avait débarqué à Brindes, ils lui envoyèrent le questeur avec le texte de leur décret, pour le prier, s'il avait quelque requête à adresser au Sénat, d'en faire part à ce magistrat et, s'il n'avait rien à demander, de quitter dans les plus brefs délais le territoire italien. Le questeur alla donc trouver le roi, qui, se rendant compte des dispositions dans lesquelles le Sénat se trouvait à son égard, se contenta de dire qu'il n'avait besoin de rien et garda ensuite jusqu'au bout le silence. Voilà comment on empêcha Eumène de se rendre à Rome. En prenant une telle décision, le Sénat visait en même temps un autre but. En un moment où le royaume de Pergame se trouvait gravement menacé par les Galates, il était clair que la rebuffade essayée par le roi refroidirait l'ardeur de ses alliés. Quant aux Galates eux-mêmes, ils mèneraient les hostilités avec une ardeur redoublée. L'intention du Sénat était donc d'infliger par tous les moyens à Eumène une humiliation complète ».

<sup>200</sup> Voir les cas recensés par M. Coudry, 2004, p. 544-546.

second, il déniait en quelque sorte au souverain de Pergame son statut de voyageur officiel et, par là même, de roi<sup>201</sup> ; de là à imaginer que le Sénat aurait préféré voir Attale sur le trône<sup>202</sup>...

Le cas de Ptolémée VI est l'exact opposé de celui d'Eumène, mais il atteste tout autant le rôle essentiel que tenait l'infrastructure d'accueil public à Rome dans la reconnaissance de l'« officiel ». En 164 av. J.-C., le souverain lagide, Ptolémée VI fut chassé du trône par son frère cadet Ptolémée VIII : obligé de fuir l'Égypte, il décida d'aller trouver de l'aide à Rome<sup>203</sup>. Les conditions initiales de son séjour en Italie furent en tous points celles d'un *privatus* : il arriva à pieds, vêtu de guenilles, seulement accompagné de quelques esclaves et fut contraint de recourir à l'hospitalité privée avant de devoir, en raison de l'importance des loyers à Rome, loger dans une maison petite et délabrée<sup>204</sup>. Cependant :

*Quand on l'eut annoncé au Sénat, il fit convoquer le jeune roi, en s'appliquant le mieux possible à lui demander de l'excuser de ne pas avoir envoyé un questeur à sa rencontre, selon la coutume ancestrale, et de ne pas l'avoir hébergé aux frais de l'Etat, et il lui dit qu'il n'y avait pas négligence de sa part, mais que son arrivée subite et secrète était à l'origine de cette situation ; aussitôt après, il le fit accompagner de la Curie à un édifice public pour l'y loger, en l'exhortant à se débarrasser de ses guenilles et à demander à être reçu solennellement. Il s'appliqua même à pourvoir à ses besoins, par l'intermédiaire d'un questeur, chaque jour. De tels degrés dans les attentions le tirèrent de son abattement et le ramenèrent à son prestige de roi, agissant de telle sorte qu'il conçut plus d'espoir de l'aide que lui fournirait Rome que de crainte devant la situation dans laquelle il se trouvait<sup>205</sup>.*

La mise en œuvre du protocole d'accueil public en vigueur à Rome – réception par un questeur en dehors de la ville puis hébergement et entretien aux frais de l'Etat – concourt ici à faire d'un voyage d'exil un voyage royal<sup>206</sup> : en accueillant et en traitant Ptolémée VI comme un voyageur officiel qu'il n'était, au moins dans les faits, plus, le Sénat entendait

---

<sup>201</sup> L'« humiliation » évoquée par Polybe, *Histoires*, XXX, 19, 13, recouvre, nous semble-t-il, cette idée de rabaisser quelqu'un à un rang inférieur à celui qui est normalement le sien.

<sup>202</sup> Ce que laisse entendre Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 19-20, 3.

<sup>203</sup> Voir E. Will, 1982<sup>2</sup>, p. 360.

<sup>204</sup> Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XXXI, 18 ; Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, V, 1, 1e.

<sup>205</sup> Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, V, 1, 1e.

<sup>206</sup> Sur le voyage d'exil, cf. *infra*, chapitre 6.

manifestement signifier qu'il continuait de tenir celui-ci pour souverain légitime du royaume lagide au même titre que Physcon<sup>207</sup>.

Le protocole romain, tant dans ses modalités que dans ses implications, rejoint, par de nombreux côtés, celui qui était en vigueur dans le royaume lagide et, selon toute vraisemblance, dans les autres royaumes hellénistiques. On se gardera cependant de ne voir dans le premier qu'une simple transposition du second : le protocole romain en matière d'accueil des ambassades étrangères était fixé bien avant que Rome n'entame la conquête du monde gréco-oriental.

L'expression « voyage officiel » n'étant attestée ni en grec, ni en latin, on aurait pu craindre que le recours à cette catégorie pour désigner les voyages des souverains hellénistiques et des *imperatores* romains ne soit rien d'autre qu'une énième rétrojection, c'est à dire l'application plus ou moins justifiée d'un concept moderne à des réalités antiques. Cette enquête, menée à partir des éléments les plus significatifs de la documentation, a permis de montrer combien le « voyage officiel » antique constitue une réalité historique particulièrement complexe en ce sens que les critères de définition que l'on peut établir ne sont pas nécessairement les mêmes selon que l'on se place dans le cadre institutionnel des royautés hellénistiques ou dans celui de la République romaine. L'étude du vocabulaire grec et latin permet de montrer que la notion d' « officiel » (*demosios/publicus*) renvoie à celle de « peuple » (*demos/populus*) et, donc, dans le langage politique gréco-romain, au concept d'« Etat ». Néanmoins, si, dans cette perspective, le problème du rapport entre public et privé apparaît central, force est de constater que pour des raisons de structures politiques, il ne se pose pas exactement dans les mêmes termes selon que le personnage en déplacement incarne à lui seul l'Etat ou ne fait que le représenter. Ainsi, à Rome, le voyage officiel peut être défini comme un déplacement accompli dans le cadre de ses fonctions par un personnage public (généralement un magistrat élu par le *populus romanus*) exerçant une charge (*officium* dont dérive « officiel ») et représentant, à ce titre, l'Etat romain à l'étranger. Or, cette définition se révèle inopérante dès lors que l'on se tourne vers les royaumes hellénistiques, au moins en ce qui concerne les souverains. Le caractère personnel et absolu de la monarchie hellénistique rend en effet caduque la dichotomie public/privé. Il convient alors de considérer

---

<sup>207</sup> Pour E. Will, 1982<sup>2</sup>, p. 360-361, le Sénat, en jouant de la rivalité entre les deux frères, espérait affaiblir le royaume lagide ; cette « politique velléitaire » (p. 364) aboutit effectivement au partage de l'empire : Ptolémée VI récupéra l'Egypte et Chypre, tandis que Ptolémée VIII se vit confier la Cyrénaïque.

qu'en tant qu'incarnation vivante d'un Etat, un souverain hellénistique était nécessairement un voyageur « officiel ».

Partant de là, l'analyse des sources permet de montrer que l'infrastructure du voyage officiel était nettement plus discriminante à Rome que dans les monarchies hellénistiques. Alors que les souverains hellénistiques mettaient principalement en œuvre des moyens qui leurs étaient propres, s'agissant des *imperatores* en revanche, ces mêmes moyens étaient publics et témoignent, à ce titre, de l'investissement de l'Etat romain dans les voyages de ses représentants.

Il apparaît par ailleurs que les communautés locales et les Etats visités par ces voyageurs officiels étaient amenés à mettre en œuvre des protocoles d'accueil et de traitement publics en matière d'hébergement, d'entretien, de transports qui représentaient certes une lourde charge financière et matérielle, mais constituaient surtout un mode de reconnaissance officiel, processus essentiel dans le monde gréco-romain. Pour autant, les Etats étrangers pouvaient, le cas échéant, en vertu de considérations politiques, refuser ces procédures de reconnaissance publique à certains voyageurs officiels.

Au final, le caractère officiel du voyage dépend autant du statut du voyageur à l'intérieur même de l'Etat auquel il appartient que de la qualité qu'il revêt aux yeux des Etats qui le reçoivent.

## Chapitre 2

### Les entrées solennelles

Les entrées des souverains hellénistiques et des *imperatores* romains en Orient, ainsi que l'*adventus* de ces derniers en Italie et à Rome constituaient l'un des moments essentiels du voyage officiel, l'un de ceux, aussi, sur lesquels les sources se révèlent les plus nombreuses.

On qualifie traditionnellement ces entrées de « royales ». Or, ce cérémonial ne mettait pas seulement en scène des rois, mais également d'autres catégories de personnages officiels importants – *imperatores* et ambassadeurs notamment – ; par ailleurs que bien qu'il ait parfois pu en constituer un volet important, on verra que ce rituel ne peut en aucun cas être considéré comme indissociable de l'idéologie monarchique. On préférera donc parler ici d'entrées « solennelles » au double sens que revêt ce terme dans la langue française : est solennel ce qui est pompeux, ce qui se fait avec apparat ; est solennel aussi ce qui est affecté d'une certaine gravité ; la polysémie de ce qualificatif permet de rendre compte de manière relativement satisfaisante de toutes les implications d'une telle cérémonie.

Ce cérémonial, qui transcende les périodes historiques, est désormais bien connu dans le contexte de la monarchie française des époques médiévale et moderne<sup>1</sup>. Les principales

---

<sup>1</sup> La bibliographie consacrée à ce sujet est particulièrement foisonnante. Voir, en premier lieu, les anthologies de B. Guinée et Fr. Lehoux, *Les entrées royales françaises de 1328 à 1515*, Paris, 1968, notamment p. 7-30 et M.-Fr. Wagner et D. Vaillancourt, *Le roi dans la ville. Anthologie des entrées royales dans les villes françaises de province (1615-1660)*, Paris, 2001, particulièrement p. 9-21. Un certain nombre de synthèses et d'articles importants s'attachent à l'analyse de ce rituel monarchique : J. Chartrou, *Les entrées solennelles et triomphales à la Renaissance (1484-1551)*, Paris, 1928 ; R. Gene McCrary, *Native Tradition and Classical Revival in French Renaissance Triumphal Entries*, Columbia, 1974 ; E. Kiser Craft, *Evolution de l'entrée royale en France, 1389-1571. Etude iconographique, théâtrale et littéraire suivie de l'édition commentée de l'entrée de Philippe le Beau à Paris (1501)*, University of California, 1976 ; J. Boutier, A. Dewerpe et D. Nordman, *Un tour de France royal. Le voyage de Charles IX (1564-1566)*, Paris, 1984, p. 293-307 (entrées de Charles IX lors de son tour de France) ; L. Bryant, *The King and the City in the parisian Royal Entry Ceremony. Politics, Ritual and Art in the Renaissance*, Genève, 1986 ; Chr. Desplat et P. Mironneau (dir.), *Les entrées. Gloire et déclin d'un cérémonial, Actes du colloque du château de Pau, 10-11 mai 1996*, Biarritz, 1997 ; G. Sabatier, « Les voyages des rois de France », R. Bruyère, « Les entrées de Louis XV : le dépérissement d'un rituel monarchique » et C. Laborde, « Les voyages du roi : les représentations du pouvoir royal sous la restauration », dans J. W. Derymez, O. Ihl et G. Sabatier (dir.), *Un cérémonial politique : les voyages officiels des chefs d'Etat*, Paris, 1998, respectivement p. 31-36, 45-93 et 107-111 ; *Les entrées royales, XVII<sup>ème</sup> siècle*, 212, Juillet-septembre 2001.

composantes en sont les suivantes : lors de l'arrivée du roi dans une ville du royaume, les habitants de celle-ci formaient un cortège à l'ordonnement très hiérarchisé qui venait à la rencontre du souverain à l'extérieur des murs, se mêlait à la foule de ceux qui l'accompagnaient, puis l'escortait jusqu'aux portes ; le roi faisait alors une entrée spectaculaire dans la ville, pavoisée pour l'occasion, sous les yeux de la population enthousiaste – ou, du moins, présentée comme telle –, puis effectuait une procession à travers l'espace urbain dont l'itinéraire, loin d'être le plus direct possible, ne devait rien au hasard et reprenait largement celui de ses prédécesseurs ; le parcours aboutissait devant la principale église de la ville dans laquelle le roi faisait une oraison avant de rejoindre la demeure qui lui avait été préparée ; ainsi s'achevait le cérémonial de l'entrée solennelle et commençait le séjour royal impliquant l'hébergement et l'entretien du roi, mais aussi l'organisation de nouvelles cérémonies (notamment de nouvelles processions) et de nouvelles festivités<sup>2</sup>.

Le bilan historiographique concernant ce cérémonial dans l'Antiquité est plus décevant alors même que c'est là que les historiens modernes pensent devoir chercher les origines de ce rituel<sup>3</sup>. Pierre Briant a néanmoins tenté de le reconstituer dans le cadre de ses travaux sur le nomadisme du Grand Roi<sup>4</sup>, tandis que l'*adventus* romain a déjà fait l'objet de plusieurs études, toutes centrées sur l'époque impériale<sup>5</sup>. L'époque hellénistique fait, une fois encore, figure de parent pauvre<sup>6</sup> : en dépit des témoignages réunis par Louis Robert<sup>7</sup>, les

---

<sup>2</sup> Il ne s'agit évidemment là que des éléments constitutifs de l'entrée les plus importants : voir B. Guinée et Fr. Lehoux, 1968, p. 18-24 ; J. Boutier, A. Dewerpe et D. Nordman, 1984, p. 293-307 ; G. Sabatier, 1998, p. 32-36.

<sup>3</sup> Ce sur quoi insistait déjà N. Coulet, « Les entrées solennelles en Provence au XIV<sup>ème</sup> siècle. Aperçus nouveaux sur les entrées royales françaises au bas Moyen Age », *Ethnologie française*, 7, 1977, p. 63-82.

<sup>4</sup> P. Briant, « Le nomadisme du Grand Roi », *Iranica Antiqua*, 23, 1988, notamment p. 257-263 ; « Alexandre à Sardes », dans J. Carlsen, B. Due, O. Steen Due et B. Poulsen (éd.), *Alexander the Great. Reality and Myth*, Rome, 1993, p. 13-27 ; *Histoire de l'empire perse. De Cyrus à Alexandre*, Paris, 1996, p. 199-207 ;

<sup>5</sup> Voir A. Alföldi, *Die Monarchische Repräsentation im römischen Kaiserreiche*, Darmstadt, 1970, p. 88-100 ; S. G. MacCormack, *Art and Ceremony in late Antiquity*, Berkeley-Los Angeles-Londres, 1981, p. 17-89 ; H. Halfmann, *Itinera principum. Geschichte und Typologie der Kaiserreisen im römischen Reich*, Stuttgart, 1986, p. 117-123 et 143-147 ; P. Dufraigne, *Adventus Augusti, Adventus Christi. Recherches sur l'exploitation idéologique et littéraire d'un cérémonial dans l'Antiquité tardive*, Paris, 1994 ; J. Lehnen, *Adventus Principis. Untersuchungen zu Sinngehalt und Zeremoniell der Kaiserankunft in der Städten des Imperium Romanum*, Francfort, 1997 ; S. Benoist, *Rome, le prince et la cité, Pouvoir impérial et cérémonies publiques (I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.-début IV<sup>ème</sup> siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2003, p. 19-101.

<sup>6</sup> Ce que note E. Perrin-Saminadayar, « Remarques sur l'accueil officiel des souverains hellénistiques : Attale I<sup>er</sup> à Athènes », *Bulletin de la société nationale des antiquaires de France* 2001, 2006, p. 267-268.

entrées solennelles des souverains hellénistiques, mais également celles des *imperatores* romains en déplacement n'ont guère été envisagées que dans le contexte athénien<sup>8</sup>, et ce malgré la tenue récente d'un colloque entendant proposer une synthèse diachronique sur ce phénomène<sup>9</sup>.

## Les sources

On a choisi de réunir ici les témoignages relatifs à cette pratique dans des tableaux destinés à faciliter leur exploitation. Cette démarche s'inspire directement du tableau synoptique établi par Brigitte Le Guen dans son article consacré à l'entrée d'Athéniôn à Athènes en 88 av. J.-C.<sup>10</sup>. Pourtant, bien qu'assez semblables, les rubriques ne sont pas tout à fait les mêmes, tandis que le nombre de témoignages retenus ici s'avère nettement plus élevé : d'abord parce que le corpus de Brigitte Le Guen ne prétendait, semble-t-il, pas à l'exhaustivité, ensuite parce qu'on a choisi d'intégrer dans ces tableaux, outre les témoignages relatifs aux souverains hellénistiques, ceux concernant les *imperatores* romains, ainsi qu'un certain nombre d'épisodes antérieurs à la période considérée et de parallèles potentiellement éclairants.

On trouvera dans ces tableaux, dont les rubriques fonctionnent en quelque sorte par paires, tout ou partie des informations suivantes, souvent fonction du type de sources disponibles. Les deux premières rubriques visent à établir le cadre historique de l'entrée solennelle : la première indique le nom du personnage entrant, la date de son entrée et les principales sources rapportant l'événement, tandis que la seconde précise la provenance du personnage et le lieu de son entrée. Les deux rubriques suivantes permettent de déterminer le

---

<sup>7</sup> L. Robert, « Un décret de Pergame », *BCH*, 108, 1984, p. 472-489 et « Le décret de Pergame pour Attale III », *BCH*, 109, 1985, p. 468-481, tous deux repris dans *Documents d'Asie Mineure*, Paris, 1987, p. 460-477 et p. 522-535 auquel on renverra désormais systématiquement.

<sup>8</sup> Notamment par E. Perrin-Saminadayar, « L'accueil officiel des souverains et des princes à Athènes à l'époque hellénistique », *BCH*, 128-129, 2004-2005, p. 364-367 et Br. Le Guen, « L'accueil d'Athéniôn, messenger de Mithridate VI, par les artistes dionysiaques d'Athènes en 88 av. J.-C. », *Studi Ellenistici*, 19, 2006, p. 333-363.

<sup>9</sup> *Les entrées royales et impériales : histoire, représentations et diffusion d'une cérémonie publique, de l'Orient ancien à Byzance*, organisé par M. Corbier, A. Bérenger-Badel et E. Perrin-Saminadayar à Paris les 27-29 octobre 2005. Voir aussi les quelques pages que Roland Etienne a récemment consacré au cérémonial de l'*apanéisis* : R. Etienne, « Protocoles royaux », dans D. Berranger-Auserve (éd.), *Epire, Illyrie, Macédoine. Mélanges offerts au Professeur Pierre Cabanes*, Clermont-Ferrand, 2007, p. 289-300, notamment p. 296-299.

<sup>10</sup> Br. Le Guen, 2006, p. 346-348.

cadre institutionnel et la terminologie de cette pratique : on y trouvera d'abord le type de décision politique organisant le cérémonial puis le terme technique servant à désigner celui-ci dans les sources. Les deux rubriques suivantes s'intéressent au cortège d'accueil civique : la première en précise le trajet, la seconde la composition à la fois humaine – les personnes impliquées – et matérielle – les objets employés –. Les deux rubriques suivantes envisagent le déroulement de la cérémonie une fois amalgamés les deux cortèges initiaux, à savoir, dans un premier temps, le trajet de la procession formée par la fusion du cortège du personnage entrant et du cortège civique et, dans un deuxième temps, le moment de l'entrée dans la ville. Les deux dernières rubriques établissent les gestes, à la fois politiques et religieux, accomplis à cette occasion, tant par la ville que par le personnage.

Ces tableaux sont au nombre de quatre : un premier tableau présente un certain nombre de précédents significatifs appartenant à l'époque classique et au règne d'Alexandre – dont la liste ne prétend aucunement être exhaustive –, ainsi que trois parallèles particulièrement éclairants ; les deuxième et troisième tableaux réunissent respectivement les témoignages relatifs aux entrées des souverains hellénistiques et à celles des *imperatores* romains dans les cités grecques du bassin méditerranéen oriental ; enfin, le quatrième tableau regroupe quant à lui les *testimonia* concernant l'*adventus* des *imperatores* en Italie et à Rome – leur nombre et leur représentativité ont permis de se limiter aux II<sup>ème</sup>-I<sup>er</sup> siècles av. J.-C.

On a choisi d'intégrer dans ces différents tableaux un certain nombre de cas problématiques au sujet desquels l'incertitude demeure quant à l'existence d'une véritable entrée solennelle, mais qui n'en constituent pas moins des points de comparaison intéressants ; ces cas seront étudiés, discutés et, le cas échéant, rejetés au fur et à mesure de l'analyse.

Enfin, on usera largement tout au long de cette étude du système de renvoi suivant : un chiffre romain (en gras) correspondant au tableau suivi d'un chiffre arabe correspondant au personnage ; à titre d'exemple **II**, 5 renvoie à l'entrée d'Attale I<sup>er</sup> à Athènes en 200 av. J.-C.

## I. Précédents et parallèles

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
<b>Personnage</b>	Alcibiade (407 av.)	Dion (357 av.)	Démosthène (323 av.)	Alexandre le Grand (334 av.)	Alexandre le Grand (331 av.)	Alexandre le Grand (331 av.)	Alexandre le Grand (épisode imaginaire)	Athéniôn (ambassadeur d'Athènes auprès de Mithridate VI) (88 av.)	Caton le Jeune (réception normalement destinée à Démétrios, affranchi de Pompée) (66-62 av.)
<b>Date</b>	Xénophon, <i>Helléniques</i> , I, 4, 8-20 ; Plutarque, <i>Alcibiade</i> , XXXII-XXXIV.	Plutarque, <i>Dion</i> , XXVIII-XXIX.	Plutarque, <i>Démosthène</i> , XXVII, 6-8.	Arrien, <i>Anabase</i> , I, 17, 3-6.	Arrien, <i>Anabase</i> , III, 16, 3-5 ; Diodore de Sicile, <i>Bibliothèque historique</i> , XVII, 64, 3-5 ; Quinte-Curce, <i>Histoire d'Alexandre</i> , V, 1, 17-23.	Arrien, <i>Anabase</i> , III, 16, 6-9 ; Quinte-Curce, <i>Histoire d'Alexandre</i> , V, 2, 8-12.	Flavius Josèphe, <i>Antiquités juives</i> , XI, 327-332.	Athénée, <i>Banquet des sophistes</i> , V, 211d-212 f	Plutarque, <i>Caton le Jeune</i> , XIII ; <i>Pompée</i> , XL, 1-5.
<b>Sources</b>									
<b>Provenance et lieu d'entrée du personnage</b>	Arrivée par la mer depuis Gytheion à Athènes (au Pirée)	Arrivée par la terre depuis Minoa à Syracuse	Arrivée par la mer depuis Egine à Athènes (au Pirée)	Arrivée par la terre à Sardes	Arrivée par la terre depuis Arbèles à Babylone	Arrivée par la terre depuis Babylone à Suse	Entrée imaginaire à Jérusalem	Arrivée par la mer depuis l'Eubée à Athènes (au Pirée)	Arrivée par la terre à Antioche
<b>Type de décision organisant l'accueil</b>			Décret de l'assemblée du peuple athénien				Ordre divin reçu par le grand-prêtre lors d'un rêve		
<b>Terme technique</b>	<i>apantésis</i>	<i>apantésis</i>	<i>apantésis</i>		- <i>apantésis</i> - <i>adventus</i>		<i>hypantésis</i>	<i>hypantésis</i>	<i>apantésis</i>
<b>Trajet du groupe d'accueil</b>	De la ville au port du Pirée	Depuis le cœur de la ville jusqu'aux portes	De la ville au port du Pirée	De la ville vers l'extérieur à la rencontre d'Alexandre	De la ville vers l'extérieur à la rencontre d'Alexandre	De la ville vers l'extérieur à la rencontre d'Alexandre	De la ville au lieu-dit Saphein (ou Saphin, ou Sapha) d'où l'on voit la ville et le Temple	De la ville au port du Pirée	De la ville vers l'extérieur à la rencontre de Caton

	1. Alcibiade	2. Dion	3. Démosthène	4. Alexandre	5. Alexandre	6. Alexandre	7. Alexandre	8. Athéniôn	9. Caton le Jeune
<b>Composition du groupe d'accueil</b>	- Parents et amis d'Alcibiade - La « foule »	- Notables - Citoyens	- Prêtres - Archontes - Tous les citoyens	- Mithrènès, commandant de la garnison de Sardes - Notables de la ville	- Mazaïos, satrape de Syrie, et ses enfants - Bagophanès, gardien de la citadelle et du trésor royal - Prêtres - Mages - Magistrats - Cavaliers babyloniens - Artistes babyloniens - Chaldéens - Toute la population	Aboulitès, satrape de Susiane, et son fils  Cadeaux divers (dromadaires, éléphants)	- Grand-prêtre - Prêtres - Citoyens  - Couronnes - Robe violette brodée d'or avec la tiare surmontée de la lamelle d'or portant le nom de Dieu (grand-prêtre) - Robes rituelles en lin (prêtres) - Vêtements blancs (population)	- Technites dionysiaques - La majorité des habitants de la cité : hommes, femmes, enfants  - Litière aux pieds d'argent - Couvertures de pourpre	- Prêtres - Magistrats - Ephèbes - Enfants - Une foule d'hommes  - Couronnes - Vêtements blancs
<b>Trajet de la procession</b>	Du Pirée à la ville	Des portes de la ville jusqu'à un lieu proche de l'acropole	Du Pirée à la ville	Du fleuve Hermos à l'acropole	De l'extérieur de la ville jusqu'au palais	De l'extérieur à l'intérieur de la ville	De Saphein jusqu'à Jérusalem	Du Pirée à la ville	

	1. Alcibiade	2. Dion	3. Démosthène	4. Alexandre	5. Alexandre	6. Alexandre	7. Alexandre	8. Athéniôn	9. Caton le Jeune
<b>Entrée dans la ville</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dion et ses proches, couronnés et armés, entrent dans la ville accompagnés de la garde personnelle de Dion et de son armée</li> <li>- Les Syracusains regardant passer le cortège lancent des fleurs et disposent le long des rues des victimes sacrificielles, des tables et des cratères</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alexandre monté sur un char suivi de son armée en formation de combat et du cortège d'accueil</li> <li>- Parcours de la procession jonché de fleurs et de couronnes</li> <li>- Des autels d'argent, de l'encens et des parfums sont disposés le long de l'itinéraire processionnel</li> </ul>				
<b>Manifestations religieuses et/ou politiques à l'intérieur de la ville pour l'entrée et le séjour du personnage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vote de couronnes d'or par l'assemblée du peuple</li> <li>- Election au poste de stratège <i>autokrator</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prières</li> <li>- Désignation de Dion et de son frère comme stratèges avec les pleins pouvoirs</li> </ul>	Sacrifice à Zeus Sôter	Reddition de la ville	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reddition de la ville</li> <li>- Hébergement et entretien du roi et de son armée pendant tout le séjour</li> </ul>	Reddition de la ville		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Invitation au prytanée</li> <li>- Sacrifices</li> <li>- Libations</li> <li>- Prières</li> </ul>	

	1. Alcibiade	2. Dion	3. Démosthène	4. Alexandre	5. Alexandre	6. Alexandre	7. Alexandre	8. Athéniôn	9. Caton le Jeune
<b>Actes du personnage lors de l'entrée et du séjour</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Discours à l'assemblée du peuple</li> <li>- Réorganisation de la procession des Mystères d'Eleusis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Discours aux Syracusains</li> <li>- Renversement de la tyrannie de Denys le Jeune</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ordres pour l'érection d'un temple à Zeus</li> <li>- Organisation militaire et administrative de la ville et de sa région</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sacrifice à Baal</li> <li>- Invitation à reconstruire les temples de Babylone détruits par Xerxès</li> <li>- Organisation militaire et administrative de la ville et des régions alentours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sacrifice</li> <li>- Organisation de concours</li> <li>- Prise du trésor royal</li> <li>- Organisation militaire et administrative de la ville et de sa région</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouvelle procession dans la ville depuis la demeure de Diès jusqu'à une tribune placée devant le portique d'Attale</li> <li>- Discours aux Athéniens</li> </ul>	

## II. Entrées des souverains hellénistiques

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
<b>Personnage</b>	Démétrios Poliorcète	Ptolémée Kéraunos	Ptolémée III	Ptolémée IV	Attale I <sup>er</sup>	Antiochos III	Antiochos III	Antiochos III	Antiochos III	Antiochos IV	Ptolémée VI	Attale III	Mithridate VI
<b>Date</b>	(291/0 av.)	(281/0 av.)	(246/5 av.)	(217 av.)	(200 av.)	(200 av.)	(192 av.)	(192 av.)	(192 av.)	(172 av.)	(147 av.)	(139-133 av.)	(88 av.)
<b>Sources</b>	Athénée, <i>Banquet des sophistes</i> , VI, 253-254a.	Justin, <i>Abrégé des Histoires philippiques de Trogue-Pompée</i> , XXIV, 3.	Papyrus de Gourab ( <i>FgrHist.</i> , 160)	Stèle de Pithom ( <i>SEG</i> , VIII, 467)	Polybe, <i>Histoires</i> , XVI, 25-26 ; Tite-Live, <i>Histoire romaine</i> , XXXI, 14, 11-15, 7.	Flavius Josèphe, <i>Antiquités juives</i> , XII, 138.	Tite-Live, <i>Histoire romaine</i> , XXXV, 43, 2-7	Tite-Live, <i>Histoire romaine</i> , XXXV, 43, 7-44.	Polybe, <i>Histoires</i> , XX, 7 ; Tite-Live, <i>Histoire romaine</i> , XXXVI, 6.	2 <i>Mac.</i> , 4, 21-22.	1 <i>Mac.</i> , 11, 13 ; Flavius Josèphe, <i>Antiquités juives</i> , XIII, 103-104.	<i>OGIS</i> 332	Diodore de Sicile, <i>Bibliothèque historique</i> , XXXVII, 26.
<b>Provenance et lieu d'entrée du roi</b>	Arrivée par la mer depuis Corcyre à Athènes (au Pirée)	Arrivée par la terre depuis la Macédoine à Cassandreia (Chalcidique)	Arrivée par la mer à Séleucie du Piérie puis à Antioche	Arrivée par le Nil dans plusieurs villes d'Egypte puis à Memphis	Arrivée par la mer depuis Egine à Athènes (au Pirée)	Arrivée par la terre à Jérusalem	Arrivée par la mer depuis Ptéléon à Démétrias (Magnésie)	Arrivée par la mer depuis Phalara à Lamia (Phthie)	Arrivée par la mer depuis l'Eubée (Chalcis) en Béotie puis à Thèbes	Arrivée par la terre depuis Joppé à Jérusalem	Arrivée par terre depuis l'Egypte en Syrie	Arrivée par la terre à l'Asclépieion de Pergame, situé à 2 km de la ville	Arrivée par la terre en Asie Mineure
<b>Type de décision organisant l'accueil</b>		Décret d'un jour de fête pris à l'instigation d'Arsinoé		Décret des prêtres égyptiens ?	Décret de l'assemblée du peuple athénien						Ordre d'Alexandre Balas	Décret de Pergame réglant les modalités de l'accueil du souverain	Décrets civiques
<b>Terme technique</b>	<i>apantésis</i>	<i>adventus</i>	<i>apantésis</i>		<i>apantésis</i>	<i>apantésis</i>	<i>occursus</i>		<i>apantésis</i>			<i>apantésis</i>	<i>apantésis</i>
<b>Trajet du groupe d'accueil</b>	De la ville au port du Pirée		De la ville au port	Des villes et des temples aux débarcadères	De la ville au port du Pirée	De la ville vers l'extérieur à la rencontre d'Antiochos	De Démétrias à Ptéléon		De Thèbes jusqu'au lieu du débarquement d'Antiochos en Béotie		Des villes vers l'extérieur à la rencontre de Ptolémée	De la ville à l'Asclépieion	Des villes vers l'extérieur à la rencontre de Mithridate

	1. Démétrios Poliorcète	2. Ptolémée Kéraunos	3. Ptolémée III	4. Ptolémée IV	5. Attale I <sup>er</sup>	6. Antiochos III	7. Antiochos III	8. Antiochos III	9. Antiochos III	10. Antiochos IV	11. Ptolémée VI	12. Attale III	13. Mithridate VI
<b>Composition du groupe d'accueil</b>  <b>Objets</b>	- Chœurs - Danseurs - La « foule »  - Couronnes - Encens - Phallus	Deux fils d'Arsinoé (Lysimaque et Philippe)  Couronne	- Prêtres - Magistrats - Satrapes - Officiers - Troupes - <i>Neaniskoi</i> du gymnase - Citoyens  - Couronnes - Objets sacrés	- Prêtres - Personnel des temples - Particuliers  - Bouquets de fleurs - Talismans - Couronnes	- Prêtres - Magistrats - « Personnages officiels avec les cavaliers » - Tous les citoyens avec femmes et enfants	Membres de la Gerousia	Le magnétarque et les dirigeants magnètes		Magistrats du <i>koinon</i> béotien		Habitants des villes	- Stéphanéphore des 12 dieux et du dieu-roi Eumène - Prêtres et prêtresses - Stratèges - Magistrats - Vainqueurs des concours stéphanites - Gymnasiarque avec les éphèbes et les <i>neoi</i> - Pédonomes avec les enfants - Citoyens - Femmes et jeunes filles  - Couronnes - Vêtements blancs	Habitants des cités en habits de fête
<b>Trajet de la procession</b>	Du Pirée à la ville	Du territoire <i>ad portam</i>	Du port à la ville	Du fleuve aux temples	Du Pirée à la ville	De l'extérieur à l'intérieur de la ville	De Ptéléon à Démétrias ?		Du lieu du débarquement d'Antiochos jusqu'à Thèbes		De l'extérieur à l'intérieur des villes	De l'Asclépieion à l'intérieur de la ville	De l'extérieur à l'intérieur des villes
<b>Entrée dans la ville</b>					Par la porte du Dipylon avec les prêtres et les prêtresses faisant la haie des deux côtés			Enthousiasme populaire débordant		Entrée « à la lumière des flambeaux et au milieu des acclamations »			

	1. Démétrios Poliorcète	2. Ptolémée Kéraunos	3. Ptolémée III	4. Ptolémée IV	5. Attale I <sup>er</sup>	6. Antiochos III	7. Antiochos III	8. Antiochos III	9. Antiochos III	10. Antiochos IV	11. Ptolémée VI	12. Attale III	13. Mithridate VI
<b>Manifestations religieuses et/ou politiques à l'intérieur de la ville pour l'entrée et le séjour du roi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Composition et interprétation d'un hymne ithyphallique en l'honneur du roi</li> <li>- Danses et chants</li> <li>- Consécration d'encens</li> <li>- Libations</li> <li>- Prières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ornement des maisons, de temples et de tous les lieux publics</li> <li>- Disposition d'autels et de victimes dans toute la ville</li> </ul>	Construction d'autels près des maisons	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sacrifices</li> <li>- Libations</li> <li>- Offrandes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture de tous les temples</li> <li>- Fourniture de victimes et invitation faite à Attale de sacrifier</li> <li>- Invitation à s'exprimer devant l'assemblée du peuple</li> <li>- Vote d'honneurs cultuels</li> </ul>	Fourniture de provisions pour les soldats et les éléphants du roi						<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouvertures de tous les temples</li> <li>- Consécration d'encens</li> <li>- Prière pour le roi</li> <li>- Sacrifices sur l'autel de Zeus Sôter, d'Hestia Boulaia et Zeus Boulaios</li> <li>- Sacrifices dans chaque tribu</li> <li>- Partage des victimes sacrificielles</li> <li>- Invitation au prytanée</li> <li>- Vote d'honneurs divers (couronne d'or, <i>eikon</i>, <i>agalma</i>)</li> </ul>	
<b>Actes du roi lors de l'entrée et du séjour</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mariage avec Arsinoé</li> <li>- Assassinat des fils d'Arsinoé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sacrifices privés</li> <li>- Visite à Bérénice</li> <li>- Entretiens avec les autorités locales</li> </ul>	Nombreux bienfaits pour les temples égyptiens	Envoi d'une lettre à l'assemblée du peuple	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expulsion de la garnison égyptienne</li> <li>- Bienfaits divers en faveur des Juifs</li> </ul>		Discours devant l'assemblée	Discours à l'assemblée		Installation de garnisons		

### III. Entrées des *imperatores* en Orient

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<b>Personnage</b>	Flamininus (197 av.)	Scipion Asiagenus (190 av. J.-C.)	L. Anicius (168 av.)	Paul-Emile (168 av.)	Scipion Emilien (140-139 av.)	Lucullus (86 av.)	Cicéron (51 av.)	César (47 av.)	Antoine (42 av.)	Antoine et Cléopâtre (33/2 av.)
<b>Date</b>	Tite-Live, <i>Histoire romaine</i> , XXXIII, 1-2 ;	Tite-Live, <i>Histoire romaine</i> , XXXVII, 37, 1.	Tite-Live, <i>Histoire romaine</i> , XLV, 26, 3-4.	Tite-Live, <i>Histoire romaine</i> , XLIV, 46, 10-11.	Diodore de Sicile, <i>Bibliothèque historique</i> , XXXIII, 28b ; Plutarque, <i>Œuvres morales</i> , 200f.	Plutarque, <i>Lucullus</i> , II, 6-III, 1.	Cicéron, <i>Lettres à Atticus</i> , V, 13, 1 ; V, 14, 2 ; V, 20, 1.	César, <i>Guerre d'Alexandrie</i> , XXXII.	Plutarque, <i>Antoine</i> , XXIV, 4.	Sénèque le Rhéteur, <i>Suasoires</i> , I, 6.
<b>Sources</b>	Plutarque, <i>Flamininus</i> , VI, 1-4.									
<b>Provenance et lieu d'entrée de l'imperator</b>	Arrivée par la terre depuis Elatée à Thèbes	Arrivée par la mer à Dardanos puis Rhoétée	Arrivée par la terre depuis l'Illyrie à Phanota (Epire)	Arrivée par la terre depuis Pella à Amphipolis	Arrivée par la mer à Alexandrie	Arrivée par la mer depuis Cyrène à Alexandrie	Arrivée par la mer depuis Samos à Ephèse	Arrivée par la terre à Alexandrie	Arrivée à Ephèse	Arrivée par la mer à Athènes (au Pirée)
<b>Type de décision organisant l'accueil</b>										
<b>Terme technique</b>	<i>apantésis</i>				<i>apantésis</i>	<i>apantésis</i>	<i>adventus</i>	- <i>adventus</i> - <i>occursus</i>		<i>occursus</i>
<b>Trajet du groupe d'accueil</b>	De la ville vers l'extérieur à la rencontre de Flamininus	Des villes vers l'extérieur à la rencontre de Scipion	De la ville vers l'extérieur à la rencontre de L. Anicius		De la ville au port ?	Du port vers le large à la rencontre de Lucullus				De la ville au port du Pirée
<b>Composition du groupe d'accueil</b>	- Antiphilos, stratège de la confédération béotienne - « Les premiers d'entre les Thébains » - La foule	« Une foule sortit à sa rencontre »	Toute la population  Bandelettes de suppliants	Une foule venue avec empressement à sa rencontre	Ptolémée VIII	Toute la flotte royale « magnifiquement parée »	- Publicains - Grecs	« Tous les citoyens en foule »  - Habits de suppliants - Objets sacrés		Les citoyens avec femmes et enfants

	1. Flamininus	2. Scipion Asiagenus	3. L. Anicius	4. Paul-Emile	5. Scipion Emilien	6. Lucullus	7. Cicéron	8. César	9. Antoine	10. Antoine et Cléopâtre
<b>Trajet de la procession</b>	De l'extérieur à l'intérieur de la ville		De l'extérieur à l'intérieur de la ville		Du port à la ville ?	Du large au port de la ville				
<b>Entrée dans la ville</b>					Scipion s'avance la tête couverte par sa toge ; une fois son visage découvert, « les clameurs et les applaudissements » montèrent de la foule rassemblée sur son passage				Antoine entre dans la ville en formant un véritable cortège dionysiaque	
<b>Manifestations religieuses et/ou politiques à l'intérieur de la ville pour l'entrée et le séjour de l'imperator</b>			Reddition de la ville		Hébergement, entretien et visite du palais aux frais de l'Etat lagide et sous la houlette de Ptolémée VIII	- Logement et entretien dans le palais aux frais de l'Etat lagide - Présents divers - Escorte navale au départ		Reddition de la ville	- Ville décorée de lierre, de thyrses, de psaltériens, de syrinx, de flûtes - Antoine acclamé comme Dionysos Porteur de joie et Source de paix	
<b>Actes de l'imperator lors de l'entrée et du séjour</b>	Discours		Installation d'une garnison							

IV. L'adventus des imperatores en Italie et à Rome (II<sup>ème</sup>-I<sup>er</sup> siècles av. J.-C.)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
<b>Personnage</b>	Scipion l'Africain (201 av.)	Flaminius (194 av.)	L. Postumius (173 av.)	Paul-Emile (167 av.)	C. Sempronius Gracchus (124 av.)	L. Muréna (63 av.)	Pompée (62/1 av.)	Pompée (51 av.)	Caton le Jeune (57/6?)	Cicéron (57 av.)	Cicéron (49 av.)	César (50 av.)	César (45 av.)	Octave (36 av.)	Octave (29 av.)
<b>Date</b>															
<b>Sources</b>	Tite-Live, <i>Histoire romaine</i> , XXX, 44, 1-3 ; Polybe, <i>Histoires</i> , XVI, 23, 1-2 ; Appien, <i>Histoire romaine</i> , VIII, <i>Guerres puniques</i> , 9, 65.	Tite-Live, <i>Histoire romaine</i> , XXXIV, 52, 1-4.	Tite-Live, <i>Histoire romaine</i> , XLII, 1, 6-7.	Tite-Live, <i>Histoire romaine</i> , XLV, 35, 3 ; Plutarque, <i>Paul-Emile</i> , XXX, 1 ; Eutrope, <i>Abrégé de l'histoire romaine</i> , IV, 4.	Diodore de Sicile, <i>Bibliothèque historique</i> , XXXIV-XXXV, 24.	Pour Muréna, XXXIII, 68-XXXIV, 70.	Plutarque, <i>Pompée</i> , XLIII ; Appien, <i>Histoire romaine</i> , XII, <i>Guerres mithridatiques</i> , 17, 116	Plutarque, <i>Pompée</i> , LVII, 1-4.	Plutarque, <i>Caton le Jeune</i> , XXXIX.	Cicéron, <i>Contre Pison</i> , XXII, 51-52 ; <i>Lettres à Atticus</i> , IV, 1, 4-5 ; Plutarque, <i>Cicéron</i> , XXXIII, 7-8.	Cicéron, <i>Lettres à ses amis</i> , XVI, 11, 2.	César, <i>Guerre des Gaules</i> , VIII, 51 ; Cicéron, <i>Lettres à Atticus</i> , VIII, 16, 1.	Plutarque, <i>Antoine</i> , X, 7 ; XI, 1-2.	Appien, <i>Histoire romaine</i> , <i>Guerres civiles</i> , V, 13, 130	Dion Cassius, <i>Histoire romaine</i> , LI, 19, 2 ; Entrée non réalisée : refus d'Octave Dion Cassius, <i>Histoire romaine</i> , LI, 20, 4
<b>Provenance et lieu d'entrée du personnage</b>	Arrivée par la terre dans les villes d'Italie puis à Rome	Arrivée par la terre depuis Brindes dans les villes d'Italie puis à Rome	Arrivée par la terre depuis Rome à Préneste (Campanie)	Arrivée par le Tibre à Rome	Arrivée par la mer depuis la Sardaigne en Italie	Arrivée par la terre depuis la Gaule à Rome	Arrivée par la terre depuis Brindes dans les villes d'Italie puis à Rome	Arrivée par la terre depuis Naples dans les villes d'Italie jusqu'à Rome	Arrivée par le Tibre à Rome	Arrivée par la terre depuis Brindes dans les villes d'Italie puis à Rome	Arrivée par la terre depuis Formies à Rome	Arrivée par la terre en Cisalpine	Arrivée par la terre à Rome	Arrivée par la terre à Rome	
<b>Type de décision organisant l'accueil</b>			Lettre du consul L. Postumius ordonnant aux Prénestins de l'accueillir											Sénatus-consulte ?	Sénatus-consulte
<b>Terme technique</b>			<i>exitus</i>				<i>apantésis</i>	<i>apantésis</i>	<i>apantésis</i>	- <i>adventus</i> - <i>apantésis</i>		- <i>adventus</i> - <i>apantésis</i>	<i>apantésis</i>	<i>hypantésis</i>	<i>apantésis</i>

	1. Scipion l'Africain	2. Flamininus	3. L. Postumius	4. Paul-Emile	5. C. Sempronius Gracchus	6. Muréna	7. Pompée	8. Pompée	9. Caton le Jeune	10. Cicéron	11. Cicéron	12. César	13. César	14. Octave	15. Octave
<b>Trajet du groupe d'accueil</b>		De Rome vers l'extérieur à la rencontre de Flamininus	De la ville vers l'extérieur à la rencontre de L. Postumius	A la rencontre de Paul-Emile sur les bords du Tibre	A la rencontre de C. Sempronius Gracchus lors de son débarquement	De la ville vers l'extérieur à la rencontre de Muréna	Des villes d'Italie (y compris Rome) vers l'extérieur à la rencontre de Pompée	Des villes d'Italie vers l'extérieur à la rencontre de Pompée	A la rencontre de Caton sur les bords du Tibre	- Des villes d'Italie à la rencontre de Cicéron - De Rome vers l'extérieur à la rencontre de Cicéron	De la ville vers l'extérieur à la rencontre de Cicéron	Des villes vers l'extérieur à la rencontre de César	De la ville vers l'extérieur à la rencontre de César	De la ville vers l'extérieur à la rencontre d'Octave	
<b>Composition du groupe d'accueil</b>  <b>Objets</b>	- Les habitants des villes - Routes de campagne encombrées d'une foule de curieux	Sénat	Magistrats	La foule sur les rives du fleuve	La population	- Publicains - Chevaliers - Candidats - Postumus et sa troupe - Clients - Voisins - Hommes de sa tribu - Armée de Lucullus	- Jeunes - Groupes d'hommes de différents âges - Sénat	- Couronnes - Flambeaux - Fleurs	- Prêtres - Sénat - Consuls - Préteurs - Magistrats - Une grande partie du peuple	En Italie : - Les foules venues des villes - Délégations officielles - Pères de familles avec femme et enfants venus des campagnes A Rome : - Sénat - Peuple romain tout entier : « Toutes les catégories, tous les âges, tous les ordres, tous les hommes, toutes les femmes, de toute condition, de toute origine »	Une foule	Les populations dans leur ensemble avec les enfants  Décorations des chemins, des portes, des temples	- Les premiers citoyens - Antoine	- Sénat - Peuple  Couronnes	- Vestales - Sénat - Le peuple avec femmes et enfants

	1. Scipion l'Africain	2. Flaminius	3. L. Postumius	4. Paul-Emile	5. C. Sempronius Gracchus	6. Muréna	7. Pompée	8. Pompée	9. Caton le Jeune	10. Cicéron	11. Cicéron	12. César	13. César	14. Octave	15. Octave
<b>Trajet de la procession</b>			De l'extérieur à l'intérieur de la ville			De l'extérieur à l'intérieur de la ville	Jusqu'à Rome			A Rome : de l'extérieur de la ville au Capitole par la porte Capène		De l'extérieur à l'intérieur des villes	De l'extérieur à l'intérieur de la ville	De l'extérieur de la ville aux temples puis à sa maison	
<b>Entrée dans la ville</b>				Paul-Emile remonte le Tibre sur le navire à 16 rangs de rames de Persée décoré du butin	La population venue à la rencontre de C. Sempronius Gracchus l'acclame et l'applaudit lors de son débarquement			- Accueil aux flambeaux - Escorte	Caton remonte rapidement le Tibre sur un navire royal (lagide) à 6 rangs de rames sans s'arrêter devant le comité d'accueil	Les murs, les toits, les temples, le forum, le Capitole de Rome couverts de personnes manifestant leur joie					
<b>Manifestations religieuses et/ou politiques à l'intérieur de la ville pour l'entrée et le séjour du personnage</b>		- Audience du Sénat pour Flaminius - Octroi du triomphe	- Hébergement et entretien du consul - Fourniture de moyens de transport					- Fêtes - Sacrifices - Banquets	Vote d'honneurs par le Sénat	Reconstruction de la maison de Cicéron aux frais du Sénat		- Sacrifices - Banquets - Honneurs		Vote d'honneurs par le Sénat	
<b>Actes du personnage lors de l'entrée et du séjour</b>	Triomphe	- Récit des opérations devant le Sénat - Triomphe		Triomphe			Triomphe		Refus des honneurs	Discours au Sénat			Triomphe	Discours au Sénat et au peuple	Discours au Sénat

L'analyse de ces tableaux autorise d'ores et déjà à formuler plusieurs remarques générales qui constitueront les bases de la réflexion. On note tout d'abord l'existence d'une terminologie technique propre aux entrées solennelles : les *termini technici* les plus fréquemment employés pour qualifier cette pratique sont, en grec, *apantésis* et, en latin, *adventus*. Ces tableaux laissent ensuite apparaître un élément systématique : la constitution d'un cortège civique dont la fonction est de se porter au devant du personnage afin de l'accueillir puis de l'accompagner jusqu'à l'intérieur de la ville ; ces processions présentent d'ailleurs des caractéristiques communes, qu'il s'agisse des objets mis en œuvre – les couronnes en l'occurrence – ou des préoccupations vestimentaires dont beaucoup témoignent. Il apparaît enfin que le cérémonial de l'entrée solennelle s'accompagnait toujours des rituels religieux – sacrifices notamment –, mais également de gestes politiques dont les cités comme les personnages qu'elles accueillaient pouvaient être à l'origine. On le voit, ces tableaux permettent d'identifier aisément un certain nombre de caractéristiques essentielles des entrées solennelles. Cependant, ce mode de traitement de l'information peut aussi donner l'impression trompeuse d'avoir affaire à des données historiques brutes qu'il suffirait de synthétiser pour parvenir à une reconstitution scientifiquement viable de la pratique des entrées solennelles ; il ne faut dès lors pas perdre de vue qu'il peut exister un décalage plus ou moins important entre l'évènement lui-même et la manière dont les sources le rapportent ; il s'agira donc, une fois encore, de faire la part entre le fait historique et la recomposition dont il peut parfois être l'objet. Avant cela, il convient d'abord de poser le problème de l'origine de ce cérémonial.

### **Le problème de l'origine**

On considère traditionnellement que le rituel de l'entrée solennelle à l'époque hellénistique trouve son origine dans les entrées des souverains achéménides dans les villes de l'empire perse<sup>1</sup> : ce modèle, repris par Alexandre le Grand, aurait ensuite été transmis aux souverains hellénistiques<sup>2</sup>, allant jusqu'à influencer la conception de l'*adventus* romain<sup>3</sup>. On peut d'ores et déjà formuler une première objection, à savoir que le cérémonial achéménide reconstitué par Pierre Briant l'est uniquement à partir de documents d'époque hellénistique :

---

<sup>1</sup> Dont le cérémonial a été reconstitué par P. Briant, 1988, p. 257-263.

<sup>2</sup> Voir le bilan historiographique établi sur ce point par E. Perrin-Saminadayar, 2004-2005, p. 351-352 et 2006, p. 267-268.

<sup>3</sup> P. Dufraigne, 1994, p. 27-33.

on ne possède en l'occurrence aucune description d'une quelconque entrée réalisée par un Roi perse ; on admettra donc que la filiation achéménide tenue pour acquise puisse être considérée, non pas comme caduque, mais, à tout le moins, comme problématique<sup>4</sup>. Par ailleurs, même en admettant que l'entrée royale hellénistique puisse effectivement être l'héritage d'une pratique monarchique perse, il faudrait alors s'interroger sur l'origine de cette dernière : s'agit-il d'une création *ex nihilo* ? Car, après tout, il semblerait bien que des rituels assez semblables aient pu exister dans l'Égypte pharaonique – rituels dont le retour de Ptolémée IV après Raphia pourrait peut-être conserver la trace<sup>5</sup> –, comme en Mésopotamie, deux régions intégrées ensuite dans l'empire perse<sup>6</sup>. Il n'est aucunement question d'affirmer ici qu'il ait pu exister une quelconque filiation entre d'hypothétiques pratiques égyptiennes ou mésopotamiennes et le cérémonial achéménide de l'entrée royale, lui-même problématique ; les incertitudes de la documentation ne le permettraient de toute façon pas. Il s'agit simplement de montrer combien la question des origines de l'entrée solennelle se révèle beaucoup plus complexe qu'on ne l'a cru jusqu'à présent. Ainsi, certains indices laissent à penser que c'est autant du côté macédonien que du côté perse qu'il faudrait chercher l'origine de ce rituel. Un fragment d'un certain Martias, transmis par Athénée, met en effet en lumière l'existence de rites liés à l'entrée du roi macédonien dans sa capitale : « Quand le roi entre dans la capitale, il est accueilli par une personne portant un *gyalas* rempli de vin ; prenant celui-ci, il [le roi] procède à une libation »<sup>7</sup>. Le caractère particulièrement lapidaire de cette mention ne permet évidemment pas d'affirmer qu'il puisse s'agir là d'un élément du protocole de l'entrée royale macédonienne, mais autorise du moins

---

<sup>4</sup> Dans toutes ses publications consacrées à l'empire perse – aussi nombreuses qu'essentielles – Pierre Briant n'a eu de cesse de répondre à cette critique et de démontrer, de manière d'ailleurs très convaincante, la légitimité de cette démarche méthodologique consistant à s'appuyer sur des documents grecs d'époque classique ou hellénistique pour tenter de reconstruire des pratiques achéménides : sur le problème spécifique des entrées, voir notamment P. Briant, 1988, p. 257-258, note 5 ; de manière plus générale voir son *Histoire de l'empire perse. De Cyrus à Alexandre*, Paris, 1996.

<sup>5</sup> II, 4.

<sup>6</sup> Sur l'existence possible, en Égypte et en Mésopotamie, de rituels relativement similaires à celui de l'entrée solennelle, il faut, en l'absence d'études spécifiques – du moins à notre connaissance –, se reporter aux communications de P. Tallet, « Les apparitions du roi d'Égypte à l'époque pharaonique » et P. Butterlin, « La ville et le roi en Mésopotamie. 2700-539 av. J.-C. » à l'occasion du colloque sur *Les entrées royales et impériales : histoire, représentations et diffusion d'une cérémonie publique, de l'Orient ancien à Byzance*, organisé par M. Corbier, A. Bérenger-Badel et E. Perrin-Saminadayar à Paris les 27-29 octobre 2005.

<sup>7</sup> Athénée, *Banquet des sophistes*, XI, 467c.

à en formuler l'hypothèse et ce d'autant plus facilement qu'il apparaît désormais de manière de plus en plus évidente que les protocoles royaux hellénistiques renvoient à des traditions macédoniennes plutôt qu'orientales<sup>8</sup>. Il convient par ailleurs de signaler que l'hypothèse d'une origine orientale du cérémonial de l'entrée solennelle n'est guère recevable s'agissant par exemple des entrées de Dion et de Démosthène dans la Syracuse et l'Athènes du IV<sup>ème</sup> siècle av. J.-C.<sup>9</sup>. De la même façon, du côté romain, s'il ne fait guère de doute que l'*adventus* impérial témoigne d'une influence venue de l'Orient hellénistique, l'*adventus* triomphal d'époque républicaine présentait déjà toutes les caractéristiques d'une entrée solennelle bien avant que le moindre *imperator* ait posé le pied sur le sol oriental<sup>10</sup>. Certain objecteront que les témoignages concernant les entrées de Démosthène et Dion ainsi que ceux relatifs à l'*adventus* des V<sup>ème</sup>-IV<sup>ème</sup> siècles av. J.-C. proviennent d'auteurs appartenant à la fin de la période républicaine, voire même à l'époque impériale, qu'il s'agisse de Denys d'Halicarnasse, Tite-Live ou encore Plutarque ; on ne peut donc exclure totalement l'idée que l'on soit en présence de recompositions *a posteriori* fondées sur le modèle d'un cérémonial plus tardif<sup>11</sup>. En tout état de cause, bien qu'il soit impossible de parvenir à établir la moindre certitude sur ce point, on peut tout de même s'interroger sur la légitimité qu'il y a à vouloir, à tout prix, rechercher l'origine d'un tel cérémonial : n'est-il pas plus raisonnable d'imaginer que ce type de pratique ait pu se mettre en place, sous des formes relativement similaires, dans des sociétés et des contextes pourtant très différents sans qu'il faille nécessairement y voir la trace d'une quelconque influence extérieure ? Quoi qu'il en soit, le cœur du problème qui se situe sans doute davantage dans la conviction, maintes fois exprimée par les historiens, qu'un tel cérémonial ne peut se concevoir et se développer que dans des sociétés monarchiques et s'avère dès lors indissociable d'une certaine forme d'idéologie royale<sup>12</sup>. L'analyse menée ici contribuera à remettre largement en cause cette conception qui sans être toujours fautive ne permet pas, à elle seule, de rendre compte de l'extraordinaire richesse de ce rituel ; plus encore, on verra que, par delà les contextes particuliers, l'entrée solennelle relevait avant toute autre chose d'une idéologie communautaire.

---

<sup>8</sup> Voir en ce sens R. Etienne, 2007, notamment p. 296-299.

<sup>9</sup> I, 2 et 3.

<sup>10</sup> Voir P. Dufraigne, 1994, p. 17-19 qui cite plusieurs exemples remontant aux V<sup>ème</sup>-IV<sup>ème</sup> siècles av. J.-C.

<sup>11</sup> Voir en ce sens Br. Le Guen, 2006, p. 348 concernant le retour d'Alcibiade à Athènes en 407 av. J.-C.

<sup>12</sup> Voir par exemple E. Perrin-Saminadayar, 2006, p. 267 : « La pratique est indissociable de l'idéologie monarchique ».

Cependant, avant même d'en envisager la signification, il importe de définir ce qu'était une entrée solennelle et de déterminer les principaux éléments composants ce cérémonial ; il s'avère instructif, dans cette perspective, de recourir au comparatisme en mettant en parallèle la pratique telle qu'on la connaît en France aux époques médiévale et moderne et celle que l'on peut observer dans l'Antiquité.

### Une cérémonie protocolaire

Tandis que les récits d'époque médiévale et moderne montrent clairement que l'entrée du roi dans l'une de ses « bonnes villes » relevait de la mise en œuvre d'un protocole minutieusement réglé<sup>13</sup>, les auteurs anciens qui relatent les entrées solennelles des souverains hellénistiques et des *imperatores* romains insistent volontiers sur la spontanéité du rassemblement populaire qu'elles suscitaient<sup>14</sup>. Ptolémée III, relatant sa propre expédition en Syrie en 246/5 av. J.-C., se dit abasourdi de l'accueil qui lui fut réservé à Antioche<sup>15</sup>. Il ne faut évidemment pas se laisser abuser par cette présentation partielle et quelque peu idéalisée<sup>16</sup> : comment imaginer en effet que des manifestations aussi complexes aient pu être organisées dans la précipitation alors même qu'elles supposaient des préparatifs relativement lourds ? Cela impliquait de construire des autels et réunir les victimes sacrificielles<sup>17</sup>, préparer les couronnes, l'encens, les parfums et autres objets sacrés<sup>18</sup>, décorer la ville<sup>19</sup>,

---

<sup>13</sup> La venue du roi dans telle ou telle ville du royaume était annoncée plusieurs semaines à l'avance par l'intermédiaire de l'un de ses représentants sur place afin que les autorités puissent procéder aux préparatifs de l'entrée solennelle ; si l'organisation de la cérémonie était théoriquement l'affaire de la ville, les gens du roi exerçaient sur ses modalités un contrôle de plus en plus marqué au fil des siècles : J. Boutier, A. Dewerpe et D. Nordman, 1984, p. 298-300 ; G. Sabatier, 1998, p. 32.

<sup>14</sup> Comme le remarquait déjà P. Briant, 1988, notamment p. 258-259.

<sup>15</sup> **II**, 3 = Papyrus de Gourob, Col. III, l. 18 = *FGrHist*, 160 ; sur ce document et sur l'identification de l'auteur de ce texte avec le souverain lagide lui-même, voir M. Holleaux, « Le papyrus de Gourob », *BCH*, 30, 1906, p. 330-348 (repris dans *Etudes d'épigraphie et d'histoire grecques*, Tome III, Paris, 1968 (1942), p. 281-310) ; sur cette expédition de Ptolémée III, voir, en dernier lieu, M. Debidour, « Les Lagides et les Séleucides à l'époque des guerres de Syrie : l'exemple de l'expédition de Ptolémée III (245 av. J.-C.) », dans M.-Th. Le Dinahet (dir.), *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre au I<sup>er</sup> siècle avant notre ère. Anatolie, Chypre, Egypte, Syrie*, Nantes, 2003, p. 46-64.

<sup>16</sup> Ce qui ne signifie pas pour autant fausse : toute spontanéité n'était pas absente des entrées solennelles : cf. *infra*, p. 95.

<sup>17</sup> Autels et victimes : **I**, 2 ; 5 ; **II**, 2 ; 3 ; 5.

<sup>18</sup> Objets : **I**, 1 ; 5 ; 9 ; **II**, 2 ; 3 ; 4 ; 12.

rassembler tout le nécessaire pour le séjour du personnage et de sa suite – logements, nourriture, présents d’hospitalité<sup>20</sup>. Les processions, qui constituaient le cœur même du cérémonial, nécessitaient en outre de mobiliser la population dans son ensemble : prêtres, magistrats, soldats, artistes, éphèbes, *neoi*, simples citoyens, femmes, enfants<sup>21</sup>.

Tout cela supposait d’abord que les cités aient été averties de l’arrivée imminente d’un personnage officiel d’importance. L’information pouvait être recueillie par la cité elle-même selon des canaux dont les sources ne disent malheureusement jamais rien. Ainsi, concernant l’annonce de la venue d’Attale I<sup>er</sup> à Athènes, Polybe écrit sans plus de précision : « quand le peuple athénien sut qu’il arrivait, il décréta des mesures somptueuses pour son accueil et tout son séjour »<sup>22</sup>. En la matière, la rumeur semble avoir constitué un mode de renseignement assez courant, avec toutes les limites que cela comporte : relatant le retour de Pompée en Italie après ses campagnes orientales, Plutarque signale qu’il courait à Rome à ce sujet « des bruits de toute sorte »<sup>23</sup>. C’est par ce même biais que l’on apprit l’arrivée de Caton le Jeune en provenance de Chypre en 57 av. J.-C. : « La nouvelle de son arrivée avec sa flotte s’étant répandue à Rome »<sup>24</sup>. Il pouvait évidemment y avoir des ratés : « Ainsi, lorsque César revint à Rome, après sa victoire d’Espagne, et que l’on sortit en foule à sa rencontre, Antoine y alla lui aussi, puis, le bruit ayant couru soudain en Italie que les ennemis envahissaient le pays et que César était mort, il retourna à Rome »<sup>25</sup>. On voit ici que dans un contexte aussi troublé que celui des guerres civiles, l’organisation d’une entrée solennelle n’était pas chose aisée : alors que la nouvelle de la victoire de César à Munda en 45 av. J.-C. avait déjà atteint Rome et que ses partisans s’avançaient à sa rencontre en remontant vers le nord de l’Italie<sup>26</sup>, l’annonce de sa mort et de l’arrivée des Pompéiens obligea Antoine à se

---

<sup>19</sup> Décors : II, 2 ; 5 ; IV, 12 ; 14.

<sup>20</sup> Séjour : I, 5 ; 6 ; 8 ; II, 6 ; 12 ; III, 5 ; 6 ; IV, 3 ; sur les conditions du séjour des souverains hellénistiques et des *imperatores* romains dans les cités : cf. *supra*, chapitre 1.

<sup>21</sup> Voir la rubrique consacrée à la « Composition du groupe d’accueil ».

<sup>22</sup> Polybe, *Histoires*, XVI, 25, 3 ; II, 5.

<sup>23</sup> Plutarque, *Pompée*, XLIII, 1 ; IV, 7.

<sup>24</sup> Plutarque, *Caton le Jeune*, XXXIX, 1 ; IV, 9.

<sup>25</sup> Plutarque, *Antoine*, X, 7.

<sup>26</sup> Le retour de César à Rome depuis l’Espagne se fit par voie terrestre, via les provinces gauloises de Transalpine et de Cisalpine et le nord de l’Italie ; si l’on ignore l’itinéraire exact qu’il emprunta ensuite en approchant de Rome, un simple regard sur une carte du réseau routier italien de l’époque montre qu’il ne pouvait guère s’agir que de la Via Aurélia ou de la Via Cassia ; la Via Flaminia l’aurait contraint à un détour difficilement explicable.

replier sur Rome<sup>27</sup>. L'épisode, célèbre, de l'arrivée de Caton le Jeune à Antioche est plus révélateur encore de la difficulté qu'éprouvaient parfois les cités à disposer d'informations précises et fiables. Approchant de la cité et voyant venir à lui un cortège d'accueil soigneusement ordonné et constitué de magistrats, de prêtres et d'éphèbes tous vêtus de blanc et parés de couronnes, Caton pensa, à tort, que les Antiochéens lui faisaient l'honneur d'une entrée solennelle : il s'avéra que cette cérémonie était en fait destinée à un certain Démétrios, un affranchi de Pompée<sup>28</sup>. On peut néanmoins remarquer que dès lors que les souverains hellénistiques et les *imperatores* voyageaient, sur terre comme sur mer, en grand appareil, suivis d'une multitude de personnes (leur suite, les troupes, le train de l'armée, etc.), leur approche ne pouvait guère passer inaperçue. D'autant moins inaperçue que l'on peut imaginer que les rois et les magistrats romains eux-mêmes n'hésitaient pas à annoncer leur arrivée dans telle ou telle cité en envoyant au devant d'eux des messagers et des courriers. En 173 av. J.-C., s'apprêtant à quitter Rome pour gagner la Campanie, le consul L. Postumius envoya une lettre aux Prénestins leur prescrivant de se tenir prêts pour son entrée solennelle et son séjour dans la cité<sup>29</sup>. Il est difficile de ne pas supposer que Cicéron avait pris soin d'avertir ses amis et clients de son retour à Rome le 4 janvier 49 av. J.-C.<sup>30</sup>.

L'annonce de l'arrivée plus ou moins imminente d'un roi ou d'un *imperator* dans une cité de l'Orient grec n'impliquait pas nécessairement la mise en branle d'une entrée solennelle. Un tel cérémonial restait exceptionnel : dans la plupart des cas, souverains hellénistiques et *imperatores* jouissaient d'un « simple » accueil public avec hébergement et entretien aux frais de la cité<sup>31</sup>. L'organisation d'une entrée solennelle était donc le fruit d'une décision politique. Bien que le processus n'en soit pas toujours connu, il apparaît que celle-ci pouvait avoir plusieurs origines.

Dans le cas des différentes entrées d'Alexandre le Grand dans l'empire perse, ce ne furent pas les villes elles-mêmes qui prirent cette décision, mais plutôt les commandants de

---

<sup>27</sup> Ce n'était cependant que partie remise puisque cette entrée eut bel et bien lieu : Plutarque, *Antoine*, XI, 1 ; **IV**, 13.

<sup>28</sup> Plutarque, *Pompée*, XL, 1-5 ; *Caton le Jeune*, XIII ; cf. **I**, 9.

<sup>29</sup> **IV**, 3.

<sup>30</sup> **IV**, 11.

<sup>31</sup> Il en ira de même, plus tard, des entrées royales françaises : à l'origine, le roi ne faisait rien d'autre qu'exercer son droit de gîte dans les villes de son royaume ; même après le milieu du XIV<sup>ème</sup> siècle, avec le développement du rituel, grandiose et spectaculaire, de l'entrée solennelle seule la première entrée de chaque roi dans chaque ville de son royaume donnait lieu à un tel cérémonial : B. Guinée et Fr. Lehoux, 1968, p. 9-10.

garnisons et les satrapes sous l'autorité desquels elles se trouvaient placées : il est remarquable qu'à chacune de ses entrées, Alexandre a été d'abord accueilli par les représentants du pouvoir royal avant de l'être par les magistrats des villes. A Sardes, ce fut Mithrènes, le commandant de la garnison qui mena le cortège d'accueil<sup>32</sup> ; à Babylone, il s'agit de Mazaios, le satrape de Syrie, accompagné de ses enfants, tandis que Bagophanès, le gardien de la citadelle et du trésor royal préparait le parcours de la procession<sup>33</sup> ; à Suse, enfin, le Macédonien vit venir à lui Aboulitès, le satrape de Susiane, et son fils<sup>34</sup>. Les sources font état, pour l'époque hellénistique, de plusieurs cas relativement similaires dans lesquels une autorité supérieure – royale généralement – se substitue aux organes de décision des villes. On sait ainsi que les villes de Syrie reçurent de la part du Séleucide Alexandre Balas l'ordre d'organiser des entrées solennelles pour le souverain lagide Ptolémée VI<sup>35</sup>. De même ne fait-il aucun doute que les entrées de Scipion Emilien et Lucullus à Alexandrie furent le fait, non pas de la cité elle-même<sup>36</sup>, mais bien du roi lagide<sup>37</sup>. Il convient enfin de signaler un cas particulier : celui de l'entrée solennelle de Ptolémée Kéraunos à Cassandreia pour laquelle la cité a bien pris un décret, mais à l'instigation d'Arsinoé, la future épouse du souverain de Macédoine<sup>38</sup>.

Sans surprise, il apparaît toutefois que dans la grande majorité des cas, l'entrée solennelle faisait l'objet d'un décret pris dans le cadre des institutions civiques : ce fut le cas pour le retour d'exil de Démosthène à Athènes<sup>39</sup>, ainsi que pour les entrées d'Attale I<sup>er</sup>, Attale III et Mithridate VI, respectivement à Athènes, Pergame et dans les cités grecques d'Asie Mineure<sup>40</sup>. Il en allait de même à Rome pour l'*adventus* des *imperatores*. La décision appartenait alors au Sénat : les modalités du retour d'Octave dans la Ville après sa victoire à Actium firent ainsi l'objet d'un sénatus-consulte<sup>41</sup>.

---

<sup>32</sup> I, 4.

<sup>33</sup> I, 5.

<sup>34</sup> I, 6.

<sup>35</sup> II, 11.

<sup>36</sup> Dont l'autonomie était à ce point limitée qu'on a pu lui contester jusqu'à son statut de *polis* : voir l'état de la question par B. Legras, *L'Égypte grecque et romaine*, Paris, 2004, p. 103-113.

<sup>37</sup> III, 5 et 6.

<sup>38</sup> II, 2.

<sup>39</sup> I, 3 ; tout laisse à penser que le décret qui mettait fin à son exil réglait également les modalités de son retour en Attique : E. Perrin-Saminadayar, 2004-2005, p. 360.

<sup>40</sup> II, 5, 12 et 13.

<sup>41</sup> IV, 15.

On a la chance d'avoir conservé un décret de Pergame réglant les modalités de l'accueil d'Attale III dans la capitale de son royaume<sup>42</sup>. Il faut distinguer dans le texte deux arrivées du roi. Revenant d'une expédition militaire victorieuse, le souverain arriva d'abord sur le territoire de Pergame (la *chôra*) et fit étape dans l'Asclapieion, situé à deux kilomètres environ de la ville (l'*asty*). En lien avec cet événement, le décret énumère toute une série d'honneurs accordés au souverain – couronne d'or, statue cultuelle placée dans l'Asclépieion, portrait en or exposé sur l'agora, institution d'une fête annuelle anniversaire du retour du roi comportant, notamment, un sacrifice et une procession allant du prytanée au sanctuaire d'Asclépios<sup>43</sup>. La suite du décret est une série de prescriptions relatives à l'entrée solennelle du roi dans la ville de Pergame elle-même :

*Lorsqu'il entrera dans notre ville, chaque stéphanéphore des Douze Dieux et du divin roi Eumène, sans exception, se couronnera. Après avoir ouvert les temples des dieux et consacré de l'encens, les prêtres et les prêtresses prieront que soient donnés maintenant et pour toujours au roi Attale Philométor et Evergète la santé, le salut, la victoire, le pouvoir sur terre et sur mer de commander et de châtier, de conserver son royaume pour toujours tranquille, et en toute sécurité. Iront à sa rencontre les prêtres susmentionnés, les prêtresses, les stratèges, les magistrats, les vainqueurs sacrés portant les couronnes gagnées lors des concours, le gymnasiarque avec les éphèbes et les néoi, le pédonome avec les enfants, les citoyens, les femmes et les jeunes filles, et tous les habitants couronnés et en vêtements blancs. Le jour où il arrivera dans notre ville sera sacré et les citoyens en masse feront des sacrifices par tribu, les phylarques ayant la charge de fournir de quoi sacrifier. On donnera à chaque tribu pour cela 20 drachmes pris sur les revenus civiques et sacrés. Après un sacrifice aussi beau que possible offert par le peuple sur l'autel de Zeus Sôter pour le roi, le héraut sacré fera l'annonce suivante : « Le peuple a honoré le roi Attale Philométor et Evergète, fils du divin roi Eumène Sôter, d'une couronne d'or d'excellence, d'une statue de cinq coudées et d'un portrait, à cause de son mérite, et de sa munificence envers lui ». Tous l'acclameront. D'autres sacrifices en son honneur auront lieu aussi sous le Portique royal, l'autel de Hestia Boulaia et Zeus Boulaios. Que les stratèges le convient au Prytanée pour le*

---

<sup>42</sup> II, 12.

<sup>43</sup> OGIS 332, l. 1-26 ; L. Robert, 1987, p. 460-481 et 522-531.

*repas commun et lui distribuent des parts prélevées sur les victimes sacrées offertes en action de grâce par nous au nom du roi*<sup>44</sup>.

Alors que les sources narratives occultent totalement les préparatifs intenses qu'impliquait une entrée solennelle, ce document épigraphique montre combien ce cérémonial consistait en un protocole minutieusement réglé : le décret détaille tout à la fois les gestes à effectuer (ouverture des temples), les rites à accomplir (prières, sacrifices), les objets à mettre en œuvre (couronnes), les honneurs à attribuer, et même l'ordonnancement précis du cortège d'accueil. On dispose même ici, fait extrêmement rare, de renseignements sur le mode de financement de la cérémonie ou, du moins, sur celui des sacrifices par tribus qui auront lieu dans le cadre de celle-ci : on apprend en effet que chaque tribu recevra 20 drachmes pris sur les « revenus civiques et sacrés » ; c'est donc la preuve que l'entrée solennelle faisait l'objet, au moins en partie, d'un financement public assuré par la cité. On regrette évidemment de ne pas disposer d'autres décrets de ce type, mais il ne fait cependant aucun doute que tous les décrets civiques relatifs au cérémonial de l'entrée solennelle devaient relever sensiblement du même modèle. On peut ainsi retrouver à travers les récits de Polybe et de Tite-Live concernant l'entrée d'Attale I<sup>er</sup> à Athènes en 200 av. J.-C. la trace d'un protocole assez semblable<sup>45</sup>. Polybe écrit en effet que « quand le peuple athénien sut qu'il [Attale I] arrivait, il décréta des mesures somptueuses pour son accueil et tout son séjour »<sup>46</sup>. Comme à Pergame, les mesures en question renvoyaient manifestement à la composition du cortège civique qui vint en grande pompe l'accueillir au Pirée ainsi qu'aux modalités de son entrée, grandiose, dans la cité<sup>47</sup> :

---

<sup>44</sup> OGIS 332, l. 26-51 ; traduction de M. Sartre, *L'Anatolie hellénistique de l'Égée au Caucase (334-31 av. J.-C.)*, Paris, 2003, p. 110-111, légèrement modifiée.

<sup>45</sup> II, 5. Voir E. Perrin-Saminadayar, 2004-2005, p. 351-375, lequel cherche à reconstituer le protocole athénien en matière d'entrée solennelle et tente d'en identifier les spécificités par rapport aux autres entrées solennelles de l'époque hellénistique ; ces spécificités s'avèrent, pour tout dire, assez minimales et ne permettent en aucun cas de voir dans le cérémonial athénien une pratique véritablement originale.

<sup>46</sup> Polybe, *Histoires*, XVI, 25, 3.

<sup>47</sup> Il convient de noter que le décret d'Athènes n'envisageait pas seulement la question de l'entrée solennelle d'Attale I<sup>er</sup>, mais également le problème de son séjour dans la cité, alors que celui de Pergame relatif à l'entrée d'Attale III dans cette ville n'y fait aucune allusion. Cela s'explique aisément par le fait qu'en recevant Attale I<sup>er</sup>, Athènes accueillait un souverain étranger mais également allié pour lequel il pouvait donc être nécessaire de mettre en œuvre une hospitalité publique. En tant que capitale du royaume attalide, Pergame était pour sa part le siège de pouvoir royal et Attale III y disposait évidemment de son propre palais.

*Le lendemain, accompagné des Romains et des magistrats d'Athènes, il monta jusqu'à la ville en grande pompe ; et pour les accueillir, il n'y avait pas seulement les personnages officiels avec les cavaliers, mais tous les citoyens avec femmes et enfants [...] Lorsqu'il entra par le Dipylon, les prêtresses et les prêtres faisaient la haie des deux côtés. Ensuite, on lui ouvrit tous les temples, des victimes étaient prêtes à tous les autels<sup>48</sup>.*

*Tous les citoyens, sortis en foule à sa rencontre avec leurs femmes et leurs enfants, les prêtres avec leurs insignes, l'accueillirent à son entrée dans la ville, et peu s'en fallut que l'on ne tirât les dieux eux-mêmes de leurs sanctuaires pour le recevoir<sup>49</sup>.*

Bien que le contexte soit différent, il semblerait que l'*adventus* des *imperatores* à Rome relevait pareillement de la mise en œuvre d'un protocole défini par le Sénat. Le sénatus-consulte de 30 av. J.-C. qui énumérait les honneurs accordés à Octave pour sa victoire sur Antoine et Cléopâtre comportait également des prescriptions concernant le cortège qui marquerait son entrée solennelle dans la Ville : « On décida aussi qu'iraient à sa rencontre lors de son entrée dans la Ville, les Vestales, le Sénat, le peuple avec femmes et enfants »<sup>50</sup>.

L'existence d'un tel protocole était sans nul doute de nature à faciliter l'organisation de l'entrée malgré la lourdeur évidente de ce cérémonial. On peut notamment imaginer que cela contribua à augmenter la réactivité des cités face à l'arrivée imminente d'un personnage officiel. Il y a de fortes chances qu'une cité aussi visitée qu'Athènes ou les grandes capitales royales comme Antioche, Alexandrie ou encore Pergame étaient parfaitement rompues à cet exercice et se trouvaient dès lors en mesure de mettre rapidement sur pied une entrée solennelle. Le décret de Pergame relatif au retour d'Attale III dans sa capitale en atteste : ce décret fut manifestement pris le jour même ou le lendemain de l'arrivée du roi à l'Asclépieion hors les murs, pour organiser une entrée solennelle dont tout laisse à penser qu'elle ne dut guère tarder<sup>51</sup>. La capacité de réaction des cités devait être d'autant plus grande que les mesures prises à cette occasion n'avaient rien de particulièrement inhabituelles pour elles : il s'agissait au fond de la mise en place de rituels traditionnels que l'on retrouve fréquemment, notamment dans le cadre des grandes fêtes civiques. Ainsi, le cortège

---

<sup>48</sup> Polybe, *Histoires*, XVI, 25, 5-7.

<sup>49</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXI, 14, 12.

<sup>50</sup> Dion Cassius, *Histoire romaine*, LI, 19, 2 ; IV, 15.

<sup>51</sup> L. Robert, 1987, p. 476.

d'accueil, élément le plus important de l'entrée solennelle<sup>52</sup>, ne différait en rien de la procession sacrificielle largement répandue dans nombre de cérémonies de l'époque hellénistique, mais également classique<sup>53</sup>. D'ailleurs les personnes que l'entrée solennelle mettait directement à contribution étaient en quelque sorte « rôdées » à de telles manifestations, qu'il s'agisse des prêtres et des prêtresses, des magistrats, des artistes, des éphèbes, ou encore du Sénat romain<sup>54</sup>. En outre, au moins en ce qui concerne les cités grecques, l'entrée solennelle s'appuyait aussi sur les structures civiques de l'évergétisme : les honneurs qui pouvaient être votés à cette occasion apparaissent on ne peut plus traditionnels et les cités de l'époque hellénistique étaient là encore parfaitement rompues à ce type de démarche<sup>55</sup>.

Dans la monarchie d'Ancien Régime, le protocole de l'entrée royale fit l'objet, au fil des siècles, d'un contrôle de plus en plus tatillon de la part des gens du roi même si les villes conservaient théoriquement la liberté de concevoir la cérémonie<sup>56</sup>. Or, on a vu que dans l'Antiquité aussi, les cités n'avaient pas toujours l'initiative de la décision de procéder à une telle cérémonie<sup>57</sup>. On peut donc légitimement s'interroger sur l'élaboration de l'entrée solennelle antique : qui en fixait le protocole ? S'agissait-il des personnalités qui en faisaient l'objet ? des cités qui l'organisaient ? des deux en concertation ? Il importe, pour répondre à cette question essentielle, de bien distinguer les situations et de tenir compte notamment des rapports de force. Il n'est pas raisonnablement imaginable qu'un citoyen auquel sa cité faisait l'honneur d'une entrée solennelle ait pu en imposer le protocole<sup>58</sup>, pas plus d'ailleurs qu'un

---

<sup>52</sup> Cf. *infra*, p. 95-102.

<sup>53</sup> Sur les processions sacrificielles et leur rapprochement avec le cérémonial de l'entrée, voir A. S. Chankowski, « Processions et cérémonies d'accueil : une image de la cité de la basse époque hellénistique ? », dans P. Fröhlich et Chr. Müller (éd.), *Citoyenneté et participation à la basse époque hellénistique, Actes de la table ronde tenue à Paris les 22-23 mai 2004*, Genève, 2005, p. 185-206. Le lien est clairement établi par Plutarque, *Dion*, XXVIII, 4 lorsqu'il fait le récit de l'entrée de Dion et de ses hommes à Syracuse : « Les Syracusains les regardaient et les recevaient comme une procession religieuse et sacrée qui ramenait dans leur ville après un intervalle de quarante-huit ans la liberté et la démocratie » ; cf. I, 2

<sup>54</sup> On peut ainsi remarquer que dans le décret de Pergame relatif à l'arrivée d'Attale III, il est stipulé que la procession qui sera effectuée chaque année depuis le prytanée jusqu'à l'Asclépieion pour célébrer l'anniversaire du retour du roi sera composée des « mêmes gens que d'habitude » : *OGIS* 332, l. 16-17.

<sup>55</sup> Cf. *infra*, p. 113-115.

<sup>56</sup> Cf. *supra*, p. 78 note 13.

<sup>57</sup> Cf. *supra*, p. 80-81.

<sup>58</sup> C'est le cas par exemple de Démosthène à son retour d'exil : I, 3.

souverain entrant dans une cité non conquise et extérieure à son royaume<sup>59</sup>, ou encore qu'un *imperator* arrivant dans un royaume hellénistique non soumis à Rome<sup>60</sup>. Il en allait de même de l'*adventus* à Rome sur lequel le Sénat gardait manifestement la haute main, y compris à la fin de l'époque républicaine en dépit de la personnalisation grandissante et de l'accroissement du pouvoir des *imperatores*. Il n'est en revanche aucunement inconcevable, au moins à titre d'hypothèse, que des rois ou des *imperatores* aient pu décider des modalités de leur propre entrée dans des cités soumises à leur pouvoir – ce qui est évidemment le cas de figure le plus courant. Ainsi, Pierre Briant n'hésite pas à écrire que lors de son entrée à Suse en 331 av. J.-C. Alexandre le Grand fit en sorte de faire « régler le spectacle de l'entrée royale selon le protocole achéménide en usage »<sup>61</sup>, ce qui suppose l'exercice d'un droit de regard du Macédonien sur la cérémonie et la consultation d'experts locaux ; c'est cependant là une affirmation que rien, dans le cas présent, ne vient corroborer. De manière générale, les sources ne permettent, à aucun moment, d'affirmer que le protocole de l'entrée solennelle a pu être imposé par le personnage entrant ou, à tout le moins, être établi en concertation entre les deux partis. En fait, par delà les contextes particuliers, la remarquable similitude dans le protocole des entrées solennelles de l'époque hellénistique – pour ne pas dire leur caractère stéréotypé –, mais aussi le fait qu'elles mettaient en œuvre des rituels civiques traditionnels tendent à prouver que les cités en conservaient la libre élaboration, même lorsqu'une puissance extérieure leur en imposait l'organisation. Tout au plus en adaptait-on parfois le protocole de manière à lui donner un sens politique susceptible de complaire au personnage entrant. L'épisode de l'entrée d'Athéniôn à Athènes en 88 av. J.-C. est, de par ses particularités même, éminemment instructif<sup>62</sup>. Le protocole tel que l'on peut le reconstituer à partir du récit d'Athénée – reprenant celui de Poseidonios – présente quelques singularités dont certaines peuvent être mises sur le compte des silences de l'auteur, d'autres étant en revanche hautement significatives. On note tout d'abord l'absence de mention d'un quelconque décret de l'assemblée destiné à organiser le cérémonial. Cependant, c'est souvent le cas dans les récits d'entrées solennelles : la rubrique « Type de décision organisant l'accueil » dans les différents tableaux montre suffisamment combien les sources sont peu

---

<sup>59</sup> Comme dans le cas d'Attale I<sup>er</sup> à Athènes, ainsi que ne manque pas de le souligner E. Perrin-Saminadayar, 2004-2005, p. 354-355 ; **II**, 5.

<sup>60</sup> Tels Scipion Emilien et Lucullus entrant dans la capitale du royaume lagide : **III**, 5 et 6.

<sup>61</sup> P. Briant, 1988, p. 259.

<sup>62</sup> **I**, 8 ; le texte a fait l'objet d'une nouvelle traduction de Br. Le Guen, 2006, p. 357-361 à laquelle nous nous référons.

dissertes sur ce point. Mais, dans ce cas précis, un élément du texte prouve, au moins indirectement, que cette entrée fut bien le fruit d'une décision politique de l'Etat athénien : alors qu'Athéniôn avait pris la mer pour gagner Athènes depuis l'Asie, il fut contraint par une tempête de débarquer en Eubée, non loin de Carystos ; « Informés de la chose, les Cécropides armèrent, pour le ramener, des navires de guerre, avec à leur bord une litière aux pieds d'argent »<sup>63</sup>. Ici, c'est donc bien la cité d'Athènes qui fournit des moyens de transport publics à son ambassadeur afin de lui permettre de faire son entrée solennelle dans la cité. Par ailleurs, bien qu'il s'agisse d'un honneur traditionnellement accordé aux ambassadeurs athéniens de retour dans la cité, le fait qu'Athéniôn ait été invité au prytanée vient attester le caractère officiel de la cérémonie dont il fit l'objet. Il est dès lors d'autant plus étonnant de ne trouver aucune trace, dans le cortège d'accueil, de personnages officiels athéniens – prêtres, magistrats et autres – ; seuls, hormis les habitants de la cité, hommes, femmes et enfants, sont mentionnés les Technites dionysiaques<sup>64</sup>. La présence de ces artistes regroupés en associations professionnelles et religieuses placées sous le patronage de Dionysos mérite réflexion<sup>65</sup>. On doit à Brigitte Le Guen d'avoir su éclairer ce problème d'une lumière nouvelle : selon elle les Technites dionysiaques faisaient partie intégrante de l'Etat athénien et constituaient donc, en l'espèce, un comité d'accueil parfaitement officiel dont la désignation avait pour but de complaire non pas tant à Athéniôn lui-même qu'à Mithridate VI ; poussant l'analyse plus loin encore, elle voit dans le rôle des Technites dionysiaques au cours de cette entrée solennelle une forme d'adhésion et de soutien à la propagande du souverain pontique, largement axée sur son image de *Néos Dionysos*<sup>66</sup>. En honorant Athéniôn d'une telle entrée solennelle, Athènes reconnaît en lui bien davantage qu'un simple ambassadeur qu'il suffirait, selon la procédure traditionnelle, d'inviter au repas du prytanée. Cet exemple illustre donc la capacité des cités de l'époque hellénistique à modifier, le cas échéant, et de leur propre chef, le protocole de l'entrée solennelle afin d'en adapter la signification au personnage auquel s'adressait cet honneur. Cela étant, force est tout de même de constater que dans la très grande majorité des cas, les entrées solennelles répondaient toutes sensiblement au même modèle protocolaire.

---

<sup>63</sup> Athénée, *Banquet des sophistes*, 212b.

<sup>64</sup> Athénée, *Banquet des sophistes*, 212c.

<sup>65</sup> Voir, entre autres contributions importantes sur le sujet, Br. Le Guen, *Les associations de Technites dionysiaques à l'époque hellénistique*, 2 tomes, Nancy, 2001.

<sup>66</sup> Br. Le Guen, 2006, p. 344-357.

Qui dit protocole dit normalement maître de cérémonie chargé d'appliquer et de faire respecter ce protocole ; on imagine mal en effet ces processions d'accueil composées d'un nombre important de personnes hiérarchiquement ordonnées se mettre en place spontanément. Un tel personnage existait-il dans l'Antiquité ? Rien ne permet de l'affirmer en ce qui concerne l'*adventus* à Rome : la documentation ne laisse entrevoir aucun indice en ce sens. Il en va différemment de l'entrée solennelle dans les cités grecques pour laquelle l'analogie avec les processions sacrificielles se révèle particulièrement instructive. La frise ionique du Parthénon, qui représente, entre autres éléments, la *pompè* des Panathénées, met ainsi en scène plusieurs personnages marchant en sens inverse du cortège et que l'on s'accorde à reconnaître comme les ordonnateurs de la cérémonie<sup>67</sup>. Il ne s'agit évidemment là que de l'exemple le plus célèbre : nombreuses sont, à l'époque classique comme à la période hellénistique, les processions du même type pour lesquelles les sources attestent l'existence de personnes investies d'une fonction similaire<sup>68</sup>. Si l'on peut regretter de n'avoir pas d'informations sur ce point s'agissant de la fameuse procession des *Ptolémaia* d'Alexandrie, pourtant longuement décrite par Callixène de Rhodes – repris par Athénée –<sup>69</sup>, on possède en revanche un témoignage tout à fait révélateur concernant une *pompè* tout aussi célèbre, bien que d'un genre quelque peu différent, celles des fêtes de Daphnè en 166 av. J.-C.<sup>70</sup>. La parade militaire qui tint lieu de procession sacrificielle lors de ces festivités somptueuses fut en effet ordonnancée non par quelque personnage subalterne, mais par le roi Antiochos IV lui-même :

---

<sup>67</sup> Sur cette frise, voir, dans une littérature pléthorique, la synthèse récente de B. Holtzmann, *L'Acropole d'Athènes. Monuments, cultes et histoire du sanctuaire d'Athéna Polias*, Paris, 2003, p. 126-136.

<sup>68</sup> On peut citer notamment le cas des *Artémiria* d'Erétrie dont une inscription de la seconde moitié du IV<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. nous apprend que la procession sacrificielle sera ordonnée par les démarques : L. Sokolowski, *Lois sacrées des cités grecques*, Paris, 1969, n° 92, l. 35 ; voir A. S. Chankowski, 2005, p. 193-195.

<sup>69</sup> Athénée, *Banquet des sophistes*, V, 197c-203c ; on trouvera une traduction de ce long passage dans A. Bernand, *Alexandrie la Grande*, Paris, 1996 (1966), p. 305-312. Sur la procession des *Ptolémaia*, voir Fr. Dunand, « Fête et propagande à Alexandrie sous les Lagides », dans *La fête, pratique et discours*, Paris, 1981, p. 13-40 ; E. E. Rice, *The Grand Procession of Ptolemy Philadelphus*, Oxford, 1983 ; F. Coarelli, « La pompè di filadelfo e il mosaico di palestrina », *Ktèma*, 15, 1990, p. 225-251 ; P. Goukowsky, « Fêtes et fastes des Lagides », dans Chr. Jacob et Fr. De Polignac (dir.), *Alexandrie, III<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. Tous les savoirs du monde ou le rêve d'universalité des Ptolémées*, Paris, 1992, p. 152-165 ; D. J. Thompson, « Philadelphus' Procession ; Dynastic Power in a Mediterranean context », dans L. Mooren (éd.), *Politics, Administration and Society in the Hellenistic and Roman World, Proceedings of the International Colloquium, Bertinoro, 19-24 July 1997*, Louvain, 2000, p. 365-388.

<sup>70</sup> Voir désormais F. W. Walbank, « Two Hellenistic Processions : a matter of Self-Definition », *SCI*, 15, 1996, p. 119-130.

*Malgré la magnificence de ces festivités, le fait qu'Antiochos IV les ait réglées en personne témoignait d'une certaine mesquinerie, qui n'inspirait guère le respect. Ainsi, on le voyait passer sur un méchant cheval le long du défilé, invitant les uns à presser l'allure, les autres à ralentir, donnant des ordres ici et là. En sorte que si on lui avait enlevé son diadème, il ne se serait trouvé personne, parmi ceux qui ne le connaissaient pas directement, pour croire que c'était là le roi, le maître absolu de l'Etat, en voyant ce personnage qui n'avait même pas l'allure d'un fonctionnaire de rang moyen<sup>71</sup>.*

Au-delà de la spécificité du cas et de la charge satirique du texte, ce témoignage confirme ce que la documentation relative à la pratique de la procession sacrificielle laisse apparaître : la nécessité pour les cités de recourir à un – ou plusieurs selon l'importance de la procession – ordonnateur. La similitude entre la *pompè* et le cortège d'accueil de l'entrée solennelle incite dès lors à rechercher, dans le cadre de ce dernier cérémonial, la présence d'un personnage semblable. A cet égard, un des épisodes du corpus vient apporter un témoignage crucial. Alors qu'il approchait d'Antioche, Caton le Jeune eut la surprise de constater qu'à l'extérieur de la ville, au delà des portes, une foule composée de prêtres et de magistrats, couronnés et vêtus de blanc, d'éphèbes en chlamydes et d'enfant « parés avec soin » semblait l'attendre, formant une haie de part et d'autre du chemin ; pensant que cette entrée solennelle lui était destinée, Caton fit descendre ses compagnons de cheval et s'avança à pied en direction de la cité. C'est alors, écrit Plutarque, que « celui qui avait ordonné le cortège et rangé la foule en bon ordre, un homme d'âge, baguette (*rhabdon*) à la main et couronne sur la tête, vint à la rencontre de Caton » ; la suite de l'histoire est connue : il s'avéra que l'entrée était destinée non pas à Caton, mais à Démétrios, un affranchi de Pompée, dont la cité souhaitait manifestement s'assurer les bonnes grâces<sup>72</sup>. L'aspect comique de l'épisode n'enlève rien à son apport historique déterminant : cela prouve en effet qu'au même titre qu'une procession, une entrée solennelle possédait bel et bien un maître de cérémonie. Plutarque emploie pour le qualifier le participe substantivé du verbe *diakosmein* : il est, littéralement, « celui qui met en ordre » (*o diakosmôn*), c'est à dire « l'ordonnateur ». Le texte permet de préciser le rôle qu'il devait tenir au cours de la cérémonie. Son action

---

<sup>71</sup> Polybe, *Histoires*, XXX, 26, 4, repris par Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XXXI, 16, 2-7 ; sur les fêtes de Daphnè en général et la procession en particulier, voir Polybe, *Histoires*, XXX, 25-26, repris par Athénée, *Banquet des sophistes*, V, 194-195, et Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XXXI, 16, 2-17.

<sup>72</sup> Plutarque, *Caton le Jeune*, XIII ; le même épisode est rapporté dans des termes extrêmement similaires quoique de manière sensiblement moins détaillée dans *Pompée*, XL, 1-5 ; I, 9

concernait le cortège d'accueil : il s'agissait manifestement de ranger les membres de la procession, prêtres, magistrats, éphèbes, enfants, spectateurs lambda, à la place qui était normalement la leur<sup>73</sup>. Si l'on se réfère en outre au sens originel du mot *kosmos*, qui signifie « l'ordre », mais aussi « l'harmonie » avec, derrière cette notion, une certaine idée de beauté, on peut imaginer, sans risque de se tromper beaucoup, que cet ordonnateur devait aussi faire en sorte, tout au long de la cérémonie, que chacun tienne la place qui lui a été assignée au départ afin que la procession conserve, autant que possible, son équilibre et, par là même, sa dimension esthétique. S'il est relativement aisé de définir la teneur de la mission de cet ordonnateur, il convient également de tenter de déterminer l'identité « institutionnelle » de ce personnage. Il ne fait guère de doute qu'il s'agissait d'un personnage officiel, mais était-ce un magistrat spécialement désigné pour l'occasion ou au contraire un magistrat au mandat classique (d'un an le plus souvent) et aux attributions beaucoup plus larges ? Plutarque ne donne que peu d'informations sur le personnage qu'il met en scène : « un homme d'âge, baguette (*rhabdon*) à la main et couronne sur la tête »<sup>74</sup>. Le fait qu'il soit âgé et porte une couronne n'est guère instructif. En revanche, la baguette (*rhabdos*) qu'il utilise pour maintenir le bon ordonnancement de la procession s'avère davantage parlante : il s'agit en effet de l'attribut traditionnel du gymnasiarque<sup>75</sup>. On peut notamment établir un parallèle avec un autre texte de Plutarque relatant cette fois le séjour d'Antoine à Athènes au cours de l'hiver 38-37 av. J.-C. : Antoine « assumait la fonction de gymnasiarque, et, laissant chez lui les insignes de son commandement, il sortait avec la baguette de gymnasiarque, en manteau et en sandales blanches, et il attrapait par le cou les jeunes gens qu'il fallait séparer »<sup>76</sup>. Cette similitude tant dans l'objet employé – la baguette – que dans la fonction exercée – maintenir la discipline – rend l'identification de l'ordonnateur de l'entrée solennelle avec le gymnasiarque particulièrement tentante. La gymnasiarchie était une magistrature extrêmement répandue dans les cités grecques de l'époque hellénistique et son titulaire était

---

<sup>73</sup> Il ne fait aucun doute en effet que les cortèges d'accueil des entrées solennelles n'étaient pas anarchiquement composés, mais ordonnés hiérarchiquement : cf. *infra*, p. 95-102.

<sup>74</sup> Plutarque, *Caton le Jeune*, XIII, 3.

<sup>75</sup> Voir Ph. Gauthier et M. B. Hatzopoulos, *La loi gymnasiarchique de Béroia*, Athènes, 1993, p. 65-67 qui mentionnent plusieurs documents en ce sens. La baguette est à ce point caractéristique de cette fonction que Cl. Vial, *Délos indépendante (314-167 av. J.-C.). Etude d'une communauté civique et de ses institutions*, Paris, 1984, p. 241 a pu grâce à cela identifier un certain Sosilos, fils de Dorieus, honoré d'une statue le représentant avec un bâton, comme étant un gymnasiarque de Délos.

<sup>76</sup> Plutarque, *Antoine*, XXXIII, 7.

en quelque sorte prédisposé à devenir, le temps d'une cérémonie, l'ordonnateur de l'entrée solennelle. Les sources littéraires comme épigraphiques montrent en effet qu'en tant que chef du gymnase il devait, entre autres tâches, maintenir la discipline (*eutaxia*) et faire respecter l'ordre à l'intérieur du gymnase, notamment auprès des éphèbes – auxquels il convient d'ajouter les *néoi*<sup>77</sup>, mais également organiser les processions solennelles dans le cadre des grandes fêtes civiques et veiller au « bon ordre » (*eukosmia*) des éphèbes qui y prenaient part<sup>78</sup> ; on notera que cette terminologie renvoie à celle employée par Plutarque concernant l'ordonnateur de la « fausse » entrée de Caton le Jeune à Antioche. Tout porte donc à croire que le gymnasiarque avait vocation à organiser et ordonner une cérémonie dont l'élément central était une procession dans laquelle les éphèbes tenaient généralement une place importante<sup>79</sup>. C'est ce que vient confirmer le seul document officiel émanant d'une cité grecque et réglant les modalités d'une entrée solennelle, le décret de Pergame pour le retour d'Attale III<sup>80</sup>. Il y est en effet stipulé que le roi sera accueilli – entre autres personnages – par « le gymnasiarque avec les éphèbes et les *néoi* »<sup>81</sup>. On a vu que ce texte était le seul à évoquer le financement public de la cérémonie, au moins en ce qui concerne l'achat des

---

<sup>77</sup> Les décrets honorifiques pour les gymnasiarques les louent régulièrement d'avoir « veillé à la discipline des éphèbes et des *néoi* » : voir, parmi de nombreux exemples, *OGIS* 339, l. 31 (décret en l'honneur de Ménas de Sestos) ; sur cette fonction disciplinaire du gymnasiarque, voir Ph. Gauthier et M. B. Hatzopoulos, 1993, p. 65-68 et, de manière plus générale, Ph. Gauthier, « Notes sur le rôle du gymnase dans les cités hellénistiques », dans M. Wörle et P. Zanker (éd.), *Stadt und Bürgerbild in Hellenismus, Munich, 24-26 juin 1993*, Munich, 1995, p. 1-11.

<sup>78</sup> H.-I. Marrou, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, Tome I, *Le monde grec*, Paris, 1982 (1948), p. 169-171 et 175-176 ; Ph. Gauthier et M. B. Hatzopoulos, 1993, p. 56-57 ; B. Legras, *Education et culture dans le monde grec. VIII<sup>ème</sup> siècle av. J.-C.-IV<sup>ème</sup> siècle ap. J.-C.*, Paris, 2002 (1998), p. 100-103.

<sup>79</sup> Voir les mentions d'éphèbes et/ou de *néoi* dans les processions : **I**, 9 ; **II**, 3, 12 ; rien n'interdit de penser que les auteurs anciens aient pu fréquemment omettre de les mentionner tant leur présence dans ce type de cérémonie devaient leur paraître naturelle. On peut en outre, s'agissant d'Athènes, verser une autre pièce à ce dossier : il s'agit des décrets en l'honneur des éphèbes. Plusieurs de ces documents signalent en effet que les éphèbes de l'année précédente ont assuré l'entrée (*apantésis*) des Romains arrivant à Athènes : *IG* II<sup>2</sup>, 1006 (année 123/2 av. J.-C.) ; 1011 (année 107/6 av. J.-C.) ; 1028 (année 102/1 av. J.-C.) ; 1029 (année 97/6 av. J.-C.) ; bien que les entrées en question ne soient pas davantage décrites (ce qui explique que nous n'ayons pas tenu compte de ces textes dans notre catalogue), cela montre en tout cas la place centrale qu'occupaient, au moins à Athènes, les éphèbes dans ces cérémonies. Sur ce point, voir E. Perrin-Saminadayar, 2004-2005, p. 361-362.

<sup>80</sup> **II**, 12 et *supra*, p. 82-83.

<sup>81</sup> *OGIS* 332, l. 35-36.

victimes sacrificielles<sup>82</sup>. On serait tenté ici d'émettre l'hypothèse que les cités grecques aient pu également mettre à contribution leurs gymnasiarques pour assumer une partie de la charge financière que représentait une entrée solennelle. La gymnasiarchie était une magistrature-liturgie qui impliquait pour son titulaire des dépenses extrêmement lourdes – fourniture d'huile et d'équipements sportifs pour les athlètes, de bois de chauffage pour les bains, rémunération des maîtres, construction et entretien des bâtiments, financement des fêtes ayant pour cadre le gymnase – ; il n'est pas exclu que, moyennant la reconnaissance des honneurs, les cités aient pu « encourager » l'évergétisme des gymnasiarques à l'occasion des entrées solennelles. Il ne s'agit cependant là que d'une hypothèse dont il ne faut pas dissimuler l'absence de fondement documentaire. On le voit, les incertitudes demeurent nombreuses, liées, principalement, aux silences de nos sources ; néanmoins, il semble désormais hautement probable que les gymnasiarques des cités hellénistiques aient été appelés, lorsque l'occasion se présentait, à endosser la fonction d'ordonnateurs des entrées solennelles comme ils le faisaient dans le cadre de la grande majorité des processions civiques.

Au final, la documentation disponible suggère que l'entrée solennelle était le résultat d'une décision politique et consistait en un protocole rigoureusement défini dont le gymnasiarque était, dans les cités grecques, le principal exécutant ; en cela, cette cérémonie possédait donc une dimension officielle tout à fait essentielle.

Dans quelle mesure est-on en droit de généraliser cette première définition à l'ensemble des entrées du corpus ? Dans de nombreux cas en effet, aucune mention n'est faite d'une quelconque décision politique prise pour organiser l'accueil – voir la rubrique « Type de décision organisant l'accueil ». Les seuls cas assurés sont : l'entrée de Démosthène à Athènes (**I**, 3), celle de Ptolémée Kéraunos à Cassandréia (**II**, 2), celle d'Attale I<sup>er</sup> à Athènes (**II**, 5), celle de Ptolémée VI en Syrie (**II**, 11), celle d'Attale III à Pergame (**II**, 12), celle de Mithridate en Asie Mineure (**II**, 13), celle de Lucius Postumius à Préneste (**IV**, 3), celle enfin d'Octave à Rome en 30 av. J.-C. (**IV**, 15).

Est-ce à dire qu'il convient d'exclure tous les autres *testimonia* de la catégorie des « entrées solennelles » ? Il est évident qu'une telle solution serait pour le moins radicale. Il est possible de résoudre cette difficulté en considérant qu'en l'absence de décision politique assurée, la présence dans le cortège d'accueil de personnages publics représentant la ville – prêtres, magistrats, sénateurs – suffit à attester le caractère officiel de l'entrée ou de

---

<sup>82</sup> Cf. *supra*, p. 82-83.

l'*adventus* : c'est valable pour l'entrée de Dion à Syracuse (I, 2), d'Alexandre le Grand à Sardes, Babylone et Suse (I, 4, 5, 6), d'Athéniôn à Athènes (I, 8), de Caton/Démétrios à Antioche (I, 9), de Ptolémée III à Séleucie et Antioche (II, 3), de Ptolémée IV en Egypte (II, 4), d'Antiochos III à Jérusalem, Démétrias et Thèbes (II, 6, 7, 9), de Flamininus à Thèbes (III, 1), de Scipion Emilien et Lucullus à Alexandrie (III, 5, 6), de Flamininus, Pompée, Caton le Jeune, Cicéron et Octave à Rome (IV, 2, 7, 9, 10, 14, 15).

Mais que faire, alors, de l'entrée d'Alcibiade et Démétrios Poliorcète à Athènes (I, 1 et II, 1), d'Antiochos III à Lamia (II, 8), d'Antiochos IV à Jérusalem (II, 10), de Scipion Asiagenus à Dardanos et Rhoétée (III, 2), de Lucius Anicius à Phanota (III, 3), de Paul-Emile à Amphipolis (III, 4), de Cicéron à Ephèse (III, 7), de César à Alexandrie (III, 8), d'Antoine à Ephèse (III, 9), d'Antoine et Cléopâtre à Athènes (III, 10), de Scipion l'Africain en Italie (IV, 1), de Paul-Emile à Rome (IV, 4), de C. Sempronius Gracchus en Italie (IV, 5), de L. Muréna à Rome (IV, 6), de Pompée en Italie (IV, 8), de Cicéron à Rome (IV, 11), de César en Cisalpine et à Rome (IV, 12 et 13)<sup>83</sup> ? Là encore, il est difficile de rejeter purement et simplement ces entrées au motif que ni décision politique, ni personnages officiels ne sont mentionnés. En effet, dans la très grande majorité des témoignages en question, les auteurs anciens qui décrivent le cortège d'accueil le font en des termes extrêmement généraux et du point de vue des spectateurs – la foule, la population, les habitants, les citadins, les Grecs, les Athéniens – ; on ne peut donc totalement exclure l'idée qu'ils incluent également des personnages officiels. Il convient dès lors de considérer ces différents cas comme problématiques sans pouvoir pour autant les éliminer totalement. En définitive, si l'on se fonde sur le seul critère du caractère officiel de l'entrée<sup>84</sup>, ne restent que quatre *testimonia* douteux : l'entrée d'Antiochos III à Lamia (II, 8), celle d'Antiochos IV à Jérusalem en 172 av. J.-C. (II, 10), celle d'Antoine à Ephèse en 42 av. J.-C. (III, 9), celle enfin de Muréna à Rome en 63 av. J.-C. (IV, 6). Les trois premiers cas seront analysés plus loin<sup>85</sup> ; celui de Muréna peut d'ores et déjà être exclu de la catégorie des entrées solennelles. Cet *adventus* présente en effet un caractère gentilice particulièrement marqué :

« On s'est porté en foule au devant de lui quand il est revenu de sa province. » – C'est l'usage pour les candidats au consulat. Au devant de qui ne va-t-on pas en pareil cas ?

<sup>83</sup> I, 7 étant un épisode imaginaire, nous l'excluons de cette liste de cas problématiques.

<sup>84</sup> Qui n'est évidemment pas le seul critère de définition d'une entrée solennelle.

<sup>85</sup> Cf. *infra*, p. 101-102.

*Quelle était d'ailleurs la foule dont tu parles ? D'abord, quand bien même je serais incapable de te l'expliquer, faudrait-il s'étonner qu'à l'arrivée d'un homme tel que lui, candidat au consulat, une foule de gens se soient portés à sa rencontre ? Le contraire aurait été bien plus surprenant. Eh bien ! si j'ajoute que beaucoup – et cela n'est pas contraire à l'usage – y ont été conviés ? Est-ce donc chose si criminelle et si surprenante que dans un Etat où, répondant à une invitation, il nous arrive souvent d'accompagner, presque avant le jour, d'un bout à l'autre de la ville, les enfants des plus humbles citoyens, on n'ait eu nul déplaisir à se rendre à la troisième heure au Champ de Mars, surtout sur l'invitation d'un homme aussi distingué ? Eh bien ! s'il est vrai qu'y soient venues toutes les associations de publicains, auxquelles appartiennent bon nombre de juges qui siègent ici ; et encore si on y a vu en nombre les représentants les plus distingués de notre ordre, et de plus si ces gens empressés qui ne laissent entrer personne dans la ville sans marques d'honneur, si le peuple des candidats y est venu tout entier ? Enfin si l'un de nos accusateurs, Postumus lui-même, est venu au devant de lui avec sa troupe d'une bonne importance ? Je ne parle pas des clients, des voisins, des hommes de sa tribu, de toute l'armée de Lucullus qui était arrivée ces jours-là pour le triomphe ; je me contente de dire que ce concours de bons offices, tout désintéressé, n'a jamais fait défaut à qui le méritait, ni même à qui en témoignait le désir<sup>86</sup>.*

Lors de son retour de Gaule Narbonnaise – où il avait été propréteur – à Rome, ce sont les amis, les voisins, les clients et les partisans de Muréna qui, selon un usage déjà ancien dans cette société gentilice, sont venus, à titre privé, accueillir et faire cortège à leur patron – ce qui faisait partie intégrante des obligations du client – et, ainsi, l'assurer de leur soutien dans sa campagne électorale pour le consulat<sup>87</sup>. Il ne s'agit donc aucunement ici d'une entrée solennelle officielle qui aurait fait l'objet d'une décision politique : Cicéron spécifie clairement que c'est à l'invitation de Muréna lui-même que toutes ces personnes ont assuré son *adventus*<sup>88</sup>.

En tout état de cause, en dépit de la propension des auteurs anciens à occulter cette dimension et malgré les incertitudes qui pèsent sur un certain nombre de témoignages, il apparaît clairement que l'entrée solennelle était, avant toute autre chose, une cérémonie

---

<sup>86</sup> Cicéron, *Pour Muréna*, XXXIII, 68-70 ; IV, 6.

<sup>87</sup> P. Dufraigne, 1994, p. 15-16.

<sup>88</sup> Il est fort possible que l'*adventus* de Cicéron à Rome en 49 av. J.-C., au retour de son proconsulat de Cilicie, soit aussi un *adventus* de type gentilice mais rien ne permet de l'affirmer avec certitude ; Cicéron lui-même ne parlant que d'une « foule » venue à sa rencontre (*obviam mihi sic est proditum*) : IV, 11.

protocolaire. Cela ne signifie pas pour autant que toute spontanéité en était nécessairement absente, bien au contraire : par delà la mise en œuvre de protocoles rigoureusement définis et sensiblement identiques, c'est bien l'enthousiasme des foules qui distinguait les entrées solennelles<sup>89</sup>.

## **Les composantes d'un cérémonial spectaculaire**

### Le cortège d'accueil

Qu'est-ce qui, au fond, rendait une entrée « solennelle » ? C'est, nous semble-t-il, le cortège venu à la rencontre du personnage, à l'extérieur des murs de la ville, qui conférait à l'entrée sa solennité et la distinguait d'une « simple » étape avec accueil public. Ce cortège n'était aucunement une nécessité dans le cadre de la procédure d'accueil public tel que les cités grecques et les communautés rurales orientales devaient souvent l'assurer lorsque se présentait à elles une personnalité politique d'importance – souverain hellénistique ou *imperator* romain notamment<sup>90</sup>. Or, comme le montrent les témoignages réunis dans les différents tableaux, de telles processions sont systématiquement attestées dans les entrées des souverains hellénistiques et des *imperatores* romains en Orient, mais également dans l'*adventus* de ces derniers en Italie et à Rome ; c'était donc clairement l'élément le plus important du cérémonial<sup>91</sup> : sans cortège d'accueil, point d'entrée solennelle<sup>92</sup>.

---

<sup>89</sup> Or, comme le notait déjà L. Robert, 1987, p. 472, cet enthousiasme ne se prescrivait pas ; voir également E. Perrin-Saminadayar, 2004-2005, p. 363.

<sup>90</sup> Sur l'accueil public des voyageurs officiels, cf. *supra*, chapitre 1.

<sup>91</sup> Ce qui est vrai pour l'Antiquité l'est tout autant pour l'Ancien Régime. Il va en effet de soi que la venue du roi de France dans l'une des villes de son royaume ne donnait pas nécessairement lieu au rituel de l'entrée solennelle : à la fin du XIII<sup>ème</sup> siècle et dans la première moitié du XIV<sup>ème</sup> siècle, lorsque le roi arrivait dans une ville, il se contentait de faire usage de son droit de gîte, c'est-à-dire d'exiger de ses sujets qu'ils l'hébergent et l'entretiennent, lui et sa suite, le temps de leur séjour (B. Guinée et Fr. Lehoux, 1968, p. 10-11) ; s'il s'agit bien ici d'une entrée royale en ce sens que le roi pénètre dans l'une des villes de son royaume, il n'y a rien là de « solennel ». Au milieu du XIV<sup>ème</sup> siècle un nouvel élément fait son apparition dans l'entrée royale. En 1350, à Paris, des personnes, à pied ou à cheval, allèrent en procession accueillir le roi à l'extérieur de la ville avant de l'escorter jusqu'au cœur de la cité. B. Guinée et Fr. Lehoux, 1968, p. 11 font remarquer qu'il ne s'agit là que de la première attestation dans les sources, rien n'empêchant de penser que de telles processions aient déjà eu lieu auparavant ; on peut cependant remarquer qu'à partir de ce moment, la procession devient pour ainsi dire systématique et l'entrée royale véritablement « solennelle ».

Il est, à cet égard, intéressant de s'attarder quelques instants sur le vocabulaire grec employé pour qualifier l'entrée solennelle. Il s'agit presque systématiquement, en grec, des termes techniques *apantésis* – de loin le plus fréquent, comme le montrent les différents tableaux – et *hypantésis* – nettement plus rare : trois occurrences seulement dans les tableaux<sup>93</sup>. Or, ces mots renvoient non pas à l'entrée dans la ville en elle-même, mais bien au fait pour les habitants de cette ville de se porter à la rencontre du personnage qui arrive. L'équivalent latin d'*apantésis* est *occursus*, mais il n'est que peu usité dans les témoignages rassemblés<sup>94</sup>. Le terme *adventus*, employé de manière beaucoup plus systématique dans les sources latines, est en revanche plus général : il désigne, dans son acception ordinaire, l'arrivée, la venue d'un personnage quelconque dans un endroit quelconque ; cependant, force est de constater que s'agissant de personnages officiels de premier plan tels que les souverains hellénistiques et les *imperatores*, l'*adventus* implique nécessairement l'*occursus*<sup>95</sup>. Dès lors, qu'il s'agisse d'*apantésis* ou d'*adventus*, ces deux termes désignant l'entrée solennelle font clairement du cortège d'accueil l'élément central de ce cérémonial.

Le principe de l'entrée solennelle est simple – et ne changera d'ailleurs pas aux époques médiévale et moderne. Un groupe de personnes formait un cortège – ordonné, dans les cités grecques, par le gymnasiarque<sup>96</sup> – qui sortait de la ville en procession pour aller accueillir le personnage entrant. Lorsque ce dernier arrivait par la terre, le cortège d'accueil se portait normalement à sa rencontre à l'extérieur des murs de la ville<sup>97</sup> ; dans de très rares cas cependant, la rencontre pouvait, en raison d'un contexte guerrier, se produire aux portes de la ville<sup>98</sup>, voire même en son sein<sup>99</sup>. Lorsqu'il s'agissait d'une entrée par la mer – ou par le fleuve, comme parfois en Egypte ou à Rome –, le cortège d'accueil gagnait généralement le lieu du débarquement, le port en question n'était pas nécessairement à l'extérieur des

---

<sup>92</sup> Sur la pratique du cortège, on lira avec profit L. Marin, « Une mise en signification de l'espace social : manifestation, cortège, défilé, procession », dans *De la représentation*, Paris, 1994, p. 46-61, lequel propose un certain nombre de clefs de compréhension du phénomène des entrées solennelles.

<sup>93</sup> Ce vocabulaire avait déjà été identifié par L. Robert, 1987, p. 470.

<sup>94</sup> **II**, 7 et **III**, 8, 10.

<sup>95</sup> Voir P. Dufraigne, 1994, p. 7-10 pour qui *adventus* prit « son acception particulière d'entrée solennelle à la fin de l'époque républicaine » (p. 8) ; voir également J. Lehnen, 1997, p. 55-68.

<sup>96</sup> Cf. *supra*, p. 88-92.

<sup>97</sup> **I**, 4, 5, 6 9 ; **II**, 6, 11, 12, 13 ; **III**, 1, 2, 3 ; **IV**, 2, 3, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15.

<sup>98</sup> **I**, 2.

<sup>99</sup> **III**, 8.

remparts de la cité, comme par exemple à Alexandrie<sup>100</sup>. On connaît en outre un cas où l'*apantésis* fut le fait d'une flotte royale qui quitta le port pour gagner le large à la rencontre d'un personnage officiel<sup>101</sup>.

Une fois la jonction opérée entre le cortège d'accueil dépêché par la ville et le cortège du roi ou de l'*imperator*, une nouvelle procession prenait alors forme, amalgamant, selon des modalités qui, hélas, nous échappent largement, les deux cortèges initiaux. S'agissant du cas particulier d'Athènes, Eric Perrin-Saminadayar, mettant en parallèle la procession qui avait cours lors des entrées solennelles et celle qui avait lieu à l'occasion des Mystères d'Eleusis – parallèle justifié par la place centrale qu'occupaient les éphèbes dans ces deux cérémonies –, considère que l'*apantésis* ne consistait pas uniquement à se porter au devant du personnage officiel, mais également à l'escorter jusqu'au cœur de la cité – c'est-à-dire l'accompagner en lui faisant honneur : il ne s'agit évidemment pas d'assurer une quelconque protection<sup>102</sup>. C'est là une interprétation d'autant plus séduisante qu'elle est conforme à ce que l'on sait des entrées royales d'Ancien Régime au cours desquelles le cortège d'accueil prenait la tête de la procession pour guider le souverain et sa suite jusqu'à la ville<sup>103</sup>. Pourtant, l'un des rares cas où les sources livrent des informations sur l'organisation de la procession d'accueil ne permet guère de proposer la même analyse. Lorsque Alexandre approcha de Babylone en 331 av. J.-C., le vaste cortège venu à sa rencontre fut relégué par le Macédonien à la dernière place de la procession qu'il mena, jusqu'à la ville, monté sur un char, à la tête de son armée en ordre de bataille<sup>104</sup>. Peut-on encore, dans le cas présent, parler « d'escorte » ? Il nous semble en effet « qu'escorter » le cortège impliquait sinon d'en prendre la tête, du moins de l'accompagner en étant placé sur un certain pied d'égalité. Ce problème est intéressant en ce sens que l'on touche là aux limites du protocole d'accueil mis en place par les cités : autant leur prévoyance et leur latitude d'action paraissent avoir été grandes en ce qui concerne la composition du cortège, la mise en scène de l'entrée, ou encore la préparation du séjour, autant le moment précis de la rencontre entre le cortège civique et le cortège du personnage

---

<sup>100</sup> I, 1, 3, 8 ; II, 1, 3, 4, 5, 7, 9 ; III, 5, 10 ; IV, 5.

<sup>101</sup> Il s'agit de l'entrée de Scipion Emilien à Alexandrie : III, 5.

<sup>102</sup> E. Perrin-Saminadayar, 2004-2005, p. 360-361 ; voir la même idée exprimée, de manière plus générale, par L. Robert, 1987, p. 482 : « De telles manifestations se trouvent partout et on va chercher le roi ou le notable à une plus ou moins grande distance pour l'escorter lors de son entrée dans la ville ».

<sup>103</sup> B. Guinée et Fr. Lehoux, 1968, p. 22.

<sup>104</sup> I, 5 ; sur cet épisode, voir P. Briant, 1988, p. 258-262.

officiel pouvait difficilement faire l'objet d'une organisation préalable<sup>105</sup>. Cet instant de l'entrée solennelle où les deux cortèges fusionnaient pour ne plus former qu'une seule procession devait, selon toute vraisemblance, être directement subordonné au rapport de force existant entre le personnage honoré par l'entrée solennelle et la ville qui en était le théâtre. Il ne fait guère de doute en effet que la manière dont s'agrégeaient le cortège d'accueil et le cortège du personnage entrant et la façon dont s'organisait la nouvelle procession manifestait une certaine hiérarchie et possédait, à ce titre, une signification politique essentielle. En schématisant quelque peu, on peut envisager les deux cas de figure suivants : d'une part l'entrée du vainqueur, comme dans le cas d'Alexandre à Babylone, quand le personnage entrait en dominateur dans la cité qui l'accueillait et était, à ce titre, libre d'ordonner comme bon lui semblait la nouvelle procession<sup>106</sup> ; d'autre part l'entrée du bienfaiteur dans les cités grecques et du triomphateur à Rome, comme lorsque Attale I<sup>er</sup> débarqua à Athènes ou lorsqu'un *imperator* revenait à Rome, c'est-à-dire quand la cité n'était pas soumise au pouvoir du personnage entrant et conservait, dès lors, la maîtrise de l'agencement de la nouvelle procession. Le silence des auteurs anciens sur ce moment pourtant décisif de l'entrée solennelle ne permet hélas pas de dépasser le stade des hypothèses.

La confrontation des sources permet en revanche d'établir les principales composantes du groupe d'accueil qui se portait à la rencontre du personnage s'appêtant à faire son entrée solennelle<sup>107</sup>. On peut identifier : les autorités civiles et militaires de la ville – satrapes et commandants de garnison dans les villes de l'empire perse ; stratèges, archontes, gérontes, magistrats fédéraux dans les cités grecques ; sénateurs, consuls, préteurs à Rome – ; les prêtres et prêtresses, les Vestales à Rome ; les notables municipaux ; les *paidés*, éphèbes et *néoi* dans les cités grecques ; des hommes de guerre – officiers, soldats, cavaliers – ; des artistes – Technites dionysiaques, chanteurs, danseurs – ; les membres de la famille et les amis du personnage entrant ; la « foule », la « population », les « habitants », etc. Il est

---

<sup>105</sup> Il est révélateur que le seul document à nous décrire en détail le protocole d'une entrée royale, en l'occurrence le décret de Pergame pour le retour d'Attale III (II, 12), ne prévoit rien quant à ce moment particulier alors même que chaque étape du cérémonial y est minutieusement préparé.

<sup>106</sup> Ce qui, en fonction de l'image qu'il souhaitait renvoyer et du sens politique qu'il entendait donner à son entrée, laissait encore plusieurs possibilités : manifester sa domination et donc prendre la tête de la procession ou faire montre de bienveillance et placer le cortège civique à ses côtés voire, plus significatif encore, devant lui.

<sup>107</sup> Voir, dans les différents tableaux, la rubrique « Composition du groupe d'accueil ».

évident que toutes ces catégories de personnes ne sont pas systématiquement attestées dans toutes les entrées recensées : dans la très grande majorité des cas, seules quelques unes d'entre elles apparaissent. L'enjeu historique est, une fois encore, de parvenir à faire la part entre absences effectives et silences documentaires. Sans prétendre résoudre ce problème de manière définitive, on peut tout de même faire ici quelques remarques d'ordre général, fondées sur le nombre d'occurrences de chacune de ces catégories de personnes dans les 44 entrées recensées<sup>108</sup>. La « foule » – ou autres termes généraux sensiblement équivalents – est évidemment la composante la plus souvent mentionnée (29 occurrences<sup>109</sup>) ; viennent ensuite les autorités de la ville (20 occurrences<sup>110</sup>), les prêtres et prêtresses (9 occurrences<sup>111</sup>), les notables (4 occurrences<sup>112</sup>), les éphèbes et les *néoi* (3 occurrences<sup>113</sup>), les hommes de guerre (3 occurrences<sup>114</sup>), les artistes (3 occurrences<sup>115</sup>) et enfin les parents et amis du personnage (2 occurrences<sup>116</sup>). Ces chiffres, dont la précision est évidemment trompeuse, permettent au moins d'établir un point fondamental : la place centrale qu'occupaient les personnages officiels, autorités civiles et militaires des cités et, dans une moindre mesure, les prêtres et les prêtresses, dans les cortèges d'accueil des entrées solennelles<sup>117</sup>. S'agissant de toutes les autres catégories de personnes, force est de constater le faible nombre d'occurrences. Il est tentant d'attribuer cela au caractère trop souvent lapidaire des sources qui, tout en mentionnant l'existence d'une entrée solennelle, ne prennent que trop rarement la peine d'en décrire avec précision le cortège d'accueil. Comme on l'a vu précédemment<sup>118</sup>, on ne peut pas exclure l'idée que des termes généraux tels que « foule », « population », « habitants » et autres puissent recouvrir des réalités bien plus complexes qu'il n'y paraît au premier abord. Nous en sommes, une fois encore, réduits à formuler cette hypothèse sans pouvoir la vérifier.

<sup>108</sup> En excluant **I**, 7, qui n'est qu'un épisode imaginaire, ainsi que **IV**, 6 dont on a vu qu'il ne s'agissait pas d'une entrée solennelle.

<sup>109</sup> **I**, 1, 2, 3, 5, 8, 9 ; **II**, 3, 4, 5, 11, 12, 13 ; **III**, 1, 2, 3, 4, 7, 8, 9 ; **IV**, 1, 4, 5, 7, 9, 10, 11, 12, 14, 15.

<sup>110</sup> **I**, 3, 4, 5, 6, 9 ; **II**, 3, 5, 6, 7, 9, 12 ; **III**, 1, 5 ; **IV**, 2, 3, 7, 9, 10, 14, 15.

<sup>111</sup> **I**, 3, 5, 9 ; **II**, 3, 4, 5, 12 ; **IV**, 9, 15.

<sup>112</sup> **I**, 2, 4 ; **III**, 1 ; **IV**, 13.

<sup>113</sup> **I**, 9 ; **II**, 3, 12.

<sup>114</sup> **I**, 5 ; **II**, 3, 5.

<sup>115</sup> **I**, 5, 8 ; **II**, 1.

<sup>116</sup> **I**, 1 ; **II**, 1.

<sup>117</sup> Ce qui confère à l'entrée solennelle son caractère officiel : cf. *supra*, p. 92.

<sup>118</sup> Cf. *supra*, p. 93.

Toutes ces personnes qui se portaient au devant du personnage approchant de la ville le faisaient en grand appareil<sup>119</sup>. Ainsi, le port de couronnes en cette occasion paraît avoir été sinon systématique, du moins extrêmement fréquent<sup>120</sup>. Les vêtements aussi tenaient une place importante dans les cortèges civiques et les cités grecques savaient les adapter en fonction du message qu'elles souhaitaient faire passer auprès du personnage qu'elles accueillaient. Il s'agissait le plus souvent de vêtements de fête, de couleur blanche, que portaient tous les membres de la procession : tous les témoignages mentionnant le port de vêtements blancs montrent clairement qu'il concernait l'ensemble des personnes du cortège, voire même l'ensemble des habitants de la cité, et pas uniquement les éphèbes comme on le pense trop souvent<sup>121</sup> ; seul le cas athénien fait réellement exception puisque l'on sait que les éphèbes, qui tenaient une place centrale dans l'*apantésis*, y portaient des chlamydes noires<sup>122</sup> – ce qui n'empêche pas que les autres participants aient pu revêtir des vêtements blancs, bien que les sources ne livrent aucune information en ce sens. Il est révélateur que Flavius Josèphe, imaginant l'entrée d'Alexandre à Jérusalem, accorde une place importante, dans sa description, aux vêtements qui auraient été portés à cette occasion<sup>123</sup> : alors que dans son récit, le Grand-prêtre, ordonnateur de cette cérémonie imaginaire, revêt sa robe violette, brodée d'or, avec la *kidaris* surmontée d'une lamelle d'or inscrite au nom de Yahweh et que les prêtres portent leur robe rituelle en lin, la population de la ville, quant à elle, est représentée en vêtements blancs, à la manière grecque. L'auteur met donc ici en scène une entrée solennelle dans un contexte original – juif en l'occurrence – marqué par les costumes

<sup>119</sup> Voir la rubrique « Objets ».

<sup>120</sup> **I**, 1, 9 ; **II**, 1, 2, 3, 4, 12 ; **IV**, 8, 14.

<sup>121</sup> **I**, 2, 9 ; **II**, 12, 13.

<sup>122</sup> Sur la chlamyde noire des éphèbes, voir P. Roussel, « Les chlamydes noires des éphèbes athéniens », *REA*, 43, 1941, p. 163-165 ; P. Vidal-Naquet, « Le chasseur noir et l'origine de l'éphébie athénienne », *AESC*, 23, 1968, p. 947-964 (repris dans *Le Chasseur noir. Formes de pensée et formes de société dans le monde grec*, Paris, 1981, p. 151-175). P. G. Maxwell, « Remarks on the Black Coats of the Ephebi », *Proceedings of the Cambridge Philological Society*, 196, 1970, p. 113-116 ; E. Perrin-Saminadayar, 2004-2005, p. 362. Il fallut attendre le milieu du II<sup>ème</sup> siècle ap. J.-C. pour qu'à l'initiative d'Hérode Atticus, les éphèbes athéniens délaissent leur chlamyde noire traditionnelle pour adopter, comme dans les autres cités grecques, un vêtement blanc (Philostrate, *Vie des sophistes*, II, 1, 550). Ainsi, lors de l'entrée solennelle d'Hérode Atticus dans la cité les éphèbes venus à sa rencontre étaient vêtus de costumes blancs : *IG II<sup>2</sup>*, 3606 ; voir, sur cet épisode, P. Graindor, « Un épisode de la vie d'Hérode Atticus », *Musée Belge*, 16, 1912, p. 69-90 ; N. Svensson, « Réception solennelle d'Hérode Atticus (inscription trouvée près de Marathon) », *BCH*, 50, 1926, p. 527-535 ; L. Robert, 1987, p. 471-472.

<sup>123</sup> Flavius Josèphe, *Antiquités juives*, XI, 327-332 ; **I**, 7.

sacerdotaux typiques, mais en s'inspirant directement de l'*apantésis* hellénistique et de ses vêtements blancs<sup>124</sup>. Dans certains contextes dramatiques, les vêtements pouvaient toutefois prendre une signification très différente et nettement moins festive : ainsi, à Phanota – en Epire –, en 168 av. J.-C., et à Alexandrie, en 47 av. J.-C., les habitants se portèrent respectivement au devant de L. Anicius et César parés des attributs des suppliants – les bandelettes notamment –, signant par ce geste leur reddition face à leurs vainqueurs<sup>125</sup>.

Au-delà des couronnes et des vêtements, les cortèges d'accueil mettaient parfois en œuvre des objets sacrés, mais le faible nombre d'occurrences montre que ce n'était pas là un élément primordial<sup>126</sup>, les manifestations religieuses en lien avec l'entrée solennelle ayant plutôt lieu après le franchissement des portes<sup>127</sup>. Les objets décoratifs tels que les fleurs ou les flambeaux ne sont pas, eux non plus, fréquemment mentionnés<sup>128</sup>, sans doute, là aussi, parce que l'effort esthétique était davantage porté sur l'intérieur de la ville<sup>129</sup>. Signalons néanmoins le cas d'Athéniôn qui fut transporté à Athènes sur une litière d'argent recouverte de couvertures de pourpre<sup>130</sup>. S'agissant enfin des présents destinés au personnage entrant, leur transport par le cortège d'accueil n'est attesté que dans les entrées d'Alexandre à Babylone et Suse<sup>131</sup> ; il s'agit donc selon toute vraisemblance d'une pratique proprement achéménide qui ne semble pas s'être perpétuée à l'époque hellénistique<sup>132</sup>.

Si bien des points demeurent obscurs, il n'en est pas moins évident désormais que le cortège d'accueil représentait un élément essentiel et incontournable du cérémonial de l'entrée solennelle. A cet égard, trois entrées du corpus posent particulièrement problème : celle d'Antiochos III à Lamia, d'Antiochos IV à Jérusalem et d'Antoine à Ephèse<sup>133</sup>. Dans tous ces cas en effet, aucune procession d'accueil n'est attestée par les sources, dans lesquelles on ne trouve pas non plus les termes techniques attendus, qu'il s'agisse d'*apantésis* ou d'*adventus*. Ces *testimonia* sont d'autant plus douteux qu'on ne trouve trace pour aucun d'entre eux d'une quelconque décision politique organisant l'accueil officiel des personnages

---

<sup>124</sup> L. Robert, 1987, p. 473.

<sup>125</sup> III, 3 et 8 ; sur l'entrée comme reddition, cf. *infra*, p. 126.

<sup>126</sup> II, 1 (phallus), 3 (« objets sacrés »), 4 (talismans) ; III, 8 (« objets sacrés »).

<sup>127</sup> Cf. *infra*, p. 107-108.

<sup>128</sup> II, 4 ; IV, 8.

<sup>129</sup> Cf. *infra*, p. 104-105.

<sup>130</sup> I, 8.

<sup>131</sup> I, 4 et 5.

<sup>132</sup> P. Briant, 1988, p. 256-261 et 1996, p. 204-207.

<sup>133</sup> II, 8 et 10 ; III, 9.

concernés. L'absence de ces deux critères de définition fondamentaux incite donc à les rejeter *a priori* de la catégorie des entrées solennelles. Ces trois épisodes présentent néanmoins une caractéristique commune avec ces dernières : la pompe et l'enthousiasme populaire avec lesquels se fit l'entrée dans la ville.

#### L'entrée dans la ville et le problème de l'itinéraire processionnel

Alors que le moment de l'entrée dans la ville, marqué par le franchissement des portes, était porteur d'une charge symbolique primordiale, son spectacle ne paraît pas avoir particulièrement retenu l'attention des auteurs anciens<sup>134</sup>, pas plus d'ailleurs que l'itinéraire processionnel à l'intérieur de la ville<sup>135</sup>. Il paraît néanmoins possible de reconstituer ces étapes de l'entrée solennelle à partir des éléments épars dont on dispose.

Il semblerait tout d'abord que ces moments, qui mobilisaient une bonne partie de population, constituaient en quelque sorte le volet « populaire » de la cérémonie : ceux des habitants qui ne s'étaient pas joints au cortège d'accueil se massaient aux portes des villes et s'étaient tout au long du parcours que devait suivre la procession à l'intérieur de la cité. Lorsque Dion fit son entrée à Syracuse, les Syracusains, placés de chaque côté du parcours processionnel lancèrent des fleurs<sup>136</sup>. Quand, en 200 av. J.-C., Attale I<sup>er</sup> entra dans Athènes par le Dipylon, « les prêtresses et les prêtres faisaient la haie de part et d'autre de la rue »<sup>137</sup>. A Rome, l'*adventus* d'un personnage important suscitait le même type de rassemblement populaire : les rives du Tibre étaient pareillement noires de monde quand, à plus d'un siècle d'intervalle, Paul-Émile et Caton remontèrent le fleuve en revenant d'Orient<sup>138</sup> ; Cicéron rapporte pour sa part, non sans une certaine exagération sans doute, qu'à l'occasion de son retour d'exil les murailles de Rome, les temples, le toit des maisons, le forum, le Capitole étaient couverts de monde<sup>139</sup>.

Les auteurs anciens se plaisent à dépeindre les débordements d'enthousiasme de ces foules que mobilisaient les entrées solennelles. Il faut se représenter ici des cérémonies

---

<sup>134</sup> Comme le montre la rubrique « Entrée dans la ville ».

<sup>135</sup> Ce qui vient confirmer, s'il en était encore besoin, l'importance primordiale du cortège d'accueil.

<sup>136</sup> Plutarque, *Dion*, XXIX, 2 ; I, 2.

<sup>137</sup> Polybe, *Histoires*, XVI, 25, 7 ; II, 5.

<sup>138</sup> Paul-Émile : Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 35, 3 ; Plutarque, *Paul-Émile*, XXX, 1. Caton : Plutarque, *Caton le Jeune*, XXXIX, 1 ; IV, 4 et 9.

<sup>139</sup> Cicéron, *Contre Pison*, XXII, 52 ; *Lettres à Atticus*, IV, 1, 5 ; IV, 10.

bruyantes, marquées par les cris, les clameurs, les applaudissements et autres manifestations de joie. Or, comme le notait Louis Robert, « ces signes bruyants ne se prescrivaient pas »<sup>140</sup> : s'il y avait une part de spontanéité dans cette cérémonie protocolaire dont les moindres détails étaient minutieusement réglés, c'est assurément dans la participation massive de la population et dans son enthousiasme qu'elle résidait. D'aucuns objecteront qu'il s'agit là d'un mirage induit par la présentation biaisée d'auteurs anciens n'ayant de cesse d'idéaliser les entrées qu'ils relatent. Il importe, une fois encore, de bien distinguer les contextes. Ainsi, lorsque l'entrée solennelle consiste en une reddition pure et simple d'une ville face à son vainqueur, les auteurs anciens ne font état d'aucune ferveur populaire : on n'en trouve aucune trace dans les entrées d'Alexandre le Grand à Sardes, Babylone ou Suse, pas plus que dans celles de L. Anicius à Phanota ou encore de César à Alexandrie<sup>141</sup>. Il en va de même dans l'entrée de Flamininus à Thèbes<sup>142</sup> : si un cortège constitué du stratège de la confédération béotienne et des « premiers d'entre les Thébains » s'est bel et bien porté à sa rencontre, les récits de Tite-Live et de Plutarque montrent clairement que son entrée dans la ville ne ravit guère la population : « Alors qu'il s'approchait déjà de Thèbes, Quinctius, comme pour saluer la foule qui sortait, ralentit son allure. Il ralentissait en fait pour que les *hastati* le rejoignent. Les habitants de la ville, parce que la foule se pressait devant le licteur, ne virent la colonne de soldats qui approchait rapidement que lorsqu'on arriva au logement du général. Alors tous furent frappés de stupeur, car ils se disaient que la ville avait été livrée par une ruse d'Antiphilos et qu'elle était prise [...] Ils cachèrent une douleur qu'ils auraient manifestée inutilement et non sans péril »<sup>143</sup> ; « Comme il traversait la Béotie pacifiquement, les premiers d'entre les Thébains allèrent à sa rencontre [...] Il les accueillit aimablement, leur tendit la main et poursuivit tranquillement sa route [...] jusqu'à ce qu'il fut rejoint par ses soldats. En s'avançant ainsi, il entra dans la ville avec les Thébains, qui n'étaient guère satisfaits mais n'osaient l'en empêcher, à cause de son escorte assez nombreuse »<sup>144</sup>. Plus que d'une entrée solennelle, il s'agit donc là d'une conquête qui ne dit pas son nom, mais qu'en tout cas Plutarque ne cherche nullement à embellir. Comme le montrent ces quelques cas, l'enthousiasme des foules lors des entrées solennelles ne peut être réduit à un simple *topos* littéraire auquel auraient systématiquement recours les auteurs anciens. Si l'on veut bien

---

<sup>140</sup> L. Robert, 1987, p. 472.

<sup>141</sup> I, 4, 5, 6 ; III, 3, 8.

<sup>142</sup> III, 1.

<sup>143</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXIII, 1, 5-8.

<sup>144</sup> Plutarque, *Flamininus*, VI, 1-4.

prêter attention au contexte historique des entrées qui nous sont rapportées, il apparaît que dans la très grande majorité des cas connus, l'engouement populaire dont font état les sources n'a finalement rien que de très logique : comment s'étonner que l'entrée d'un souverain allié, bienfaiteur ou sauveur dans une cité grecque<sup>145</sup>, l'arrivée d'un hôte prestigieux dans une ville, un royaume ou une province<sup>146</sup>, le retour dans son pays d'un monarque ou d'un *imperator* victorieux<sup>147</sup>, la réintégration d'un exilé influent au sein de sa communauté<sup>148</sup>, aient pu susciter quelque débordement de joie ?

Par ailleurs, l'enthousiasme dont les sources font si souvent état peut aussi s'expliquer par le goût prononcé des populations de cette époque pour le spectacle<sup>149</sup> ; or, l'entrée solennelle possédait une dimension esthétique qui en faisait un véritable spectacle<sup>150</sup>. L'espace urbain devait certainement être décoré pour l'occasion, mais, une fois encore, les sources restent avares de renseignements sur ce point. Le parcours suivi par la procession à l'intérieur de la ville pouvait être jonché de couronnes et de fleurs comme ce fut le cas à Babylone lors de l'entrée d'Alexandre en 331 av. J.-C.<sup>151</sup>. Les murs et les rues de la ville pouvaient être éclairés de flambeaux<sup>152</sup>. Surtout, les bâtiments dans leur ensemble, qu'ils fussent privés ou publics, étaient susceptibles d'être décorés : Ptolémée Kéraunos à Cassandréia et César en Gaule Cisalpine purent en faire l'expérience<sup>153</sup>. Le cas le plus remarquable d'une ville se métamorphosant pour la venue d'un personnage officiel est

---

<sup>145</sup> Il en est ainsi, notamment, d'Attale I<sup>er</sup> à Athènes ou encore de Mithridate VI dans les cités d'Asie Mineure : **II**, 5 et 13.

<sup>146</sup> Voir, par exemple, Scipion Emilien à Alexandrie, Cicéron à Ephèse ou encore César en Cisalpine : **III**, 5, 7 ; **IV**, 12.

<sup>147</sup> Comme ce fut le cas de Ptolémée IV en Egypte, mais également de nombreux *imperatores* romains en Italie et à Rome : **II**, 4 ; **IV**, 1, 2, 4, 5, 7, 9, 11, 13, 14, 15.

<sup>148</sup> Tels Alcibiade et Démosthène à Athènes ou Cicéron à Rome : **I**, 1, 3 ; **IV**, 10.

<sup>149</sup> A. Chaniotis, « Theatricality Beyond the Theater. Staging Public Life in the Hellenistic World », dans Br. Le Guen (éd.), *De la scène aux gradins. Théâtre et représentations dramatiques après Alexandre le Grand*, Toulouse, 1997, p. 219-259.

<sup>150</sup> Cf. également *infra*, p. 118-122.

<sup>151</sup> Quinte-Curce, *Histoire d'Alexandre*, V, 1, 20 ; **I**, 5. Voilà qui n'est pas sans rappeler la pratique de la jonchure, bien attestée dans les entrées royales françaises : B. Guinée et Fr. Lehoux, 1968, p. 17 ; 21.

<sup>152</sup> **II**, 10.

<sup>153</sup> **II**, 2 et **IV**, 10.

incontestablement celui d'Ephèse qui « était pleine de lierre, de thyrses, de psaltériens, de syrinx et de flûtes » quand Antoine y fit une entrée dionysiaque<sup>154</sup>.

Au-delà de cet aspect spectaculaire, on aimerait pouvoir reconstituer, pour chaque entrée solennelle, l'itinéraire suivi, à l'intérieur de la ville, par la procession. On connaît en effet l'importance accordée, dans les entrées royales d'Ancien Régime, à l'élaboration du parcours qui devait mener le roi jusqu'à la principale église de la ville et il serait intéressant de savoir s'il en était de même dans l'Antiquité. Malheureusement, les sources ne précisent, au mieux, que la porte par laquelle entra le personnage – la porte Téménide à Syracuse pour Dion, le Dipylon à Athènes pour Attale, la porte Capène à Rome pour Cicéron<sup>155</sup> – et l'étape finale de son trajet dans l'espace urbain – le palais, l'assemblée, l'acropole, le prytanée, les temples – ; rien n'est dit de l'itinéraire suivi entre ces deux points. Peut-être ce silence est-il révélateur et faut-il, dès lors, considérer qu'à la différence des villes françaises des époques médiévale et moderne – et même contemporaine<sup>156</sup> –, les villes antiques ne cherchèrent pas particulièrement à concevoir un itinéraire processionnel doté d'une quelconque signification historique ou politique. C'est ce que semble confirmer le décret de Pergame concernant le retour d'Attale III. Alors qu'on aurait pu légitimement s'y attendre dans ce document réglant

---

<sup>154</sup> Plutarque, *Antoine*, XXIV, 4 ; III, 9. Ce cas est malheureusement problématique et l'on a toutes les chances d'être ici en présence d'une entrée non solennelle : cf. *supra*, p. 93 et 101-102 ; il n'en demeure pas moins révélateur.

<sup>155</sup> I, 2 ; II, 5 ; IV, 10. On pourrait tenter, en tenant compte de la provenance du personnage et de ce que l'on sait du plan des villes antiques les mieux connues de déterminer la porte par laquelle s'effectua l'entrée. Prenant en compte la position de l'Asclépieion hors-les-murs de Pergame, L. Robert, 1987, p. 470 estime qu'Attale III entrant dans la ville dût emprunter la porte sud de l'enceinte d'Eumène ; le procédé paraît, à première vue, opérant. Hélas, les entrées royales françaises nous apprennent que le parcours suivi par la procession n'était pas nécessairement, loin de là, le plus direct. J. Boutier, A. Dewerpe et D. Nordman, 1984, p. 298-301 montrent par exemple que lors de son entrée à Toulouse en 1565, Charles IX, arrivant de Narbonne, dut emprunter la porte de Bordeaux située complètement de l'autre côté de la ville et non pas la porte narbonnaise comme l'aurait voulu la « logique » géographique ! Or, le même phénomène peut-être observé dans l'Antiquité. Dans le cas d'Attale I<sup>er</sup> par exemple (II, 5), force est de constater que la porte du Dipylon n'était pas nécessairement la plus indiquée alors même qu'il existait une route directe permettant d'entrer dans Athènes par la porte du Pirée, située, qui plus est, non loin de la Pnyx où devait se réunir l'Assemblée du peuple juste après l'entrée du souverain attalide. On voit ici combien pourraient se révéler hasardeuses ce type de reconstitutions auxquelles il est sans doute préférable de renoncer.

<sup>156</sup> Comme le montre la venue du président Carnot à Nancy : N. Mariot, « Des réjouissances sans objet. Sadi Carnot en cortèges à Nancy : enquête sur l'exclusion d'un quartier », dans J. W. Derymez, O. Ihl et G. Sabatier (dir.), *Un cérémonial politique : les voyages officiels des chefs d'Etat*, Paris, 1998, p. 169-214.

le protocole de l'entrée solennelle du souverain attalide dans sa capitale, aucune prescription n'est faite relativement à l'itinéraire que devra suivre la procession entre la porte sud de l'enceinte d'Eumène et le prytanée de la cité, preuve, sans doute, que celui-ci ne présente aucune espèce d'originalité et consiste soit, éventuellement, en la voie la plus directe entre ces deux points, soit, plus sûrement, en la voie sacrée traditionnellement empruntée par les processions civiques. Ainsi, à Athènes en 200 av. J.-C., Attale I<sup>er</sup>, en provenance pourtant du Pirée, ne fit pas son entrée solennelle par la porte du Pirée, mais bien par celle du Dipylon, située plus au nord-est<sup>157</sup>. Pour étonnante qu'elle puisse paraître au premier abord, cette disposition des Athéniens s'explique aisément : il s'agissait en fait d'utiliser l'axe sacrifiant de la cité, en l'occurrence la Voie sacrée, celle-là même que parcourait la *pompè* des Panathénées, traversant notamment le quartier du Céramique et l'agora pour parvenir à l'Acropole<sup>158</sup>. L'objectif pour la cité d'Athènes est double : rehausser l'éclat de la réception officielle du souverain attalide<sup>159</sup>, mais également se donner en spectacle<sup>160</sup>. Malheureusement, en dehors d'une cité bien connue comme Athènes, il est difficile, voire impossible, de reconstituer les itinéraires empruntés par les processions sacrificielles et, *a fortiori*, par les cortèges des entrées solennelles<sup>161</sup>. Quoi qu'il en soit, si les entrées solennelles des souverains hellénistiques et des *imperatores* romains ont pu donner lieu à l'établissement de parcours processionnels élaborés et signifiants, force est de constater que les sources n'en disent absolument rien.

De manière plus générale, le relatif silence des sources concernant l'entrée et la procession dans la ville donnent le sentiment que, comparativement au cortège d'accueil, ces moments de l'entrée solennelle ont moins retenu l'attention des auteurs anciens qui semblent les considérer comme davantage secondaires ; il ne fait pourtant guère de doute qu'il s'agissait d'étapes essentielles de ce cérémonial, comme le prouvent les nombreuses manifestations, religieuses ou politiques, qui y étaient liées.

---

<sup>157</sup> Polybe, *Histoires*, XVI, 25, 7.

<sup>158</sup> Sur l'itinéraire des Panathénées, voir B. Holtzmann, 2003, p. 237-240 (avec carte).

<sup>159</sup> R. Etienne, *Athènes, espaces urbains et histoire. Des origines à la fin du III<sup>ème</sup> siècle ap. J.-C.*, Paris, 2004, p. 154-155 et 2007, p. 297.

<sup>160</sup> Cf. *infra*, p. 122-123.

<sup>161</sup> Voir en ce sens R. Etienne, Chr. Müller et Fr. Prost, *Archéologie historique de la Grèce antique*, Paris, 2000, p. 135.

## Rites et gestes

Tout comme l'entrée royale d'Ancien Régime qui, invariablement, menait le roi dans la plus importante église de la ville pour qu'il y fasse oraison<sup>162</sup>, l'entrée solennelle dans l'Antiquité s'accompagnait – cela n'étonnera personne – de nombreux rites.

Le plus important d'entre tous dans un contexte gréco-romain et, à plus forte raison, à l'issue d'une procession, était évidemment le sacrifice, fréquemment mentionné dans les sources. Il pouvait s'agir de sacrifices publics aussi bien que de sacrifices privés<sup>163</sup>. Le décret de Pergame atteste la place importante que tenaient ces sacrifices dans le déroulement de l'entrée solennelle : ce document prévoit en effet que des sacrifices publics soient accomplis en l'honneur d'Attale III sur l'autel de Zeus Sôter ainsi que sur celui d'Hestia Boulaia et Zeus Boulaios ; il prescrit en outre la réalisation de sacrifices par tribus dont la cité assumera la charge financière par le biais des phylarques<sup>164</sup>. Dans un certain nombre de cas, ces sacrifices pouvaient être accomplis par le personnage entrant lui-même. Ce fut notamment le cas d'Alexandre à Babylone puis à Suse<sup>165</sup>. Il semblerait que, sur l'insistance des particuliers, Ptolémée III ait été amené à faire de même à Séleucie et à Antioche<sup>166</sup>. A Athènes, c'est la cité elle-même qui invita officiellement Attale I<sup>er</sup> à sacrifier : « On ouvrit alors les portes de tous les temples, on amena des victimes devant tous les autels, et on le pria de célébrer les sacrifices »<sup>167</sup>. Comme le montre cet exemple, les cités prenaient soin de faire ouvrir préalablement les temples et de réunir les victimes sacrificielles<sup>168</sup>, mais également de faire construire des autels dans toute la ville. Entrant à Séleucie, Ptolémée III note : « Lorsque nous arrivâmes en ville, les particuliers nous demandaient de sacrifier les victimes préparées sur les autels qu'ils avaient construits près de leurs maisons »<sup>169</sup>. La construction d'autels le long des routes et, plus encore, devant les maisons des particuliers semble avoir été une mesure relativement courante dans le cadre des entrées solennelles comme elle l'était déjà

---

<sup>162</sup> B. Guinée et Fr. Lehoux, 1968, p. 10 et 23.

<sup>163</sup> **I**, 8 (sacrifice civique à Zeus Sôter), 8 (sacrifice accompli par les Technites dionysiaques), **II**, 3 (sacrifices privés), 4 (sacrifices accomplis par les prêtres égyptiens), **IV**, 8 (sacrifices publics), 12 (sacrifices publics).

<sup>164</sup> *OGIS* 332, l. 38-49 ; **II**, 12.

<sup>165</sup> **I**, 5 et 6.

<sup>166</sup> **II**, 3.

<sup>167</sup> Polybe, *Histoires*, XVI, 25, 7 ; **II**, 5.

<sup>168</sup> Voir également **I**, 2 (victimes sacrificielles) ; **II**, 12 (ouverture de tous les temples) ; sur cette dernière pratique, voir E. Perrin-Saminadayar, 2004-2005, p. 368-369.

<sup>169</sup> Papyrus de Gourob, col. III, l. 3-5 = *FGrHist*, 160 = **II**, 3 ; voir aussi **I**, 5 ; **II**, 2.

dans le cadre des cultes royaux<sup>170</sup>. L'objectif paraît évident : il s'agissait d'associer l'ensemble des habitants d'une cité au cérémonial de l'entrée solennelle et aux rites qui, traditionnellement, l'accompagnaient. On serait tenté d'aller plus loin et d'émettre l'hypothèse que, dans certains contextes, ces autels qui assuraient la participation du plus grand nombre à l'événement et qui, surtout, permettaient de jalonner le parcours et décorer la ville, visaient aussi à marquer l'appropriation, par le personnage entrant, de l'ensemble de l'espace urbain ; cela aurait alors permis d'éviter la mise en place d'itinéraires processionnels complexes destinés à « livrer » le territoire civique<sup>171</sup>. Une chose est sûre : l'accomplissement de sacrifices faisait partie intégrante du protocole de l'entrée solennelle. La consécration d'encens et les autres types d'offrandes relevaient également du rite sacrificiel<sup>172</sup> ; les prières et les libations, quant à elles, pouvaient en faire partie intégrante où bien constituer des rites autonomes<sup>173</sup>. Le rite sacrificiel s'accompagnait en outre du partage des victimes et de la consommation des viandes par les participants, associant ainsi l'ensemble de la population au cérémonial de l'entrée solennelle<sup>174</sup>.

Parallèlement à ces rites, l'entrée solennelle était aussi l'occasion de gestes politiques. On pourrait s'attendre que, dans ce type de cérémonie favorisant la prise de parole politique, les discours tiennent une place prépondérante. Or, il n'en est rien : dans nos sources, les cités – par l'intermédiaire de leurs autorités – ne prennent jamais la parole<sup>175</sup> ; l'absence, fréquente, de discours de la part du personnage honoré est plus étonnante encore<sup>176</sup>. Elle n'est cependant pas systématique. On s'est ainsi aperçu que les entrées athéniennes s'accompagnaient souvent d'un discours prononcé par le personnage officiel devant l'assemblée du peuple<sup>177</sup>, ou, du moins, d'une invitation à le faire. Selon Polybe, lors de l'entrée d'Attale I<sup>er</sup> à Athènes en 200 av. J.-C., « l'assemblée tint une séance et l'on invita

---

<sup>170</sup> Louis Robert a proposé une étude très complète de cette pratique : L. Robert, « Sur un décret d'Ilion et sur un papyrus concernant des cultes royaux », *American Studies in Papyrology, Essays in Honor of C. Bradford Welles*, I, 1966, p. 175-211 (repris dans *Opera Minora Selecta*, Tome VII, Amsterdam, 1990, p. 599-635).

<sup>171</sup> Cf. *supra*, p. 105-106.

<sup>172</sup> **II**, 1 (encens), 4 (offrandes), 12 (encens).

<sup>173</sup> Prières : **I**, 2, 8 ; **II**, 1, 12. Libations : **I**, 8, **II**, 1, 4.

<sup>174</sup> **II**, 12 (partage des victimes) ; **I**, 2 et **IV**, 8 et 12 (banquets).

<sup>175</sup> Alors qu'elles le faisaient, ne serait-ce que brièvement, dans les entrées royales françaises : B. Guinée et Fr. Lehoux, 1968, p. 22-23 ; R. Bruyère, 1998, p. 60-65 et 80-90 (place des discours dans les entrées de Louis XV) ; C. Laborde, 1998, p. 107-111 (entrées de Charles X sous la Restauration).

<sup>176</sup> Voir la rubrique « Actes du personnage lors de l'entrée et du séjour ».

<sup>177</sup> **I**, 1 (Alcibiade), 8 (Athéniôn).

Attale à y assister » ; Tite-Live le suit sur ce point en écrivant que « le peuple fut aussitôt convoqué à l'assemblée pour que le roi pût exposer publiquement ses désirs »<sup>178</sup>. C'est la raison pour laquelle certains ont voulu voir là une spécificité du protocole athénien de l'entrée solennelle<sup>179</sup>. Or, un certain nombre d'autres cas incitent à nuancer cette interprétation. Ainsi, lors de son entrée à Syracuse, Dion put haranguer le peuple depuis un « lieu élevé et bien en vue » situé sous l'acropole<sup>180</sup>. Toutefois, cette prise de parole n'est guère significative dans la mesure où il apparaît que Dion ne prononça pas son discours à l'assemblée du peuple, mais bien depuis une tribune improvisée et, plus encore, du fait de sa qualité de citoyen de Syracuse : il n'y a rien d'étonnant à voir Dion s'exprimer devant ses concitoyens. Le cas de Flamininus entrant à Thèbes en 197 av. J.-C. se révèle plus intéressant dans le sens où cet *imperator*, représentant un pouvoir étranger à la cité, put s'adresser aux Thébains<sup>181</sup>. On pourra cependant objecter qu'il ne s'agissait manifestement pas là d'une quelconque invitation officielle à s'exprimer devant l'assemblée puisque Flamininus entra en vainqueur dans la cité concernée<sup>182</sup>. Deux autres témoignages sont plus difficilement contestables. Il s'agit de la venue, en 192 av. J.-C., d'Antiochos III à Lamia puis à Thèbes, deux cités qui n'étaient pas plus soumises à son pouvoir que ne l'était Athènes vis-à-vis de celui d'Attale I<sup>er</sup> ; or, on sait que, par deux fois, le souverain séleucide put s'exprimer devant l'assemblée du peuple<sup>183</sup>. Il semblerait donc que, tout comme les souverains hellénistiques accueillis à Athènes, Antiochos III se vit accorder le privilège de *prosodos* dans les cités grecques où il effectua une entrée solennelle<sup>184</sup>. Dès lors, si l'on veut bien admettre que le

<sup>178</sup> Polybe, *Histoires*, XVI, 26, 1 ; Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXI, 15, 1 ; II, 5.

<sup>179</sup> Voir E. Perrin-Saminadayar, 2004-2005, p. 369-372.

<sup>180</sup> Plutarque, *Dion*, XXIX, 3 ; I, 2.

<sup>181</sup> III, 1.

<sup>182</sup> Cf. *supra*, p. 103.

<sup>183</sup> II, 8 et 9 ; s'il est vrai que le premier cas ne paraît pas constituer une véritable entrée solennelle (cf. *supra*, p. 101-102), le second en présente toutes les caractéristiques fondamentales.

<sup>184</sup> Cette invitation à s'exprimer devant le peuple faite par une cité grecque à un souverain hellénistique est d'ailleurs attestée dans un certain nombre d'autres cas sans qu'il soit cependant possible d'établir un lien avec une quelconque entrée solennelle. On peut notamment citer l'exemple de ce même Antiochos III qui, lors de son séjour à Téos, vraisemblablement en 203 av. J.-C., prit la parole à l'assemblée du peuple pour annoncer ses bienfaits envers la cité : pour le texte, voir P. Herrmann, « Antiochos der Grosse und Teos », *Anadolu*, 9, 1965, p. 29-129 ; *SEG* XLI, 1003 ; J. et L. Robert, *Bulletin épigraphique*, 1968, 451 et 1969, 495 ; J. Ma, *Antiochos III et les cités grecques d'Asie Mineure occidentale*, Paris, 2004 (2001<sup>2</sup>), document n° 17, p. 351-354 (avec traduction) ; nombreuses autres traductions françaises chez M. Sartre, 2003, p. 106-107 ; P. Debord, « Le culte royal chez les Séleucides », dans Fr. Prost (dir.), *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre aux*

protocole athénien en matière d'accueil officiel comportait nécessairement une invitation à prendre la parole devant l'assemblée du peuple, ce dernier élément ne peut cependant pas être considéré comme une spécificité athénienne. L'*adventus* des *imperatores* à Rome pouvait lui aussi être suivi d'un discours prononcé devant le Sénat parfois le jour même<sup>185</sup>, mais plus généralement le lendemain<sup>186</sup>. Comme le montre ce dernier cas de figure, l'entrée solennelle était indissociable du séjour qui, traditionnellement, lui faisait suite.

### Le séjour

L'entrée solennelle n'était que l'un des éléments de la procédure d'accueil public des souverains hellénistiques et des *imperatores* romains<sup>187</sup>. Selon Eric Perrin-Saminadayar, il convient ainsi de distinguer deux étapes dans le protocole athénien de l'accueil officiel des souverains à Athènes à l'époque hellénistique : l'*apantésis*, c'est-à-dire le cortège d'accueil et l'*apodochè*, c'est-à-dire le séjour du personnage dans la cité<sup>188</sup>. Il est effectivement nécessaire d'envisager la réception d'un personnage officiel dans sa totalité : une entrée solennelle ne peut guère se concevoir sans le séjour qu'elle précédait, alors que l'inverse n'est pas forcément vrai puisqu'il pouvait – et sans doute était-ce le cas le plus fréquent – y avoir accueil officiel sans entrée solennelle.

---

*campagnes de Pompée. Cités et royaumes à l'époque hellénistique, Actes du colloque international de la SOPHAU, Rennes, 4-6 avril 2003, Rennes-Toulouse, 2003, p. 305-306*). La prise de parole d'un souverain hellénistique dans le cadre d'une institution civique telle que l'assemblée du peuple s'inscrit dans le cadre de la question des rapports entre rois et cités et pose bien évidemment le problème de l'indépendance de ces dernières : sur ce point, voir, de manière générale, J. Ma, 2004 et, de manière plus spécifique, J. Ma, « Dans les pas d'Antiochos III : l'Asie Mineure entre pouvoir et discours », dans Fr. Prost (dir.), *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre aux campagnes de Pompée. Cités et royaumes à l'époque hellénistique, Actes du colloque international de la SOPHAU, Rennes, 4-6 avril 2003, Rennes-Toulouse, 2003, p. 243-259* et particulièrement p. 244-249 ; I. Savalli-Lestrade, « L'élaboration de la décision royale dans l'Orient hellénistique », dans Fr. Prost (dir.), *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre aux campagnes de Pompée. Cités et royaumes à l'époque hellénistique, Actes du colloque international de la SOPHAU, Rennes, 4-6 avril 2003, Rennes-Toulouse, 2003, p. 17-39* et particulièrement p. 29-30 ; R. Etienne, 2007, p. 298 (qui, outre le cas d'Antiochos III à Téos, fournit plusieurs autres exemples).

<sup>185</sup> **IV**, 2.

<sup>186</sup> **IV**, 10 et 14.

<sup>187</sup> Cf. *supra*, chapitre 1. Il en va exactement de même aux époques médiévale et moderne : B. Guenée et Fr. Lehoux, 1968, p. 9-10.

<sup>188</sup> E. Perrin-Saminadayar, 2004-2005, notamment p. 360 et 364.

On l'a dit, les sources restent très évasives – pour ne pas dire quasiment silencieuses – sur les modalités du séjour des personnages officiels – souverains hellénistiques et magistrats romains – dans les villes qui les accueillait. Si l'on s'en tient aux témoignages rassemblés ici, seuls trois d'entre eux livrent quelques informations sur ce point<sup>189</sup> ; tous ont déjà été largement commentés<sup>190</sup>. Il convient néanmoins de verser une nouvelle pièce à ce dossier : il s'agit de l'invitation au prytanée qui était une procédure d'accueil officiel tout à fait traditionnelle dans les cités grecques<sup>191</sup>. Lors de son retour à Pergame, Attale III fut ainsi convié au prytanée de la cité pour y partager un repas commun<sup>192</sup>. Plus tard, en 88 av. J.-C., à l'occasion de son entrée solennelle à Athènes, Athéniôn fut lui aussi invité au repas d'hospitalité publique du prytanée<sup>193</sup>. Ne nous y trompons pas : s'agissant de personnages officiels aussi importants, l'invitation au prytanée de la cité dans laquelle ils venaient d'effectuer leur entrée solennelle consistait avant tout en un honneur civique traditionnellement accordé aux bienfaiteurs et aux ambassadeurs plutôt qu'en un mode d'entretien et d'hébergement publics<sup>194</sup>. En effet, le prytanée ne permettait en aucun cas de pourvoir dignement au logement de personnalités aussi éminentes, comme le montre le cas d'Athéniôn. Celui-ci, ambassadeur d'Athènes auprès de Mithridate VI – et donc, à ce titre, personnage officiel – effectua certes une entrée solennelle dans la cité qui l'avait mandatée – et dans laquelle il vivait le reste du temps –, mais la mise en scène de la cérémonie montre qu'il incarnait davantage le rôle de messenger du souverain pontique<sup>195</sup>. Athéniôn fut ainsi invité au prytanée avant d'être hébergé dans la demeure de Diès, un riche Athénien<sup>196</sup>. *A priori*, il convient de distinguer ici deux types d'hospitalité : l'hospitalité publique au prytanée et l'hospitalité privée chez Diès. Cette distinction est-elle pour autant pertinente ? Il n'est pas exclu que dans le cas particulier d'Athéniôn, Athènes, en plus de l'invitation au

---

<sup>189</sup> **III**, 5 et 6 (Scipion Emilien et Lucullus à Alexandrie) ; **IV**, 3 (L. Postumius à Préneeste). On pourrait ajouter que lors de sa venue à Jérusalem, Antiochos III se vit remettre des fournitures pour ses soldats et ses éléphants (**II**, 6) mais il n'y a rien là de très nouveau et de très significatif.

<sup>190</sup> Cf. *supra*, chapitre 1.

<sup>191</sup> M. J. Osborne, « Entertainment in the Prytaneion at Athens », *ZPE*, 41, 1981, p. 153-170.

<sup>192</sup> *OGIS* 332, l. 49-51 ; **II**, 12.

<sup>193</sup> Athénée, *Banquet des sophistes*, V, 212d ; **I**, 8.

<sup>194</sup> Ph. Gauthier, *Les cités grecques et leurs bienfaiteurs (IV<sup>ème</sup>-I<sup>er</sup> s. av. J.-C.). Contribution à l'histoire des institutions*, Paris, 1985, p. 81 et 105.

<sup>195</sup> Voir Br. Le Guen, 2006 ; cf. *supra*, p. 86-87 et *infra*, p. 119-120.

<sup>196</sup> Athénée, *Banquet des sophistes*, V, 212d ; **I**, 8. Sur Diès, voir M.-Th. Le Dinahet, « Une famille de notables tyriens », *BCH*, 121, 1997, p. 617-666, particulièrement p. 637-638.

prytanée, honneur civique traditionnellement accordé aux ambassadeurs de retour dans la cité, ait choisi d'organiser une réception royale pour celui qui apparaissait également comme le représentant de Mithridate en désignant comme hôte officiel l'un des plus riches citoyens de l'époque : Eric Perrin-Saminadayar a mis en évidence l'existence à Athènes, en faveur des souverains hellénistiques, d'une telle pratique<sup>197</sup>. Pour sa part, Attale III disposait à Pergame de son propre palais et ni lui, ni la cité n'avaient donc à se préoccuper de la question de son logement.

Si les conditions matérielles du séjour des personnages officiels dans les cités nous échappent largement, on est davantage renseignés sur les mesures politiques que ceux-ci pouvaient prendre à cette occasion. Alexandre le Grand profita systématiquement de ses séjours à Sardes, Babylone et Suse pour procéder à l'organisation militaire et administrative des ces villes et des régions qu'elles commandaient<sup>198</sup>. Certains souverains et *imperatores* n'hésitèrent pas à placer des garnisons dans les villes qui les avaient accueillis<sup>199</sup>. De leur côté, Ptolémée Kéraunos et Ptolémée III vinrent respectivement à Cassandréia et Antioche pour y régler des affaires dynastiques : le premier y célébra son mariage avec Arsinoé, dont il tua, au passage, les fils, tandis que le second, venu défendre les intérêts de son neveu, est censé y avoir visité sa sœur Bérénice – laquelle était sans doute déjà morte<sup>200</sup>. On peut également signaler un certain nombre de mesures, religieuses au premier abord, mais qui, s'agissant de l'Antiquité, n'étaient évidemment pas dénuée de toute dimension politique. Alexandre ordonna ainsi la construction d'un temple à Zeus à Sardes, la reconstruction des temples de Babylone – notamment celui de Baal – et, à Suse, procéda à l'organisation de concours<sup>201</sup>. L'entrée solennelle était donc de nature à encourager l'évergétisme et il n'était pas rare que les personnages honorés d'un cérémonial aussi grandiose se rendent responsables de quelque bienfait à l'égard de ceux qui en avaient été les organisateurs<sup>202</sup>.

---

<sup>197</sup> E. Perrin-Saminadayar, 2004-2005, p. 364-367 (qui n'envisage que le cas des souverains hellénistiques et n'utilise donc pas l'épisode d'Athéniôn) ; la même idée se retrouve chez R. Etienne, 2007, p. 297, mais celui-ci semble confondre Athéniôn avec Mithridate.

<sup>198</sup> **I**, 4, 5 et 6.

<sup>199</sup> **II**, 11 ; **III**, 3.

<sup>200</sup> Ptolémée Kéraunos : **II**, 2 ; Ptolémée III : **II**, 3. Sur la très complexe affaire de la mort de Bérénice, M. Holleaux, 1968, notamment p. 303-308, fait toujours autorité ; voir les remarques d'E. Will, *Histoire politique du monde hellénistique*, Tome I, 1979<sup>2</sup>, p. 250-254 ; M. Debidour, 2003, p. 46-64 rassemble les principaux documents.

<sup>201</sup> **I**, 4, 5 et 6.

<sup>202</sup> Voir, en particulier, **II**, 4 et 6.

A l'honneur que constituait l'entrée solennelle, les cités n'hésitaient pas à ajouter d'autres types de distinctions. Il pouvait notamment s'agir de charges importantes comme la fonction de stratège *autokrator* que se vit attribuer Dion de la part des Syracusains<sup>203</sup>. Le plus souvent, cependant, les cités « piochaient » dans leur arsenal honorifique traditionnel<sup>204</sup> : couronnes d'or<sup>205</sup> ; invitation au prytanée<sup>206</sup> ; statue honorifique – *eikon*<sup>207</sup>. S'agissant de souverains hellénistiques, cela pouvait même aller jusqu'aux honneurs cultuels : statue de culte – *agalma*<sup>208</sup> – ; création d'une tribu Attalide venant s'ajouter aux 10 tribus athéniennes classiques et promotion d'Attale I<sup>er</sup> au rang de héros éponyme<sup>209</sup>. Sans avoir adopté le système de l'évergétisme, Rome n'était pas en reste lorsqu'il s'agissait d'accorder des honneurs à des *imperatores* dont les succès dans le cadre de leurs déplacements fonctionnels semblaient le justifier : au premier d'entre eux, l'*adventus*, le Sénat venait souvent en adjoindre d'autres. Remontant le Tibre sur des navires chargés d'argent, Caton le Jeune fit une entrée spectaculaire à Rome sous les yeux d'une grande partie de la population – Sénat, magistrats, prêtres, peuple – ; quand les richesses en question traversèrent le Forum, « le peuple en admira la quantité, et le Sénat s'étant assemblé, vota, avec les éloges de circonstances, qu'on investirait Caton d'une préture extraordinaire et qu'il assisterait aux spectacles avec une toge bordée de pourpre »<sup>210</sup>. Octave se vit lui aussi décerner des honneurs exceptionnels par le Sénat lors de son *adventus* en 36 av. J.-C.<sup>211</sup>. A Rome, l'*adventus* précédait souvent un autre honneur, plus important encore, auquel il était intimement lié : le triomphe<sup>212</sup>. On sait en effet qu'un *imperator* aspirant au triomphe ne

<sup>203</sup> I, 2.

<sup>204</sup> Ce n'est pas le lieu pour reprendre l'ensemble du problème – déjà largement discuté – de l'évergétisme hellénistique et plus particulièrement des honneurs civiques ; on se contentera donc de renvoyer ici à l'étude classique de Ph. Gauthier, 1985, notamment p. 35-28 et 42-49 pour ce qui concerne les différents honneurs civiques.

<sup>205</sup> I, 1.

<sup>206</sup> I, 8 ; II, 12.

<sup>207</sup> II, 12.

<sup>208</sup> II, 12.

<sup>209</sup> II, 5.

<sup>210</sup> Plutarque, *Caton le Jeune*, XXXIX, 3 ; IV, 9.

<sup>211</sup> IV, 14.

<sup>212</sup> Sur l'*adventus* comme prélude au triomphe, voir notamment, pour les cas assurés : IV, 2 (Flaminius) et 7 (Pompée) ; pour les cas problématiques (pas décision politique attestée et absence du Sénat dans le cortège d'accueil), voir IV, 1 (Scipion l'Africain), 4 (Paul-Émile) et 13 (César). Sur le lien étroit et parfois même la confusion entre les deux cérémonies, S. Benoist, 2003, p. 19-35.

pouvait pénétrer en armes à l'intérieur du *pomerium* sous peine de perdre son *impérium*. Les délibérations du Sénat pour l'attribution du triomphe qui, en vertu du *ius triumphali*, autorisait le général victorieux à franchir l'enceinte sacrée avec son armée pour monter au Capitole se tenaient donc à l'extérieur de la ville. Partant de là, il était en quelque sorte « naturel » que le Sénat, accompagné d'une foule plus ou moins importante selon la popularité de l'*imperator*, se porte solennellement au devant de ce dernier<sup>213</sup>. L'exemple du retour de Flamininus en 194 av. J.-C. est à cet égard tout à fait instructif :

*Après avoir passé en revue toutes les villes de Thessalie, il traversa l'Épire et arriva à Oricum pour effectuer la traversée. L'armée au complet s'embarqua à destination de Brindes puis traversa toute l'Italie presque en triomphe, précédée de tout le butin de guerre qui formait une file presque aussi longue que la colonne elle-même. A leur arrivée à Rome, le Sénat reçut Quinctius en dehors de la ville pour entendre le récit détaillé des opérations : les pères lui accordèrent avec empressement les honneurs du triomphe qu'il avait bien mérités*<sup>214</sup>.

Il ne faut donc pas s'y tromper : les distinctions et les honneurs que pouvaient se voir octroyer les souverains hellénistiques et les *imperatores* romains suite à leurs entrées solennelles ne venaient pas nécessairement en réaction aux bienfaits dont ils ont pu parfois se rendre responsables au cours de leur séjour dans telle ou telle ville ; ils étaient plutôt la contrepartie de bienfaits préalables<sup>215</sup>. Quand Syracuse honora Dion en 357 av. J.-C., c'est d'abord et avant tout pour avoir mis à bas le régime tyrannique de Denys le Jeune<sup>216</sup> ; quand Athènes honora Attale I<sup>er</sup> en 200 av. J.-C., c'est en vertu des nombreux bienfaits dont il avait gratifié la cité avant même d'y être venu<sup>217</sup> ; quand Pergame honora Attale III entre 139 et 133 av. J.-C., c'est en réaction à la victoire militaire qu'il venait tout juste de remporter<sup>218</sup> ; quand Rome célébrait ses *imperatores*, c'est en reconnaissance de leurs succès militaires, politiques ou bien encore diplomatiques<sup>219</sup>. Au fond, l'entrée solennelle elle-même n'était

---

<sup>213</sup> P. Dufraigne, 1994, p. 17.

<sup>214</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXIV, 52, 1-4 ; IV, 2.

<sup>215</sup> Voir déjà en ce sens E. Perrin-Saminadayar, 2004-2005, p. 375.

<sup>216</sup> I, 2.

<sup>217</sup> II, 5.

<sup>218</sup> II, 12.

<sup>219</sup> IV, 1, 2, 4, 7, 9, 14, 15.

souvent que l'un de ces honneurs grandioses qu'une ville pouvait choisir d'accorder au personnage officiel qui se présentait à sa porte.

### De l'entrée solennelle à la manifestation populaire spontanée

Il est désormais possible de proposer une définition relativement précise de ce que devait être une entrée solennelle type. Résultat d'une décision politique, cette cérémonie officielle, dont le protocole était minutieusement réglé par la ville qui l'organisait, se composait principalement d'un cortège d'accueil auquel prenaient part les principaux corps civiques, ainsi qu'une foule de personnes plus ou moins importante selon les cas ; ce cortège se portait à la rencontre du personnage, le plus souvent en grand appareil, pour l'accompagner jusqu'aux portes de la ville ; l'entrée dans la ville était conçue comme un véritable spectacle que les habitants rassemblés pour la circonstance ne manquaient pas d'apprécier ; le cérémonial se poursuivait ensuite par l'accomplissement de rites incontournables et pouvait parfois donner lieu à un discours de la part du personnage honoré ; honneur grandiose, l'entrée solennelle n'était cependant que l'une des étapes de la procédure d'accueil public des personnages officiels. En cela, le cérémonial de l'entrée solennelle tel qu'on peut le reconstituer pour l'Antiquité gréco-romaine n'est pas très différent de celui que l'on peut observer aux époques médiévales et modernes et il ne fait guère de doute qu'en dépit du filtre chrétien, c'est bien du côté des cités grecques de l'époque hellénistique et de la Rome républicaine qu'il faut rechercher l'origine des entrées royales d'Ancien Régime<sup>220</sup>.

L'entrée solennelle telle que l'on vient de la décrire n'est évidemment qu'un idéal-type : aucune des entrées du corpus ne correspond exactement à ce modèle. Certaines s'en rapprochent suffisamment pour pouvoir être considérées comme telles ; d'autres en revanche s'en écartent sensiblement et se révèlent dès lors problématiques. Il convient de revenir sur ces *testimonia* douteux. Une fois encore, l'enjeu pour l'historien de l'Antiquité consiste à faire la part entre des silences, des approximations, voire des déformations imputables aux auteurs anciens et celle des faits historiques.

---

<sup>220</sup> La filiation entre les entrées solennelles antiques et l'entrée royale d'Ancien Régime apparaît d'autant plus évidente que si l'entrée médiévale était calquée sur celle du Christ à Jérusalem le jour des Rameaux, celle de la Renaissance consistait en une transposition du triomphe romain : J. Boutier, A. Dewerpe et D. Nordman, 1984, p. 295 ; G. Sabatier, 1998, p. 34-35 ; sur l'influence antique dans les entrées royales françaises, voir J. Chatrou, 1928, p. 43-72 et 80-110.

Un certain nombre de témoignages problématiques ont déjà été écartés : l'entrée d'Antiochos III à Lamia (II, 8), d'Antiochos IV à Jérusalem (II, 10) et celle d'Antoine à Ephèse (III, 9) – absence de décision politique, de cortège d'accueil et des termes techniques attendus<sup>221</sup>, de même que l'entrée d'Alexandre à Jérusalem (I, 7) – épisode imaginaire – et celle de Muréna à Rome (IV, 6) – *adventus* gentilice<sup>222</sup>. D'autres doivent être réexaminés ici. Nombreux sont en effet les cas pour lesquels aucune dimension officielle n'est attestée que ce soit par le biais d'une décision politique ou par la présence de personnages officiels dans le cortège d'accueil : il en va ainsi des entrées d'Alcibiade et Démétrios Poliorcète à Athènes (I, 1 et II, 1), de Scipion Asiagenus à Dardanos et Rhoétée (III, 2), de Lucius Anicius à Phanota (III, 3), de Paul-Émile à Amphipolis (III, 4), de Cicéron à Ephèse (III, 7), de César à Alexandrie (III, 8), d'Antoine et Cléopâtre à Athènes (III, 10), de Scipion l'Africain en Italie (IV, 1), de Paul-Émile à Rome (IV, 4), de C. Sempronius Gracchus en Italie (IV, 5), de Pompée en Italie (IV, 8), de Cicéron à Rome (IV, 11), de César en Cisalpine et à Rome (IV, 12 et 13). On l'a dit, les lacunes de nos sources et l'imprécision du vocabulaire employé par les auteurs anciens sont certainement à mettre en cause pour un certain nombre d'entre eux<sup>223</sup>. On peut cependant avancer une autre hypothèse explicative : ne serions-nous pas, dans un certain nombre de ces cas, en présence de manifestations populaires spontanées ? On peut en effet imaginer que, sans que les villes concernées aient pris une quelconque décision politique en ce sens, les populations se soient néanmoins spontanément portées au devant de personnages particulièrement appréciés. Beaucoup de ces témoignages problématiques mettent ainsi en scène des « cortèges d'accueil » particulièrement désordonnés constitués de foules indifférenciées et, pour tout dire, assez anarchiques<sup>224</sup> : on est loin des processions soigneusement ordonnées<sup>225</sup>. C'est l'impression que l'on retire par exemple du témoignage de l'Athénien Démocharès, transmis par Athénée, concernant l'entrée, au caractère dionysiaque particulièrement marqué, de Démétrios Poliorcète à Athènes en 290 av. J.-C. : débarquant au Pirée, Démétrios vit venir à lui une foule inorganisée de personnes débordant d'enthousiasme, chantant et dansant<sup>226</sup>. L'*adventus*

---

<sup>221</sup> Cf. *supra*, p. 93 et 101-102.

<sup>222</sup> Cf. *supra*, p. 93-94.

<sup>223</sup> Cf. *supra*, p. 93.

<sup>224</sup> C'est l'impression qui ressort notamment de I, 1 ; II, 1 ; III, 2, 3, 7, 8, 10 ; IV, 1, 4, 5, 8.

<sup>225</sup> Cf. *supra*, p. 95-102.

<sup>226</sup> Athénée, *Banquet des sophistes*, VI, 253-254a ; II, 1 ; sur cet épisode voir E. Perrin-Saminadayar, 2004-2005, p. 363-364.

de Pompée dans les villes italiennes après être tombé malade à Naples produit un effet similaire :

*Il n'y avait pas d'endroit assez vaste pour contenir tous ceux qui venaient de toutes parts à sa rencontre ; les routes, les villages et les ports étaient remplis de gens qui festoyaient et sacrifiaient. Beaucoup aussi, ornés de couronnes, allaient l'accueillir aux flambeaux et l'escortaient en lui jetant des fleurs, de sorte que son voyage de retour, avec ceux qui l'accompagnaient, offrait le plus beau et le plus brillant des spectacles*<sup>227</sup>.

On pourrait donc avoir affaire ici à des entrées non solennelles ou, pour mieux dire, spontanées reprenant, par la pratique du cortège d'accueil, par leur aspect spectaculaire, par les objets mis en œuvre et les gestes accomplis, le modèle des entrées solennelles proprement dites<sup>228</sup>, mais débarrassées de leur côté protocolaire et, par là même, de leur dimension officielle<sup>229</sup>.

Il est hélas impossible de prétendre pouvoir, pour chaque cas douteux, trancher entre les deux hypothèses en présence ; il faut donc se résoudre à n'utiliser ces témoignages problématiques qu'avec la plus extrême prudence lorsqu'il s'agit d'éclairer la pratique des entrées solennelles dont tous ne sont, en tout état de cause, que des avatars.

### **Un cérémonial polysémique**

Le comparatisme a ses limites : trop souvent prisonnier de l'interprétation générale que l'on pouvait faire des entrées royales d'Ancien Régime, on ne s'est pas suffisamment avisé de l'extraordinaire richesse de sens du rituel de l'entrée solennelle antique<sup>230</sup>. A y regarder de près, ce cérémonial se révèle en fait bien plus complexe qu'il n'y paraît au premier abord et sa compréhension ne peut, dès lors, se satisfaire d'une analyse trop

---

<sup>227</sup> Plutarque, *Pompée*, LVII, 3-4 ; IV, 8.

<sup>228</sup> C'est en cela que ces témoignages, bien que problématiques, constituent malgré tout des parallèles intéressants permettant de mieux comprendre la pratique des entrées solennelles.

<sup>229</sup> Cela n'exclut cependant pas qu'il y ait pu y avoir, ensuite, un accueil public mis en œuvre par la cité pour le séjour du personnage : entrées non solennelles et réceptions officielles n'étaient en aucun cas incompatibles.

<sup>230</sup> Voir par exemple A. S. Chankowski, 2005, p. 198-199 : « Le sens de ce rituel, étudié autrefois par Louis Robert, n'est pas difficile à dégager, d'autant plus que des cérémonies semblables par la forme et le but sont connues à d'autres époques et dans d'autres sociétés ».

globalisante calquée sur celle des médiévistes et des modernistes. La polysémie du terme « solennel » rejoint ici la polysémie du cérémonial qu'il caractérise : l'entrée était un spectacle grandiose et magnifique derrière lequel se dissimulaient des enjeux politiques essentiels.

#### La théâtralisation de l'entrée : une mise en scène complexe du pouvoir

On l'a vu, l'entrée solennelle possédait une dimension spectaculaire qui se manifestait principalement dans l'apparat du cortège d'accueil et dans la mise en valeur esthétique de l'espace urbain<sup>231</sup>. Ce faisant, la ville devenait en quelque sorte un théâtre sur la scène duquel les personnalités politiques pouvaient se donner en spectacle devant les foules rassemblées pour l'occasion. L'entrée solennelle offrait alors un cadre idéal pour la mise en scène du pouvoir, de quelque nature qu'il fut<sup>232</sup>. Ainsi, il apparaît clairement que les modes d'exhibition variaient selon les personnes et les contextes.

Alors qu'il venait de reprendre Syracuse à Denys le Jeune et de mettre à bas son régime tyrannique, Dion prit soin, lors de son entrée dans la cité, d'incarner avec force cette fonction de vainqueur et de libérateur :

*A ce moment apparut Dion, qui s'avancait le premier, couvert d'armes brillantes, et près de lui se trouvaient d'un côté son frère Mégaclos et de l'autre l'Athénien Callippos, tous trois avec des couronnes sur la tête. Ils étaient suivis de cent mercenaires, qui formaient la garde de Dion. Les autres, bien équipés, étaient conduits par leurs officiers. Les Syracusains les regardaient et les recevaient comme une procession religieuse et sacrée qui ramenait dans leur ville après un intervalle de quarante-huit ans la liberté et la démocratie<sup>233</sup>.*

L'entrée solennelle prend ici des allures de parade militaire.

La manière dont Alexandre mit en scène son entrée dans Babylone est tout aussi spectaculaire et significative. Reléguant le cortège venu à sa rencontre à la dernière place de

---

<sup>231</sup> Cf. *supra*, p. 100-101 et 104-105

<sup>232</sup> Le cérémonial de l'entrée solennelle participait donc pleinement de la théâtralisation de la vie publique à l'époque hellénistique mise en lumière par Angelo Chaniotis : A. Chaniotis, 1997, p. 219-259 notamment p. 235-238.

<sup>233</sup> Plutarque, *Dion*, XXVIII, 3-4 ; I, 2.

la procession<sup>234</sup>, il mit son armée en ordre de bataille et entra dans la ville monté sur un char<sup>235</sup>. Il s'agit évidemment là d'une démonstration de puissance éclatante : la place centrale dévolue à l'armée visait à souligner son caractère victorieux alors même qu'il venait de vaincre Darius et s'emparait sans coup férir des principales villes de l'empire – Sardes notamment<sup>236</sup>. L'emploi du char – et non de Bucéphale comme on aurait pu s'y attendre – consiste en la récupération d'un cérémonial achéménide qui voulait qu'à l'occasion des cérémonies officielles, le Grand Roi use d'un char de parade, qui faisait partie des insignes du pouvoir royal : en usant d'un tel mode de transport pour entrer à Babylone, Alexandre se posait donc en successeur des souverains perses<sup>237</sup>. Il ne fait aucun doute que la population massée sur les murs de la ville pour observer ce spectacle était parfaitement à même d'en saisir la portée politique et idéologique.

La mise en scène de l'entrée solennelle d'Athéniôn à Athènes en 88 av. J.-C. mérite elle aussi que l'on s'y attarde quelques instants<sup>238</sup>. On a vu que cet ambassadeur athénien, envoyé auprès de Mithridate VI et devenu le porte-parole du souverain pontique, fut officiellement accueilli, lors de son retour en Attique, par les Technites dionysiaques. En chargeant ces derniers de la réception d'Athéniôn, l'Etat athénien entendait manifester son ralliement et son soutien à Mithridate dont la propagande consistait à se présenter comme le *Néos Dionysos*<sup>239</sup>. Or, une fois le texte de Poseidonios, transmis par Athénée, débarrassé de sa charge satirique visant à faire d'Athéniôn un personnage en tous points grotesque, il apparaît clairement que les modalités protocolaires et la mise en scène de cette entrée furent moins le fait d'Athéniôn lui-même que de la cité d'Athènes. Sur la scène de ce théâtre qu'était l'entrée solennelle, Athéniôn tendit, il est vrai, à endosser volontiers le rôle de Mithridate, avec lequel il cultiva sciemment l'identification, notamment lorsqu'il quitta la demeure de Diès « une chlamyde étincelante à l'épaule, et à son doigt une bague d'or à l'effigie de Mithridate »<sup>240</sup>. Cependant, ce sont les Athéniens eux-mêmes qui, en choisissant de mettre en scène une entrée solennelle grandiose et d'organiser une réception officielle magnifique, encouragèrent cette assimilation. Car ce sont bien eux qui envoyèrent des

---

<sup>234</sup> Sur ce point, cf. *supra*, p. 97-98.

<sup>235</sup> Arrien, *Anabase*, III, 16, 3 ; Quinte-Curce, *Histoire d'Alexandre*, V, 1, 23 ; I, 5.

<sup>236</sup> I, 4.

<sup>237</sup> Sur le char royal, voir P. Briant, 1988, p. 260-262, et, surtout, 1996, p. 202-203 et 236-237.

<sup>238</sup> I, 6.

<sup>239</sup> Cf. *supra*, p. 86-87.

<sup>240</sup> Athénée, *Banquet des sophistes*, V, 212d.

navires de guerre chercher Athéniôn en Eubée où une tempête l'avait jeté ; ce sont eux également qui mirent à sa disposition une litière aux pieds d'argent recouverte de pourpre ; ce sont eux aussi qui désignèrent comme hôte officiel l'un des citoyens les plus riches de la cité, dont la luxueuse demeure était « ornée de lits, de peintures, de statues, et d'une exposition de vases d'argent », le prytanée ne pouvant fournir l'équivalent en termes de luxe<sup>241</sup>. Au fond, on a le sentiment qu'Athéniôn n'était rien d'autre pour les Athéniens qu'un substitut de Mithridate VI : à travers lui, c'était le souverain du Pont qui, par procuration, faisait son entrée solennelle en grande pompe à Athènes.

Dans un registre bien différent, Scipion Emilien entendit, pour sa part, faire à Alexandrie une entrée tout en discrétion, puisqu'il commença par s'avancer, nous dit Plutarque, « la tête couverte de sa toge », avant d'être contraint de montrer son visage aux Alexandrins rassemblés pour la circonstance<sup>242</sup>. Cette sobriété n'était cependant pas moins calculée que la pompe avec laquelle Alexandre entra dans Babylone<sup>243</sup>, et s'éclaire à la lumière de l'attitude de Scipion et de ses deux collègues tout au long de leur séjour en Egypte au cours duquel ils dédaignèrent ostensiblement les richesses du souverain lagide et les plantureux festins offerts par ce dernier : il s'agissait par là de marquer fortement le contraste entre l'austérité et la vertu romaines et la décadence morale égyptienne<sup>244</sup>.

Comme Scipion Emilien entrant à Alexandrie, les *imperatores* s'en revenant à Rome savaient tout aussi bien théâtraliser leur *adventus*, particulièrement lorsqu'il s'agissait d'une entrée fluviale. L'accent était alors mis sur la magnificence du navire employé :

*Paul-Emile lui-même, peu de jours après, remonta le Tibre vers la ville sur un navire de dimensions considérables, que faisaient avancer 16 rangs de rames, et orné des dépouilles prises sur la Macédoine, non seulement des armes de prix, mais encore des tapisseries royales, tandis que les rives étaient couvertes de la foule partout répandue de ceux qui étaient venus au devant de lui*<sup>245</sup>.

---

<sup>241</sup> Athénée, *Banquet des sophistes*, V, 212b-d ; cf. *supra*, p. 111-112.

<sup>242</sup> Plutarque, *Œuvres morales*, 200f ; Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XXXIII, 28b ; III, 5.

<sup>243</sup> Le contexte était très différent : Scipion, à la différence d'Alexandre, n'entre pas dans une cité qu'il vient de conquérir, mais pénètre dans la capitale d'un royaume toujours indépendant à défaut d'être encore puissant.

<sup>244</sup> J.-M. André et M.-Fr. Baslez, *Voyager dans l'Antiquité*, Paris, 1993, p. 108-109.

<sup>245</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 35, 3.

*Il [Paul-Emile] passa en Italie avec ses troupes, puis remonta le Tibre sur la galère royale à seize rangs de rameurs, décorée des armes prises à l'ennemi, d'étoffes écarlates et de tentures de pourpre. Les Romains sortirent en foule comme pour assister à une pompe triomphale et en jouir par avance, en accompagnant le vaisseau auquel les rames faisaient remonter lentement le courant<sup>246</sup>.*

Caton le Jeune ne procéda pas différemment, quoique avec un sens moins aigu de la solennité qu'exigeait ce type de cérémonie :

*La nouvelle de son arrivée avec sa flotte s'étant répandue à Rome, tous les magistrats et les prêtres, le Sénat tout entier et une grande partie du peuple accoururent à sa rencontre au bord du fleuve, si bien que les deux rives furent couvertes de monde et que son retour ne différa en rien d'un triomphe pour le coup d'œil et l'empressement des spectateurs. Cependant, quelques-uns regardèrent comme une marque de fierté déplacée qu'à la vue des consuls et des préteurs il n'eût pas débarqué devant eux en arrêtant la marche de son vaisseau, mais que, passant à toute vitesse le long de la rive sur un navire royal à 6 rangs de rames, il ne le quittât pas avant que sa flotte ne fût mouillée dans le port<sup>247</sup>.*

Pourtant, aussi puissants fussent-ils, les *imperatores* rentrant à Rome suite à leurs voyages fonctionnels en Orient ne se trouvaient pas tout à fait placés dans la même situation que Dion et Alexandre entrant à Syracuse et Babylone ou que les souverains hellénistiques retournant dans leurs royaumes : ils n'entraient pas dans une ville conquise et soumise à leur pouvoir, mais pénétraient dans une cité dont ils n'étaient, au fond, que les représentants ; leur *adventus* ne pouvait donc avoir tout à fait le même sens et nécessitait parfois quelque adaptation. Ainsi, lorsqu'il revint d'Orient en 62/1 av. J.-C., Pompée choisit une mise en scène diamétralement opposée à celle de son compatriote Paul-Emile par exemple. Conscient des craintes que sa puissance militaire suscitait à Rome, il renonça à incarner la figure du guerrier vainqueur et préféra licencier son armée dès qu'il eut mis le pied sur le sol italien :

---

<sup>246</sup> Plutarque, *Paul-Emile*, XXX, 1 ; voir également Eutrope, *Abrégé de l'histoire romaine*, IV, 4 : « Il revint à Rome en grande pompe sur le vaisseau de Persée, qui était, paraît-il, de dimensions assez extraordinaires pour avoir, dit-on, 16 rangs de rames » ; IV, 4.

<sup>247</sup> Plutarque, *Caton le Jeune*, XXXIX, 1-2 ; IV, 9.

*Quand l'armée se fut ainsi dissoute et que tout le monde le sut, l'effet produit fut extraordinaire : les villes, voyant Pompée le Grand s'avancer sans armes, escorté par un petit nombre de ses familiers comme au retour d'un simple voyage, se répandirent affectueusement sur son passage et l'accompagnèrent jusqu'à Rome en une véritable armée, supérieure en nombre à la sienne, de sorte que s'il avait songé à renverser le gouvernement en faisant une révolution, il n'aurait pas eu besoin de ses troupes<sup>248</sup>.*

Pour autant que l'on puisse en juger, l'entrée solennelle s'inscrivait donc dans un processus de théâtralisation dont les implications politiques étaient multiples et complexes. Tout comme leur mise en scène, le sens des entrées variait en fonction du contexte dans lequel elles s'inscrivaient, mais également des personnages et des villes qu'elles mettaient en relation. Néanmoins, par delà ces variations, l'entrée possédait toujours une fonction identitaire essentielle.

#### Un spectacle communautaire et identitaire

Tout autant que le personnage qu'elle recevait, la cité se donnait en spectacle à l'occasion de l'entrée solennelle. Plus encore que la mise en valeur esthétique de l'espace urbain<sup>249</sup>, c'est le cortège d'accueil qui apparaît comme l'élément le plus important de ce spectacle civique. Ce cortège, hiérarchiquement ordonné et qui mettait en scène les principaux corps civiques<sup>250</sup>, constituait en quelque sorte une image en réduction de la cité : chaque élément constitutif de sa structure politique et sociale trouvait sa place dans la hiérarchie de cette procession. Il s'agissait donc là de l'image officielle que la cité entendait donner d'elle-même, une image d'ordre, d'harmonie, d'unité. En cela, l'entrée solennelle possédait une forte valeur identitaire et permettait de renforcer la cohésion de la communauté civique<sup>251</sup>. La fonction identitaire de cette cérémonie n'en était que plus grande encore dès lors le personnage entrant était lui-même membre de la communauté civique qui l'accueillait. Il en va ainsi de l'*adventus* des *imperatores* à Rome<sup>252</sup>, mais aussi du retour d'exilés dans

---

<sup>248</sup> Plutarque, *Pompée*, XLIII, 4-5 ; sur ce geste, voir également Appien, *Histoire romaine*, XII, *Guerres mithridatiques*, 17, 116 ; **IV**, 7.

<sup>249</sup> Cf. *supra*, p. 104-105.

<sup>250</sup> Cf. *supra*, p. 98-99.

<sup>251</sup> Voir, sur ce point, la contribution majeure de A. S. Chankowski, 2005, p. 185-206.

<sup>252</sup> **IV**, 2, 4 (?), 7, 9, 14, 15.

leur patrie<sup>253</sup> : l'entrée solennelle permettait non seulement de les réintégrer officiellement au sein de la cité<sup>254</sup>, mais également de restaurer l'unité de cette dernière autour d'eux.

L'entrée solennelle n'était cependant pas uniquement le spectacle de l'unité civique, elle était aussi celui de la symbiose entre le personnage entrant et la cité le recevant ; une fois encore c'est la procession qui retient toute l'attention. Lorsqu'un personnage effectuait une entrée solennelle, un cortège d'accueil se portait à sa rencontre à l'extérieur de la cité ; une fois la jonction opérée, les deux cortèges, celui du personnage et celui de la cité, s'amalgamaient pour ne plus former qu'un seul et même cortège. Bien que les modalités selon lesquelles s'agrégeaient les deux cortèges nous soient totalement inconnues<sup>255</sup>, il ne fait guère de doute que la procession qui résultait de cette fusion devait être l'expression d'une hiérarchie directement subordonnée à la nature des rapports de force entre le personnage entrant et la cité qui l'accueillait<sup>256</sup>. Mais, avant même d'exprimer une quelconque hiérarchie, il est tout aussi évident que l'agrégation des deux cortèges manifestait d'abord l'union entre ces deux entités, une union dont le sens dépendait largement du contexte dans lequel elle s'inscrivait. Dans le cas de souverains hellénistiques ou d'*imperatores* romains faisant leur entrée solennelle dans des villes fraîchement conquises ou soumises de longue date, le cérémonial de l'entrée solennelle visait avant tout à mettre en scène la cohésion du royaume hellénistique ou de l'empire romain autour de ceux qui en étaient les maîtres, à symboliser l'unité du roi et de ses sujets, de l'*imperator* et des provinciaux, du centre et de la périphérie<sup>257</sup> ; c'était donc un mode de légitimation du pouvoir. S'agissant de personnages entrant dans des cités libres, l'entrée solennelle permettait plutôt de mettre en lumière l'existence de liens privilégiés, notamment sur le plan diplomatique<sup>258</sup>.

Au-delà même du cortège d'accueil, la participation massive de la population à chaque étape du cérémonial – entrée dans la ville, procession à l'intérieur de l'espace urbain – ne pouvait qu'accentuer encore davantage la dimension consensuelle de ce rituel<sup>259</sup>. Les sacrifices, qu'ils soient publics ou privés, contribuaient eux-aussi à exprimer l'idée d'une communion entre les membres de la communauté civique, mais aussi entre celle-ci et le

---

<sup>253</sup> I, 1 (?), 3 ; IV, 10.

<sup>254</sup> Cf. *infra*, chapitre 6.

<sup>255</sup> A une exception près, celle elle de l'entrée d'Alexandre le Grand à Babylone : I, 5.

<sup>256</sup> Cf. *supra*, p. 97-98.

<sup>257</sup> C'est dans ce sens qu'il convient par exemple d'interpréter II, 3, 4, 6, 11, 12 ; IV, 12.

<sup>258</sup> C'est notamment le cas pour II, 5, 7, 8 (?), 9, 13 ; III, 5 et 6.

<sup>259</sup> Cf. *supra*, p. 102-104.

personnage qu'elle accueillait en son sein. C'était notamment le cas des grands sacrifices publics auxquels pouvaient prendre part non seulement les habitants de la cité, mais aussi parfois les personnages eux-mêmes et qui étaient normalement suivis du découpage des victimes et de la consommation des viandes, moment de partage par excellence<sup>260</sup>. L'accomplissement de sacrifices privés sur des autels provisoires construits le long des routes et devant les maisons procédait, semble-t-il, de cette même volonté d'associer l'ensemble des habitants à l'entrée solennelle et de marquer ainsi l'unité de la communauté civique autant que ses liens avec le personnage qu'elle célébrait<sup>261</sup>.

### Un temps de célébration

L'entrée solennelle était d'abord, dans son expression la plus simple et la plus évidente, un temps de célébration du personnage qui en faisait l'objet.

Célébration du retour dans sa communauté d'un personnage important tout d'abord. Dans de très nombreux cas, l'entrée solennelle visait, le plus simplement du monde, à manifester officiellement la joie d'une communauté face au retour en son sein d'un personnage important et suffisamment apprécié – ou craint – pour susciter une telle réaction et justifier la mise en œuvre d'une telle cérémonie. C'est particulièrement sensible dans les entrées solennelles de Ptolémée IV en Egypte au retour de la quatrième guerre de Syrie et d'Attale III à Pergame après une expédition militaire et, plus encore, dans l'*adventus* des *imperatores* en Italie et à Rome<sup>262</sup>. Le cas particulier des exilés est plus révélateur encore : l'entrée solennelle constituait alors en un processus officiel de réhabilitation et de réintégration de l'exilé au sein de sa communauté<sup>263</sup>.

---

<sup>260</sup> Cf. *supra*, p. 107-108 ; sur le rituel sacrificiel, notamment le banquet, voir, outre les remarques générales de L. Bruit-Zaidman et P. Schmitt-Pantel, *La religion grecque dans les cités à l'époque classique*, Paris, 2002 (1991), p. 22-27 pour le monde grec et de J. Scheid, *La religion des Romains*, Paris, 2002 (1998), p. 71-84 pour le monde romain, les études de M. Détienné et J.-P. Vernant (dir.), *La cuisine du sacrifice en pays grec*, Paris 1979 et, surtout, P. Schmitt-Pantel, *La cité au banquet. Histoire des repas publics dans les cités grecques*, Rome, 1992.

<sup>261</sup> Cf. *supra*, p. 107-108.

<sup>262</sup> II, 4, 12 ; IV, 2, 7, 9, 14, 15.

<sup>263</sup> Voir I, 1 (?), 3 et IV, 10 ; sur le voyage d'exil, cf. *infra*, chapitre 6.

Célébration de la victoire et du chef de guerre victorieux ensuite. Il n'était pas rare que l'entrée solennelle intervienne au lendemain d'un succès militaire dont il convenait, par ce biais, d'honorer l'auteur. On pense notamment ici aux entrées de Dion à Syracuse, de Ptolémée IV en Egypte, d'Antiochos III à Jérusalem, d'Attale III à Pergame, de Mithridate dans les cités d'Asie Mineure, et, bien sûr, à l'*adventus* de nombreux *imperatores* en Italie et à Rome dont le lien direct avec le triomphe a déjà été souligné<sup>264</sup>.

Célébration du bienfaiteur également. Dans sa fonction honorifique, l'entrée solennelle pouvait être une marque de reconnaissance adressée à un personnage considéré comme évergète : elle faisait en quelque sorte partie des honneurs civiques<sup>265</sup>. La victoire, dès lors qu'elle valait libération pour la cité, était assurément le plus important de tous les bienfaits. C'est dans ce sens qu'il est possible d'interpréter les entrées de Dion à Syracuse, d'Antiochos III à Jérusalem ou encore de Mithridate dans les cités d'Asie Mineure<sup>266</sup>. A Rome aussi le succès militaire d'un *imperator* pouvait être considéré comme un bienfait pour le peuple romain. Plus largement, l'entrée peut-être envisagée comme une manière d'encourager l'évergétisme des personnages qui en faisait l'honneur<sup>267</sup>.

Célébration de l'allié enfin. L'entrée solennelle pouvait revêtir une signification diplomatique en proclamant l'alliance entre le personnage et la cité. On songe par exemple aux entrées d'Athéniôn et d'Attale I<sup>er</sup> à Athènes, d'Antiochos III dans les cités de Grèce d'Europe, de Mithridate dans celles d'Asie Mineure, ou bien à celles de Scipion Emilien et Lucullus à Alexandrie<sup>268</sup>. Là encore l'allié honoré était un bienfaiteur potentiel.

Ces différents motifs n'étaient aucunement exclusifs les uns des autres et pouvaient tout à fait se combiner. Par le cérémonial de l'entrée solennelle, les cités servaient la gloire et le prestige des personnages dont elles reconnaissaient les mérites et faisaient l'éloge ; c'était assurément là l'une de ses fonctions premières. Cependant, qui dit célébration ne dit pas nécessairement adhésion : il pouvait arriver que les cités n'aient d'autre choix que sacrifier à cette célébration dont l'apparente légèreté ne doit pas dissimuler les enjeux politiques essentiels.

---

<sup>264</sup> I, 2 ; II, 4, 6, 12, 13 ; sur le lien entre *adventus* et triomphe, cf. *supra*, p. 113-114.

<sup>265</sup> Cf. *supra*, p. 113-115.

<sup>266</sup> I, 2 ; II, 6 et 13.

<sup>267</sup> Cf. *supra*, p. 112.

<sup>268</sup> I, 8 ; II, 5, 7, 8 (?), 9, 13 ; III, 5 et 6.

## Des enjeux politiques variables

Sous l'Ancien Régime, l'entrée solennelle était l'occasion pour le roi de mettre en scène sa puissance militaire et politique et d'affirmer ou de réaffirmer, tout en le légitimant, son pouvoir sur les villes de son royaume. La cérémonie de remise des clés, le franchissement des portes, la procession à travers l'espace urbain étaient autant d'étapes marquant symboliquement la prise de possession de la ville par le souverain. Pour la ville, l'entrée n'était pas seulement célébration de la personne royale, elle était, fondamentalement, une manifestation de loyauté et d'obéissance, bref un moment de soumission à l'autorité du roi. Aux époques médiévale et moderne, l'entrée était donc un rituel monarchique spectaculaire servant à ancrer la souveraineté royale : « L'essentiel est, pour le roi comme pour ses sujets, l'éclatante manifestation et l'éclatante reconnaissance de la souveraineté royale »<sup>269</sup>. Nombreuses sont les entrées solennelles antiques qui peuvent faire l'objet d'une analyse semblable.

Si l'on se place d'abord du point de vue des villes qui les organisaient, l'entrée solennelle pouvait ainsi être reddition pure et simple de la ville à son vainqueur. C'est le cas pour les entrées d'Alexandre dans les principales villes de l'empire perse<sup>270</sup>, ainsi que pour celles de L. Anicius à Phanota et César à Alexandrie<sup>271</sup> : dans ces deux derniers cas, les habitants venus à la rencontre des *imperatores* le firent parés des attributs des suppliants, implorant par cette mise en scène la clémence de leurs vainqueurs<sup>272</sup>. Sans aller jusqu'à la reddition, l'entrée solennelle valait souvent soumission au pouvoir du personnage entrant. Lorsque Syracuse, Séleucie et Antioche, Jérusalem ou encore les villes de Syrie accueillèrent respectivement Dion, Ptolémée III, Antiochos III et Ptolémée VI en grande pompe elles manifestèrent clairement leur assujettissement au pouvoir de ceux-ci<sup>273</sup>. Il en va de même lorsque, répondant à l'injonction de l'intéressé, les Prénestins se portèrent au devant du

---

<sup>269</sup> B. Guinée et Fr. Lehoux, 1968, p. 24.

<sup>270</sup> A Babylone comme à Suse, Alexandre se vit livrer la ville par les satrapes des régions concernées, en l'occurrence la Syrie et la Susiane. Or, il est intéressant de remarquer que dans ces deux cas, Mazaios, le satrape de Syrie, et Aboulitès, le satrape de Susiane, ne vinrent pas seuls au devant du conquérant macédonien : l'un comme l'autre étaient accompagnés de leurs enfants. Sans doute faut-il interpréter ce geste comme une manière pour ces deux satrapes de manifester clairement leur reddition à Alexandre – et par là même celles des villes dont ils avaient la charge – en lui offrant la possibilité de garantir leur fidélité en prenant leurs fils en otage.

<sup>271</sup> I, 4, 5, 6 ; III, 3, 8.

<sup>272</sup> Cf. *supra*, p. 103-104.

<sup>273</sup> I, 2 et II, 3, 6 et 11.

consul L. Postumius, reconnaissant ainsi l'autorité de ce magistrat sur leur ville<sup>274</sup>. Dans tous les cas mentionnés ici, par delà les contextes particuliers, l'entrée se présente comme une cérémonie au cours de laquelle la ville s'offrait au personnage qu'elle recevait : elle était un moment de conquête, parfois de violence, souvent de tension que sa dimension spectaculaire et son caractère festif ne faisaient que dissimuler. Dans une perspective relativement similaire, l'entrée pouvait également être démonstration de fidélité. Quand les prêtres du clergé égyptien ou les habitants de Pergame fêtaient le retour victorieux de leurs souverains respectifs, Ptolémée IV et Attale III, ils réaffirmaient de manière spectaculaire leur loyauté à leur égard<sup>275</sup>.

Du point de vue maintenant des personnages auxquels elles étaient destinées, ces entrées consistaient en la mise en scène et l'affirmation ou la réaffirmation de leur pouvoir sur les villes qui en étaient le théâtre<sup>276</sup>. Elles procédaient également d'une entreprise de légitimation de ce pouvoir. Quand on connaît l'importance de la victoire militaire comme fondement du pouvoir personnel dans l'Antiquité<sup>277</sup>, on conçoit aisément qu'en célébrant le chef de guerre victorieux et parfois même leur propre vainqueur, qu'il s'agisse d'un souverain ou d'un *imperator*, les cités contribuaient à légitimer le pouvoir que ces derniers exerçaient sur elles.

Cependant, les villes, pleinement conscientes du sens que revêtait ce type de cérémonie, ne se contentaient pas de reconnaître passivement leur soumission : elles se servaient de l'entrée solennelle pour susciter la bienveillance et encourager la bienfaisance des personnages dont elles reconnaissaient le pouvoir et la domination. On peut sans peine imaginer que les cités qui, à l'approche d'un roi ou d'un *imperator* militairement supérieur, choisissaient de l'accueillir solennellement le faisaient évidemment dans l'espoir de ne pas être trop sévèrement traitées par celui-ci<sup>278</sup>. Dans d'autres contextes, les attentes des cités devaient être plus élevées encore. Il ne fait guère de doute qu'en allant accueillir Ptolémée IV

---

<sup>274</sup> **IV**, 3.

<sup>275</sup> **II**, 4 et 12.

<sup>276</sup> Cf. notamment *supra*, p. 118-119 pour la mise en scène des entrées de Dion et Alexandre.

<sup>277</sup> Sur la victoire comme mode de légitimation du pouvoir dans le monde grec, voir, dans une bibliographie pléthorique : Cl. Préaux, *Le monde hellénistique. La Grèce et l'Orient de la mort d'Alexandre à la conquête romaine. 323-146 av. J.-C.*, Volume I, Paris, 2003 (1978), p. 183-185 ; M. Austin, « Hellenistic Kings, War and the Economy », *CQ*, 36, 1986, p. 450-466 ; B. Virgilio, *Lancia, diadema e porpora. Il re e la regalita ellenistica*, Pise, 2003<sup>2</sup>, p. 45-87 ; A. Chaniotis, *War in the Hellenistic World. A Social and Cultural History*, Blackwell publishing, 2005, p. 57-77.

<sup>278</sup> **I**, 4, 5, 6 ; **III**, 3, 8.

à chaque escale de la croisière triomphale qui, au lendemain de la victoire de Raphia, le mena jusqu'à Memphis, les prêtres égyptiens n'entendaient pas seulement faire montre de leur loyalisme envers le souverain lagide, mais escomptaient également une amélioration de leur statut et de leurs privilèges au sein du royaume d'Égypte ; force est en tout cas de constater qu'à la suite de cet accueil, le souverain lagide multiplia les bienfaits à l'égard des temples indigènes<sup>279</sup>. Même dans sa dimension symbolique la plus négative, l'entrée solennelle pouvait être l'occasion d'un dialogue et d'un échange fondé sur le principe du don/contre-don : d'un côté les villes, reconnaissant leur soumission, s'offraient aux personnages qu'elles accueillaient, de l'autre, jouant sur le principe de réciprocité qui, traditionnellement, sustentait ce type de relation, elles suscitaient leur bienveillance et leur bienfaisance<sup>280</sup>.

Toutes les entrées solennelles ne répondaient cependant pas à ce modèle. Pour bien saisir les enjeux politiques des entrées solennelles, il est impératif de prendre en compte les rapports de force entre les personnages honorés d'un tel cérémonial et les cités qui en étaient le théâtre. Or, c'est sans doute là que réside la plus grande différence avec les entrées royales médiévales et modernes qui présentaient, de ce point de vue, une certaine uniformité : lorsque le roi de France faisait son entrée en grande pompe, c'était toujours dans l'une de ses « bonnes villes », c'est-à-dire dans une ville soumise à son pouvoir. C'est loin d'être toujours le cas dans l'Antiquité et c'est précisément ce qui confère aux entrées de cette période une richesse de sens tout à fait remarquable. Dans de nombreux cas recensés dans les tableaux, le rapport de force entre le personnage et la ville ne relevait aucunement du traditionnel schéma dominant-dominé ; ces entrées solennelles ne peuvent donc pas revêtir la même signification politique que celles précédemment analysées. Il en va ainsi du retour des exilés dans leur communauté<sup>281</sup>. On a vu que dans ce cas de figure quelque peu particulier, l'entrée solennelle pouvait être interprétée comme une mesure officielle de réhabilitation et de réintégration de l'exilé au sein de sa communauté<sup>282</sup> ; en tout état de cause, il ne pouvait aucunement s'agir d'une marque de soumission de la cité à leur égard. S'agissant maintenant des entrées des souverains hellénistiques – ou de leurs représentants – et des *imperatores* romains dans des cités grecques libres ou, du moins, non soumises à leur pouvoir, il convient de les interpréter, non comme la reconnaissance par ces cités d'une quelconque sujétion, mais plutôt comme

---

<sup>279</sup> II, 4.

<sup>280</sup> Sur ce type de processus, voir J. Ma, *Antiochos III et les cités d'Asie Mineure occidentale*, trad. fr. Paris, 2004 (2001<sup>2</sup>).

<sup>281</sup> I, 1 (?), 3 ; IV, 10.

<sup>282</sup> Cf. *infra*, chapitre 6.

une forme de ralliement et un gage de soutien envers les personnages concernés. Quand, en 200 av. J.-C., Athènes, cité libre à ce moment-là, choisit d'accueillir Attale I<sup>er</sup> en grande pompe<sup>283</sup>, elle n'entendait évidemment pas, par ce geste, signifier sa soumission à l'égard du souverain attalide<sup>284</sup>, mais souhaitait honorer par là l'un de ses plus importants bienfaiteurs et alliés alors même que se précisait la menace d'une guerre contre Philippe V de Macédoine<sup>285</sup>. L'accueil réservé, en 88 av. J.-C., par cette même cité à Athéniôn<sup>286</sup>, substitut de Mithridate VI<sup>287</sup>, procédait d'une intention relativement similaire : il s'agissait de marquer officiellement le ralliement de la cité au souverain pontique dans la perspective de la guerre contre Rome<sup>288</sup>. C'est également de cette manière qu'il convient d'interpréter les entrées d'Antiochos III dans les cités grecques d'Europe en 192 av. J.-C. et de Mithridate VI dans celles d'Asie Mineure en 88 av. J.-C.<sup>289</sup>. L'accueil « royal » réservé, dans leur capitale, par les souverains lagides à Scipion Emilien, dans la deuxième moitié du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., et à Lucullus, en 86 av. J.-C., constituait clairement un gage de fidélité renouvelée de la part d'un royaume théoriquement souverain, mais placé en réalité sous la coupe romaine<sup>290</sup>. L'*adventus* des *imperatores* à Rome ne pouvait évidemment revêtir une telle signification diplomatique, pas plus qu'il ne pouvait consister en une marque de soumission : quelque fut leur prestige et leur puissance les *imperatores* n'étaient, en théorie, rien d'autre que les représentants de l'Etat romain<sup>291</sup>. Partant de là, l'*adventus* ne peut être envisagé autrement que comme un honneur civique grandiose par lequel Rome reconnaissait et célébrait officiellement les mérites de ses grands hommes<sup>292</sup>. Il serait faux, cependant, d'imaginer que

---

<sup>283</sup> II, 5.

<sup>284</sup> E. Perrin-Saminadayar, 2004-2005, p. 354-355 qui a été le premier à entrevoir, à travers le cas particulier des relations entre Attale I<sup>er</sup> et la cité d'Athènes, la polysémie des entrées solennelles.

<sup>285</sup> Sur le contexte précédant le déclenchement de la seconde guerre de Macédoine, voir E. Will, *Histoire politique du monde hellénistique*, Tome II, Nancy, 1982<sup>2</sup>, p. 121-149 et sur la position d'Athènes, Chr. Habicht, *Athènes hellénistique. Histoire de la cité d'Alexandre le Grand à Marc-Antoine*, Paris, 2006<sup>2</sup>, p. 215-219.

<sup>286</sup> I, 8.

<sup>287</sup> Sur Athéniôn substitut de Mithridate, cf. *supra*, p. 86-87 et 119-120.

<sup>288</sup> Chr. Habicht, 2006<sup>2</sup>, p. 327-334.

<sup>289</sup> II, 7, 8 (?), 9, 13 ; sur le contexte de ces deux périodes, on se contentera de renvoyer ici à l'exposé d' E. Will, 1979<sup>2</sup>, p. 204-206 et 477-481.

<sup>290</sup> III, 5 et 6 ; sur la tutelle romaine au cours de cette période, voir simplement B. Lançon et C.-G. Schwentzel, *L'Égypte hellénistique et romaine*, Paris, 1999, p. 20-22.

<sup>291</sup> IV, 2, 4 (?), 7, 9, 14, 15.

<sup>292</sup> Sur la dimension honorifique de l'*adventus*, cf. *supra*, p. 113-115.

l'octroi d'un tel honneur était dépourvu de toute conséquence politique. En célébrant avec magnificence les succès militaires, politiques ou encore diplomatiques de ses *imperatores*, Rome contribuait à accroître leur prestige et, par là même, à affermir leur autorité et renforcer leur position dominante dans la cité ; en cela, l'honneur de l'*adventus*, souvent couplé avec celui du triomphe, était susceptible de jouer un rôle considérable dans la compétition acharnée que se livrait l'élite de la cité pour la maîtrise du pouvoir.

L'entrée solennelle se présente donc comme un cérémonial politique incroyablement polysémique dont les enjeux politiques différaient considérablement selon les contextes et la nature des rapports de force existants entre les entités qu'il mettait en relation : honneur civique exceptionnel ; expression grandiose des sentiments officiels d'une communauté envers des personnages qu'il convenait de célébrer afin d'en capter la clémence, la bienveillance, la bienfaisance, ou encore l'alliance ; marque de soumission ; démonstration de fidélité ; mode de reconnaissance et de légitimation d'un pouvoir supérieur ; gage de soutien et de ralliement diplomatique à l'égard d'une puissance extérieure ; effort identitaire pour renforcer la cohésion d'une communauté ; mise en scène de la symbiose de deux entités distinctes ; l'entrée solennelle pouvait être tout cela à la fois. Cette polysémie n'a été jusqu'alors que trop peu mise en évidence par les historiens, sans doute parce que l'on a trop voulu lire le cérémonial antique à la lumière de ce que l'on sait des entrées royales françaises.

L'étude de ce cérémonial bien documenté permet en outre de mettre en lumière la dimension tout à la fois protocolaire, populaire et spectaculaire du voyage officiel : en tant que protocole d'accueil public et manifestation collective de grande ampleur, l'entrée solennelle participait d'une forme de reconnaissance, à la fois politique et populaire, du caractère « officiel » du voyage ; la théâtralisation du voyage constitue un élément tout aussi caractéristique de ce type de déplacement comme permettent de le mettre en évidence les voyages d'apparat suscités par les funérailles et les mariages royaux.

### Chapitre 3

#### Mariages et funérailles : le voyage d'apparat

Si la guerre, la diplomatie ou encore l'administration des royaumes constituaient les motivations premières du voyage royal à l'époque hellénistique, certains événements familiaux ou, pour mieux dire, dynastiques, pouvaient également être à l'origine des déplacements des souverains et de leur entourage. Il s'agit en premier lieu des funérailles royales. La mort lointaine du roi imposait en effet le retour de son corps ou de ses cendres sous la forme d'un convoi funèbre. Les alliances matrimoniales entre les grandes dynasties royales et les cortèges nuptiaux qu'elles suscitaient fournirent, quant à elles, une occasion de déplacement plus fréquente encore.

Ces cérémonies, exceptionnelles à tout point de vue, donnèrent lieu à des voyages d'apparat, véritables démonstration de puissance et de richesse, qui, par delà la personne même du souverain, contribuaient, par leur mise en scène, à exalter les grandes dynasties royales<sup>1</sup>. En effet, outre les armes et l'argent, la royauté hellénistique était également fondée sur le principe dynastique : on devenait certes roi parce que l'on s'imposait par les armes, la victoire au combat révélant la nature royale et démontrant la faveur divine, légitimant ainsi l'exercice du pouvoir suprême<sup>2</sup>, mais aussi parce que l'on était fils de roi.

Le caractère ostentatoire des convois funèbres et des cortèges nuptiaux dans les royautés hellénistiques est éminemment révélateur de l'essor d'une véritable « mentalité théâtrale » au cours de cette période : corrélativement au progrès de la sensibilité théâtrale des Grecs, on assiste en effet à une théâtralisation grandissante de la vie politique dont les principales cérémonies deviennent autant de spectacles au cours desquels les grands personnages mettent en scène leurs apparitions<sup>3</sup>. Cette théâtralité exacerbée sous-tend

---

<sup>1</sup> J.-M. André et M.-Fr. Baslez, *Voyager dans l'Antiquité*, Paris, 1993, p. 168-172.

<sup>2</sup> Cl. Préaux, *Le monde hellénistique. La Grèce et l'Orient de la mort d'Alexandre à la conquête romaine. 323-146 av. J.-C.*, Volume I, Paris, 2003 (1978), p. 183-185 ; M. Austin, « Hellenistic Kings, War and the Economy », *CQ*, 36, 1986, p. 450-466 ; B. Virgilio, *Lancia, diadema e porpora. Il re e la regalita ellenistica*, Pise, 2003, p. 45-87 ; A. Chaniotis, *War in the Hellenistic World. A Social and Cultural History*, Blackwell publishing, 2005, p. 57-77.

<sup>3</sup> On doit à Angelos Chaniotis d'avoir su identifier et analyser de façon tout à fait pénétrante ce processus de théâtralisation : A. Chaniotis, « Theatricality Beyond the Theater. Staging Public Life in the Hellenistic World », dans Br. Le Guen (éd.), *De la scène aux gradins. Théâtre et représentations dramatiques après Alexandre le Grand*, Toulouse, 1997, p. 219-259.

particulièrement le cérémonial politique du voyage royal, qui relevait d'une mise en scène élaborée du pouvoir dont l'apparat et, par tant, la dimension spectaculaire, constituaient l'un des fondements essentiels.

Il n'est pas question ici de proposer une nouvelle étude du mariage royal envisagé sous l'angle juridique, de réexaminer les stratégies matrimoniales des grandes dynasties, ou bien encore d'analyser les rituels funéraires qui avaient cours dans le monde gréco-romain : il s'agit de mettre en lumière, à partir du cérémonial du mariage royal et, dans une moindre mesure, des funérailles royales, les modes d'exhibition des souverains hellénistiques, leurs processus d'ostentation, la manière dont ils mettaient en scène leur personne, leur pouvoir et leur dynastie dans le cadre de leurs déplacements.

Il s'avère d'autant plus intéressant d'étudier les ressorts de la propagande royale mise en œuvre à l'occasion des mariages royaux que ceux-ci sont relativement bien documentés. En revanche, si les récits de convois funèbres de souverains hellénistiques morts au loin sont certes assez détaillés, ils sont peu nombreux, ce qui induit évidemment un danger certain d'extrapolation.

## **Le retour du souverain mort**

### Mourir au loin

Nombre de souverains hellénistiques sont morts chez eux, dans leur royaume et même dans leur palais. Ce constat général est particulièrement valable pour les Attalides et, dans une moindre mesure pour les Lagides et les Antigonides, encore que mourir au palais ne signifie pas nécessairement mourir de mort naturelle : le crime politique, et notamment l'assassinat dynastique, avaient souvent pour cadre privilégié la cour royale<sup>4</sup>. Pour autant, la mort « au loin » n'en demeure pas moins un cas de figure relativement fréquent, particulièrement chez les Séleucides<sup>5</sup>. Si les aléas météorologiques – et notamment les

---

<sup>4</sup> Voir I. Savalli-Lestrade, « Rumeurs et silences autour des rois hellénistiques », dans Br. Boissevit-Camus, Fr. Chausson et H. Inglebert (éd.), *La mort du souverain entre Antiquité et Haut moyen-âge*, Paris, 2003, p. 66-71, laquelle analyse, au moyen de tableaux comparatifs, les circonstances de la mort des souverains hellénistiques des quatre principales dynasties.

<sup>5</sup> I. Savalli-Lestrade, 2003, p. 66-71.

tempêtes<sup>6</sup> –, ou encore le problème, endémique en Méditerranée, de la piraterie<sup>7</sup>, rendaient périlleux tout voyage en mer et n'épargnaient pas davantage les rois que les voyageurs ordinaires, on ne connaît cependant pas de souverain mort naufragé ou victime des pirates. En revanche, le voyage royal présentait des risques spécifiques liés à la nature même de ce type de déplacement : celui-ci consistant le plus souvent en une expédition militaire, il était fréquent que les souverains hellénistiques y trouvent la mort<sup>8</sup>, sans compter qu'au-delà même des champs de bataille, des voyageurs aussi prestigieux que les rois constituaient des cibles politiques toutes désignées pour leurs adversaires<sup>9</sup>.

Ivana Savalli-Lestradé a bien montré combien la mort lointaine du souverain, notamment celle des rois séleucides, pouvait donner lieu à des phénomènes de sous-information documentaire – les silences des sources autour de ce type de décès étant particulièrement frappants – et, plus encore, de désinformation. L'auteur met ainsi en évidence la manière dont un tel événement pouvait faire l'objet, de la part des acteurs politiques qui le vivaient, de manipulations variées et comment il pouvait dès lors susciter, chez les auteurs qui le rapportent, des processus de déformation historique contribuant à l'entourer de rumeurs, de suspicion et de mystère<sup>10</sup>.

A cet égard, il est un silence documentaire notoire qui n'a pourtant jamais suscité l'intérêt des historiens, concernant la question du retour du souverain mort au loin. En effet, par delà l'utilisation politique et polémique qui pouvait en être faite, la mort lointaine du souverain en déplacement posait, avant toute chose, le problème, primordial, du rapatriement du corps du roi – que ce fut sous la forme de cendres ou d'un cadavre embaumé – afin qu'il

---

<sup>6</sup> Les mentions de tempêtes sont innombrables dans les sources : voir J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 437-444.

<sup>7</sup> Sur la piraterie à l'époque hellénistique, voir les remarques générales de J. Rougé, *La marine dans l'Antiquité*, Paris, 1975, p. 119-121 et de J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 444-447 et les études plus spécialisées de H. A. Ormerod, *Piracy in Ancient World*, Liverpool, 1924 ; P. Brulé, *La piraterie crétoise hellénistique*, Paris, 1978 ; P. De Souza, *Piracy in the Graeco-Roman World*, Cambridge, 1999.

<sup>8</sup> E. Bikerman, *Institutions des Séleucides*, Paris, 1938, p. 13 ; P. Lévêque, « La guerre à l'époque hellénistique », dans J.-P. Vernant (dir.), *Problèmes de la guerre en Grèce ancienne*, Paris, 1999 (1968), p. 341-375, particulièrement p. 361 ; Cl. Préaux, 2003, p. 195-199, particulièrement p. 198.

<sup>9</sup> La tentative d'assassinat commandité, en 172 av. J.-C., par le souverain antigonide Persée contre son homologue attalide Eumène II alors que celui-ci, revenant de Rome, se rendait à Delphes est, à cet égard, tout à fait révélatrice : Tite-Live, *Histoire romaine*, XLII, 15-18.

<sup>10</sup> I. Savalli-Lestradé, 2003, p. 71-80.

puisse faire l'objet des rituels funéraires dignes de son rang. Or, force est de constater que les sources ne livrent que très peu d'informations à ce sujet.

On sait que certaines dynasties royales disposaient de nécropole familiales. C'était notamment le cas des Antigonides à Aigai, aujourd'hui identifiée avec le site moderne de Vergina<sup>11</sup>. Les textes montrent, bien que l'archéologie n'ait pas encore permis de les localiser, que les Attalides et les Lagides possédaient eux-aussi, dans leurs capitales respectives, une nécropole dynastique similaire, tout comme d'ailleurs, semble-t-il, certains royaumes périphériques tels que le Pont ou encore la Bithynie<sup>12</sup>. Il est tentant, eu égard à l'existence de telles nécropoles royales, de supposer qu'il était de règle de ramener, dès lors que les circonstances le permettaient, le corps du roi auprès de ses ancêtres.

Un certain nombre d'exemples viennent d'ailleurs confirmer cette interprétation et montrent qu'en ces circonstances, l'organisation du convoi funèbre, sorte d'ultime voyage officiel, incombait normalement aux membres de la famille du défunt ou, à défaut, dans un contexte successoral parfois conflictuel, à tout autre prétendant au trône. Ainsi, en 310 av. J.-C., à la mort du souverain du Bosphore Cimmérien, Parysadas, un conflit éclata entre son fils aîné Satyros, qui lui avait succédé, et son cadet Eumélos ; lorsque Satyros fut tué dans un combat contre Eumélos, l'un des officiers du défunt fit transporter son corps par voie fluviale jusqu'à la capitale du royaume, Panticapée, où Prytanis, un autre des ses frères, lui assura des funérailles magnifiques avant de le faire inhumer dans la nécropole royale<sup>13</sup>. Dans le cas de souverains morts en captivité ou en exil, dont le corps était tombé aux mains d'un ennemi, il arrivait parfois que ce dernier se charge lui-même de faire ramener la dépouille dans son royaume. L'exemple le plus célèbre est celui de Mithridate qui, fuyant devant l'avancée de Pompée, choisit de se donner la mort en Crimée en 63 av. J.-C.<sup>14</sup> ; Pompée fit porter son corps à Sinope afin qu'il y reçoive des funérailles royales et soit inhumé dans la nécropole

---

<sup>11</sup> Voir, parmi une bibliographie surabondante, M. Andronikos, *Vergina. The Royal Tombs and the Ancient City*, Athènes 1984 et « Les tombes macédoniennes », dans R. Ginouves (dir.) *La Macédoine de Philippe II à la conquête romaine*, Paris, 1993, p. 144-191.

<sup>12</sup> Voir le bilan établi par M.-Th. Le Dinahet, « Les rituels funéraires en Asie Mineure et en Syrie à l'époque hellénistique (jusqu'au milieu du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.) », dans Fr. Prost (dir.), *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre aux campagnes de Pompée. Cités et royaumes à l'époque hellénistique, Actes du colloque international de la SOPHAU, Rennes, 4-6 avril 2003*, Rennes-Toulouse, 2003, p. 65-95, particulièrement p. 65-69.

<sup>13</sup> Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XX, 23, 8-24, 1.

<sup>14</sup> Plutarque, *Pompée*, XLI, 7 ; Appien, *Histoire romaine*, XII, *Guerres mithridatiques*, 111 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, XXXVII, 13 ; Eutrope, *Abrégé de l'histoire romaine*, VI, 10.

familiale<sup>15</sup>. Néanmoins, comme le prouvent les exemples d'Alexandre le Grand et de Démétrios Poliorkète, étudiés plus loin, il apparaît que le retour du souverain mort en déplacement ne se faisait pas nécessairement en direction de la nécropole familiale de la dynastie, soit que les circonstances ne le permettent pas, soit qu'il s'agisse d'un choix délibéré<sup>16</sup> : une telle pratique, pour avoir été manifestement répandue, ne constituait donc pas une règle immuable.

Les informations relatives aux tombes des souverains séleucides sont rares et laissent à penser qu'ils ne disposèrent pas, pour leur part, d'une nécropole familiale semblable à celles que la documentation textuelle ou archéologique atteste pour les autres grandes dynasties royales<sup>17</sup>. La seule mention d'une tombe royale séleucide concerne le fondateur de la dynastie, Séleucos I<sup>er</sup>. Peu de temps après sa victoire sur Lysimaque à Couropédion en 281 av. J.-C., il mourut assassiné en Thrace par Ptolémée Kéraunos ; la dépouille royale fut rachetée à son meurtrier par Philétairos qui remit les cendres de son père à Antiochos I<sup>er</sup>, lequel les déposa ensuite à Séleucie du Piérie dans un *hérôon* appelé *Nikatorion*<sup>18</sup>. Rien ne permet d'affirmer qu'il s'agisse là de la nécropole royale séleucide et force est de constater que le devenir des souverains séleucides morts loin de leur capitale est des plus incertains. Il en va ainsi d'Antiochos II, mort à Ephèse en 246 av. J.-C. La guerre successorale qui éclata à sa mort pourrait avoir empêché le rapatriement de son corps en Syrie et le monument de Bélévi, situé à quelques kilomètres d'Ephèse – un tombeau que Lysimaque paraît avoir commandé, mais qu'il n'utilisa finalement pas<sup>19</sup> –, pourrait être devenu le tombeau du Séleucide ; la question demeure cependant ouverte<sup>20</sup>. De la même manière, on ignore tout de ce qu'il advint des corps d'Antiochos III et d'Antiochos IV après leur mort lointaine dans les

---

<sup>15</sup> Plutarque, *Pompée*, XLII, 2-6 ; Appien, *Histoire romaine*, XII, *Guerres mithridatiques*, 16, 113 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, XXXVII, 14, 1-2.

<sup>16</sup> Cf. *infra*, p. 139-141.

<sup>17</sup> Voir ainsi L. Sève-Martinez, « Quoi de neuf sur le royaume séleucide ? », dans Fr. Prost (dir.), *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre aux campagnes de Pompée. Cités et royaumes à l'époque hellénistique, Actes du colloque international de la SOPHAU, Rennes, 4-6 avril 2003*, Rennes-Toulouse, 2003, p. 238 : « On ne sait pratiquement rien de leur mort et de leurs tombeaux qu'on ne localise même pas pour la plupart d'entre eux ».

<sup>18</sup> Appien, *Histoire romaine*, XI, *Guerres de Syrie*, 63.

<sup>19</sup> Mort à Couropédion en 281 av. J.-C., Lysimaque fut enterré en Thrace, non loin de Lysimachéia, la cité qu'il avait fondée : Pausanias, *Periégèse*, I, 10, 5.

<sup>20</sup> Voir M.-Th. Le Dinahet, 2003, p. 67 avec la bibliographie correspondante.

Hautes-satrapies, dont les traditions littéraires donnent un récit étrangement semblable<sup>21</sup>. Si l'on en croit en effet les différents textes qui rapportent ces deux évènements, Antiochos III et Antiochos IV trouvèrent tous deux la mort à l'issue du pillage d'un sanctuaire indigène d'Elymaïde, le premier en 187 av. J.-C., le second en 164 av. J.-C.<sup>22</sup>. Or, même si les circonstances exactes de la mort de ces deux rois diffèrent selon les récits – Antiochos III aurait été tué par la population locale, tandis qu'Antiochos IV serait mort peu de temps après de maladie –, il n'en reste pas moins que, dans un cas comme dans l'autre, les sources ne disent rien du retour du corps du roi alors que le problème n'a vraisemblablement pas manqué de se poser. A la différence d'Antiochos II, mort dans une importante cité grecque d'Asie Mineure, il est difficile, en effet, d'imaginer que l'on ait pu les inhumer sur place et plus encore les abandonner purement et simplement ! L'analyse de la succession d'Antiochos IV telle que la renseigne l'historiographie juive se révèle, à cet égard, instructive. Alors que la maladie était sur le point de l'emporter, le souverain séleucide convoqua à son chevet l'un de ses proches compagnons, Philippos, auquel il remit les insignes du pouvoir royal (le diadème, la pourpre et l'anneau), lui confiant ainsi la charge de régent du royaume et la tutelle de son fils, encore mineur, Antiochos V<sup>23</sup>. Peut-être faut-il supposer, avec d'autres, que ce récit a été forgé par Philippos lui-même afin de justifier ses prétentions à la royauté ou, à tout le moins, à la régence<sup>24</sup>. Dans cette même perspective, Philippos aurait pu également assurer le retour du souverain mort à Antioche afin de légitimer ses ambitions : il apparaît en effet que le convoi funèbre du roi mort au loin possédait toujours cette fonction de légitimation dynastique<sup>25</sup>.

En tout état de cause, que la dynastie royale ait disposé d'une nécropole familiale ou non, il ne fait guère de doute que lorsqu'un souverain hellénistique trouvait la mort au loin, son corps devait, dès lors que les circonstances le permettaient, être ramené vers le centre du royaume pour y recevoir des funérailles dignes de son rang. Dans la très grande majorité des

---

<sup>21</sup> Sur la question de savoir s'il s'agit d'un doublet, voir A. Bouché-Leclercq, *Histoire des Séleucides*, Tome I, Paris, 1913, p. 223-224 ; 297-306, qui répond par l'affirmative, et M. Holleaux, « La mort d'Antiochos IV Epiphane », *REA*, 18, 1916, p. 77-102 (repris dans *Etudes d'épigraphie et d'histoire grecques*, Tome III, *Lagides et Séleucides*, Paris, 1968 (1942), p. 255-279), qui répond par la négative.

<sup>22</sup> Voir E. Will, *Histoire politique du monde hellénistique*, Tome II, Nancy, 1982<sup>2</sup>, p. 238-240 et 352-355 avec renvoi aux principales sources.

<sup>23</sup> 1 *Mac.*, VI, 14 ; Flavius Josèphe, *Antiquités judaïques*, XII, 360.

<sup>24</sup> Voir I. Savalli-Lestrade, *Les Philoi royaux dans l'Asie hellénistique*, Genève, 1998, n° 59, p. 61-62.

<sup>25</sup> Cf. *infra*, p. 137-147.

cas, on ignore malheureusement tout des modalités de ces convois funèbres. On ne dispose en fait que de trois récits décrivant le retour de souverains hellénistiques morts au loin ; or, tous posent, d'une manière ou d'une autre, le problème de la légitimation de l'héritier.

### Convoi funèbre et légitimation de l'héritier

Le premier exemple détaillé de convoi funèbre, archétypal de cette pratique, est celui du transport de la dépouille d'Alexandre le Grand qui inspira à Diodore de Sicile une longue description<sup>26</sup>. Son témoignage met en avant plusieurs éléments fondamentaux que l'on retrouvera ensuite dans les convois funèbres de la période hellénistique : la prouesse technique que représente le fourgon et ses caractéristiques architecturales d'abord ; la richesse et la somptuosité de son décor de manière générale et, plus particulièrement, la place primordiale occupée par les insignes du pouvoir ensuite ; la dimension spectaculaire et processionnelle du cortège d'autre part ; son succès populaire enfin.

La mise en scène à laquelle donna lieu ce convoi funèbre devint manifestement un modèle pour les funérailles des souverains hellénistiques morts loin de leur royaume, comme l'atteste la description de celles de Démétrios Poliorcète, qui mourut, prisonnier de Séleucos I, en Syrie en 283 av. J.-C. Le souverain séleucide rendit les cendres de Démétrios à son fils, Antigone Gonatas, lequel se chargea alors d'agencer le cortège funèbre grandiose de son père :

*Les funérailles mêmes de Démétrios revêtirent une sorte de pompe tragique et théâtrale. Son fils Antigone, dès qu'il apprit qu'on lui rapportait ses restes, alla à leur rencontre dans les îles en emmenant tous ses vaisseaux. Il reçut l'urne d'or et la plaça sur le plus grand de ses navires de commandement. Les villes où l'on accostait ou bien déposaient des couronnes sur l'urne, ou bien envoyaient des hommes en habit de deuil pour prendre part aux obsèques et escorter le convoi. Quand la flotte aborda à Corinthe, on aperçut distinctement à la poupe l'urne parée de la pourpre et du diadème royaux, et, debout à côté d'elle, de jeunes gardes du corps en armes. Xénophantos, le plus célèbre des joueurs de flûte de ce temps, assis près de l'urne, exécutait les airs les plus religieux, dont les cadences accompagnaient le battement rythmique des rames, comparable au bruit des coups dont on se frappe la poitrine. Mais ce qui éveilla surtout la compassion et les gémissements parmi la*

---

<sup>26</sup> Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVIII, 26-28.

*foule assemblée au bord de la mer, ce fut la vue d'Antigone lui-même, abattu et fondant en larmes. Quand les cendres eurent reçu à Corinthe honneurs et couronnes, Antigone les fit transporter et déposer à Démétrias, ville qui tirait son nom de Démétrios et qui avait été formée de la réunion de petites bourgades autour d'Iolcos*<sup>27</sup>.

Bien qu'un peu tardives en regard de la période considérée ici, les funérailles d'Hérode, en 4 av. J.-C., sont néanmoins révélatrices de la force du modèle jusque dans le royaume juif de Judée : le convoi funèbre organisé par Archélaos pour son père mort à Jéricho se déroule sur une plus courte distance, mais il est en tout point similaire à ceux d'Alexandre et Démétrios Poliorcète :

*Après quoi on s'occupa des funérailles du roi. Archélaos ne négligea rien pour leur magnificence. Il prit soin que tous les ornements royaux figurent dans le cortège funèbre : la bière était en or massif garni de pierres précieuses ; elle était recouverte d'une étoffe pourpre rehaussée de broderies. Le corps reposait dessus, enveloppé d'une robe de pourpre, la tête ceinte du diadème avec, par-dessus, une couronne d'or, le sceptre dans la main droite. Autour de la bière se trouvait les fils du roi et la foule de ses parents ; venait ensuite la garde, les Thraces en formation compacte, les Germains et les Gaulois, tous en tenue de guerre. Puis s'avancait le reste des troupes avec leurs armes, en formation impeccable, sous la conduite des généraux et des officiers. Cinq cents domestiques et affranchis d'Hérode suivaient, porteurs d'aromates. Le corps fut ainsi transporté sur une distance des deux cents stades jusqu'à l'Hérodion, où il fut inhumé conformément aux volontés du défunt : ainsi prit fin le règne d'Hérode*<sup>28</sup>.

Aux éléments caractéristiques précédemment identifiés dans le convoi funèbre d'Alexandre – la magnificence, la richesse, le caractère spectaculaire, l'ostentation des insignes du pouvoir, l'utilisation de moyens de transport exceptionnels, la dimension processionnelle, le succès populaire – les témoignages relatifs aux funérailles de Démétrios et Hérode permettent d'ajouter le thème de la démonstration de force.

---

<sup>27</sup> Plutarque, *Démétrios*, LIII, 1-7.

<sup>28</sup> Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, I, 670-673 ; même texte ou presque dans *Antiquités judaïques*, XVII, 196-200.

En tant que déplacements dans l'espace, ces trois convois funèbres posent tout d'abord le problème de leur destination finale : or, à chaque fois, la part des contraintes et des considérations politiques apparaît prépondérante.

S'agissant d'Alexandre, décédé à Babylone en 323 av. J.-C., ses compagnons et héritiers chargèrent un officier macédonien de second rang, nommé Arrhidée, d'assurer le transfert de son corps par voie de terre, au moyen d'un fourgon, vers une destination qui demeure aujourd'hui encore énigmatique<sup>29</sup>, les sources antiques se contredisant sur ce point<sup>30</sup>. A en croire Pausanias, c'est bien dans la nécropole dynastique d'Aigai, aux côtés de son père Philippe II, que les généraux d'Alexandre avaient d'abord envisagé de déposer la dépouille du défunt<sup>31</sup> ; cette démarche s'inscrivait pleinement dans la logique familiale de la tradition macédonienne. Pourtant, l'idée fut abandonnée et le corps du défunt fut dirigé vers l'Égypte pour y reposer : selon certains auteurs anciens, le convoi se dirigeait vers le sanctuaire d'Amon, dans l'oasis de Siwah, quand Ptolémée le détourna directement vers Alexandrie<sup>32</sup> ; selon d'autres, Alexandre fut conduit à Memphis, la capitale de l'Égypte pharaonique, avant d'être transféré quelque temps plus tard à Alexandrie, devenue capitale du royaume lagide<sup>33</sup>. Une chose est sûre, c'est bien cette dernière cité qui accueillit le tombeau d'Alexandre<sup>34</sup>. Par delà les nombreuses incertitudes pesant sur la destination originelle du convoi, le problème du lieu d'ensevelissement de la dépouille du souverain

---

<sup>29</sup> Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVIII, 3, 5 et 26, 1 ; pour le Pseudo-Callisthène, *Roman d'Alexandre*, III, 34, 3, c'est Ptolémée lui-même qui se chargea du convoi funèbre d'Alexandre.

<sup>30</sup> Voir le bilan établi récemment par G. Rives-Gal, *Funérailles, politique et idéologie monarchique dans le royaume de Macédoine de Philippe II à Démétrios Poliorcète (336-283 av. J.-C.)*, Lille, 1996 (Thèse sous forme de microfiches), p. 234-240 : l'auteur réunit la documentation disponible et discute les avantages et les inconvénients de chacune des solutions envisageables.

<sup>31</sup> Pausanias, *Periégèse*, I, 6, 3.

<sup>32</sup> Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVIII, 28, 2-4 ; Strabon, *Géographie*, XVII, 1, 8 ; Elien, *Histoire variée*, XII, 64.

<sup>33</sup> Pausanias, *Periégèse*, I, 6, 3 ; I, 7, 1 ; Quinte-Curce, *Histoire d'Alexandre*, X, 10, 20 ; Pseudo-Callisthène, *Roman d'Alexandre*, III, 34. Sur le changement de capitale, voir B. Legras, *L'Égypte grecque et romaine*, Paris, 2004, p. 54-55.

<sup>34</sup> Sur ce tombeau, voir A. Bernand, *Alexandrie la Grande*, Paris, 1996 (1966), p. 229-237 ; P. M. Fraser, *Ptolemaic Alexandria*, Tome I, Oxford, 1972, p. 16-17 ; G. Rives-Gal, 1996, p. 260-261 n'apporte rien de neuf ; voir également Strabon, *Le voyage en Égypte. Un regard romain*, Préface de J. Yoyotte, Traduction de P. Charvet, Commentaires de J. Yoyotte et P. Charvet, Postface de S. Gompertz, Paris, 1997, p. 87 et 218-219, un ouvrage qui, outre une nouvelle traduction du Livre XVII de la *Géographie* de Strabon, offre un excellent appareil critique et une série d'annexes extrêmement détaillées.

s'inscrivait avant tout dans le cadre d'une opposition entre les prétendants à sa succession, parmi lesquels Perdicas et Ptolémée : derrière Aigai, la solution traditionnelle, ou derrière l'alternative que constituait l'Égypte se dissimulent des calculs et des luttes politiques pour tenter de récupérer l'héritage d'Alexandre. S'il est possible que le choix de Siwah – voire celui de Memphis – ait pu, au moins pendant un temps, représenter un compromis acceptable par tous – prétendants, cavaliers, phalangites, Macédoniens, Orientaux –, il semblerait que Perdicas, dépositaire de l'anneau royal et détenteur de la fonction de chiliarque, se soit finalement résolu à faire transporter le corps en Macédoine, vraisemblablement désireux de s'emparer du royaume et de la Grèce d'Europe au détriment d'Antipatros et de Cratère, mais également soucieux de faire ainsi obstacle aux ambitions personnelles et aux manifestations d'indépendance de Ptolémée installé, pour sa part, en Égypte<sup>35</sup>. Finalement, le convoi funèbre et la dépouille du conquérant furent détournés vers l'Égypte par Ptolémée dans des circonstances rendues passablement obscures par les récits divergents des auteurs anciens<sup>36</sup>.

Ainsi que le signale Plutarque, c'est en Thessalie, à Démétrias, et non à Aigai, la nécropole dynastique, que reposa Démétrios Poliorcète<sup>37</sup>. Cela tient tout d'abord au fait qu'à la mort de ce dernier, le royaume de Macédoine échappait aux Antigonides. Néanmoins, il ne s'agissait aucunement d'un choix par défaut. En effet, comme le rappelle Plutarque, Démétrias avait été fondée par le défunt lui-même<sup>38</sup>. A ce titre, le dépôt de ses cendres dans cette cité s'inscrivait dans une démarche d'héroïsation de Démétrios dans sa fonction de fondateur (*ktistes*) : l'épigraphie du III<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. atteste ainsi l'existence d'un sanctuaire et donc d'un culte en l'honneur du fondateur de la cité ; les restes de Démétrios ont vraisemblablement dû être placés dans un *hérôon* situé dans l'enceinte du sanctuaire<sup>39</sup>. Alexandrie, fondation d'Alexandre, fut également le terme des pérégrinations de son corps. Le parallèle avec le convoi funèbre de Démétrios Poliorcète paraît dès lors constituer un argument supplémentaire en faveur de la tradition selon laquelle Ptolémée aurait directement détourné le convoi funèbre d'Alexandre vers Alexandrie et non pas, fut-ce momentanément,

---

<sup>35</sup> Voir en ce sens G. Rives-Gal, 1996, p. 234-240.

<sup>36</sup> Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVIII, 28, 2-4 ; Pausanias, *Periégèse*, I, 6, 3 ; Strabon, *Géographie*, XVII, 1, 8 ; Arrien, *Diadoques*, frg. 24-25 ; Elien, *Histoire variée*, XII, 64.

<sup>37</sup> Plutarque, *Démétrios*, LIII, 7.

<sup>38</sup> Strabon, *Géographie*, IX, 5, 15 ; voir G. M. Cohen, *The Hellenistic Settlements in Europe, the Islands, and Asia Minor*, Berkeley-Los Angeles-Oxford, 1995, p. 111-113.

<sup>39</sup> *IG IX<sup>2</sup>*, 1099 ; sur le culte de Démétrios comme fondateur de la cité, voir Ch. Habicht, *Gottmenschen und griechische Städte*, Munich, 1970<sup>2</sup>, p. 75-76.

vers Siwah ou Memphis. La fonction des convois funèbres respectifs d'Alexandre et de Démétrios serait alors tout à fait similaire : des contingences politiques ayant empêché leur retour à Aigai, une alternative, tout aussi significative politiquement, consista à ramener et déposer leur corps dans des cités dont ils avaient été les fondateurs.

Le cas d'Hérode, dont le corps fut convoyé depuis Jéricho jusqu'à l'Hérodition, la citadelle qu'il avait construite et qui portait son nom, ne diffère de ce schéma que dans la mesure où le défunt paraît avoir exprimé sa volonté quant au lieu de sa sépulture et où son fils Archélaos put effectivement répondre à ce souhait<sup>40</sup>. Que ce soit par la pratique du convoi funèbre ou par le choix de sa destination, on mesure ici combien Hérode ne faisait, dans une large mesure, que reprendre à son compte le modèle des souverains hellénistiques<sup>41</sup>.

La question de l'héritage, précisément, apparaît centrale dans ces convois funèbres : tous trois revêtirent en effet une fonction de légitimation dynastique essentielle dans un contexte historique où se posait, à chaque fois, le problème de la succession au trône.

Diodore explique le détournement du convoi funèbre et de la dépouille d'Alexandre par Ptolémée en direction de l'Égypte par le désir de ce dernier de rendre un hommage posthume au conquérant et de conserver la mémoire de ses exploits<sup>42</sup>. L'explication est évidemment insuffisante : en s'appropriant la dépouille d'Alexandre et en lui rendant des honneurs funèbres dignes de sa gloire, le premier Lagide – alors simple satrape d'Égypte – récupérait surtout à son profit une partie du prestige du conquérant et se plaçait clairement en position d'héritier légitime du pouvoir de ce dernier à un moment où les prétendants ne manquaient pas<sup>43</sup>. Il est d'ailleurs intéressant de noter que si chez Diodore de Sicile le convoi funèbre est conduit par un officier, Arrhidée, dans le *Roman d'Alexandre* en revanche, c'est bien Ptolémée en personne qui se charge du transport de la dépouille d'Alexandre depuis Babylone jusqu'en Égypte<sup>44</sup> : on conçoit aisément, eu égard à cette fonction de légitimation que revêtait le convoi funèbre, que l'auteur du *Roman*, manifestement rédigé à Alexandrie et

---

<sup>40</sup> Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, I, 673 et *Antiquités judaïques*, XVII, 199.

<sup>41</sup> Voir en ce sens P. Vidal-Naquet, « Du bon usage de la trahison », dans Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, traduction de P. Savinel, Paris, 1977, p. 8-115, particulièrement p. 35-54.

<sup>42</sup> Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVIII, 28, 3-4.

<sup>43</sup> Sur la dépouille d'Alexandre comme enjeu politique et instrument de légitimation, voir G. Rives-Gal, 1996, p. 188-221.

<sup>44</sup> Pseudo-Callisthène, *Roman d'Alexandre*, III, 34, 3.

ouvertement favorable au fondateur de la dynastie lagide<sup>45</sup>, ait jugé nécessaire de lui attribuer le premier rôle dans cet épisode, fut-ce au détriment de la réalité historique. Il n'est d'ailleurs pas exclu qu'il faille voir là l'écho d'une propagande mise en œuvre par Ptolémée lui-même.

Une fois les royautes hellénistiques solidement établies, l'organisation du convoi funèbre et des obsèques du roi, fonctionna comme une cérémonie de passation de pouvoir hautement symbolique entre le souverain décédé et celui qui remplissait cette tâche, l'un de ses fils le plus souvent. Dans le monde grec des cités, déjà, l'une des manifestations les plus élémentaires de la piété filiale résidait dans l'obligation – morale, religieuse, mais également légale – faite au fils de s'occuper des funérailles de son père, c'est-à-dire de rendre les honneurs funèbres dus à sa dépouille puis d'accomplir les rites funéraires posthumes et d'entretenir son tombeau<sup>46</sup>. Les plaidoyers des orateurs attiques, notamment ceux d'Isée<sup>47</sup>, attestent que c'est le fait d'assumer ces devoirs qui fondait la légitimité du fils à recueillir l'héritage paternel. C'est également dans ce sens qu'il convient d'interpréter le rôle central tenu par Antigone Gonatas dans les funérailles de son père Démétrios Poliorcète<sup>48</sup>. Assumer ainsi l'héritage paternel s'avérait d'autant plus déterminant pour Antigone que sa situation à ce moment-là était pour le moins difficile : chassé de Macédoine, il n'était plus qu'un roi sans royaume qui ne pouvait guère s'appuyer que sur une flotte toujours puissante et quelques places en Grèce d'Europe. Revendiquer la succession de son père était le plus sûr moyen pour lui de légitimer ses prétentions à l'exercice du pouvoir royal dans le royaume de Macédoine alors même que celui-ci était en passe de tomber aux mains de Lysimaque puis de Ptolémée Kéraunos ; il semblerait d'ailleurs qu'Antigone ait prit le titre de roi dès 283 av. J.-C., à la mort de son père<sup>49</sup>. Le récit de Plutarque illustre parfaitement cette fonction de transmission qu'était appelé à jouer le convoi funèbre de Démétrios. Par sa mise en scène théâtralisée, ce voyage visait d'abord à présenter l'héritier aux populations rassemblées pour

---

<sup>45</sup> Sur le *Roman d'Alexandre* du Pseudo-Callisthène, la littérature est pléthorique ; on pourra consulter la synthèse récente de C. Jouanno, *Naissance et métamorphoses du Roman d'Alexandre*, Paris, 2002, notamment p. 139 sur le convoi funèbre du conquérant.

<sup>46</sup> Voir X. De Schutter, « Piété et impiété filiales en Grèce », *Kernos*, 4, 1991, p. 219-243, notamment p. 240-242 sur la piété filiale comme base du culte des morts.

<sup>47</sup> Ce logographe paraît en effet s'être spécialisé dans les affaires d'héritage puisque l'intégralité des discours conservés d'Isée – onze en tout – portent sur des questions de succession.

<sup>48</sup> Plutarque, *Démétrios*, LIII, 1-7.

<sup>49</sup> Sur la situation d'Antigone Gonatas après la mort de son père, voir W. W. Tarn, *Antigonos Gonatas*, Oxford, 1969 (1913), p. 110-138 et E. Will, *Histoire politique du monde hellénistique*, Tome I, Nancy, 1979<sup>2</sup>, p. 97-110.

l'occasion<sup>50</sup>. Il s'agissait ensuite, par le rassemblement de toute la flotte, d'exhiber, en une véritable parade navale<sup>51</sup>, l'héritage militaire de Démétrios, c'est à dire l'un des derniers vestiges de son pouvoir<sup>52</sup>. L'itinéraire adopté paraît relever, pour autant que l'on puisse en juger, d'une démarche identique. Antigone, apprenant qu'on lui rendait et ramenait les cendres de son père, mort en Syrie, à Chersonésos, vint à leur rencontre « dans les îles »<sup>53</sup> ; celles-ci ont toutes les chances d'être les Cyclades. De là, Antigone gagna Corinthe puis Démétrias, destination finale du voyage, en passant par un certain nombre de cités côtières dont Plutarque ne précise pas les noms<sup>54</sup>. Malgré tout, il semble possible de reconstituer – au moins dans ses grandes lignes – le chemin parcouru par Antigone et sa flotte. L'escale de Corinthe pour gagner Démétrias depuis les Cyclades pourrait surprendre : rien, sur le plan géographique ne la justifiait puisqu'elle imposait un détour relativement conséquent et contraignait ensuite à rebrousser chemin vers les Cyclades avant de se diriger vers le nord de l'Égée. Une fois encore, il paraît évident que le choix d'un tel trajet fait sens et doit être interprété en fonction de considérations politiques et non strictement géographiques. En faisant relâche à Corinthe, Antigone entendait vraisemblablement faire reconnaître son pouvoir sur cette place d'importance stratégique majeure dans le monde grec – l'Acrocorinthe permettait de surveiller l'Isthme – et sur cette cité qui constituait alors l'une des dernières possessions antigonides en Grèce d'Europe – une garnison macédonienne y était installée depuis déjà 335 av. J.-C.<sup>55</sup>. Les autres étapes du voyage ont dès lors dû répondre à des préoccupations semblables. Cela conduit à émettre l'hypothèse que, hormis Corinthe et Démétrias, Antigone ait pu également aborder au Pirée et à Chalcis, deux autres places importantes encore tenues par les Antigonides. L'itinéraire emprunté par le convoi funèbre de Démétrios pourrait alors être reconstitué de la manière suivante : les Cyclades – Le Pirée ? – Corinthe – Le Pirée de nouveau ? – Chalcis ? – Démétrias. Si ce parcours était avéré, il faudrait alors considérer que la croisière effectuée par Antigone à l'occasion des

---

<sup>50</sup> Voir notamment Plutarque, *Démétrios*, LIII, 6.

<sup>51</sup> Cf. *infra*, p. 186.

<sup>52</sup> Plutarque, *Démétrios*, LIII, 2.

<sup>53</sup> Plutarque, *Démétrios*, LIII, 2.

<sup>54</sup> Plutarque, *Démétrios*, LIII, 3-7.

<sup>55</sup> Voir en ce sens G. Rives-Gal, 1996, p. 279.

funérailles de Démétrios consistait d'une part à faire l'inventaire de l'héritage paternel et d'autre part à faire reconnaître sa propre légitimité à revendiquer et assumer cet héritage<sup>56</sup>.

Il est possible de déceler la même intention dans les funérailles d'Hérode. Peu de temps avant de mourir, celui-ci avait modifié une dernière fois son testament, désignant son fils aîné, Archélaos, comme son successeur tandis que ses autres fils devaient se contenter de fonctions subalternes plus ou moins prestigieuses. Flavius Josèphe souligne l'implication personnelle d'Archélaos dans l'organisation des obsèques grandioses de son père, mais également son respect scrupuleux des dispositions testamentaires de ce dernier quant à la cérémonie<sup>57</sup>. Il ne fait guère de doute qu'en agissant de la sorte, Archélaos entendait se poser en héritier légitime de son père aux yeux des populations du royaume de Judée : « Parlant d'un trône d'or placé sur une estrade élevée, il salua la foule et la remercia pour la ferveur avec laquelle elle avait célébré les funérailles de son père et pour les marques de respect qu'elle lui avait témoignées à lui-même comme s'il était déjà roi confirmé »<sup>58</sup>. Cette démarche était d'autant plus importante que le contexte successoral était particulièrement difficile : Archélaos devait en effet non seulement faire face aux prétentions de son frère Antipas et de son demi-frère Philippe, mais également faire en sorte d'obtenir, à Rome, une forme d'investiture de la part d'Auguste. Après avoir entendu les différentes parties en présence, ce dernier confirma finalement, au moins dans ses grandes lignes, le testament d'Hérode, confiant le titre de tétrarque et les possessions syriennes à Philippe, la Galilée et la Pérée à Antipas et le titre suprême d'ethnarque – mais non celui de roi – à Archélaos, chargé d'administrer la Judée, la Samarie, et l'Idumée<sup>59</sup>.

La fonction de légitimation du convoi funèbre reposait donc essentiellement sur l'implication directe de l'héritier dans son organisation, implication que la mise en scène des funérailles royales visait à rendre évidente pour tous en plaçant le prétendant à la succession du souverain mort au cœur même de l'événement.

La place centrale qu'occupaient les insignes du pouvoir dans ces convois funèbres s'inscrivait également dans ce processus de légitimation et de transmission du pouvoir. Les

---

<sup>56</sup> En tout état de cause, c'est précisément la maîtrise de ces différentes cités qui permit à Antigone de maintenir un semblant de pouvoir entre 283 et 277 av. J.-C., avant de remonter effectivement sur le trône antigonide en 276 av. J.-C. : voir W. W. Tarn, 1969, p. 110-166 et E. Will, 1979<sup>2</sup>, p. 97-110.

<sup>57</sup> Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, I, 671 et 673 et *Antiquités judaïques*, XVII, 196 et 199.

<sup>58</sup> Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, II, 2.

<sup>59</sup> A. H. M. Jones, *The Herods of Judea*, 1938, p. 156-165 ; M. Sartre, *D'Alexandre à Zénobie. Histoire du Levant antique. IV<sup>ème</sup> siècle av. J.-C.-III<sup>ème</sup> siècle ap. J.-C.*, Paris, 2001, p. 536-537.

principaux attributs de la royauté étaient en effet soigneusement mis en valeur afin d'être aussi visibles que possible des spectateurs. Il en va ainsi de l'or et de la pourpre, que l'on retrouve partout, notamment sur les couches funèbres d'Alexandre et d'Hérode<sup>60</sup>. L'or et la pourpre fonctionnaient comme de véritables marqueurs de la présence royale que les spectateurs de ces convois funèbres ne pouvaient ignorer : « Tout en haut de la voûte, au milieu du faîte, flottait en l'air une bannière de pourpre, avec une grande couronne d'olivier en or »<sup>61</sup>. Le diadème, principal insigne du pouvoir royal hellénistique, figurait lui-aussi en bonne place dans ces convois funèbres, qu'il s'agisse de celui d'Alexandre<sup>62</sup>, Démétrios<sup>63</sup>, ou Hérode<sup>64</sup>. Enfin, le sceptre est présent lors des funérailles d'Hérode<sup>65</sup>, tandis qu'il apparaît sur l'un des tableaux décorant le fourgon destiné à transporter la dépouille d'Alexandre<sup>66</sup>.

Cette mise en scène n'a évidemment de sens que dans la mesure où ces convois funèbres drainaient un maximum de personnes sur leur passage : seul le succès populaire de ces cérémonies pouvait rendre opérant le processus de légitimation dans lequel elles s'inscrivaient. La théâtralisation de ces convois funèbres, à travers leur appareil spectaculaire, visaient évidemment à assurer cette participation populaire massive primordiale pour l'héritier : « Célèbre partout à la ronde, il [le convoi funèbre d'Alexandre] attirait de nombreux spectateurs et, dans les villes qu'il atteignait successivement, toute la population se portait à sa rencontre, puis revenait en lui faisant cortège, sans se rassasier de l'agrément qu'elle trouvait au spectacle »<sup>67</sup>.

---

<sup>60</sup> Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVIII, 26, 3-4 : « On façonna une plaque d'or battu épousant la forme du corps et l'on remplit l'intérieur d'aromates susceptibles tout à la fois d'imprégner le corps d'une agréable odeur et d'assurer sa conservation. Au-dessus de la cuve, on posa un couvercle d'or parfaitement ajusté, qui recouvrait la courbure du bord, et par-dessus, enveloppant le tout, un splendide manteau de pourpre tissé d'or, auprès duquel on déposa les armes du défunt » ; Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, I, 671 et *Antiquités judaïques*, XVII, 197 : « La bière était en or massif garni de pierre précieuses ; elle était recouverte d'une étoffe de pourpre rehaussée de broderies ».

<sup>61</sup> Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVIII, 27, 2.

<sup>62</sup> Quinte-Curce, *Histoire d'Alexandre*, X, 10, 13 semble indiquer que le diadème du conquérant macédonien avait été déposé à la tête du catafalque.

<sup>63</sup> Plutarque, *Démétrios*, LIII, 4 : « quand la flotte aborda à Corinthe, on aperçut distinctement à la poupe l'urne parée de la pourpre et du diadème royaux ».

<sup>64</sup> Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, I, 671 et *Antiquités judaïques*, XVII, 196-197 : « Le corps reposait dessus, enveloppé d'une robe de pourpre, la tête ceinte du diadème ».

<sup>65</sup> Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, I, 671 et *Antiquités judaïques*, XVII, 196-197.

<sup>66</sup> Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVIII, 27, 1.

<sup>67</sup> Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVIII, 28, 1.

Dans le cadre des funérailles royales, un autre ressort pouvait mis en œuvre afin d’attirer, mais également d’impliquer les foules dans le processus : l’émotion collective, qui contribuait à transformer de simples spectateurs en véritables acteurs de ces cérémonies. Ainsi Antigone suscitant, par l’exhibition de sa propre tristesse, la compassion des Corinthiens : « Mais ce qui éveilla surtout la compassion et les gémissements parmi la foule assemblée au bord de la mer, ce fut la vue d’Antigone lui-même, abattu et fondant en larmes »<sup>68</sup>. Ne nous y trompons pas : quelle qu’ait été la sincérité des manifestations de deuil des populations locales, il ne fait aucun doute qu’elles avaient dû être préalablement averties de l’arrivée du convoi funèbre afin de s’assurer de leur présence au passage de celui-ci. Le tableau que dresse Plutarque du retour des cendres de Démétrios Poliorcète en Grèce le prouve en attestant, parallèlement au rassemblement des foules à chaque escale, l’existence de procédures civiques officielles destinées à honorer le souverain défunt : « Les villes où l’on accostait ou bien déposaient des couronnes sur l’urne, ou bien envoyaient des hommes en habit de deuil pour prendre part aux obsèques et escorter le convoi » ; à Corinthe, les cendres reçurent « honneurs et couronnes »<sup>69</sup>. Ce faisant, les cités grecques piochèrent dans leur arsenal honorifique traditionnel – dans lequel la couronne tenait une place importante<sup>70</sup> – et se comportèrent de la même manière avec le souverain défunt qu’avec les guerriers morts de l’époque classique ou les bienfaiteurs de l’époque hellénistique : l’honneur civique de la couronne était en effet très souvent associé à celui des funérailles publiques<sup>71</sup>. En tout état de cause, le déplacement de personnes vêtues de costumes de circonstance et porteurs de couronnes témoigne ici d’une participation civique active renvoyant davantage à une démarche d’acteurs que de simples spectateurs des obsèques royales : loin d’induire la passivité dénoncée par certains<sup>72</sup>, la théâtralité du convoi funèbre, par son caractère spectaculaire et sa dimension tragique, paraît au contraire avoir été de nature à instaurer une véritable interactivité entre la dynastie royale et ses sujets.

Comme le prouve le cas de Gonatas, qui ne parvint pas à asseoir son pouvoir avant 276 av. J.-C., l’organisation du convoi funèbre du souverain mort au loin ne suffisait pas à

---

<sup>68</sup> Plutarque, *Démétrios*, LIII, 6.

<sup>69</sup> Plutarque, *Démétrios*, LIII, 3 et 7.

<sup>70</sup> Ph. Gauthier, *Les cités grecques et leurs bienfaiteurs (IV<sup>ème</sup>-I<sup>er</sup> s. av. J.-C.). Contribution à l’histoire des institutions*, Paris, 1985, notamment p. 28-35 et 42-49.

<sup>71</sup> Ph. Gauthier, 1985, p. 61 ; M.-Th. Le Dinahet, 2003, p. 81-84.

<sup>72</sup> On songe évidemment ici à l’analyse d’Angelos Chaniotis, 1997, p. 248-254 envisageant la cité hellénistique comme une « société de spectateurs ».

garantir à coup sûr et de manière immédiate l'avènement de celui qui s'en occupait. Les difficultés rencontrées par Archélaos après la mort d'Hérode le confirment. Ces exemples n'en sont pas moins révélateurs de l'importance que pouvait revêtir le cérémonial du retour du souverain mort au loin dans la propagande monarchique et dynastique de l'époque. Assurer le rapatriement du corps ou des cendres du défunt et organiser des funérailles dignes de son statut de roi était donc une manière, pour celui qui s'en chargeait, de se poser, aux yeux des populations rassemblées pour l'occasion, mais également face à d'éventuels concurrents à l'accession au trône, en successeur légitime du disparu. La mise en scène des convois funèbres des souverains hellénistiques morts au loin était toute entière conçue en fonction de cet objectif.

#### Du cortège civique au cortège royal : la dilatation du convoi funèbre

Par certains côtés, les convois funèbres des souverains hellénistiques morts au loin reproduisaient, à une autre échelle, les cortèges funèbres civiques grecs. On sait notamment qu'en milieu grec, les funérailles privées des particuliers comportaient, outre la toilette du mort et l'exposition de son cadavre (*prothesis*), un convoi funèbre (*ekphora*) destiné à conduire le mort de sa maison au cimetière, parfois au moyen d'un char. Le parallèle avec les funérailles publiques des soldats morts à la guerre est plus instructif encore<sup>73</sup>. En effet, lorsque les guerriers morts n'étaient pas enterrés ou incinérés sur place dans des tombeaux collectifs, leurs cendres et leurs ossements étaient rapatriés dans leur cité afin d'y recevoir des funérailles publiques et d'y faire l'objet d'honneurs funèbres exceptionnels ; en elle-même, cette démarche n'est pas sans évoquer le retour du souverain mort au loin. On connaît bien la pratique athénienne de l'époque classique grâce, notamment, à un texte célèbre de Thucydide<sup>74</sup>. Le cérémonial, décalqué des funérailles des particuliers, comportait une

---

<sup>73</sup> Voir P. Sineux, « Les morts à la guerre », dans P. Brun (dir.), *Guerres et sociétés dans les mondes grecs. 490-322 av. J.-C.*, Paris, 1999, p. 97-126.

<sup>74</sup> Thucydide, *Guerre du Péloponnèse*, II, 34, 1-8 : « Voici comment ils procèdent. Les ossements des défunts sont exposés, deux jours à l'avance, sous une tente que l'on a dressée ; et chacun apporte, à son gré, des offrandes à qui le concerne. Puis, au moment du convoi, des cercueils de cyprès sont transportés en char, à raison d'un par tribu : les ossements y sont groupés, chaque tribu à part ; et l'on porte un lit vide, tout dressé : celui des disparus dont on n'a pas retrouvé les corps pour les recueillir. A ce convoi participent librement citoyens et étrangers ; et les femmes de la famille sont présentes au tombeau, faisant entendre leurs lamentations. On confie alors les restes au monument public qui est situé dans le plus beau faubourg de la ville et où l'on ensevelit toujours les victimes de la guerre – à l'exception des morts de Marathon : pour ceux-là,

*prothesis*, publique celle-là, vraisemblablement sur l’Agora, puis le convoi funèbre au cours duquel les restes des soldats étaient transportés sur un char, empruntait l’itinéraire de la procession des Panathénées jusqu’au *dèmosion sèma*, un tombeau collectif réservé aux Athéniens morts à la guerre dans le cimetière du Céramique<sup>75</sup> ; c’est à l’issue de ce cérémonial et de l’inhumation des restes qu’était prononcé leur éloge funèbre<sup>76</sup>. A l’époque hellénistique, particulièrement à partir de la fin du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., l’honneur des funérailles publiques n’était plus réservé aux seuls citoyens morts au combat, à titre collectif, mais il était désormais octroyé, à titre individuel, à certains bienfaiteurs de la cité ; le convoi funèbre regroupait alors, selon un ordre hiérarchique, les magistrats de la cité, les jeunes gens et les enfants accompagnés du gymnasiarque et des paidonomes, ainsi que les citoyens de la cité<sup>77</sup>. Les éléments les plus importants du cérémonial civique des funérailles publiques sont également présents dans le cérémonial royal du convoi funèbre, qu’il s’agisse du retour – et donc du voyage – des corps des défunts morts au loin ou de la participation populaire dans le cadre du rituel de l’*ekphora*.

A bien des égards, la différence entre le cortège funèbre civique et le convoi funèbre du souverain mort au loin n’est finalement rien d’autre qu’une différence d’échelle. Tandis que le premier se déroulait dans l’espace restreint de la cité, le second pouvait revêtir une ampleur géographique exceptionnelle. Dans le cas d’Hérode, la distance entre Jéricho, le lieu de sa mort et l’Herodion, où il fut enseveli, apparaît relativement réduite : Flavius Josèphe parle d’un parcours de 200 stades pour son convoi funèbre, cette distance correspondant manifestement aux 150 stades séparant Jéricho de Jérusalem – par où passa naturellement le convoi – auxquels viennent s’ajouter les 60 stades entre Jérusalem et l’Herodion, ce qui

---

jugeant leur mérite exceptionnel, on leur donna une sépulture là-bas, sur place. Une fois que la terre a recouvert les morts, un homme choisi par la cité, qui passe pour n’être pas sans distinction intellectuelle et jouit d’une estime éminente, prononce en leur honneur un éloge approprié ; après quoi l’on se retire. ».

<sup>75</sup> Voir, l’étude spécifique de C. W. Clairmont, *Patrios Nomos. Public Burial in Athens during the Fifth and Fourth Century B. C. The Archeological, epigraphic-literary Evidence*, Oxford, 1983.

<sup>76</sup> Voir N. Loraux, *L’invention d’Athènes. Histoire de l’oraison funèbre dans la cité classique*, Paris, 1981.

<sup>77</sup> Sur les funérailles publiques à l’époque hellénistique, voir Ph. Gauthier, 1985, p. 61 et 72-75 ; Chr. Habicht, « Ist ein Honarationenregime das Kennzeichen der Stadt im späteren Hellenismus ? » et P. Herrmann, « *Geras Thanonton* », dans M. Wörrle et P. Zanker (éd.), *Stadt und Bürgerbild im Hellenismus*, Munich, 24-26 juin 1993, Munich, 1995, respectivement p. 90-91 et p.195-196 ; M.-Th. Le Dinahet, 2003, p. 81-84 ; E. Chiricat, « Funérailles publiques et enterrement au gymnase à l’époque hellénistique », dans P. Fröhlich et Chr. Müller (éd.), *Citoyenneté et participation à la basse époque hellénistique, Actes de la table ronde tenue à Paris les 22-23 mai 2004*, Genève, 2005, p. 207-223.

équivalait au total à un peu moins de 36 kilomètres<sup>78</sup>. Cette distance est déjà sans commune mesure avec celles, bien plus réduites, que devaient parcourir les cortèges civiques, mais le convoi funèbre de Démétrios Poliorcète se déploya sur une distance plus longue encore, de même que celui d'Alexandre le Grand : parti de Babylone, le cortège, empruntant la « route royale » achéménide, se dirigea vers le nord et Arbelès avant d'obliquer vers l'est et la Syrie ; c'est à partir de là que Ptolémée détourna la dépouille du conquérant en direction de l'Égypte, passant par Damas et Tyr<sup>79</sup>.

La différence d'échelle, plus que de nature, entre le cortège funèbre civique et le convoi funèbre royal est également sensible dans l'importance quantitative de la participation populaire à ces cérémonies. Pour ne prendre que le cas le mieux connu, les funérailles publiques des soldats athéniens morts à la guerre n'impliquaient « que » les seuls citoyens de la cité et, le cas échéant, un certain nombre de métèques et d'alliés, tandis que les convois funèbres des souverains hellénistiques, en raison évidemment de leur extension géographique, mobilisaient des foules autrement plus importantes attirées par le spectacle qu'offraient ces manifestations exceptionnelles.

La forme que revêtait cette participation massive des populations locales paraît, dans une certaine mesure, renvoyer au modèle des entrées solennelles<sup>80</sup>. La mise en parallèle des deux rituels permet en effet de mettre en lumière un certain nombre de caractéristiques communes. Les récits des funérailles d'Alexandre et de Démétrios font ainsi état de cortèges civiques se portant, en procession, au devant du convoi funèbre afin de l'escorter<sup>81</sup>. L'analogie est flagrante avec le rituel de l'entrée solennelle, mais également avec les autres types de processions civiques. On peut en induire que les cités visitées avaient été préalablement averties de l'arrivée du convoi funèbre et avaient dû prendre un décret destiné à régler la composition et l'ordonnancement de ce cortège d'accueil, lequel devait inclure notamment les autorités civiles, militaires et religieuses de la cité, mais également les *paides*, les éphèbes et les *néoi*, ainsi qu'une foule de citoyens ; la mention des costumes de deuil et des couronnes portés par les populations locales à l'occasion des funérailles de Démétrios

---

<sup>78</sup> Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, I, 673.

<sup>79</sup> Il existait en réalité plusieurs « routes royales » présentant des itinéraires différents : sur ce réseau routier, voir P. Briant, *Histoire de l'empire perse. De Cyrus à Alexandre*, Paris, 1996, p. 369-371 et carte p. 378 ; ces voies de communications majeures continuèrent d'être largement utilisées à l'époque séleucide : J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 373-382.

<sup>80</sup> Sur le cérémonial de l'entrée solennelle, cf. *infra*, chapitre 2.

<sup>81</sup> Voir respectivement Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVIII, 28, 1 et Plutarque, *Démétrios*, LIII, 3.

constitue un autre élément de convergence entre le cérémonial civique mis en œuvre dans le cadre des convois funèbres des souverains hellénistiques et celui de l'entrée solennelle<sup>82</sup>. Toutefois, les sources ne relatent à aucun moment l'entrée de ces convois dans une quelconque cité, mais il est vrai que, de manière générale, ce moment ne paraît guère avoir suscité l'intérêt des auteurs anciens<sup>83</sup>. Quoi qu'il en soit, le simple fait pour les populations locales de se porter en procession à la rencontre du convoi peut être interprété comme une démarche officielle visant, d'une part, à célébrer et honorer le défunt, d'autre part, à reconnaître la souveraineté et la légitimité de son héritier<sup>84</sup>.

Le convoi funèbre du souverain mort au loin n'est finalement que la dilatation, à l'échelle du voyage royal, du cortège civique traditionnel, tandis que son utilisation politique à des fins de légitimation par l'héritier du roi défunt constitue en quelque sorte le pendant de l'utilisation politique des obsèques publiques des guerriers et bienfaiteurs morts à des fins d'idéalisation civique et démocratique par la cité.

Ce glissement d'un modèle civique à un modèle royal est particulièrement sensible dans les funérailles de Philopoïmen, citoyen de Mégalopolis d'Arcadie, mais également stratège éminent de la confédération achéenne, mort dans un combat contre les Messéniens en 183 av. J.-C., et dont Polybe ramena l'urne cinéraire dans sa cité :

*On brûla le corps sur le lieu même, on recueillit les restes dans une urne et l'on s'en retourna, non pas en désordre et n'importe comment, mais en formant un cortège à la fois funéraire et triomphal. On pouvait les voir avec la couronne en tête et, en même temps, les larmes aux yeux, tandis que défilaient les prisonniers enchaînés. L'urne elle-même, à peine visible sous les bandelettes et les couronnes, était portée par le fils du stratège des Achéens, Polybe, entouré de l'élite des Achéens. Les soldats, revêtus de leurs armures, suivaient, montés sur des chevaux superbement harnachés, sans paraître ni abattus, comme il eût été naturel dans un si grand deuil, ni trop orgueilleux à cause de leur victoire. Des villes et des villages que l'on traversait les habitants venaient à leur rencontre, comme s'ils recevaient Philopoïmen au retour d'une expédition, touchaient l'urne et se joignaient au cortège jusqu'à Mégalopolis. Quand les vieillards se furent mêlés à eux avec les femmes et les enfants, les gémissements s'étendirent de l'armée toute entière jusqu'à la ville qui pleurait*

---

<sup>82</sup> Cf. *infra*, chapitre 2.

<sup>83</sup> Cf. *infra*, chapitre 2.

<sup>84</sup> C'est particulièrement sensible dans le cas des funérailles de Démétrios : cf. *supra*, p. 145-147.

*son grand homme et s'abandonnait à la douleur, dans la pensée qu'elle avait avec lui perdu le premier rang parmi les Achéens. On lui fit donc, comme il était naturel, des obsèques magnifiques, et les prisonniers messéniens furent lapidés autour de son tombeau*<sup>85</sup>.

Le retour des cendres de Philopoïmen renvoie lui aussi au modèle des funérailles publiques de l'époque classique : il s'agit ici encore de ramener dans la cité les restes du guerrier mort. La présence de couronnes, mais également de bandelettes<sup>86</sup>, sur et autour de l'urne, ainsi que l'agencement hiérarchisé du cortège renforce davantage cette assimilation, tandis que la venue des populations locales au devant du cortège, l'une des caractéristiques essentielles du rituel de l'entrée solennelle, est une nouvelle fois attestée. Enfin, l'ampleur de la participation populaire, particulièrement active dans les gestes réalisés et démonstrative dans la tristesse exprimée, ainsi que l'importance politique de ce convoi funèbre fait clairement écho aux funérailles royales d'Alexandre, Démétrios et Hérode.

Comme les souverains hellénistiques, les *imperatores* romains de la période républicaine trouvèrent parfois la mort au cours de leurs déplacements fonctionnels en Orient, mais on ne sait rien de la manière dont fut assuré le retour de leur dépouille en Italie puis à Rome<sup>87</sup>. Néanmoins, la pratique du convoi funèbre d'apparat peut tout de même être observée, à cette époque, dans la sphère italique<sup>88</sup>. A la fin de la période républicaine en effet, les *imperatores* morts à l'extérieur de l'*Urbs* pouvaient, à l'image des souverains hellénistiques, se voir honorés d'un convoi funèbre dont la pompe et la magnificence n'avait

---

<sup>85</sup> Plutarque, *Philopoïmen*, XXI, 3-9.

<sup>86</sup> Les bandelettes constituaient des offrandes répandues dans le cadre des obsèques civiques : P. Sineux, 1999, p. 108.

<sup>87</sup> Le cas le plus proche chronologiquement appartient au début de la période impériale : il s'agit de Germanicus, co-régent et héritier désigné de Tibère, qui trouva la mort à Antioche en 19 ap. J.-C. à l'occasion d'un voyage officiel qui l'avait vu parcourir la majeure partie de la *pars orientalis* de l'empire romain ; c'est sa femme, Agrippine, qui se chargea de ramener ses cendres depuis Antioche jusqu'à Rome. La principale source concernant ce voyage officiel et le retour des cendres de Germanicus est Tacite, *Annales*, II, 42-72 ; II, 75, 1 et III, 1-2. Sur Germanicus voir W. F. Akveld, *Germanicus*, Groningue, 1961 ; B. Gallotta, *Germanico*, Rome, 1987 ; G. Bonamente et Segoloni M. P. (éd.), *Germanico. La persona, la personalità, il personaggio nel bimillenario della nascita, Atti del convegno, Macerata-Perugia, 9-11 mai 1986*, Rome, 1987 ; Fr. Hurlet, *Les collèges du prince sous Auguste et Tibère*, Paris, 1997, p. 163-208 ; 502-538 ; 566-569 ; 573-612.

<sup>88</sup> De manière générale, sur la mort à Rome, voir les deux colloques consacrés à ce thème par Fr. Hinard (éd.), *La mort, les morts et l'au-delà dans le monde romain, Actes du colloque de Caen, 20-22 novembre 1985*, Caen, 1987 et *La mort au quotidien dans le monde romain, Actes du colloque organisé par l'Université de Paris IV, Paris-Sorbonne, 7-9 octobre 1993*, Paris, 1995.

rien à envier à ceux des rois<sup>89</sup>. Ce fut notamment le cas de Sylla qui mourut, en 78 av. J.-C., retiré dans sa propriété de Cumes, en Campanie, et dont le corps fut transporté à Rome en grand appareil :

*Les uns voulaient que ses restes fussent promenés en pompe par toute l'Italie, qu'ils fussent exposés à Rome dans le Forum, et que le trésor public fit les frais de ses funérailles. Lépide et ceux de son parti s'y opposaient, mais Catulus et les partisans de Sylla l'emportèrent, et le corps de Sylla fut promené par toute l'Italie et conduit à Rome sur un lit de parade en or, avec une magnificence vraiment royale. Le cortège était composé de beaucoup de trompettes, d'une nombreuse cavalerie, et d'une grande quantité de troupes à pied. Tous ceux qui avaient fait la guerre sous ses ordres accouraient en armes de tous les côtés pour se joindre au cortège. A mesure qu'ils arrivaient, ils se mettaient en rang. D'autres gens, d'un nombre sans précédent, les rejoignaient. On portait, en avant de la pompe funèbre, les mêmes signes de dignité, le même nombre de haches que de son vivant lorsqu'il était en charge. En arrivant à Rome, le cortège fut introduit avec encore plus de magnificence<sup>90</sup>.*

On peut légitimement s'interroger sur ce que doit ce convoi funèbre à ceux des souverains hellénistiques avec lesquels il présente nombre de similitudes, à tel point d'ailleurs qu'Appien lui-même qualifie de « vraiment royale » sa magnificence. Sans doute convient-il de ne pas négliger la part de recomposition littéraire potentielle à partir du modèle des obsèques royales de l'époque hellénistique, peut-être combiné ici avec le modèle du triomphe romain. En tout état de cause, la mise en scène du convoi funèbre de Sylla dans le récit d'Appien, marquée notamment par la présence de l'or et des insignes du pouvoir – ici les haches des licteurs –, et par sa dimension militaire et triomphale n'est pas sans rappeler celle des funérailles royales hellénistiques<sup>91</sup>. Il en va de même de la manière dont ces obsèques firent l'objet d'une tentative de récupération politique de la part des héritiers comme des ennemis de Sylla : tandis que le consul Catulus, mais également Pompée, défendirent le principe de funérailles publiques exceptionnelles, l'autre consul, Lépide, tenta

---

<sup>89</sup> Sur le rapatriement des corps dans le monde romain, voir L. Cracco-Ruggini, « Les morts qui voyagent : le rapatriement, l'exil, la glorification », dans Fr. Hinard (éd.), *La mort au quotidien dans le monde romain, Actes du colloque organisé par l'Université de Paris IV, Paris-Sorbonne, 7-9 octobre 1993*, Paris, 1995, p. 117-134.

<sup>90</sup> Appien, *Histoire romaine, Guerres civiles*, I, 12, 105-106.

<sup>91</sup> Cf. *supra*, p. 144-145 et *infra*, p. 184-187.

– sans succès – de s’y opposer<sup>92</sup>. Surtout, on observe ici le même phénomène de dilatation d’un cortège civique traditionnel en un véritable voyage d’apparat. En effet, la pratique du cortège funèbre à l’intérieur de la cité n’est pas spécifiquement grecque : on la retrouve également à Rome où les principales étapes des funérailles publiques des grands personnages romains sont sensiblement les mêmes que dans les cités grecques. Après les rites familiaux, et donc privés, de préparation et d’exposition du corps (*expositio*), les funérailles publiques des personnages les plus éminents donnaient lieu à une procession spectaculaire, la *pompa funebris*, au cours de laquelle le corps du défunt était transporté, en même temps que les *imagines* de ses ancêtres, depuis sa maison jusqu’au Forum où était prononcée une oraison funèbre, la *laudatio funebris*, qui visait à honorer sa mémoire en célébrant ses hauts faits et en exaltant ses qualités aux yeux du peuple romain rassemblé pour l’occasion ; suivait une nouvelle procession jusqu’à l’extérieur du *pomerium* où était pratiquée la crémation du corps puis l’inhumation des restes<sup>93</sup>. Les obsèques publiques de Sylla comportèrent donc plusieurs séquences qu’il convient de distinguer clairement : le rapatriement de son corps depuis la Campanie jusqu’à Rome, la *pompa* puis la *laudatio funebris* dans la cité et, enfin, la crémation du corps et l’ensevelissement des restes dans un tombeau situé sur le champ de Mars<sup>94</sup>. La dilatation de la *pompa funebris* traditionnelle dans le convoi funèbre de Sylla fut telle qu’il est difficile, à la lecture du texte d’Appien, de distinguer le cortège extra-urbain venu de Campanie de la procession dans l’espace de la cité<sup>95</sup>.

Eu égard aux enjeux politiques majeurs que revêtait le convoi funèbre du souverain mort au loin, on ne peut que s’étonner de la rareté de la documentation concernant une pratique dont tout laisse à penser qu’elle devait pourtant être répandue.

---

<sup>92</sup> Sur les tenants et les aboutissants de ce débat, voir Fr. Hinard, *Sylla*, Paris, 1985, p. 265.

<sup>93</sup> Polybe, *Histoires*, VI, 53-54, 1-3. Sur ce cérémonial et sa signification, voir N. Belayche, « La neuvaine funéraire à Rome ou la mort impossible », dans Fr. Hinard (éd.), *La mort au quotidien dans le monde romain, Actes du colloque organisé par l’Université de Paris IV, Paris-Sorbonne, 7-9 octobre 1993*, Paris, 1995, p. 155-169, particulièrement p. 158-163 et S. Benoist, *Rome, le prince et la Cité. Pouvoir impérial et cérémonies publiques (I<sup>er</sup> siècle av. – début IV<sup>ème</sup> siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2005, p. 110-113.

<sup>94</sup> Pour les rituels ayant pour cadre la cité de Rome, voir Appien, *Histoire romaine, Guerres civiles*, I, 12, 106 et Plutarque, *Sylla*, XXXVIII, 2-6.

<sup>95</sup> S. Benoist, 2005, p. 113-115.

## Voyages et mariages royaux

On connaît l'importance, à l'époque hellénistique, des mariages royaux et notamment celle des mariages entre grandes dynasties ; ces cérémonies donnèrent parfois lieu à des voyages dont les modalités se révèlent extrêmement variables, laissant apparaître une véritable typologie, en partie conditionnée par la fonction politique de ces mariages. Dans les royautes hellénistiques comme dans les monarchies d'Ancien régime, les voyages nuptiaux permettant de conduire une princesse du royaume de son père à celui de son époux représentent, on le verra, une série particulière, relativement bien documentée, de voyages royaux. Mais, dans le cadre d'une diplomatie matrimoniale souvent polygamique<sup>96</sup>, le voyage royal a pu devenir l'occasion du mariage.

### Le mariage au détour du voyage

Les souverains hellénistiques ont parfois profité de leurs expéditions militaires pour contracter, à l'occasion d'une escale ou d'un débarquement, des unions dont la fonction politique et diplomatique est patente<sup>97</sup>.

A l'hiver 304-303 av. J.-C., séjournant à Athènes qu'il venait tout juste de libérer de la menace que Cassandre faisait peser sur elle<sup>98</sup>, Démétrios Poliorkète épousa Eurydice, veuve du gouverneur de Cyrène, Ophellas et descendante du vainqueur de Marathon, Miltiade<sup>99</sup>. Plutarque ne manque pas de dénoncer cette activité matrimoniale intensive,

---

<sup>96</sup> Sur les problèmes posés et les critiques suscitées par la polygamie de certains souverains hellénistiques, héritiers en cela d'une pratique initiée par Philippe II, voir E. Carney, « The Politics of Polygamy : Olympias, Alexander and the Murder of Philip », *Historia*, 41, 1992, p. 169-189 ; D. Ogden, *Polygamy, Prostitutes and Death, the Hellenistic Dynasty*, Londres, 1999 et A. Bielman Sanchez, « Régner au féminin. Réflexions sur les reines attalides et séleucides », dans Fr. Prost (dir.), *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre aux campagnes de Pompée. Cités et royaumes à l'époque hellénistique, Actes du colloque international de la SOPHAU, Rennes, 4-6 avril 2003*, Rennes-Toulouse, 2003, p. 43-45 et 48-49.

<sup>97</sup> La liste suivante n'est aucunement exhaustive : les mentions de mariages royaux intervenant au cours de voyages royaux sont nombreuses dans les sources mais trop souvent lapidaires.

<sup>98</sup> Chr. Habicht, *Athènes hellénistique. Histoire de la cité d'Alexandre le Grand à Marc-Antoine*, Paris, 2006<sup>2</sup>, p. 94-95.

<sup>99</sup> Plutarque, *Démétrios*, XIV, 1 : « Se trouvant alors de loisir à Athènes, il épousa une veuve, Eurydice, qui descendait de Miltiade l'Ancien ».

symbole, selon lui, de la débauche de ce roi dont le moralisateur souligne qu'il « avait le mariage facile »<sup>100</sup>.

Le séjour d'Antiochos III à Chalcis, au cours de l'hiver 192-191 av. J.-C., et le mariage qu'il y contracta avec Euboia, une jeune fille de la cité suscite la même réaction critique de la part de Polybe, cité par Athénée<sup>101</sup>, et de Tite-Live<sup>102</sup> : à leurs yeux, ce mariage et les festivités qui l'entourèrent détournèrent Antiochos III de l'objectif initial de ce voyage, à savoir les préparatifs militaires et diplomatiques de son débarquement en Grèce. Une telle interprétation des faits, vraisemblablement répandue par la propagande anti-séleucide, est tout à fait contestable : l'activité d'Antiochos au cours de cette période apparaît au contraire particulièrement soutenue<sup>103</sup>.

Surtout, les récits des mariages de Démétrios avec Eurydice et d'Antiochos III avec Euboia montrent clairement que, dans les deux cas, le mariage était directement lié à l'hivernage et s'inscrivait donc dans une période relativement « creuse » de l'expédition militaire<sup>104</sup>.

Derrière ces unions dans lesquelles les auteurs anciens ne veulent voir que des cérémonies gratuites, moralement critiquables, se dévoilent en fait des mariages politiques dont la visée diplomatique est évidente : il s'agissait pour Démétrios Poliorcète comme pour Antiochos III de se constituer des points d'appuis locaux en s'intégrant dans des cités

---

<sup>100</sup> Plutarque, *Démétrios*, XIV, 2-4.

<sup>101</sup> Athénée, *Banquet des sophistes*, X, 439 : « Etant arrivé à Chalcis, Antiochos, dit le Grand, contracta un mariage. Il était alors âgé de cinquante ans et se trouvait engagé dans deux entreprises particulièrement grandioses, l'affranchissement de la Grèce, qu'il avait promis de réaliser, et la guerre contre les Romains. S'étant épris, alors qu'il était en guerre, d'une jeune fille de Chalcis, il fut pris d'un vif désir d'en faire sa femme. Disons aussi qu'il buvait et donnait volontiers dans l'ivrognerie. ».

<sup>102</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVI, 11, 1-3 : « Le roi, revenu de Démétrios à Chalcis, tomba amoureux d'une jeune Chalcidienne, la fille de Cléoptolémus ; après être venu à bout, d'abord en lui envoyant des amis, puis en présentant personnellement sa demande, de la résistance du père qui répugnait à s'allier à un homme d'une condition trop écrasante pour lui, il finit par obtenir gain de cause et, comme si on était en pleine paix, il célébra son mariage ; tout le reste de l'hiver, oubliant les deux grands projets qu'il avait formés de front, la lutte contre les Romains et la libération de la Grèce, il laissa de côté tout autre souci et passa son temps à banqueter et à s'adonner aux plaisirs qui accompagnent l'ivresse, puis, par fatigue plus que par dégoût, à dormir. » ; voir également Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XXIX, 2 ; Plutarque, *Flamininus*, XVI, 1 et Appien, *Histoire romaine*, XI, *Guerres de Syrie*, 16, 69.

<sup>103</sup> E. Will, 1982<sup>2</sup>, p. 204-206.

<sup>104</sup> Plutarque, *Démétrios*, XIV, 1 (Démétrios) ; Athénée, *Banquet des sophistes*, X, 439 et Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVI, 11, 3 (Antiochos III).

d'importance stratégique majeure. Athènes devait ainsi représenter l'une des bases de la puissance et de l'influence antigonide en Grèce d'Europe, au moins jusqu'à la défaite d'Ipsos<sup>105</sup>, tandis que Chalcis devint en quelque sorte la tête de pont à partir de laquelle Antiochos III put tenter – sans succès – d'occuper la Grèce avant de s'y retirer pour organiser son retour en Asie Mineure<sup>106</sup> : « Ce mariage fit que les Chalcidiens embrassèrent avec un grand zèle le parti du roi et lui livrèrent la ville comme base d'opérations pour la guerre. Après la bataille [des Thermopyles], le roi en fuite regagna Chalcis en toute hâte, y prit sa jeune femme, ses trésors et ses amis et cingla vers l'Asie »<sup>107</sup>.

Dans les deux cas, l'intégration dans ces cités se fait par le biais du mariage avec une jeune fille issue de l'aristocratie locale. Eurydice était ainsi la descendante d'un ancêtre prestigieux, Miltiade, et était donc issue d'une famille d'Eupatrides athéniens<sup>108</sup>. Quant à Eubœia, elle était la fille d'un certain Cléoptolémus, « un des hommes les plus en vue de Chalcis »<sup>109</sup>. Cette démarche s'inscrit dans la tradition aristocratique des mariages mixtes qui, depuis les temps homériques, permettaient d'intégrer le notable étranger de passage dans la cité<sup>110</sup>.

Relativement bien documenté, le séjour d'Antiochos III à Chalcis laisse aussi entrevoir la dimension diplomatique d'une telle escale à travers le rôle des *Philoï* royaux dans la conclusion de l'alliance matrimoniale entre le roi séleucide et Cléoptolémus, le notable local, mais aussi à travers la campagne de banquets mentionnée par les auteurs anciens<sup>111</sup>. Au delà du propos polémique de ces derniers, il faut sans doute voir dans ces banquets l'occasion pour le souverain et son entourage de constituer un réseau de solidarité et de fidélité avec les aristocrates de la cité.

---

<sup>105</sup> Chr. Habicht, *Athènes hellénistique. Histoire de la cité d'Alexandre le Grand à Marc-Antoine*, Paris, 2006<sup>2</sup>, p. 85-97.

<sup>106</sup> O. Picard, *Chalcis et la confédération eubéenne. Etude de numismatique et d'histoire (IV<sup>ème</sup>-I<sup>er</sup> siècles av. J.-C.)*, Paris, 1979, p. 283-284 et 289-290 ; l'auteur ne manque pas de faire remarquer combien le nom d'Eubœia, qu'Antiochos III donna à sa jeune épouse, apparaît symbolique : le souverain séleucide voulait évidemment signifier par là qu'en prenant la fille, il s'emparait, par la même occasion, de la cité et, plus largement, de l'île (p. 284).

<sup>107</sup> Plutarque, *Flamininus*, XVI, 2-3.

<sup>108</sup> Plutarque, *Démétrios*, XIV, 1.

<sup>109</sup> Athénée, *Banquet des sophistes*, X, 439.

<sup>110</sup> M.-Fr. Baslez, *L'étranger dans la Grèce antique*, Paris, 1984, p. 69-72.

<sup>111</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVI, 11, 1-3. Sur le rôle diplomatique des *Philoï*, voir I. Savalli-Lestrade, 1998, p. 355-359.

En tout état de cause, il apparaît clairement que le mariage du souverain au détour d'un déplacement officiel, notamment d'une expédition militaire, venait en quelque sorte renforcer la fonction politique et diplomatique du voyage.

Un autre « mariage d'escale » de Démétrios Poliorcète permet encore d'illustrer cela. En 286 av. J.-C., alors qu'il avait été chassé du trône de Macédoine, celui-ci passa en Asie afin de s'emparer d'une partie des possessions de Lysimaque<sup>112</sup>. C'est à cette occasion, lors d'une escale à Milet, qu'il épousa Ptolémaïs, fille de Ptolémée I<sup>er</sup> et d'Eurydice<sup>113</sup>. Mariée au premier lagide en 321 av. J.-C., Eurydice, fille d'Antipatros et donc sœur de la première femme de Démétrios, Phila, avait été répudiée en 287 av. J.-C. au profit de Bérénice et s'était retirée – ou avait été contrainte de le faire – à Milet avec ses enfants, parmi lesquels Ptolémaïs<sup>114</sup>. En épousant cette dernière un an plus tard, Démétrios Poliorcète ne contractait pas seulement une énième – et dernière – alliance matrimoniale prestigieuse, il s'emparait surtout d'une cité qui faisait normalement partie des territoires contrôlés par Lysimaque, mais qui paraît avoir en quelque sorte constitué la dot de la jeune fille<sup>115</sup> : ici encore, le mariage permet autant qu'il marque l'appropriation d'un territoire donné et s'inscrit donc pleinement dans le cadre du voyage royal en tant qu'expédition militaire.

Si la pratique du « mariage d'escale », au détour d'une expédition militaire, est bien attestée, il arrivait aussi que ce soit le mariage lui-même qui crée l'occasion du voyage.

#### Quand les rois vont chercher femme

Les échanges matrimoniaux entre grandes dynasties pouvaient motiver la réalisation de déplacements royaux entrepris dans le seul but, pour un roi, d'aller chercher une épouse « à l'étranger ». Bien que l'importance politique de ces voyages soit patente, les auteurs anciens ne donnent guère de détails sur leurs modalités ; deux exemples, relativement similaires, permettent néanmoins d'illustrer les enjeux de ce type de déplacements.

---

<sup>112</sup> E. Will, 1979<sup>2</sup>, p. 94-97.

<sup>113</sup> Plutarque, *Démétrios*, XLVI, 5-6.

<sup>114</sup> Cl. Vatin, *Recherches sur le mariage et la condition de la femme mariée à l'époque hellénistique*, Paris, 1970, p. 62-63.

<sup>115</sup> E. Will, 1979<sup>2</sup>, p. 97.

En 290 av. J.-C., Démétrios Poliorcète se rendit spécialement à Corcyre afin d'y épouser Lanassa, l'une des femmes de Pyrrhos<sup>116</sup>. Quelques années plus tard, en 281/0 av. J.-C., Ptolémée Kéraunos, alors souverain du royaume de Macédoine, fit le voyage jusqu'à Cassandréia où il épousa sa demi-sœur, Arsinoé<sup>117</sup>. Dans les deux cas, la fonction politique du mariage est la même : il s'agit de s'approprier le territoire constituant la dot de la mariée. Lanassa était ainsi une princesse de Sicile, fille d'Agathocle de Syracuse qui, au moment de la marier avec Pyrrhos, lui avait donné Corcyre en guise de dot<sup>118</sup>. Arsinoé quant à elle était la veuve du roi Lysimaque, mort à Couropédion : après sa mort, elle quitta Ephèse où elle résidait pour se réfugier en compagnie de deux de ses fils (Lysimaque et Philippe) à Cassandréia<sup>119</sup>. La prise de contrôle, par le biais du mariage, des territoires concernés se manifeste de manière différente dans chacun des cas. Dans le premier cas, Plutarque explique que Démétrios Poliorcète plaça une garnison à Corcyre ; cette île stratégique pour le contrôle de l'Adriatique lui permit, ensuite, de menacer à la fois Pyrrhos et les Etoliens<sup>120</sup>. Dans le second cas, on sait que la venue de Ptolémée Kéraunos à Cassandréia donna lieu au cérémonial de l'entrée solennelle qui, en l'espèce, valait soumission de la cité au souverain ; le fait que le décret ordonnant la mise en œuvre de ce rituel et réglant ses modalités ait été pris non par la cité, mais à l'instigation d'Arsinoé prouve le pouvoir dont disposait cette dernière sur Cassandréia et atteste, plus largement, la domination du nouveau couple sur la ville<sup>121</sup>.

L'épisode, célèbre, de la première rencontre entre Cléopâtre VII et Marc-Antoine, diffère considérablement de ce schéma, mais se révèle néanmoins particulièrement instructif. La scène, longuement décrite par Plutarque, est bien connue. En 41 av. J.-C., la reine lagide, convoquée en Cilicie par Antoine, remonta le fleuve Cydnos jusqu'à Tarse, bien décidée à séduire l'*imperator* romain<sup>122</sup>. Son voyage se transforma alors en une croisière au

---

<sup>116</sup> Plutarque, *Pyrrhos*, X, 7 : « En effet, Lanassa, se plaignant que Pyrrhos eût plus d'égards pour ses femmes barbares que pour elle, s'était retirée à Corcyre, et, comme elle désirait être l'épouse d'un roi, elle avait appelé Démétrios, sachant que, de tous les souverains, il était le plus enclin au mariage. Et Démétrios s'était embarqué, s'était uni à Lanassa et avait laissé une garnison dans la ville ».

<sup>117</sup> Justin, *Abrégé des Histoires philippiques de Trogue-Pompée*, XXIV, 3.

<sup>118</sup> P. Lévêque, *Pyrrhos*, Paris, 1957, p. 124-125.

<sup>119</sup> E. Will, 1979<sup>2</sup>, p. 102-105.

<sup>120</sup> Voir Cl. Wehrli, *Antigone et Démétrios*, Genève, 1968, p. 176-177 et E. Will, 1979<sup>2</sup>, p. 89-94 et 118-120.

<sup>121</sup> Sur cet épisode et sur le cérémonial de l'entrée solennelle, cf. *infra*, chapitre 2.

<sup>122</sup> Plutarque, *Antoine*, XXV ; XXVII, 3-4 ; XXVIII, 1.

retentissement exceptionnel<sup>123</sup>. Il ne s'agit certes pas, à proprement parler, d'un voyage nuptial en ce sens que si mariage il y eut effectivement entre Cléopâtre et Antoine, celui-ci n'intervint que quelques années plus tard, vraisemblablement en 37 av. J.-C.<sup>124</sup>, mais il n'en demeure pas moins que cet évènement a pu être, rétrospectivement, considéré comme tel par les historiens. La démarche entreprise par Cléopâtre constitue en quelque sorte le modèle inversé du voyage royal à but matrimonial : dans le cas présent, c'est la reine qui va chercher mari et non plus le souverain qui va chercher femme. Il n'est évidemment pas question ici de s'approprier un dot ; au contraire, le fait pour Cléopâtre de se porter ainsi, à sa demande, au devant d'Antoine revient à reconnaître sa domination et faire acte d'allégeance. Toutefois, les caractéristiques de ce déplacement spectaculaire sont en tous points similaires à celles des voyages d'apparat royaux puisque sa mise en scène repose exactement sur les mêmes éléments, à savoir la magnificence de la procession, l'étalage de la richesse, l'exhibition des insignes du pouvoir, l'utilisation d'un moyen de transport extraordinaire, ou encore le succès populaire de l'évènement.

A cet égard, cet épisode offre un parallèle intéressant à un type de voyage matrimonial plus conventionnel et mieux documenté, celui des princesses hellénistiques quittant leur royaume pour rejoindre celui de leur époux.

---

<sup>123</sup> Plutarque, *Antoine*, XXVI : « Elle recevait beaucoup de lettres de lui et de ses amis qui l'appelaient, mais elle n'en tint pas compte et se moqua à tel point d'Antoine qu'elle se mit à remonter le Cydnos sur un navire à la poupe d'or, avec des voiles de pourpre déployées et des rames d'argent manœuvrées au son de la flûte marié à celui des syrinx et des cithares. Elle-même était étendue sous un dais brodé d'or et parée comme les peintres représentent Aphrodite. Des enfants, pareils aux Amours qu'on voit sur les tableaux, debout de chaque côté d'elle, la rafraîchissaient avec des éventails. Pareillement, les plus belles de ses servantes, déguisées en Néréides et en Grâces, étaient les unes au gouvernail, les autres aux cordages. De merveilleuses odeurs exhalées par de nombreux parfums embaumaient les deux rives. Beaucoup de gens accompagnaient le navire de chaque côté dès l'embouchure du fleuve, et beaucoup d'autres descendaient de la ville pour jouir du spectacle. La foule qui remplissait la place publique se précipitant au dehors, Antoine finit par resté seul sur l'estrade où il était assis. Le bruit se répandait partout que c'était Aphrodite qui, pour le bonheur de l'Asie, venait en partie de plaisir chez Dionysos. Antoine envoya sur-le-champ la prier à dîner, mais elle demanda que ce fût plutôt lui qui vînt chez elle. Aussitôt, voulant lui témoigner courtoisie et complaisance, il se rendit à son invitation. Il trouva près d'elle des préparatifs défiant toute expression, mais il fut surtout frappé de l'abondance des lumières : il y en avait tant, dit-on, à briller de toutes parts à la fois, suspendues et inclinées de tant de façons, ou droites les unes en face des autres, et rangées en rectangles ou en cercles que, de tous les spectacles magnifiques et dignes d'être contemplés, on en connaît peu de comparables à cette illumination » ; sur cet épisode, voir Fr. Chamoux, *Marc-Antoine, le dernier prince de l'Orient grec*, Paris, 1986, p. 241-247.

<sup>124</sup> E. Will, 1982<sup>2</sup>, p. 543-549 ; Fr. Chamoux, 1986, p. 284-286.

## La conduite de la mariée royale

Les cortèges nuptiaux des princesses hellénistiques changeant de royaume sont bien connus, particulièrement pour cinq d'entre eux, pour lesquels on dispose de récits relativement détaillés permettant de dégager un certain nombre de caractéristiques communes<sup>125</sup>.

Le premier cas est celui de Stratonice, la fille de Démétrios Poliorkète et de Phila, que son père conduisit, avec toute sa flotte, à Rhosos, en Syrie, où elle épousa Séleucos I<sup>er</sup>, le souverain séleucide<sup>126</sup>. Par delà les enjeux politiques et diplomatiques de cette union qui s'inscrit dans le cadre, plus large, de l'alliance que conclurent les deux rois au cours de cette rencontre au sommet de 300 av. J.-C.<sup>127</sup>, le récit de Plutarque permet d'identifier un véritable protocole royal en matière de cortège nuptial, protocole dans lequel la conduite et la remise de la mariée par le père à l'époux, mais aussi le rôle de la frontière apparaissent prépondérants ; le texte met également en lumière l'apparat du voyage et la mise en scène du pouvoir royal, fondés principalement ici sur l'emploi d'un navire amiral exceptionnel et sur le principe de la démonstration de force militaire.

L'importance de la conduite de la mariée à la frontière et de l'apparat du cortège nuptial ressort pareillement des sources relatives au mariage entre Bérénice, la fille de Ptolémée II, et Antiochos II, une union qui marqua la fin de la deuxième guerre de Syrie entre les royaumes lagide et séleucide en 253-252 av. J.-C. Le récit tardif de Saint Jérôme – reprenant Porphyre – relate ainsi que le souverain lagide accompagna lui-même sa fille, richement dotée, au point d'avoir été surnommée *phernophoros* – littéralement « porte-dot »

---

<sup>125</sup> Le corpus présenté ici ne prétend pas à l'exhaustivité : seuls ont été retenus les cas où les sources précisent les modalités du voyage.

<sup>126</sup> Plutarque, *Démétrios*, XXXI, 5-6 et XXXII, 1-3 : « Peu de temps après, Séleucos envoya demander en mariage la fille de Démétrios et de Phila, Stratonice, bien qu'il eût déjà de la perse Apamée un fils, Antiochos, mais il pensait que ses Etats pouvaient suffire à plusieurs héritiers et qu'il avait besoin de cette alliance avec Démétrios, parce qu'il voyait Lysimaque épouser l'une des filles de Ptolémée et marier son fils Agathoclès à un autre. C'était pour Démétrios une chance inespérée que de devenir le beau-père de Séleucos. Aussi, emmenant sa fille avec lui, il partit pour la Syrie avec toute sa flotte [...] Sa femme Phila était déjà présente lorsque Séleucos vint au devant de lui à Rhosos. Leur entrevue fut dès l'abord franche et sans méfiance, vraiment royale. Le premier, Séleucos invita Démétrios à dîner sous sa tente, dans son camp, et Démétrios à son tour le reçut sur son navire à treize rangs. Ils passèrent des journées entières à se distraire et à deviser, sans gardes, sans armes, jusqu'au moment où Séleucos, ayant épousé Stratonice, remonta en brillant appareil à Antioche ».

<sup>127</sup> Cf. *infra*, p. 169.

–, jusqu’à Péluse<sup>128</sup>. La documentation papyrologique permet quant à elle de connaître les préparatifs du voyage et apporte des détails sur les modalités pratiques de l’évènement : une lettre d’Appolonios, dioecète du souverain lagide, adressée à Zénon, nous informe notamment que des navires d’apparat spéciaux, des *taurokerkouroi*, furent employés pour la croisière de la fille du roi sur le Nil<sup>129</sup> ; une autre missive, d’Artémidoros celle-là, le médecin favori d’Appolonios nous apprend que depuis Péluse jusqu’aux frontières du royaume lagide, la mariée fut escortée par le ministre de son père et certains de ses subordonnés<sup>130</sup>. Il s’agit donc, à partir de Péluse, d’un cortège nuptial par délégation au cours duquel la conduite et la remise de la mariée à la frontière fut assurée non par son père, mais par certains de ses représentants.

Ce type de voyage par délégation est attesté dans deux autres cas qui peuvent, à ce titre, être rapprochés. En 222 av. J.-C., Antiochos III vint ainsi à Séleucie-Zeugma, sur l’Euphrate, afin d’y accueillir sa fiancée, Laodice, la fille du roi du Pont, Mithridate II, que l’un de ses officiers, le navarque Diognétos, avait été chargé d’aller prendre en charge dans le royaume du Pont et de ramener auprès de son futur époux<sup>131</sup>. Cet officier séleucide joue ici en quelque sorte le rôle de substitut de la personne royale, tant d’ailleurs du père de la mariée, qui ne semble pas s’être déplacé pour l’occasion, que de son mari, qui se contenta pour sa part de s’avancer jusqu’à Séleucie-Zeugma depuis Antioche. Quoi qu’il en soit, Polybe ne manque pas de mettre l’accent sur la magnificence de la cérémonie<sup>132</sup>.

---

<sup>128</sup> Saint Jérôme, *Commentaire à Daniel*, XI, 7 : « Ptolémée Philadelphie donna sa fille nommée Bérénice pour épouse à Antiochos [...] Il conduisit sa fille jusqu’à Péluse, et lui donna comme dot des quantités infinies d’or et d’argent, d’où le nom qu’elle reçut de *phernophoros* ».

<sup>129</sup> *Papyrus Cairo Zenon*, 59 242 : « Apollonios à Zénon, salut ! [Fais descendre] à Takyris (?) les équipements des *taurokerkouroi*, autant qu’il nous en faut. Théon les transportera sur la barque [...] et ne perds pas de temps. Car on écrit d’envoyer en hâte les *taurokerkouroi* à Alexandrie pour la croisière de la fille [du roi]. Porte-toi bien ! An 33, Hyperbérétaïos » (traduction de Cl. Orrieux, *Les papyrus de Zénon. L’horizon d’un grec en Egypte au III<sup>ème</sup> siècle av. J.-C.*, Paris, 1983, p. 49).

<sup>130</sup> *Papyrus Cairo Zenon*, 59 251 : « Artémidoros à Zénon, salut ! Si tu te portes bien, tout est pour le mieux ; je vais bien moi aussi ! Apollonios est en bonne santé et le reste s’est passé selon nos vœux. Au moment où je t’écris, nous nous mettons en route pour Sidon après avoir escorté la reine jusqu’aux frontières, et j’espère que je serai bientôt de retour auprès de toi » (traduction de Cl. Orrieux, 1983, p. 49-50).

<sup>131</sup> Polybe, *Histoires*, V, 43, 1 : « Il se trouvait alors à Séleucie-Zeugma quand arriva le navarque Diognétos, qui, de la Cappadoce Pontique, amenait Laodice, fille du roi Mithridate et fiancée d’Antiochos ».

<sup>132</sup> Polybe, *Histoires*, V, 43, 3-4 : « Antiochos accueillit la jeune fille avec toute la pompe et toutes les solennités convenables. Il fit aussitôt célébrer le mariage au milieu d’un appareil d’une magnificence vraiment

On retrouve encore ce thème de l'apparat du voyage dans le récit que Polybe, toujours lui, fait du cortège nuptial d'une autre Laodice, fille de Séleucos IV celle-là, qui, en 177 av. J.-C., fut conduite auprès de son futur mari, Persée, le souverain de Macédoine, par une escadre de navires rhodiens magnifiquement équipés qui profitèrent de l'occasion pour procéder à une véritable démonstration de force militaire<sup>133</sup>. Il s'agit donc une nouvelle fois ici d'un voyage par délégation puisque, outre la flotte rhodienne, la princesse séleucide fut escortée, non par son père lui-même, mais par Héliodoros, l'un de ses principaux ministres<sup>134</sup>, ainsi que par des officiers séleucides de moindre importance, Gorgias et Laomédon, qui, tous, profitèrent de leur escale à Délos pour consacrer des offrandes précieuses dans le temple d'Apollon<sup>135</sup>.

Le dernier cas est celui de Cléopâtre Théa, la fille du souverain lagide Ptolémée VI, que son père conduisit à Ptolémaïs, en 150 av. J.-C., pour la marier au nouveau souverain séleucide, Alexandre Balas. Cette union célébrée en grande pompe dans le cadre d'une véritable rencontre au sommet venait concrétiser l'alliance conclue par les deux rois à cette occasion<sup>136</sup>.

---

royale. Puis, après la cérémonie, il descendit à Antioche et lorsque Laodice eut été proclamée reine, se consacra à ses préparatifs de guerre ».

<sup>133</sup> Polybe, *Histoires*, XXV, 4, 8-10 : « On avait appris, à Rome, que les Rhodiens venaient d'amener en grand cortège la fiancée de Persée à son futur époux et qu'ils avaient, d'autre part, mis à l'essai leurs navires. En effet, peu de temps avant, les Rhodiens avaient effectué des manœuvres spectaculaires avec tous leurs vaisseaux magnifiquement équipés. Persée leur avait fourni une grande quantité de bois pour en construire et il avait offert un bandeau en or à chacun des marins servant sur les navires qui avaient fait escorte à sa fiancée Laodice » ; voir également Tite-Live, *Histoire romaine*, XLII, 12 et Appien, *Histoire romaine*, IX, *Guerres de Macédoine*, 11, 2.

<sup>134</sup> Sur Héliodoros, voir I. Savalli-Lestrade, 1998, n° 45, p. 44-46.

<sup>135</sup> Héliodoros : *ID* 443, Bb, 72-74 ; 468, 7-8 ; 1409 Aa, I, 94 ; 1450, A, 144-146 ; 1451, A, 47-49 ; Gorgias : *ID* 443, Bb, 75 ; 468, 9 ; Laomédon : *ID* 443, Bb, 76 ; 468, 10 ; 1403, Aa, II, 78 ; 1413, b, 17 ; 1439, Abc, I, 38 ; 1450, A, 45.

<sup>136</sup> I *Mac.*, 10, 51-60 : « Alexandre envoya à Ptolémée, roi d'Égypte, des ambassadeurs avec ce message : « Nous voici revenus dans notre royaume et assis sur le trône de nos pères ; nous avons pris le pouvoir, nous avons écrasé Démétrios et nous nous sommes emparé de notre pays. En effet, nous lui avons livré bataille, nous l'avons complètement défait, lui et son armée, et nous avons occupé son trône royal. Maintenant, devenons donc amis, et dès aujourd'hui, donne-moi ta fille en mariage : je serai ton gendre et je te ferai, ainsi qu'à elle, des présents dignes de toi ». Le roi Ptolémée répondit en ces termes : « Heureux le jour où tu es rentré dans le pays de tes pères et où tu t'es assis sur leur trône royal. Et maintenant, je ferai pour toi ce que tu as écrit, mais viens à ma rencontre à Ptolémaïs afin que nous ayons une entrevue, et je serai ton beau-père comme tu l'as dit ». Ptolémée partit d'Égypte avec Cléopâtre sa fille, et vint à Ptolémaïs en l'an cent soixante-deux. Le roi

De cette série de récits de cortèges nuptiaux se dégagent plusieurs thématiques majeures susceptibles d'éclairer la pratique du voyage royal : le protocole de la conduite de la princesse à la frontière tout d'abord ; les enjeux politiques et diplomatiques du déplacement ensuite ; l'apparat du voyage et la mise en scène du pouvoir enfin, qui constituent des caractéristiques communes aux cortèges nuptiaux et aux convois funèbres.

### *La conduite à la frontière*

Les sources réunies ici attestent en premier lieu l'existence, dans les mariages royaux de l'époque hellénistique, de la procédure traditionnelle de l'*engyèlekdosis*, c'est à dire cet accord entre le père qui donne la femme et le mari qui la reçoit<sup>137</sup>. Comme toutes les filles grecques, les princesses, simples objets de transaction, n'avaient évidemment aucun droit de regard sur le choix de leur futur époux<sup>138</sup>. Ainsi, dans le cas de Stratonice, c'est Démétrios Poliorcète qui, après que Séleucos en ait manifesté le désir, accepte de donner en mariage sa fille au souverain séleucide<sup>139</sup>. Le même processus est à l'œuvre dans le mariage entre Cléopâtre Théa et Alexandre Balas : celui-ci demanda à Ptolémée VI la main de sa fille, requête à laquelle le souverain lagide répondit favorablement<sup>140</sup>. Dans le cadre d'une union inter-dynastique, l'*engyèlekdosis* constituait donc le préalable nécessaire à la réalisation du cortège nuptial autant qu'à la célébration du mariage proprement dit : l'accord entre le père et le mari induisait la conduite et la remise de la mariée à son époux.

---

Alexandre vint au-devant de Ptolémée ; celui-ci lui donna sa fille Cléopâtre et célébra le mariage à Ptolémaïs en grande pompe, comme il convient à des rois. Le roi Alexandre écrivit à Jonathan de venir le rencontrer. Celui-ci se rendit à Ptolémaïs en grand apparat et rencontra les deux rois ; il leur donna, ainsi qu'à leurs Amis, de l'argent et de l'or et de nombreux présents et trouva grâce à leurs yeux » ; voir également Flavius Josèphe, *Antiquités judaïques*, XIII, 80-85.

<sup>137</sup> Sur l'*engyè* et l'*ekdosis*, voir, de manière générale, A. M. Vérilhac et Cl. Vial, *Le mariage grec. Du VI<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. à l'époque d'Auguste*, Athènes, 1998, p. 229-265, qui présentent les nombreux désaccords autour du problème de la dation et analysent le vocabulaire en présence ; sur la survivance de l'*engyèlekdosis* à l'époque hellénistique, voir, plus spécifiquement, Cl. Vatin, 1970, p. 145-180.

<sup>138</sup> Sur le problème du choix dans les cités grecques, voir A.-M. Vérilhac et Cl. Vial, 1998, p. 209-227.

<sup>139</sup> Plutarque, *Démétrios*, XXXI, 5-6.

<sup>140</sup> 1 *Mac.*, 10, 51-56 ; Flavius Josèphe, *Antiquités judaïques*, XIII, 80-81.

Le rituel des mariages royaux nous échappe presque totalement<sup>141</sup> : les sources ne font en effet que souligner, de manière passablement superficielle, le caractère spectaculaire de ces cérémonies, sans en préciser les modalités<sup>142</sup>. Néanmoins, le parallèle avec ce que l'on sait du mariage dans les cités grecques peut permettre d'éclairer la pratique royale<sup>143</sup>. Dans sa forme traditionnelle, le rite nuptial grec s'organisait principalement autour du banquet et du cortège nuptial. A l'occasion du cortège nuptial, qui avait lieu le jour même du mariage, la mariée quittait la maison de son père pour rejoindre celle de son mari ; ce faisant, elle changeait d'*oikos* autant que de *kyrios*<sup>144</sup>. A de nombreux égards, les voyages nuptiaux des princesses hellénistiques apparaissent comme l'adaptation de ce rituel civique à l'échelle des royaumes hellénistiques : au transfert d'un *oikos* à l'autre correspond, dans le protocole royal, le transfert d'un royaume à un autre. Adaptation et non pas reproduction pure et simple en ce sens qu'il existait une différence majeure entre le cortège nuptial traditionnel et les voyages des princesses hellénistiques : dans le premier cas, le mari était au côté de sa femme dans le cortège<sup>145</sup>, dans le second, le voyage permettait de conduire la femme auprès de son mari.

Cette tâche de conduire et de remettre la mariée à son époux incombait normalement à son propre père : c'est ainsi Démétrios Poliorcète lui-même qui se chargea de conduire sa fille Stratonice en Syrie afin de la donner en mariage à Séleucos<sup>146</sup> ; Ptolémée VI fit de même avec sa fille Cléopâtre Théa lorsqu'il maria celle-ci à Alexandre Balas<sup>147</sup>. Plutarque, dans le récit qu'il consacre au mariage de Stratonice et Séleucos, signale toutefois la présence de Phila, la femme de Démétrios, à Rhosos avant même l'arrivée de son mari. Faut-il en déduire que celle-ci aurait été envoyée en avant de son époux afin de veiller aux préparatifs de la cérémonie de mariage de sa fille et en conclure que la reine aurait eu, elle-aussi, un rôle à

---

<sup>141</sup> Voir néanmoins la tentative de reconstitution de Cl. Vatin, 1970, p. 77-81 pour les mariages royaux des Lagides.

<sup>142</sup> Voir ainsi Polybe, *Histoires*, V, 43, 3-4 concernant le mariage de Laodice et Antiochos III et *1 Mac.*, 10, 58 sur le mariage de Cléopâtre Théa et Alexandre Balas.

<sup>143</sup> Voir A.-M. Vérilhac et Cl. Vial, 1998, p. 281-370.

<sup>144</sup> Sur la pratique du cortège nuptial dans les cités grecques, voir A.-M. Vérilhac et Cl. Vial, 1998, p. 312-326 ; sur l'iconographie de ce rituel, voir Fr. Lissarrague, « Femmes au figuré », dans P. Schmitt-Pantel (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, Tome I, *L'Antiquité*, Paris, 2002 (1991), p. 203-301, particulièrement p. 207-219.

<sup>145</sup> A.-M. Vérilhac et Cl. Vial, 1998, p. 312-326.

<sup>146</sup> Plutarque, *Démétrios*, XXXI, 5-6 et XXXII, 1-3.

<sup>147</sup> *1 Mac.*, 10, 51-60 ; Flavius Josèphe, *Antiquités judaïques*, XIII, 80-85.

jouer dans le processus de remise de la mariée ? Une telle hypothèse paraît assez improbable tant était grand l'effacement de la mère de la mariée dans le rite nuptial traditionnel<sup>148</sup>. Cependant, le cas particulier de Phila diffère sensiblement du schéma classique. Celle-ci était une reine et, à ce titre, son importance politique était considérable, même si l'on sait que Démétrios entretenait des relations plutôt distantes avec cette femme, beaucoup plus âgée que lui, que la pression de son père et les impératifs politiques – elle était la fille d'Antipatros – l'avaient contraint à épouser alors qu'il était encore un jeune homme<sup>149</sup>. Louis Robert a ainsi pu montrer que celle-ci disposait, quelque part en Asie Mineure, où elle paraît avoir souvent séjourné en l'absence de son époux, de sa propre cour<sup>150</sup> : une inscription de Samos, vraisemblablement postérieure à 306 av. J.-C., honore en effet un Lycien évoluant dans son entourage et atteste l'existence d'une garde personnelle de la reine<sup>151</sup>. Sans doute est-ce cette puissance politique manifeste qui explique sa présence à Rhosos. Reste à comprendre pour quelle raison elle put y précéder son mari et sa fille. Il semblerait en fait que Phila n'ait pas toujours été présente aux côtés du roi lors de ses nombreux déplacements dans l'ensemble du bassin méditerranéen oriental. Ainsi, en 304 av. J.-C., tandis que Démétrios assiège Rhodes, on la retrouve en Cilicie d'où elle envoya à son mari des lettres, des vêtements de pourpre et les ornements royaux, cette précieuse cargaison devant être, ensuite, dérobée par les Rhodiens et détournée en direction de l'Égypte<sup>152</sup>. En dépit de la défaite d'Ipsos, qui priva les Antigonides de l'Asie Mineure, on peut penser que Phila ne fut pas nécessairement contrainte de quitter la région pour rejoindre son époux. Le partage de 301 av. J.-C. avait en effet confié la Cilicie à Pleistarchos, lequel, pour avoir été hostile à Démétrios, n'en était pas moins le frère de Phila elle-même<sup>153</sup>. Il y a donc de fortes chances qu'en 300 av. J.-C., au moment du

<sup>148</sup> A.-M. Vérlhac et Cl. Vial, 1998, p. 367-368.

<sup>149</sup> Plutarque, *Démétrios*, XIV, 2-3.

<sup>150</sup> L. Robert, *Hellenica. Recueil d'épigraphie, de numismatique et d'antiquités grecques*, Tome II, Paris, 1946, p. 17-18.

<sup>151</sup> *Syll*<sup>3</sup>, 334.

<sup>152</sup> Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XX, 93, 4 ; Plutarque, *Démétrios*, XXII, 1.

<sup>153</sup> Voir E. Will, 1979<sup>2</sup>, p. 79-83 ; M. Sartre, 2001, p. 107-109. Il est certes impossible de se prononcer sur la nature des relations entre Pleistarchos et Phila, mais il est intéressant de noter que cette dernière avait manifestement conservé des rapports suffisamment bons avec son autre frère, Cassandre, alors roi de Macédoine, pour que Démétrios l'envoie auprès de lui afin de le défendre des accusations de Pleistarchos (Plutarque, *Démétrios*, XXXII, 4) : ce dernier reprochant à Démétrios ses incursions sur les côtes de Cilicie s'était en effet tourné vers son frère (Plutarque, *Démétrios*, XXXI, 6-7). On peut donc supposer qu'à un moment où il recherchait le soutien de Cassandre, Pleistarchos pouvait difficilement se montrer mal disposé

mariage de sa fille avec le souverain séleucide, la reine ait pu se trouver encore en Cilicie, un territoire alors contrôlé par l'un de ses frères et où sa propre implantation était déjà ancienne : cela permettrait d'expliquer pourquoi celle-ci put devancer son mari à Rhosos, une localité de Syrie située, précisément, à la frontière avec la Cilicie.

On l'a vu, la conduite et la remise de la mariée pouvait aussi être assurée par des représentants du roi agissant par délégation du souverain. Cette pratique du voyage par procuration, relativement répandue dans l'Antiquité<sup>154</sup>, est ici attestée pour deux princesses répondant au nom de Laodice, l'une étant appelée à devenir la femme d'Antiochos III, l'autre celle de Persée. Si ces deux cortèges nuptiaux appartiennent dès lors à une même catégorie, spécifique, de voyages, ils n'en diffèrent pas moins sur un point capital. Dans le second cas en effet, l'importance politique du personnage désigné pour conduire, en lieu et place de son père, la princesse auprès de son époux est patente : Héliodoros était en effet le principal ministre de Séleucos IV<sup>155</sup>. Un monument honorifique le représentant avec sa famille et consacré par le roi séleucide lui-même – associé à l'un des ses *Philoï*, Artémidoros – fut d'ailleurs érigé à Délos peu après le passage de la princesse dans l'île à l'occasion de son cortège nuptial<sup>156</sup>. Il s'agit là, de la part de Séleucos IV, d'une importante marque de reconnaissance envers l'un des personnages les plus éminents de son entourage<sup>157</sup>. A l'inverse, dans le premier cas, le navarque Diognétos apparaît comme un personnage secondaire : cette fonction ne paraît en effet pas avoir été particulièrement prestigieuse et importante dans l'administration séleucide, à tel point d'ailleurs que l'on ne connaît, hormis Diognétos, que deux autres navarques séleucides<sup>158</sup>. On pourrait alors s'étonner, dans le cadre du cortège nuptial de la fiancée du roi, de cette délégation de l'autorité maritale à un « simple » navarque. Sans doute faut-il chercher les raisons d'un tel choix dans le contexte historique troublé de l'avènement d'Antiochos III autant que dans les modalités particulières

---

envers cette sœur qui avait su, en dépit de son mariage avec Démétrios, garder l'oreille du souverain de Macédoine.

<sup>154</sup> Ainsi les pèlerinages par délégation : J. Yoyotte, « Les pèlerinages dans l'Égypte ancienne », dans *Les pèlerinages*, Paris, 1960, p. 38.

<sup>155</sup> I. Savalli-Lestrade, 1998, n° 45, p. 44-46.

<sup>156</sup> *IG XI*, 4, 1112-1113 ; F. Durrbach, *Choix d'inscriptions de Délos*, Paris, 1921, n° 71 I et II.

<sup>157</sup> M.-Fr. Baslez et Cl. Vial, « La diplomatie de Délos dans le premier tiers du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. », *BCH*, 111, 1987, p. 294-295 ; I. Savalli-Lestrade, 1998, n° 45, p. 44-46.

<sup>158</sup> Voir J. D. Grainger, *A Seleukid Prosopography and Gazetteer*, Leiden-New York-Köln, 1997, article « Nauarchos », p. 810.

de ce voyage qui paraît avoir largement emprunté la voie fluviale<sup>159</sup>. C'est en tout cas la preuve que le protocole royal du cortège nuptial admettait, selon les circonstances, deux modes de conduite et de remise de la mariée à son époux, par le père lui-même ou par des représentants de celui-ci, plus rarement de son mari.

Le mariage entre Antiochos II et Bérénice, fille de Ptolémée II, combine en quelque sorte ces deux procédés. On sait en effet qu'à cette occasion, le souverain lagide effectua une croisière sur le Nil afin d'accompagner sa fille jusqu'aux portes du royaume d'Égypte, remontant le fleuve depuis Alexandrie par la branche canopique jusqu'à Memphis puis le redescendant par la branche pélusiaque jusqu'à Péluse<sup>160</sup>. La lettre d'Artémidoros, le médecin du dioecète Apollonios, montre qu'une fois atteint le port de Péluse, le souverain lagide rebroussa chemin, laissant sa fille sous la protection de son ministre, lequel fut chargé de la conduire jusqu'à la frontière séparant le royaume lagide du royaume séleucide<sup>161</sup>. Celle-ci était alors marquée par le fleuve Eleuthéros, qui débouchait au niveau de Tripolis<sup>162</sup>.

Ce cas illustre le rôle prépondérant de la frontière dans les cortèges nuptiaux des princesses hellénistiques. Le franchissement de la frontière entre le royaume du père et celui du mari apparaît, sur le plan symbolique, comme l'équivalent du franchissement du seuil de l'*oikos* du père puis du mari dans les cités grecques<sup>163</sup>. C'est vraisemblablement la raison pour laquelle on peut voir Séleucos s'avancer jusqu'à Rhosos afin d'accueillir Stratonice et son père, Démétrios Poliorcète<sup>164</sup>. Il est vrai que, sur le strict plan géographique, Rhosos, un port situé au nord de la Syrie, représentait, pour l'un comme pour l'autre roi, une solution extrêmement pratique puisque Séleucos se trouvait alors un peu plus au sud, à l'embouchure de l'Oronte, où il venait de fonder les cités de la Tétrapole, tandis que Démétrios venait d'opérer le long des côtes ciliciennes au détriment de Pleistarchos auquel avait échoué, lors du partage d'Ipsos, le contrôle de cette région. Sur le plan politique toutefois, au lendemain du partage de 301 av. J.-C., la cité de Rhosos se trouvait sur la nouvelle frontière occidentale du royaume séleucide : en y accueillant sa femme et son beau-père, Séleucos entendait vraisemblablement marquer les nouvelles limites territoriales de son pouvoir, notamment par

---

<sup>159</sup> Cf. *infra*, p. 176-177.

<sup>160</sup> Saint Jérôme, *Commentaire à Daniel*, XI, 7 ; *Papyrus Cairo Zenon*, 59 242.

<sup>161</sup> *Papyrus Cairo Zenon*, 59 251.

<sup>162</sup> M. Sartre, 2001, p. 154.

<sup>163</sup> A.-M. Vérilhac et Cl. Vial, 1998, p. 312-326.

<sup>164</sup> Plutarque, *Démétrios*, XXXII, 1.

rapport à la Cilicie que Démétrios s'empressa d'ailleurs d'occuper aux dépens de Pleistarchos<sup>165</sup>.

Le choix, par les différents protagonistes du mariage entre Alexandre Balas et Cléopâtre Théa, de Ptolémaïs-Akè pour célébrer la cérémonie, est, a priori, sensiblement différent. Dans le contexte de l'année 150 av. J.-C., cette cité était indiscutablement rattachée au royaume séleucide, qui contrôlait la partie méridionale de la Syrie depuis la reconquête opérée par Antiochos III à l'occasion de la cinquième guerre de Syrie entre 202 et 200 av. J.-C.<sup>166</sup>. C'était d'ailleurs l'un des bastions de la puissance d'Alexandre Balas puisque c'est à partir de là qu'il s'empara du royaume séleucide aux dépens de Démétrios I<sup>er</sup> et c'est peut-être également là qu'il s'installa une fois monté sur le trône<sup>167</sup>. Si Ptolémaïs-Akè ne peut donc pas être considérée comme la frontière entre les royaumes séleucide et lagide, le choix de cette cité n'en revêtait une dimension symbolique particulière pour Ptolémée VI. En effet, cette ancienne ville phénicienne avait été refondée, sous le nom de Ptolémaïs, par Ptolémée II à l'époque de la domination lagide sur la Coelé-Syrie<sup>168</sup>. Elle acquit alors un rôle militaire et stratégique important en tant que port de guerre<sup>169</sup>. Lors de son passage sous la tutelle séleucide la cité fut renommée Antioche<sup>170</sup>, mais le toponyme dynastique lagide ne paraît pas avoir été complètement abandonné comme le montre le monnayage de l'époque évoquant les « Antiochéens de Ptolémaïde »<sup>171</sup>. A cet égard, la cité peut être considérée comme un lieu symbolique de l'ancienne domination lagide et la volonté de Ptolémée VI d'y marier sa fille au nouveau roi de Syrie Alexandre Balas peut-être interprétée comme une manière pour lui de signifier à son gendre que son soutien et sa protection auraient pour prix le retour de la

---

<sup>165</sup> E. Will, 1979<sup>2</sup>, p. 79-83 ; M. Sartre, 2001, p. 103 note 184 (sur la fonction frontalière de Rhosos) et p. 107-109 (sur les événements de 301-300 av. J.-C.).

<sup>166</sup> E. Will, 1982<sup>2</sup>, p. 118-119 ; M. Sartre, 2001, p. 200-201

<sup>167</sup> E. Will, 1982<sup>2</sup>, p. 375 et 377 ; M. Sartre, 2001, p. 373-375.

<sup>168</sup> M. Sartre, 2001, p. 120.

<sup>169</sup> M. Sartre, 2001, p. 144-145. Un certain nombre d'indices laissent à penser que la Syrie lagide aurait pu être constituée en une sorte de satrapie syrienne du royaume d'Égypte gouvernée par un stratège résidant à Ptolémaïs : si tel était effectivement le cas – ce que la documentation ne permet ni d'affirmer ni d'infirmer – cela ne ferait que souligner davantage le rôle primordial dévolu à cette cité par les Ptolémées pour le contrôle militaire et politique de la région ; sur ce point, voir M. Sartre, 2001, p. 155-156.

<sup>170</sup> M. Sartre, 2001, p. 340-341.

<sup>171</sup> Voir G. M. Cohen, *The Hellenistic Settlements in Syria, the Red Sea Basin and North Africa*, Berkeley-Los Angeles-Londres, 2006, p. 213-222.

Coelé-Syrie dans le royaume lagide<sup>172</sup> : contre toute attente, ce fut bel et bien le souverain lagide qui imposa le choix de cette cité, sur laquelle il n'avait théoriquement aucun pouvoir, en y convoquant le nouveau roi d'Antioche pour lui remettre sa fille<sup>173</sup>.

Les voyages nuptiaux des princesses hellénistiques étaient donc un mode de construction de l'espace royal en ce sens qu'ils permettaient aux souverains de « marquer » les limites territoriales de leurs royaumes et de leur pouvoir. Ces frontières, aussi linéaires qu'historiques, jouaient en outre un rôle éminemment symbolique dans ce type de déplacement dont la ritualisation renvoie au modèle des cortèges nuptiaux traditionnels : les princesses hellénistiques changeaient de *kyrios* et d'*oikos* en même temps qu'elles changeaient de royaume ; on retrouve là encore l'extension géographique d'un cérémonial civique à l'échelle des royaumes hellénistiques, phénomène de dilatation que l'on a déjà pu observer dans le cadre des convois funèbres royaux<sup>174</sup>.

#### *Les enjeux politiques et diplomatiques des cortèges nuptiaux*

Que les mariages royaux dans leur ensemble aient relevé de stratégies et de tactiques politiques masculines est une évidence depuis longtemps mise en lumière : il s'agissait par là de renforcer la dynastie et d'assurer la stabilité politique du royaume, aussi bien à l'intérieur, par des mariages endogamiques destinés à asseoir la légitimité des héritiers, qu'à l'extérieur, par des unions inter-dynastiques censées manifester l'alliance et la reconnaissance de royaumes concurrents<sup>175</sup>. Les mariages envisagés ici procèdent tous de cette dernière préoccupation et leur sens politique général est facile à déterminer.

Le mariage entre Séleucos et Stratonice, la fille de Démétrios Poliorcète, avait ainsi pour objectif de matérialiser et de consolider l'alliance conclue à Rhosos entre les deux souverains, une alliance dont tous deux avaient besoin dans le contexte de 300 av. J.-C., au lendemain de la bataille d'Ipsos<sup>176</sup> ; à cela venait en outre s'ajouter, pour le souverain séleucide, la volonté de contrecarrer les alliances matrimoniales contractées par Lysimaque<sup>177</sup>. L'union entre Antiochos II et Bérénice, la fille de Ptolémée II, avait quant à

---

<sup>172</sup> Voir en ce sens E. Will, 1982<sup>2</sup>, p. 377-379.

<sup>173</sup> *Mac.*, 10, 56-58 ; Flavius Josèphe, *Antiquités judaïques*, XIII, 81-82.

<sup>174</sup> Cf. *supra*, p. 147-153.

<sup>175</sup> Voir le bilan établi récemment par A. Bielman Sanchez, 2003, p. 41-61, particulièrement p. 43-49.

<sup>176</sup> E. Will, 1979<sup>2</sup>, p. 87-89.

<sup>177</sup> Plutarque, *Démétrios*, XXXI, 5-6.

elle pour fonction de marquer la fin de la deuxième guerre de Syrie qui avait opposé les deux rois et ce bien qu'il soit difficile d'établir l'intérêt de chacun des deux rois dans cette affaire passablement obscure<sup>178</sup>. Le mariage de Persée et de Laodice, la fille de Séleucos IV, était pour sa part destiné à manifester l'alliance entre les Antigonides et les Séleucides que l'accroissement du royaume de Pergame, soutenu par Rome, avait largement contribué à rapprocher<sup>179</sup>. La participation active des Rhodiens à ce voyage matrimonial illustre dans le même temps un infléchissement notoire de la politique de cette cité que la dégradation de ses relations avec ses anciens alliés attalides et romains poussait à étendre son champ d'influence en direction de ses anciens ennemis, Persée et Séleucos IV<sup>180</sup>. Cet épisode laisse clairement apparaître la formidable complexité des enjeux politiques que pouvait revêtir ce type de déplacement. Quant à l'union entre Alexandre Balas et Cléopâtre Théa, la fille de Ptolémée VI, elle découlait de la volonté du souverain séleucide de s'assurer la protection du souverain lagide, lequel était, pour sa part, parfaitement conscient qu'une telle alliance était de nature à lui permettre de s'emparer d'un royaume séleucide affaibli par les conflits dynastiques<sup>181</sup>.

Par delà l'analyse politique générale que l'on peut faire de ces mariages royaux, il apparaît que les voyages nuptiaux des princesses hellénistiques pouvaient revêtir une fonction diplomatique plus spécifique. Ils constituaient notamment le cadre privilégié de rencontres diplomatiques au sommet que le caractère particulier de ces cérémonies familiales pouvaient, dans une certaine mesure, contribuer à débarrasser de leur dimension protocolaire. Plutarque insiste ainsi particulièrement sur la convivialité des échanges entre Démétrios Poliorcète et Séleucos à Rhosos lors du mariage de Stratonice avec le souverain séleucide<sup>182</sup>. Pourtant, dans le cas présent, comme souvent en matière de relations diplomatiques, l'absence affichée de dimension protocolaire se révèle tout aussi significative politiquement que la mise en œuvre d'un protocole élaboré. Le fait que Séleucos ait reçu Démétrios à dîner sous sa tente et qu'en retour ce dernier ait invité son homologue sur son navire à treize rangs manifeste la volonté des deux rois de se traiter et de se présenter comme des pairs entre lesquels ne peut être établie aucune hiérarchie protocolaire. De ce point de vue, la mise en

---

<sup>178</sup> E. Will, 1979<sup>2</sup>, p. 234-243 ; Cl. Orrioux, 1983, p. 49-50 et X. Durand, *Des Grecs en Palestine au III<sup>ème</sup> siècle avant Jésus-Christ. Le dossier syrien des archives de Zénon de Caunos (261-252)*, Paris, 1997, p. 195-197 ; M. Sartre, 2001, p. 192.

<sup>179</sup> Sur les tenants et les aboutissants de cette alliance, voir E. Will, 1982<sup>2</sup>, p. 260-262.

<sup>180</sup> Sur la politique rhodienne à cette époque, voir le bilan établi par E. Will, 1982<sup>2</sup>, p. 295-297.

<sup>181</sup> E. Will, 1982<sup>2</sup>, p. 377-379 ; M. Sartre, 2001, p. 374-375.

<sup>182</sup> Plutarque, *Démétrios*, XXXII, 1-3.

scène de la rencontre de Rhosos entre le Séleucide et l'Antigonide sonne comme une reconnaissance mutuelle de leur pouvoir respectif. On ne sait rien de l'entrevue de Ptolémée VI et Alexandre Balas dans le cadre du mariage de ce dernier avec Cléopâtre Théa, mais les modalités protocolaires de cette rencontre au sommet expriment de manière très claire la nature du rapport de force qui existait alors entre les deux souverains, lequel apparaît incontestablement favorable à Ptolémée VI. D'abord, Alexandre Balas se trouve en position de demandeur puisque c'est lui qui prit l'initiative de solliciter l'alliance lagide sous la forme d'une union matrimoniale. Ensuite, ce fut Ptolémée qui fixa le lieu de leur rencontre à Ptolémaïs, une cité qui, pourtant, appartenait au royaume séleucide<sup>183</sup>. Enfin, le sens du déplacement de chacun des souverains ne laisse aucun doute sur la prééminence du roi lagide puisque, comme l'avait demandé ou plutôt exigé celui-ci, ce fut le souverain séleucide qui vint à sa rencontre et non l'inverse : sur le plan protocolaire, le fait « d'aller au devant » de son interlocuteur revient ici à reconnaître sa supériorité et à faire acte d'allégeance à son égard. De la même manière, cette cérémonie fut aussi l'occasion pour Alexandre Balas de prendre la mesure de la fidélité du Grand-Prêtre de Jérusalem, Jonathan, qui s'était rallié à lui peu de temps auparavant<sup>184</sup>. Convoqué à Ptolémaïs par le nouveau roi de Syrie, Jonathan sut s'attirer les faveurs et les honneurs des deux rois et de leurs Amis par des cadeaux splendides, tout en profitant habilement de l'occasion pour faire la démonstration de sa propre puissance<sup>185</sup>. Les voyages matrimoniaux des princesses hellénistiques, comme d'ailleurs les voyages royaux dans leur ensemble, étaient donc l'occasion pour les souverains hellénistiques d'apprécier la loyauté de leurs alliés ou vassaux et les protocoles mis en œuvre visaient à marquer clairement la place de chacun dans les relations de pouvoir du moment.

Dans cette même perspective, la documentation relative au voyage nuptial de Laodice, fille de Séleucos IV, permet de mettre en évidence l'existence d'un protocole d'accueil officiel non seulement lors des escales les plus significatives, mais, plus largement, tout au long du voyage. Héliodoros et les autres dignitaires séleucides chargés par le roi d'accompagner la princesse firent tout d'abord escale à Rhodes, une escale que des considérations politiques et diplomatiques expliquent autant, sinon plus, que la géographie : le contexte en cette année 177 av. J.-C. était en effet à un rapprochement entre Rhodes et le souverain de Macédoine Persée, mais également entre les Rhodiens et le royaume

---

<sup>183</sup> Cf. *supra*, p. 168-169.

<sup>184</sup> Sur l'attitude de Jonathan, voir E. Will, 1982<sup>2</sup>, p. 377-379 et M. Sartre, 2001, p. 374-375.

<sup>185</sup> *1 Mac.*, 10, 57-60 ; Flavius Josèphe, *Antiquités judaïques*, XIII, 82-85.

séleucide<sup>186</sup>. C'est la raison pour laquelle les représentants de Séleucos IV reçurent à Rhodes un accueil officiel qui se manifesta notamment par la fourniture des navires et d'équipages chargés d'escorter la fille du roi auprès de Persée<sup>187</sup>. Sans doute les clauses du traité d'Apamée, qui interdisaient à la marine séleucide de dépasser la Cilicie vers l'ouest et donc, *a fortiori*, de croiser en mer Egée, empêchaient-elles les navires séleucides d'assurer plus avant l'escorte navale de la princesse. Persée, pour sa part, ne manqua pas de marquer sa reconnaissance à l'égard de ses nouveaux alliés rhodiens puisqu'il leur fournit du bois de construction pour leur flotte et offrit un bandeau d'or à chacun des marins qui avaient escorté sa fiancée<sup>188</sup>. Comme à Rhodes, des procédures d'accueil officiel sont attestées tout au long du voyage nuptial puisque à chaque escale, de nombreuses ambassades vinrent apporter les félicitations officielles de leur cité et remettre des présents à la princesse : Tite-Live note en effet qu'à cette occasion, « avaient afflué les félicitations et les dons innombrables d'ambassades, et le cortège s'était déroulé sous les auspices, pour ainsi dire, des peuples les plus illustres »<sup>189</sup>. Dans ce cadre évergétique, le principe de réciprocité engageait Laodice et les membres les plus importants de son escorte à faire eux-aussi des dons aux cités qui les accueillait. C'est ce que révèle l'escale à Délos dont le choix tenait autant à la situation géographique et stratégique de l'île qu'au prestige culturel du sanctuaire d'Apollon<sup>190</sup>. A Délos, Laodice, mais également Héliodoros, Gorgias et Laomédon, ne manquèrent pas, selon une tradition bien établie<sup>191</sup>, de consacrer des offrandes précieuses dans le sanctuaire d'Apollon en retour de l'accueil officiel grandiose dont ils avaient fait l'objet : on sait en effet que la princesse séleucide fut honorée par la cité d'une couronne d'or et d'une statue<sup>192</sup>. Ces honneurs, qui relevaient de la catégorie des *mégistai timai*<sup>193</sup>, s'inscrivent, de la part de la cité de Délos, dans une démarche politique – puisqu'ils attestent le vote d'un décret – et diplomatique : il s'agissait, pour les Déliens, de manifester leurs bonnes dispositions envers Persée, le souverain antigonide, une dynastie avec laquelle ils avaient toujours fait en sorte

---

<sup>186</sup> E. Will, 1982<sup>2</sup>, p. 260-262 et 295-297.

<sup>187</sup> Polybe, *Histoires*, XXV, 4, 8-9 ; Appien, *Histoire romaine*, IX, *Guerres de Macédoine*, 11, 2.

<sup>188</sup> Polybe, *Histoires*, XXV, 4, 10.

<sup>189</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLII, 12, 3-4.

<sup>190</sup> Cf. *infra*, chapitre 5.

<sup>191</sup> Cf. *infra*, chapitre 5.

<sup>192</sup> *ID* 443, Aa, 29 ; 44 ; *IG* XI, 4, 1074 ; F. Durrbach, 1921, n° 70.

<sup>193</sup> Ph. Gauthier, 1985, p. 45.

d'entretenir de bons rapports<sup>194</sup>. A ce titre, le voyage nuptial de Laodice montre combien ce type particulier de déplacement permettait aux grandes dynasties royales d'apprécier leur popularité à l'échelle du bassin méditerranéen oriental et aux communautés locales de manifester, par des pratiques diplomatiques appropriées, leur fidélité ou, à tout le moins, leur bonnes dispositions à l'égard de ces dynasties.

On pourrait certes objecter que parmi les divers récits relatant les voyages nuptiaux des princesses hellénistiques, aucun n'évoque explicitement une quelconque participation populaire massive alors même que celle-ci est clairement mise en lumière pour les convois funèbres royaux<sup>195</sup>. Pourtant, l'attraction du cortège nuptial et des fêtes somptueuses auxquelles il donnait lieu ne fait aucun doute. Comme pour les convois funèbres, l'objectif premier de ce type de déplacements grandioses était précisément de réunir un maximum de personnes autour de ces cérémonies : l'apparat qui les entourait et la mise en scène spectaculaire dont elles faisaient l'objet étaient évidemment un moyen d'attirer les foules, lesquelles étaient appelées à jouer un rôle de légitimation de l'union célébrée. Bien qu'il s'agisse manifestement de démarches officielles à caractère diplomatique plus que de manifestations populaires spontanées, le récit de Tite-Live concernant le cortège nuptial de Laodice, la femme de Persée, va tout de même dans le sens d'une participation massive des populations locales à ce cérémonial<sup>196</sup>. Le tableau que dresse Plutarque de la remontée du Cydnos par Cléopâtre venue rejoindre Antoine à Tarse, en Cilicie, est, pour sa part, tout à fait éloquent en ce sens qu'il témoigne du réel succès populaire de l'événement<sup>197</sup>. Dans ce cas précis en revanche, contrairement à ce qui peut être observé dans les convois funèbres<sup>198</sup>, les foules paraissent demeurer passives : elles ne font qu'accompagner le navire et « jouir du spectacle » depuis les rives du fleuve. Cette passivité s'explique par le mode de déplacement employé : la croisière fluviale crée la distance et empêche les spectateurs de devenir acteurs de la cérémonie en les confinant à un rôle d'observation et d'admiration du spectacle mis en scène sous leurs yeux<sup>199</sup>. Toutefois, l'enthousiasme, mais également la spontanéité de la réaction populaire viennent, dans une certaine mesure, contrebalancer cette passivité forcée.

---

<sup>194</sup> Sur la diplomatie délienne, voir l'étude, essentielle et tout à fait pénétrante, de M.-Fr. Baslez et Cl. Vial, 1987, p. 281-312, particulièrement p. 288-289 et 292.

<sup>195</sup> Cf. *supra*, p. 149-150.

<sup>196</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLII, 12, 3-4.

<sup>197</sup> Plutarque, *Antoine*, XXVI, 4-5.

<sup>198</sup> Cf. *supra*, p. 145-146.

<sup>199</sup> Sans doute était-ce là l'une des vertus de ce mode de déplacement : cf. *infra*, p. 178-179.

D'autant qu'en l'espèce, le rassemblement des spectateurs ne semble pas avoir été décrété et organisé par le biais d'une décision politique, mais plutôt suscité par la rumeur de l'arrivée grandiose de Cléopâtre.

Quoi qu'il en soit, ce succès populaire revêtait une importance politique majeure. En effet, les déplacements spectaculaires auxquels pouvaient parfois donner lieu les mariages royaux inter-dynastiques permettaient tout à la fois d'assurer la publicité des unions contractées – notamment de faire connaître les princesses concernées – et d'en garantir, en quelque sorte, la légitimité par la reconnaissance collective qu'induisait la participation massive des populations à ces cérémonies. C'était déjà le sens du cortège nuptial privé et la dilatation de ce cérémonial à l'échelle des royaumes hellénistiques n'a pu que renforcer cette fonction de légitimation<sup>200</sup>. En tout état de cause, l'apparat exceptionnel mis en œuvre en ces occasions ne saurait avoir été gratuit.

### **Apparat et mise en scène du pouvoir : la théâtralisation du voyage**

Au-delà des considérations générales et, pour tout dire, quelque peu stéréotypées des auteurs anciens sur la pompe et la magnificence des convois funèbres et des cortèges nuptiaux<sup>201</sup>, il importe de déterminer les éléments sur lesquels reposait cet appareil. Pour caractériser et décrire le voyage d'apparat, les auteurs grecs recourent à plusieurs champs lexicaux : celui du déplacement sous forme de « procession » ordonnée (*pompè*, *sumpompein*), celui du « dispositif » (*paraskeuè*, *diathesis*), celui de l'« ordonnancement » (*kosmos*), celui de l'éclat (*lampros*), celui de la magnificence (*megaloprepès*), cette magnificence pouvant être considérée comme spécifiquement royale. Si cette analyse lexicale ne permet certes pas de donner un contenu précis à la notion d'« appareil », elle n'en est pas moins intéressante en ce sens qu'elle montre que le faste des voyages royaux tenait autant à la manière de se déplacer qu'à la somptuosité du déplacement.

---

<sup>200</sup> A.-M. Vérlhac et Cl. Vial, 1998, p. 320-323 ; Cl. Vatin, 1970, p. 81.

<sup>201</sup> Voir notamment Plutarque, *Démétrios*, LIII, 1 ; Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, I, 670-673 et *Antiquités judaïques*, XVII, 196 ; Plutarque, *Philopoïmen*, XXI, 3 et 9 ; Appien, *Histoire romaine, Guerres civiles*, I, 12, 105 ; Plutarque, *Démétrios*, XXXII, 3 ; Polybe, *Histoires*, V, 43, 3 ; XXV, 4, 8.

## Le cadre privilégié de la croisière

L'étude du mode de déplacement employé dans le cadre des voyages d'apparat permet de mettre en lumière la prédominance du voyage par voie d'eau, notamment pour les cortèges nuptiaux. S'agit-il d'une simple question de circonstances, voire même d'une coïncidence due à notre documentation ou bel et bien d'un choix délibéré ?

Parmi les trois convois funèbres de souverains morts au loin deux d'entre eux empruntèrent la voie de terre – ceux d'Alexandre et d'Hérode – et un seul la voie de mer – celui de Démétrios Poliorcète. En revanche, les voyages nuptiaux des princesses hellénistiques furent tous, pour autant que l'on puisse en juger, totalement ou en partie maritimes ou fluviaux. Cela ne fait aucun doute pour Stratonice et Laodice – la femme de Persée –<sup>202</sup>. Quant à Bérénice, la seule certitude concerne la première partie de son voyage qui se fit sur le Nil<sup>203</sup> ; la deuxième partie, depuis le port de Péluse jusqu'en Syrie, peut avoir été maritime ou terrestre<sup>204</sup>. Rien ne le prouve formellement pour Cléopâtre Théa qui, accompagnée de son père, Ptolémée VI, peut tout aussi bien avoir rejoint Ptolémaïs-Akè par terre ou par mer<sup>205</sup>. En se rendant à Ptolémaïs par voie de terre, le souverain lagide aurait du parcourir la partie méridionale de la Syrie alors rattachée au royaume séleucide : un tel voyage pourrait être interprété comme une manière pour lui de reprendre, symboliquement plus que concrètement, le contrôle de cette région et de replacer ainsi la frontière entre les deux royaumes au niveau de Ptolémaïs. La voie maritime représenterait une solution plus neutre puisque la haute mer constituait, dans l'Antiquité, un espace d'exterritorialité au-delà des eaux territoriales en bordure des cités côtières<sup>206</sup>. Pour autant, le choix unilatéral de Ptolémaïs par Ptolémée VI n'en demeurerait pas moins signifiant politiquement<sup>207</sup>. Quoi qu'il en soit, la prépondérance de la voie d'eau dans les voyages matrimoniaux est

---

<sup>202</sup> Stratonice : Plutarque, *Démétrios*, XXXI, 5-6 et XXXII, 1-3 ; Laodice : Polybe, *Histoires*, XXV, 4, 8-10.

<sup>203</sup> *Papyrus Cairo Zenon*, 59 242.

<sup>204</sup> Sur la base du *Papyrus Cairo Zenon*, 59 251 et du vocabulaire employé dans cette lettre, X. Durand, 1997, p. 195-197 penche plutôt en faveur d'un voyage terrestre.

<sup>205</sup> *Mac.*, 10, 51-60 ; Flavius Josèphe, *Antiquités judaïques*, XIII, 80-85.

<sup>206</sup> J. Vélissaropoulos, *Les nauclères grecs. Recherches sur les institutions maritimes en Grèce et dans l'Orient hellénisé*, Genève-Paris, 1980, p. 127-140.

<sup>207</sup> Cf. *supra*, p. 168-169.

incontestable, ce que confirme d'ailleurs le voyage de Cléopâtre pour rejoindre Marc-Antoine à Tarse, en Cilicie – la reine lagide remonta alors le Cydnos<sup>208</sup>.

Le voyage de Laodice, la fille du roi du Pont Mithridate II, venue retrouver son futur époux, Antiochos III, à Séleucie-Zeugma est davantage problématique : Polybe ne disant rien, en effet, de la manière dont celui-ci se déroula, on ne peut que formuler des hypothèses, certes invérifiables, mais néanmoins fondées sur des considérations raisonnables. On l'a vu, c'est un navarque, Diognétos, qu'Antiochos désigna pour aller chercher la princesse pontique<sup>209</sup>. Faut-il pour autant nécessairement en déduire que le voyage fut, au moins en partie, maritime ? Une première hypothèse consiste effectivement à envisager un voyage par mer qui permettrait d'expliquer le recours au chef de la flotte royale : Diognétos pourrait s'être embarqué depuis le Pont – on ignore quel fut le point de départ pontique de ce cortège ; la ville maritime de Sinope, capitale du royaume, n'est qu'une hypothèse parmi d'autres – et, de là, avoir longé les côtes pontiques vers l'ouest, franchit la Propontide, l'Hellespont, et l'Égée du nord au sud, avant de naviguer d'ouest en est le long des côtes du sud de l'Anatolie afin de rejoindre Séleucie du Piérie – le port d'Antioche – et, enfin, gagner Séleucie-Zeugma par voie de terre. Cette hypothèse est toutefois rendue peu vraisemblable par la longueur et le danger d'un tel périple à un moment – en 223/2 av. J.-C. – où l'Anatolie, la mer Égée et la région des Détroits et du Pont-Euxin échappaient largement au contrôle d'Antiochos III – que ce soit du fait des Antigonides, des Lagides, de l'usurpateur Achaios, ou encore de royaumes pontiques comme la Bithynie<sup>210</sup>. D'autre part, on voit mal, en ce cas, pourquoi Antiochos III se serait rendu à Séleucie-Zeugma pour attendre Laodice si celle-ci devait débarquer dans le port d'Antioche, la capitale<sup>211</sup>. Une seconde solution consiste à considérer que le choix d'un navarque pour cette délicate mission n'était aucunement lié à la spécificité de sa fonction et n'avait donc rien à voir avec le mode de déplacement employé à cette occasion : on pourrait alors supposer un itinéraire exclusivement terrestre depuis le Pont jusqu'à Séleucie-Zeugma. Cette hypothèse se révèle elle-aussi problématique : aucune voie de communication terrestre importante permettant de relier le Pont à l'Euphrate en passant

---

<sup>208</sup> Plutarque, *Antoine*, XXVI-XXVII, 1.

<sup>209</sup> Polybe, *Histoires*, V, 43, 1-4.

<sup>210</sup> Sur la situation en Asie Mineure à cette époque, voir M. Sartre, *L'Anatolie hellénistique de l'Égée au Caucase (334-31 av. J.-C.)*, Paris, 2003, p. 39-75.

<sup>211</sup> Il est vrai cependant que les événements de cette période troublée et obscure ne permettent guère de savoir quels étaient alors les projets d'Antiochos III ; toujours est-il qu'après son mariage, celui-ci regagna Antioche pour préparer une expédition contre les Lagides en Coelé-Syrie : voir E. Will, 1982<sup>2</sup>, p. 15-23.

par la Cappadoce n'est connue ; en outre, ces régions montagneuses traversées par le Taurus étaient particulièrement difficiles d'accès et, qui plus est, mal contrôlées. La troisième solution, assurément la plus plausible, consiste en un itinéraire mixte combinant voie de terre et, pour la majeure partie du voyage, voie fluviale<sup>212</sup>. En effet, depuis le Pont, Diognétos et Laodice pourraient avoir remonté un fleuve jusqu'au cœur de l'Anatolie puis, de là, avoir gagné, par voie de terre, l'Euphrate qu'ils auraient ensuite descendus jusqu'à Séleucie-Zeugma située sur ce fleuve<sup>213</sup>. Cette hypothèse permettrait d'expliquer à la fois le choix d'un navarque pour aller chercher et ramener la femme du roi et la venue d'Antiochos III à Séleucie-Zeugma. Reste à déterminer le fleuve emprunté au cours de la première partie du voyage : ce pourrait être l'Halys dont l'embouchure se trouvait non loin de Sinope et qui permettait de gagner la Cappadoce ; de là, il était possible de rejoindre la « route royale » des souverains achéménides, laquelle allait de Sardes à Babylone à travers le plateau anatolien et passait en Cappadoce non loin de l'Halys avant de gagner Samosate, le point de passage sur l'Euphrate<sup>214</sup> ; de là, il ne restait alors plus à Diognétos et Laodice qu'à descendre l'Euphrate jusqu'à Séleucie-Zeugma où les attendait Antiochos III<sup>215</sup>. En dépit des lacunes de notre documentation, l'hypothèse selon laquelle le cortège nuptial de Laodice aurait été en grande partie fluvial paraît devoir s'imposer.

Pour expliquer cette prépondérance de la voie d'eau au détriment des routes terrestres dans les voyages d'apparat, il ne faut évidemment pas négliger les contraintes fondamentales de la géographie. Ainsi, le retour des cendres de Démétrios Poliorcète depuis la Syrie jusqu'en Thessalie comme le passage de la fille de Séleucos IV du royaume séleucide au royaume de Macédoine impliquaient nécessairement la traversée de l'Egée. De même convient-il de ne pas occulter le poids du contexte historique et les servitudes que certaines situations militaires et politiques pouvaient engendrer : au lendemain d'Ipsos, au moment de conduire sa fille à Rhosos depuis Ephèse, le royaume de Démétrios Poliorcète se résumait

---

<sup>212</sup> Sur ce type d'itinéraire dans l'empire perse, voir P. Briant, 1996, p. 391-396.

<sup>213</sup> La descente de l'Euphrate est attestée depuis Hérodote qui, en revanche, souligne l'impossibilité de le remonter : Hérodote, *Histoires*, I, 194.

<sup>214</sup> Sur cette route et sur son itinéraire, voir la description qu'en donne Hérodote, *Histoires*, V, 52-54 et P. Briant, 1996, p. 369-371 et carte p. 378.

<sup>215</sup> Sur l'Euphrate comme voie de communication, mais également comme frontière, voir M.-Fr. Baslez, « L'Euphrate antique : mythe et réalité d'une frontière fluviale », dans F. Piquet (éd.), *Le fleuve et ses métamorphoses, Actes du colloque international tenu à l'Université Lyon 3-Jean Moulin les 13, 14 et 15 mai 1992*, Paris, 1994, p. 77-82.

alors à sa flotte et à quelques points de relâche insulaires et littoraux ; la majeure partie de l'Asie Mineure se trouvait aux mains de l'un de ses adversaires, Lysimaque. Cependant, sans être toujours un choix délibéré, la voie d'eau ne s'imposait pas nécessairement à chaque fois.

En fait, qu'elle relève d'une contrainte géographique ou politique ou d'une volonté royale manifeste, la croisière maritime ou fluviale paraît avoir été, plus encore que le convoi terrestre, de nature à favoriser l'apparat des voyages et l'ostentation, voire l'exhibition, des voyageurs. La lenteur, partiellement étudiée, de ce mode de déplacement ne pouvait qu'en renforcer la solennité et devait en outre faciliter une participation populaire massive : les foules, sans doute informées à l'avance du passage ou de l'arrivée des navires<sup>216</sup>, n'avaient plus qu'à se réunir et se rendre au bord des fleuves ou dans les ports pour assister au spectacle qui leur était proposé<sup>217</sup>. D'autre part, la croisière devait largement contribuer à garantir le bon ordonnancement du cortège royal : en effet, les spectateurs, tout en jouissant d'une position privilégiée pour l'admirer<sup>218</sup>, n'étaient à aucun moment appelés à rejoindre celui-ci. Au contraire, il s'avérait plus complexe, dans le cadre de convois terrestres, de faire venir les foules à la rencontre de ceux-ci<sup>219</sup>. Une telle manière de procéder posait en effet le problème particulièrement délicat de l'ordonnancement des cortèges et ce à deux niveaux. Comme dans le cadre des entrées solennelles, il fallait non seulement que les cités se préoccupent d'organiser la procession civique qui se portait au devant du convoi – ce qui supposait une décision politique et nécessitait de faire appel, pour cela, à des magistrats comme le gymnasiarque, spécialement chargés de cette tâche – mais il fallait ensuite, une

---

<sup>216</sup> Selon des modalités qui nous échappent d'autant plus que ce type d'information pouvait circuler de plusieurs manières – d'ailleurs non exclusives les unes des autres – : par le biais de messagers officiels, envoyés par le roi et chargés d'annoncer l'arrivée de la flotte dans les différents ports de l'itinéraire emprunté ou par le biais de personnes privées, notamment de marchands propageant la nouvelle de port en port. Quoi qu'il en soit, un colloque récent a montré combien les ports constituaient des lieux privilégiés de l'information : J. Andreau et C. Virilouvet (dir.), *L'information et la mer dans le monde antique*, Rome, 2002.

<sup>217</sup> Voir en ce sens les funérailles de Démétrios Poliorcète (Plutarque, *Démétrios*, LIII, 1-7) et la remontée du Cydnos par Cléopâtre (Plutarque, *Antoine*, XXVI-XXVII, 1).

<sup>218</sup> S'agissant de croisières maritimes, cela suppose évidemment de caboter le long des côtes, ce qui paraît avoir été un mode de déplacement souvent employé dans le cadre des voyages officiels : voir en ce sens J. Rougé, « Voyages officiels en Méditerranée orientale à la fin de la République et au premier siècle de l'Empire », *REA*, 55, 1953, p. 294-300.

<sup>219</sup> Voir les convois funèbres d'Alexandre, Philopoïmen et Sylla : Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVIII, 28, 1 (Alexandre) ; Plutarque, *Philopoïmen*, XXI, 7 (Philopoïmen) ; Appien, *Histoire romaine, Guerres civiles*, I, 12, 105 (Sylla).

fois la jonction établie entre les deux cortèges, faire en sorte d'assurer leur agrégation et leur bon ordonnancement, chose que l'on devine assez compliquée<sup>220</sup>.

Dans tous les cas, il s'agissait avant tout de processions dont l'ordonnancement était soigneusement étudié et non pas de groupes de personnes se déplaçant de façon anarchique, désorganisée. A cet égard, le voyage d'apparat était à l'origine d'un « double mouvement processionnel » : au cortège « royal » composé principalement du souverain – mort ou vivant – ou de l'un de ses représentants, de son fils et héritier – pour les funérailles – ou de sa fille – pour les mariages –, et de l'armée, répondaient les cortèges civiques venus à sa rencontre. Les sources ne disent rien de la composition de ces derniers, mais le parallèle avec les autres processions rituelles qui avaient cours dans les cités grecques permet de supposer qu'ils devaient inclure notamment les autorités civiles et religieuses de la cité, magistrats, prêtres ou prêtresses, mais également les *paidés*, les éphèbes et les *néoi*, ainsi qu'une foule de citoyens<sup>221</sup>. Des mouvements de foule spontanés pouvaient certes se produire comme cela paraît avoir été le cas lors de l'arrivée de Cléopâtre à Tarse quand, à en croire Plutarque, la foule réunie sur l'agora se précipita au lieu du débarquement de la reine, laissant Antoine seul sur estrade<sup>222</sup>. Néanmoins, le voyage d'apparat, tout comme les déplacements annexes qu'il suscitait, prenaient essentiellement la forme de processions hiérarchiquement ordonnées qui s'inscrivaient dans le cadre de mises en scène, royales ou civiques, tout à fait réfléchies. C'est ce que suggèrent les termes *pompè*, c'est-à-dire la « procession », ou bien encore *diathesis*, la « disposition », couramment employés dans les sources. Le vocabulaire grec met par ailleurs l'accent sur le faste de ces voyages d'apparat dans lesquels les moyens de transport, qu'ils soient terrestres ou maritimes et fluviaux, jouaient un rôle essentiel.

#### Des moyens de transport exceptionnels

Les déplacements royaux motivés par les funérailles ou les mariages impliquaient la mise en œuvre de moyens de transports exceptionnels destinés à impressionner les foules ; en cela, ils servaient idéalement la mise en scène spectaculaire de ces voyages d'apparat.

Le char sur lequel fut transportée la dépouille d'Alexandre constituait, si l'on en croit la longue description qu'en fait Diodore de Sicile<sup>223</sup>, un véritable tour de force technique qui

---

<sup>220</sup> Cf. *infra*, chapitre 2.

<sup>221</sup> Cf. *infra*, chapitre 2.

<sup>222</sup> Plutarque, *Antoine*, XXVI, 4.

<sup>223</sup> Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVIII, 26, 1-2 ; 26, 5-28, 1.

demanda pas moins de deux ans de travail et nécessita la mise en œuvre de moyens financiers considérables<sup>224</sup>. Les navires de Démétrios et d'Antigone représentaient eux-aussi, du fait de leur gigantisme, une prouesse technique : c'est avec un navire à treize rangs que Démétrios Poliorcète conduisit sa fille en Syrie pour la marier à Séleucos et c'est sur « le plus grand de ses navires de commandement » qu'Antigone plaça l'urne contenant les cendres de son père pour les ramener en Grèce d'Europe<sup>225</sup> ; dans un autre contexte, Plutarque souligne combien la taille exceptionnelle de ces bâtiments était de nature à susciter l'émerveillement de ceux qui les voyaient passer<sup>226</sup>.

L'aménagement de ces navires en faisait en outre de véritables palais flottants. Le dais d'or sous lequel était allongée Cléopâtre tandis que son vaisseau remontait le Cydnos renvoie clairement à un aménagement de type palatial qui devait se rapprocher des tentes richement aménagées utilisées par les souverains hellénistiques, notamment par Séleucos lors de l'entrevue de Rhosos<sup>227</sup>. A cet égard, on peut supposer que ce bateau devait s'inscrire dans la lignée de la *Syracusaine* de Hiéron II ou du *Quarante* de Ptolémée IV, deux navires extraordinaires, tant par leur taille que par leur luxe, bien qu'ils n'aient jamais vraiment pu naviguer<sup>228</sup>.

Surtout, les sources permettent de mettre en évidence la surabondance et la magnificence du décor de ces moyens de transport. Ainsi, le fourgon utilisé pour convoier le corps d'Alexandre depuis Babylone se distingue par la splendeur de sa décoration et Diodore insiste particulièrement sur les nombreux motifs sculptés ou peints qui l'ornaient. Il mentionne notamment « une poutre dorée, de forme quadrangulaire, avec des avants-trains de bouquetin en relief, auxquels était suspendue une guirlande, comme on en utilise dans les processions, magnifiquement garnie de fleurs de toutes les couleurs » et « une Victoire d'or brandissant un trophée » sur chaque face de la voûte ; l'éclat de l'or, omniprésent, devait permettre d'attirer et impressionner les spectateurs<sup>229</sup>. Les quatre tableaux peints entourant

---

<sup>224</sup> Peut-être est-ce aussi le coût exorbitant de ce genre de véhicule qui explique que l'on ait de préférence recouru à la voie maritime ou fluviale : alors que la voie terrestre nécessitait le financement et la construction de moyens de transport spéciaux, les flottes royales hellénistiques disposaient déjà toutes de navires amiraux gigantesques et magnifiques que les souverains pouvaient parfaitement utiliser aussi bien pour les convois funèbres que pour les cortèges nuptiaux.

<sup>225</sup> Plutarque, *Démétrios*, XXXII, 2 et LIII, 2.

<sup>226</sup> Plutarque, *Démétrios*, XX, 6-9.

<sup>227</sup> Plutarque, *Antoine*, XXVI, 2 ; sur la tente royale comme palais mobile, cf. *supra*, chapitre 1.

<sup>228</sup> Athénée, *Banquet des sophistes*, V, 203e-209e ; sur ces navires, cf. *supra*, chapitre 1.

<sup>229</sup> Cf. *infra*, p. 182-184.

l'entrée de la chambre où reposait le corps du défunt et représentant respectivement Alexandre monté sur un char et entouré de la Maison militaire, les éléphants de guerre, la cavalerie et la marine<sup>230</sup>, visaient, quant à eux, à promouvoir une idéologie monarchique fondée sur le thème de la victoire<sup>231</sup>. C'est incontestablement ce décor somptueux qui donne en quelque sorte un contenu à la notion d'apparat : la magnificence royale à laquelle font systématiquement allusion les auteurs anciens tenait avant tout au décor des moyens de transport employés lors des convois funèbres et des cortèges nuptiaux<sup>232</sup>. On regrette toutefois de n'avoir pas toujours de description aussi détaillée que celle de Diodore pour le catafalque d'Alexandre. De manière assez vague, Plutarque signale simplement que les chevaux sur lesquels étaient montés les soldats qui accompagnaient le cortège funèbre de Philopoïmen étaient « superbement harnachés »<sup>233</sup>. On ne sait rien, ou presque, des *taurokerkouroi* utilisés par Ptolémée II pour parcourir le Nil afin d'accompagner sa fille Bérénice jusqu'à Péluse, même s'il ne fait guère de doute que ceux-ci devaient être de véritables palais flottants<sup>234</sup>. Quant aux navires rhodiens qui firent escorte à Laodice, la fiancée de Persée, Polybe se contente de souligner qu'ils étaient « magnifiquement équipés »<sup>235</sup>. Le navire avec lequel Cléopâtre remonta le Cydnos et fit son entrée à Tarse permet néanmoins de se représenter le luxe extraordinaire de ces bâtiments d'apparat : selon Plutarque en effet, celui-ci était équipé d'une poupe d'or, de voiles de pourpre et de rames d'argent<sup>236</sup>.

La mise en valeur esthétique dont faisait l'objet les moyens de transport et plus particulièrement les navires utilisés dans le cadre des voyages d'apparat s'inscrivait dans un processus d'ostentation plus large qui faisait appel aux principaux sens des spectateurs qui assistaient à ces cérémonies royales.

---

<sup>230</sup> Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVIII, 26, 5-27, 1.

<sup>231</sup> Cf. *infra*, p. 185-186.

<sup>232</sup> Voir le vocabulaire *supra*, p. 174.

<sup>233</sup> Plutarque, *Philopoïmen*, XXI, 6.

<sup>234</sup> *Papyrus Cairo Zenon*, 59 242 ; pour Claude Orrieux, 1983, p. 49-50, ces navires auraient pu être qualifiés de *taurokerkouroi* parce qu'ils portaient un taureau en guise d'emblème.

<sup>235</sup> Polybe, *Histoires*, XXV, 4, 8-10.

<sup>236</sup> Plutarque, *Antoine*, XXVI, 1.

### Faire impression : apparat et médiatisation

Tout était fait pour attirer le regard des spectateurs en jouant sur les matières employées : l'or, l'argent et les pierres précieuses étaient partout présents<sup>237</sup>. Le sarcophage d'Alexandre, l'urne cinéraire de Démétrios, la bière d'Hérode et le lit de parade de Sylla étaient tous faits d'or, métal royal par excellence que l'on retrouve également à la poupe du navire de Cléopâtre qui possédait en outre des rames d'argent<sup>238</sup>.

L'éclat de ces matières précieuses permettait de faire jouer la lumière afin d'attirer et impressionner les foules : « Tout en haut de la voûte, au milieu du faîte, flottait en l'air une bannière de pourpre, avec une grande couronne d'olivier en or : quand il la frappait de ses rayons, le soleil la faisait resplendir, avec des miroitements de lumière, si bien qu'à grande distance le spectateur avait l'impression d'un éclair »<sup>239</sup>. La lumière jouait clairement un rôle essentiel dans la mise en scène des voyages d'apparat, à la fois par son éclat et par sa profusion voire sa surabondance. Ainsi, lorsque Cléopâtre reçut Antoine à bord de son navire, « celui-ci fut surtout frappé de l'abondance des lumières : il y en avait tant, dit-on, à briller de toutes parts à la fois, suspendues et inclinées de tant de façons, ou droites les unes en face des autres, et rangées en rectangles ou en cercles que, de tous les spectacles magnifiques et dignes d'être contemplés, on en connaît peu de comparables à cette illumination »<sup>240</sup>.

La croisière de la reine lagide sur le Cydnos prouve par ailleurs que les parfums faisaient partie intégrante de la mise en scène des voyages d'apparat<sup>241</sup> : tandis qu'elle remontait le fleuve pour rejoindre Tarse, « de merveilleuses odeurs exhalées par de nombreux parfums embaumaient les deux rives »<sup>242</sup>. Dans le cadre des convois funèbres, l'usage des aromates ne se limitait pas à la conservation et l'embaumement des corps, mais la

---

<sup>237</sup> Comme d'ailleurs dans toutes les processions royales : voir ainsi la description par Callixène de la *pompè* d'Alexandrie conservée par Athénée, *Banquet des sophistes*, V, 197c-203c.

<sup>238</sup> Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVIII, 26, 3-4 (Alexandre) ; Plutarque, *Démétrios*, LIII, 2 (Démétrios) ; Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, I, 671 et *Antiquités judaïques*, XVII, 197 (Hérode) ; Appien, *Histoire romaine, Guerres civiles*, I, 12, 105 (Sylla) ; Plutarque, *Antoine*, XXVI, 1 (Cléopâtre).

<sup>239</sup> Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVIII, 27, 2.

<sup>240</sup> Plutarque, *Antoine*, XXVI, 6-7.

<sup>241</sup> Là encore, le parallèle avec la procession d'Alexandrie est éclairant : Athénée, *Banquet des sophistes*, V, 200f-201a.

<sup>242</sup> Plutarque, *Antoine*, XXVI, 3 ; sur cet épisode, voir P. Faure, *Parfums et aromates de l'Antiquité*, Paris, 1987, p. 205.

« bonne odeur » suggérait aux spectateurs la divinisation du défunt. C'est pourquoi le sarcophage d'Alexandre fut rempli « d'aromates susceptibles tout à la fois d'imprégner le corps d'une agréable odeur et d'assurer sa conservation »<sup>243</sup>, tandis que de nombreux porteurs d'aromates suivirent les cortèges d'Hérode et de Sylla<sup>244</sup>.

Enfin, comme pour tous les cortèges antiques, la musique tenait une place privilégiée dans l'ordonnement et la mise en scène des cérémonies nuptiales et funèbres. Le char transportant la dépouille d'Alexandre était ainsi équipé « de cloches de belle taille, si bien qu'en approchant, on entendait le son de très loin »<sup>245</sup>. Ces cloches avaient donc clairement pour fonction d'assurer le retentissement du convoi et de faire venir le public. De la même manière, Cléopâtre avait sur son navire des joueurs de flûte, de syrinx et de cithare qui contribuèrent certainement au succès populaire de sa croisière<sup>246</sup>. Sur les bateaux de l'époque, l'*aulos* permettait de donner la cadence aux rameurs en rythmant leurs mouvements, mais, dans le cadre des convois funèbres, l'effet recherché allait au-delà de cette fonction traditionnelle : il s'agissait aussi de susciter l'émotion collective afin d'impliquer véritablement les spectateurs<sup>247</sup>. C'est pourquoi, ramenant les cendres de Démétrios Poliorcète en Macédoine, Antigone Gonatas fit appel à une vedette de l'époque, « Xénophantos, le plus célèbre des joueurs de flûte de ce temps, qui, assis près de l'urne, exécutait les airs les plus religieux, dont les cadences accompagnaient le battement rythmique des rames, comparable au bruit des coups dont on se frappe la poitrine »<sup>248</sup>. Le procédé est aussi attesté dans la sphère romaine puisque le corps de Sylla fut transporté au rythme d'un nombre « infini » de trompettes « qui, tour à tour, faisaient entendre leurs sons lugubres et larmoyants »<sup>249</sup>.

---

<sup>243</sup> Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVIII, 26, 3 ; Quinte-Curce, *Histoire d'Alexandre*, X, 10, 13 ; le *Roman d'Alexandre* du Pseudo-Callisthène, III, 34, 4 mentionne la présence de miel des îles, d'aloès et de myrrhe du pays des Troglodytes.

<sup>244</sup> Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, I, 673 et *Antiquités judaïques*, XVII, 199 (Hérode) ; Plutarque, *Sylla*, XXXVIII, 3 (Sylla).

<sup>245</sup> Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVIII, 26, 6.

<sup>246</sup> Plutarque, *Antoine*, XXVI, 1.

<sup>247</sup> Cf. *supra*, p. 146.

<sup>248</sup> Plutarque, *Démétrios*, LIII, 5.

<sup>249</sup> Appien, *Histoire romaine, Guerres civiles*, I, 12, 105-106.

De telles mises en scène n'étaient donc pas gratuites. L'objectif est clair : il s'agissait, en jouant sur le goût du spectacle caractéristique de l'époque hellénistique<sup>250</sup>, d'attirer les foules le long des routes, des fleuves ou bien encore dans les ports<sup>251</sup>. En tout état de cause, le succès populaire fut incontestablement au rendez-vous, aussi bien lors des convois funèbres que lors des voyages matrimoniaux<sup>252</sup>. De ce point de vue, les voyages d'apparat que suscitaient les funérailles et les mariages royaux s'inscrivaient dans le cadre d'une monarchie-spectacle qui se voulait consensuelle et recherchait la communion entre le roi en déplacement et les populations locales<sup>253</sup>.

### La mise en scène du pouvoir

Ces cérémonies grandioses qui attiraient une foule importante de personnes tout au long du trajet permettaient aux souverains hellénistiques de mettre en scène leur pouvoir afin de stimuler le sentiment monarchique et dynastique.

L'exhibition des insignes du pouvoir – la pourpre, le diadème et le sceptre – dans le cadre des convois funèbres procédait évidemment de cette intention. Ces attributs de la royauté, soigneusement mis en valeur, continuaient, pour un roi défunt, de marquer la présence royale et s'inscrivaient, pour l'héritier, dans un processus de légitimation<sup>254</sup>. L'or et la pourpre figurent également en bonne place dans la croisière de Cléopâtre sur le Cydnos<sup>255</sup>. Le protocole n'est toutefois pas spécifiquement royal puisque les insignes du pouvoir étaient

---

<sup>250</sup> Sur le goût du spectacle à l'époque hellénistique, voir A. Chaniotis, 1997, p. 219-259, notamment p. 248-254.

<sup>251</sup> On peut remarquer que cette mise en scène sensorielle n'était pas propre aux seules processions royales. Le cortège nuptial grec traditionnel, qui se déroulait normalement de nuit, se caractérisait lui-aussi par l'importance des jeux de lumières et de la musique : les torches, voire, parfois, les bûchers, destinés à l'éclairer contribuaient à en rehausser l'éclat tandis que des musiciens et des chanteurs l'accompagnaient tout au long de son parcours afin d'exprimer et encourager, par leur bruit, l'allégresse générale. De la même manière que dans les cortèges nuptiaux des princesses hellénistiques, la lumière et le bruit des cortèges civiques avaient donc pour fonction d'attirer et, dans une certaine mesure, de faire participer la foule : A.-M. Vérilhac et Cl. Vial, 1998, p. 320-323.

<sup>252</sup> Cf. *supra*, p. 145-146 et 149-150 (pour les funérailles) et p. 173-174 (pour les mariages).

<sup>253</sup> Voir en ce sens J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 170.

<sup>254</sup> Cf. *supra*, p. 144-145.

<sup>255</sup> Si l'on en croit Plutarque, *Antoine*, XXVI, 1, les voiles du navire de la reine lagide étaient de couleur pourpre.

tout aussi présents dans les funérailles des grands personnages romains<sup>256</sup> : les haches des licteurs furent ainsi portées en avant du cortège funèbre qui ramena le corps de Sylla à Rome<sup>257</sup>.

Si les insignes du pouvoir constituaient les éléments essentiels du processus d'ostentation à l'œuvre dans le voyage d'apparat, celui-ci, par sa magnificence et sa pompe, consistait aussi en une manifestation éclatante de la richesse des souverains hellénistiques, fondement du pouvoir royal et motif de légitimation du roi dans sa fonction nourricière<sup>258</sup>. La sophistication, la taille, le luxe et la beauté des moyens de transports utilisés, la profusion des matières précieuses et des produits rares employés<sup>259</sup>, tout cela concourait à faire connaître la richesse et, par là même, la puissance des rois dans tout le bassin méditerranéen oriental.

Etalage de richesses, le voyage d'apparat était aussi démonstration de force. Par de nombreux côtés en effet, la mise en scène des convois funèbres et des cortèges nuptiaux peut-être interprétée comme l'affirmation grandiose du caractère fondamentalement militaire du pouvoir royal. A la suite d'Alexandre, les souverains hellénistiques fondèrent leur pouvoir sur les armes et en légitimèrent l'exercice par une propagande aux orientations multiples, mais largement articulée autour du thème de la victoire<sup>260</sup>. La présence du diadème dans les convois funèbres d'Alexandre, Démétrios et Hérode est, à cet égard, significative<sup>261</sup>. Sur le catafalque d'Alexandre étaient également disposées des Victoires brandissant des trophées, ainsi que les armes du défunt<sup>262</sup> : « on voulait en effet adapter tout ce que l'on offrait en spectacle aux exploits naguère accomplis par Alexandre »<sup>263</sup>. On retrouve cette même idéologie monarchique dans les thèmes adoptés pour les quatre tableaux décorant le fourgon puisque ceux mettaient en scène les fondements militaires du pouvoir d'Alexandre en insistant clairement sur son image de chef de guerre : le premier tableau représentait ainsi le conquérant monté sur un char et entouré de la Maison militaire ; le second quant à lui

---

<sup>256</sup> Voir notamment Polybe, *Histoires*, VI, 53, 7-9 qui insiste sur la présence, dans les cortèges funèbres des Romains les plus éminents, de la toge prétexte, des faisceaux, ou encore de la chaise curule.

<sup>257</sup> Appien, *Histoire romaine, Guerres civiles*, I, 12, 105.

<sup>258</sup> Cl. Préaux, 2003, p. 208-212.

<sup>259</sup> Cf. *supra*, p. 180-181 et 182.

<sup>260</sup> Sur la victoire militaire comme signe de la bienveillance divine, révélateur de la nature royale et mode de légitimation du pouvoir royal, voir Cl. Préaux, 2003, p. 183-185 ; M. Austin, 1986, p. 450-466 ; B. Virgilio, 2003<sup>2</sup>, p. 45-87 ; A. Chaniotis, 2005, p. 57-77.

<sup>261</sup> Cf. *supra*, p. 144-145.

<sup>262</sup> Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVIII, 26, 4 et 6.

<sup>263</sup> Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVIII, 26, 4.

représentait les éléphants de guerre, symboles de puissance et souvenir de la victoire indienne contre Poros ; le troisième et le quatrième, pour leur part, représentaient respectivement la cavalerie macédonienne et la flotte de guerre<sup>264</sup>.

De manière générale, le voyage d'apparat constituait une véritable démonstration de force militaire. Qu'il s'agisse des mariages ou des funérailles, les cortèges étaient toujours escortés par des forces armées imposantes tant par leur nombre que par leur magnificence.

Sur mer, c'était l'ensemble des flottes royales, avec à leur tête des navires amiraux grandioses<sup>265</sup>, qui pouvait être mobilisé. Le mariage de la fille de Démétrios Poliorcète puis le convoi funèbre de celui-ci donnèrent ainsi lieu à une véritable démonstration navale savamment orchestrée<sup>266</sup>. Il ne faut évidemment pas négliger le fait qu'en 300 av. J.-C. comme en 283 av. J.-C., la flotte constituait le seul véritable fondement du pouvoir des souverains antigonides<sup>267</sup>. Pour autant, la démarche ne paraît pas avoir été propre aux dynasties royales : de manière assez similaire en effet, les Rhodiens chargés d'escorter Laodice, la fiancée de Persée, profitèrent de ce cortège nuptial et de son retentissement pour faire étalage de leur puissance navale<sup>268</sup> ; sans doute le conflit avec les Lyciens et, plus encore, la détérioration de leurs relations avec Rome étaient-ils à l'origine de cette démonstration de force<sup>269</sup>.

Les troupes qui accompagnaient les convois funèbres terrestres avaient autant pour but d'en assurer la sécurité que d'afficher l'extraordinaire capacité militaire des souverains hellénistiques. Archélaos, le fils d'Hérode, mobilisa ainsi l'ensemble de l'armée royale afin d'escorter le corps de son père : « Autour de la bière se trouvait les fils du roi et la foule de ses parents ; venait ensuite la garde, les Thraces en formation compacte, les Germains et les Gaulois, tous en tenue de guerre. Puis s'avancait le reste des troupes avec leurs armes, en formation impeccables, sous la conduite des généraux et des officiers »<sup>270</sup>. Le convoi funèbre de Philopoïmen fut lui-aussi l'occasion pour les Achéens de faire la démonstration éclatante

---

<sup>264</sup> Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVIII, 27, 1.

<sup>265</sup> Sur ces navires, cf. *supra*, p. 180-181.

<sup>266</sup> Plutarque, *Démétrios*, XXXI, 6 et XXXII, 2 ; LIII, 2.

<sup>267</sup> E. Will, 1979<sup>2</sup>, p. 86-89 et 97-103.

<sup>268</sup> Polybe, *Histoires*, XXV, 4, 8-10.

<sup>269</sup> E. Will, 1982<sup>2</sup>, p. 295-297.

<sup>270</sup> Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, I, 672-673 et *Antiquités judaïques*, XVII, 198-199. Une escorte militaire est également attestée pour le convoi funèbre d'Alexandre : Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVIII, 28, 2.

de leur puissance militaire. Ce cortège fournit le cadre d'une véritable parade, en grand uniforme, des cavaliers achéens « montés sur des chevaux superbement harnachés »<sup>271</sup>. L'assimilation entre cortège funèbre et cortège triomphal est plus évidente encore dans la sphère romaine, notamment dans le cadre des funérailles de Sylla : le convoi qui ramena son corps à Rome depuis la Campanie était en effet composé d'un nombre considérable de fantassins et de cavaliers auxquels vinrent se joindre, en armes, tout au long du parcours, ceux qui avaient combattu au côté du défunt<sup>272</sup>. Il s'agissait évidemment là d'une forme d'hommage de la part de soldats envers leur général qui renvoie clairement au modèle du triomphe romain. En effet, bien qu'il faille faire ici la part de recomposition *a posteriori* et d'exagération due à Appien, le caractère triomphal de cette procession et la présence massive de vétérans syllaniens installés sur l'itinéraire emprunté par le convoi n'a rien d'inconcevable eu égard au contexte historique dans lequel il s'inscrit<sup>273</sup>.

L'apparat des convois funèbres et des cortèges nuptiaux dont on a conservé le récit relevait donc d'une mise en scène élaborée du pouvoir et revêtait, à cet égard, des enjeux politiques majeurs. Ce type de voyage royal s'inscrivait dans un double processus d'ostentation et de légitimation : il s'agissait pour les monarques et leur entourage de se « montrer » à leurs pairs ainsi qu'aux populations locales qu'attiraient ces cérémonies spectaculaires et, ce faisant, de faire symboliquement reconnaître et accepter un pouvoir royal fondé, essentiellement, sur la force, le principe dynastique et la richesse. On ne peut évidemment proposer la même lecture des funérailles des *imperatores* romains, mais il n'en demeure pas moins intéressant de constater que certains des modes d'exhibition des souverains hellénistiques furent repris à Rome dans le convoi funèbre de Sylla, lui conférant une dimension incontestablement monarchique.

Au delà des déplacements, éminemment révélateurs, mais nécessairement exceptionnels, suscités par les mariages et les funérailles, force est de constater que, de manière plus générale, les voyages des souverains hellénistiques, quels que fussent leurs motifs et leurs objectifs, témoignent de mises en scène similaires fondées sur des procédés semblables : l'utilisation de moyens de transport extraordinaires par la taille, le luxe, ou encore la beauté ; l'ostentation des richesses et des insignes du pouvoir ; la démonstration de

---

<sup>271</sup> Plutarque, *Philopoïmen*, XXI, 3 ; 5-6.

<sup>272</sup> Appien, *Histoire romaine, Guerres civiles*, I, 12, 105.

<sup>273</sup> S. Benoist, 2005, p. 115-116.

force. L'apparat du voyage constitue donc l'une des caractéristiques essentielles et l'une des constantes des déplacements royaux. Bien que plus avare dans ce domaine, la documentation montre qu'en matière de décorum, les préoccupations des *imperatores* romains rejoignent souvent celles des souverains hellénistiques lorsqu'il s'agissait de mettre en scène la puissance romaine, mais aussi leur propre personne<sup>274</sup> ; ceux-ci reprirent donc, dans une large mesure, les procédés royaux.

---

<sup>274</sup> Le témoignage de Cicéron sur son voyage en direction de la Cilicie où il devait exercer le proconsulat est, à cet égard, particulièrement révélateur. Alors que pour gagner Actium depuis Brindes – via Corcyre et les îles Sybota – Cicéron avait embarqué sur de petits navires de transport, il choisit ensuite de poursuivre son voyage et de gagner Athènes par la voie terrestre : « J'ai préféré prendre à partir d'Actium la route de terre, bien que la traversée eût été excellente ; mais doubler le cap de Leucate est une épreuve que je redoute ; et puis, arriver à Patras sans bagages, sur des navires minuscules, cela m'a paru manquer de décorum » (*Lettres à Atticus*, V, 9, 1).

## Chapitre 4

### Les voyages de jeunesse

Avant même leurs déplacements « officiels », les souverains hellénistiques comme les personnages publics romains eurent l'occasion d'effectuer des voyages de jeunesse en Orient. Bien souvent, les auteurs anciens qui évoquent ces voyages de jeunesse le font en terme d'éducation. On est dès lors amené à se demander dans quelle mesure il est possible de parler ici de voyages d'études ?

Si le thème philosophique du voyage initiatique, les conceptions divergentes des grandes écoles philosophiques quant au problème de la mobilité intellectuelle, ou encore les déplacements des philosophes sont autant de questions bien documentées et déjà largement débattues<sup>1</sup>, le problème du voyage d'études n'a, en revanche, jamais vraiment été posé : l'éducation en général, notamment à l'époque hellénistique, a fait l'objet de nombreux travaux depuis l'œuvre magistrale de Henri-Irénée Marrou<sup>2</sup>, mais les déplacements occasionnés par la quête du savoir n'ont guère été spécifiquement abordés<sup>3</sup>. Lloyd W. Daly, dans un article déjà ancien<sup>4</sup>, a proposé une première approche de cette pratique, tentant d'en établir la chronologie et d'en éclairer les motifs. Toutefois, outre le fait qu'il choisisse de se cantonner à la seule sphère romaine, l'auteur ne s'intéresse pas spécifiquement au

---

<sup>1</sup> Voir la mise au point récente de J.-M. André et M.-Fr. Baslez, *Voyager dans l'Antiquité*, Paris, 1993, p. 283-297.

<sup>2</sup> Hormis l'ouvrage, désormais classique, de H.-I. Marrou, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, 2 tomes, Paris, 1982 (1948), citons, parmi les plus importants travaux concernant l'éducation (dans l'ordre chronologique), W. Jäeger, *Paidéia, Die Formung der Griechischen Menschen*, 3 tomes, Berlin, 1933 et 1954-1955 (trad. fr. du tome I, Paris, 1964) ; M.-P. Nilsson, *Die Hellenistische Schule*, Munich, 1955 ; J. Delorme, *Gymnasion. Etude sur les monuments consacrés à l'éducation en Grèce (des origines à l'empire romain)*, Paris, 1960 ; Chr. Pélékidis, *Histoire de l'éphébie attique des origines à 31 av. J.-C.*, Paris, 1962 ; R. Pfeiffer, *History of Classical Scholarship. From the Beginnings to the End of the Hellenistic Age*, Oxford, 1968 ; A. Brelich, *Paidés e Parthenoi*, Rome, 1969 ; F. A. G. Beck, *Album of Greek Education. The Greeks at School and at Play*, Sydney, 1975 ; B. Legras, *Education et culture dans le monde grec. VIII<sup>ème</sup> siècle av. J.-C.-IV<sup>ème</sup> siècle ap. J.-C.*, Paris, 2002 (1998). Les recherches les plus récentes portent plus spécifiquement sur l'éducation dans l'Égypte ptolémaïque et romaine : voir ainsi R. Crihiore, *Writing, Teachers and Students in Graeco-Roman Egypt*, Atlanta, 1996 et *Gymnastics of Mind. Greek Education in Hellenistic and Roman Egypt*, Princeton, 2001 ; B. Legras, *Néotés. Recherches sur les jeunes Grecs dans l'Égypte ptolémaïque et romaine*, Genève, 1999.

<sup>3</sup> Voir cependant les remarques stimulantes de J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 297-312.

<sup>4</sup> L. W. Daly, « Roman Study Abroad », *AJPh*, 71, 1950, p. 40-58.

phénomène du voyage d'études, mais, de manière plus large, au fait d'« étudier à l'étranger » : il mêle ainsi indifféremment, dans un inventaire passablement lacunaire, véritables étudiants, exilés profitant de leur relégation pour se cultiver et personnalités officielles mettant à profit leurs déplacements fonctionnels à des fins de « formation permanente ».

Dans son acception moderne la plus courante, le voyage d'études est l'apanage de la jeunesse : le séjour de jeunesse à « l'étranger », doit permettre à celui qui l'entreprend de recevoir une formation intellectuelle supérieure, complémentaire de celle qu'il peut acquérir « sur place ». Il s'agit donc d'abord de déterminer si une telle pratique éducative, fondée sur le déplacement, existait à l'époque hellénistique dans les Cours royales et à Rome. Pour cela, il convient d'établir un certain nombre de critères permettant de définir un voyage d'études : si les termes employés par les auteurs anciens s'avèrent souvent ambigus, en revanche, certains éléments tels que l'âge, les motivations et surtout les lieux fréquentés se révèlent infiniment plus déterminants.

Une fois définies les caractéristiques fondamentales du voyage d'études, se pose la question de l'alternative que ce type de déplacement offrait à la formation « sur place » : pourquoi faisait-on le choix d'une formation sur place plutôt que celui du voyage d'études et inversement ?

Enfin, il paraît intéressant d'envisager le voyage d'études à travers le prisme du voyage fonctionnel. Le voyage de jeunesse précédait le voyage officiel en ce sens qu'il était notamment – mais pas exclusivement – le fait de princes hellénistiques, mais aussi et surtout de jeunes aristocrates romains, autant de personnages appelés à exercer, dans leurs royaumes comme à Rome, les plus hautes fonctions politiques et donc susceptibles d'avoir à effectuer au cours de leur existence d'autres déplacements, fonctionnels ceux-là. Il ne faut par ailleurs pas perdre de vue que les voyages de jeunesse pouvaient présenter une dimension politique primordiale qui pouvait parfois prendre le pas sur la dimension éducative mise en avant par les auteurs anciens. Enfin, on verra qu'il n'était pas rare que les personnages publics romains en déplacement fonctionnel en Orient se préoccupent à cette occasion de compléter leur « cursus universitaire » et leur formation intellectuelle par ce qu'il convient d'appeler une « formation permanente ».

## Les sources

Cet inventaire ne prend en considération que les sources relatives aux voyages de jeunesse de personnalités politiques – princes hellénistiques et jeunes aristocrates romains essentiellement. La plupart des étrangers, anonymes ou « enfants du commerce », qui vinrent à Athènes et Délos pour y fréquenter l'éphébie – l'institution éducative dont le public est le plus aisément saisissable dans les sources – n'entre évidemment pas dans cette catégorie, pas plus que la très grande majorité des disciples étrangers des scholarques athéniens<sup>5</sup>. Toutefois, la proportion importante d'étrangers au sein des éphébies attique et délienne, ainsi que dans l'entourage proche des philosophes athéniens conduit d'ores et déjà à souligner l'ampleur tout à fait remarquable du phénomène étudié. En tout état de cause, les voyages de jeunesse rassemblés ici posent tous, d'une manière ou d'une autre, le problème de l'éducation. Ce catalogue intègre en outre certaines sources qui bien que ne concernant pas l'Orient à proprement parler n'en présentent pas moins un intérêt tout particulier pour cette étude.

On discutera essentiellement ici des problèmes liés, d'une part, à l'identification des voyageurs mentionnés, d'autre part à la chronologie des voyages envisagés – date et durée des séjours. Les voyages de jeunesse des princes hellénistiques et des jeunes aristocrates romains font l'objet de deux catalogues distincts.

On utilisera, tout au long de ce travail, le même système de renvoi que pour les entrées solennelles : un chiffre romain en gras pour le catalogue, un chiffre arabe pour le personnage concerné.

### I. Les voyages de jeunesse des princes hellénistiques

#### 1. Antigone Gonatas.

Le premier cas à prendre en considération est celui du prince antigonide Antigone Gonatas. Né en 320 ou 319 av. J.-C., ce fils de Démétrios Poliorcète et de Phila débuta sa carrière politique dans le sillage de son père : il participa notamment à ses côtés au siège

---

<sup>5</sup> Ces différents acteurs de la vie culturelle athénienne viennent de faire l'objet d'un travail remarquable de E. Perrin-Saminadayar, *Education, culture et société à Athènes. Les acteurs de la vie culturelle athénienne (229-88) : un tout petit monde*, Paris, 2007, notamment p. 103-136, p. 248-253 et p. 449-560. En réexaminant l'ensemble de la documentation disponible – notamment les textes éphébiques –, l'auteur propose des catalogues prosopographiques exhaustifs qui fournissent la base d'une étude détaillée et particulièrement pénétrante de ces diverses catégories de personnes.

d'Athènes, en 295 av. J.-C., puis, à partir de 294 av. J.-C., fut chargé d'administrer la Grèce pour le compte de son père devenu entre temps roi de Macédoine<sup>6</sup>. Cette fonction plaçait, de fait, Athènes et l'Eubée sous la responsabilité de ce prince et il est possible qu'Antigone ait profité de l'occasion pour fréquenter certains intellectuels installés en Attique et en Eubée. Diogène Laërce le présente ainsi comme le disciple des philosophes Euphantos d'Olynthe, Ménédème d'Erétrie et Zénon de Kition : « Il [Euphantos d'Olynthe] fut aussi le maître du roi Antigone » ; « Antigone aussi avait de l'affection pour lui [Ménédème d'Erétrie] et se proclamait son disciple » ; « Antigone aussi le [Zénon] tenait pour maître et, s'il lui arrivait de venir à Athènes, il l'écoutait et lui lançait des invitations fréquentes à venir vers lui »<sup>7</sup>. Bien que plausible, l'hypothèse selon laquelle Antigone serait venu à Athènes et en Eubée au cours de sa jeunesse afin de se faire l'auditeur de ces philosophes n'est toutefois pas assurée. Rien, dans le témoignage de Diogène Laërce, ne prouve en effet formellement que les relations entre Antigone et Euphantos, Ménédème ou Zénon se soient établies à l'époque où le prince antigonide gouverna la Grèce : celles-ci ont tout à fait pu se mettre en place plus tardivement, à un moment où Antigone avait déjà pris la succession de son père – à partir de 283 av. J.-C. – avant de devenir effectivement roi de Macédoine en 276 av. J.-C. D'ailleurs, lorsque Diogène présente Antigone comme le disciple de Ménédème, il fait en même temps allusion à son succès militaire sur les Gaulois à Lysimachéia en 277 av. J.-C., victoire qui lui permit de remonter sur le trône de Macédoine<sup>8</sup>. De la même manière, au moment où cet auteur fait état des liens entre Zénon et l'Antigonide, celui-ci est incontestablement roi de Macédoine<sup>9</sup>. Si l'on ne peut donc exclure totalement l'hypothèse selon laquelle Antigone Gonatas se serait fait l'auditeur et le disciple de philosophes installées à Athènes et en Eubée au cours de sa jeunesse, il convient néanmoins de demeurer prudent quant à cette éventualité.

---

<sup>6</sup> W. W. Tarn, *Antigonos Gonatas*, Oxford, 1969 (1913), p. 20.

<sup>7</sup> Diogène Laërce, *Vies et doctrines des philosophes illustres*, II, 110 (Euphantos) ; II, 141 (Ménédème) ; VII, 6 (Zénon). Voir W. W. Tarn, 1969, p. 21-36 selon lequel Antigone fréquenta aussi au cours de cette période les nombreux intellectuels évoluant dans l'entourage de ces trois personnages, notamment ceux proches de Ménédème d'Erétrie : les poètes Aratos de Soles et Antagoras de Rhodes – que l'on retrouve à la cour du roi antigonide – le tragique Lycophron de Chalcis ou bien encore les philosophes Dionysios d'Héraclée et Ctésibios.

<sup>8</sup> Diogène Laërce, *Vies et doctrines des philosophes illustres*, II, 141.

<sup>9</sup> Diogène Laërce, *Vies et doctrines des philosophes illustres*, VII, 6-8 ; 14-15.

## 2. Démétrios le Beau.

Les sources font état du voyage de jeunesse effectué par le demi-frère d'Antigone Gonatas, Démétrios le Beau, fils de Démétrios Poliorcète et de la princesse lagide Ptolémaïs à Athènes. Après avoir passé les premières années de sa vie en Asie Mineure, à Milet, où son père, chassé de Macédoine et de Grèce, avait trouvé refuge, puis en Macédoine, à Pella, où il côtoya sans doute les membres du cercle intellectuel constitué autour du souverain régnant, Antigone Gonatas<sup>10</sup>, Démétrios le Beau vint en effet à Athènes dans sa jeunesse pour y suivre l'enseignement du philosophe Arcésilas, scholarque de l'Académie<sup>11</sup>. La date de ce voyage ne peut être déterminée avec précision, mais l'on serait tenté de placer ce séjour de jeunesse quelques années tout au plus avant le mariage de Démétrios le Beau avec sa première épouse, Olympias, en 264 av. J.-C. ; Démétrios le Beau, né en 286 av. J.-C., devait donc être âgé d'une vingtaine d'années lorsqu'il vint à Athènes pour y compléter sa formation intellectuelle.

Deux voyages de jeunesse, sortant quelque peu du strict cadre établi, paraissent néanmoins intéressants pour cette étude.

## 3. Massinissa.

Le premier de ces voyages n'a pas pour cadre géographique l'Orient, mais l'Afrique : Appien rapporte en effet que Massinissa, le fils de Gaïa, roi de la tribu numide des Massyles, fit son éducation à Carthage<sup>12</sup>. Ce séjour de jeunesse doit être approximativement daté du dernier tiers du III<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., Massinissa étant né aux alentours de 238 av. J.-C.

---

<sup>10</sup> Sur le cercle intellectuel d'Antigone Gonatas, voir W. W. Tarn, 1969, p. 223-256.

<sup>11</sup> Diogène Laërce, *Vies et doctrines des philosophes illustres*, IV, 41 : « Et en effet, on dit qu'il [Arcésilas] fut particulièrement épris de ce Démétrios qui fit voile vers Cyrène » ; sur Démétrios le Beau, voir W. W. Tarn, 1969, p. 290, note 36, p. 293 et p. 334 et S. Le Bohec, *Antigone Dôson, roi de Macédoine*, Nancy, 1993, p. 68-81. La jeunesse de Démétrios au moment où s'établirent ses relations avec Arcésilas ressort de l'ensemble du passage de Diogène Laërce : celui-ci y rapporte en effet qu'Arcésilas fut accusé par certains de ses condisciples d'être le corrupteur de la jeunesse, d'enseigner l'obscénité et d'aimer les jeunes gens ; parmi ceux-là figurait Démétrios.

<sup>12</sup> Appien, *Histoire romaine*, VIII, *Livre carthaginois*, 10, 37 : « Quant au vaillant peuple des Massyles, leur roi avait un fils, Massinissa, qui avait été élevé et éduqué à Carthage » ; 37, 155-156 : « Annibal envoya des émissaires à Massinissa : il lui rappelait son séjour à Carthage et l'éducation qu'il y avait reçue [...] Massinissa qui avait bel et bien élevé et éduqué à Carthage, respectait le prestige de la cité et entretenait des relations

#### 4. Charops.

Le second se trouve relaté par Polybe : dans le premier tiers du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., quelques années tout au plus avant le déclenchement de la guerre entre Rome et Persée – la date est impossible à déterminer avec plus de précision –, un jeune noble épirote du nom de Charops fut envoyé en grande pompe à Rome par son grand père, « un ami des Romains », pour y apprendre le latin<sup>13</sup>.

A l'exception de ces deux mentions quelque peu particulières puisque l'une intéresse l'Occident et non l'Orient, tandis que l'autre est relative à un personnage d'envergure internationale limitée, toutes les autres sources dont on dispose concernent les voyages de jeunesse de princes hellénistiques.

#### 5. Antiochos IV.

A commencer par le séjour de jeunesse à Athènes du futur Antiochos IV. A l'issue de la guerre qui opposa Antiochos III à Rome et de la défaite du souverain séleucide à Magnésie du Sipyle, en 189 av. J.-C., le traité de paix d'Apamée conclu en 188 av. J.-C., imposa, entre autres clauses, au vaincu la fourniture d'un certain nombre d'otages importants<sup>14</sup>, parmi lesquels figurait l'un de ses fils, Antiochos. Alors âgé d'un peu moins de trente ans – il était né en 215 av. J.-C. –, le prince demeura plusieurs années à Rome en tant qu'otage avant d'y être remplacé, au plus tard en 178 av. J.-C., par son neveu Démétrios, le fils de Séleucos IV, qui, en 187 av. J.-C., avait succédé à son père Antiochos III sur le trône séleucide. Libéré, le futur Antiochos IV quitta donc Rome et l'Italie, sans doute à l'été 178 av. J.-C.<sup>15</sup>, mais, au

---

amicales avec beaucoup de gens là-bas » ; 79, 368 : « Mais il était insatiable, nous traitait au mépris des principes du droit, nous et le sol où il avait été nourri et éduqué ».

<sup>13</sup> Polybe, *Histoires*, XXVII, 3, 15 : « Il y avait un Epirote nommé Charops, homme de bien et ami des Romains, qui, à l'époque où Philippe occupait les défilés de l'Épire l'avait, par son action, obligé à se retirer de ce pays, ce qui avait permis à Flamininus de se rendre maître du passage, puis de vaincre les Macédoniens. Ce Charops eut un fils, nommé Machatas, qui eut lui-même un fils nommé Charops. Ce dernier, ayant perdu son père alors qu'il était encore un adolescent, son grand-père, Charops, l'envoya à Rome avec l'équipage qui convenait à son rang, pour qu'il apprît à parler et à écrire le latin. Quelque temps après, ayant noué là-bas de nombreuses relations, le jeune Charops rentra dans son pays ».

<sup>14</sup> Polybe, *Histoires*, XXI, 17 ; 24 ; 43 ; Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVII, 45 ; XXXVIII, 38.

<sup>15</sup> Un décret athénien, voté à l'automne 178 av. J.-C., honore le prince et atteste sa présence à Athènes à ce moment-là : S. V. Tracy, *Hesperia*, 51, 1982, p. 60-62, n° 3 [SEG 32, 131 et 39, 138] ; voir les remarques de

lieu de s'en retourner directement dans son royaume, il décida de poser ses bagages à Athènes où il séjourna jusqu'en 175 av. J.-C., date à laquelle il quitta la Grèce pour rejoindre l'Asie et aller prendre la succession de son frère aîné, assassiné par l'un de ses ministres, Héliodoros<sup>16</sup>. La longue durée de ce séjour d'Antiochos IV à Athènes incite Eric Perrin-Saminadayar à y voir un séjour d'études<sup>17</sup>. Or, s'il n'est aucunement inconcevable que le prince séleucide ait effectivement mis à profit les quelques trois années qu'il passa en Attique pour y compléter sa formation<sup>18</sup>, rien dans le texte d'Appien ne permet d'attester une quelconque activité intellectuelle de sa part. La plus grande prudence s'impose donc concernant ce séjour que l'âge du prince rend plus problématique encore<sup>19</sup>.

#### 6. Ariarathe.

En 172 av. J.-C., des ambassadeurs d'Ariarathe IV, souverain de Cappadoce, arrivèrent à Rome, amenant avec eux le jeune fils du roi afin que celui-ci soit élevé et éduqué dans l'*Urbs*, au contact des Romains dont son père espérait bien s'attirer ainsi la bienveillance. L'Etat romain, accédant aux désirs du roi, assura l'entretien de l'enfant, mettant notamment à la disposition de celui-ci et de sa suite une résidence conforme à la dignité de son rang<sup>20</sup>. Le problème qui se pose en l'occurrence est que l'identité du fils

---

Chr. Habicht, *Athènes hellénistique. Histoire de la cité d'Alexandre le Grand à Marc-Antoine*, Paris, 2006<sup>2</sup>, p. 246.

<sup>16</sup> Appien, *Histoire romaine*, XI, *Guerres de Syrie*, 8, 45 : « Par la suite, après la mort d'Antiochos la Grand, son fils Séleucos lui succéda et donna son propre fils Démétrios comme otage aux Romains en lieu et place de son frère Antiochos. Antiochos, de retour de sa captivité à Rome, séjournait encore à Athènes lorsque Séleucos fut assassiné par suite d'une conspiration menée par un certain Héliodoros, l'un de ses ministres ; mais, alors qu'Héliodoros pensait disposer du pouvoir, il fut chassé par Eumène et Attale qui installèrent Antiochos dans l'espoir de se concilier ainsi ses bonnes grâces [...] C'est ainsi qu'Antiochos, le fils d'Antiochos le Grand, monta sur le trône de Syrie » ; sur l'accession d'Antiochos au pouvoir, voir aussi *OGIS* 248.

<sup>17</sup> E. Perrin-Saminadayar, 2007, p. 150 ; 160 ; 164 ; 168-169.

<sup>18</sup> De même qu'il est possible qu'il ait mis à profit en ce sens son long séjour dans l'*Urbs* en tant qu'otage – d'autres le firent après lui, notamment Ariarathe de Cappadoce : I, 6.

<sup>19</sup> Cf. *infra*, p. 234-235.

<sup>20</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLII, 19, 3-6 : « Comme le Sénat attendait (la guerre quoique non déclarée, était cependant déjà décidée) de savoir quels seraient les rois qui devaient être soit ses alliés, soit ceux de Persée, des ambassadeurs d'Ariarathe vinrent à Rome, amenant avec eux le jeune fils du roi. Ils dirent que celui-ci avait envoyé son fils à Rome pour qu'il y fut élevé et que, dès son adolescence, il s'habituaît aux mœurs des Romains et à leurs personnes. Il demandait qu'on voulût bien mettre son fils non seulement sous la garde de particuliers qui lui offriraient l'hospitalité, mais encore sous la protection et presque la tutelle de l'Etat. Cette

d'Ariarathe mentionné ici s'avère pour le moins incertaine : il pourrait s'agir ici du futur Ariarathe V, fils légitime d'Ariarathe IV et de sa femme Antiochis. Cependant, un passage de Diodore de Sicile évoque la possibilité que l'enfant confié par Ariarathe IV aux Romains ait été un fils illégitime ou, pour mieux dire, supposé du souverain, dont on aurait ainsi cherché à se débarrasser. Diodore rapporte en effet qu'Antiochis, l'épouse d'Ariarathe IV, aurait été stérile au début de son mariage, ce qui l'aurait conduite à se donner des fils « supposés », nommés Ariarathe et Orophernès ; plus tard, elle se serait mise à procréer et aurait alors donné naissance à deux filles et un fils – légitime celui-là – prénommé Mithridate – le futur Ariarathe V. Dès lors, toujours selon Diodore, afin d'éviter tout scandale et craignant que son fils légitime ne fut écarté de la succession au profit de l'un de ses « supposés » aînés, le couple aurait décidé d'éloigner Ariarathe et Orophernès en les envoyant faire leur éducation au loin, le premier à Rome, le second en Ionie. Quant au jeune Mithridate, il prit alors le patronyme d'Ariarathe et devint donc l'héritier désigné du royaume de Cappadoce ; il devait ainsi succéder à son père en 163 av. J.-C.<sup>21</sup>. L'Ariarathe envoyé à Rome selon Diodore de Sicile n'apparaît plus ensuite dans les sources, mais on sait en revanche qu'Orophernès, le frère aîné « supposé » d'Ariarathe V, ne manqua pas, après l'avènement de celui-ci, de revendiquer le trône de Cappadoce, tentant de faire valoir sa prétendue légitimité et son supposé droit d'aînesse : en 158 av. J.-C., aidé du Séleucide Démétrios I<sup>er</sup>, il parvint même à renverser Ariarathe V, avant que celui-ci ne reprenne sa place en 156 av. J.-C., grâce,

---

ambassade fut bien accueillie par le Sénat : celui-ci décida de charger le préteur Cn. Sicinius de mettre en adjudication l'installation d'une maison où le fils du roi et sa suite puissent habiter d'une façon digne d'un roi »

<sup>21</sup> Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XXXI, 19, 7-8 : « Il [Ariarathe IV] épousa à son tour l'une des filles d'Antiochos, surnommé le Grand, appelée Antiochis, une femme absolument sans scrupules. Ne parvenant pas à avoir d'enfants, elle donna à son mari, ignorant de la supercherie, deux fils « supposés », Ariarathe et Orophernès. Néanmoins, après un certain temps, elle cessa de manière inexplicable d'être stérile et donna alors naissance à deux filles et un fils, nommé Mithridate. Sur ce, après avoir révélé la vérité à son mari, elle s'arrangea pour que le plus âgé de ses fils « supposés » soit envoyé à Rome avec le traitement approprié et envoya le plus jeune en Ionie afin d'éviter toute dispute pour le pouvoir entre ceux-ci et son fils légitime. On dit que celui-ci changea son nom après avoir atteint l'âge adulte, qu'il reçut une éducation grecque et qu'il s'attira des louanges pour de nombreuses autres qualités. Il était un si bon fils que son père mit un point d'honneur à s'occuper de lui ; leur respect l'un envers l'autre fut à ce point élevé que le père conçut le projet d'abandonner son trône au profit de son fils mais celui-ci déclara qu'il ne pouvait accepter un tel honneur tant que vivaient ses parents. Quand le dernier jour de son père fut arrivé, il hérita du royaume et mérita alors les plus grandes éloges pour sa manière de vivre et notamment pour sa dévotion envers la philosophie, à tel point que la Cappadoce, si longtemps ignorée des Grecs, devint un lieu de séjour pour les intellectuels ».

notamment, au soutien d'Attale II ; le Sénat romain reconnut finalement Ariarathe V<sup>22</sup>. On a souvent contesté la véracité du témoignage de Diodore de Sicile et son histoire des fils « supposés » d'Ariarathe IV<sup>23</sup>, et il est vrai que toute cette affaire se révèle pour le moins obscure. Cependant, on soulignera pour notre part, la parfaite concordance entre le texte de Diodore – l'Ariarathe fils aîné « supposé » envoyé faire ses études à Rome, dans le but de l'éloigner – et celui de Tite-Live qui enregistre en 172 av. J.-C. l'arrivée à Rome d'un fils d'Ariarathe IV venu faire son éducation dans l'*Urbs*. Il est donc vraisemblable que le fils d'Ariarathe IV dont Tite-Live relate l'arrivée à Rome en qualité d'étudiant est bien l'Ariarathe, fils « supposé » d'Antiochis et du souverain de Cappadoce, et non Mithridate, fils légitime celui-là et futur Ariarathe V. D'ailleurs, Diodore signale que ce dernier reçut une éducation grecque ; même si rien ne permet de l'affirmer avec certitude, on peut dès lors supposer qu'Ariarathe V vint, à un moment ou à un autre de son existence, compléter sa formation intellectuelle à Athènes. On sait ainsi qu'il entretenait une correspondance philosophique avec l'Académicien Carnéade – il n'est dès lors aucunement exclu qu'il l'ait préalablement rencontré<sup>24</sup>. Surtout, les nombreux actes d'évergétisme du souverain envers Athènes et les honneurs qui lui furent décernés en retour tendent à prouver l'existence de liens privilégiés entre le roi et la cité. Ariarathe combla ainsi de bienfaits les technites dionysiaques d'Athènes, lesquels, en guise de remerciement, lui vouèrent, à lui et à son épouse Nysa, une statue de culte placée à proximité de celle de Dionysos et une autre, en bronze, érigée à l'entrée du *téménos*<sup>25</sup>. Par ailleurs, une amphore panathénaïque – impossible à dater – lui donne le titre d'*agonothète*, c'est à dire « organisateur de la fête », et prouve que le souverain cappadocien contribua largement au financement des Panathénées<sup>26</sup>.

---

<sup>22</sup> Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XXXI, 28 ; 32 ; Polybe, *Histoires*, XXXI, 32 ; XXXII, 1, 1-4 ; 10-12 ; XXXIII, 6 ; Appien, *Histoire romaine*, XI, *Guerres de Syrie*, 47 ; Tite-Live, *Abrégés*, XLVI, 10 et XLVII, 7 ; Justin, *Abrégé des Histoires philippiques de Trogue-Pompée*, XXXV, 1, 2 ; sur toute cette affaire, voir les éclaircissements d' E. Will, *Histoire politique du monde hellénistique (323-30 av. J.-C.)*, Tome II, Nancy, 1982<sup>2</sup>, p. 371-373.

<sup>23</sup> E. Will, 1982<sup>2</sup>, p. 373 pense ainsi que « cette sombre histoire pourrait cacher d'obscures intrigues de palais et la tradition des fils supposés n'avoir été destinée qu'à justifier l'éviction des aînés ».

<sup>24</sup> Diogène Laërce, *Vies et doctrines des philosophes illustres*, IV, 65.

<sup>25</sup> *IG II<sup>2</sup>*, 1330 = *OGIS* 352.

<sup>26</sup> M. Mitsos, *AE*, 1948-1949, p. 5-9 et J. et L. Robert, *Bulletin épigraphique*, 1959, 79. Sur les relations entre Ariarathe V et Athènes, voir, entre autres, D. Magie, *Roman Rule in Asia Minor*, 2 vol., Princeton, 1950, p. 202 et note 8 p. 1097 ; E. Perrin-Saminadayar, 2007, p. 572-573 ; Chr. Habicht, 2006<sup>2</sup>, p. 263 ; 311 ; 355.

## 7. Mastanabal.

Les listes des vainqueurs aux concours des Panathénées font connaître un autre prince qui, selon toute vraisemblance, effectua un voyage de jeunesse à Athènes afin d'y parachever sa formation : il s'agit du prince numide Mastanabal, le fils cadet du roi Massinissa. Mastanabal est en effet honoré comme vainqueur dans la course de char à deux poulains des Panathénées pour l'année 158/157 av. J.-C.<sup>27</sup>. En soi, il est vrai, ce simple fait ne suffit pas à attester la présence de Mastanabal à Athènes : on sait que pour ce type d'épreuves, les listes des vainqueurs panathénaïques font figurer non pas le nom du cocher, mais celui du propriétaire de l'attelage vainqueur<sup>28</sup>. Il y a néanmoins de fortes chances que le prince numide ait bel et bien effectué un voyage de jeunesse à Athènes pour y parfaire son éducation et qu'il ait, à cette occasion, pris part aux concours des Panathénées<sup>29</sup> : Tite-Live nous informe en effet que des trois fils de Massinissa, le cadet, c'est à dire précisément Mastanabal, a « été instruit même dans les lettres grecques »<sup>30</sup>. On sait en outre que le père de Mastanabal, Massinissa, avait lui même, dans les premières années de sa vie, effectué un voyage de formation à Carthage<sup>31</sup> ; il était donc bien placé pour mesurer les avantages de ce type de déplacement.

Si l'hypothèse d'un voyage d'études de Mastanabal à Athènes apparaît éminemment plausible, il convient en revanche de rejeter l'idée selon laquelle de nombreux princes hellénistiques séjournèrent à Délos dans leur jeunesse. Un seul exemple suffira à illustrer cela. On a longtemps cru, sur la base d'une dédicace d'une statue du roi Nicomède de Bithynie consacrée par les éphèbes de Délos, que le futur Nicomède IV avait fait partie, dans ses jeunes années, aux alentours de 105-102 av. J.-C., de l'éphébie délienne<sup>32</sup>. Or, il semble qu'il convient dorénavant de remonter la date de cette dédicace à l'année 139/138 av. J.-C. ;

---

<sup>27</sup> *IG II<sup>2</sup>*, 2316, 41-43.

<sup>28</sup> Sur ce point, voir E. Perrin-Saminadayar, 2007, p. 161 et 582 et Chr. Habicht, 2006<sup>2</sup>, p. 261-264.

<sup>29</sup> L'hypothèse est également formulée par E. Perrin-Saminadayar, 2007, p. 582.

<sup>30</sup> Tite-Live, *Abrégés*, L, 7 : « Micipsa l'aîné, Gulussa et Mastanabal, qui avait été instruit même dans les lettres grecques ».

<sup>31</sup> *I*, 3

<sup>32</sup> *ID* 1580 ; l'attribution de cette statue à Nicomède IV et sa datation se trouvent dans les *ID* ; J. Tréheux, *Les étrangers, à l'exclusion des Athéniens de la clérouquie et des Romains, Inscriptions de Délos*, Index, I, Paris, 1992, p. 14 les a récemment repris.

il faudrait dès lors attribuer cette statue à Nicomède III<sup>33</sup>, voire même à Nicomède II<sup>34</sup>. En tout état de cause, quel que soit le souverain bithynien ainsi honoré par les éphèbes de Délos, l'érection d'une telle statue ne prouve en aucun cas que ce roi a séjourné dans l'île et encore moins, contrairement à ce qu'on a pu affirmer<sup>35</sup>, qu'il a été membre de l'éphébie délienne<sup>36</sup>. Que les souverains hellénistiques aient fait de nombreux dons et consécérations au gymnase de Délos et qu'ils en aient retiré de multiples honneurs est un fait avéré ; cela ne constitue pas pour autant une preuve formelle de leur venue dans l'île pour y recevoir une éducation dans le cadre de l'éphébie<sup>37</sup>.

#### 8. Antiochos Grypos ; 9. Antiochos Cyzikénos.

Les sources littéraires font état de deux autres voyages de jeunesse, avérés ceux-là. Cléopâtre Théa, la fille de Ptolémée VI, eut deux enfants de son second mari, le Séleucide Démétrios II, Séleucos et Antiochos dit Grypos – le futur Antiochos VIII – et un de son troisième époux, Antiochos VII, Antiochos dit Cyzikénos, « de Cyzique », – le futur Antiochos IX. Selon Appien, elle envoya Antiochos Grypos à Athènes et Antiochos Cyzikénos à Cyzique pour qu'ils y fassent leur éducation<sup>38</sup>. Le séjour d'Antiochos Grypos à Athènes doit vraisemblablement dater de quelques années avant son avènement sur le trône de Syrie, qui intervint en 125 av. J.-C., alors que le jeune prince, né en 141 av. J.-C., était âgé de 16 ans<sup>39</sup>. La datation du séjour d'Antiochos Cyzikénos à Cyzique se révèle plus problématique. Le texte d'Appien pourrait, dans une certaine mesure, suggérer la

---

<sup>33</sup> G. Daux, *Hespéria*, 16, 1947, p. 55-57 ; voir aussi E. Perrin-Saminadayar, 2007, p. 574-575.

<sup>34</sup> Chr. Habicht, 2006<sup>2</sup>, p. 279 accepte la date de 139/138 av. J.-C. mais attribue cette statue au souverain Nicomède II Epiphane.

<sup>35</sup> C'est le cas de J. Tréheux, 1992, p. 14 ou bien encore de J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 298.

<sup>36</sup> Voir en ce sens E. Perrin-Saminadayar, 2007, p. 575.

<sup>37</sup> Sur les relations entre les monarques hellénistiques et Délos, voir Chr. Habicht, 2006<sup>2</sup>, p. 271-289 ; les dons et les consécérations des souverains à Délos sont rassemblés et commentés par Ph. Bruneau, *Recherches sur les cultes de Délos à l'époque hellénistique et impériale*, Paris, 1970, p. 515-583 et en dernier lieu par E. Perrin-Saminadayar, 2007, p. 573-575.

<sup>38</sup> Appien, *Histoire romaine*, XI, *Guerres de Syrie*, 11, 68 : « Elle [Cléopâtre Théa] donna deux fils à Démétrios, appelés Séleucos et Antiochos Grypos ; et elle donna un fils à Antiochos, nommé Antiochos Cyzikénos. Elle envoya Grypos à Athènes et Cyzikénos à Cyzique pour leur éducation ».

<sup>39</sup> E. Perrin-Saminadayar, 2007, p. 582-583 propose de dater ce séjour d'études d'avant 130/129 av. J.-C., année de son retour en Syrie – Antiochos aurait alors été âgé de 10-11 ans ; cette hypothèse semble raisonnable même si rien ne permet ni de la confirmer, ni de l'infirmer.

simultanéité des voyages de Grypos et Cyzikénos, mais cette remarque ne constitue aucunement un argument définitif. En revanche, les querelles au sein de la dynastie séleucide et les vicissitudes de l'histoire intérieure de ce royaume fournissent des éléments de datation tout à fait probants. En 140 av. J.-C., Démétrios II, le second mari de Cléopâtre Théa et le père d'Antiochos Grypos, lança une expédition contre l'empire parthe, mais cette entreprise échoua puisque le Séleucide fut fait prisonnier par Mithridate I<sup>er</sup> en 139 av. J.-C.<sup>40</sup>. Quelques dix années plus tard, le nouveau souverain parthe, Phraate II, confronté à Antiochos VII, qui avait pris la succession de son frère, décida de détourner l'attention de celui-ci en libérant Démétrios II, et en le renvoyant en Syrie dans l'espoir d'y susciter ainsi de nouvelles querelles dynastiques. En 129 av. J.-C., alors que son frère Antiochos VII trouvait la mort en Iran face aux Parthes, Démétrios II recouvrait, non sans mal, la souveraineté sur le royaume séleucide<sup>41</sup>. Ce retour ne devait guère ravir Cléopâtre Théa qui lors de la captivité de Démétrios II, son second mari, avait épousé son frère Antiochos VII en troisième noce. Comme le souligne Edouard Will, Cléopâtre Théa « eût peut-être préféré régner au nom d'un de ses fils que de voir resurgir son second époux »<sup>42</sup>. Le retour de Démétrios II à la tête du royaume séleucide n'était pas seulement problématique pour Cléopâtre Théa : il mettait aussi en danger Antiochos Cyzikénos, fils de cette dernière et d'Antiochos VII, et, à ce titre, prétendant légitime à la succession de son père. Il est dès lors tout à fait possible qu'en 129 av. J.-C., au moment du retour de Démétrios II, Cléopâtre Théa ait jugé bon de protéger Antiochos Cyzikénos des éventuelles foudres de Démétrios II en l'éloignant momentanément de Syrie, c'est à dire en l'envoyant à Cyzique pour y être élevé et éduqué<sup>43</sup>. Si tel est effectivement le cas, il convient alors de souligner un élément important, à savoir la jeunesse d'Antiochos Cyzikénos au moment de son départ pour Cyzique : né en 135 av. J.-C., celui-ci devait être âgé de 6 ans seulement lorsqu'il quitta la Syrie pour rejoindre les bords de la Propontide. Par ailleurs, son séjour en Mysie semble avoir été particulièrement long : on ne le voit en effet réapparaître dans les sources qu'en 113 av. J.-C., année où il parvint à s'emparer, au moins pour un temps, du royaume de son demi-frère, Antiochos Grypos

---

<sup>40</sup> Sources et commentaire chez E. Will, 1982<sup>2</sup>, p. 407-410.

<sup>41</sup> Voir E. Will, 1982<sup>2</sup>, p. 432-434.

<sup>42</sup> E. Will, 1982<sup>2</sup>, p. 432.

<sup>43</sup> C'est ce que suggère aussi I. Savalli-Lestrade, *Les Philoi royaux dans l'Asie hellénistique*, Genève, 1998, p. 84. Rien n'interdit de penser que ce fut au même moment qu'Antiochos Grypos prit de son côté le chemin d'Athènes.

devenu Antiochos VIII<sup>44</sup>. Il paraît tout à fait plausible qu'Antiochos Cyzikénos ait séjourné à Cyzique entre 129 et 113 av. J.-C., c'est à dire de l'âge de 6 à 22 ans : le fait qu'il ait reçu le surnom de Cyzikénos atteste la longue durée de son séjour à Cyzique. D'ailleurs, son père, Antiochos VII, avait du, lui aussi, en son temps, séjourner longuement hors de Syrie au cours de premières années de sa vie, vraisemblablement à Sidé, en Pamphylie, ainsi que le laisse à penser le surnom de Sidétès qu'il porta avant de prendre l'épiclèse, nettement plus classique à l'époque, d'Evergète.

#### 10. Ptolémée XI ; 11. Ptolémée XII.

En 103 av. J.-C., alors que des troubles dynastiques qui mettaient aux prises Ptolémée X, son frère aîné, Ptolémée IX, et leur mère Cléopâtre III, agitaient le royaume lagide, cette dernière décida d'envoyer ses petits-fils à Cos, en même temps que son testament et le trésor royal. Il y avait là – entre autres – le fils de Ptolémée X, c'est à dire le futur Ptolémée XI, ainsi que le fils de Ptolémée IX, en l'occurrence le futur Ptolémée XII. Le premier, né en 105 av. J.-C., devait alors être seulement âgé de 2 ans, tandis que le second devait avoir entre 4 et 12 ans – sa date de naissance présumée oscille entre 115 et 107 av. J.-C. En 88 av. J.-C., le séjour des jeunes princes lagides fut interrompu par l'arrivée de Mithridate VI Eupator qui les fit prisonniers et les envoya à sa cour<sup>45</sup>. En 84 av. J.-C., le futur Ptolémée XI, s'échappa et alla se mettre sous la protection de Sylla, lequel l'envoya alors à Rome. Plus tard, en 80 av. J.-C., à la mort de Ptolémée IX, Sylla imposa cet otage comme nouveau souverain d'Égypte, mais son règne se révéla particulièrement court puisqu'il périt dans une émeute à Alexandrie à peine trois semaines après être monté sur le trône<sup>46</sup>. Quant à Ptolémée XII, son devenir

---

<sup>44</sup> Appien, *Histoire romaine*, XI, *Guerres de Syrie*, 11, 69 ; voir les précisions de E. Will, 1982<sup>2</sup>, p. 446-448.

<sup>45</sup> Appien, *Histoire romaine*, *Guerres civiles*, I, 11, 102 : « Cependant, Sylla fit rendre, par un décret, le royaume d'Égypte à Alexandros, fils d'un roi de ce nom. Ce prince avait été envoyé dans l'île de Cos pour son éducation ; et, livré à Mithridate par les habitants de cette île, il s'était échappé des mains de ce prince, et il s'était sauvé auprès de Sylla, dont il avait obtenu la bienveillance » ; XII, *Guerres mithridatiques*, 23, 92-93 : « Pour sa part, Mithridate débarqua à Cos, où la population l'accueillit avec joie. Elle lui remit le fils de l'ancien roi d'Égypte Alexandros, que sa grand-mère Cléopâtre avait laissé à Cos avec des richesses considérables. Il l'éleva en roi et, prélevant sur les trésors de Cléopâtre quantité d'objets de valeur, des œuvres d'art, des pierres précieuses, des bijoux de femme et de l'argent en masse, il envoya tout cela dans le Pont » ; Flavius Josèphe, *Antiquités judaïques*, XIII, 349 : « Au même moment, elle [Cléopâtre] mit en sécurité à Cos ses petits-enfants, son testament et une grande partie de ses richesses ».

<sup>46</sup> Appien, *Histoire romaine*, *Guerres civiles*, I, 11, 102 ; sur ces événements, voir E. Will, , p. 445 ; 480 ; 518-519.

entre sa capture par Mithridate à Cos en 88 av. J.-C. et son avènement à la tête de l’Égypte en 80 av. J.-C. demeure tout à fait obscur<sup>47</sup>.

#### 12. Ariobarzane ; 13. Ariarathe.

Un décret athénien daté de l’année 80/79 av. J.-C. mentionne la présence des princes Ariobarzane (II) et Ariarathe au sein de l’éphébie attique : ceux-ci sont donc venus du royaume de Cappadoce, un royaume client de Rome, pour séjourner à Athènes<sup>48</sup>.

#### 14-19. Fils d’Hérode.

Les derniers voyages de jeunesse dont les sources mettent en avant la dimension éducative sont ceux qui conduisirent les nombreux fils d’Hérode, roi de Judée depuis 37 av. J.-C., à Rome. Les rapports tout à fait privilégiés entre Hérode, roi-client par excellence – ce furent d’ailleurs les accords de Brindes qui, en 40 av. J.-C., lui conférèrent la souveraineté en Judée –, et Rome ne sont plus à démontrer. A cet égard, les circonstances des séjours de jeunesse des fils d’Hérode dans l’*Urbs* sont tout à fait révélatrices. Les trois fils issus du mariage d’Hérode avec Mariamme, célébré en 37 av. J.-C., furent tous envoyés à Rome pour leur éducation. Le plus jeune, dont on ignore le nom, y mourut au cours de son séjour<sup>49</sup>. Quant aux deux aînés, Alexandros et Aristoboulos, ils se rendirent dans l’*Urbs* aux alentours de 23 av. J.-C. ; là, ils furent d’abord hébergés par un ami d’Hérode du nom de Pollio – vraisemblablement C. Asinius Pollio, le consul de 40 av. J.-C. –, avant qu’Auguste ne décide de les accueillir dans son propre palais<sup>50</sup>. Leur séjour de jeunesse prit fin en 18/16 av. J.-C.,

---

<sup>47</sup> E. Will, 1982<sup>2</sup>, p. 519-522.

<sup>48</sup> *IG II<sup>2</sup>*, 1039 : « Ariobarzanès et Ariarathès, fils du roi Ariobarzanès, du dème de Sypalettos, amis des Romains » ; sur la présence des princes de Cappadoce dans l’éphébie attique, voir S. Follet, « Ephèbes étrangers à Athènes : Romains, Milésiens, Chyriotes, etc. », *Cahiers du Centre d’études chyriotes*, 9, 1988, p. 24 et, en dernier lieu, E. Perrin-Saminadayar, 2007, p. 643-644.

<sup>49</sup> Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, I, 435 : « Des cinq enfants qu’il eut de Mariamme, deux étaient des filles, trois des garçons. Parmi ces derniers, le plus jeune mourut à Rome au cours de ses études ».

<sup>50</sup> Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, I, 435 : « Il [Hérode] donna aux deux aînés une éducation royale en raison de la noblesse de leur mère et du fait qu’ils étaient nés depuis qu’il était roi » ; 445 : « Les fils, héritant du ressentiment de leur mère, à la pensée de ce crime, regardaient leur père comme un ennemi, déjà au temps de leur éducation à Rome, mais plus encore une fois rentrés en Judée » ; *Antiquités judaïques*, XV, 342-343 : « Hérode décida d’envoyer ses fils Alexandros et Aristoboulos à Rome afin de les présenter à Auguste. Quand ils arrivèrent, ils logèrent dans la maison de Pollio, qui se targuait d’être l’un des amis les plus dévoués d’Hérode. Puis la permission leur fut accordée de demeurer auprès d’Auguste lui-même, lequel accueillit ceux-

lorsque Hérode vint à Rome pour y rencontrer Auguste et y visiter ses fils : ces derniers, dont les études étaient achevées, reprirent alors le chemin de la Judée en compagnie de leur père<sup>51</sup>. Alexandros et Aristoboulos ne furent cependant pas les seuls que leur père envoya à Rome pour leur éducation : Hérode fit aussi élever dans l'*Urbs* les deux fils issus de son union avec la Samaritaine Mathakè, Antipas et Archélaos, ainsi que Philippos, l'un des enfants qu'il eut avec une autre de ses femmes, Cléopâtre<sup>52</sup>.

L'établissement de ce catalogue amène d'emblée à souligner un point primordial : le nombre tout à fait limité de voyages de jeunesse de princes hellénistiques connus pour la période hellénistique, 18 en tout et pour tout<sup>53</sup>. S'agit-il là d'une représentation trompeuse due au caractère particulièrement lacunaire des sources littéraires et épigraphiques ou faut-il, au contraire, en conclure que le voyage de jeunesse à des fins éducatives constituait bel et bien un phénomène mineur dans les royaumes hellénistiques ? Il semble que les sources antiques témoignent ici assez justement du fait que cette pratique demeura peu répandue chez les princes hellénistiques. On peut certes remarquer que trois grandes dynasties royales, antigonide, séleucide, lagide, sont ici représentées – à l'exception notoire des Attalides donc – ; on peut aussi noter qu'apparaissent dans ce catalogue des princes issus de dynasties émergentes et barbares, celles de Numidie, de Cappadoce ou bien encore de Judée. Quoi

---

ci avec la plus grande considération » ; nous savons en outre, par *Antiquités judaïques*, XVI, 242-243, qu'un certain Gemellus, ami d'Hérode, se trouvait auprès d'Alexandros au cours de son séjour d'études à Rome : « Andromachos et Gemellus, deux hommes qui étaient ses amis depuis longtemps déjà et qui furent d'une aide précieuse pour sa famille en ce qui concerne les affaires d'Etat, au travers d'ambassades et de conseils, et qui avaient aidé à l'éducation de ses fils, furent révoqués, bien qu'ils aient joui récemment d'une liberté de parole plus grande que celle de n'importe qui d'autre. Le premier fut congédié parce son fils Démétrios était un ami proche d'Alexandros, tandis que Gemellus fut écarté parce qu'il était bien disposé envers Alexandros, avec lequel il avait été élevé et éduqué et auprès duquel il se trouvait lors de son séjour à Rome ».

<sup>51</sup> Flavius Josèphe, *Antiquités judaïques*, XVI, 6 : « Au même moment, Hérode fit un voyage en Italie afin d'y rencontrer Auguste et visiter ses fils qui résidaient alors à Rome. Auguste lui réserva un accueil tout à fait amical et, entre autres choses, lui remit ses enfants dont les études étaient achevées pour qu'il les ramène dans leur pays ».

<sup>52</sup> Flavius Josèphe, *Antiquités judaïques*, XVII, 20-21 : « Parmi les femmes d'Hérode, on compte aussi une Samaritaine ; ses fils, Antipas et Archélaos [...] furent élevés à Rome par un juif. De Cléopâtre, une autre de ses femmes, native de Jérusalem, il eut deux fils encore, Hérode et Philippos, lequel fut lui aussi élevé à Rome ».

<sup>53</sup> Ce chiffre ne tient pas compte du cas de Charops, mais inclut en revanche celui de Masinissa, ainsi que les voyages pour lesquels l'incertitude demeure comme ceux d'Antigone Gonatas, Antiochos IV et Mastanabal.

qu'il en soit, il n'en reste pas moins que le nombre d'occurrences dans ce catalogue s'avère étrangement restreint, notamment si on le rapporte à la longue durée de la période envisagée – environ 300 ans d'Alexandre le Grand au début de l'Empire romain –, ainsi qu'à l'importance du cadre géographique considéré – l'Orient grec dans son ensemble et même l'Afrique.

## II. Les voyages de jeunesse des aristocrates romains

On ne trouvera pas ici mention des éventuels voyages de jeunesse de Térence et de Lucilius : les incertitudes pesant sur ces voyages et le fait que ces auteurs ne soient pas des personnalités politiques amenées à accomplir ensuite des déplacements fonctionnels ont conduit à ne pas les intégrer dans cet inventaire<sup>54</sup>.

### 1. Q. Caecilius Metellus Numidicus.

Le premier voyage d'études effectué par un jeune noble romain en Orient paraît être celui qui mena Q. Caecilius Metellus Numidicus à Athènes dans les années 130 av. J.-C. Si l'on en croit le témoignage de Cicéron, celui-ci, encore adolescent – né en 152 av. J.-C., il devait être âgé d'une vingtaine d'années –, serait venu en Attique pour y écouter, durant plusieurs jours, les leçons du célèbre Carnéade<sup>55</sup>. On ne peut ignorer totalement les objections de Jean-Louis Ferrary, mais il semble bien que nous ayons affaire ici au premier voyage d'études d'un jeune aristocrate romain en Orient<sup>56</sup>.

---

<sup>54</sup> Sur les incertitudes concernant les voyages de Térence et Lucilius, voir L. W. Daly, 1950, p. 41-42.

<sup>55</sup> Cicéron, *De l'orateur*, III, 18, 68 : « J'ai pu connaître personnellement beaucoup de ses auditeurs [à Carnéade] ; mais il me suffira de nommer deux autorités très dignes de foi, mon beau-père Scaevola qui, dans son adolescence, l'entendit à Rome, et mon illustre ami Quintus Metellus, fils de Lucius, lequel m'a dit qu'à Athènes, étant adolescent, il avait suivi pendant plusieurs jours les leçons du philosophe, déjà fort avancé en âge ».

<sup>56</sup> J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme. Aspects idéologiques de la conquête romaine du monde hellénistique*, Rome, 1988, p. 604, note 62 remarque à propos de ce passage : « un voyage d'études serait tout à fait exceptionnel à cette époque pour un homme de son origine ». Pourtant, il faut bien un précédent à toute nouvelle pratique et, en l'état de notre documentation, Q. Caecilius Metellus apparaît bel et bien comme le précurseur romain en matière de voyage d'études. E. Perrin-Saminadayar, 2007, p. 548 mentionne d'ailleurs Q. Caecilius Metellus parmi les disciples de Carnéade, ce qui, selon ses critères de classement, implique que le Romain soit resté un temps conséquent à Athènes et exclut donc l'hypothèse formulée par J.-L. Ferrary selon laquelle celui-ci, voyageant dans la suite d'un magistrat romain, n'aurait fait que transiter par Athènes (voir,

## 2. Titus Albucius.

Sans doute très peu d'années après Q. Caecilius Metellus, un autre jeune aristocrate Romain vint à son tour à Athènes pour y étudier la philosophie. Toujours selon Cicéron, Titus Albucius, fils d'un chevalier ou plus sûrement d'un sénateur, fit un long séjour de jeunesse en Attique où il fréquenta assidûment le Jardin d'Epicure – il est ainsi le premier épicurien romain connu. Sa profonde attirance pour la Grèce et l'épicurisme lui valut d'ailleurs, en 120 av. J.-C., les sarcasmes de Q. Mucius Scaevola, pourtant féru d'hellénisme lui aussi, lorsque celui-ci, de retour de sa province d'Asie, passa par Athènes<sup>57</sup>. Peu de temps après cette humiliation publique, Titus Albucius abandonna l'étude de la philosophie et revint à Rome où il accusa, en 119 av. J.-C., Scaevola de concussion pour se venger des insultes de ce dernier puis entra dans la carrière des honneurs, qui le mena jusqu'à la préture. Accusé et condamné pour son gouvernement en Sardaigne en tant que propréteur en 105 av. J.-C., il s'exila à Athènes en 103 av. J.-C. et s'y consacra de nouveau à la philosophie<sup>58</sup>.

---

déjà, L. W. Daly, 1950, p. 42). Rien n'empêche d'ailleurs d'imaginer qu'à Athènes, le jeune Q. Caecilius Metellus ait fréquenté Carnéade pendant « plusieurs jours » puis se soit ensuite attaché à l'enseignement de quelque autre maître ; l'expression « *multos dies* », pour le moins vague, employée par Cicéron, ne se rapporte pas nécessairement à la durée du séjour de Q. Caecilius Metellus à Athènes. Ce que l'on sait de la suite de l'existence de Q. Caecilius Metellus (consul en 109 av. J.-C.) prouve suffisamment son attirance pour la philosophie puisque, contraint à l'exil en 100 av. J.-C., il gagna Rhodes où il s'adonnât de nouveau à la philosophie avant d'être finalement rappelé en 98 av. J.-C. : Tite-Live, *Abrégés*, LXIX ; Plutarque, *Marius*, XXIX, 12 et Valère-Maxime, *Faits et dits mémorables*, IV, 1, 13.

<sup>57</sup> Cicéron, *Brutus*, XXXV, 131 : « A citer encore Titus Albucius ; il était instruit dans les lettres grecques, ou plutôt il était presque Grec lui-même. Telle est du moins mon opinion : on peut au reste en juger par ses discours. Il vécut à Athènes dans sa jeunesse ; il en sortit épicurien achevé » ; *Des termes extrêmes des biens et des maux*, I, 3, 8-9 (citant Lucilius, *Satires*, II, 88-94) : « A moins de vouloir se faire passer tout à fait pour grec, à la façon d'Albucius, que Scaevola, préteur, salua de cette qualification à Athènes. L'anecdote est contée avec beaucoup de grâce et avec tout son sel par le même Lucilius, qui fait très joliment parler Scaevola : « Grec tu as voulu qu'on t'appelle, Albucius, plutôt que Romain, que Sabin, que compatriote de Pontius, de Tritannus, des centurions, des plus vaillants militaires, des soldats du premier rang et des portes-enseignes. Eh bien ! soit ! C'est donc en grec, puisque tu l'as voulu, que moi, préteur romain, à Athènes, je te salue, quand tu viens à moi : *χαίρει*, Titus ! Et les licteurs et tout l'escadron et l'escorte [de faire chorus] : *χαίρει*, Titus ! Et depuis ce jour, Albucius est mon ennemi, depuis ce jour mon adversaire ». » ; voir également *De la nature des dieux*, I, 33, 93. Sur cet épisode, voir E. Perrin-Saminadayar, 2007, p. 548 et 595 et Chr. Habicht, 2006<sup>2</sup>, p. 323.

<sup>58</sup> Sur le procès intenté par Titus Albucius à Scaevola et sur son exil à Athènes, voir Cicéron, *Brutus*, XXVI, 102 ; *De l'orateur*, II, 70, 281 ; *Tusculanes*, V, 37, 108. Sur la carrière du personnage, voir P. Grimal, *Le Siècle des Scipions. Rome et l'hellénisme au temps des guerres puniques*, Paris, 1975<sup>2</sup>, p. 300-301, J.-L. Ferrary, 1988, p. 603 et Chr. Habicht, 2006<sup>2</sup>, p. 323 et 381-382.

### 3. L. Licinius Crassus.

Aux alentours de 110-108 av. J.-C., on voit séjourner à Athènes un jeune noble romain, sans doute âgé d'une vingtaine d'années, du nom de M. Claudius Marcellus, dont on ignore à peu près tout si ce n'est qu'il fut édile curule. Celui-ci se trouvait en effet en Attique lorsque L. Licinius Crassus, alors questeur en Asie, vint y écouter quelques uns des philosophes les plus illustres que comptait la cité à ce moment ; lors de son passage, M. Claudius Marcellus semble l'avoir vivement encouragé dans ses préoccupations intellectuelles<sup>59</sup>. On débat pour savoir s'il s'agit effectivement là d'un voyage d'études ou d'un simple passage dans la suite de Crassus<sup>60</sup> ; là documentation ne permet pas de trancher, mais, comme pour Q. Caecilius Metellus, il convient de remarquer que rien dans le texte de Cicéron ne s'oppose à l'idée qu'il s'agisse bien là d'un voyage d'études.

### 4. T. Manlius Torquatus.

On connaît, toujours par l'intermédiaire de Cicéron, un autre voyage d'études réalisé par un jeune aristocrate romain en Orient : il s'agit de celui d'un certain T. Manlius Torquatus, qui vint à Rhodes pour y suivre les leçons du célèbre rhéteur Apollonios Molon<sup>61</sup>. On ne sait malheureusement que peu de choses concernant ce personnage issu de la *gens* patricienne des Manlii Torquati et qui porte le prénom le plus répandu au sein de cette famille. Peut-être est-il le fils d'un sénateur de 76 av. J.-C. et sans doute faut-il alors l'identifier avec le proquesteur honoré à Délos entre 84 et 76 av. J.-C.<sup>62</sup>. En tout état de cause, il est impossible de dater avec précision le séjour d'études de T. Manlius Torquatus à Rhodes ; tout au plus peut-on supposer qu'il dut avoir lieu au début des années 80 av. J.-C., quelque temps avant la proquesture du personnage.

---

<sup>59</sup> Cicéron, *De l'orateur*, I, 13, 57 : « Voilà ce que je [Crassus] soutenais à Athènes devant les philosophes eux-mêmes. J'y étais vivement encouragé par M. Marcellus, notre ami aujourd'hui édile curule [...] Il était alors un tout jeune homme merveilleusement passionné déjà pour nos études ». Sur la venue de Crassus en Attique pour y écouter les philosophes, cf. *infra*, p. 294.

<sup>60</sup> Voir J.-L. Ferrary, 1988, p. 604 et E. Perrin-Saminadayar, 2007, p. 592-596.

<sup>61</sup> Cicéron, *Brutus*, LXX, 245 : « Titus Torquatus, fils de Titus, formé à Rhodes par les leçons de Molon et doué par la nature d'une élocution facile et coulante, qui, s'il eût vécu, l'aurait porté au consulat après la suppression de la brigade, eut plus de talent pour la parole que d'inclination à parler. Ainsi cette condition de l'éloquence, le goût de la pratique, lui manqua ; mais quand il le fallait, il savait prêter son concours à ses amis dans leurs procès et dire son mot dans les délibérations du Sénat ».

<sup>62</sup> *ID 1660 = CIL III, 156-157, n ° 3 ; voir J.-M. David, Le patronat judiciaire au dernier siècle de la République romaine, Rome, 1992, p. 790.*

5. Cicéron ; 6. Quintus Cicéron ; 7. Lucius Cicéron ; 8. Q. Pompéius Bithynicus ; 9. S. Sulpicius Rufus.

Le voyage d'études de Cicéron en Grèce, à Athènes, puis en Asie, notamment à Rhodes, est incontestablement l'un de ceux que l'on connaît le mieux – grâce à Cicéron lui-même évidemment, mais aussi grâce au témoignage de Plutarque ; c'est en tout cas ce voyage qui semble avoir lancé définitivement la « mode » du séjour de jeunesse en Orient chez les jeunes aristocrates romains se destinant à la vie politique.

Au milieu de l'année 79 av. J.-C., après de brillants débuts comme avocat lors de l'affaire Roscius l'Amérie en 80 av. J.-C., et avant d'entamer la carrière politique et le *cursus honorum*, Cicéron, né en 106 av. J.-C. et donc âgé de 27 ans, décida d'entreprendre un long voyage d'études en Orient. En avril 79 av. J.-C., au début de la saison de navigation, il quitta Rome pour Brindes et, de là, rejoignit Corinthe, avant de gagner Athènes à l'été 79 av. J.-C. par voie de terre ; il s'agissait là de la route traditionnelle entre l'Italie et l'Attique<sup>63</sup>. Il était accompagné de son frère Quintus, âgé de 24 ans, de son cousin Lucius, le plus jeune de tous puisqu'il n'était alors âgé que de 21 à 23 ans environ, d'un certain Quintus Pompéius Bithynicus, âgé de 29 ans, ainsi que de M. Pupius Piso Frugi Calpurnianus, qui devait en quelque sorte faire office de mentor : né aux alentours de 114-113 av. J.-C., il était beaucoup plus âgé que Cicéron et ses compagnons et avait, qui plus est, déjà revêtu la questure en 83 av. J.-C.<sup>64</sup>. A Athènes, où il séjourna pendant plus de 6 mois, Cicéron s'attacha essentiellement à l'étude de la philosophie, notamment auprès du célèbre Antiochos d'Ascalon, de l'Académie, sans pour autant négliger l'apprentissage de la rhétorique

---

<sup>63</sup> Lors de son arrivée en Grèce, Cicéron fut particulièrement marqué par la vue des ruines de Corinthe : Cicéron, *Tusculanes*, III, 54 : « Je fus ému lorsque je vis se dresser devant moi tout à coup les ruines de Corinthe » ; pour une interprétation de cet épisode, cf. *infra*, chapitre 5. A l'occasion de son séjour en Grèce, Cicéron se rendit également à Sparte : Cicéron, *Tusculanes*, V, 27, 77.

<sup>64</sup> Cicéron, *Des termes extrêmes des biens et des maux*, V, 1, 1 : « J'avais été, Brutus, entendre, comme d'habitude, Antiochos, en compagnie de Marcus Piso, dans le gymnase dit de Ptolémée, et avec nous se trouvaient mon frère Quintus, Titus Pomponius et Lucius Cicéron, par la parenté notre cousin germain du côté paternel, mais par l'affection un véritable frère » ; *Brutus*, LXVIII, 240 : « Quintus Pompéius, fils d'Aulus, celui qui fut surnommé le Bithynique, de deux ans, je crois, plus âgé que moi, était passionné pour l'éloquence, très instruit, extraordinairement laborieux et actif. Je puis le savoir ; car nous l'eûmes, Marcus Piso et moi, non seulement pour ami, mais pour compagnon de nos études et exercices oratoires » et XC, 310 : « Je composais des déclamations (c'est le terme qu'on emploie aujourd'hui), souvent avec Marcus Piso et Quintus Pompéius ». Sur les compagnons d'études de Cicéron et notamment M. Pupius Piso, voir J.-L. Ferrary, 1988, p. 603 et J.-M. David, 1992, p. 372 et 771-772.

puisqu'il suivit en ce domaine les leçons d'un rhéteur syrien du nom de Démétrios<sup>65</sup>. En Grèce, en plus des compagnons qui l'accompagnaient depuis Rome, Cicéron retrouva son ami T. Pomponius Atticus, un chevalier romain installé en Attique depuis la guerre civile en 85 av. J.-C. et qui y demeura pendant vingt ans jusqu'en 65 av. J.-C. Outre la gestion de ses intérêts financiers, qui concernaient non seulement Athènes, mais aussi une grande partie de la Grèce et notamment la Macédoine, l'Épire, ou encore l'Achaïe, Atticus s'impliquait énormément dans la vie culturelle de la cité, fréquentant artistes, philosophes et autres intellectuels<sup>66</sup>. A ce titre, il s'avéra un excellent « guide culturel » pour Cicéron et ses compagnons lors de leur long séjour athénien. Connaissant l'attrance d'Atticus pour la doctrine d'Épicure, on n'est guère étonné d'apprendre qu'en plus de fréquenter assidûment Antiochos d'Ascalon, Cicéron et ses amis furent aussi les élèves des maîtres épicuriens Phèdre et Zénon, des amis personnels d'Atticus<sup>67</sup>. On peut aussi retrouver toute cette joyeuse

---

<sup>65</sup> Cicéron, *Brutus*, XCI, 315 : « Arrivé à Athènes, je passai six mois avec Antiochos, le plus renommé et le plus savant philosophe de la Vieille Académie, et auprès de ce maître, qui était à la fois un penseur original et un professeur excellent, je recommençai l'étude de la philosophie, que je n'avais jamais abandonnée et que je n'avais cessé de cultiver et de développer. Dans le même temps, à Athènes, auprès de Démétrios de Syrie, rhéteur âgé et assez renommé, je m'appliquais souvent à faire des exercices oratoires » ; Plutarque, *Cicéron*, III, 6 : « Il alla faire un séjour en Grèce » et IV, 1-3 : « Arrivé à Athènes, il suivit l'enseignement d'Antiochos d'Ascalon : il était charmé par l'heureuse abondance et la grâce de sa parole, bien qu'il n'approuvât pas ses innovations en matière de doctrine [...] Cicéron aimait ce genre d'études et s'y appliquait de préférence à tout le reste. Il projetait même, s'il devait rester définitivement à l'écart des affaires publiques, de transférer sa résidence habituelle en ce lieu, loin du Forum et de la politique, pour mener une vie tranquille au sein de la philosophie » ; Pseudo-Aurélius Victor, *Livre des hommes célèbres de Rome*, LXXXI : « Il se rendit à Athènes pour y perfectionner ses études. Là il écouta avec beaucoup de zèle les leçons d'Antiochos, philosophe académicien ».

<sup>66</sup> Cicéron, *Des termes extrêmes des biens et des maux*, V, 1, 1. Sur Atticus et son long séjour en Attique, voir la biographie que lui consacra Cornélius Népos, *Atticus*, II-IV. Il n'est pas utile de retracer ici toute l'existence de ce personnage bien connu, ami et conseiller fidèle de Cicéron : sur la vie d'Atticus, voir, entre autres, Cl. Nicolet, *L'ordre équestre à l'époque républicaine*, Tome I, *Définition et structures sociales*, Paris, 1966, p. 707-710 et Tome II, *Prosopographie des chevaliers romains*, Paris, 1974, p. 990 ; la biographie la plus récente est celle de O. Perlwitz, *Titus Pomponius Atticus*, Stuttgart, 1992, notamment p. 30-85 ; voir également les remarques de Chr. Habicht, 2006<sup>2</sup>, p. 359-362.

<sup>67</sup> Cicéron, *Des termes extrêmes des biens et des maux*, I, 16 : « A moins que j'ai été trompé par Phèdre ou Zénon, les deux maîtres dont j'ai suivi les leçons et dont l'enseignement ne prouvait absolument rien que leur fidélité à la doctrine, toutes les idées d'Épicure me sont assez bien connues. J'ajoute que ces mêmes maîtres, notre ami Atticus les suivait souvent aussi ; car il les admirait tous les deux et avait, en outre, de l'affection pour Phèdre » ; sur Atticus et l'épicurisme, voir O. Perlwitz, 1992, p. 90-97.

troupe d'étudiants effectuant un pèlerinage sur le site de l'Académie de Platon. Bien des années après son séjour de jeunesse, Cicéron, qui ne manqua pas de revenir à Athènes dès que l'occasion s'en présentait<sup>68</sup>, se remémore en effet, non sans une certaine nostalgie, la promenade qui les mena, lui et ses compagnons, de la porte du Dipylon jusqu'aux jardins de l'Académie : il s'agissait non seulement pour ces jeunes aristocrates romains cultivés de faire montre de leur immense respect envers la culture grecque en rendant hommage à l'un de ses plus éminents penseurs ainsi qu'à ses successeurs – les noms de Platon, Speusippe, Xénocrate, Polémon ou Carnéade sont ainsi évoqués comme des modèles à imiter –, mais aussi de réinvestir le souvenir et la mémoire de ces philosophes dans les lieux même où ils avaient exercé leur art et dispensé leur enseignement<sup>69</sup>. A l'occasion de ce séjour à Athènes,

---

<sup>68</sup> Cf. *infra*, p. 295-296 et chapitre 5.

<sup>69</sup> Cicéron, *Des termes extrêmes des biens et des maux*, V, 1-6 : « Nous résolûmes d'un commun accord d'aller l'après-midi faire une promenade à l'Académie, surtout parce que c'était l'heure où il ne s'y trouvait absolument personne. Nous fîmes tous au rendez-vous chez Pison. De là, tout en causant de choses et d'autres, nous fîmes les six stades de la porte Dipyle à l'Académie. Arrivés là, dans ces parages si justement célèbres, nous trouvâmes la solitude que nous voulions. « Est-ce disposition naturelle, dit alors Pison, ou bien je ne sais quelle illusion ? Mais quand nous voyons les lieux où nous savons que les hommes dignes de mémoire ont beaucoup vécu, nous sommes plus émus que quand nous entendons parler d'eux ou que nous lisons quelques uns de leurs écrits ? Ainsi moi, en ce moment, je suis ému. Platon se présente à mon esprit, Platon qui le premier, dit-on, fit de cet endroit le lieu habituel de ses entretiens ; et les petits jardins qui sont là près de nous, non seulement me rendent présente sa mémoire, mais me remettent pour ainsi dire son image devant les yeux. Ici se tenait Speusippe, ici Xénocrate, ici le disciple de Xénocrate, Polémon, qui s'asseyait d'ordinaire à la place que nous voyons là [...] Les lieux ont un tel pouvoir de rappel que, non sans raison, on les a utilisés pour créer un art de la mémoire. Elle est tout à fait juste ta remarque, Pison, dit Quintus. Moi même, en venant ici tout à l'heure, j'avais la pensée attirée par le fameux bourg de Colone, où Sophocle a demeuré et où mes yeux le voyaient : tu sais quelle admiration j'ai pour lui et quel plaisir il me fait. Et précisément je remontais dans le passé jusqu'à Œdipe arrivant ici et demandant, en des vers si touchants, quels sont ces parages : je voyais avec émotion comme une image du héros ; ce n'était évidemment qu'une vaine image mais l'émotion y était tout de même. Et moi, dit Pomponius, dont vous ne cessez, vous tous, de harceler le dévouement à la cause d'Epicure, il m'arrive souvent, en compagnie de Phèdre, que j'aime, vous le savez, d'une affection toute particulière, d'aller dans les jardins d'Epicure, devant lesquels nous venons de passer [...] Je suis de ton avis, Pison : c'est un fait d'expérience que la vue des lieux où ils ont vécu nous invite à penser aux grands hommes avec un peu plus de vivacité et d'attention [...] Aujourd'hui, bien que dans tous les quartiers d'Athènes il y ait, en maint endroit, des lieux rappelant le souvenir d'hommes supérieurs, ce qui m'émeut, moi, c'est la vue de cet illustre lieu de réunion [...] Tout à l'heure, je me suis un peu détourné de la route, sur la droite, pour m'approcher du tombeau de Périclès. Et pourtant, des souvenirs analogues, il y en a une quantité infinie dans cette ville ! On ne

vraisemblablement en septembre 79 av. J.-C., Cicéron, tout comme Atticus avant lui, se fit initier aux Mystères d'Eleusis, une expérience religieuse mystique qui ne fut pas sans conséquence sur la « foi » et sur l'œuvre cicéroniennes<sup>70</sup>. En mars 78 av. J.-C., au moment de la mort de Sylla, Cicéron se trouvait toujours à Athènes à étudier la philosophie sous la houlette d'Antiochos d'Ascalon<sup>71</sup>.

Plus pour longtemps cependant puisque au printemps de cette même année, Cicéron et ses compagnons décidèrent de quitter Athènes, la capitale de l'enseignement philosophique, pour l'Asie et particulièrement Rhodes, haut lieu de la rhétorique<sup>72</sup>. Le voyage commença par l'Asie Mineure : Smyrne, où Cicéron rencontra P. Rutilius Rufus, un Romain en exil qui avait été proche de Scipion Emilien<sup>73</sup>, et Milet furent abordées<sup>74</sup>. Au cours de ce périple asiatique, Cicéron était accompagné des « rhéteurs les plus renommés de l'Asie », qui l'initiaient, les uns à l'éloquence dite attique, les autres à l'éloquence dite asiatique<sup>75</sup>. Cicéron mentionne notamment Ménippos de Stratonicée, Dionysios de Magnésie, Eschyle de Cnide et Xénoclès d'Adramyttion, tous à peu près inconnus<sup>76</sup>.

---

peut pas y faire un pas sans mettre le pied sur de l'histoire ». » ; sur cet épisode et sur la mémoire des lieux, cf. *infra*, chapitre 5.

<sup>70</sup> Cicéron, *Des Lois*, II, 36 ; *De la nature des dieux*, I, 119 ; *Lettres à Atticus*, I, 9, 2 et XV, 25, 5 ; voir K. Clinton, « The Eleusian Mysteries : Roman initiates and Benefactors, Second Century B. C. to A. D. 267 », *ANRW*, II, 18.2, 1989, p. 1504. Sur les voyageurs officiels romains et les Mystères d'Eleusis, cf. *infra*, chapitre 5.

<sup>71</sup> Sur le séjour d'études de Cicéron à Athènes, voir P. Grimal, *Cicéron*, Paris, 1986, p. 71-77 ; E. Perrin-Saminadayar, 2007, p. 645 ; Chr. Habicht, 2006<sup>2</sup>, p. 359-362.

<sup>72</sup> Pseudo-Aurélius Victor, *Livre des hommes célèbres de Rome*, LXXXI : « L'amour de l'éloquence le conduisit d'Athènes en Asie puis à Rhodes, où il prit pour maître le Grec Molon, le rhéteur le plus disert de l'époque et qui pleura, dit-on, en prévoyant que ce jeune disciple enlèverait à la Grèce la palme de l'art oratoire ».

<sup>73</sup> Sur ce personnage, voir J.-M. David, 1992, p. 695-696.

<sup>74</sup> Cicéron, *De la République*, I, 8, 13.

<sup>75</sup> Cicéron, *Brutus*, XCV, 325.

<sup>76</sup> Cicéron, *Brutus*, XCI, 315-316 : « Ensuite, je parcourus toute la province d'Asie, accompagné des plus grands orateurs, qui dirigeaient mes exercices avec complaisance. Le premier d'entre eux était Ménippos de Stratonicée, l'homme le plus éloquent, à mon sens, qu'il y eut à ce moment dans toute l'Asie ; et si le fait de n'avoir dans le style rien de choquant ou de déplacé est le propre de l'atticisme, cet orateur mérite de figurer parmi les Attiques. Mais celui que j'eus le plus constamment avec moi fut Dionysos de Magnésie ; j'avais aussi auprès de moi Aeschylus de Cnide et Xénoclès d'Adramyttion : c'étaient alors les rhéteurs les plus renommés de l'Asie » ; Plutarque, *Cicéron*, IV, 4-5 : « Mais lorsqu'il apprit la mort de Sylla [...] étant sollicité d'un côté

Après avoir parcouru l'Asie Mineure, Cicéron mit le cap sur Rhodes. A cette époque, Rhodes commençait à concurrencer sérieusement la prééminence athénienne en matière d'enseignement philosophique, mais c'était surtout dans le domaine de la rhétorique que l'île pouvait prétendre rivaliser avec l'Attique. En venant à Rhodes, Cicéron savait pouvoir y trouver d'excellents professeurs en matière d'art oratoire, tel Apollonios Molon, et de philosophie, en la personne de Poseidonios d'Apamée : il avait en effet déjà eu l'occasion de les rencontrer à Rome lors de leur venue dans l'*Urbs* en tant qu'ambassadeurs rhodiens<sup>77</sup>. Là, Cicéron poursuivit donc son apprentissage de la rhétorique sous la direction d'Apollonios Molon, tout en approfondissant sa culture philosophique auprès de Poseidonios d'Apamée<sup>78</sup>. A Rhodes, hormis les amis qui le suivaient depuis Rome, Cicéron étudia en compagnie de Servius Sulpicius Rufus. Ce dernier, au même titre que Cicéron, n'était encore qu'un jeune homme, de 27-28 ans environ, qui avait lui aussi décidé de se rendre en Orient afin d'y

---

par les lettres et les multiples instances de ses amis de Rome, de l'autre par Antiochos, qui l'engageait vivement à aborder les affaires publiques, il se mit de nouveau à préparer son instrument, je veux dire son talent d'orateur, et à ranimer ses aptitudes politiques en s'exerçant à la déclamation et en fréquentant les rhéteurs en vogue. Il s'embarqua pour l'Asie et Rhodes. Parmi les rhéteurs asiatiques, c'est avec Xénoclès d'Adramyttion, Denys de Magnésie et Ménippos le Carien qu'il travailla ».

<sup>77</sup> Molon vint semble-t-il deux fois à Rome en qualité d'ambassadeur rhodien : la première fois en 87 av. J.-C. (Cicéron, *Brutus*, LXXXIX, 307), la seconde en 81 av. J.-C. (Cicéron, *Brutus*, LXXXIX, 312) ; voir également Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, II, 2, 3 et Strabon, *Géographie*, XIV, 2, 3. Quant à Poseidonios, son ambassade à Rome pour le compte de Rhodes date de 87 av. J.-C. (Plutarque, *Marius*, XLV, 7). Sur ces ambassades et sur les liens qui se nouèrent à cette occasion entre ces intellectuels grecs et de jeunes aristocrates romains comme Cicéron : cf. *infra*, p. 275-276 et 280.

<sup>78</sup> Cicéron, *Brutus*, XCI, 316 : « Je ne m'en tins pas encore là. Je me rendis à Rhodes, où je m'attachai de nouveau à ce même Molon que j'avais entendu à Rome, qui était non seulement un avocat plaidant et un écrivain excellent, mais aussi un maître habile à saisir et à critiquer les défauts, en même temps que très intelligent dans sa méthode et ses préceptes. J'avais alors un style surabondant et d'une exubérance débordante – intempérance de la jeunesse à qui tout est permis – Molon s'appliqua et peut-être réussit-il à réprimer cet excès et à endiguer, pour ainsi dire, le trop plein de flot » ; Plutarque, *Cicéron*, IV, 5-7 : « Il travailla à Rhodes avec le rhéteur Apollonios, fils de Molon, et le philosophe Poseidonios. On dit qu'Apollonios, qui ne savait pas le latin, le pria de déclamer en grec ; Cicéron y consentit volontiers, pensant qu'ainsi ses fautes seraient mieux corrigées. Quant il eut déclamé, tous les assistants, frappés de son talent, rivalisèrent d'éloges ; seul Apollonios ne s'était pas déridé en l'écoutant, et, quand Cicéron eut fini, il resta longtemps songeur. Enfin, voyant que Cicéron était peiné de son silence, il dit : « Je te loue et t'admire, Cicéron, mais je m'afflige du sort de la Grèce, en constatant que les seuls avantages qui nous restaient sont aussi, grâce à toi, passés aux Romains, je veux dire : la culture et l'éloquence ». » ; voir aussi Pseudo-Aurélius Victor, *Livre des hommes célèbres de Rome*, LXXXI. Sur le séjour de Cicéron en Asie Mineure et à Rhodes, voir P. Grimal, 1986, p. 77-80.

compléter sa formation intellectuelle tant dans le domaine de l'éloquence que de la philosophie. Issu de l'ordre équestre, il n'entama la carrière des honneurs qu'en 74 av. J.-C. en étant élu à la questure ; cette carrière le mena à la préture en 65 av. J.-C., puis au consulat en 51 av. J.-C. A la différence de Cicéron cependant, il ne semble pas avoir éprouvé le besoin d'un séjour à Athènes<sup>79</sup>.

A la fin du printemps 77 av. J.-C., Cicéron et ses compagnons revinrent à Rome ; leur voyage d'études en Orient avait donc duré deux ans<sup>80</sup>. Un an après, Cicéron entamait son *cursus honorum* en étant élu questeur pour l'année 75 av. J.-C.

#### 10. César.

Comme le voyage d'études de Cicéron, les voyages de jeunesse de César sont plutôt bien documentés puisque l'on dispose à son sujet de deux biographies relativement complètes, celle de Suétone et celle de Plutarque ; le problème réside ici dans la difficulté à faire se concilier ces deux témoignages souvent convergents, mais parfois contradictoires. En effet, si les événements rapportés par les deux auteurs sont, à peu de choses près, identiques, leur enchaînement, et donc leur datation, diffèrent sensiblement, Suétone distinguant deux séjours de César en Orient là où Plutarque n'en mentionne qu'un. Les biographes modernes de César reprennent traditionnellement la version suétonienne tant il est vrai qu'elle s'accorde mieux avec les divers éléments de datation extérieurs dont on dispose concernant les premières années de la vie de César<sup>81</sup>.

Le premier voyage de jeunesse de César en Orient se fit dans un cadre politique et militaire, non dans un but éducatif. En 81 av. J.-C. en effet, soucieux d'échapper aux foudres de Sylla, le jeune César, alors âgé de 20 ans, se retira en Sabine où il se terra un moment avant de s'embarquer pour l'Orient dans la suite du gouverneur d'Asie, M. Minucius Thermus ; voilà qui présentait le double avantage de l'éloigner de Rome et donc de Sylla,

---

<sup>79</sup> Cicéron, *Brutus*, XLI, 151 : « Pour Sulpicius, ce que tu en dis est juste et je vais, à mon tour, te dire sur lui mon sentiment. Je ne connais personne qui se soit appliqué avec plus d'ardeur et à l'art oratoire et à l'étude de toutes les sciences libérales. Nous avons fait, dans nos jeunes années, les mêmes exercices. Plus tard, il partit avec moi pour Rhodes, afin de perfectionner son talent et son instruction ».

<sup>80</sup> Sur la date du retour de Cicéron à Rome, voir P. Grimal, 1986, p. 81.

<sup>81</sup> Sur les premières années de la vie de César, voir dans une bibliographie évidemment immense : J. Carcopino, *César*, Paris, 1990<sup>6</sup>, p. 1-17 (ouvrage déjà ancien, mais toujours utile, notamment en ce qui concerne la chronologie) ; R. Etienne, *César*, Paris, 1997, p. 11-17 ; L. Canfora, *César, le dictateur démocrate*, trad. fr. Paris, 2001 (1998), p. 15-24 ; Y. Le Bohec, *César, chef de guerre*, Paris, 2001, p. 21-56.

tout en lui offrant l'opportunité de compléter sa formation militaire<sup>82</sup>. A cette occasion, Thermus confia à César la mission de se rendre auprès de Nicomède IV, le souverain de Bithynie, afin de lui réclamer les navires que celui-ci avait promis à Rome. César s'acquitta de sa tâche avec une efficacité et une facilité qui sembla suspecte aux yeux de ses contemporains. Son séjour auprès de Nicomède lui valut à Rome une réputation peu flatteuse et, qui plus est, particulièrement tenace : ses ennemis politiques ne manquèrent pas d'exploiter cet épisode de la vie du dictateur, l'appelant notamment « la reine de Bithynie », tandis qu'au jour de son triomphe sur les Gaules, quelque trente-cinq ans plus tard, ses propres soldats n'hésitèrent pas à chanter : « César a soumis les Gaules, Nicomède a soumis César. Vous voyez aujourd'hui triompher César qui a soumis les Gaules, mais non point Nicomède qui a soumis César »<sup>83</sup>. Cependant, à l'occasion de ce séjour en Asie avec Thermus, César eut aussi l'occasion de s'illustrer de manière plus glorieuse, notamment lors du siège de Mytilène, en 80 av. J.-C., où il fit pour la première fois montre de ses talents d'homme de guerre ; cet épisode lui valut d'ailleurs la couronne civique<sup>84</sup>. Les deux années suivantes semblent avoir été consacrées à de nouvelles opérations militaires dirigées notamment contre les pirates de Cilicie : on retrouve en effet César dans l'entourage du proconsul P. Servilius Isauricus Vatia, occupé à détruire des repaires de pirates<sup>85</sup>. C'est là que Plutarque place l'épisode, célèbre, de la capture de César par les pirates, épisode qui semble en réalité dater du second séjour en Orient de celui-ci<sup>86</sup>.

En 78 av. J.-C., à l'annonce de la mort de Sylla, César rentra à Rome, bien décidé à profiter des circonstances particulièrement troublées et de sa gloire naissante pour s'imposer sur la scène politique. Prudent, il repoussa les offres alléchantes de Lépide, se gardant bien de toute implication dans la révolte de celui-ci. Le jeune homme préféra pour le moment agir sur le plan judiciaire en s'attaquant aux anciens partisans de Sylla : en 77/76 av. J.-C., il accusa – en vain – G. Cornélius Dolabella de concussion et, en 76 av. J.-C., il défendit les intérêts de Grecs face à C. Antonius Hybrida, coupable de s'être enrichi sur le dos des provinciaux lors

---

<sup>82</sup> Suétone, *César*, I-II, 1 ; Plutarque, *César*, I, 1-7 ; Pseudo-Aurélius Victor, *Livre des hommes célèbres de Rome*, LXXVIII.

<sup>83</sup> Suétone, *César*, II, 1 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, XLIII, 20, 2 ; Plutarque, *César*, I, 4 ; Pseudo-Aurélius Victor, *Livre des hommes célèbres de Rome*, LXXVIII.

<sup>84</sup> Suétone, *César*, II, 2.

<sup>85</sup> Suétone, *César*, III, 1.

<sup>86</sup> Plutarque, *César*, I, 8- II.

de la guerre contre Mithridate<sup>87</sup>. Ces affaires politico-judiciaires se soldèrent par un échec pour César qui préféra alors se tourner de nouveau vers l'Orient. Il décida en effet, en 75 av. J.-C., de faire voile vers Rhodes où il entendait effectuer un séjour d'études auprès d'Apollonios Molon<sup>88</sup> ; l'objectif culturel de ce second voyage est, cette fois, indéniable.

Au cours de ce voyage, accompli, selon Suétone, « pendant les mois d'hiver », c'est à dire alors que la navigation était fermée en Méditerranée, César fut fait prisonnier par des pirates au large de l'île de Pharmacuse, une sporade non loin de Milet<sup>89</sup>. Il s'agissait là des aléas et des dangers inhérents aux voyages antiques, y compris, bien entendu, aux voyages d'études. Après sa libération, et non sans avoir prit le temps de châtier ses ravisseurs, César arriva enfin à Rhodes. De ce séjour d'études, les sources ne disent rien de précis sinon que, dans l'île, César s'attacha à l'enseignement rhétorique d'Apollonios Molon<sup>90</sup>.

Ce séjour dut prendre fin en 73 av. J.-C., quand César quitta Rhodes pour passer en Asie Mineure, sur le continent, afin d'y combattre le roi du Pont Mithridate qui se lançait

---

<sup>87</sup> Suétone, *César*, III, 2 ; IV, 1 ; LV, 1 ; Plutarque, *César*, IV, 1-2 ; Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, II, 43 ; Tacite, *Dialogue des orateurs*, XXXIV ; Pseudo-Aurélius Victor, *Livre des hommes célèbres de Rome*, LXXVIII. Sur ces affaires politico-judiciaires, voir J. Carcopino, 1990<sup>6</sup>, p. 6-17 ; L. Canfora, 2001, p. 17-19 ; Y. Le Bohec, 2001, p. 43-44.

<sup>88</sup> Suétone, *César*, IV, 1 : « Mais ces discordes civiles une fois apaisées, il accusa de concussion Cornélius Dolabella, ancien consul et triomphateur ; l'ayant vu acquitter, il prit la détermination de se retirer à Rhodes, à la fois pour se dérober à la haine et pour suivre, pendant cette période d'inaction et de repos les leçons d'Apollonios Molon, le maître d'éloquence le plus célèbre de l'époque ».

<sup>89</sup> Suétone, *César*, IV, 2-3 ; Plutarque, *César*, I, 8-II ; Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, II, 41, 3-42 ; Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, VI, 9, 15 ; Polyen, *Stratagèmes*, VIII, 23, 1 ; Pseudo-Aurélius Victor, *Livre des hommes célèbres de Rome*, LXXVIII : « Dans un voyage à Rhodes où il voulait perfectionner ses études, il fut pris par des pirates, ensuite racheté ; il les prit à son tour et les punit de mort ». Voir L. Canfora, 2001, p. 21-24 ; Y. Le Bohec, 2001, p. 45.

<sup>90</sup> Suétone, *César*, IV, 1 ; Plutarque, *César*, III, 1 : « César [...] se rendit à Rhodes pour y suivre les leçons d'Apollonios, fils de Molon, dont Cicéron aussi avait été l'élève. Apollonios était un professeur brillant et passait pour un homme de noble caractère. On dit que César était né avec les plus heureuses dispositions pour l'éloquence politique et qu'il avait cultivé ce talent naturel avec une telle ardeur qu'il y tenait incontestablement le second rang, mais qu'il avait renoncé à obtenir la première place, préférant consacrer ses efforts à devenir le premier par la puissance et par les armes : s'il n'atteignit pas la perfection oratoire à laquelle sa nature le destinait, la cause en est aux expéditions et à la politique par quoi il obtint l'empire » ; voir aussi Pseudo-Aurélius Victor, *Livre des hommes célèbres de Rome*, LXXVIII.

dans son troisième et ultime conflit avec Rome<sup>91</sup>. En 72 av. J.-C., César rentra en Italie et se lança dans la carrière politique en étant élu tribun militaire pour l'année 71 av. J.-C.<sup>92</sup>.

#### 11. Marcus Favonius.

Sans doute peu d'années après le départ de César, Rhodes et Molon accueillirent un autre étudiant romain du nom de Marcus Favonius. Si l'on en croit Cicéron, ce séjour d'études ne fut guère profitable au jeune homme, lequel « donnait à croire qu'à Rhodes il s'était plus occupé de tourner la meule que d'entendre Molon »<sup>93</sup>. La date de ce voyage d'études ne peut être déterminée avec précision, mais il dut, selon toute vraisemblance, intervenir entre 70 et 60 av. J.-C. environ : d'une part, M. Favonius étant né en 91 av. J.-C., on peut imaginer qu'il devait être âgé d'une vingtaine d'années quand il quitta Rome pour aller suivre l'enseignement rhétorique de Molon<sup>94</sup> ; d'autre part, on sait qu'il se trouvait dans l'*Urbs* en 60 av. J.-C. puisqu'il y accusa – en vain – Q. Caecilius Metellus Pius Scipio Nasica, son concurrent victorieux pour la questure, *de ambitu*<sup>95</sup>.

#### 12. Cassius.

L'un des plus célèbres assassins de César, C. Cassius Longinus, séjourna lui aussi à Rhodes dans sa jeunesse afin d'y parfaire sa formation intellectuelle. On sait en effet que Cassius vint dans l'île pour y apprendre la littérature grecque et l'éloquence sous la direction du rhéteur Archélaos. La date de ce voyage d'études ne peut être déterminée précisément, mais on peut néanmoins supposer qu'il intervint à la fin des années 60 av. J.-C. ou au début des années 50 av. J.-C. La date de naissance de Cassius est inconnue, mais on sait en revanche qu'il fut questeur en 53 av. J.-C. ; l'âge minimum pour pouvoir briguer cette magistrature étant de 30 ans, Cassius devait donc être âgé d'une trentaine d'années en 53 av. J.-C. ; il est probable que, comme la plupart des autres étudiants romains en Orient, Cassius effectua son séjour d'études à Rhodes alors qu'il était déjà âgé d'une vingtaine d'années<sup>96</sup>, ce qui ramène donc, approximativement, la datation de ce voyage à la fin des années 60 av. J.-C. ou au début des années 50 av. J.-C.

---

<sup>91</sup> Suétone, *César*, IV, 4.

<sup>92</sup> Suétone, *César*, V, 1-2 ; Plutarque, *César*, V, 1.

<sup>93</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, II, 1, 9.

<sup>94</sup> Sur l'âge des étudiants romains en Orient, cf. *infra*, p. 235-238.

<sup>95</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, II, 1, 9 ; sur M. Favonius, voir J.-M. David, 1992, p. 834-835.

<sup>96</sup> Cf. *infra*, p. 235-238.

Le voyage d'études de Cassius à Rhodes est connu par un biais un peu particulier. En 42 av. J.-C., alors que depuis plusieurs années déjà, l'Orient se trouvait pris dans la tourmente des guerres civiles, Cassius qui, avec Brutus, avait trouvé refuge en Asie après l'assassinat de César, était en quête de troupes, d'armes et surtout d'argent. Il décida donc, après avoir soumis et pillé Laodicée de Syrie, de marcher sur Rhodes. A ce moment, bien que liée à Rome par un traité datant de 164 av. J.-C. et lui imposant de soutenir, le cas échéant, l'effort de guerre romain, Rhodes était alors une cité théoriquement libre qui pouvait encore se targuer de posséder une flotte importante ainsi que des marins de qualité pour la manœuvrer ; en outre, l'île demeurait un centre commercial prospère. Devant l'arrivée de Cassius, Rhodes, qui venait, peu de temps auparavant, de lui refuser son aide alors qu'au même moment elle avait soutenu le césarien Dolabella, décida de lui envoyer comme ambassadeur et médiateur le rhéteur Archélaos, celui-là même qui avait été son professeur lors de son séjour de jeunesse dans l'île ; il s'agissait d'amadouer le Romain et d'éviter ainsi le conflit. Archélaos tenta ainsi de fléchir son ancien élève en lui rappelant l'éducation qu'il avait reçue dans l'île et les études qu'il avait poursuivies à ses côtés, mais rien n'y fit : Cassius, inflexible, vainquit la flotte rhodienne devant Myndos, avant de mettre le siège devant la ville qui tomba au printemps 42 av. J.-C. ; le Romain s'empara de toutes les richesses de la cité, laissant derrière lui une Rhodes exsangue qui, après cet épisode, ne retrouva jamais véritablement sa puissance militaire et commerciale passée<sup>97</sup>.

### 13. Brutus.

L'autre assassin célèbre de César, avec Cassius, M. Iunius Brutus, effectua lui aussi un voyage d'études en Orient dans sa jeunesse. Ce déplacement pose de nombreux

---

<sup>97</sup> Appien, *Histoire romaine, Guerres civiles*, IV, 9, 67-73 : « Néanmoins, ils [les Rhodiens] envoyaient un autre ambassadeur à Cassius en la personne d'Archélaos qui avait été son professeur de littérature grecque à Rhodes [...] Quant à toi, Cassius, tu dois un respect particulier à cette cité où tu as été élevé et éduqué, où tu as vécu et eu ta maison et où tu fréquentas ma propre école. Tu me dois le respect, à moi qui espérais un jour pouvoir compter sur ton éducation pour diverses attentes et qui allègue aujourd'hui cette relation au nom de ma patrie de peur qu'elle ne soit contrainte à une guerre avec toi, son pupille [...] La première erreur qu'ils ont faite avec moi fut de m'offenser lorsque je leur demandais de l'aide, à eux, mes éducateurs et protecteurs. Ils m'ont préféré Dolabella qu'ils n'ont pourtant pas élevé et éduqué. » ; voir également Dion Cassius, *Histoire romaine*, XLVII, 33, 4 : « Le séjour qu'il fit là [à Rhodes] alors qu'il poursuivait son éducation ». Pour le contexte de 42 av. J.-C., voir Cl. Vial, *Les Grecs de la paix d'Apamée à la bataille d'Actium*, Paris, 1995, p. 199-201.

problèmes, notamment en ce qui concerne la chronologie et les lieux de séjour fréquentés par le jeune homme.

Sur le plan chronologique, on ne connaît de ce voyage d'études que sa date de fin : il s'agit de l'année 58 av. J.-C. A cette date en effet, Brutus, alors « jeune étudiant » en Orient, fut contraint de mettre un terme à ses études pour accompagner son oncle Caton le Jeune à Chypre, où il fut chargé de veiller sur les trésors laissés là par Ptolémée<sup>98</sup>. Dès lors, quand bien même la date à laquelle Brutus quitta Rome pour l'Orient soit inconnue, on peut cependant supposer que son départ dut intervenir en 59 ou 60 av. J.-C. tout au plus : il était rare en effet qu'un voyage d'études excède la durée d'un ou deux ans<sup>99</sup>. Brutus devait donc être âgé d'une vingtaine d'années ou un peu plus lorsqu'il entreprit ce déplacement – sa date de naissance demeure incertaine puisque l'on hésite, sans pouvoir trancher, entre les années 85, 82 et 78 av. J.-C.<sup>100</sup>.

Concernant le problème des destinations fréquentées par Brutus lors de son voyage d'études en Orient, il est certain qu'il vint tout d'abord à Athènes, où il étudia la rhétorique sous la houlette de Pamménès et s'initia à la philosophie auprès d'Aristos, le frère du célèbre Antiochos d'Ascalon, fondateur de l'Ancienne Académie dont Brutus se fit le disciple fidèle<sup>101</sup>. Cependant, il semblerait que Brutus ne se soit pas contenté des professeurs qu'il

---

<sup>98</sup> Plutarque, *Brutus*, III, 1-4 : « Il était encore un tout jeune homme lorsqu'il accompagna son oncle Caton, envoyé à Chypre contre Ptolémée. Ptolémée s'étant suicidé, Caton, alors contraint de séjourner lui-même à Rhodes, avait déjà envoyé l'un de ses amis, Canidius, pour veiller sur les trésors du roi, mais, craignant que Canidius ne s'abstînt pas d'en dérober, il écrivit à Brutus de venir au plus tôt à Chypre en quittant la Pamphylie, où il se remettait alors d'une maladie. Brutus fit ce voyage tout à fait à contrecœur, car il avait honte devant Canidius injurieusement évincé par Caton, et, de façon générale, une telle surveillance et un tel office, alors qu'il était un jeune étudiant, ne lui paraissaient pas convenir à un homme libre, ni à lui-même. Néanmoins, il mit tous ses soins à accomplir cette mission, et il mérita les éloges de Caton. Il fit convertir en argent la fortune royale, en prit avec lui la plus grande part et revint ainsi à Rome » ; sur cette affaire voir aussi Plutarque, *Caton le Jeune*, XXXIV-XXXIX.

<sup>99</sup> Cf. *infra*, p. 245-246.

<sup>100</sup> Sur la date de naissance de Brutus, voir par exemple R. Flacelière, « Vie de Brutus. Notice », dans Plutarque, *Vie de Brutus*, Paris, 1978, p. 77, qui opte pour la date haute de 85 av. J.-C. et la notice prosopographique établie par J.-M. David, 1992, p. 876-878, lequel penche plutôt en faveur de la datation basse de 78 av. J.-C.

<sup>101</sup> Cicéron, *L'orateur*, XXX, 105 : « Et toi, pendant ton séjour à Athènes, tu as étudié à fond cet orateur avec Pamménès » ; *Des termes extrêmes des biens et des maux*, V, 8 : « La pensée d'Antiochos, pensée dont toi [Brutus], l'auditeur assidu de son frère Aristos, tu dois avoir, je pense, une connaissance particulièrement éprouvée » ; *Brutus*, XCVII, 331-332 : « Le forum t'appartenait, tu étais le maître de cette arène, tu étais le seul qui en y entrant eût apporté non seulement une parole aiguisée par l'exercice de la rhétorique, mais encore une

pouvait trouver en Attique et qu'il ait décidé de pousser son voyage d'études plus avant en Orient, jusqu'à Rhodes. Ainsi, selon le Pseudo-Aurélius Victor, Brutus étudia la philosophie à Athènes et la rhétorique à Rhodes<sup>102</sup>. En outre, même si Plutarque ne mentionne pas expressément le fait que Brutus se soit rendu à Rhodes après Athènes, il rapporte cependant que le jeune homme eut pour professeur un rhéteur du nom d'Empylos : or, l'on sait que cet Empylos était originaire de Rhodes et qu'il enseigna dans l'île<sup>103</sup>. Enfin, quand, en 58 av. J.-C., son oncle Caton décida de l'envoyer à Chypre pour y veiller sur les trésors de Ptolémée, Brutus, alors « jeune étudiant », se trouvait, selon Plutarque, en Pamphylie pour y soigner une maladie : sans doute Brutus était-il tombé malade lors de son séjour d'études à Rhodes et avait-il été contraint de se rendre en Pamphylie pour s'y soigner, ce qui expliquerait pourquoi Caton, en provenance de Rome et de passage à Rhodes, ne l'y ait pas trouvé comme il s'y attendait ; c'est en tout cas à ce moment là que prit fin le voyage d'études de Brutus en Orient<sup>104</sup>.

---

éloquence enrichie des ressources de la philosophie, et la philosophie rehaussée à son tour par tout l'éclat de la vertu unie à la gloire de l'éloquence [...] Un homme comme toi, pourvu comme tu l'es des plus fécondes connaissances, puisées, à défaut de Rome qui ne les fournissait pas, dans la ville même qui a toujours passé pour le séjour de la science, ne peut vraiment pas rester confondu au milieu de la foule obscure des avocats. A quoi bon avoir été formé, comme tu l'as été, par Pamménès, l'homme le plus éloquent de la Grèce ? à quoi bon avoir reçu les leçons de l'Ancienne Académie et du dépositaire de ses doctrines, Aristos, mon hôte et ami, si c'est pour être au même niveau que la plus grande partie des orateurs ? » ; voir également *Brutus*, XXXI, 119-120 ; XL, 149 et Plutarque, *Brutus*, II, 2-3 : « Il n'est pour ainsi dire, aucun philosophe grec dont la doctrine lui ait été inconnue ou étrangère, mais il s'intéressait tout particulièrement aux disciples de Platon. Il ne goûtait guère ce que l'on appelle la Nouvelle et la Moyenne Académie ; c'est à l'Ancienne qu'il s'attacha : il ne cessa d'admirer Antiochos d'Ascalon, et il fit de son frère Aristos un ami et le compagnon de sa vie ; cet Aristos avait des facultés oratoires inférieures à celles de beaucoup de philosophes, mais, pour la sagesse et la douceur, il pouvait rivaliser avec les plus éminents ».

<sup>102</sup> Pseudo-Aurélius Victor, *Livre des hommes célèbres de Rome*, LXXXII : « M. Brutus [...] étudia la philosophie à Athènes et l'éloquence à Rhodes ».

<sup>103</sup> Plutarque, *Brutus*, II, 4 : « Quant à Empylos, dont Brutus parle dans ses lettres et dont ses amis font souvent mention comme de son commensal, c'était un rhéteur qui a laissé sur le meurtre de César un écrit bref, mais non dénué de valeur, intitulé *Brutus* » ; sur cet Empylos, voir le catalogue de B. Mygind, « Intellectuals in Rhodes », dans V. Gabrielsen, P. Bilde, T. Engberg-Pedersen, L. Hannestad et J. Zahle (éd.), *Hellenistic Rhodes : Politics, Culture and Society*, Cambridge, 1999, n° 26, p. 261.

<sup>104</sup> Plutarque, *Brutus*, III, 1-4 ; *Caton le Jeune*, XXXV, 3 ; XXXVI, 2.

14. Marc-Antoine.

L'année même où prit fin le voyage d'études de Brutus, un autre jeune aristocrate romain quitta Rome pour l'Orient. En 58 av. J.-C., après une jeunesse passablement tumultueuse, Marc-Antoine, alors âgé de 25 ans – sa date de naissance est incertaine puisque l'on hésite entre 86, 83 et 81 av. J.-C., même si la date de 83 av. J.-C. semble la plus probable<sup>105</sup> –, décida à son tour d'entreprendre un voyage d'études en Orient afin d'y compléter sa formation intellectuelle, notamment dans le domaine de l'éloquence, mais aussi d'y améliorer sa condition physique.

Le lieu de ce séjour de jeunesse est hélas inconnu : Plutarque se contente d'évoquer la Grèce<sup>106</sup> ; il est cependant probable que Marc-Antoine, comme tant d'autres jeunes Romains avant lui, ait choisi Athènes comme destination de son voyage d'études.

Quoi qu'il en soit, le séjour d'études de Marc-Antoine prit fin au début de l'année 57 av. J.-C., quand le proconsul A. Gabinius, en route pour la province de Syrie dont il s'était vu confier le gouvernement au lendemain de son consulat (en 58 av. J.-C.), décida de s'attacher le jeune homme en le nommant chef de sa cavalerie<sup>107</sup>.

15. Marcus Cicéron ; 16. L. Calpurnius Bibulus ; 17. Messala ; 18. Manlius Acidinus ; 19. Manlius Torquatus.

A l'image de celui de son père, le séjour de jeunesse de Marcus Cicéron à Athènes est particulièrement bien connu grâce, évidemment, au témoignage de la correspondance cicéronienne.

Cependant, avant même d'évoquer ce voyage d'études, il faut remonter quelques années auparavant. A la fin du mois de juillet 50 av. J.-C., Cicéron quitta la province de Cilicie, dont il était le gouverneur depuis plus d'un an déjà, pour revenir à Rome<sup>108</sup>. Au cours de cette longue année loin de Rome, il avait eu auprès de lui son fils Marcus, né en 65 av. J.-

---

<sup>105</sup> Fr. Chamoux, *Marc-Antoine, le dernier prince de l'Orient grec*, Paris, 1986, p. 13-14.

<sup>106</sup> Sur le voyage d'études de Marc-Antoine, la seule source disponible est Plutarque, *Antoine*, II, 7-8 : « Mais bientôt, lassé de la folie de Clodius et redoutant ceux qui se liguèrent contre lui, il quitta l'Italie pour se rendre en Grèce, où il passa son temps à s'entraîner physiquement en vue des luttes guerrières et à étudier l'éloquence. Il pratiquait ce style exubérant qu'on appelle asiatique, dont la vogue était grande surtout en ce temps là, et qui avait beaucoup de ressemblance avec sa vie, pleine d'orgueil et d'arrogance, de vaine emphase et de prétention capricieuse » ; sur ce séjour, voir Fr. Chamoux, 1986, p. 27-31.

<sup>107</sup> Plutarque, *Antoine*, III, 1.

<sup>108</sup> Sur le gouvernement de Cicéron en Cilicie, voir P. Grimal, 1986, p. 279-286.

C. et donc âgé d'une quinzaine d'années, ainsi que son neveu Quintus, le cousin de Marcus, né en 67/66 av. J.-C. et âgé d'un an de plus que ce dernier<sup>109</sup>. Quittant l'Asie depuis Issos, il mit le cap sur Rhodes, via Sidé. De là à considérer, comme le fait Bénédicte Mygind, que l'on a affaire ici à un séjour d'études de Cicéron fils et de son cousin à Rhodes, il y a un pas l'on se gardera bien de franchir<sup>110</sup>. Il s'agit en effet là d'une simple escale que rien dans les sources ne permet de considérer comme un véritable séjour d'études : la durée tout à fait limitée de cette étape – Cicéron parle de simple « relâche » – et l'âge des jeunes gens excluent d'emblée cette hypothèse. Il semblerait, beaucoup plus simplement, que Cicéron ait souhaité montrer à son fils et à son neveu la cité et l'île dans laquelle lui-même et son frère avaient séjourné pour leurs études au cours de leur jeunesse<sup>111</sup>. Peut-être cette escale à Rhodes fut-elle également l'occasion pour Cicéron d'encourager Marcus et Quintus à effectuer comme lui un voyage d'études en Orient, mais elle dut surtout permettre à Cicéron de se remémorer, non sans nostalgie, les souvenirs de son propre séjour de jeunesse dans l'île<sup>112</sup>. En tout état de cause, rien dans les témoignages relatifs à cette étape de Cicéron, de son fils et de son neveu à Rhodes ne permet d'affirmer que les jeunes gens y reçurent une quelconque formation intellectuelle.

Après son retour à Rome à la fin de l'année 50 av. J.-C., Marcus poursuivit son éducation sous la houlette de son père qui, dès le début de l'année 49 av. J.-C., commença à envisager l'opportunité de l'envoyer en Grèce pour y achever sa formation<sup>113</sup>. Mais, en juin 49 av. J.-C., sous la pression des événements politiques, le père et le fils furent contraints de s'embarquer rejoindre Pompée<sup>114</sup>. Auprès de Pompée, le jeune Marcus, âgé de 16 ans et placé à la tête d'un escadron de cavalerie, sut faire apprécier ses capacités dans le domaine militaire<sup>115</sup>. Après Pharsale, en 48 av. J.-C., Cicéron rentra en Italie avec son fils qu'il songea

<sup>109</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, V, 9, 3 ; VI, 1, 12.

<sup>110</sup> B. Mygind, 1999, n° 152 et 153, p. 288-289 intègre en effet Marcus et Quintus dans la liste des étudiants romains à Rhodes.

<sup>111</sup> Cicéron, *Lettres à ses amis*, II, 17, 1 : « J'ai bien l'intention de ne m'attarder nulle part ; sauf une relâche à Rhodes, à cause des enfants, mon fils et celui de mon frère » ; *Lettres à Atticus*, VI, 7, 2 : « Je désire gagner Rhodes à cause des garçons » ; sur le séjour d'études de Cicéron à Rhodes, voir **II**, 5.

<sup>112</sup> Plutarque, *Cicéron*, XXXVI, 7 : « En revenant de sa province, il commença par aborder à Rhodes, puis il fit à Athènes un séjour qu'enchantait le souvenir de ses anciennes études ».

<sup>113</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, VII, 13, 3 ; 17, 1 ; VIII, 4, 1 ; IX, 6, 1 ; 17, 1 ; 19, 1.

<sup>114</sup> Cicéron, *Lettres à ses amis*, XIV, 7, 3.

<sup>115</sup> Cicéron, *Des devoirs*, II, 45.

durant un temps à envoyer auprès de César avant que ce dernier ne revienne finalement à Rome et que les deux hommes se réconcilient ; le père et le fils purent alors regagner l'*Urbs*<sup>116</sup>. En 46 av. J.-C., sous la pression de son père, Marcus fut nommé édile à Arpinum, mais le jeune homme acceptait de plus en plus mal la tutelle paternelle et conçut le projet de s'en affranchir en rejoignant César en Espagne<sup>117</sup>. Ce projet n'aboutit finalement pas et l'on peut alors voir Cicéron tenter, par tous les moyens, de ramener son fils vers la vie intellectuelle : sans doute les *Divisions de l'art oratoire* furent-elles rédigées à cette époque et dans ce but<sup>118</sup>.

A la fin du mois de mars 45 av. J.-C., sous l'injonction de son père, Marcus, alors âgé de vingt ans, prit la route pour l'Attique où il devait séjourner pendant plus d'un an<sup>119</sup> ; quelques trente ans après son père, Cicéron fils quittait donc lui aussi Rome et l'Italie pour s'en aller parfaire son éducation en Orient et, plus précisément, en Grèce, à Athènes.

On est relativement bien renseigné sur ce séjour d'études grâce, principalement, à la correspondance de Cicéron, notamment celle échangée avec Atticus : pas moins de 26 lettres comportent des informations précieuses concernant ce voyage d'études, même s'il semble évident que certaines missives, par trop embarrassantes pour Marcus, furent écartées par les premiers éditeurs de cette correspondance, à savoir Atticus et Marcus lui-même<sup>120</sup>. L'attitude de Marcus lors de son séjour en Attique fut en effet, au grand dam de son père, loin d'être irréprochable et les lettres conservées montrent combien Cicéron était attentif non seulement aux études de son fils, mais aussi et peut-être plus encore à son attitude et à sa situation matérielle<sup>121</sup>. C'est la raison pour laquelle Cicéron confia la surveillance de ce fils turbulent à plusieurs chaperons chargés à la fois de veiller sur le jeune homme et d'informer son père de ses moindres faits et gestes. Parmi eux, on trouve des esclaves et affranchis d'Atticus présents à Athènes, comme Andronème et Xénon – qui jouait, en lien avec Atticus, le rôle d'intendant du jeune homme –, et sur lesquels comptait beaucoup Cicéron, notamment pour tout ce qui concernait l'entretien de Marcus et le financement de son séjour en Attique, mais

---

<sup>116</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, XI, 17, 1 ; 22, 2 ; *Lettres à ses amis*, XIV, 11 ; 12 ; 20 ; 24 ; 25 ; XV, 21, 2 ; Plutarque, *Cicéron*, XXXIX.

<sup>117</sup> Cicéron, *Lettres à ses amis*, XIII, 11, 3 ; *Lettres à Atticus*, XII, 7, 1.

<sup>118</sup> Cicéron, *Divisions de l'art oratoire*, 1-2 ; 139-140 ; voir P. Grimal, 1986, p. 334.

<sup>119</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, XII, 24, 1 ; 27, 2 ; 32, 2.

<sup>120</sup> Voir en ce sens M. Testard, « Le fils de Cicéron, destinataire du *Des devoirs* », *BAGB*, 1962, 2 (juin), p. 201 et 207.

<sup>121</sup> Sur ce dernier point, cf. *infra*, p. 288-289.

aussi des *Tullii*, parents de Cicéron, comme L. Tullius Montanus et L. Tullius Marcianus, ainsi que des Grecs tels Léonidès de Méliité, Hérodès de Marathon ou bien encore Epikratès de Leukonoè, chargés de veiller sur l'avancée des études du jeune Marcus et d'en informer son père<sup>122</sup>. On le voit, Cicéron, peu confiant dans le dévouement de son fils pour les études, avait pris soin d'assurer sa surveillance rapprochée.

Outre ces nombreux chaperons, dont la présence aux côtés de Marcus semble avoir été pesante pour le jeune homme et contribua sans nul doute à la dégradation des rapports entre le fils et le père<sup>123</sup>, d'autres personnages gravitaient dans l'entourage de Cicéron fils qui peuvent être considérés comme ses compagnons d'études : il s'agit bien évidemment de fils de grandes familles romaines tels que L. Calpurnius Bibulus, fils du consul de 59 av. J.-C., M. Valérius Messala Corvinus, qui sous Auguste constitua le fameux « cercle », Manlius

---

<sup>122</sup> Andronème : Cicéron, *Lettres à Atticus*, XIII, 24, 1 : « Qu'est-ce que raconte Clodius Hermogène ? Andronème lui aurait dit avoir vu Marcus à Corcyre ? Je pense que tu es au courant. Et même à Andronème il n'a pas confié une ligne ? Ou est-ce qu'Andronème ne l'a pas vu ? Tâche donc de me renseigner ». L. Tullius Montanus et L. Tullius Marcianus : *Lettres à Atticus*, XII, 52, 1 : « Tu connais L. Tullius Montanus, qui est parti avec Marcus » et XIII, 1, 1 : « Ta lettre à Marcus ne pouvait être à la fois plus grave et plus mesurée, ni plus conforme à mes souhaits les plus vifs ; aux Tullii aussi ». Léonidès, Hérodès, Epikratès et Xénon : *Lettres à Atticus*, XIV, 16, 3-4 : « La lettre de Léonidès que tu m'as fait parvenir a-t-elle, je te le demande, de quoi nous mettre le cœur en fête ? Jamais je ne me satisferai d'un éloge de mon fils assorti de la formule « pour le moment » ; ce n'est pas là un témoignage de confiance, mais plutôt d'appréhension. D'autre part, j'avais chargé Hérodès de m'écrire au fil des jours ; or, pas une ligne de lui jusqu'à présent. Je crains qu'il n'ait disposé d'aucune information susceptible, à ses yeux, de m'être agréable. Je te suis fort reconnaissant d'avoir écrit à Xénon ; car mon devoir et ma renommée me commandent de ne laisser Marcus manquer de rien » ; XIV, 18, 4 : « La lettre de Léonidès ne m'a pas beaucoup plu. D'accord avec toi pour Hérodès » ; XV, 16 : « Léonidès s'entient à son expression « jusqu'à présent » ; mais Hérodès décerne les plus grands éloges » ; XVI, 1, 5 : « Marcus a ainsi largement de quoi vivre avec 80 000 sesterces – et même surabondamment –, mais Xénon lui fournit au compte-gouttes et chichement. » ; XVI, 3, 2 : « Pour Marcus, j'espère qu'on nous dit vrai ; pour Xénon, j'enquêterai sur place ; d'ailleurs, je ne crois pas à une négligence ou à une mesquinerie de sa part. Pour Hérodès, je m'acquitterai de ta commission et m'enquerrai des points que tu me signales auprès de Sauféius et de Xénon » ; *Lettres à ses amis*, XVI, 21, 5 [lettre de Marcus à Tiron, l'affranchi de son père] : « Souvent aussi j'ai avec moi Epikratès, un des premiers personnages d'Athènes, Léonidès et d'autres du même genre » ; Plutarque, *Cicéron*, XXIV, 8 : « On possède à ce sujet des lettres de Cicéron à Hérodès ».

<sup>123</sup> Les rapports difficiles entre Cicéron et Marcus sont étudiés dans l'article de M. Testard, 1962, p. 198-213 ; l'auteur montre notamment combien était grand le fossé d'incompréhension qui séparait un père soucieux de voir son enfant suivre ses traces glorieuses, aussi bien dans le domaine de l'action politique qu'en matière d'activité intellectuelle et littéraire, d'un fils qui aspirait beaucoup plus simplement à mener une carrière militaire.

Acidinus ou bien encore Manlius Torquatus ; aux côtés de ces jeunes aristocrates romains, se trouvait en outre le modeste fils d'un affranchi de Vénoûse, Q. Horatius Flaccus, le futur poète Horace<sup>124</sup>.

En ce qui concerne les études proprement dites de Marcus, c'est à dire les disciplines abordées ou encore les professeurs et les écoles fréquentés, les lettres échangées par Cicéron et Atticus n'apportent finalement que peu de renseignements précis et détaillés ; quant au témoignage de Plutarque, il fournit quelques compléments, mais rien que la correspondance ignore. Les éléments les plus intéressants sont donc à chercher dans le *De officiis* d'une part et dans une lettre de Marcus à Tiron, l'affranchi de son père d'autre part<sup>125</sup>. La dédicace du *De officiis*, ouvrage rédigé en 44 av. J.-C. et destiné à Marcus, fournit quelques informations d'importance. Au tout début de cette œuvre visant à encourager Marcus dans ses études, Cicéron écrit : « Depuis un an, mon fils, tu suis en effet l'enseignement de Cratippe et cela à Athènes ; il faut donc que tu sois amplement informé des préceptes et des doctrines philosophiques, en raison du haut prestige, à la fois, de ton maître et de cette ville : l'un peut t'enrichir de sa science, l'autre de ses exemples »<sup>126</sup>. Il semble donc que durant son séjour d'études, Marcus fréquenta plus particulièrement un professeur, en l'occurrence le célèbre Cratippe de Pergame, philosophe péripatéticien renommé, avec lequel il entretenait manifestement des relations privilégiées<sup>127</sup>. C'est ce que confirme Marcus lui-même dans sa lettre à Tiron : « Sache que je suis uni à Cratippe par les liens les plus étroits, non pas comme un élève, mais comme un fils car, si j'ai plaisir à l'écouter, je suis fort sensible aussi à son charme personnel ; je passe avec lui mes journées entières et souvent une partie de la nuit, car j'obtiens de lui qu'il dîne très souvent avec moi. Depuis que cette habitude s'est introduite, il lui arrive souvent de se glisser, sans que je m'y attende, dans la pièce où je suis en train de

---

<sup>124</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, XII, 32, 2 : « Je me porterai garant que ni Bibulus, ni Acidinus, ni Messalla, qui, me dit-on, seront à Athènes, ne feront de dépenses supérieures à ses revenus » ; Horace, *Épîtres*, II, 2, 41-45 : « J'ai eu le bonheur d'être élevé à Rome et d'y apprendre quel mal fit aux Grecs la colère d'Achille. La bonne Athènes ajouta un peu plus d'art à cette éducation ; elle m'inspira le désir de distinguer la ligne droite de la ligne courbe et de chercher le vrai au milieu des bosquets d'Academos ». Sur le séjour d'Horace en Grèce, voir E. Galletier, « Horace et les souvenirs de son voyage en Grèce », *AC*, 337, 1935, p. 337-347.

<sup>125</sup> Cicéron, *Lettres à ses amis*, XVI, 21.

<sup>126</sup> Cicéron, *Des devoirs*, I, 1.

<sup>127</sup> De nombreux passages *Des devoirs* mentionnent Cratippe comme professeur de Marcus ; pour M. Testard, 1962, p. 208-212, Cicéron, conscient du fossé qui existe entre lui et son fils, s'efface et s'abrite derrière la figure de Cratippe, non seulement pour ne pas se substituer à lui en tant que professeur, mais surtout dans l'espoir de convaincre plus aisément son fils dont il n'ignore pas l'attachement particulier au philosophe.

dîner et de bannir l'austérité de la philosophie pour plaisanter très gentiment avec moi. Aussi arrange-toi pour rencontrer le plus tôt possible un homme d'une telle qualité, si agréable et si éminent [...] J'ai pour compagnons intimes de la vie quotidienne des gens instruits, très estimés de Cratippe, qui les a amenés avec lui de Mytilène »<sup>128</sup>. L'attachement évident de Marcus à Cratippe ne pouvait que réjouir au plus haut point un Cicéron dont on sait qu'il tenait le philosophe en très haute estime<sup>129</sup>. Plutarque rapporte ainsi qu'en 45-44 av. J.-C., Cicéron obtint de l'Aréopage un décret honorifique visant à convaincre Cratippe de demeurer à Athènes et d'y poursuivre son enseignement ; on sait en outre, toujours grâce à Plutarque, que Cicéron parvint à convaincre César d'octroyer à Cratippe la citoyenneté romaine – en reconnaissance de cet honneur, Cratippe prit d'ailleurs le *praenomen* et le gentilice de son bienfaiteur et devint dès lors Marcus Tullius Cratippus<sup>130</sup>. En tout état de cause, la relation privilégiée qui s'instaura entre Marcus et Cratippe prouve qu'à Athènes ce dernier se consacra d'abord à l'étude de la philosophie ; le *De officiis* avait d'ailleurs pour but de l'encourager à suivre cette voie intellectuelle<sup>131</sup>.

Cependant, outre la philosophie, le séjour d'études de Marcus devait aussi lui permettre de se perfectionner dans le domaine de prédilection de son père, à savoir l'éloquence et ce, aussi bien en grec qu'en latin. Les *Divisions de l'art oratoire*, déjà dédiées à Marcus, avaient été composées dans ce but par un Cicéron soucieux de la formation rhétorique de son fils. La dédicace du *De Officiis* insistait de nouveau sur l'importance de l'apprentissage de l'art oratoire en grec comme en latin<sup>132</sup>. Si l'on en croit le témoignage de Marcus lui-même, le vœu de Cicéron fut exaucé : dans sa fameuse lettre à Tiron, le jeune homme évoque en effet ses travaux auprès de Brutius, maître de déclamation latine et

---

<sup>128</sup> Cicéron, *Lettres à ses amis*, XVI, 21, 3 et 5 ; voir aussi la lettre de Trébonius à Cicéron (*Lettres à ses amis*, XII, 16, 2) : « Je prendrai soin que Cratippe l'accompagne ».

<sup>129</sup> Cicéron, *Des devoirs*, I, 2 : « Le prince des philosophes de notre génération ».

<sup>130</sup> Plutarque, *Cicéron*, XXIV, 7-8 : « Pour Cratippe le Péripatéticien, il obtint de César, alors au pouvoir, le droit de cité romaine ; il obtint aussi de l'Aréopage un décret qui pria ce philosophe de demeurer à Athènes et de s'y entretenir avec les jeunes gens pour rehausser le prestige de la ville » ; voir Chr. Habicht, 2006<sup>2</sup>, p. 389.

<sup>131</sup> Cicéron, *Des devoirs*, I, 2 : « C'est pourquoi tu poursuivras tes études, bien entendu, enseigné par le prince des philosophes de notre génération, et tu les poursuivras aussi longtemps que tu voudras ; et tu devras vouloir les poursuivre aussi longtemps que, progressant, tu ne le regretteras pas ».

<sup>132</sup> Cicéron, *Des devoirs*, I, 1 : « Néanmoins, de même que personnellement, et pour mon profit, j'ai toujours joint aux études grecques les études latines – et cela non pas seulement en philosophie, mais aussi dans l'entraînement à l'art oratoire – j'estime que tu dois faire la même chose, afin d'avoir l'égal usage des deux langues ».

Cassius, maître de déclamation grecque<sup>133</sup>. On sait par ailleurs que Marcus fréquenta aussi, pendant un temps, le rhéteur Gorgias, sombre personnage que les auteurs anciens disent alcoolique et auquel ils reprochent ses mœurs dissolues, qui paraît avoir exercé sur le jeune homme une influence néfaste, à tel point que Cicéron dut exiger son licenciement<sup>134</sup>.

Cicéron était donc loin de se désintéresser des études de son fils<sup>135</sup>, bien au contraire : il est évident que Cicéron était un père extrêmement soucieux des progrès de sa progéniture, mais aussi particulièrement inquiet de son attitude. On ne peut en effet pas dire que le jeune Marcus était un étudiant exemplaire. Les lettres de Cicéron à Atticus sont pleines du désarroi du père devant le peu d'intérêt que son fils paraît porter aux études qui lui étaient si chères. Ce n'est pas pour rien que Cicéron s'était assuré le concours de tant de chaperons chargés de surveiller Marcus et de l'avertir de ses frasques ou, le cas échéant, de sa bonne conduite. Dès le 23 mai 45 av. J.-C., peu de temps après son arrivée à Athènes, Marcus s'illustra déjà par son indiscipline<sup>136</sup>. Le 11 juillet 45 av. J.-C., Cicéron s'inquiéta auprès d'Atticus des bruits qui couraient sur la présence de Marcus à Corcyre<sup>137</sup>. Parfois cependant, Cicéron connaît quelques motifs de satisfaction. Le 11 avril 45 av. J.-C., une lettre de Marcus attestant de ses progrès semble le réjouir au plus haut point, d'autant que le 21 du même mois, Atticus

---

<sup>133</sup> Cicéron, *Lettres à ses amis*, XVI, 21, 4-5 : « Et que dire de Brutius, que je ne laisse à aucun moment s'éloigner de moi ? Sa vie est rangée et austère, mais l'intimité avec lui pleine d'agrément : car, chez lui, la plaisanterie n'est pas absente de l'érudition et de la discussion quotidienne. J'ai loué pour lui un local tout près de chez moi et, autant que je le peux, je subviens de ma bourse plate à son dénuement. De plus je me suis mis à pratiquer fréquemment la déclamation en grec chez Cassius et j'ai l'intention de m'entraîner en latin chez Brutius ».

<sup>134</sup> Cicéron, *Lettres à ses amis*, XVI, 21, 6 : « Quant à Gorgias, dont tu me parles dans ta lettre, il m'était assurément utile pour les exercices oratoires quotidiens ; mais j'ai tout fait passer au second plan, pourvu que j'obéisse aux injonctions de mon père : de fait, il m'avait écrit en termes précis de le congédier immédiatement ; je n'ai pas tergiverser et risquer ainsi de lui inspirer quelque soupçon par mon attachement excessif. Et puis la pensée me venait aussi à l'esprit qu'il serait insupportable de me faire juge du jugement de mon père » ; Plutarque, *Cicéron*, XXIV, 8-9 : « En revanche, il reproche au rhéteur Gorgias d'inciter le jeune homme à s'adonner aux plaisirs et à la boisson, et il le bannit de la société de son fils [...] Pour Gorgias, il avait raison de s'en prendre à lui, s'il était réellement dissolu et méprisable comme il en avait la réputation ».

<sup>135</sup> Contrairement à ce qu'à pu affirmer J. Carcopino, *Les secrets de la Correspondance de Cicéron*, Tome I, Paris, 1967, p. 250-253.

<sup>136</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, XIII, 1, 1.

<sup>137</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, XIII, 24, 1.

confirme la bonne conduite de son fils<sup>138</sup>. Malgré cela, on devine Cicéron fort inquiet de l'attitude et des progrès de son fils. A partir d'avril 44 av. J.-C., il va commencer à concevoir le projet d'un voyage à Athènes, en partie pour des raisons de conjoncture politique, mais aussi et surtout pour aller visiter son fils et surveiller lui-même l'avancée de ses études<sup>139</sup>. Une lettre du début du mois de mai 44 av. J.-C. adressée à Atticus montre que Cicéron fut conforté dans cette idée par de mauvaises nouvelles en provenance de Grèce : une lettre reçue de Léonidès annonçant que tout allait bien, mais ajoutant « pour le moment » suffit à inquiéter Cicéron à qui, par ailleurs, le silence d'Hérodès semblait suspect<sup>140</sup>. Pourtant, le 25 mai 44 av. J.-C., C. Trébonius, consul suffect en 45 av. J.-C., de passage à Athènes alors qu'il se rendait dans sa province d'Asie, envoya à Cicéron des nouvelles particulièrement rassurantes et encourageantes concernant Marcus ; toutefois, l'éloge du jeune homme dans cette lettre est si dithyrambique qu'il paraît suspect<sup>141</sup>. Certes une autre missive de Marcus et

<sup>138</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, XIV, 7, 2 : « De Marcus m'est parvenue une lettre de bonne longueur et empreinte de vraie patine classique ; le reste peut bien être feint, la patine du style révèle le savoir acquis » ; XIV, 11, 2 : « Ce que tu m'écris de Marcus me fait plaisir ; puissent tes propos être de bon augure ! ».

<sup>139</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, XIV, 7, 2 : « En tout cas, si je m'échappe vers la Grèce au mois de juillet, tout devient plus facile ; mais comme dans les circonstances présentes, il m'est impossible de déterminer avec certitude ce qui est pour moi honorable, permis, avantageux... » ; XIV, 13, 4 : « Et puis, il y a des considérations d'ordre privé : je me rends compte que ma venue là-bas serait des plus utiles pour reconforter Marcus. Je n'avais d'ailleurs aucune autre raison de partir » ; le 17 juillet 44 av. J.-C., en s'embarquant pour la Grèce à Pompéi, Cicéron écrit : « Seule consolation, ou je serai de quelque utilité à Marcus, ou je jugerai dans quelle mesure on peut lui être utile » (*Lettres à Atticus*, XVI, 3, 4).

<sup>140</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, XIV, 16, 3 : « Maintenant, mon cher Atticus, tire-moi d'embarras : je désire me précipiter en Grèce [...] Il est d'un intérêt majeur pour Marcus, ou plutôt pour moi, disons donc pour l'un et pour l'autre, que je me mêle de ses études ; en effet, la lettre de Léonidès que tu m'as fait parvenir a-t-elle, je te le demande, de quoi nous mettre le cœur en fête ? Jamais je ne me satisferai d'un éloge de mon fils assorti de la formule « pour le moment » ; ce n'est pas là un témoignage de confiance, mais plutôt d'appréhension. D'autre part, j'avais chargé Hérodès de m'écrire au fil des jours ; or, pas une ligne de lui jusqu'à présent. Je crains qu'il n'ait disposé d'aucune information susceptible, à ses yeux, de m'être agréable » ; voir également XIV, 18, 4.

<sup>141</sup> Cicéron, *Lettres à ses amis*, XII, 16, 1-2 : « Si tu vas bien, tant mieux. Arrivé à Athènes le 22 mai, j'y ai, suivant mon vœu le plus cher, rencontré ton fils, adonné aux plus nobles études et hautement renommé pour sa bonne conduite. Tu peux comprendre, sans même que je t'explique, le plaisir que j'ai tiré de cette constatation, car tu n'ignores pas dans quelle haute estime je te tiens et combien, eu égard à l'affection si ancienne et si sincère qui nous lie, je me réjouis de tous les bonheurs de ta vie, même les plus menus, et non pas seulement d'un si grand bien. Ne crois pas, mon cher Cicéron, que je veuille flatter ton oreille par cette information ; il n'y a pas plus attirant, pour tous nos concitoyens en séjour à Athènes, que ton garçon – ou mieux, notre garçon, puisque tu ne peux rien posséder indépendamment de moi –, il n'y a pas plus appliqué aux activités que tu

la visite de Mesalla, compagnon d'études de Marcus de retour d'Athènes, vinrent confirmer, peu de temps après, la bonne impression laissée par le témoignage de Trébonius<sup>142</sup>, mais l'on sent néanmoins toute la méfiance de Cicéron vis à vis de ces nouvelles qui, indéniablement, le réjouissaient, mais dont il soupçonnait tout de même l'impartialité<sup>143</sup>. Ainsi, en dépit de la visite d'un certain Ovius, de retour d'Athènes et porteur de bonnes nouvelles concernant Marcus<sup>144</sup>, Cicéron ne renonça, début août 44 av. J.-C., à son voyage en Grèce que contraint en forcé par les événements politiques à Rome et des vents contraires – il avait déjà pris la mer<sup>145</sup>. Deux lettres de Marcus, datées respectivement de juin et août 44 av. J.-C. et adressées à Tiron, l'affranchi de son père, sont révélatrices des liens d'affection très forts qui unissaient les deux hommes et montrent surtout combien Marcus supportait mal la tutelle de son père et ses prescriptions épistolaires incessantes : il est évident que le jeune homme préférait de loin les missives de son ami aux courriers de son père, ce dont, d'ailleurs, Cicéron n'était pas dupe<sup>146</sup>. La seconde de ces lettres de Marcus à Tiron est intéressante parce que l'on y trouve

---

préfères à toute autre, c'est à dire les plus nobles. Je peux donc t'adresser mes félicitations en toute sincérité et je te les adresse aussi avec plaisir, et à nous deux autant qu'à toi, car voilà quelqu'un que nous étions obligés de chérir, quelle que fût sa nature, et en qui nous trouvons un homme digne que nous chérissions même avec plaisir. Quand il m'eut glissé dans la conversation qu'il voulait visiter l'Asie, je lui ai offert et même demandé de réaliser son projet de préférence pendant que j'avais le gouvernement de la province. Tu dois être sûr que je remplirai ton office envers lui avec dévouement et affection. Je prendrai soin aussi que Cratippe l'accompagne, pour que tu ne t'imagines pas qu'en Asie il donnera relâche aux études que tu l'exhortes à poursuivre ; car, bien disposé, comme je le vois, et déjà engagé au pas accéléré, je continuerai de l'exhorter à aller chaque jour plus avant dans l'étude et l'entraînement ».

<sup>142</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, XV, 16 : « Enfin un courrier de la part de Marcus ! Mais, ma parole, la lettre est empreinte de patine classique, ce qui peut déjà révéler quelques progrès ; les membres de son entourage envoient également des rapports excellents. Léonidès s'en tient à son expression « jusqu'à présent » ; mais Hérodès décerne les plus grands éloges » ; XV, 17, 2 : « J'ai eu sur lui un témoignage merveilleux de Mesalla, qui, au cours de son voyage de retour, m'a fait visite, après avoir quitté les gens de Lanuvium ; et, ma parole, j'ai reçu de Marcus lui-même une lettre si empreinte d'affection et de belle patine classique, que je n'hésiterais pas à la lire devant un auditoire ».

<sup>143</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, XV, 16 : « Que veux-tu, je ne refuse pas de me laisser payer de mots sur ce point et j'ai plaisir à me montrer crédule » ; XVI, 3, 2 : « Pour Marcus, j'espère qu'on nous dit vrai ».

<sup>144</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, XVI, 1, 5 : « Ovius vient d'arriver ; à côté de nombreuses nouvelles répondant à mes vœux... ».

<sup>145</sup> Outre la correspondance, voir Dion Cassius, *Histoire romaine*, XLV, 15, 4 et Plutarque, *Cicéron*, XLIII, 3-4.

<sup>146</sup> Cicéron, *Lettres à ses amis*, XVI, 25 [Marcus à Tiron] : « Bien que tu aies allégué une excuse légitime et appropriée pour l'interruption de tes lettres, pourtant je te demande de ne pas recommencer cela trop souvent. De fait, bien que je sois informé de la situation politique par les rumeurs et les nouvelles et que mon père

exprimés aussi bien des aveux d'indiscipline et de vie déréglée, que des protestations de repentir et des manifestations d'obéissance qui, pour tout dire, paraissent assez surprenantes sous la plume de ce jeune homme pour le moins dissipé<sup>147</sup>. Peut-être les résolutions et les déclarations d'intention de Marcus étaient-elles sincères et le jeune homme avait-il effectivement décidé, après plusieurs mois d'errance, de se consacrer sérieusement à ses études<sup>148</sup> ; il n'en demeure pas moins que cette attitude nouvelle relevait vraisemblablement moins d'une réflexion et d'un choix personnels que de l'obligation filiale de se plier à une volonté paternelle visiblement mal acceptée<sup>149</sup>.

Assurément Cicéron savait cela, mais il ne désespérait pas de parvenir à faire changer son fils. Ainsi, à défaut de pouvoir se rendre sur place, à Athènes, pour y superviser les études de son fils, Cicéron tenta tout de même de l'encourager à poursuivre aussi longtemps que possible sa formation intellectuelle et notamment philosophique en lui dédiant, à la fin de

---

m'écrive toujours en détail ce qu'il me veut, pourtant un message de toi, si mince en soit le sujet, m'a toujours fait un immense plaisir. Aussi, puisque je ne désire rien tant qu'une lettre de toi, garde toi de t'acquitter de ton devoir épistolaire par une excuse plutôt que par la régularité de tes messages. Bonne santé » ; XVI, 21, 1 ; 7-8 : « J'attendais tous les jours les courriers avec une vive impatience : ils ont fini par arriver quarante-cinq jours après vous avoir quittés. Leur venue combla mes souhaits les plus ardents ; car, si j'avais déjà tiré une joie extrême de la lettre du plus aimable et du plus chéri des pères, ton message si charmant a mis le comble à mon allégresse. Aussi, je ne regrette plus d'être resté quelque temps sans écrire et je m'en réjouis plutôt, puisque mon silence épistolaire m'a valu le fruit précieux de ton indulgence. Je suis donc fort heureux que tu aies accepté sans hésitations mes excuses » ; *Lettres à Atticus*, XV, 15, 4 : « Mon cher Marcus me touche d'autant plus qu'il est plus discret dans ses demandes ; en effet, il n'a pas abordé cette question en m'écrivant, alors que j'étais évidemment le premier à qui en parler ; mais il a écrit à Tiron ».

<sup>147</sup> Cicéron, *Lettres à ses amis*, XVI, 21, 2 : « Je ne doute pas que les bruits qui te parviennent sur mon compte soient conformes à ton gré et à tes souhaits, mon bien cher Tiron ; je ferai mon possible et tous mes efforts pour que cette opinion naissante sur mon compte aille en grandissant sans cesse de jour en jour. Aussi je ratifie ta proposition de te faire trompette de ma renommée et tu peux t'y engager résolument ; en effet, les errements de ma jeunesse m'ont causé tant de douleur et de tourment que ma conscience a horreur des actes que j'ai commis et mes oreilles, même, de leur évocation. Je sais parfaitement que tu as pris part à ces soucis et à ces douleurs, et cela n'a rien d'étonnant : car tu aurais voulu pour mon salut que tout me réussît, mais pour le tien aussi ; j'ai tenu, en effet, à ce que tu fusses toujours associé à mes succès. Donc, puisque je t'ai causé de la souffrance, je m'emploierai maintenant à doubler la joie que je te procure ».

<sup>148</sup> Marcus demande même à Tiron de lui envoyer un secrétaire grec pour recopier ses notes : « Mais je te prie de ma faire envoyer au plus vite un copiste, plus précisément un Grec ; en effet, je perds beaucoup de peine à recopier mes notes de travail » (*Lettres à ses amis*, XVI, 21, 8).

<sup>149</sup> Voir M. Testard, 1962, p. 205-207.

l'année 44 av. J.-C., le *De officiis*<sup>150</sup>. En rédigeant cet ouvrage, il est évident que Cicéron espérait convaincre Marcus de la supériorité des entreprises politiques et surtout intellectuelles sur les entreprises militaires. Le père était bien conscient que son fils ne goûtait guère les activités intellectuelles auquel lui-même trouvait tant d'intérêt et de plaisir, mais il s'efforçait, une fois encore, la dernière en l'occurrence, de le ramener dans ce qu'il considérait comme le droit chemin, celui de la philosophie et de l'éloquence<sup>151</sup>. A cet égard, la dédicace à Marcus qui clôt l'œuvre est révélatrice de la désillusion d'un père devant un fils si différent de ce qu'il aurait voulu qu'il soit<sup>152</sup>.

Force est en tout cas de constater que les conseils et les prescriptions contenues dans le *De officiis* restèrent – comme le craignait Cicéron – lettres mortes<sup>153</sup>. En effet, à peine Marcus venait-il de recevoir l'ouvrage de son père à la fin de l'année 44 av. J.-C. qu'il abandonna ses études pour s'engager dans l'armée de Brutus où il servit, avec les honneurs, dans la cavalerie<sup>154</sup>. Ainsi s'achevait donc le voyage d'études de Marcus, consacrant l'échec

---

<sup>150</sup> Voir la dédicace à Marcus, *Des devoirs*, I.

<sup>151</sup> M. Testard, 1962, p. 207-213.

<sup>152</sup> Cicéron, *Des devoirs*, XXXIII, 121 : « Tu tiens de ton père un présent, Marcus, mon fils, d'une valeur considérable, à mon avis du moins, mais il vaudra l'accueil que tu lui feras. Il est vrai que tu auras à admettre ces trois livres, comme des hôtes, parmi les cours de Cratippe ; mais, de même que si j'étais venu, en personne, à Athènes – et assurément c'eût été fait si, en plein voyage, d'une voix claire, la patrie ne m'eût rappelé – tu m'écouteras moi aussi quelquefois ; ainsi, puisqu'avec ces volumes ma voix est partie vers toi, tu leur accorderas du temps, autant que tu le pourras ; or tu le pourras autant que tu le voudras. En vérité, quand j'aurai compris que tu te plais à ce genre de savoir, alors, auprès de toi bientôt, comme je l'espère, et tant que tu seras au loin, de loin j'en parlerai avec toi. Ainsi donc, porte-toi bien mon cher Cicéron, et convaincs-toi que tu m'es assurément très cher, mais que tu me seras beaucoup plus cher, si tu trouves ta joie à de tels ouvrages et à leurs préceptes ».

<sup>153</sup> M. Testard, 1962, p. 213.

<sup>154</sup> *Lettres à Brutus*, I, 4, 6 ; 6, 1 ; 12, 3 ; II, 3, 5 ; 4, 6 ; 5, 2 ; *Lettres à ses amis*, XII, 14, 8 ; Appien, *Histoire romaine, Guerres civiles*, IV, 20, 51 ; Plutarque, *Cicéron*, XLV, 3 : « Cependant, Brutus voulut bien prendre avec lui le fils de Cicéron, qui étudiait la philosophie à Athènes ; il lui confia des commandements et remporta grâce à lui des succès » ; XXIV, 2-3 : « Il [Brutus] s'efforçait de s'attacher et de retenir auprès de lui les jeunes Romains qui faisaient leurs études dans la ville ; parmi eux se trouvait le fils de Cicéron, dont il fait un éloge exceptionnel et dit qu'il s'émerveille de le voir, soit éveillé, soit rêvant, si plein d'ardeur généreuse et de haine contre les tyrans » ; XXVI, 4 : « Il [Caius Antonius] engagea contre Cicéron un combat où il fut vaincu, car Brutus employait Cicéron comme général et lui dut plusieurs succès ».

de Cicéron à détourner son fils du métier des armes pour le ramener vers la carrière politique et la vie intellectuelle<sup>155</sup>.

20. Octave ; 21. Q. Salvidienus Rufus ; 22. Agrippa.

Le dernier voyage de jeunesse connu pour la période républicaine s'avère pour le moins problématique. A la fin de l'année 45 av. J.-C.<sup>156</sup>, Octave, qui se trouvait alors en Espagne, aux côtés de César, fut envoyé par ce dernier à Apollonia, en Illyrie ; à l'occasion de ce voyage, le futur Auguste était accompagné de deux amis, Q. Salvidienus Rufus et M. Vipsanius Agrippa<sup>157</sup>.

Si ce séjour du jeune Octave – alors âgé de seulement 18 ans – sur la côte adriatique est relativement bien documenté – pas moins de six sources l'évoquent avec plus ou moins de détails –, sa finalité exacte n'en demeure pas moins difficile à déterminer. En effet, même si la plupart des auteurs – Velleius Paterculus, Suétone, Dion Cassius et Plutarque – soulignent la vocation éducative de ce déplacement, tous, particulièrement Appien, y voient aussi un impératif militaire en prévision de la campagne que César entendait mener contre les Parthes<sup>158</sup>. Ce cas particulier fera l'objet d'un développement spécifique<sup>159</sup>.

---

<sup>155</sup> M. Testard, 1962, p. 213.

<sup>156</sup> En décembre si l'on en croit Nicolas de Damas, *Vie de César*, XVI, en octobre selon Appien, *Histoire romaine, Guerres civiles*, III, 9.

<sup>157</sup> Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, II, 59, 5 ; Suétone, *Auguste*, XCIV, 17.

<sup>158</sup> Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, II, 29, 3-6 : « Son grand oncle, C. César, aima comme son propre fils le jeune homme qui fut élevé chez son beau-père Philippus. Quand il eut dix-huit ans, il le prit dans sa suite au cours de l'expédition d'Espagne et après il le garda auprès de lui ; jamais il ne le logea ailleurs qu'avec lui ni ne le fit voyager dans un autre véhicule que le sien [...] Quand les guerres civiles furent terminées, voulant former l'esprit de ce jeune homme exceptionnel aux disciplines libérales, il l'avait envoyé pour faire ses études à Apollonie ; il se promettait de l'avoir ensuite comme compagnon d'armes dans sa guerre contre les Gètes, puis contre les Parthes » ; Suétone, *Auguste*, VIII, 4 : « Après la soumission des Espagnes, César, projetant une expédition contre les Parthes, l'envoya d'avance à Apollonie, où il consacra ses loisirs à l'étude » ; LXXXIX, 1-2 : « Auguste avait un goût non moins vif pour les études grecques elles-mêmes. Ici encore, il excellait véritablement, car il avait eu pour maître d'éloquence Apollodore de Pergame, qu'il avait même, en dépit de son grand âge, emmené avec lui de Rome à Apollonie, au temps de sa jeunesse » ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, XLV, 3, 1 : « Quand César fut assassiné, Octave séjournait à Apollonie, sur le golfe ionique, où il poursuivait ses études ; il avait été envoyé là en vue de la campagne que César entendait mener contre les Parthes » ; Plutarque, *Brutus*, XXII, 2 : « Il séjournait à Apollonie quand César fut tué ; il y poursuivait ses études et y attendait le dictateur, qui avait décidé de marcher sans délai contre les Parthes » ; Appien, *Histoire romaine, Guerres civiles*, III, 9, 30-31 : « Il n'était encore qu'un tout jeune homme quand il avait été envoyé par César à

C'est en tout cas à Apollonie qu'Octave et ses compagnons reçurent, à la fin du mois de mars 44 av. J.-C., la nouvelle de l'assassinat de César ; cette nouvelle qui devait modifier profondément le cours de leurs existences, amena Octave à mettre fin à son séjour illyrien en s'embarquant pour l'Italie<sup>160</sup>.

Un élément saute d'emblée aux yeux dans cet inventaire, c'est le nombre relativement important d'occurrences qu'il recèle : en dépit de quelques incertitudes, on connaît ainsi pas moins de 22 voyages de jeunesse effectués par des aristocrates romains en Orient et ce pour une période d'environ un siècle, du milieu du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. à 44 av. J.-C.<sup>161</sup> ; le décalage est grand avec les 18 voyages de jeunesse effectués par des princes hellénistiques et recensés sur une période de trois siècles, sachant en outre que sur ces 18 voyages, pas moins de 6 sont le fait des différents fils d'Hérode<sup>162</sup>.

Cependant, il faut préalablement s'interroger sur la représentativité de ce catalogue et donc, plus largement, soulever le problème de la pertinence des conclusions que l'analyse de cet « échantillon » permettra d'établir. On ne peut notamment manquer de remarquer qu'une bonne partie des voyages de jeunesse recensés ici ne sont connus que par le biais d'un seul et même auteur, Cicéron. D'aucuns pourraient dès lors objecter que l'intérêt particulier que cet auteur semble avoir porté à la pratique du voyage de jeunesse contribue à donner à ce

---

Apollonie, au bord de la mer ionienne, pour y recevoir une formation et un entraînement militaires, car il devait l'accompagner contre les ennemis. Et, en plus de la cavalerie qui se trouvait à Apollonie, des bataillons venus tour à tour de Macédoine s'entraînaient avec lui, et des chefs de l'armée lui rendaient de fréquentes visites, en tant que parent de César. Cela lui permit de se faire connaître et de s'attirer une certaine bienveillance de l'armée, car il recevait tout le monde avec amabilité ».

<sup>159</sup> Cf. *infra*, p. 261-263.

<sup>160</sup> J.-M. Roddaz, *Marcus Agrippa*, Rome, 1984, p. 34-37 ; J.-P. Néraudeau, *Auguste. La brique et le marbre*, Paris, 1996, p. 57-59.

<sup>161</sup> Ce chiffre inclut aussi bien les voyages de jeunesse des jeunes aristocrates romains que ceux de leurs compagnons dès lors que ces derniers sont issus de la même catégorie sociale (ordre sénatorial ou équestre) et appartiennent à la même classe d'âge. Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, dans le cas de Cicéron, entrent également en ligne de compte les voyages d'études de son frère Quintus (24 ans), de son cousin germain Lucius (21/23 ans), de Q. Pompéius Bithynicus (29 ans) ou bien encore de S. Sulpicius Rufus (27/28 ans), rejoint à Rhodes ; en raison de son âge avancé et parce qu'il a déjà entamé le *cursus honorum*, M. Pupius Piso Frugi Calpurnianus n'est pas comptabilisé, de même que T. Pomponius Atticus, déjà présent à Athènes, et qui ne s'est donc pas déplacé.

<sup>162</sup> I, 14-19.

phénomène une ampleur et une importance qu'il n'avait pas nécessairement dans l'Antiquité. Il n'empêche : à lui seul le témoignage de Cicéron suffit à démontrer combien était répandue, dans les grandes familles romaines, la pratique du voyage de jeunesse. Comme Plutarque pour le tourisme culturel<sup>163</sup>, Cicéron fait ici fonction de révélateur d'un phénomène social. D'ailleurs, bien que Cicéron soit incontestablement la source principale, il n'est cependant pas le seul à attester cette pratique du voyage de jeunesse : Plutarque, Suétone, Velleius Paterculus, Appien, Dion Cassius et d'autres encore fournissent d'utiles renseignements qui viennent compléter ceux apportés par Cicéron et contribuent dès lors à donner du voyage de jeunesse une image tout à fait réaliste. Que Cicéron ait été, plus que d'autres auteurs, porté, de par la nature même de son œuvre et de par son expérience personnelle, à se faire l'écho privilégié d'une pratique particulière est une évidence, il n'en demeure pas moins que ses écrits, confrontés à ceux, plus épars, d'autres auteurs, attestent clairement la réalité et l'ampleur de cette pratique aux deux derniers siècles de la République.

Il faut enfin souligner ici, de manière plus générale, le caractère lacunaire de nos sources concernant le voyage de jeunesse. Il est évident que l'on ne connaît qu'une infime partie des voyages de jeunesse réalisés par des princes hellénistiques ou des aristocrates romains, mais, de plus, on ne connaît que très imparfaitement la plupart de ceux dont les auteurs anciens ont conservé la trace. Pourtant, il paraît possible de dégager un certain nombre de caractéristiques fondamentales, de constantes propres à permettre de définir le plus précisément possible ce qu'était un voyage d'études et de déterminer, parmi les voyages de jeunesse recensés ici, ceux qui relevaient effectivement de cette catégorie particulière.

## **Typologie des voyages de jeunesse : critères déterminants et modalités**

### Le vocabulaire

Bien que l'expression « voyage d'études » ne soit attestée ni en grec, ni en latin – ce qui ne signifie évidemment pas que la pratique n'existait pas –, il n'en demeure pas moins que le premier élément susceptible de constituer un critère de définition de cette catégorie spécifique de déplacements est le lexique employé par les auteurs anciens afin de souligner la dimension éducative des voyages de jeunesse qu'ils rapportent.

---

<sup>163</sup> Cf. *infra*, chapitre 5.

Les termes les plus fréquemment usités par les auteurs grecs appartiennent à la famille des verbes *trephein* et *paideuein*. Le premier, qui signifie « élever », ne peut s'appliquer qu'à de jeunes enfants que l'on soigne, que l'on nourrit et auxquels on donne, le cas échéant, une « première éducation ». Il ne peut donc en aucun cas être employé au sujet de jeunes gens effectuant un voyage d'études : en Grèce, le terme *trophè* se rapporte en effet spécifiquement aux enfants de moins de sept ans, âge auquel débutait l'éducation proprement dite, la *paideia*<sup>164</sup>. Le second en revanche s'avère *a priori* plus probant puisqu'il signifie, dans son acception la plus courante, « former » ou, plus précisément encore, « éduquer ». A ce titre il peut effectivement caractériser un voyage d'études. Toutefois, l'incroyable richesse de sens de la notion, à la fois sociale et culturelle, de *paideia*, autour de laquelle s'est construit l'identité grecque, interdit de voir dans son usage un critère déterminant dans la définition d'un voyage d'études.

A l'ambiguïté du vocabulaire grec répond l'ambiguïté, en latin, du terme *educare* qui recouvre les notions d'« élever » et d'« éduquer ». Toutefois, les auteurs latins recourent aussi à un lexique nettement plus précis renvoyant clairement à l'enseignement et aux études : il s'agit essentiellement des verbes *docere* et *studere*, ainsi que les termes qui leurs sont apparentés. Ce vocabulaire, plus spécifique, peut donc être considéré comme un indice probant sans toutefois être suffisant.

De manière générale, le vocabulaire, tant grec que latin, ne peut, en raison de son caractère par trop général et ambigu, constituer, à lui seul, un critère déterminant dans la définition du voyage d'études : il n'est qu'un indice, plus ou moins révélateur, qui se doit d'être mis en parallèle avec d'autres éléments, nettement plus discriminants, tels que l'âge des voyageurs, leurs motivations et les circonstances de leur voyage et, bien sûr, les destinations fréquentées au cours de ces déplacements.

### L'âge

L'âge des princes hellénistiques et des aristocrates romains au moment de leurs voyages de jeunesse constitue un critère potentiellement déterminant dans la définition du voyage d'études.

---

<sup>164</sup> H.-I. Marrou, Tome I, 1982, p. 215 ; B. Legras, 2002 (1998), p. 38-41.

S'agissant des princes hellénistiques, il convient d'abord de souligner que les lacunes de la documentation ne permettent pas toujours de déterminer précisément l'âge de ces personnages au moment de leurs voyages de jeunesse.

Néanmoins, en dépit des incertitudes qui pèsent sur un certain nombre d'entre eux, il apparaît tout de même que l'âge des princes hellénistiques au moment de leurs voyages de jeunesse pouvait être extrêmement variable. Au moment de son séjour en Grèce au cours duquel il est possible – mais non certain – qu'Antigone Gonatas ait cherché à parfaire sa formation intellectuelle auprès de philosophes installés en Attique et en Eubée, le prince antigonide était âgé d'au moins 26 ans<sup>165</sup>. Pour sa part, Démétrios le Beau devait être âgé d'un peu plus d'une vingtaine d'années lorsqu'il vint à Athènes<sup>166</sup>. Antiochos Grypos arriva vraisemblablement en Attique l'année de ses seize ans<sup>167</sup>. Son demi-frère, Antiochos Cyzikénos n'était pour sa part âgé que de six ans lorsqu'il s'en alla séjourner à Cyzique<sup>168</sup>. Ptolémée XI et Ptolémée XII étaient quant à eux respectivement âgés de deux et de quatre à douze ans en débarquant à Cos<sup>169</sup>. Enfin, les princes de Cappadoce qui furent éphèbes à Athènes devaient être au moins âgés de seize ans pour pouvoir intégrer l'éphébie<sup>170</sup>. Cette diversité constitue déjà un indice intéressant : cela prouve en effet que, dans les royautés hellénistiques, la pratique du voyage de jeunesse n'était pas fixée, qu'elle n'était pas, pour mieux dire, institutionnalisée.

Surtout, l'âge de certains princes hellénistiques au moment de leur voyage de jeunesse exclut d'emblée l'hypothèse d'un voyage d'études. Antiochos Cyzikénos et les deux princes lagides Ptolémée XI et XII étaient assurément trop jeunes pour entamer un tel voyage. A l'inverse, c'est l'âge « avancé » du prince qui pose problème dans le cas d'Antiochos IV<sup>171</sup>. Celui-ci, né aux alentours de 215 av. J.-C. était en effet âgé d'une quarantaine d'années au moment de son séjour à Athènes entre 178 et 175 av. J.-C. Même s'il convient de prendre en considération la situation tout à fait particulière de ce prince qu'une clause du traité de paix d'Apamée de 188 av. J.-C. avait contraint à quitter son royaume pour Rome alors qu'il n'était âgé « que » de 27 ans, on admettra qu'il est difficile,

---

<sup>165</sup> I, 1.

<sup>166</sup> I, 2.

<sup>167</sup> I, 8.

<sup>168</sup> I, 9.

<sup>169</sup> I, 10-11.

<sup>170</sup> I, 12-13.

<sup>171</sup> I, 5.

en l'espèce, de parler de séjour de « jeunesse ». Dès lors, le critère de l'âge, mais aussi le silence d'Appien concernant l'éventuelle dimension éducative de ce séjour incite à rejeter celui-ci de la catégorie des séjours d'études.

A l'inverse, l'âge d'Antigone Gonatas et de Démétrios le Beau s'accorde pleinement avec l'hypothèse d'un véritable voyage d'études dont le but était de recevoir une formation intellectuelle supérieure. Il en va de même des séjours de jeunesse d'Antiochos Grypos et des princes de Cappadoce à Athènes : leur âge leur permettait en effet d'intégrer l'institution éducative prestigieuse qu'était alors l'éphébie attique.

L'âge des princes hellénistiques au moment de leurs voyages de jeunesse est donc un élément particulièrement significatif : il montre que la pratique du voyage de jeunesse n'était en aucun cas institutionnalisée dans les royaumes hellénistiques et permet, dans une certaine mesure, de déterminer quels voyages de jeunesse ont pu effectivement constituer de véritables voyages d'études.

A Rome en revanche, la pratique du voyage de jeunesse semble avoir été mieux fixée dans le temps. Le voyage de jeunesse intervenait en effet précisément au sortir des études supérieures, troisième et dernier cycle scolaire à romain<sup>172</sup>, c'est à dire à partir de l'âge de 20 ans. Sans en avoir jamais constitué une étape obligatoire, le voyage en Orient s'inscrivait pleinement dans la continuité du système éducatif romain dont il devint, à la fin de la République, un complément de plus en plus incontournable, au moins pour les jeunes gens issus des classes sociales aisées de Rome et qui aspiraient à une carrière politique. L'âge de 20 ans paraît ainsi avoir été l'âge minimum pour la réalisation d'un voyage d'études en Orient. C'était notamment l'âge de Cicéron fils et peut-être aussi celui de Brutus lorsqu'ils entamèrent leurs voyages de jeunesse respectifs en Orient<sup>173</sup> ; tous les autres étudiants romains en Orient étaient, quant à eux, âgés de plus de 20 ans.

Le seul étudiant romain dont on sait avec certitude qu'il avait moins de 20 ans lorsqu'il entama son voyage de jeunesse est Octave, qui n'avait que 18 ans lorsqu'il se rendit à Apollonia d'Illyrie<sup>174</sup>. Au-delà des problèmes que soulève la nature exacte de ce séjour<sup>175</sup>, il apparaît très clairement qu'Octave constituait déjà une exception remarquable pour ses contemporains. Les sources qui relatent son voyage à Apollonia mettent en effet toutes

---

<sup>172</sup> Succession des cycles scolaires à Rome : H.-I. Marrou, Tome II, 1982, p. 64.

<sup>173</sup> II, 13 et 15.

<sup>174</sup> II, 20.

<sup>175</sup> Cf. *infra*, p. 261-263.

l'accent sur sa jeunesse. Les auteurs latins, Velleius Paterculus et Suétone, le qualifient presque systématiquement de *iuvenis*, tandis que Plutarque recourt lui aussi au champ lexical grec de la jeunesse (*néos, o néaniskos, o néanias, to meirakion*), tout comme Appien qui souligne qu'il « n'était encore qu'un tout jeune homme (*meirakion*) lorsqu'il fut envoyé par César à Apollonia »<sup>176</sup>. Surtout, la jeunesse d'Octave au sortir de son séjour à Apollonia, lorsqu'il revint à Rome après la mort de César, ne manqua pas d'être exploitée contre lui par ses ennemis politiques et spécialement par Antoine qui, pour mieux revendiquer l'héritage césarien, s'attacha à dénigrer son concurrent en mettant notamment en avant son jeune âge<sup>177</sup>. On le voit, déjà à l'époque, la jeunesse d'Octave lors de son séjour à Apollonia apparaissait comme un élément remarquable, suffisamment en tout cas pour devenir un thème de propagande politique utilisé à son encontre par ses ennemis et pour que les auteurs anciens, aussi bien grecs que latins, le soulignent systématiquement<sup>178</sup>.

Si 20 ans apparaît donc comme l'âge minimum pour effectuer un voyage de jeunesse, il ne représentait cependant en aucun cas un âge obligatoire. Brutus (?) et Cicéron fils quittèrent effectivement Rome pour l'Orient dès leur vingtième année, mais d'autres étudiants romains le firent plus ou moins tardivement dans leur existence<sup>179</sup>. En moyenne en effet, les aristocrates romains entamaient leur voyage de jeunesse aux alentours de 25 ans : c'est le cas de Quintus, le frère de Cicéron (24 ans), de César (25 ou 26 ans), ou encore de Marc-Antoine (25 ans)<sup>180</sup> ; d'autres étaient encore un peu plus âgés, à l'image de Cicéron (27 ans) ou de son compagnon d'études, Q. Pompéius Bithynicus (29 ans)<sup>181</sup>.

S'il existait à Rome un âge minimum pour entamer un voyage de jeunesse, il existait également un âge limite au-delà duquel il n'est plus possible de parler de voyage de jeunesse. Tous les Romains dont l'âge au moment de leur voyage d'études est connu ont en effet moins de 30 ans. Cet âge limite s'explique tout à fait aisément : il s'agissait de l'âge minimal requis

---

<sup>176</sup> Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, II, 29, 3-4 ; Suétone, *Auguste*, LXXXIX, 1 ; Plutarque, *Cicéron*, XLIII, 8-XLVI ; *Antoine*, XVI ; *Brutus*, XXII, 1 ; Appien, *Histoire romaine, Guerres civiles*, III, 9, 30.

<sup>177</sup> Appien, *Histoire romaine, Guerres civiles*, III, 18, 66 : « mon enfant » ; 20, 71 et 76 : « toi qui est jeune et moi qui suis ton aîné » ; « toi qui viens d'étudier les lettres grecques » ; Plutarque, *Antoine*, XVI, 3 : « Antoine méprisant sa jeunesse ».

<sup>178</sup> Voir en ce sens J.-P. Néraudeau, *Etre enfant à Rome*, Paris, 1984, p. 163-164.

<sup>179</sup> Soulignons une fois encore que cette étude ne se base que sur les personnages dont l'âge et la chronologie des voyages de jeunesse sont établis avec suffisamment de précision.

<sup>180</sup> II, 6, 10, 14.

<sup>181</sup> II, 5 et 8.

à Rome pour pouvoir postuler à la première magistrature du *cursus honorum*, à savoir la questure<sup>182</sup>. Sans entrer dans une étude approfondie du système des magistratures et de l'organisation du *cursus honorum*, il faut rappeler ici que depuis 80 av. J.-C. et les réformes syllaniennes (*Lex Cornélia de XX quaestoribus*), voire même peut-être depuis 180 av. J.-C. et la *Lex Villia de Annalis*, il fallait être âgé d'au moins 30 ans pour pouvoir prétendre à la questure, première magistrature du *cursus honorum* et étape obligée de toute carrière politique<sup>183</sup>. Si l'on observe le devenir de ces jeunes aristocrates romains après leur retour d'Orient, il est intéressant de noter que la plupart furent presque aussitôt candidats à la questure. Il semblerait ainsi que Q. Caecilius Metellus Numidicus et T. Albucius aient entamé leur *cursus honorum* peu de temps après l'achèvement de leur séjour de jeunesse à Athènes<sup>184</sup>. On ignore tout de la carrière de M. Claudius Marcellus, mais s'agissant en revanche de T. Manlius Torquatus, tout laisse à penser que celui-ci fut élu questeur assez rapidement après être revenu dans l'*Urbs*<sup>185</sup>. Revenu à Rome au printemps 77 av. J.-C., Cicéron fut élu questeur en 76 av. J.-C. pour l'année suivante<sup>186</sup>. Deux de ses compagnons d'études, Q. Pompéius Bithynicus et S. Sulpicius Rufus furent questeurs l'année suivante<sup>187</sup>. Quant à M. Favonius, il brigua – en vain – cette magistrature quelques années tout au plus après son retour d'Orient<sup>188</sup>. Sans doute en fut-il de même – mais avec plus de succès – pour Cassius, élu questeur en 53 av. J.-C.<sup>189</sup>. Tout cela laisse à penser que pour les Romains le voyage de jeunesse en Orient ne pouvait en aucun cas se concevoir après 30 ans : à cet âge,

---

<sup>182</sup> Voir la synthèse de Cl. Nicolet, *Rome et la conquête du monde méditerranéen*, Tome I, *Les structures de l'Italie romaine*, Paris, 2001 (1977), p. 393-418 (ainsi que le tableau III).

<sup>183</sup> *Lex Cornélia de XX quaestoribus* : *CIL* I<sup>2</sup>, 587 ; Cicéron, *Des Lois*, III, 27 ; Appien, *Histoire romaine, Guerres civiles*, I, 466 ; Tacite, *Annales*, XI, 22 ; *Lex Villia de Annalis* : Tite-Live, *Histoire romaine*, XL, 44, 1 ; Cicéron, *Des Lois*, III, 3, 9 ; Ovide, *Fastes*, V, 65. Sur ces lois « annales » réglementant le *cursus honorum*, voir notamment A. E. Astin, « The Lex Annalis before Sulla », *Latomus*, 16, 1957, p. 588-613 et 17, 1958, p. 49-64 ; Id., *The Lex Annalis before Sulla*, Bruxelles, 1958 ; G. Rögler, « Die Lex Villia Annalis. Eine Untersuchung zur Verfassungsgeschichte der römische Republik », *Klio*, 1962, p. 76-123 ; G. V. Sumner, « The Lex Annalis under Caesar », *Phoenix*, 1971, p. 246-271 et 357-371.

<sup>184</sup> **II**, 1 et 2.

<sup>185</sup> **II**, 4.

<sup>186</sup> **II**, 5.

<sup>187</sup> J.-M. David, 1992, p. 795-796 et 801-802 ; **II**, 8 et 9.

<sup>188</sup> **II**, 11.

<sup>189</sup> **II**, 12.

en effet, il fallait impérativement être présent à Rome pour pouvoir entamer sa carrière politique.

Quant aux étudiants romains trop jeunes à l'issue de leur voyage de jeunesse pour pouvoir briguer la questure, ils poursuivaient pour leur part leur apprentissage en accomplissant quelque magistrature ou fonction militaire accessible à leur âge. César, revenu à Rome en 72 av. J.-C., à l'âge de 28 ou 29 ans, exerça ainsi le tribunat militaire en 71 av. J.-C., avant d'être élu questeur l'année suivante et d'exercer son mandat en 69 av. J.-C.<sup>190</sup>. Brutus, pour sa part, assista son oncle Caton le Jeune à Chypre entre 58 et 56 av. J.-C.<sup>191</sup>, tandis que Marc-Antoine, âgé de 26 ans à l'issue de ses études, en 57 av. J.-C., devint chef de cavalerie du proconsul A. Gabinius<sup>192</sup>, et que Cicéron fils, âgé de 21 ans en 44 av. J.-C., rejoignit les rangs de l'armée de Brutus fraîchement débarqué en Grèce ; il est vrai que le contexte était alors particulièrement troublé<sup>193</sup>.

Les jeunes aristocrates romains se destinant tous à la carrière politique, il n'est finalement guère étonnant de constater que leurs voyages de jeunesse ne pouvaient se prolonger au-delà de 30 ans : ils entraient alors dans la carrière politique, les années précédentes constituant une période d'apprentissage et de formation politique, à Rome, militaire, à l'armée, et intellectuel, en Orient.

En dépit du caractère passablement lacunaire des sources, il apparaît donc que le voyage de jeunesse en Orient intervenait dans la vie du jeune aristocrate romain entre l'âge de 20 ans et l'âge de 30 ans, c'est à dire entre la fin des études supérieures à Rome et le début de la carrière politique, marquée par l'élection à la questure. L'âge des aristocrates romains au moment de leurs voyages de jeunesse en Orient atteste ainsi l'institutionnalisation, à Rome, de cette pratique dont les motivations autant que les destinations prouvent qu'il s'agissait bien de voyages d'études.

#### Motivations et circonstances

Les motivations des voyageurs peuvent constituer un critère déterminant pour définir un voyage d'études, mais elles sont parfois difficiles à saisir dans les sources ; en revanche, l'étude des circonstances s'avère souvent révélatrice.

---

<sup>190</sup> II, 10.

<sup>191</sup> II, 13.

<sup>192</sup> II, 14.

<sup>193</sup> II, 15.

Les préoccupations éducatives devraient théoriquement être au cœur même des voyages d'études. Or, s'agissant des princes hellénistiques, force est de constater que la dimension éducative de leurs voyages de jeunesse apparaît le plus souvent secondaire, voire totalement absente. Lorsque l'on étudie attentivement les sources concernant les déplacements des princes hellénistiques, on ne peut manquer d'être frappé par le peu d'informations relatives à la formation intellectuelle reçue par ces derniers. Le cas d'Antigone Gonatas est problématique et doit être mis à part : on sait en effet qu'il fut l'auditeur de philosophes installés à Athènes et en Eubée, mais on ignore en revanche à quel moment de sa vie se sont établies ces relations<sup>194</sup>. Dès lors, hormis Démétrios le Beau dont on apprend qu'il vint à Athènes pour y suivre l'enseignement du philosophe Arcésilas et le jeune noble épirote, Charops, dont on nous dit qu'il fut envoyé à Rome pour y apprendre le latin<sup>195</sup>, les sources ne disent rien des matières étudiées ou des écoles et des professeurs fréquentés. Elles se contentent, on l'a vu, d'évoquer en des termes très généraux « l'éducation » ou le fait d'être « élevé »<sup>196</sup>. Cette lacune est partiellement imputable à la nature même des sources littéraires : les auteurs anciens, des historiens pour la plupart, n'ont guère de raisons de s'attarder sur le contenu de l'éducation éventuellement reçue par les princes hellénistiques lors de leurs séjours de jeunesse. Cependant, il semble tout de même que ce silence est surtout révélateur du fait que dans les voyages de jeunesse des princes hellénistiques, la dimension éducative était accessoire en regard notamment de la fonction politique de ces déplacements ; les préoccupations intellectuelles s'effaçaient devant les contraintes et les intérêts politiques.

Si l'on s'intéresse aux circonstances et au contexte historique dans lesquels les princes hellénistiques entreprirent leurs voyages de jeunesse, il apparaît clairement que dans la très grande majorité des cas, ce furent des événements politiques et militaires qui les contraignirent à quitter leurs royaumes pour aller séjourner dans telle ou telle cité pour un temps plus ou moins long. Le cas d'Antiochos Cyzikénois qui, comme son nom l'indique, fut élevé et éduqué à Cyzique, est, à ce titre, significatif. Appien prétend que celui-ci fut envoyé à Cyzique par sa mère, Cléopâtre Théa, pour son éducation<sup>197</sup>. Or, il apparaît que ce voyage

---

<sup>194</sup> I, 1.

<sup>195</sup> I, 2 et 4.

<sup>196</sup> Cf. supra, p. 231-232.

<sup>197</sup> Appien, *Histoire romaine*, XI, *Guerres de Syrie*, 11, 68.

avait d'abord pour but de protéger l'enfant des foudres éventuelles de Démétrios II<sup>198</sup>. Ce séjour de jeunesse répondait donc avant tout à des préoccupations politiques en regard desquelles les questions d'éducation ne devaient être que de peu d'importance. Il en va de même des voyages de jeunesse des futurs Ptolémée XI et Ptolémée XII. Toujours selon les dires d'Appien, ceux-ci furent envoyés à Cos par leur grand-mère, Cléopâtre III, « pour leur éducation »<sup>199</sup>. Pourtant, il est clair que ces voyages s'expliquent avant tout par l'histoire intérieure particulièrement troublée de l'Égypte ptolémaïque de cette époque marquée par les querelles et les luttes au sein de la dynastie lagide. Cléopâtre III souhaitait mettre ses petits enfants en sécurité à Cos à un moment où ses deux fils, Ptolémée X et Ptolémée IX, se disputaient le trône<sup>200</sup> ; en même temps que ses petits-enfants, elle envoya d'ailleurs dans l'île son testament et son trésor<sup>201</sup>. On le voit, bien souvent, les voyages de jeunesse dont font état les auteurs anciens répondaient à des contraintes politiques plus qu'à des préoccupations éducatives. Il s'agissait généralement de protéger et mettre en sécurité de très jeunes princes que des circonstances particulières mettaient en danger tout en leur garantissant une éducation conforme à leur rang, mais dont rien ne prouve qu'elle était supérieure à celle qu'ils auraient pu recevoir dans leurs propres royaumes<sup>202</sup>.

Même quand ils n'étaient pas imposés par les circonstances et le contexte historique, les voyages de jeunesse des princes hellénistiques pouvaient tout de même revêtir un intérêt politique primordial, non pas tant pour ceux qui les réalisaient, que pour ceux qui en étaient à l'origine et en imposaient le principe, c'est à dire, le plus souvent, les parents, rois et reines hellénistiques, qui envoyaient leurs enfants séjourner dans telle ou telle cité afin d'en retirer

---

<sup>198</sup> I, 9.

<sup>199</sup> Appien, *Histoire romaine, Guerres civiles*, I, 11, 102 ; XII, *Guerres mithridatiques*, 23, 92-93 ; Flavius Josèphe, *Antiquités judaïques*, XIII, 349.

<sup>200</sup> I, 10 et 11.

<sup>201</sup> Flavius Josèphe, *Antiquités judaïques*, XIII, 349.

<sup>202</sup> On connaît d'autres exemples de princes et même de princesses mis en sécurité à l'extérieur de leurs royaumes. Nous avons choisi de négliger ces sources car leur témoignage ne pose pas directement le problème qui nous préoccupe ici, à savoir celui de l'éducation. On peut néanmoins évoquer signaler le cas d'Antiochos Hiérax qui confia sa fille Laodice à un citoyen de Selgè, Logbasis, qui devint donc le tuteur de la princesse (Polybe, *Histoires*, V, 74, 5). Alexandre Balas, pour sa part, confia son fils, le futur Antiochos V, à un dynaste d'Arabie (sur ce personnage, voir I. Savalli-Lestrade, 1998, p. 118-119). Démétrios I<sup>er</sup> de son côté confia ses deux fils, les futurs Démétrios II et Antiochos VII à un hôte cnidien (Justin, *Abrégé des Histoires philippiques de Trogue-Pompée*, XXXV, 2, 1). Les enfants de Ptolémée VIII et Cléopâtre III furent quant à eux confiés à un certain Hiérôn de Cos (OGIS 141).

un avantage politique. Dans un tel cas de figure, l'intérêt politique du voyage prenait le pas sur son intérêt éducatif. Quatre exemples sont particulièrement révélateurs. Le premier est celui d'Antigone Gonatas<sup>203</sup>. Même si l'on admet que ce personnage vint effectivement, au cours de sa jeunesse, à Athènes et en Eubée pour y écouter les philosophes qui y étaient installés, il n'est, de toute façon, pas possible de parler ici de voyage d'études. En effet, le séjour de ce prince antigonide dans ces régions à partir de 294 av. J.-C. s'inscrit dans le cadre de sa mission de gouverneur de la Grèce pour le compte de son père, Démétrios Poliorcète. A ce titre, ce séjour de jeunesse avait d'abord une fonction politique et militaire avant de revêtir ensuite, le cas échéant, une dimension éducative et intellectuelle. Au début du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., Charops, un jeune noble épirote qui avait perdu son père alors qu'il n'était encore qu'un adolescent, fut envoyé en grande pompe à Rome par son grand-père homonyme, « un ami des Romains »<sup>204</sup>. Polybe affirme que l'objet de ce voyage était de permettre au jeune homme d'apprendre « à parler et à écrire le latin »<sup>205</sup>. Derrière ce qui pourrait, au premier abord, passer pour une innocente lubie intellectuelle – quel intérêt un Grec pouvait-il trouver à apprendre le latin à un moment où la plupart des Romains eux-mêmes reconnaissaient, implicitement ou explicitement, la supériorité culturelle du grec et plus largement de l'hellénisme ? –, transparaissent des motivations politiques évidentes. Sans doute ce séjour était-il d'abord une manière pour le vieux Charops de donner aux Romains un gage de sa fidélité et de son « amitié » – l'histoire antique a bien montré qu'il s'agissait là de la fonction première de ce type de pratique. Ensuite, ce voyage de jeunesse devait permettre au jeune Charops de nouer des relations avec d'importants personnages publics romains, c'est à dire d'intégrer les réseaux clientélaires d'influence<sup>206</sup>. Ce que l'on sait de la suite de l'existence de Charops, de sa carrière politique, montre combien l'Epirote sut jouer de ces relations privilégiées établies au cours de son séjour à Rome<sup>207</sup>. Charops n'est certes pas un personnage d'envergure comparable à celle d'un prince hellénistique, mais il n'en reste pas moins que son cas s'avère significatif de ce que, s'agissant des voyages de jeunesse de futurs

---

<sup>203</sup> I, 1.

<sup>204</sup> I, 4.

<sup>205</sup> Polybe, *Histoires*, XXVII, 3, 15.

<sup>206</sup> Polybe, *Histoires*, XXVII, 3, 15 : « Quelque temps après, ayant noué là-bas de nombreuses relations, le jeune Charops rentra dans son pays ».

<sup>207</sup> Polybe, *Histoires*, XXVII, 3, 15 et XXXII, 5-6 ; évoquant les fondements du pouvoir de Charops en Epire, les bases de sa politique, Polybe mentionne d'emblée « les étroites relations qu'il avait entretenues antérieurement avec les Romains » (XXXII, 5).

personnages publics grecs, les motivations politiques le disputaient largement aux préoccupations éducatives. C'est ce que confirme l'exemple des nombreux fils d'Hérode le Grand envoyés à Rome par leur père pour y faire leur éducation : pas moins de 6 d'entre eux, issus de 3 unions différentes, séjournèrent dans l'*Urbs* au cours de leur jeunesse<sup>208</sup>. Il n'est pas nécessaire de refaire ici l'histoire du règne de ce souverain pour souligner combien celui-ci fut proche de Rome et de ses principaux dirigeants d'alors, Agrippa et Auguste<sup>209</sup>. On a le sentiment que le maintien de ces relations privilégiées passa notamment par les séjours de jeunesse des fils du roi de Judée à Rome, envisagés comme des gages de fidélité autant que comme des preuves d'amitié et de confiance adressés aux Romains. Il est certain que l'intérêt de ces voyages de jeunesse était plus politique qu'éducatif et qu'ils servaient davantage la politique résolument pro-romaine d'Hérode que la formation intellectuelle de ses fils. On connaît enfin un dernier exemple, particulièrement révélateur, de voyage de jeunesse dans lequel se mêlent à la fois contraintes et intérêts politiques : il s'agit du séjour d'un fils d'Ariarathe IV, souverain de Cappadoce, à Rome en 172 av. J.-C.<sup>210</sup>. Si l'identification de ce personnage, appelé Ariarathe, avec l'un des deux fils « supposés » d'Ariarathe IV et de son épouse Antiochis est exacte, il s'agirait là d'un voyage de jeunesse lié à des impératifs politiques. Souhaitant éloigner leurs deux fils « supposés », Ariarathe et Orophernès, au profit de leur fils légitime, Mithridate, Ariarathe IV et Antiochis auraient en effet décidé de faire élever ceux-ci en dehors du royaume de Cappadoce, en Ionie pour Orophernès, à Rome pour Ariarathe<sup>211</sup>. Il semblerait néanmoins qu'Ariarathe IV n'ignorait pas l'intérêt politique que le séjour d'Ariarathe à Rome pouvait présenter pour lui et son royaume à la veille de la guerre contre Persée : l'envoi de l'un de ses fils – fut-il « supposé » – à Rome constituait une manifestation de loyalisme évidente qui ne manqua d'ailleurs pas d'attirer sur le souverain de Cappadoce la bienveillance de l'Etat romain puisque le jeune Ariarathe fut accueilli dans l'*Urbs* avec les égards dus à un personnage de rang princier<sup>212</sup>. Il s'agit donc là, une nouvelle fois, d'un voyage de jeunesse présenté dans les sources comme un voyage d'études, mais dont les motivations – au demeurant complexes – s'avèrent au final plus politiques qu'éducatives.

---

<sup>208</sup> I, 14-19.

<sup>209</sup> Voir notamment J.-M. Roddaz, 1984, p. 450-455.

<sup>210</sup> I, 6.

<sup>211</sup> Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XXXI, 19, 7-8.

<sup>212</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLII, 19, 3-6.

A l'inverse de ceux des princes hellénistiques, les voyages de jeunesse des aristocrates romains en Orient constituent clairement, de par leurs motivations, des voyages d'études. Les auteurs anciens qui les relatent signalent en effet presque systématiquement les disciplines intellectuelles étudiées et les professeurs rencontrés ; la vocation éducative de ces déplacements ne fait donc aucun doute. Là aussi cependant, des éléments contraignants pouvaient influencer sur le voyage d'études : la pression familiale pour les plus jeunes, les circonstances, politiques le plus souvent, pour les plus âgés.

Les sources sont naturellement peu loquaces sur les raisons qui permettent d'expliquer la réalisation par tel ou tel jeune aristocrate romain d'un voyage d'études en Orient. Le désir propre de l'étudiant devait assurément, dans la plupart des cas, être prépondérant, mais il est possible aussi que la pression familiale et l'obligation de se conformer à un modèle, paternel le plus souvent, aient pu entrer en ligne de compte, notamment s'agissant des étudiants les plus jeunes. Il semblerait en effet que le *paterfamilias*, soucieux de garantir à sa progéniture le succès dans la carrière politique et la réussite dans les activités intellectuelles, usait de toute son autorité pour l'envoyer étudier à l'étranger ; quant on connaît la place prépondérante du père dans l'*educatio* des jeunes Romains, on ne saurait s'en étonner<sup>213</sup>. L'exemple le plus révélateur et le mieux documenté est évidemment celui de la relation entre Cicéron et son fils Marcus<sup>214</sup>. Tout au long de son enfance puis de son adolescence, l'éducation de Marcus fit l'objet d'une surveillance constante de la part de son père, lequel souhaitait ardemment voir son fils suivre, comme lui, la voie de l'action politique et les chemins de la littérature, de la philosophie et de l'éloquence. Dès 49 av. J.-C., Cicéron songea à envoyer son fils en Grèce pour qu'il y poursuive ses études. Le voyage d'études en Orient qu'entama finalement Marcus en 45 av. J.-C. se fit évidemment sous l'injonction de Cicéron : c'est lui qui l'imposa d'autorité à un fils qui était manifestement plus attiré par le métier militaire que par la vie politique et intellectuelle de son père. Tout au long de son séjour à Athènes, Marcus demeura sous la tutelle constante et parfois pesante de son père puisque le jeune homme se vit flanquer de chaperons chargés de le surveiller et de faire des rapports circonstanciés à son père

---

<sup>213</sup> Sur l'importance du *paterfamilias* dans l'*educatio* romaine, voir A. O. Gwynn, *Roman Education from Cicero to Quintilian*, Oxford, 1926, p. 11-21 ; S. F. Bonner, *Education in Ancient Rome, from the elder Cato to the Younger Pliny*, Londres, 1977, p. 10-14 ; J.-P. Néraudeau, *La jeunesse dans la littérature et les institutions de la Rome républicaine*, Paris, 1979, p. 173-177 ; voir aussi, en dernier lieu, sur les enjeux de l'éducation oratoire, J.-M. David, 1992, p. 321-341.

<sup>214</sup> Voir M. Testard, 1962, p. 198-213 ; II, 15.

concernant sa conduite et l'avancée de ses études. Cicéron veilla ainsi personnellement au bon déroulement des études de son fils et prit garde notamment à ses fréquentations : on peut par exemple le voir encourager Marcus à suivre l'enseignement de Cratippe de Pergame, mais aussi lui interdire de fréquenter le rhéteur Gorgias. Cicéron s'attacha également à contrôler très étroitement les dépenses de Marcus tout en prenant soin de lui assurer un train de vie digne de son rang<sup>215</sup>. En l'absence du père, une autre autorité familiale pouvait, le cas échéant, prendre le relais. Dans le cas d'Octave, c'est son prestigieux grand-oncle, César, qui, « voulant former l'esprit de ce jeune homme exceptionnel aux disciplines libérales, l'avait envoyé faire ses études à Apollonie »<sup>216</sup>. C'est encore César qui supervisa le choix des personnes chargées d'accompagner le jeune homme lors de ce voyage. Brutus, qui séjournait à Rhodes pour ses études, fut, pour sa part, contraint par son oncle Caton de mettre fin à ce séjour studieux pour le rejoindre à Chypre ; il ne semble pas que cette perspective ait enchanté le jeune homme, mais il se plia malgré tout à la volonté de son oncle<sup>217</sup>. Sans nier la part primordiale du choix personnel de l'étudiant, force est donc de constater le poids de la pression familiale qui, dans certains cas, pouvait s'exercer sur le voyage d'études.

Par ailleurs, une pression différente, liée aux circonstances, notamment à la conjoncture politique, pouvait parfois s'exercer sur les jeunes aristocrates romains et les pousser à entreprendre un voyage d'études en Orient. On a pu l'imaginer pour le voyage de Cicéron en Orient car Plutarque affirme que sa victoire lors de l'affaire S. Roscius l'Amérie l'avait placé dans une situation dangereuse vis à vis de Sylla et de ses amis politiques et qu'il jugea dès lors préférable de s'éloigner un temps de Rome pour, en quelque sorte, se faire oublier<sup>218</sup>. Les objections soulevées par Pierre Grimal semblent suffisantes pour rejeter une telle hypothèse<sup>219</sup> : s'agissant de Cicéron, la démarche intellectuelle ne fait aucun doute et suffit à expliquer sa décision d'entreprendre un voyage d'études en Orient. Il en va différemment du voyage d'études de César<sup>220</sup>. Déjà en 81 av. J.-C., son premier départ pour l'Orient lui avait été imposé par la haine que lui vouait Sylla, qui l'avait poussé à quitter Rome pour s'éloigner un temps de l'ancien dictateur ; il n'est d'ailleurs pas innocent que

---

<sup>215</sup> Cf. *infra*, p. 288-289.

<sup>216</sup> Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, II, 29, 3-4 ; voir également : Suétone, *Auguste*, VIII, 4 ; Appien, *Histoire romaine, Guerres civiles*, III, 9, 30 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, XLV, 3, 1 ; II, 20.

<sup>217</sup> II, 13.

<sup>218</sup> Plutarque, *Cicéron*, IV, 6.

<sup>219</sup> P. Grimal, 1986, p. 69-70.

<sup>220</sup> II, 10.

César ne soit rentré de ce voyage qu'en 78 av. J.-C., après la mort de Sylla. Concernant son second séjour en Orient, son voyage d'études à proprement parler, il apparaît là aussi que des circonstances politiques bien particulières ont dû jouer dans sa décision de quitter Rome pour l'île de Rhodes. En effet, de retour à Rome en 78 av. J.-C., César refusa certes de s'engager auprès de Lépide, mais il décida tout de même de s'attaquer, par la voie judiciaire, aux anciens partisans de Sylla. Il mena ainsi une accusation de concussion contre Cn. Cornélius Dolabella (en 77/76 av. J.-C.) et défendit les intérêts de Grecs spoliés par C. Antonius Hybrida lors de la guerre de Mithridate (en 76 av. J.-C.). Or, ces affaires politico-judiciaires furent un échec pour lui et c'est alors qu'il choisit de se rendre à nouveau en Orient, non seulement pour y compléter sa formation intellectuelle, mais aussi pour que « s'assoupisse l'hostilité qui s'était accumulée contre lui »<sup>221</sup>. On comprend donc mieux à la lumière de cet épisode dans quelle mesure les circonstances politiques pouvaient encourager la réalisation d'un voyage d'études en Orient. Le voyage de Marc-Antoine à Athènes s'inscrit dans un schéma identique<sup>222</sup>. Ce séjour loin de Rome, lui permit en effet de faire oublier ses frasques de jeunesse, ses débauches sexuelles et ses fréquentations douteuses, mais aussi d'échapper à ses créanciers dont on sait qu'ils étaient nombreux à le harceler<sup>223</sup>.

Dès lors, si pour la grande majorité des jeunes aristocrates romains, le voyage d'études paraît n'avoir résulté que d'un désir personnel de compléter en Orient sa formation intellectuelle, pour certains d'entre eux cependant le poids de la pression familiale et des contraintes politiques ne doit pas être négligé, même si, manifestement, il demeurait secondaire en regard des préoccupations éducatives – réelles – des ces étudiants.

S'agissant de la durée du séjour d'études en Orient, les circonstances pouvaient là aussi jouer un rôle primordial. Les séjours pour lesquels les éléments de datation sont suffisants présentent à première vue des durées tout à fait variables, allant de « plusieurs jours » (Q. Caecilius Metellus Numidicus) à plusieurs années (T. Albucius), en passant par quelques mois (Octave)<sup>224</sup>. Cependant, il s'agit là de cas extrêmes. La plupart des séjours présentent au contraire, pour autant que l'on puisse en juger, des durées relativement uniformes. Le séjour d'études de Cicéron et de ses compagnons dura ainsi deux ans, du printemps 79 av. J.-C. au printemps 77 av. J.-C., celui de César entre un an et deux ans (?),

---

<sup>221</sup> Suétone, *César*, IV, 1.

<sup>222</sup> II, 14.

<sup>223</sup> Plutarque, *Antoine*, II, 4-6 ; Fr. Chamoux, 1986, p. 20-27.

<sup>224</sup> II, 1, 2, 20.

de 75 à 73 av. J.-C. (?), celui de Brutus de un à deux ans (?), de 60 (?) à 58 av. J.-C., celui de Marc-Antoine un an, de 58 à 57 av. J.-C., et celui de Cicéron fils et de ses compagnons d'études environ un an et demi, de mars 45 av. J.-C. à la fin de l'année 44 av. J.-C.<sup>225</sup>. On peut donc estimer, sur la base de ces indications, que la durée moyenne d'un séjour d'études en Orient était rarement inférieure à un an et n'excédait généralement pas deux ans. Cela est d'autant plus probable que les trois cas particuliers évoqués précédemment paraissent peu représentatifs : d'abord parce que le séjour de Q. Caecilius Metellus Numidicus à Athènes pose de nombreux problèmes et que l'indication de durée donnée par Cicéron (*multos dies* / « plusieurs jours »<sup>226</sup>) s'avère pour le moins imprécise, ensuite parce que le séjour de T. Albucius paraît présenter une durée anormalement longue le faisant s'apparenter à une installation en Attique plus qu'à un voyage d'études à Athènes, enfin parce que le séjour d'Octave à Apollonia, dont on peut mettre en doute la vocation éducative<sup>227</sup>, fut interrompu prématurément par la mort de César. Ce dernier cas conduit d'ailleurs à souligner combien l'évolution de la conjoncture politique ou militaire pouvait influencer sur la durée du voyage d'études. Ayant subi les moqueries de Q. Mucius Scaevola en 120 av. J.-C. à Athènes, T. Albucius mit fin à son séjour en Attique et revint à Rome dès l'année suivante dans le but d'y intenter un procès à son détracteur<sup>228</sup>. Il s'agit là d'un cas tout à fait particulier : on n'interrompait généralement pas un voyage d'études pour pareille brouille. En revanche, il était fréquent que des circonstances particulières précipitent la fin d'un séjour de jeunesse. Ce fut le cas du séjour de César à Rhodes dont la troisième guerre contre Mithridate sonna, en 73 av. J.-C., la fin<sup>229</sup>. Brutus fut quant à lui contraint, en 58 av. J.-C., de rejoindre son oncle Caton le Jeune à Chypre<sup>230</sup>. Un an plus tard, Marc-Antoine interrompit ses études en Grèce pour intégrer la suite du proconsul A. Gabinius, tandis qu'en 44 av. J.-C., Cicéron fils mit fin à son séjour athénien pour rallier l'armée de Brutus<sup>231</sup>. On le voit, de même que certaines circonstances pouvaient encourager la réalisation d'un voyage d'études, l'évolution de la conjoncture politique ou militaire pouvait en précipiter la fin.

---

<sup>225</sup> II, 5-8, 10, 13-19.

<sup>226</sup> Cicéron, *De l'orateur*, III, 18, 48.

<sup>227</sup> Cf. *infra*, p. 261-263.

<sup>228</sup> II, 3.

<sup>229</sup> II, 10.

<sup>230</sup> II, 13.

<sup>231</sup> II, 14 et 15.

## Les destinations

Le critère le plus significatif permettant de distinguer un véritable voyage d'études est incontestablement celui des destinations fréquentées.

Pour les voyages de jeunesse des princes hellénistiques, les différents lieux de séjour relevés sont les suivants : Athènes (3 séjours assurés, 5 incertains), Rome (7 séjours assurés), Cos (2 séjours assurés), Carthage, Cyzique et l'Ionie (1 séjour). Si l'on s'en tient aux chiffres bruts, Athènes et Rome apparaissent comme les destinations privilégiées des princes hellénistiques, Cos, Carthage, Cyzique et l'Ionie, comme des destinations exceptionnelles ; il faut cependant souligner que sur les 7 voyages d'études connus à Rome, 6 sont le fait de fils d'Hérode. Quoi qu'il en soit, la plupart de ces destinations ne manquent pas d'étonner. On peut en effet légitimement se demander ce qu'un prince hellénistique pouvait trouver comme intérêt éducatif à effectuer un séjour à Cos, Cyzique, ou même Rome. Aucune de ces destinations ne peut être considérée, à l'époque hellénistique, comme un pôle culturel remarquable, susceptible de proposer à de jeunes princes hellénistiques une éducation et une formation intellectuelle supérieure à ce qu'ils pouvaient trouver dans leur royaume, quel qu'il fut. Il est dès lors évident que le choix de telles destinations se faisait non pas sur des critères éducatifs, mais bien sur des critères politiques : il s'agissait à chaque fois de trouver des destinations où mettre en sécurité des princes que des circonstances particulières mettaient en danger, mais aussi d'utiliser leurs voyages de jeunesse afin d'en tirer un profit politique<sup>232</sup>.

Au fond, la seule destination qui pouvait présenter un réel intérêt éducatif pour ceux des jeunes princes qui la fréquenterent est évidemment Athènes, tant il est vrai que cette cité demeura, tout au long de la période hellénistique, le pôle intellectuel du monde méditerranéen et jouit de ce fait d'un prestige culturel immense<sup>233</sup>. Il est patent que les voyages de jeunesse des princes hellénistiques à Athènes sont ceux dont la dimension éducative apparaît la plus importante et semble devoir l'emporter sur la dimension politique.

C'est le cas par exemple du séjour de jeunesse de Démétrios le Beau en Attique<sup>234</sup>. Ce séjour était apparemment dépourvu de tout intérêt politique, mais non dénué d'intérêt

---

<sup>232</sup> Cf. *supra*, p. 239-242.

<sup>233</sup> Les travaux sur Athènes à l'époque hellénistique et notamment sur son rôle intellectuel et culturel sont trop nombreux pour être rappelés ici ; renvoyons simplement à la synthèse de Chr. Habicht, 2006<sup>2</sup> ainsi qu'à la thèse récente de E. Perrin-Saminadayar, 2007.

<sup>234</sup> I, 2.

intellectuel puisqu'en venant à Athènes, le jeune Démétrios entendait suivre l'enseignement d'un philosophe illustre, Arcésilas, alors scholarque de l'Académie. Il s'agirait donc bien là d'un véritable voyage d'études dont le but était pour Démétrios d'acquérir une formation intellectuelle dans le domaine de la philosophie, complémentaire de celle qu'il avait pu recevoir à la cour de Pella, en Macédoine<sup>235</sup>.

On est plus mal renseigné sur le séjour de jeunesse à Athènes d'Antiochos Grypos<sup>236</sup>. De la même manière, la venue en Attique du prince numide Mastanabal, quoique très probable, n'est pas totalement assurée<sup>237</sup>. Néanmoins, dans l'hypothèse – plus que plausible – où le fils cadet du roi Massinissa effectua un séjour de jeunesse à Athènes au cours duquel il participa aux concours des Panathénées, il s'agirait alors d'un authentique voyage culturel dont la finalité dut être principalement éducative. Tite-Live signale en effet que Mastanabal a « été instruit même dans les lettres grecques » et il y a donc fort à parier que cet enseignement grec lui fut dispensé dans la capitale de l'hellénisme<sup>238</sup>. Par ailleurs, il faut aussi envisager le voyage d'études de Mastanabal à Athènes comme une manière pour ce prince numide, issu d'une dynastie d'hellénisation récente, d'obtenir en quelque sorte un « brevet d'hellénisme »<sup>239</sup> ; c'est assurément dans ce sens qu'il convient d'interpréter la remarque de Tite-Live. A ce titre, on pourrait alors rapprocher le séjour de jeunesse de Mastanabal à Athènes en 158/157 av. J.-C. de celui de son père Massinissa à Carthage à la fin du III<sup>ème</sup> siècle av. J.-C.<sup>240</sup> : dans les deux cas, il paraît s'agir de voyages d'études s'inscrivant dans une entreprise d'hellénisation de la Numidie soit par le relais de Carthage, soit directement à Athènes<sup>241</sup>. En tout état de cause, la dimension éducative et, plus largement, culturelle de ces déplacements ne peut être contestée.

Sans doute faut-il envisager de la même manière la venue à Athènes, en 80/79 av. J.-C., des princes de Cappadoce, Ariobarzane (le futur Ariobarzane II) et Ariarathe, pour y

---

<sup>235</sup> Cf. *infra*, p. 264-267.

<sup>236</sup> I, 8.

<sup>237</sup> I, 7.

<sup>238</sup> Tite-Live, *Abrégés*, L, 7.

<sup>239</sup> L'expression est de J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 298.

<sup>240</sup> I, 3.

<sup>241</sup> Voir J. Desanges, « L'hellénisme dans le royaume protégé de Maurétanie (25 av. J.-C.- 40 ap. J.-C.) », dans *Toujours Afrique apporte fait nouveau. Scriptora Minora*, Paris, 1999, p. 163-171 et G. Camps, « Les Numides et la civilisation punique », *AntAfr*, 14, 1979, p. 43-53.

prendre part à l'éphébie<sup>242</sup>. La participation des jeunes princes cappadociens à cette institution éducative prestigieuse montre clairement que leur séjour en Attique avait d'abord une finalité culturelle. Sans rentrer dans les détails d'une institution déjà largement étudiée, rappelons en effet que l'éphébie, qui s'apparentait, à l'origine, à un service militaire obligatoire de deux ans, véritable diplôme de citoyenneté, fut réformée au III<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. : elle devint alors une formation athlétique et intellectuelle facultative, d'une durée d'un an, que ne fréquentaient plus que les riches athéniens issus des grandes familles aristocratiques de la cité<sup>243</sup>. Sans perdre totalement son aspect traditionnel de formation militaire<sup>244</sup>, l'éphébie se transforma donc, au cours de la première moitié de la période hellénistique, en une sorte d'institut d'éducation supérieure destiné à la jeunesse dorée d'Athènes. On s'aperçoit notamment qu'au fil du temps, parallèlement à un certain déclin des activités physiques des éphèbes, la part de la formation intellectuelle tendit à augmenter considérablement. Au II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., les éphèbes suivaient ainsi des conférences portant sur tous les domaines du savoir et, en particulier, sur la philosophie et la rhétorique ; ils disposaient en outre de bibliothèques particulières<sup>245</sup>. Le décret de 123/2 av. J.-C., le premier à évoquer la formation intellectuelle des éphèbes, est aussi celui qui atteste pour la

---

<sup>242</sup> I, 12-13. Concernant les dynastes de Cappadoce et notamment Ariobarzane II, voir R. D. Sullivan, « The Dynasts of Cappadocia », *ANRW*, II, 7.2, 1980, p. 1125-1168 et plus particulièrement p. 1136-1139.

<sup>243</sup> Sur l'éphébie attique des origines et son évolution au fil des siècles, voir l'ouvrage de Chr. Pélékidis, 1962 ; sur les origines de cette institution, voir l'article fondamental de P. Vidal-Naquet, 1968 à compléter avec « Retour au chasseur noir », dans *Mélanges P. Lévêque* 2, Paris, 1989, p. 387-411 ; sur l'évolution de l'éphébie au cours de la haute époque hellénistique, voir notamment Ph. Gauthier, « Les chlamydes et l'entretien des éphèbes athéniens : remarques sur le décret de 204/3 », *Chiron*, 15, 1985, p. 149-163 et « A propos des chlamydes des éphèbes : notes rectificatives », *Chiron*, 16, 1986, p. 15-16 et, surtout, E. Perrin-Saminadayar, 2007, p. 31-101.

<sup>244</sup> Voir, de manière générale, A. S. Chankowski, « L'éphébie, une institution d'éducation civique », dans J.-M. Pailler et P. Payen (éd.), *Que reste-t-il de l'éducation classique. Relire « le Marrou »*. *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, Toulouse, 2004, p. 271-279, notamment p. 277-279, qui souligne toutefois que le maintien de la dimension militaire de l'éphébie hellénistique relève davantage de l'attachement à la tradition dans une démarche identitaire que d'une préoccupation pratique.

<sup>245</sup> *IG II<sup>2</sup>*, 1006 (cet important décret éphébique date de 123/2 av. J.-C.) et *IG II<sup>2</sup>*, 1008 (118/7 av. J.-C.). Sur la formation intellectuelle des éphèbes, voir Chr. Pélékidis, 1962, p. 257-274 ; E. Candiloro, « Politica e cultura in Atene da Pidna alla guerra mitridatica », *SCO*, 14, 1965, p. 169-170 ; J.-L. Ferrary, 1988, p. 438-441 ; H.-I. Marrou, Tome I, 1982, p. 164-166 porte un jugement extrêmement sévère sur le niveau de la formation intellectuelle reçue par les éphèbes ; ce jugement est à nuancer avec E. Perrin-Saminadayar, 2007, p. 261-266.

première fois la présence d'étrangers au sein de l'éphébie attique<sup>246</sup>. A l'image de celui de Mastanabal, le séjour de jeunesse d'Ariobarzane et Ariarathe à Athènes et leur participation à l'éphébie s'inscrit dans un processus d'hellénisation de la dynastie et du royaume de Cappadoce<sup>247</sup>.

En définitive, il s'avère qu'à de très rares exceptions près, comme le voyage d'études de Démétrios le Beau – exemple isolé et donc peu représentatif –, les voyages de jeunesse dont la dimension éducative, intellectuelle et culturelle semble avoir été la plus importante furent le fait de jeunes princes issus de dynasties indigènes situées à la périphérie du monde grec et soucieuses de s'helléniser : c'est le cas du royaume de Numidie, mais aussi de celui de Cappadoce dont pas moins de trois princes, si l'on admet l'hypothèse du séjour d'études d'Ariarathe V en Attique<sup>248</sup>, effectuèrent un séjour de jeunesse à Athènes, la capitale de l'hellénisme.

Les destinations fréquentées par les aristocrates romains au cours de leurs voyages de jeunesse constituent un critère tout aussi déterminant : cela confirme en effet qu'à l'inverse des princes hellénistiques, le voyage d'études en Orient était une pratique répandue chez les jeunes Romains. Les sources montrent clairement que deux destinations s'imposèrent : Athènes (15 séjours) et Rhodes (11 séjours) ; certains étudiants romains séjournèrent à la fois à Athènes et à Rhodes. L'Asie Mineure fut également visitée, par Cicéron et ses amis, tandis qu'Apollonia d'Illyrie accueillit, à la fin du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., trois jeunes aristocrates romains, Octave, Q. Salvidienus Rufus et Agrippa ; le choix de cette dernière destination est cependant tout à fait déconcertant<sup>249</sup>.

---

<sup>246</sup> Sur l'ouverture de l'éphébie aux étrangers (dans la seconde moitié de la période) voir, dans une bibliographie immense, O. W. Reinmuth, *The Foreigners in the Athenian Ephebeia*, Lincoln, 1929 ; H.-I. Marrou, Tome I, 1982, p. 161-166 ; Chr. Pélékidis, 1962, p. 155-209 et 257-274 ; S. Follet, 1988, p. 19-32 ; E. Perrin-Saminadayar, 2007, p. 31101 ; 199-478.

<sup>247</sup> Sur l'hellénisation de la Cappadoce, voir l'exemple de la cité d'Hanisa brillamment étudié par L. Robert, *Noms indigènes d'Asie-Mineure gréco-romaine*, Paris, 1963, p. 457-523 et les remarques plus générales de Cl. Vial, 1995, p. 15-23.

<sup>248</sup> Cf. *supra*, p. 197.

<sup>249</sup> Ces destinations et les questions que ne manquent pas de soulever certaines d'entre elles avaient déjà été identifiées par L. W. Daly, 1950, p. 54-56.

*Athènes, le « domicilium studiorum »*<sup>250</sup>

Dans l'esprit des Romains, Athènes apparaît, à partir de la deuxième moitié du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., comme le « séjour des études », la « demeure de tout savoir » ; les qualificatifs les plus élogieux se trouvent accolés à son nom prestigieux : elle est alors la « bonne » ou la « savante Athènes »<sup>251</sup>. Le succès d'Athènes auprès des étudiants romains de la fin de la République – succès qui ne se démentit d'ailleurs pas sous l'Empire<sup>252</sup> – tenait naturellement à la qualité de l'enseignement proposé dans ses murs, mais d'autres éléments doivent également être pris en compte.

Il convient d'abord de souligner la proximité relative d'Athènes avec l'Italie et sa position géographique privilégiée qui en faisait une escale quasi obligée pour les voyageurs se rendant de Rome en Orient. Quoiqu'en dise Properce, poète éconduit qui chercha dans le voyage d'études à Athènes un dérivatif à ses déceptions amoureuses<sup>253</sup>, les lignes maritimes qui reliaient Brindes – le port traditionnellement utilisé à l'époque républicaine pour aller d'Italie en Orient – à la Grèce n'étaient assurément pas les plus dangereuses de l'époque ; une fois débarqué en Grèce après la traversée de l'Adriatique, à Patras ou Corinthe le plus souvent, il ne restait alors plus qu'à rallier l'Attique par voie de terre<sup>254</sup>. Le voyage d'Athènes ne fut certes jamais sans risques – les jeunes aristocrates romains étaient toujours à la merci d'une tempête, d'une attaque de pirates ou de brigands –, mais le danger était

---

<sup>250</sup> Cicéron, *De l'orateur*, III, 43.

<sup>251</sup> Cicéron, *De l'orateur*, III, 43 ; *Brutus*, XCVII, 332 ; Horace, *Epîtres*, II, 2 ; Properce, *Elégies*, III, 21 ; voir également Lucrèce, *De la nature des dieux*, V, 1-2 : « C'est Athènes la première, Athènes au nom très illustre ».

<sup>252</sup> Voir J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 306-309.

<sup>253</sup> Properce, *Elégies*, III, 21 : « Tours de Rome, et vous mes amis, adieu, et toi aussi, malgré ton attitude, adieu, ma maîtresse ! Je vais donc maintenant être emporté, passager novice, sur les flots de l'Adriatique, et je serais contraint d'implorer de mes prières les bruyantes divinités de l'onde. Ensuite, transporté à travers l'Ionienne, je verrais l'esquif reposer à Lechaion, dans l'eau tranquille, ses voiles fatiguées ; le chemin restant, c'est à vous, mes pieds, de l'accomplir laborieusement, là où l'Isthme, de ses terres, sépare les deux mers. Ensuite, quand m'accueillera le rivage du Pirée et son port, je gravirai les Longs Bras du chemin de Thésée. Là peut-être je chercherai à corriger mon âme à l'école de Platon, ou bien, docte Epicure, en tes jardins ; ou bien je me vouerai avec zèle à l'étude de la langue, l'arme de Démosthène, et pratiquerai, docte Ménandre, le sel attique de tes ouvrages ».

<sup>254</sup> C'est le chemin qu'empruntèrent Cicéron et ses amis en 79 av. J.-C. : II, 5-8.

inhérent à tout déplacement dans l'Antiquité et celui que présentait ce déplacement était tout de même moindre comparé, par exemple, à un voyage en Asie Mineure<sup>255</sup>.

Outre cette situation géographique tout à fait favorable, Athènes jouissait surtout auprès des Romains de la fin de la République d'un prestige culturel immense. Son passé glorieux, le souvenir des actions mémorables de ses grands hommes, ses vénérables institutions, ses monuments prestigieux ou bien encore ses nombreuses œuvres d'art furent autant d'éléments qui firent d'Athènes, à partir du milieu du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., une étape obligée pour les *imperatores* en voyage fonctionnel et un lieu de séjour idéal pour les jeunes aristocrates romains en quête d'une formation intellectuelle supérieure<sup>256</sup>. Pour les Romains de cette époque, Athènes demeurait le berceau et la capitale de cet hellénisme dont la diffusion dans l'*Urbs* les avait tant marqués ; l'autopsie, le besoin de voir de ses propres yeux, le désir de confronter ses lectures et ses rêves à la réalité des choses, firent du séjour à Athènes un impératif culturel, une nécessité impérieuse que l'on pouvait satisfaire au cours d'un déplacement officiel comme à l'occasion d'un voyage d'études. Et Cicéron de remarquer : « Athènes n'est plus qu'un séjour d'études auxquelles les habitants sont insensibles, mais dont viennent jouir les étrangers séduits en quelque sorte par le nom et le prestige de la cité »<sup>257</sup> ; l'*antiquitas* faisait visiblement recette.

D'autant plus qu'Athènes était aussi, il ne faudrait pas l'oublier, une ville de plaisirs et de spectacles où un étudiant romain pouvait facilement prendre du bon temps au cours de son séjour d'études<sup>258</sup> : l'exemple du jeune Marcus Cicéron est à ce titre particulièrement éloquent<sup>259</sup>.

Au-delà de sa situation géographique favorable et de son prestige culturel indéniable, ce qui attirait les étudiants romains à Athènes, c'était bien évidemment ses infrastructures

---

<sup>255</sup> Sur la manière dont les Romains conçurent l'Adriatique, voir J.-M. Bertrand, « Continent et outre-mer, l'espace vécu des Romains », dans P. Cabanes (éd.), *L'Illyrie méridionale et l'Épire dans l'Antiquité*, Clermont-Ferrand, 1987, p. 263-270, et les remarques de R. Chevallier, *La romanisation de la Celtique du Pô*, I, *Les données géographiques*, Paris, 1980, p. 66-72, lequel note qu'en dépit des inquiétudes des Romains face à la traversée de cette mer, les trafics y étaient particulièrement intenses et que l'Adriatique ne constitua jamais « un obstacle réel ».

<sup>256</sup> Sur le tourisme culturel à Athènes dans les déplacements des *imperatores* romains, cf. *infra*, chapitre 5.

<sup>257</sup> Cicéron, *De l'orateur*, III, 43 ; sur le prestige culturel d'Athènes, voir la synthèse de Chr. Habicht, 2006<sup>2</sup> et la thèse d'E. Perrin-Saminadayar, 2007, notamment p. 584-602.

<sup>258</sup> E. Perrin-Saminadayar, 2007, p. 646-647.

<sup>259</sup> II, 15.

éducatives. A la fin de la République, Athènes offrait aux jeunes aristocrates romains en quête d'une formation intellectuelle supérieure tout ce qu'un étudiant d'alors pouvait souhaiter de mieux. La cité attirait et abritait dans ses murs les professeurs les plus renommés et les écoles les plus prestigieuses, notamment en matière d'enseignement philosophique. Autant que la capitale de l'hellénisme, Athènes était, à l'époque hellénistique, la capitale de la philosophie. A cette époque en effet, Athènes disposait de quatre grandes écoles philosophiques, toutes nées dans le courant du IV<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. : l'Académie de Platon, le Lycée d'Aristote, le Jardin d'Epicure et le Portique de Zénon ; ce n'étaient évidemment pas les seules écoles athéniennes, mais il s'agissait là des plus célèbres et des plus florissantes. Il n'est bien sûr pas question de refaire ici l'histoire de ces écoles et des courants philosophiques qu'elles représentaient<sup>260</sup>, mais il n'est sans doute pas inutile de rappeler que toutes ces écoles, privées et indépendantes de l'Etat athénien, étaient parfaitement cosmopolites : les scholarques et les maîtres de ces écoles aussi bien que leurs disciples étaient en majorité des non-Athéniens venus en Attique pour enseigner la philosophie ou pour compléter leur formation dans ce domaine<sup>261</sup>. A partir de la deuxième moitié du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., de jeunes aristocrates romains vont désormais faire partie de cette dernière catégorie de personnes. Ainsi, dès les années 130 av. J.-C., le jeune Q. Caecilius Metellus vint à Athènes pour y écouter les leçons du célèbre Carnéade, alors scholarque de l'Académie<sup>262</sup>. Quelques années plus tard, T. Albucius séjourna longuement en Attique où il fréquenta assidûment le Jardin d'Epicure<sup>263</sup>. Dès la deuxième moitié du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., les jeunes Romains sont donc venus à Athènes attirés par les grandes écoles philosophiques qu'abritait la cité. Les nombreuses nationalités des disciples des philosophes athéniens montrent d'ailleurs qu'ils ne furent pas les seuls à venir séjourner en Attique pour y

---

<sup>260</sup> Voir principalement J. P. Lynch, *Aristotle's School. A Study of a Greek Educational Institution*, Berkeley, 1972 ; J. Glucker, *Antiochus and the Late Academy*, Gottingen, 1978 ; A. A. Long et D. N. Sedley, *The Hellenistic Philosophers*, 2 tomes, Cambridge, 1987 ; Chr. Habicht, *Hellenistic Athens and her Philosophers*, Princeton, 1988 ; A. Erskine, *The Hellenistic Stoa ; Political thought and Action*, Londres, 1990 ; T. Dorandi, *Ricerche sulla cronologia dei filosofi ellenistici*, Stuttgart, 1991 ; P. O. Kristeller, *Greek Philosophers of the Hellenistic Age*, New York, 1993 ; H. Flashar (éd.), *Die Hellenistische Philosophie*, Bâle, 1994.

<sup>261</sup> La proportion importante d'étrangers chez les maîtres et les élèves des écoles philosophiques athéniennes est clairement mise en lumière par les travaux prosopographiques d'E. Perrin-Saminadayar, 2007, p. 103-136 et 525-560.

<sup>262</sup> II, 1.

<sup>263</sup> II, 2.

compléter leur formation intellectuelle<sup>264</sup>. Au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., la situation des écoles philosophiques athéniennes évolua considérablement au cours du premier tiers de ce siècle, suite, notamment, à la prise de la cité par Sylla en 86 av. J.-C. En effet, le déclin général des écoles philosophiques athéniennes à partir de cette date, processus sans doute déjà engagé au cours des décennies précédentes, mais que la prise de la cité par Sylla ne fit qu'accélérer, n'est plus à démontrer. Seul le Jardin d'Epicure parvint tant bien que mal à se maintenir ; l'Académie et le Lycée disparurent, tandis que le Portique ne fut plus représenté que par des philosophes de moindre renommée<sup>265</sup>. Cela ne signifie pas pour autant que les jeunes aristocrates romains n'avaient plus d'intérêt à séjourner à Athènes. Au contraire, ils n'ont jamais été aussi nombreux à venir compléter leur formation intellectuelle en Attique qu'après 86 av. J.-C.<sup>266</sup>. En dépit du déclin des grandes écoles philosophiques, on trouvait toujours à Athènes, au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., d'éminents professeurs de philosophie. En 79 av. J.-C., Cicéron vint y écouter le célèbre Antiochos d'Ascalon ; quelques vingt années plus tard, Brutus s'attacha quant à lui à l'enseignement du frère de ce dernier, Aristos, tandis qu'en 45-44 av. J.-C., le jeune Marcus Cicéron se fit le disciple du fameux Cratippe de Pergame<sup>267</sup>. Au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., Athènes parvint donc à maintenir sa primauté dans le domaine de l'enseignement philosophique et cela explique en grande partie la venue en Attique de nombreux étudiants romains soucieux de se perfectionner dans ce domaine.

Cependant si l'on venait certes d'abord à Athènes pour y apprendre la philosophie, il était également possible de s'y consacrer à l'étude de la rhétorique. A Athènes, Cicéron suivit notamment les cours d'un rhéteur syrien du nom de Démétrios ; Brutus y étudia l'art oratoire sous la houlette d'un certain Pamménès ; Marc-Antoine y découvrit l'éloquence asiatique, tandis que Cicéron fils était accompagné de deux maîtres de déclamations, l'un en latin et l'autre en grec, et fréquenta en outre, au grand dam de son père, le rhéteur Gorgias<sup>268</sup>. Autant qu'un lieu d'enseignement de la philosophie, Athènes était donc aussi un lieu d'apprentissage

---

<sup>264</sup> E. Perrin-Saminadayar, 2007, p. 535-553.

<sup>265</sup> Sur le déclin des écoles philosophiques athéniennes au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., voir : J.-L. Ferrary, 1988, p. 435-486 et Chr. Habicht, 2006<sup>2</sup>, p. 129. Rien n'atteste mieux la disparition de l'Académie que la visite qu'y firent Cicéron et ses compagnons lors de leur séjour de jeunesse à Athènes ; Cicéron nous décrit à cette occasion un site à l'abandon : Cicéron, *Des termes extrêmes des biens et des maux*, V, 1-6 (cité *supra*, p. 209-210, note 69).

<sup>266</sup> E. Perrin-Saminadayar, 2007, p. 645-647.

<sup>267</sup> **II**, 5, 13, 15.

<sup>268</sup> **II**, 5, 13, 14, 15.

de l'éloquence<sup>269</sup>. Dès lors, la distinction par trop schématique opérée parfois par les historiens modernes entre une Athènes capitale de la seule philosophie et une Rhodes capitale de la seule rhétorique n'a plus lieu d'être<sup>270</sup>. Il faut d'ailleurs rappeler qu'avant de devenir un haut lieu de la philosophie, Athènes fut d'abord le berceau de l'art oratoire. Cicéron ne s'y trompe pas, qui note : « Quand je considère la Grèce, ce qui attire surtout mes regards et se détache, pour ainsi dire en pleine lumière, c'est ta chère Athènes, Atticus, la ville où pour la première fois un orateur s'est levé, où pour la première fois l'écriture a conservé le souvenir d'un discours »<sup>271</sup>. Cela n'empêcha pas Cicéron et d'autres étudiants romains après lui de se rendre à Rhodes pour y étudier la rhétorique, mais l'on n'oublia jamais « la ville même qui fut la mère et la nourrice de l'éloquence »<sup>272</sup>.

Hormis les écoles et les professeurs de philosophie et de rhétorique que l'on pouvait trouver à Athènes dans la deuxième moitié de la période hellénistique, la cité disposait en outre d'une autre institution éducative renommée : l'éphébie. Il n'est pas question de refaire ici l'histoire de l'éphébie attique, mais il peut-être intéressant de savoir si, à la fin de la République, de jeunes aristocrates romains sont venus à Athènes pour y fréquenter l'éphébie dans un but éducatif. L'étude des sources épigraphiques montre que les Romains furent particulièrement nombreux à fréquenter l'éphébie attique à partir de la fin du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. et au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.<sup>273</sup> : en l'état actuel de notre documentation, on connaît ainsi les noms de quelques 28 Romains éphèbes à Athènes ; ils représentent d'ailleurs l'un des groupes d'étrangers parmi les plus importants<sup>274</sup>. Malheureusement, il est impossible d'établir l'identité de ces Romains présents dans l'éphébie attique puisque ceux-ci ne sont désignés que par leur seul *praenomen* et la mention *Romaioi*, ce qui décourage toute tentative d'identification<sup>275</sup>. Il en va de même des Romains présents au sein de l'éphébie délienne<sup>276</sup>. Il

---

<sup>269</sup> E. Perrin-Saminadayar, 2007, p. 553-557.

<sup>270</sup> Comme l'attestent également les disciplines abordées à Rhodes par les étudiants romains : cf. *infra*, p. 259-260.

<sup>271</sup> Cicéron, *Brutus*, VII, 26.

<sup>272</sup> Cicéron, *Brutus*, X, 39.

<sup>273</sup> Les documents sont maintenant rassemblés et traduits par E. Perrin-Saminadayar, 2007, p. 199-248.

<sup>274</sup> Voir S. Follet, 1988, p. 28 et E. Perrin-Saminadayar, 2007, p. 449-478.

<sup>275</sup> J.-L. Ferrary, 1988, p. 602, note 56 ; S. Follet, 1988, p. 28 ; E. Perrin-Saminadayar, 2007, p. 467.

<sup>276</sup> Sur les Romains à Délos voir, dans une bibliographie considérable, les remarques générales de P. Roussel, *Délos colonie athénienne*, Paris, 1987 (réimpression augmentée de compléments bibliographiques et de concordances épigraphiques par Ph. Bruneau, M.-Th. Couilloud-Le Dinahet et R. Etienne) et les travaux de Th. Homolle, « Les Romains à Délos », *BCH*, 8, 1884, p. 75-158, de J. Hatzfeld, « Les Italiens résidant à Délos

est de ce fait difficile de tirer quoi que soit d'intéressant de la présence de nombreux Romains dans les promotions éphébiques d'Athènes et de Délos. Remarquons cependant qu'il est de toute façon peu vraisemblable que de jeunes aristocrates romains aient fait le voyage à Athènes ou à Délos uniquement pour y fréquenter l'éphébie : l'éphébie attique offrait certes une formation intellectuelle dont il convient de réévaluer le niveau à la hausse, mais qui ne semble pas de nature à justifier la réalisation d'un voyage d'études dont l'objectif était d'acquérir une formation supérieure dans les domaines de la philosophie et de l'éloquence<sup>277</sup> ; quant à l'éphébie délienne, elle paraît n'avoir jamais atteint le niveau de spécialisation intellectuelle de sa grande sœur athénienne<sup>278</sup>. Pour autant que l'on puisse en juger, les Romains dont on retrouve la trace dans les collèges éphébiques athéniens et déliens ne doivent pas être identifiés comme de jeunes aristocrates venus de Rome pour compléter leur formation intellectuelle, mais plutôt comme les fils des grandes familles de négociants romains installés en Attique et dans l'île d'Apollon<sup>279</sup>.

Situation géographique privilégiée, prestige culturel immense, infrastructures éducatives de qualité et professeurs renommés sont autant d'atouts qui firent d'Athènes le *domicilium studiorum* des jeunes aristocrates romains du dernier siècle de la République. Cependant, au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., Athènes eut à subir la concurrence de Rhodes qui connut à cette époque un essor culturel remarquable.

---

mentionnés dans les inscriptions de l'île », *BCH*, 36, 1912, p. 5-212 et *Les trafiquants italiens dans l'Orient hellénique*, Paris, 1919, de N. N. Zalessky, « Les Romains à Délos » et H. Solin, « Appunti sull'onomastica romana a Delo », dans F. Coarelli, D. Musti et H. Solin (éd.), *Delo e l'Italia*, Rome, 1982, p. 21-50 et p. 101-118, de M.-Fr. Baslez, *Les étrangers à Délos : formes et évolution de la vie de relation dans un sanctuaire panhellénique*, Paris, 1982 (Thèse sous forme de microfiches), « Déliens et étrangers domiciliés à Délos », *REG*, 89, 1976, p. 343-360, « La première présence romaine à Délos (vers 250-vers 140) », dans A. D. Rizakis (éd.), *Roman Onomastics in the Greek East. Social and Political Aspects, Proceedings of the International Colloquium on Roman Onomastics, Athens, 7-9 September 1993*, Athènes, 1996, p. 215-223, « Mobilité et ouverture de la communauté romaine de Délos : amitiés, mariages mixtes, adoptions », dans Chr. Müller et C. Hasenohr (éd.), *Les Italiens dans le monde grec, II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. – I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. Circulation, Activités, Intégration, Actes de la table ronde de l'Ecole Normale Supérieure, Paris, 14-16 mai 1998*, Paris, 2002, p. 55-65, de G. Mancinetti-Santamaria, « L'efebia a Delo nel periodo ellenistico », *AFLPer*, 25, 1987-1988, p. 177-191.

<sup>277</sup> Cf. *infra*, p. 273-275.

<sup>278</sup> E. Perrin-Saminadayar, 2007, p. 513.

<sup>279</sup> E. Perrin-Saminadayar, 2007, p. 464-467 ; 512-514.

*L'essor culturel de Rhodes au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.*

Jusqu'au milieu du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., Rhodes se distinguait, parmi les cités grecques, comme une puissance politique et économique exceptionnelle face aux grandes entités royales de l'époque<sup>280</sup>. La cité était notamment parvenu à étendre son influence jusque sur le continent asiatique où elle possédait de vastes territoires – la Pérée rhodienne –, dont la Carie et la Lycie, depuis la paix d'Apamée en 188 av. J.-C. ; cette hégémonie politique allait de paire avec un rayonnement économique important puisque Rhodes était, avec Alexandrie, un port de commerce incontournable, au cœur des circuits d'échanges méditerranéens<sup>281</sup>. Pourtant, alors que Rhodes avait bénéficié des largesses romaines lors de la paix d'Apamée, vingt ans plus tard, au lendemain de la troisième guerre de Macédoine et de la victoire de Rome sur Persée à Pydna en 168 av. J.-C., la cité vit sa puissance politique et économique considérablement abaissée du fait même de ses nouveaux alliés romains : elle perdit en effet

---

<sup>280</sup> Sur Rhodes à l'époque hellénistique voir les travaux de R. M. Berthold, *Rhodes in the Hellenistic Age*, New-York, 1984 ; V. Gabrielsen, *The Naval Aristocracy of Hellenistic Rhodes*, Cambridge, 1997 ; V. Gabrielsen, P. Bilde, T. Engberg-Pedersen, L. Hannestad et J. Zahle (éd.), *Hellenistic Rhodes : Politics, Culture and Society*, Cambridge, 1999.

<sup>281</sup> Voir notamment les travaux de A. Bresson, « La circulation monétaire rhodienne jusqu'en 166 av. J.-C. », *DHA*, 19, 1993, p. 119-169, « Rhodes and Lycia in Hellenistic times », dans V. Gabrielsen, P. Bilde, T. Engberg-Pedersen, L. Hannestad et J. Zahle (éd.), *Hellenistic Rhodes : Politics, Culture and Society*, Cambridge, 1999, p. 98-131 et « Les intérêts rhodiens en Carie à l'époque hellénistique jusqu'en 167 av. J.-C. », dans Fr. Prost (dir.), *L'orient méditerranéen de la mort d'Alexandre aux campagnes de Pompée. Cités et royaumes à l'époque hellénistique, Actes du colloque international de la SOPHAU, Rennes, 4-6 avril 2003*, Rennes-Toulouse, 2003, p. 169-192 ; voir également G. Regeer, « The Relations between Rhodes and Caria from 244 to 167 B. C. » et J. Lund, « Rhodian Amphorae in Rhodes and Alexandria as Evidence of Trade », dans V. Gabrielsen, P. Bilde, T. Engberg-Pedersen, L. Hannestad et J. Zahle (éd.), *Hellenistic Rhodes : Politics, Culture and Society*, Cambridge, 1999, respectivement p. 76-97 et p. 187-205 ; G. Finkelsztein, « Politique et commerce à Rhodes au II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. : le témoignage des exportations d'amphores », dans A. Bresson et R. Descat (éd.), *Les cités grecques d'Asie Mineure occidentale au II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C.*, Bordeaux, 2001, p. 181-196 ; sur la Pérée rhodienne, voir : P. M. Fraser et G. E. Bean, *The Rhodian Peraea and Islands*, Oxford, 1954 ; P. Funke, « Peraia : einige Überlegungen zum Festlandbesitz griechischer Inselstaaten » et E. E. Rice, « Relations between Rhodes and the Rhodian Peraia », dans V. Gabrielsen, P. Bilde, T. Engberg-Pedersen, L. Hannestad et J. Zahle (éd.), *Hellenistic Rhodes : Politics, Culture and Society*, Cambridge, 1999, respectivement p. 55-76 et p. 45-55 ; V. Gabrielsen, « The Rhodian Peraia in the third and second Century B. C. », *C&M*, 51, 2000, p. 129-183 ; voir enfin les quelques pages synthétiques de M.-Fr. Baslez (dir.), *L'orient hellénistique. 323-55 av. J.-C.*, Paris, 2004, p. 44-45 et 88-93.

une bonne partie de ses possessions territoriales, mais surtout la cession de Délos à Athènes et la création d'un port franc dans l'île porta un coup très rude au commerce rhodien ; en 165 av. J.-C., l'alliance avec Rome sonna pour Rhodes le glas de sa grandeur politique et de sa prospérité économique<sup>282</sup>.

Parallèlement, Rhodes connut pourtant, à partir du milieu du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. et tout au long du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., un essor intellectuel important qui fit d'elle, à la basse époque hellénistique, un centre de culture incontournable en Orient. La cité n'a certes pas attendu ce moment pour se doter, en faisant notamment appel à l'évergétisme royal, des infrastructures indispensables au bon fonctionnement de la vie culturelle – bibliothèques, gymnases, portiques – et pour attirer et former des intellectuels dans toutes les disciplines du savoir<sup>283</sup>. Pourtant, il est manifeste que le rayonnement culturel de Rhodes s'affirma davantage dans la deuxième moitié de la période hellénistique au point que la cité en vint peu à peu à concurrencer Athènes dans ce domaine. Paradoxalement d'ailleurs, cet essor de Rhodes trouve son origine à Athènes. Nombre des grands maîtres installés dans l'île aux II<sup>ème</sup> et I<sup>er</sup> siècles av. J.-C. furent en effet formés auprès des philosophes athéniens et certains ont même dirigé les grandes écoles philosophiques de la cité. Ce fut notamment le cas du célèbre Panétios de Rhodes qui, après avoir étudié à Athènes, prit la tête de l'école stoïcienne, entre 129/8 et 110/9 av. J.-C.<sup>284</sup>. Un autre élève du Portique joua à son tour, au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., un rôle fondamental dans l'essor de Rhodes en tant que grand centre de culture grecque : il s'agit de Poseidonios d'Apamée<sup>285</sup>. Après avoir été le disciple de Panétios à Athènes et avoir voyagé dans tout le bassin méditerranéen, jusqu'en extrême Occident, il s'installa à Rhodes où il fonda son école. Il reçut en outre la citoyenneté rhodienne et exerça les plus hautes

---

<sup>282</sup> Sur l'abaissement de Rhodes entre la paix d'Apamée et Pydna, voir E. Will, 1982<sup>2</sup>, p. 221-238 ; 260-262 ; 274-277 ; 293-301.

<sup>283</sup> Voir ainsi B. Mygind, 1999, p. 247-293 qui dresse un catalogue des intellectuels rhodiens de l'époque hellénistique et M.-Th. Le Dinahet, « Aspects de l'hellénisme en Asie Mineure », dans M.-Th. Le Dinahet (éd.), *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. Anatolie, Chypre, Egypte, Syrie*, Paris, 2003, p. 128-136 ; sur les infrastructures éducatives de Rhodes et leur financement par l'évergétisme royal, voir F. Della Corte, « Rodi e l'instituzione dei pubblici studi nel II secolo a. C. », *Atti de l'Accademia di Torino*, 74, 1939, p. 3-20 et Ph. Gauthier, *Les cités grecques et leurs bienfaiteurs (IV<sup>ème</sup>-I<sup>er</sup> s. av. J.-C.). Contribution à l'histoire des institutions*, Paris, 1985, p. 42.

<sup>284</sup> Sur Panétios, voir B. Tatakis, *Panétius de Rhodes*, Paris, 1921 et M. Van Straaten, *Panétius : sa vie, ses écrits et sa doctrine, avec une édition des fragments*, Leyde, 1946 ; B. Mygind, 1999, n° 10, p. 256-257.

<sup>285</sup> Voir M. Laffranque, *Poseidonios d'Apamée : essai de mise au point*, Paris, 1964 et A. Darby Nock, « Poseidonios », *JRS*, 49, 1969, p. 1-15. ; B. Mygind, 1999, n° 12, p. 257.

fonctions de la cité puisqu'il fut envoyé à Rome en tant qu'ambassadeur en 87 av. J.-C. Philosophe, rhéteur, historien, géographe, astronome ou bien encore ingénieur, sa conception de la doctrine stoïcienne attira particulièrement les Romains : Cicéron fut son élève à Rhodes<sup>286</sup>, tandis que Pompée fit plusieurs fois escale dans l'île pour le rencontrer et s'entretenir avec lui<sup>287</sup>. Le déclin des écoles philosophiques athéniennes, au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., ne fut sans doute pas pour rien dans le rayonnement de Rhodes dont les professeurs et les écoles de Rhodes attirèrent de plus en plus les étudiants romains, au point de concurrencer sérieusement Athènes dans le cœur de ces derniers.

Les jeunes aristocrates romains les plus célèbres vinrent ainsi à Rhodes pour y achever leurs études : T. Manlius Torquatus semble avoir été le premier Romain à séjourner dans l'île pour y compléter sa formation intellectuelle, peu de temps avant la venue de Cicéron et de ses amis en 77-78 av. J.-C. et le séjour contemporain de S. Sulpicius Rufus ; on note ensuite le séjour de César entre 75 et 73 av. J.-C. (?), ceux de M. Favonius et de Cassius et enfin celui de Brutus aux alentours de 60-58 av. J.-C.<sup>288</sup>.

Comme à Athènes à pareille époque, ces étudiants romains venaient chercher à Rhodes des professeurs renommés et des écoles réputées. Mais, alors qu'Athènes attirait d'abord par son enseignement philosophique, Rhodes, quant à elle, attirait par la qualité de son enseignement dans le domaine de la rhétorique. Les Romains paraissent notamment avoir été particulièrement friands de l'enseignement rhétorique d'Apollonios Molon : ce professeur d'art oratoire, originaire d'Alanbada en Carie, eut en effet pour disciples de nombreux Romains<sup>289</sup>. T. Manlius Torquatus, Cicéron et ses compagnons, S. Sulpicius Rufus, César et M. Favonius vinrent tous à Rhodes pour y écouter ce célèbre maître d'éloquence<sup>290</sup>.

Cependant, tout comme il était possible d'étudier l'éloquence à Athènes en plus de la philosophie, on pouvait tout aussi bien trouver des professeurs et des écoles de philosophie à Rhodes. Ainsi, Cicéron et ses amis suivirent-ils, dans l'île, les conférences de Poseidonios d'Apamée qui pour avoir été un intellectuel éclectique n'en demeurait pas moins avant tout un philosophe stoïcien renommé. Si l'on ne peut en aucun cas affirmer qu'Athènes jouissait

---

<sup>286</sup> II, 5.

<sup>287</sup> Strabon, *Géographie*, XI, 1, 6 ; Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, VII, 112 ; Plutarque, *Pompée*, XLII, 7-11 ; cf. *infra*, p. 297-298.

<sup>288</sup> II, 4-13.

<sup>289</sup> Sur Apollonios Molon, voir R. Goulet (dir.), *Dictionnaire des philosophes antiques*, Tome I, Paris, 1989, n° 267, p. 281-282 et B. Mygind, 1999, n° 24, p. 260.

<sup>290</sup> II, 4-9 et 11.

d'un véritable monopole en matière d'enseignement philosophique<sup>291</sup>, il serait tout aussi faux de prétendre que Rhodes détenait à elle seule celui de l'enseignement rhétorique : il était parfaitement possible de compléter sa formation intellectuelle dans ces deux domaines du savoir à Athènes aussi bien qu'à Rhodes, même s'il est indéniable que chacune de ces deux cités était effectivement spécialisée dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Au fond, Athènes et Rhodes se complétaient idéalement : un étudiant pouvait fort bien venir à Athènes pour s'y perfectionner dans le domaine de la philosophie tout en s'initiant à la rhétorique, avant de se rendre à Rhodes afin d'y percer les secrets de l'art oratoire tout en poursuivant l'étude de la philosophie auprès de professeurs différents. La documentation a conservé la trace de plusieurs exemples de voyages d'études combinant séjour à Athènes et à Rhodes : c'est le cas de celui de Cicéron et de ses compagnons et de celui de Brutus<sup>292</sup>.

Hormis Athènes et Rhodes, d'autres destinations furent également fréquentées par de jeunes aristocrates romains à l'occasion de leurs voyages d'études en Orient.

### *L'Asie Mineure*

L'Asie Mineure comme séjour d'études pose problème : Cicéron et ses compagnons y passèrent lors de leur voyage en Orient, mais les sources demeurent très superficielles et ne précisent ni les cités visitées, ni les professeurs rencontrés par ces derniers.

Après Athènes, Cicéron, toujours accompagné des amis qui le suivaient depuis Rome, mit le cap sur l'Asie Mineure au printemps 78 av. J.-C., avant de rejoindre Rhodes. De leurs étapes asiatiques, deux seulement sont assurées : Smyrne, où ils fréquentèrent un Romain en exil, P. Rutilius Rufus, et Milet, où ils assistèrent à un procès<sup>293</sup> ; dans les deux cas, on ne sait rien de l'enseignement que Cicéron et ses compagnons auraient pu éventuellement recevoir dans ces cités. Il est possible cependant qu'ils se soient attachés à l'enseignement rhétorique de quelque professeur du cru, notamment à Smyrne qui s'affirmait alors de plus en plus comme un centre important de l'éloquence de type asiatique<sup>294</sup>.

Cicéron donne les noms de plusieurs rhéteurs asiatiques qui l'auraient « accompagné » au cours de son périple : Ménippos de Stratonicee, Dionysos de Magnésie,

---

<sup>291</sup> Cf. *supra*, p. 254-255.

<sup>292</sup> II, 5-8 ; 13.

<sup>293</sup> Cicéron, *De la République*, I, 8, 13.

<sup>294</sup> H.-I. Marrou, Tome I, 1982, p. 319-320.

Eschyle de Cnide et Xénoclès d'Adramyttion, tous inconnus<sup>295</sup>. Ces professeurs de rhétorique voyagèrent-ils en compagnie de Cicéron et de ses amis ou ces derniers vinrent-ils les rencontrer et les écouter dans leurs cités d'origine afin d'y compléter leur formation intellectuelle, notamment dans le domaine de l'éloquence dite « asiatique » ? La seconde hypothèse n'a rien d'inconcevable et s'accorderait assez bien avec les propres dires de Cicéron, qui prétend avoir parcouru « toute la province d'Asie » et ceux de Tacite, qui nous dit que Cicéron « parcourut l'Achaïe et l'Asie pour embrasser l'ensemble des diverses sciences »<sup>296</sup>. Dans cette perspective, on pourrait alors reconstituer les étapes du voyage d'études de Cicéron en Asie Mineure de la manière suivante : Adramyttion, Smyrne, Magnésie, Milet, Stratonicée, Cnide puis Rhodes – dans l'hypothèse, évidemment, d'un déplacement orienté nord-sud.

Quoi qu'il en soit, le séjour de Cicéron en Asie Mineure n'en reste pas moins un exemple isolé, d'autant plus que la durée et l'ampleur géographique de son voyage d'études s'avèrent tout à fait exceptionnels pour la période. Tout aussi exceptionnel s'avère le séjour d'Octave et de ses compagnons à Apollonie.

### *Le cas Apollonia*

A la fin de l'année 45 av. J.-C., Octave, qui séjournait en Espagne auprès de César, fut envoyé par ce dernier à Apollonia, en Illyrie. Cette destination ne manque pas d'étonner : qu'est-ce qu'Octave et ses compagnons, Q. Salvidienus Rufus et Agrippa, pouvaient espérer trouver comme ressources intellectuelles à Apollonia ? S'agit-il vraiment là d'un voyage d'études ?

C'est, au premier abord, ce que les sources donnent à penser. Selon Velleius Paterculus, « César, voulant former l'esprit de ce jeune homme exceptionnel aux disciplines libérales, l'avait envoyé faire ses études à Apollonia »<sup>297</sup>. Plutarque évoque lui aussi ce séjour comme un séjour d'études<sup>298</sup>, ce que confirme le témoignage de Suétone, lequel ajoute en outre qu'à Apollonia, Octave et ses amis étaient accompagnés par Apollodore de Pergame,

---

<sup>295</sup> Cicéron, *Brutus*, XCI, 315-316 ; Plutarque, *Cicéron*, IV, 5.

<sup>296</sup> Cicéron, *Brutus*, XCI, 315 ; Tacite, *Dialogue des orateurs*, XXX.

<sup>297</sup> Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, II, 59, 4.

<sup>298</sup> Plutarque, *Brutus*, XXII, 2 : « Il [Octave] séjournait à Apollonie quand César fut tué ; il y poursuivait ses études ».

un maître d'éloquence<sup>299</sup>. Appien, pour sa part, suggère plutôt une formation militaire, mais l'emploi du terme *paidéia* renvoie autant à une éducation de type intellectuel qu'à une formation militaire ; en outre dans le discours qu'Appien prête à Antoine, celui-ci stigmatise la jeunesse d'Octave en rappelant que ce dernier venait tout juste d'étudier les lettres grecques<sup>300</sup>. Enfin, Dion Cassius semble également voir dans ce séjour un séjour à but éducatif<sup>301</sup>. Si l'on s'en tient à ces seules considérations, le séjour d'Octave et de ses amis à Apollonia a tout du séjour d'études classique.

Pourtant, le choix d'Apollonia pour un séjour de ce type paraît surprenant. La cité était certes une ville prospère, bien située sur la *via Egnatia*, et offrait sans doute quelques opportunités intellectuelles<sup>302</sup>, mais on ne peut guère la considérer comme un grand centre culturel susceptible de proposer à de jeunes aristocrates romains une formation supérieure en matière de philosophie ou de rhétorique<sup>303</sup>. Il est intéressant de noter qu'Octave fut en quelque sorte obligé d'emmener avec lui son vieux maître d'éloquence, Apollodore de Pergame, comme si les ressources intellectuelles d'Apollonia étaient insuffisantes<sup>304</sup>. On l'aura compris, même si Octave profita de son séjour à Apollonia pour poursuivre son éducation, il est évident que des motivations autres qu'éducatives durent présider à la réalisation de ce voyage en Illyrie<sup>305</sup>.

---

<sup>299</sup> Suétone, *Auguste*, VIII, 4 : « César [...] l'envoya d'avance à Apollonie, où il consacra ses loisirs à l'étude » ; LXXXIX, 1-2 : « Auguste avait un goût non moins vif pour les études grecques elles-mêmes. Ici encore, il excellait véritablement, car il avait eu pour maître d'éloquence Apollodore de Pergame, qu'il avait même, en dépit de son grand âge, emmené avec lui de Rome à Apollonie, au temps de sa jeunesse ».

<sup>300</sup> Appien, *Histoire romaine, Guerres civiles*, III, 9, 30-31 : « Il n'était encore qu'un tout jeune homme quand il avait été envoyé par César à Apollonie, au bord de la mer ionienne, pour y recevoir une formation et un entraînement militaires » ; III, 20, 76 : « Toi qui viens d'étudier les lettres grecques ».

<sup>301</sup> Dion Cassius, *Histoire romaine*, XLV, 3, 1 : « Quand César fut assassiné, Octave séjournait à Apollonie, sur le golfe ionique, où il poursuivait ses études ».

<sup>302</sup> Sur Apollonia, voir E. Deniaux, « Découverte d'un nouveau miliare de la *via Egnatia* à Apollonia (Albanie) », *MEFRA*, 111, I, 1999, p. 167-189.

<sup>303</sup> C'est ce que fait également remarquer J.-M. Roddaz, 1984, p. 35.

<sup>304</sup> Suétone, *Auguste*, LXXXIX, 1-2.

<sup>305</sup> C'est la sentiment que donne une phrase de Suétone, *Auguste*, VIII, 4 : « Il [Octave] consacra ses loisirs à l'étude. » ; on a ici le sentiment que la formation intellectuelle n'était qu'un élément secondaire du séjour à Apollonia.

Il n'est d'abord pas inutile de rappeler que ce séjour à Apollonia ne résultait pas d'un choix personnel d'Octave, mais bien de la volonté de César<sup>306</sup>. Or, Apollonia était située à proximité des quartiers des légions de Macédoine, rassemblées là en vue de l'expédition militaire que César prévoyait de mener contre les Parthes<sup>307</sup>, en compagnie de son neveu Octave<sup>308</sup>. C'est manifestement la raison pour laquelle il avait choisi d'envoyer ce dernier à Apollonia d'Illyrie : pour qu'il s'entraîne militairement et participe aux manœuvres des légions d'une part, pour qu'il commence à se faire connaître de l'armée tout en veillant à maintenir, en sa qualité de parent de César, la popularité de celui-ci auprès de ses soldats et officiers d'autre part<sup>309</sup>.

On le voit, le choix d'Apollonia répondait à des préoccupations militaires et politiques bien plus qu'éducatives. Si la dimension intellectuelle du séjour d'Octave en Illyrie ne doit pas être négligée, il semble évident qu'elle ne pouvait être que secondaire. Il s'agit donc ici non pas à d'un voyage d'études à proprement parler, mais plutôt d'un voyage « mixte » mêlant impératifs militaires, considérations politiques et motivations intellectuelles.

Le vocabulaire par trop superficiel et ambigu employé par les auteurs anciens pour qualifier les voyages de jeunesse des princes hellénistiques et des aristocrates romains ne constitue donc pas un critère suffisamment déterminant pour définir et caractériser un voyage d'études. En revanche, l'âge des voyageurs, les motivations et les circonstances de leurs déplacements et, surtout, les destinations fréquentées s'avèrent être des indices nettement

---

<sup>306</sup> Cf. *supra*, p. 244.

<sup>307</sup> La position stratégique d'Apollonia est clairement mise en lumière par E. Deniaux, 1999, p. 167-189.

<sup>308</sup> Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, II, 59, 4 : « il se promettait de l'avoir ensuite comme compagnon d'armes dans sa guerre contre les Gètes, puis contre les Parthes » ; Suétone, *Auguste*, VIII, 4 : « Après la soumission des Espagnes, César, projetant une expédition contre les Parthes, l'envoya d'avance à Apollonie » ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, XLV, 3, 1 : « Il avait été envoyé là en vue de la campagne que César entendait mener contre les Parthes ».

<sup>309</sup> Appien, *Histoire romaine, Guerres civiles*, III, 9, 30-31 : « Il n'était encore qu'un tout jeune homme quand il avait été envoyé par César à Apollonie, au bord de la mer ionienne, pour y recevoir une formation et un entraînement militaires, car il devait l'accompagner contre les ennemis. Et, en plus de la cavalerie qui se trouvait à Apollonie, des bataillons venus tour à tour de Macédoine s'entraînaient avec lui, et des chefs de l'armée lui rendaient de fréquentes visites, en tant que parent de César. Cela lui permit de se faire connaître et de s'attirer une certaine bienveillance de l'armée, car il recevait tout le monde avec amabilité ».

plus probants : combinés, ils permettent de distinguer parmi les voyages de jeunesse recensés ceux qui relèvent effectivement de la catégorie des voyages d'études.

Il apparaît ainsi que ce type de déplacement était tout à fait exceptionnel dans les grands royaumes hellénistiques où les voyages de jeunesse des princes possédaient, le plus souvent, une fonction politique prépondérante, alors que, dans le même temps, les sources littéraires et épigraphiques attestent que la pratique du voyage d'études était largement répandue dans le monde hellénistique, particulièrement dans la seconde moitié de la période : toutes les enquêtes menées, tant sur le public de l'éphébie attique et délienne, que sur les auditeurs et disciples des scholarques athéniens, montrent que les étudiants étrangers n'hésitaient pas à faire le voyage à Athènes, à Délos, à Rhodes ou dans d'autres grandes cités du bassin méditerranéen, comme Alexandrie, pour y prendre part à l'éphébie et aux autres institutions éducatives renommées ou pour y écouter les nombreux professeurs présents dans ces cités, en bref pour y compléter leur formation intellectuelle à l'occasion d'un séjour d'études<sup>310</sup>.

Côté romain en revanche, ces mêmes critères permettent d'attester la dimension éducative des nombreux voyages de jeunesse réalisés par de jeunes aristocrates en Orient, principalement à Athènes et à Rhodes, et montrent que la pratique du voyage d'études y était tout à fait répandue.

Il convient, dès lors, de s'interroger sur les raisons pour lesquelles la pratique éducative du voyage d'études en Orient ne se développa jamais vraiment dans les royaumes hellénistiques alors qu'elle s'imposa rapidement comme une étape incontournable de la formation intellectuelle des enfants de l'aristocratie romaine.

## **L'alternative : formation sur place et voyage d'études**

### Une éducation de Cour

Un élément permet d'expliquer pourquoi la pratique du voyage d'études paraît ne s'être jamais vraiment imposée pour les princes hellénistiques : la possibilité qui leur était offerte à tous, quelle que fut leur royaume d'origine, de recevoir une éducation et une formation intellectuelle complète au sein même des cours royales.

---

<sup>310</sup> Voir désormais E. Perrin-Saminadayar, 2007.

C'était notamment le cas en Macédoine du temps d'Alexandre le Grand – et sans doute avant –, comme ensuite du temps des Antigonides.

On sait en effet qu'un véritable système éducatif, l'Ecole des Pages royaux, avait été mis en place à la cour de Pella : ce cursus devait conduire les jeunes nobles macédoniens jusqu'à l'hétairie, c'est à dire le cercle fermé des *hétairoi*, les compagnons-cavaliers du roi<sup>311</sup>. A l'âge de 14 ans, les enfants pubères – *paidés* – des plus grands nobles macédoniens, notamment ceux des compagnons du roi, venaient résider à la cour royale de Pella où ils étaient chargés, jusqu'à l'âge de 18 ans, de servir la personne du souverain. Durant les quatre ans qu'ils passaient auprès du roi, ces Pages destinés à faire partie de la cavalerie se livraient à toute sorte d'exercices physiques. Ils apprenaient naturellement l'équitation et l'art de la guerre à cheval. Il est probable que parallèlement à cet entraînement physique et militaire, ils recevaient aussi une éducation intellectuelle<sup>312</sup>. Après 18 ans, les Pages étaient semble-t-il astreints à un service de type éphébique, long de deux ans, au cours duquel ils gardaient les réserves de chasse royales et étaient affectés à la défense de quelques places fortes du territoire macédonien. Une fois accompli ce service éphébique, à partir de 20 ans, les jeunes nobles macédoniens étaient incorporés dans l'armée nationale, soit dans la cavalerie légère, soit dans un corps d'infanterie d'élite avant, enfin, d'intégrer le corps des *hétairoi*, sans doute aux alentours de 30 ans. On conçoit aisément que l'existence, dans la Macédoine des Argéades comme dans celle des Antigonides, d'une filière éducative aussi prestigieuse que cette Ecole des Pages royaux n'était guère de nature à promouvoir le voyage d'études auprès des jeunes nobles du royaume : d'abord parce que ce cursus semble avoir constitué un système de promotion tout à fait efficace qui ne pouvait dès lors qu'encourager la grande majorité des jeunes nobles macédoniens à l'intégrer, ensuite parce que l'organisation et la durée même de cette filière ne laissait pas la place à la réalisation d'un éventuel voyage d'études.

Reste toutefois à comprendre et expliquer pourquoi, à l'exception notable de Démétrios le Beau, ni Alexandre le Grand, ni aucun autre prince antigonide, n'ont jugé bon, au cours de leur jeunesse, d'effectuer un voyage d'études, alors que du fait même de leur

---

<sup>311</sup> Voir les récents travaux de N. G. L. Hammond, « Royal Pages, personal Pages and boys trained in the Macedonian manner during the Period of the Temenid Monarchy », *Historia*, 39, 1990, p. 261-290 ; W. Heckel, *The Marshals of Alexander's Empire*, Londres-New York, 1992, p. 237-253 ; Ph. Gauthier et M. B. Hatzopoulos, *La loi gymnasiarchique de Béroia*, Athènes, 1993, p. 158-159 ; M. B. Hatzopoulos, *Cultes et rites de passage en Macédoine*, Athènes, 1994, p. 87-111 ; I. Savalli-Lestrade, 1998, p. 293-300.

<sup>312</sup> Quinte-Curce, *Histoire d'Alexandre*, VIII, 6, 2-4.

condition particulière d'héritiers potentiels du trône de Macédoine, ils se devaient de recevoir une éducation « royale », supérieure à celle des Pages, et qu'ils auraient fort bien pu disposer du temps nécessaire à la réalisation d'un tel déplacement. Une fois encore, l'explication est simple : Alexandre, comme les princes antigonides après lui, n'avaient aucun intérêt à réaliser un quelconque voyage d'études puisqu'une formation intellectuelle complète et de haut niveau pouvait leur être dispensée au sein même de la cour de Pella. La formation d'Alexandre est évidemment celle qui nous est la mieux connue et il semble qu'elle a pu, dans une certaine mesure, constituer un modèle éducatif pour ses successeurs. Dès son plus jeune âge, Alexandre fut confié à une nourrice de bonne famille du nom de Laniké, sœur de Cleitos le Noir<sup>313</sup>, puis, sans doute vers l'âge de 7 ans, il fut retiré à celle-ci pour passer sous la coupe de plusieurs maîtres parmi lesquels figure le pédagogue Lysimaque. Tous ces « éducateurs, pédagogues et maîtres » étaient placés sous l'autorité d'un certain Léonidas, qui assumait en quelque sorte la tâche de surveillant général : si l'on en croit le témoignage de Plutarque, Léonidas fut pour Alexandre un gouverneur sévère et rigoureux<sup>314</sup>. Sous la férule de Léonidas, de Lysimaque et de bien d'autres encore, Alexandre reçut non seulement un entraînement physique – gymnastique, lutte, lancer, équitation, etc. –, mais aussi une formation intellectuelle – littérature, sciences, musique – et ce, en compagnie d'autres enfants issus de la haute aristocratie macédonienne. A 14 ans, il fut envoyé par son père au *Nymphaion* de Miéza où, toujours avec d'autres jeunes nobles macédoniens, il suivit le prestigieux enseignement d'Aristote, que Philippe était parvenu à attirer à sa Cour. L'enseignement d'Aristote eut pour objet de nombreux domaines du savoir : littérature, rhétorique, culture générale, politique, morale, musique, grammaire, médecine, sciences et philosophie bien sûr ; parallèlement, Alexandre poursuivit sa préparation physique et

---

<sup>313</sup> Arrien, *Anabase*, IV, 9, 3 : « La sœur de Cleitos, Laniké, fille de Dropidès, qui l'avait élevé : il s'était acquitté envers elle de ses frais d'éducation d'une façon vraiment remarquable, après avoir atteint l'âge d'homme ! ».

<sup>314</sup> Plutarque, *Alexandre*, V, 7-8 : « Nombreux étaient naturellement ceux qui prenaient soin de lui, sous le nom d'éducateurs, pédagogues et maîtres. Ils étaient tous placés sous l'autorité de Léonidas, homme de mœurs austères, qui était parent d'Olympias ; bien que lui-même ne repoussât pas le titre de pédagogue, qui comporte l'idée d'une belle et noble tâche, les autres, par égard pour sa dignité et sa parenté, l'appelaient l'éducateur et le gouverneur d'Alexandre. L'office et le titre de pédagogue étaient assumés par Lysimaque, originaire d'Acarnanie. Il n'avait aucune distinction, mais, parce qu'il se donnait à lui-même le nom de Phoenix, à Alexandre celui d'Achille et à Philippe celui de Pélée, il était en faveur et occupait la seconde place » ; voir également XXII, 9-10 et XXV, 6-8.

militaire<sup>315</sup>. En 340 av. J.-C., alors qu'Alexandre était âgé de 16 ans, son père le rappela à ses côtés à Pella. Il s'attacha alors à lui expliquer le fonctionnement des rouages de l'Etat, à lui apprendre l'art délicat de la diplomatie, en bref à lui inculquer tout ce qu'un futur roi devait savoir. Cette même année, Philippe lui confia pour un temps la régence du royaume avant, en 338 av. J.-C., de l'emmenner avec lui sur les champs de bataille de la Grèce, notamment à Chéronée. Les études d'Alexandre étaient alors achevées. On a donc affaire ici à un système éducatif complexe combinant éducation familiale, éducation par l'exemple et éducation de Cour. Voilà qui permet en tout cas de mieux comprendre pour quelle raison Alexandre ne jugea pas nécessaire d'effectuer un voyage d'études hors de Macédoine. A la suite d'Alexandre, il semble bien que les princes antigonides reçurent une éducation similaire dans le cadre de la cour royale de Pella. Antigone Dosôn reçut ainsi une formation intellectuelle dispensée par les nombreux intellectuels que son oncle, Antigone Gonatas, avait su attirer auprès de lui : le poète, Aratos de Soloi, le philosophe stoïcien Persée de Kition, le cynique Dion de Borysthène, les historiens Denys d'Héraclée et Hiéronymos de Cardia, pour ne citer que les plus illustres<sup>316</sup>. L'éducation du fils d'Antigone Gonatas, Halcyoneus, fut, elle aussi, supervisée par l'un des membres éminents de ce cercle intellectuel, Persée<sup>317</sup>.

Le système éducatif des jeunes nobles et des princes séleucides est mal connu, mais il semblerait que les souverains de ce royaume aient maintenu la tradition macédonienne des Pages<sup>318</sup>. En outre, tout comme dans la Macédoine antigonide, les intellectuels, philosophes, historiens ou poètes qui évoluaient dans l'entourage royal, devaient également être chargés

---

<sup>315</sup> Plutarque, *Alexandre*, VII-VIII ; Diogène Laërce, *Vies et doctrines des philosophes illustres*, V, 4 : « Par la suite, il [Aristote] se trouva en Macédoine, auprès de Philippe dont il reçut le fils, Alexandre, pour élève ; il demanda que l'on relevât sa patrie, rasée par Philippe, et l'obtint [...] Quand il lui parut avoir suffisamment fréquenté Alexandre, il partit pour Athènes, après lui avoir recommandé son parent Callisthène d'Olynthe. » ; V, 10 : « Sous l'archontat de Pythodote, il alla chez Philippe, la deuxième année de la cent-neuvième olympiade, alors qu'Alexandre avait déjà quinze ans » ; sur l'éducation d'Alexandre, voir P. Faure, *Alexandre*, Paris, 1985, p. 28-35.

<sup>316</sup> W. W. Tarn, 1969, p. 223-256 ; sur l'éducation d'Antigone Dosôn, voir S. Le Bohec, 1993, p. 84-85, laquelle émet d'ailleurs l'hypothèse d'un voyage d'études de Dosôn à Athènes, hypothèse que rien ne permet d'étayer.

<sup>317</sup> Diogène Laërce, *Vies et doctrines des philosophes illustres*, VII, 36 : « Les disciples de Zénon furent nombreux, mais parmi ceux qui furent célèbres on compte Persée, fils de Démétrios, de Kition, que les uns disent son disciple, les autres son serviteur, l'un de ceux qui lui furent envoyés comme copistes par Antigone, auprès duquel il servait de tuteur pour son fils Halcyoneus » ; voir W. W. Tarn, 1969, p. 232.

<sup>318</sup> I. Savalli-Lestrade, 1998, p. 392.

d'assurer l'éducation des jeunes nobles et des princes séleucides<sup>319</sup>. L'existence d'un système éducatif similaire à celui de la Macédoine à l'époque hellénistique suffit à expliquer que l'on ne trouve pas trace de séjours d'études réalisés par de jeunes princes séleucides, à l'exception, peut-être, de celui d'Antiochos VIII à Athènes<sup>320</sup>.

L'absence totale, dans les sources, de voyages d'études accomplis par des princes lagides s'explique plus aisément encore. Il n'est en effet pas besoin de refaire l'histoire du Musée et de la Bibliothèque d'Alexandrie pour rappeler que la capitale de l'Égypte lagide devint à l'époque hellénistique une véritable métropole culturelle – seulement concurrencée par Athènes et, dans une moindre mesure, par Rhodes – qui abritait en son sein les intellectuels les plus renommés dans toutes les disciplines du savoir<sup>321</sup>. Ces intellectuels, venus de tout le bassin méditerranéen, attirés à Alexandrie par les conditions de travail idéales offertes par la cité et surtout par la politique culturelle des premiers Ptolémées – prise en charge des besoins des savants par l'État, exonérations fiscales –, ne semblent pas s'être contentés de mener à bien leurs recherches personnelles dans leurs disciplines de prédilection : les plus en vue, notamment le bibliothécaire en chef, durent aussi assumer la charge de précepteur des enfants royaux<sup>322</sup>.

Ainsi, l'éducation du futur Ptolémée II échet-elle à plusieurs de ces intellectuels brillants qui gravitaient dans l'entourage de premier souverain lagide<sup>323</sup>. Le premier

---

<sup>319</sup> Sur les intellectuels évoluant dans l'entourage proche des souverains séleucides, voir le catalogue prosopographique dressé par I. Savalli-Lestrade, 1998, p. 3-111 : celle-ci relève parmi les *Philoi* séleucides la présence de 9 artistes et lettrés. On peut en outre supposer qu'Antioche abritait de nombreux autres intellectuels, sans que pour autant ceux-ci aient accédé au titre de *Philoi*.

<sup>320</sup> I, 8.

<sup>321</sup> Sur la vie intellectuelle à Alexandrie à l'époque hellénistique, voir notamment H.-I. Marrou, Tome I, 1982, p. 283-286 ; P. M. Fraser, *Ptolémaïc Alexandria*, Tome I, Oxford, 1972, p. 305-793. ; L. Canfora, *La véritable histoire de la bibliothèque d'Alexandrie*, trad. fr. Paris, 1988 (1986) et « Le Biblioteche ellenistiche », dans G. Cavallo (éd.), *Le Biblioteche nel mondo antico e medievale*, Rome-Bari, 1988, p. 3-28 ; Chr. Jacob et Fr. De Polignac (dir.), *Alexandrie, III<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. Tous les savoirs du monde ou le rêve d'universalité des Ptolémées*, Paris, 1992 ; A. Bernand, *Alexandrie la Grande*, Paris, 1996 (1966), p. 127-137 ; B. Legras, *Lire en Égypte, d'Alexandre à l'Islam*, Paris, 2002, p. 112-131.

<sup>322</sup> P. M. Fraser, Tome I, 1972, p. 308-309.

<sup>323</sup> Sur Ptolémée II Philadelphe, voir M. Chauveau, « Ptolémée II le Philadelphe », dans Chr. Jacob et Fr. De Polignac (dir.), *Alexandrie, III<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. Tous les savoirs du monde ou le rêve d'universalité des Ptolémées*, Paris, 1992, p. 138-151 (p. 141-142 pour ce qui concerne son éducation).

précepteur du prince fut Philétas, un philologue et poète natif, comme lui, de l'île de Cos<sup>324</sup>. A Philétas succéda un scientifique, physicien et disciple d'Aristote, Straton de Lampsaque qui, de retour à Athènes après son séjour alexandrin, prit la suite de Théophraste à la tête du Lycée<sup>325</sup>. Le dernier précepteur du jeune Ptolémée II fut aussi le premier directeur de la bibliothèque d'Alexandrie : Zénodote d'Ephèse<sup>326</sup>. Après Zénodote, il est possible, mais non certain, qu'il soit devenu l'usage pour le bibliothécaire en chef d'être aussi le précepteur des enfants royaux. Ainsi, Apollonios de Rhodes et Aristarchos qui, tous deux, assumèrent la direction de la prestigieuse bibliothèque, supervisèrent-ils respectivement l'éducation et la formation de Ptolémée III et de Ptolémée IV<sup>327</sup>. Il n'est pas sûr en revanche qu'Eratosthène ait été le précepteur de Ptolémée IV<sup>328</sup>.

Quoi qu'il en soit, même si le prestige culturel d'Alexandrie et donc sa capacité de séduction sur les plus grands savants diminua dans la seconde moitié de la période hellénistique, à partir du règne de Ptolémée VIII<sup>329</sup>, il paraît évident que la présence à la cour des Ptolémées d'intellectuels venus à Alexandrie pour y poursuivre des recherches dans tous les domaines du savoir et donc susceptibles d'éduquer et de former les enfants royaux ainsi que les fils des grands dignitaires proches des souverains lagides suffit à expliquer l'absence de voyage d'études réalisés par des princes lagides.

On peut d'ailleurs généraliser cette constatation à l'ensemble des jeunes Grecs de l'Égypte ptolémaïque. Rares sont en effet les éphèbes alexandrins à Athènes ou à Délos par exemple : 4 ou 5 à Délos – encore faut-il mettre en lien leur présence dans l'éphébie délienne avec l'implantation dans l'île d'une importante colonie étrangère pour des raisons

---

<sup>324</sup> Souda, *Philétas*, IV, n° 332 ; voir également P. M. Fraser, Tome I, 1972, p. 309 et 556.

<sup>325</sup> Diogène Laërce, *Vies et doctrines des philosophes illustres*, V, 58 : « Son successeur en ce qui concerne l'école fut Straton, fils d'Arcésilas, originaire de Lampsaque, dont il [Théophraste] fit mention dans son testament : un homme de grande réputation et surnommé le Physicien pour s'être consacré à cette discipline avec plus de soin que quiconque. Mais il fut aussi le précepteur de Ptolémée Philadelphie et reçut de lui, dit-on, quatre-vingts talents » ; P. M. Fraser, Tome I, 1972, p. 114 ; 308-309 ; 311 ; 427-428.

<sup>326</sup> P. M. Fraser, Tome I, 1972, p. 322 ; sur Zénodote, voir J. Lallot, « Zénodote ou l'art d'accommoder Homère », dans Chr. Jacob et Fr. De Polignac (dir.), *Alexandrie, III<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. Tous les savoirs du monde ou le rêve d'universalité des Ptolémées*, Paris, 1992, p. 93-99.

<sup>327</sup> P. M. Fraser, Tome I, 1972, p. 322-323 ; 331-332 ; 462 et notes correspondantes.

<sup>328</sup> Voir P. M. Fraser, Tome I, 1972, p. 323 et Tome II, 1972, p. 477, note 127 ; *contra* Chr. Jacob, « Un athlète du savoir : Eratosthène », Chr. Jacob et Fr. De Polignac (dir.), *Alexandrie, III<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. Tous les savoirs du monde ou le rêve d'universalité des Ptolémées*, Paris, 1992, p. 115-116.

<sup>329</sup> Voir en ce sens B. Legras, 2002, p. 123-125.

commerciales – et un seul à Athènes pour toute la période hellénistique. Une fois encore, l'existence sur place, dans les cités grecques d'Égypte, ainsi que dans les possessions lagides à Chypre ou Cyrène, d'institutions éphébiques et d'autres types d'organisations de la jeunesse permet de comprendre le peu d'intérêt que la jeunesse de ce royaume paraît avoir porté au voyage d'études<sup>330</sup>. Tout au plus peut-on signaler les voyages d'études de jeunes alexandrins venus en Attique pour y suivre les cours des scholarques athéniens. Cependant, si de tels déplacements s'expliquent en partie par la prééminence athénienne en matière de philosophie<sup>331</sup>, il apparaît très clairement qu'ils sont d'abord à mettre en relation avec le contexte historique troublé de l'Égypte lagide au cours de la seconde moitié de la période hellénistique, le tournant étant, une fois encore, l'année 145 av. J.-C., marquant le début du règne de Ptolémée VIII, lequel mena une véritable politique de persécution envers les intellectuels, les étudiants ou encore les éphèbes alexandrins : au cours de la période 229-167 av. J.-C., on ne trouve ainsi qu'un seul Alexandrin venu suivre les conférences des scholarques athéniens, tandis qu'au cours de la période 167-88 av. J.-C., un auditeur sur dix des philosophes athéniens est alexandrin<sup>332</sup>.

Le fait que l'on ne connaisse aucun voyage d'études pour le royaume attalide, royaume puissant, brillant, mais, il est vrai, éphémère, n'est là non plus guère surprenant : à l'image des Cours antigonide, séleucide et lagide, celle de Pergame attira suffisamment d'intellectuels de tous horizons pour que les princes attalides puissent recevoir sur place une éducation et une formation intellectuelle complètes et dignes de leur rang<sup>333</sup>. Ainsi, dans le seul cercle des *Philoï* royaux, on trouve un précepteur (un certain Aristod[...], Ephésien, précepteur du jeune Attale III) et deux philosophes stoïciens, un Diaphènès ou Diaphanès, ami d'Attale I<sup>er</sup> et, surtout, le célèbre Cratès de Mallos, grammairien et philosophe illustre

---

<sup>330</sup> Sur l'éphébie et les diverses organisations de la jeunesse dans l'Égypte Ptolémaïque, voir l'étude de B. Legras, 1999, particulièrement p. 133-149 et 195-236.

<sup>331</sup> P. M. Fraser, Tome I, 1972, p. 480-494.

<sup>332</sup> E. Perrin-Saminadayar, 2007, p. 117 (p. 109-136 pour une étude complète des disciples des scholarques athéniens) ; voir également B. Legras, 2002, p. 123-125.

<sup>333</sup> Voir en ce sens M.-Th. Le Dinahet, « Aspects de l'hellénisme en Asie Mineure », dans M.-Th. Le Dinahet (dir.), *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre au I<sup>er</sup> siècle avant notre ère. Anatolie, Chypre, Égypte, Syrie*, Nantes, 2003, p. 119-148 (notamment p. 136-138).

qui fut, selon toute vraisemblance, le fondateur de la bibliothèque de Pergame<sup>334</sup>. Au delà de ce cercle évidemment restreint des *Philoï* royaux, d'autres intellectuels – des philosophes essentiellement – sont connus pour avoir évolué dans l'entourage proche des Attalides : mentionnons Arcésilas de Pitanè, qui fut chef de l'Académie, et Lycon d'Alexandrie de Troade, chef du Péripatos, tous deux proches d'Eumène I<sup>er</sup> et d'Attale I<sup>er</sup><sup>335</sup>, qui eut aussi pour précepteur Lysimachos, proche du Lycée<sup>336</sup>. On sait, en outre, que les jeunes princes attalides s'entraînaient au gymnase de Pergame entourés notamment des fils des *Philoï* royaux<sup>337</sup>.

La possibilité qu'offraient les cours antigonide, séleucide, lagide et attalide de recevoir sur place, dans des capitales devenues de véritables pôles culturels, une éducation et une formation intellectuelle complètes et dispensées par les plus éminents professeurs explique pourquoi le voyage d'études ne paraît pas avoir été une pratique répandue dans les grands royaumes hellénistiques.

Il est à ce titre significatif qu'à l'exception du séjour de Démétrios le Beau à Athènes, les seuls véritables voyages d'études connus pour la période hellénistique furent le fait de princes issus de dynasties émergentes et barbares telles que les dynasties numide et cappadocienne. Pour les princes venus des royaumes de Numidie et de Cappadoce, le séjour d'études à Athènes ne s'inscrivait pas seulement dans une démarche d'hellénisation, c'était également un impératif éducatif en ce sens qu'ils ne disposaient pas, sur place, d'infrastructures éducatives suffisantes pour leur permettre d'acquérir une formation intellectuelle supérieure.

### Le voyage d'études en Orient

A Rome, le voyage d'études ne faisait pas partie intégrante du système scolaire : il n'en a, semble-t-il, jamais constitué une étape obligée ; tout au plus en était-il le

---

<sup>334</sup> Voir le catalogue et les remarques de I. Savalli-Lestrade, 1998, n° 1, p. 123-124 ; n° 34, p. 145-146 [proposition d'identification de I. Savalli-Lestrade basée sur une hypothèse formulée par W. Crönert] ; n° 39, p. 149-150.

<sup>335</sup> Diogène Laërce, *Vies et doctrines des philosophes illustres*, IV, 30 et 38 ; V, 67 ; voir I. Savalli-Lestrade, 1998, p. 128 et 237.

<sup>336</sup> Athénée, *Banquet des sophistes*, VI, 252c.

<sup>337</sup> I. Savalli-Lestrade, 1998, p. 392.

prolongement logique<sup>338</sup>. Pourquoi, dès lors, à partir du milieu du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. et surtout au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.<sup>339</sup>, le voyage d'études est-il devenu un passage incontournable dans la formation intellectuelle de tout jeune aristocrate romain aspirant à une carrière politique ?

La pratique du voyage d'études n'est pas apparue soudainement à Rome à partir du milieu du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. Cicéron, Tite-Live et d'autres font état, dès la fin du IV<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., des voyages des fils des grandes familles sénatoriales se rendant en Etrurie pour y étudier la langue et s'initier à la divination<sup>340</sup>. La tradition du voyage de formation était donc ancienne et, conformément à la mentalité casanière primitive des Romains, ce type de déplacement ne s'effectuait que dans le cadre restreint de la péninsule italienne<sup>341</sup>. A partir du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. en revanche, le voyage d'études ne se conçoit désormais qu'en direction de l'Orient grec. C'est incontestablement la diffusion de l'hellénisme à Rome au cours du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. qui fut à l'origine du développement puis de la généralisation du voyage d'études des jeunes Romains en Orient<sup>342</sup>.

L'objectif premier du voyage d'études en Orient est clair : il s'agissait pour les jeunes Romains d'aller compléter leur formation intellectuelle dans un grand centre de culture grecque<sup>343</sup>.

---

<sup>338</sup> Sur le système scolaire romain, voir l'ouvrage classique de H.-I. Marrou, Tome II, 1982, p. 29-96 ; voir également A. O. Gwynn, 1926 ; M. L. Clarke, *Higher Education in the Ancient World*, Londres, 1971 ; S. F. Bonner, 1977 ; J.-P. Néraudeau, 1979 ; R. Frasea, *Mestieri e professioni a Roma : una storia dell'educazione*, Florence, 1994.

<sup>339</sup> Le premier voyage d'études du catalogue – en dépit des interrogations qui pèsent dessus (I, 1) – intervient en 130 av. J.-C. ; il s'agit là du premier connu, ce qui ne veut évidemment pas dire pour autant qu'il fut effectivement le premier réalisé. En tout état de cause, à l'exception de 3 voyages datés de la deuxième moitié du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., tous les voyages d'études recensés datent du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.

<sup>340</sup> Cicéron, *De la divination*, I, 41, 92 ; Tite-Live, *Histoire romaine*, IX, 36, 3-4 ; Valère-Maxime, *Faits et dits mémorables*, I, 1, 1b.

<sup>341</sup> J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 77-99.

<sup>342</sup> Voir déjà en ce sens, mais de manière allusive, L. W. Daly, 1950, p. 40-41 et 54. Sur l'hellénisme à Rome, voir dans une littérature pléthorique : P. Zancker (éd.), *Hellenismus in Mittelitalien*, Göttingen, 1974 ; P. Grimal, 1975<sup>2</sup> ; P. Veyne, « L'hellénisation de Rome et la problématique des acculturations », *Diogène*, 106, 1979, p. 3-29 ; E. S. Gruen, *The Hellenistic World and the Coming of Rome*, 2 tomes, Berkeley-Los Angeles-Londres, 1984, p. 250-272 ; J. L. Ferrary, 1988, notamment p. 497-615 ; D. et Y. Roman, *Rome, l'identité romaine et la culture hellénistique (218-31 av. J.-C.)*, Paris, 1994.

<sup>343</sup> L'entraînement physique n'est mentionné que dans deux cas. Plutarque, évoquant le voyage d'études de Marc-Antoine, mentionne non seulement l'apprentissage de la rhétorique, mais également l'entraînement

Les sources ne laissent aucun doute sur la nature des disciplines abordées par les étudiants romains lors de leurs séjours orientaux : l'étude de la philosophie et de la rhétorique était clairement privilégiée. C'est la raison pour laquelle ils se rendaient de préférence à Athènes et à Rhodes : ils savaient devoir y trouver les meilleures écoles et les professeurs les plus réputés dans ces deux domaines du savoir<sup>344</sup>.

Le seul voyage d'études au sujet duquel les sources ne se contentent pas d'évoquer l'étude de la philosophie et de la rhétorique est celui de Cicéron. Outre ces deux disciplines, celui-ci semble avoir profité de son périple oriental pour se perfectionner dans d'autres domaines du savoir. C'est en tout cas ce que laisse entendre Tacite dans le discours qu'il prête à Messalla dans son *Dialogue des orateurs* : « Vous connaissez bien, en tout cas, le livre de Cicéron intitulé *Brutus* ; dans sa dernière partie [...] il raconte ses débuts, ses progrès et en quelque sorte la formation de son éloquence, qu'il apprit le droit civil auprès de Q. Mucius, qu'auprès de l'académicien Philon et du stoïcien Diodote il acquit une connaissance profonde de toutes les parties de la philosophie, que, ne se contentant pas de ces maîtres qu'il avait eu le bonheur d'avoir dans la Ville, il parcourut aussi l'Achaïe et l'Asie pour embrasser l'ensemble des diverses sciences. Aussi, par Hercule, peut-on constater dans les ouvrages de Cicéron que ni la connaissance de la géométrie, ni celle de la musique, ni celle de la grammaire, bref, celle d'aucun des arts libéraux ne lui a fait défaut. Les subtilités de la dialectique, l'utilité de la philosophie morale, les mouvements du monde et leurs causes, tout

---

physique « en vue des luttes guerrières » (Plutarque, *Antoine*, II, 7 ; II, 14). Quant au séjour d'Octave à Apollonia d'Illyrie, il fut en grande partie consacré à la formation militaire : le jeune homme devait en effet s'exercer dans l'optique d'accompagner César dans son expédition contre les Parthes (Appien, *Histoire romaine, Guerres civiles*, III, 9, 30-31 ; II, 20). L'entraînement physique auquel Marc-Antoine et Octave se livrèrent lors de leurs séjours respectifs en Orient avait donc un caractère militaire : il s'agissait pour l'un comme pour l'autre de se préparer physiquement (course, endurance, saut, lutte, etc.) et techniquement (maniement des armes, lancer de javelot, tir à l'arc, escrime, etc.) à la guerre. En cela, cet entraînement ne s'éloignait pas de la conception profondément militaire que l'on se faisait à Rome de l'éducation physique (H.-I. Marrou, Tome II, 1982, p. 23-24 ; 37-39). S'agissant d'Octave, il apparaît que sa formation militaire se fit en compagnie des soldats des légions de Macédoine basés à Apollonia. Pour ce qui est de Marc-Antoine, il y a de fortes chances qu'il ait profité de son séjour à Athènes pour y recevoir un entraînement physique et militaire dans le cadre du gymnase (Fr. Chamoux, 1986, p. 29). Cet exemple constitue, en l'état actuel de notre documentation, une exception notoire puisqu'il paraît avoir été le seul étudiant romain dont le voyage d'études en Orient mêla formation intellectuelle et athlétique. Quant à Octave, la dimension politique et militaire de son séjour à Apollonia l'emportait sur sa portée éducative (cf. *supra*, p. 261-263).

<sup>344</sup> Cf. *supra*, p. 252-255 et 258-260.

cela il le savait »<sup>345</sup>. En cela, le voyage d'études de Cicéron paraît donc constituer une exception notable ; il est vrai cependant qu'il fut l'un des plus longs, l'un de ceux, aussi, dont l'ampleur géographique fut la plus importante, mais également qu'il s'avère être l'un des mieux documentés<sup>346</sup>. Dans l'état actuel de notre documentation et à l'exception, donc, de celui de Cicéron, il apparaît que les voyages d'études des jeunes aristocrates romains en Orient répondaient avant tout à la quête d'une formation intellectuelle de haut niveau en philosophie et en rhétorique.

Cependant, les étudiants romains à Athènes et à Rhodes semblent avoir marqué une nette préférence pour l'enseignement rhétorique. Alors que les voyages d'études du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. étaient uniquement tournés vers l'apprentissage philosophique, au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., en revanche, c'est clairement l'éloquence qui dominait. La plupart des voyages d'études de cette période furent exclusivement consacrés à l'art oratoire – c'est le cas pour T. Manlius Torquatus, César, M. Favonius, Cassius, Marc-Antoine, Octave et ses amis<sup>347</sup> – et bien peu y associèrent la philosophie – Cicéron et ses compagnons, Brutus et Marcus Cicéron<sup>348</sup>. A aucun moment l'apprentissage de la rhétorique ne fut absent des voyages d'études du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., alors que la philosophie en était bien souvent exclue. Il pourrait certes s'agir là d'un « mirage » dû au caractère lacunaire de nos sources, mais l'explication de ce phénomène est sans doute à chercher ailleurs que dans les silences de la documentation.

Les jeunes Romains qui effectuèrent ces voyages d'études se destinaient tous à la carrière politique. Dans cette optique, l'étude de la philosophie pouvait certes venir nourrir la pratique oratoire sur le plan conceptuel, mais elle demeurait, assez largement, une activité intellectuelle personnelle et désintéressée qui n'offrait guère de prise sur la vie publique telle qu'elle s'organisait à Rome à la fin de la République. A l'inverse, la maîtrise technique de la rhétorique présentait une utilité politique directe : la vie publique à Rome supposait en effet de savoir conquérir le cœur des foules, de s'assurer le vote d'une assemblée, de plaider devant les tribunaux ou bien encore d'encourager ses soldats. L'éloquence était donc à Rome une arme politique, judiciaire et même militaire dont la maîtrise était indispensable pour qui

---

<sup>345</sup> Tacite, *Dialogue des orateurs*, XXX, 3-4.

<sup>346</sup> II, 5.

<sup>347</sup> II, 4, 10-12, 14 et 20-22.

<sup>348</sup> II, 5-9, 13 et 15.

aspirait à une carrière couronnée de succès<sup>349</sup>. On comprend dès lors mieux pourquoi la rhétorique, plus que la philosophie, fut au cœur des préoccupations intellectuelles des jeunes aristocrates romains séjournant en Orient.

Par ailleurs, quand bien même les sources n'en disent rien, il convient de mettre en avant une autre vertu éducative du voyage d'études : le séjour à Athènes ou à Rhodes devait être aussi l'occasion pour les jeunes Romains d'améliorer encore un peu plus leur maîtrise de la langue grecque. Certes ils pratiquaient tous le grec depuis leur plus tendre enfance, mais il est certain qu'un séjour d'études en Orient ne pouvait que s'avérer bénéfique dans ce domaine également<sup>350</sup>.

S'agissant des professeurs fréquentés, un élément significatif mérite d'être souligné ici. On remarque en effet que pour ce qui est de l'éloquence, toute une génération d'étudiants romains s'est en quelque sorte abreuvée à la même source, celle d'Apollonios Molon. Au cours des années 80-70 av. J.-C., de nombreux Romains sont ainsi venus séjourner à Rhodes afin d'y recevoir l'enseignement rhétorique de cet homme. Ce fut le cas de T. Manlius Torquatus, de Cicéron et de ses amis, de César et de M. Favonius<sup>351</sup>. Au-delà des qualités intrinsèques de ce professeur<sup>352</sup>, il n'est sans doute pas interdit d'expliquer son succès par une sorte de phénomène de mode : s'il fallait ne fréquenter qu'un seul maître d'éloquence à cette époque, alors ce devait être celui-là. Les visites de Molon à Rome furent assurément pour beaucoup dans le succès de son enseignement auprès des jeunes Romains. Il vint en effet par deux fois à Rome en tant qu'ambassadeur rhodien, en 87 et 81 av. J.-C. si l'on en croit le témoignage de Cicéron. Or, il profita à chaque fois de ses séjours dans l'*Urbs* pour

---

<sup>349</sup> Sur la rhétorique à Rome, voir notamment S. F. Bonner, *Roman Declamation in the Late Republic and early Empire*, Liverpool-Berkeley-Los Angeles, 1949 ; D. L. Clark, *Rhetoric in Graeco-Roman education*, Oxford, 1956 ; M. L. Clarke, *Rhetoric at Rome. A Historical Survey*, Londres, 1953 ; G. Kennedy, *The Art of Rhetoric in the Roman World*, Princeton, 1972 ; G. Calboli, « La retorica preciceroniana e la politica a Roma », dans *Eloquence et rhétorique chez Cicéron*, Entretiens sur l'Antiquité classique, n° 28, Fondation Hardt, Vandoeuvres-Genève, 1982, p. 41-108 ; en dernier lieu, J.-M. David, 1992, p. 321-396.

<sup>350</sup> Sur le grec à Rome, voir, outre les remarques de H.-I. Marrou, Tome II, 1982, p. 47-61, l'article classique de P. Boyancé, « La connaissance du grec à Rome », *REL*, 34, 1956, p. 111-131 et les travaux plus récents de M. Dubuisson, « Toi aussi mon fils », *Latomus*, 39, 1980, p. 881-890, « Utraque lingua », *AC*, 1-2, 1981, p. 274-286, « Problèmes du bilinguisme romain », *LEC*, 49, 1981, p. 27-45.

<sup>351</sup> II, 4-11.

<sup>352</sup> Voir ainsi les louanges que lui adresse Cicéron, *Brutus*, XCI, 316 : « [II] était non seulement un avocat plaidant et un écrivain excellent, mais aussi un maître habile à saisir et à critiquer les défauts, en même temps que très intelligent dans sa méthode et ses préceptes ».

donner des conférences à succès auxquelles assista notamment le jeune Cicéron et qui durent favorablement impressionner de nombreux autres jeunes auditeurs romains<sup>353</sup>.

Cet élément permet certes de comprendre pourquoi, au cours de la décennie 80-70 av. J.-C., tant de jeunes Romains effectuèrent un voyage d'études à Rhodes dans le but d'y écouter Molon, mais il conduit par ailleurs à poser une question primordiale : était-il vraiment nécessaire de s'en aller séjourner à Athènes ou à Rhodes dès lors que l'on souhaitait se perfectionner dans les domaines de la philosophie et de la rhétorique ? Ne pouvait-on pas trouver sur place, à Rome même, un enseignement de ces deux disciplines ? En d'autres termes, le séjour d'études en Orient était-il réellement un impératif éducatif pour qui aspirait à une formation supérieure en matière de philosophie et de rhétorique, ou bien n'était-ce en réalité qu'un simple voyage d'agrément pour étudiants fortunés poussant le snobisme intellectuel jusqu'à aller chercher à Athènes ou à Rhodes ce qu'ils auraient fort bien pu trouver à Rome ?

Car, après tout, on trouvait bien, aux deux derniers siècles de la République, des philosophes et des rhéteurs grecs dans l'*Urbs*. D'une part, l'enseignement primaire à Rome était largement assuré par des Grecs, puisque, dès leur plus jeune âge, les enfants des plus grandes familles romaines étaient confiés à des esclaves-*paedagogi* grecs. D'autre part, s'agissant de l'enseignement secondaire et supérieur, les grammairiens, philosophes et rhéteurs grecs furent nombreux, à partir du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., à venir dans l'*Urbs* et à y dispenser leur enseignement. Il n'est qu'à lire Suétone pour constater qu'à partir du milieu du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. l'enseignement de la grammaire, c'est à dire l'étude du langage, mais aussi l'étude des textes littéraires, second cycle scolaire romain, était assuré par des Grecs ou du moins des personnes fortement hellénisées. Si Livius Andronicus et Ennius, tous deux

---

<sup>353</sup> Cicéron, *Brutus*, LXXXIX, 307 : « La même année, je pris aussi des leçons de Molon de Rhodes, à la fois excellent avocat et maître d'éloquence » et XC, 312 : « Cette même année, je suivis les leçons de Molon, venu à Rome, sous la dictature de Sylla, comme ambassadeur auprès du Sénat pour régler la question des récompenses dues aux Rhodiens » ; Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, II, 2, 3 : « A mon avis, c'est le rhéteur Molon, celui qui a affiné le goût de Cicéron. Car il a été le premier des étrangers à se faire entendre au Sénat sans interprète, le fait est certain » ; voir également Strabon, *Géographie*, XIV, 2, 3. Signalons que certains historiens modernes acceptent l'idée des deux séjours de Molon à Rome (le premier en 87 av. J.-C., le second en 81 av. J.-C.), tandis que d'autres proposent de n'y voir qu'un seul et même séjour (en 87 ou 81 av. J.-C. donc) : voir J.-L. Ferrary, 1988, p. 485, note 155 contre R. Goulet, Tome I, 1989, n° 267, p. 281 ; le fait est de peu d'importance pour notre propos mais, en tout état de cause, le témoignage de Cicéron mentionne explicitement deux séjours de Molon à Rome.

écrivains et *grammatici*, ne sont, pour Suétone, que des « demi-grecs »<sup>354</sup>, le stoïcien Cratès de Mallos en revanche, que Suétone considère, sans doute de manière quelque peu simplificatrice, comme étant le premier à avoir introduit la grammaire à Rome, lors de son ambassade pour le compte du souverain de Pergame en 168 av. J.-C., était bel et bien un Grec<sup>355</sup>. Le succès des conférences de Cratès et des écoles de grammaire qui virent le jour après lui prouve que les jeunes aristocrates romains de la fin de la République se mirent avec enthousiasme à l'école des Grecs au sein même de leur propre cité<sup>356</sup>. Certes, en tant que telle, l'étude de la grammaire ne constituait pas une formation supérieure : elle s'inscrivait seulement dans le cadre du second cycle scolaire romain. Cependant, s'agissant des disciplines majeures de l'enseignement supérieur, à savoir la philosophie et la rhétorique, force est là encore de constater que les jeunes Romains pouvaient parfaitement trouver à Rome, aux II<sup>ème</sup>-I<sup>er</sup> siècles av. J.-C., d'éminents professeurs spécialisés dans chacun de ces domaines.

La description que donne Plutarque de l'éducation reçue à Rome par les fils de Paul-Emile, Fabius, né vers 189 av. J.-C., et Scipion Emilien, né vers 185 av. J.-C., est, à ce titre, éloquente : « Il [Paul-Emile] donnait à ceux-ci la formation nationale et traditionnelle qu'il avait lui-même reçue et leur dispensait avec plus de zèle encore la culture grecque. Car ce n'étaient pas seulement des grammairiens, des sophistes et de rhéteurs, mais encore des sculpteurs, des peintres, des dresseurs de chevaux et de chiens, des maîtres de vénerie, tous Grecs, que ces jeunes gens avaient auprès d'eux. Et leur père, si quelque affaire publique ne l'en empêchait pas, assistait à leurs études et à leurs exercices »<sup>357</sup>. Après Pydna, on peut voir Paul-Emile offrir à ses fils la bibliothèque de Persée et même demander aux Athéniens de lui envoyer un philosophe pour assurer l'éducation de ses fils<sup>358</sup>. Comme le fait justement

<sup>354</sup> Suétone, *Grammairiens et rhéteurs*, I, 2-3 ; Livius Andronicus était originaire de tarente et Ennius de Rudies (en Messapie), mais la Calabre était fortement hellénisée : voir P. Grimal, 1975<sup>2</sup>, p. 49-81 et 213-224.

<sup>355</sup> Suétone, *Grammairiens et rhéteurs*, I, 1-2.

<sup>356</sup> Suétone, *Grammairiens et rhéteurs*, II, 3-XXIV, lequel évoque l'enseignement de la grammaire à Rome sous la République et au début de l'Empire et les professeurs (grecs le plus souvent) qui l'assurèrent. A noter que Caton l'Ancien lui-même possédait un esclave grammairien grec, du nom de Chilon : Plutarque, *Caton l'Ancien*, XX, 5-6.

<sup>357</sup> Plutarque, *Paul-Emile*, VI, 8-9.

<sup>358</sup> Bibliothèque de Persée : Plutarque, *Paul-Emile*, XXVIII, 11 ; cf. *infra*, p. 280. Requête adressée aux Athéniens : Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XXXV, 135 : « Lorsque le vainqueur de Persée, L. Paulus, demanda aux Athéniens de lui envoyer le philosophe le plus estimé qu'ils connussent pour faire l'éducation de ses enfants, ainsi qu'un peintre pour exécuter des ornements lors de son triomphe, les gens d'Athènes choisirent

remarquer Jean-Louis Ferrary, il s'agit là d'une éducation digne de princes hellénistiques, à ceci près que celle-ci n'a pas pour cadre une quelconque cour royale, mais bien la Rome républicaine du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C.<sup>359</sup>. Rien d'étonnant, dès lors, à ce que tout au long de sa vie Scipion Émilien se soit entouré d'intellectuels grecs qui formèrent ce que l'on a appelé le « cercle des Scipions » : parmi eux se trouvaient Polybe évidemment, mais aussi le philosophe stoïcien Panétios de Rhodes. Or, ces deux hommes devinrent en quelque sorte les maîtres à penser des plus jeunes membres du cercle des Scipions, Fabius le Jeune, Q. Aelius Tubero, Q. Mucius Scaevola, ou encore P. Rutilius Rufus<sup>360</sup>. Dans la deuxième moitié du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., on trouvait donc, dans l'entourage des grandes familles aristocratiques, de Rome des philosophes et des rhéteurs grecs susceptibles de former, sur place, les jeunes nobles romains<sup>361</sup>. Ainsi les Gracques, Tibérius et Caius, nés respectivement en 163 et 154 av. J.-C., eurent-ils pour professeur de philosophie le stoïcien Blossios de Cumes et pour maître d'éloquence le rhéteur Diophane de Mitylène<sup>362</sup>. A la même époque, en 155 av. J.-C., se présentait dans l'*Urbs* la célèbre ambassade des philosophes athéniens. A l'origine, cette ambassade composée de Carnéade, scholarque de l'Académie, de Diogène de Babylone, scholarque du Portique et de Critolaos, scholarque du Lycée, avait pour objet une affaire opposant Athènes à Oropos. Or, on sait que ces trois philosophes venus en mission diplomatique profitèrent de leur séjour dans l'*Urbs* pour y donner des conférences<sup>363</sup>. La

---

Métrodore, affirmant qu'il était le plus remarquable pour répondre à chacune de ces exigences, ce qui fut aussi l'opinion de Paulus ». Voir également les pages consacrées par Polybe, *Histoires*, XXXI, 23-30 à l'adolescence de Scipion Émilien.

<sup>359</sup> J.-L. Ferrary, 1988, p. 536-537.

<sup>360</sup> Sur le cercle des Scipions et les rapports entre Scipion Émilien, Polybe et Panétios, voir R. M. Brown, *A Study of the Scipionic Circle*, Scottsdale, 1934 ; A. E. Astin, *Scipio Aemilianus*, Oxford, 1967, p. 294-306 ; J. E. Getzel, « Cicero and the Scipionic Circle », *HSPH*, 76, 1972, p. 173-179 ; P. Grimal, 1975<sup>2</sup>, p. 251-260 ; 303-319 ; G. Garbarino, *Roma e la filosofia greca dalle origini alla fine del Ilo secolo ac*, 2 tomes, Turin, 1971, p. 15-21 ; 380-445 ; H. D. Jocelyn, « The Ruling Class of the Roman Republic and the Greek Philosophers », *BRL*, 59, 1977, p. 323-366 ; J.-L. Ferrary, 1988, p. 539-545 ; 589-615 ; J.-M. David, 1992, p. 349-355.

<sup>361</sup> Voir ainsi la remarque de Polybe, *Histoires*, XXXI, 24, 7 à Scipion Émilien : « Je constate en effet que, de Grèce, les hommes compétents en ces matières affluent aujourd'hui à Rome » et celle de Cicéron, *De l'orateur*, II, 37, 154 au sujet du même Scipion et de ses amis : « ils eurent toujours avec eux au grand jour les hommes les plus érudits venus de la Grèce ».

<sup>362</sup> Cicéron, *Brutus*, XXVII, 104 ; Plutarque, *T. Gracchus*, VIII, 6.

<sup>363</sup> Suétone, *Grammairiens et rhéteurs*, II, 1-4 ; Cicéron, *De la République*, III, 3-12 ; 30 ; *De l'orateur*, II, 38, 155-161 ; *Académiques*, II, 137 ; *Lettres à Atticus*, XII, 23, 2 ; *Tusculanes*, IV, 5 ; Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, VI, 14, 6-10 ; XVII, 21, 48 ; Macrobe, *Saturnales*, I, 5, 13-16 ; Pausanias, *Periégèse*, VII, 11, 4 ; Elien, *Histoire*

teneur exacte des propos tenus par Carnéade n'est que de peu d'intérêt ici. En revanche, le succès incontestable de ces conférences s'avère éminemment significatif de l'attrance que pouvaient éprouver les jeunes aristocrates romains pour la culture grecque en général et pour la philosophie en particulier : « les jeunes gens les plus lettrés accoururent auprès de ces personnages et écoutèrent leurs leçons avec admiration. Le talent de Carnéade surtout – talent d'une très grande force et dont la renommée égalait la puissance – lui attira des foules d'auditeurs avides de l'entendre ; ce fut comme un vent impétueux dont le bruit remplit la ville. On disait partout qu'un Grec d'un savoir merveilleux, ensorcelant et subjuguant tous les esprits, inspirait aux jeunes gens une violente passion qui les faisait renoncer à tous les plaisirs et à toute espèce d'occupations dans leur enthousiasme pour la philosophie. La plupart des Romains les approuvaient et voyaient avec plaisir les jeunes gens s'appliquer à la culture grecque et suivre les leçons de ces hommes si admirés »<sup>364</sup>.

Au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., au moment même où les voyages d'études à destination de l'Orient se multipliaient, Rome continua d'accueillir d'éminents professeurs de philosophie et de rhétorique venus de Grèce et d'Asie. L'exemple de Cicéron et de son éducation dans l'*Urbs* avant d'entreprendre son voyage d'études en Orient est éloquent puisqu'il eut l'occasion d'y entendre de célèbres philosophes et rhéteurs grecs. Ainsi, en matière de philosophie, il put recevoir dans l'*Urbs* l'enseignement de nombreux philosophes issus de trois des quatre grandes écoles philosophiques d'alors : chez M. Pupius Piso Frugi Calpurnianus auquel son père l'avait confié, il fréquenta le péripatéticien Staseas ; il rencontra également le scholarque de l'Académie, Philon de Larisa, lorsque ce dernier vint se réfugier à Rome durant la première guerre mithridatique ; enfin, il s'attacha un stoïcien du nom de Diodote, qui vécut jusqu'à sa mort, en 60 av. J.-C., dans sa maison<sup>365</sup>. Au cours de la décennie qui précéda son voyage d'études en Orient, Cicéron reçut donc, à Rome même, une formation philosophique couvrant l'ensemble des grandes écoles et doctrines de l'époque, à

---

*variée*, III, 17 ; Plutarque, *Caton l'Ancien*, XXII ; Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, VII, 30, 112 ; Quintilien, *Institution oratoire*, XII, 1, 35 ; Lactance, *Institutions divines*, V, 14, 3-5 ; les sources concernant cette ambassade sont rassemblées par G. Garbarino, 1971, p. 80-86.

<sup>364</sup> Plutarque, *Caton l'Ancien*, XXII, 2-4 ; sur l'ambassade des philosophes, voir P. Grimal, 1975<sup>2</sup>, p. 316-317 ; J.-L. Ferrary, 1988, p. 351-363 ; J.-M. David, 1992, p. 343-344 ; E. S. Gruen, « Philosophy, Rhetoric and Roman Anxieties », dans *Studies in Greek Culture and Roman policy*, Berkeley-Los Angeles-Londres, 1996, p. 174-177 ; E. Perrin-Saminadayar, 2007, p. 527-530.

<sup>365</sup> Staseas : Cicéron, *De l'orateur*, I, 22, 104 ; Philon de Larisa : Cicéron, *Brutus*, LXXXIX, 306 ; Diodote : Cicéron, *Brutus*, XC, 309 ; sur la formation reçue par Cicéron à Rome, voir P. Grimal, 1986, p. 42-43.

l'exception de l'épicurisme. Plus déconcertant encore, on sait qu'il rencontra dans l'*Urbs* la plupart des professeurs qu'il vint ensuite retrouver à Athènes et à Rhodes : il étudia peut-être déjà en compagnie d'Antiochos d'Ascalon, philosophe de l'Académie qu'il vint de nouveau écouter à Athènes, et, à coup sûr, avec Poseidonios d'Apamée et Apollonios Molon, qu'il retrouva ensuite à Rhodes ; le premier vint sans doute à Rome en 88 av. J.-C., avant de suivre Lucullus en Orient, quant aux deux autres, ils durent leur venue dans l'*Urbs* à l'accomplissement d'ambassades pour le compte de Rhodes, en 87 av. J.-C. pour Poseidonios, en 87 et 81 av. J.-C. pour Apollonios Molon<sup>366</sup>. Au même titre que son père, Marcus Cicéron, avait, avant même de partir séjourner à Athènes pour ses études, reçu l'enseignement d'un philosophe grec, en l'occurrence le péripatéticien Tyrannion<sup>367</sup>. Enfin, il faut rappeler que lorsque Octave et ses compagnons se rendirent à Apollonia, ils emmenèrent dans leurs bagages leur professeur d'éloquence, le rhéteur Apollodore de Pergame<sup>368</sup>.

Outre des professeurs de philosophie et d'éloquence, on trouvait également à Rome des ressources intellectuelles grecques sous la forme de bibliothèques ramenées d'Orient par les *imperatores philhellènes*<sup>369</sup>. Le premier exemple connu est celui de Paul-Emile qui, au lendemain de Pydna, en 168 av. J.-C., confisqua la bibliothèque de Persée au profit de ses fils<sup>370</sup>. Après lui, Lucullus constitua à son tour une importante bibliothèque composée d'ouvrages grecs pris à Sinope, dans la bibliothèque des rois du Pont, qui représentaient en

---

<sup>366</sup> Antiochos d'Ascalon : voir J.-L. Ferrary, 1988, p. 447-448, note 43 ; Poseidonios : Plutarque, *Marius*, XLV, 7 ; Molon : Cicéron, *Brutus*, LXXXIX, 307 et XC, 312 ; Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, II, 2, 3 ; Strabon, *Géographie*, XIV, 2, 3.

<sup>367</sup> Strabon, *Géographie*, XII, 3, 16.

<sup>368</sup> Suétone, *Auguste*, LXXXIX, 1-2.

<sup>369</sup> Il s'agissait de bibliothèques privées : César fut le premier à concevoir le projet de construire une bibliothèque publique à Rome (sous la direction de Varron), mais l'idée fut finalement abandonnée avant sa mort : Suétone, *César*, XLIV, 2. Asinius Pollio puis Auguste la reprirent au début de l'Empire : Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, VII, 115 ; Ovide, *Tristes*, III, 1, 71-2 ; Suétone, *Auguste*, XXIX, 3. Sur les bibliothèques à Rome : G. Achard, *La communication à Rome*, Paris, 1994, p. 167-169 ; 248-251 ; C. Salles, *Lire à Rome*, Paris, 1992, p. 171-186 et « Les bibliothèques publiques de Rome », dans Y. Le Bohec (dir.), *Rome, Ville et capitale de César à la fin des Antonins*, Paris, 2001, p. 321-337 ; E. Valette-Cagnac, *La lecture à Rome*, Paris, 1997, p. 140-158 ; Cl. Moatti, *La Raison de Rome*, Paris, 1997, p. 122-123.

<sup>370</sup> Plutarque, *Paul-Emile*, XXVIII, 11 : « Il ne fit exception que pour les livres du roi : il autorisa ses fils, amis des belles-lettres, à les prendre ».

quelque sorte le butin intellectuel de ses expéditions militaires en Orient<sup>371</sup>. Pompée mit quant à lui la main sur les traités de médecine que détenait Mithridate<sup>372</sup>. Mais l'acquisition la plus spectaculaire fut incontestablement celle de Sylla qui, à Athènes, en 86 av. J.-C., s'empara de la bibliothèque d'Apellikon de Téos, qui contenait notamment les ouvrages d'Aristote et ceux de son disciple Théophraste. Cette fantastique somme de connaissances fut ramenée à Rome, où il fallut attendre 71 av. J.-C. et l'arrivée dans l'*Urbs* du péripatéticien Tyrannion d'Amisos – un prisonnier de guerre à l'origine –, pour qu'y fut mit bon ordre et qu'Andronicos de Rhodes en donnât les premières éditions<sup>373</sup>. Ce fut encore Tyrannion qui aida Cicéron à organiser la bibliothèque de sa villa d'Antium<sup>374</sup>. Il faut rappeler en effet qu'au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., certains grands aristocrates romains comme Cicéron, son frère Quintus ou Atticus cherchèrent à constituer des bibliothèques personnelles dans leurs villas<sup>375</sup>.

Toutes ces bibliothèques remplies d'ouvrages grecs jouèrent un rôle primordial dans la vie culturelle à Rome et notamment dans la formation intellectuelle des jeunes Romains : elles leur permirent d'avoir accès aux grands classiques de la culture grecque, soutenant ainsi leur intérêt pour l'hellénisme, tout en constituant un formidable outil de travail dans le cadre de leurs études auprès des intellectuels grecs venus à Rome<sup>376</sup>. Il est probable aussi qu'elles furent un facteur d'attraction pour ces mêmes professeurs grecs qui pouvaient, grâce à cela,

---

<sup>371</sup> Plutarque, *Lucullus*, XLII, 1 : « En revanche, ce qui mérite approbation et estime, c'est la façon dont il organisa sa bibliothèque. Il se rassembla en effet une grande quantité de livres calligraphiés, et l'usage qu'il en fit l'honora plus encore que leur acquisition ».

<sup>372</sup> Cicéron, *Des termes extrêmes des biens et des maux*, III, 7 ; Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XXV, 7.

<sup>373</sup> Plutarque, *Sylla*, XXVI, 1-2 : « Il [Sylla] s'appropriâ la bibliothèque d'Apellikon de Téos, où se trouvaient la plupart des ouvrages d'Aristote et de Théophraste, qui n'étaient pas encore exactement connus du public. On dit que lorsque cette bibliothèque fut transportée à Rome, le grammairien Tyrannion mit en ordre la plupart des ouvrages qui la composaient, et qu'Andronicos de Rhodes, à qui il en fournit des copies, les publia et rédigea les tables qui sont aujourd'hui encore en usage » ; voir également Strabon, *Géographie*, XIII, 1, 54 et Athénée, *Banquet des sophistes*, V, 214d ; sur les problèmes que posent ces témoignages, voir H. B. Gottschalk, « Aristotélian Philosophy in the Roman World from the Time of Cicero to the end of the second Century A. D. », *ANRW*, II, 36, 2, 1987, p. 1083-1097.

<sup>374</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, IV, 4a I ; Strabon, *Géographie*, XII, 548c.

<sup>375</sup> Cicéron : Cicéron, *De la divination*, II, 8 ; *Topiques*, I ; *Des termes extrêmes des biens et des maux*, III, 7 ; *Lettres à Atticus*, I, 20, 7 ; II, 1, 12 ; 6 ; IV, 4a I ; XII, 13, 1 ; 14, 13 ; XVI, 2, 4 ; Atticus : Cicéron, *Lettres à Atticus*, XII, 40, 1 ; XIII, 13, 1 ; 21a I ; Cornélius Népos, *Atticus*, XIII, 3 ; Quintus (frère de Cicéron) : Cicéron, *Ad fratrem*, III, 4, 5 ; 5, 6.

<sup>376</sup> Voir dans ce sens P. Grimal, 1975<sup>2</sup>, p. 251-253.

exercer dans l'*Urbs* leur activité intellectuelle de prédilection dans de bonnes conditions. A cet égard, le témoignage de Plutarque concernant la bibliothèque de Lucullus est éloquent : « cette bibliothèque était ouverte à tous ; les galeries et les salles de travail accueillait librement les Grecs, qui s'y rendaient comme dans une retraite des Muses et y passaient ensemble des journées entières, quittant avec joie leurs autres occupations pour s'y réunir. Souvent Lucullus lui-même venait dans les galeries converser avec les lettrés, et il aidait au besoin ceux qui lui demandaient son appui pour une affaire politique. Bref, sa maison était un foyer et un prytanée pour les Grecs qui arrivaient à Rome »<sup>377</sup>. Au-delà des ressources intellectuelles qu'elles renfermaient, ces bibliothèques, bien que privées, constituaient donc aussi des lieux de sociabilité où se tissaient des liens entre aristocrates romains et intellectuels grecs : n'est-ce pas en empruntant des livres dans la bibliothèque de Persée que Polybe rencontra pour la première fois le jeune Scipion Emilien<sup>378</sup> ?

Ces quelques références concernant les professeurs et les bibliothèques grecs à Rome ne prétendent en aucun cas à l'exhaustivité. Elles visent simplement à montrer qu'au II<sup>ème</sup> et au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., les jeunes Romains pouvaient trouver, dans l'*Urbs*, d'éminents professeurs de philosophie et de rhétorique ainsi que des bibliothèques de qualité. Cette constatation conduit évidemment à s'interroger sur l'utilité réelle du voyage d'études en Orient. La question est légitime tant il est vrai que l'on voit mal pourquoi Cicéron, par exemple, jugea bon d'effectuer un séjour d'études long de deux ans en Orient alors qu'il avait pu rencontrer, à Rome même, la plupart des professeurs qu'il retrouva au cours de ce périple oriental. On sait que si le voyage d'études ne fut pas une pratique répandue chez les jeunes princes hellénistiques, c'est précisément parce qu'ils avaient la possibilité de recevoir une formation intellectuelle complète et de qualité au sein des Cours royales<sup>379</sup>.

Pourtant, à la différence des grands royaumes hellénistiques, Rome ne pouvait pas véritablement offrir aux fils de bonne famille une formation intellectuelle supérieure en philosophie ou en rhétorique. Si des philosophes et rhéteurs grecs sont effectivement venus dans l'*Urbs* aux II<sup>ème</sup> et I<sup>er</sup> siècles av. J.-C., les contacts qui s'établirent entre ces derniers et les Romains furent parfois difficiles et souvent trop ponctuels pour permettre la mise en place effective, à Rome, d'un véritable enseignement de la philosophie et de la rhétorique grecques.

---

<sup>377</sup> Plutarque, *Lucullus*, XLII, 1-2.

<sup>378</sup> Polybe, *Histoires*, XXXI, 23, 4.

<sup>379</sup> Cf. *supra*, p. 264-271.

D'abord, il convient de rappeler que Rome n'a pas toujours, du moins au II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., vu l'arrivée de ces philosophes et rhéteurs grecs d'un très bon œil. Ainsi, en 173 ou 154 av. J.-C., un *senatus-consulte* ordonna l'expulsion de deux philosophes épicuriens, Alkios et Philiskos, soupçonnés de corrompre, par leur enseignement, la jeunesse romaine<sup>380</sup>. En 161 av. J.-C., une nouvelle décision du Sénat autorisa le préteur M. Pomponius à bannir de Rome les philosophes et rhéteurs grecs qui s'y étaient retrouvés en nombre après Pydna<sup>381</sup> ; sans doute le but était-il là encore de lutter contre des pratiques éducatives contraires aux valeurs romaines traditionnelles<sup>382</sup>. Caton l'Ancien faisait assurément partie de ces « vieux Romains » conservateurs et traditionalistes, méfiants vis à vis de disciplines et de doctrines qu'ils supposaient néfastes pour la jeunesse romaine. C'est pourquoi lors de l'ambassade des philosophes athéniens en 155 av. J.-C., il s'efforça d'accélérer le processus de décision du Sénat afin que les trois ambassadeurs retournent au plus vite en Attique<sup>383</sup>. On ne trouve plus trace, passé le milieu du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., de mesures de rejet similaires. A partir de 150 av. J.-C., rien n'empêcha philosophes et rhéteurs grecs de s'installer à Rome pour y dispenser leur enseignement à la jeunesse dorée de l'*Urbs*. Cependant, l'initiative demeura toujours privée : il n'y eut pas à Rome, à l'époque républicaine, mise en place d'un enseignement supérieur public de la philosophie et de la rhétorique grecques ; il fallut en effet attendre César pour assister aux premières tentatives allant dans ce sens<sup>384</sup>. En réalité, hormis quand une grande famille de l'aristocratie romaine parvenait, à titre privé, à s'attacher des intellectuels grecs<sup>385</sup>, les contacts établis à Rome entre les jeunes nobles et ces philosophes ou rhéteurs grecs demeuraient tout à fait ponctuels : ils intervenaient

---

<sup>380</sup> Athénée, *Banquet des sophistes*, XII, 547a ; Elien, *Histoire variée*, IX, 12 ; sur cet épisode, voir P. Grimal, 1975<sup>2</sup>, p. 299-300, qui opte pour la datation haute, contre G. Garbarino, 1971, p. 372-379 et E. S. Gruen, 1996, p. 177-179, lesquels penchent plutôt en faveur de la datation basse ; J.-L. Ferrary, 1988, p. 354-356, pour sa part, émet l'hypothèse d'une datation médiane, en 157 av. J.-C.

<sup>381</sup> Suétone, *Grammairiens et rhéteurs*, XXV, 1 ; Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, XV, 11, 1.

<sup>382</sup> P. Grimal, 1975<sup>2</sup>, p. 300 ; G. Garbarino, 1971, p. 370-372 ; E. S. Gruen, 1996, p. 171-174, qui voit dans cette décision une mesure plus symbolique que pratique à mettre en lien avec une loi somptuaire (la *Lex Fannia*) de la même année.

<sup>383</sup> Plutarque, *Caton l'Ancien*, XXII, 5-7 ; contrairement à ce que l'on a parfois affirmé (H.-I. Marrou, Tome II, 1982, p. 34), aucun décret d'expulsion ne fut pris contre les trois philosophes en 155 av. J.-C. : J.-L. Ferrary, 1988, p. 357-358 ; 537-539 ; J.-M. David, 1992, p. 343-345 ; E. S. Gruen, 1996, p. 174-177.

<sup>384</sup> Suétone, *César*, XLII, 3 : « A tous ceux qui exerçaient la médecine ou enseignaient les arts libéraux à Rome, il conféra la citoyenneté pour les attacher à résidence et, du même coup, en attirer d'autres ».

<sup>385</sup> Cf. *supra*, p. 277-278 l'exemple de Scipion Emilien.

généralement à l'occasion de missions diplomatiques dont la durée était évidemment limitée. Cratès de Mallos, les philosophes de 155 av. J.-C., Philon de Larisa, Antiochos d'Ascalon (?), Poseidonios d'Apamée ou bien encore Apollonios Molon, pour ne prendre que les plus célèbres, profitèrent certes de leurs séjours respectifs à Rome pour donner des conférences à succès, mais aucun d'entre eux ne s'installa à demeure dans l'*Urbs* afin d'y dispenser son enseignement<sup>386</sup>. Les relations qui s'établirent à Rome entre maîtres grecs et élèves romains furent donc beaucoup trop épisodiques pour que ces derniers puissent espérer acquérir une formation supérieure dans le domaine de la philosophie ou de l'éloquence en restant sur place : pour cela il leur fallait nécessairement effectuer un voyage d'études en Orient, à Athènes ou à Rhodes.

La philosophie restait ainsi, à cette époque, une discipline toute grecque que l'on ne pouvait véritablement étudier en profondeur que dans les prestigieuses écoles athéniennes et rhodiennes. En dépit des efforts de Cicéron, il n'y eut jamais à l'époque républicaine d'écoles latines de philosophie<sup>387</sup>. Quant à la rhétorique, il fallut attendre le I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. pour que commence à se développer, non sans difficultés, une éloquence latine, au demeurant largement dépendante du modèle grec. A peine la première école de rhéteurs latins fut-elle ouverte par L. Plotius Gallus, en 93 av. J.-C., que dès l'année suivante un édit des censeurs L. Licinius Crassus et Cn. Domitius Ahenobarbus en dénonçait le caractère trop novateur et mettait en garde contre les dérives potentielles<sup>388</sup>. Plusieurs hypothèses ont été invoquées pour expliquer cette critique adressée aux écoles latines de rhétorique qui, pour autant, ne furent pas fermées. L'une d'elles consiste à voir dans cet édit une façon de défendre l'enseignement grec de l'éloquence et donc de préserver le caractère élitiste de cette éducation longue et difficile en la réservant aux jeunes gens issus des familles les plus nobles et les plus riches de Rome : pour certains historiens, les censeurs Crassus et Ahenobarbus auraient vu dans le développement d'une rhétorique de langue latine, accessible aux jeunes ambitieux issus de classes plus populaires et ne possédant pas nécessairement le grec, une dangereuse démocratisation de l'arme politique que constituait l'éloquence<sup>389</sup>. Nul doute,

---

<sup>386</sup> Cf. *supra*, p. 280.

<sup>387</sup> H.-I. Marrou, Tome II, 1982, p. 44-45.

<sup>388</sup> Suétone, *Grammairiens et rhéteurs*, XXV, 1 ; Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, XV, 11, 2 ; Tacite, *Dialogue des orateurs*, XXXV ; Cicéron, *De l'orateur*, III, 93-94.

<sup>389</sup> La bibliographie relative à cet édit de 92 av. J.-C. est immense : voir R. Pichon, « L'affaire des rhéteurs latini », *REA*, 6, 1904, p. 37-41 ; C. Barbagallo, « Stato, scuola e politica in Roma repubblicana », *RFIC*, 88, 1910, p. 498-500 ; A. Gwynn, 1926, p. 59-69 ; E. Gabba, « Politica e cultura in Roma agli inizi del I sec. A.

dans ce cas, que la nécessité d'effectuer un voyage d'études en Orient afin d'acquérir une formation supérieure dans le domaine de l'art oratoire contribua à conserver à l'enseignement de cette discipline un caractère éminemment élitiste. Cet édit, qui retardait la mise en place d'un enseignement proprement latin de la rhétorique, ne fut en tout cas pas sans conséquence dans le développement de la pratique du voyage d'études en Orient puisqu'il fallut attendre la fin du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. pour que, sous l'influence de Cicéron, l'éloquence latine acquiert ses lettres de noblesse<sup>390</sup>. Entre temps, la rhétorique demeura une discipline fondamentalement grecque dont les jeunes aristocrates romains pouvaient certes acquérir les rudiments auprès des grammairiens et rhéteurs grecs venus à Rome, mais dont l'étude approfondie imposait à celui qui aspirait véritablement à une formation supérieure dans ce domaine la réalisation d'un voyage d'études à Athènes ou à Rhodes afin d'y fréquenter les prestigieuses écoles qui s'y trouvaient et les professeurs célèbres qui y enseignaient.

L'exemple de Cicéron est, à cet égard, intéressant. Celui-ci donne de son état de santé à la veille de son départ pour Athènes un tableau pour le moins alarmant : « J'étais alors très maigre et très délicat de corps, avec un cou long et mince, complexion et apparences qui ne sont pas loin, croit-on, d'être un danger de mort, quand s'y ajoutent le travail et de grands efforts de poumons. Et cela inquiétait d'autant plus les personnes auxquelles j'étais cher, que dans mes discours je disais tout sans baisser le ton, sans varier mon débit, de toute la force de ma voix, et en faisant effort de mon corps tout entier. Aussi mes amis et les médecins me conseillaient-ils de ne plus plaider. Mais je crus devoir m'exposer à tous les risques plutôt que de renoncer à la gloire de l'éloquence, que j'espérais. Comme j'étais d'ailleurs persuadé qu'en baissant le ton, en mesurant ma voix, en corrigeant ma déclamation, je pourrais tout à la fois échapper au péril dont j'étais menacé et avoir une éloquence plus posée, je résolus de

---

C. », *Athenaeum*, 31, 1953, p. 259-272 ; A. Michel, *Rhétorique et philosophie chez Cicéron*, Paris, 1960, p. 64-70 ; M. L. Clarke, 1953, p. 11-13 ; G. Kennedy, 1972, p. 95 ; P. L. Schmidt, « Die Anfänge der institutionellen Rhetorik in Rome », dans E. Lefèvre (éd.), *Monumentum Chiloniense Festschrift für Erich Burck*, Amsterdam, 1975, p. 187-201 ; A. Manfredini, « L'editto de « coercendis rhetoribus latinis » del 92 a. C. », *SDHI*, 1976, p. 99-148 ; S. F. Bonner, 1977, p. 71-74 ; J.-M. David, « Promotion civique et droit à la parole : L. Licinius Crassus, les accusateurs et les rhéteurs latins », *MEFRA*, 91, 1979, p. 135-181 et, du même auteur, 1992, p. 299-301 ; G. Calboli, 1982, p. 70-99 ; Cl. Moatti, 1997, p. 193-195 ; voir, en dernier lieu, E. S. Gruen, 1996, p. 179-191, qui reprend les différentes hypothèses formulées avant lui.

<sup>390</sup> Les principales œuvres de Cicéron allant dans ce sens sont : *De l'invention*, *Divisions de l'art oratoire*, *De l'orateur*, *Brutus*, *L'orateur* ; sur le rôle de Cicéron dans le développement d'une rhétorique latine, voir M. L. Clarke, 1953, p. 50-84 et J.-M. David, 1992, p. 367-399.

changer de méthode et ce fut là le motif de mon départ pour l'Asie. »<sup>391</sup>. Or, toujours selon ses propres dires, les cours de diction de Molon lui furent particulièrement bénéfiques sur le plan physique : « Lorsque deux ans après je revins à Rome, j'étais non seulement mieux exercé, mais encore presque métamorphosé. Ma voix n'avait plus d'éclats exagérés et mon style avait comme fini de bouillonner ; mes poumons s'étaient fortifiés et mon corps avait acquis un embonpoint raisonnable »<sup>392</sup>. En partant pour l'Orient, Cicéron espérait donc y découvrir un style particulier d'éloquence, moins exigeant physiquement, l'éloquence asiatique, et y apprendre des techniques oratoires que les professeurs de Rome ne pouvaient manifestement pas lui inculquer.

Il ne faut donc pas envisager l'éducation reçue à Rome et celle reçue en Orient en terme de rivalité, mais plutôt en terme de complémentarité : on allait chercher à Athènes ou à Rhodes une formation intellectuelle supérieure et complémentaire de celle que l'on avait reçue dans l'*Urbs*, mais dont étaient absentes deux disciplines majeures, la philosophie et surtout l'éloquence. C'est ce qu'exprime très clairement Cicéron : « un homme comme toi [Cicéron s'adresse à Brutus], pourvu, comme tu l'es, des plus fécondes connaissances, puisées, à défaut de Rome qui ne les fournissait pas, dans la ville même qui a toujours passé pour le séjour de la science »<sup>393</sup>.

On peut dès lors en déduire que la venue à Rome de philosophes et de rhéteurs grecs aux II<sup>ème</sup> et I<sup>er</sup> siècles av. J.-C., loin de retarder le développement du voyage d'études en Orient<sup>394</sup>, contribua en réalité à l'encourager. A l'exception notoire d'un Scipion Emilien dont on voit mal, il est vrai, pour quelle raison il aurait pu juger nécessaire d'effectuer un voyage d'études en Orient<sup>395</sup>, on peut supposer que pour la plupart des jeunes aristocrates romains de la fin de la République la fréquentation ponctuelle, à Rome, de professeurs grecs de philosophie et d'éloquence suscita davantage le désir de se rendre en Orient approfondir l'étude de ces disciplines que celui de se contenter des quelques rudiments acquis dans

---

<sup>391</sup> Cicéron, *Brutus*, XCI, 313-314 ; ce tableau particulièrement sombre est confirmé par Plutarque, *Cicéron*, III, 7 : « Effectivement il était de complexion, maigre et décharné. Malade de l'estomac, il ne prenait qu'à peine, et tard dans la journée, un repas mince et léger. Sa voix était forte et bien timbrée, mais rude et sans souplesse, et, comme elle s'élevait toujours aux tons les plus hauts par suite de la passion et de la véhémence de son débit, elle faisait craindre pour sa santé ».

<sup>392</sup> Cicéron, *Brutus*, XCI, 316 ; voir P. Grimal, 1986, p. 35 ; 69 ; 79.

<sup>393</sup> Cicéron, *Brutus*, XCVII, 332.

<sup>394</sup> Comme le pensent J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 300.

<sup>395</sup> Cf. *supra*, p. 277-278.

l'*Urbs*. Le fait que Q. Caecilius Metellus Numidicus se soit rendu à Athènes pour y étudier avec Carnéade se comprend mieux si l'on songe au succès des conférences données par ce dernier lors de sa venue à Rome en tant qu'ambassadeur. Le jeune homme n'était certes pas né en 155 av. J.-C., mais étant donné son retentissement extraordinaire, le souvenir de cet événement dut sans nul doute lui parvenir et susciter chez lui le désir de s'en aller trouver le philosophe responsable d'une telle agitation intellectuelle. On l'a dit, le fait que tant de jeunes aristocrates romains aient décidé de séjourner à Rhodes afin d'y recevoir l'enseignement rhétorique d'Apollonios Molon se conçoit plus aisément lorsqu'on se souvient de ses séjours dans l'*Urbs* et des conférences à succès qu'il donna alors devant la jeunesse dorée de Rome<sup>396</sup>.

Au-delà de son intérêt éducatif, le voyage d'études en Orient s'inscrivait donc peut-être aussi dans une démarche d'autopsie dont les ressorts psychologiques sont malheureusement complexes à déterminer étant donné le caractère lacunaire de la documentation. On est malgré tout tenté de formuler ici l'hypothèse suivante : est-ce que finalement la diffusion de l'hellénisme dans l'*Urbs* au II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., la venue de grammairiens, de philosophes et de rhéteurs grecs, ou encore la création de bibliothèques grecques, plutôt que de susciter une réaction « casanière » et un réflexe de repli sur soi, n'a pas, au contraire, donné aux jeunes Romains le désir de se rendre en Orient pour y étudier la philosophie et l'éloquence, mais aussi pour pénétrer directement les valeurs culturelles de l'hellénisme, pour confronter leur culture livresque à la réalité de l'Orient grec, en bref pour voir de ses propres yeux ? Varron, qui fit lui-même un séjour à Athènes entre 84 et 82 av. J.-C. au cours duquel il entendit le fameux Antiochos d'Ascalon, fait ainsi l'éloge du voyage aux sources pour ceux, amateurs de philosophie, désireux de s'instruire : « Mes amis qui ont cette passion, je les envoie en Grèce, je veux dire que je les envoie aux Grecs pour puiser à la source plutôt que de suivre les ruisselets »<sup>397</sup>. Tout autant que de l'impératif éducatif, le voyage d'études en Orient paraît relever du principe d'autopsie.

Au fond, le sens du voyage d'études en Orient des jeunes aristocrates romains tient dans le mot célèbre d'Horace, qui effectua lui-même un séjour de jeunesse en Grèce : « J'ai eu le bonheur d'être élevé à Rome...la savante Athènes ajouta un peu plus d'art à cette éducation »<sup>398</sup>.

---

<sup>396</sup> Cf. *supra*, p. 275-276.

<sup>397</sup> Varron, *Satires Menippées*, fr. 141 B ; Cicéron, *Académiques*, I, 12.

<sup>398</sup> Horace, *Epîtres*, II, 2, 41-43.

## Du voyage d'études au voyage fonctionnel

Les jeunes aristocrates romains qui effectuèrent des voyages d'études en Orient se destinaient tous à une carrière politique ; dans quelle mesure, dès lors, le voyage d'études peut-il être envisagé comme le prélude de déplacements fonctionnels à venir ?

Il apparaît tout d'abord que le voyage d'études pouvait, dans une certaine mesure, constituer une formation au voyage officiel. Il s'agissait en effet souvent pour ceux qui l'accomplissaient de la première expérience de déplacement lointain. C'était parfois la première occasion pour les jeunes nobles romains de sortir des frontières italiennes pour parcourir et découvrir la *pars orientalis* de l'empire. Ainsi, pour ne prendre que cet exemple, le voyage d'études de Cicéron et de ses compagnons leur offrit l'opportunité de visiter à la fois la Grèce – Corinthe, Sparte et Athènes notamment – et une bonne partie de l'Asie Mineure – Adramyttion, Smyrne, Magnésie, Milet, Stratonicee, Cnide et enfin Rhodes<sup>399</sup>.

D'un point de vue purement pratique, le voyage d'études confrontait les jeunes aristocrates romains aux réalités matérielles, parfois difficiles, du voyage antique. Il leur fallait alors affronter les « misères du voyage »<sup>400</sup>, notamment les multiples contraintes liées aux moyens de transport, qu'ils soient terrestres ou maritimes – inconfort, lenteur désespérante, fatigue et indispositions éventuelles –, mais aussi les dangers, naturels ou humains, que présentait tout déplacement dans l'Antiquité – caprices météorologiques, piraterie, banditisme. L'exemple, bien connu, de César, capturé par des pirates lors de son voyage vers Rhodes, suffit à illustrer cela<sup>401</sup>. D'autre part, le voyage d'études posait également aux futurs voyageurs officiels le problème de la logistique et de l'intendance du voyage. Les sources ne sont guère abondantes sur ce point, mais le cas de Marcus, le fils de Cicéron, apporte néanmoins quelques renseignements, notamment concernant la question du financement. Ainsi, alors que Marcus s'apprêtait à gagner Athènes, son père s'interrogeait toujours sur le moyen le plus sûr de lui confier l'argent nécessaire à son voyage et son séjour : devait-il l'emporter avec lui – au risque de le perdre ou d'en être détourné – ou pouvait-il le toucher par lettre de change<sup>402</sup> ? La correspondance cicéronienne montre par ailleurs que le coût d'un tel voyage d'études était très élevé : au prix exorbitant des leçons

---

<sup>399</sup> II, 5-8 et *supra*, p. 260-261.

<sup>400</sup> J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 483.

<sup>401</sup> II, 10.

<sup>402</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, XII, 24, 1 ; 32, 2.

dispensées par les professeurs fréquentés s'ajoutaient les dépenses engendrées par le transport, le logement et la nourriture de l'étudiant. C'est la raison pour laquelle, soucieux de permettre à son fils de tenir son rang, Cicéron lui alloua la totalité des revenus que lui procuraient ses immeubles de rapport situés sur l'Argilète et l'Aventin ; la somme, colossale, représentait pas moins de 80 000 sesterces par an<sup>403</sup>. Il faut dire que le train de vie du jeune homme était pour le moins dispendieux : en plus des nombreux professeurs qu'il rémunérait et parfois même logeait et entretenait, Marcus exigea de son père qu'il lui fournisse un copiste grec afin de recopier ses notes de travail<sup>404</sup>.

En ce sens qu'il confrontait les jeunes Romains aux réalités orientales et leur permettait d'appréhender les contraintes matérielles inhérentes à tout déplacement antique, le voyage d'études peut donc, au moins dans une certaine mesure, être considéré comme un premier apprentissage du voyage fonctionnel.

Le lien entre voyage d'études et voyage officiel apparaît plus étroit encore lorsque l'on envisage la dimension politique du voyage d'études. En effet, si le but premier du voyage d'études était bel et bien intellectuel, ce type de déplacement n'était pour autant pas dépourvu de tout sens politique.

C'était notamment un moment privilégié pour se faire des relations et s'intégrer dans des réseaux clientélares indispensables à une carrière politique couronnée de succès. Réseaux romains tout d'abord. Bien que les sources ne s'en fassent pas toujours l'écho, il apparaît qu'un voyage d'études ne s'effectuait que rarement en solitaire. Le jeune Romain était, le plus souvent, accompagné de plusieurs camarades. C'est le cas de Cicéron dont les nombreux compagnons d'études restèrent tout au long de sa vie des amis personnels autant que des alliés politiques fidèles<sup>405</sup>. Les cas de Marcus Cicéron et d'Octave sont plus révélateurs encore. On a en effet pu remarquer que les étudiants séjournant à Athènes autour de Marcus en 44 av. J.-C. se révélèrent plutôt favorables aux assassins de César, tandis que ceux qui dans le même temps entouraient Octave à Apollonia allaient se poser en héritiers de César avant de fonder le régime impérial<sup>406</sup>. Il faut dire, s'agissant d'Octave, que c'est César lui-même qui avait supervisé le choix des personnes chargées de l'accompagner à

---

<sup>403</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, XII, 32, 2 ; XIII, 47 ; XIV, 7, 2 ; 11, 2 ; 16, 4 ; 17, 5 ; XV, 15, 4 ; 17, 1 ; 20, 4 ; XVI, 1, 5.

<sup>404</sup> Cicéron, *Lettres à ses amis*, XVI, 21.

<sup>405</sup> II, 6-9.

<sup>406</sup> J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 304 ; sur les compagnons d'études respectifs de Marcus et d'Octave, voir II, 16-19 (Marcus) et 21-22 (Octave).

Apollonia<sup>407</sup>. Réseaux grecs ensuite. Les séjours d'études des Romains furent aussi l'occasion pour eux d'établir des liens avec les Grecs rencontrés et fréquentés sur place : professeurs, jeunes aristocrates du cru, ou bien encore personnages issus de l'élite dirigeante locale. C'est ce qu'exprime à merveille Marcus Cicéron dans une lettre adressée à Tiron, l'affranchi de son père : « Je me suis fait un cercle d'amis, composé d'hommes que Cratippos a amenés avec lui de Mytilène, tous gens instruits et dont il fait le plus grand cas. Je vois aussi beaucoup Epicratès, qui tient le premier rang à Athènes, Léonidès et autres personnages de même considération »<sup>408</sup>.

Le voyage d'études pouvait donc être l'occasion de se constituer une clientèle romaine qui pouvait, ensuite, s'avérer précieuse dans la lutte pour le pouvoir politique à Rome autant qu'une clientèle grecque qui pouvait, le cas échéant, être mise à contribution lors de voyages fonctionnels ultérieurs. Ainsi, quand, en 51-50 av. J.-C., un voyage officiel ramena Cicéron en Orient – à l'occasion de son proconsulat de Cilicie –, il ne manqua pas, à l'aller comme au retour, de faire escale à Athènes, « séjour qu'enchantait le souvenir de ses anciennes études » et au cours duquel il « fréquenta les hommes qui tenaient le premier rang par leur culture et salua ses amis et connaissances »<sup>409</sup>. On sait en outre qu'il fut alors l'hôte d'Aristos, qui n'était autre que le frère d'Antiochos d'Ascalon, le professeur de philosophie auquel Cicéron s'était particulièrement attaché lors de son séjour d'études<sup>410</sup>. Les liens qui se nouaient à l'occasion d'un voyage d'études n'étaient donc pas sans lendemain.

Au-delà de ces relations personnelles qui pouvaient s'établir lors d'un séjour d'études et perdurer longtemps après, la faveur de Cicéron pour Athènes, tout comme celle de Marc-Antoine pour cette même cité<sup>411</sup>, prouve, plus largement, qu'un personnage public romain avait toutes les chances d'être bien disposé à l'égard de la cité qui l'avait accueilli au cours de ses études si, d'aventure, un voyage fonctionnel venait à le ramener en Orient. L'inverse n'était pas moins vrai. C'est ce que montre le dialogue qui s'engagea entre Archélaos et Cassius, son ancien élève, en 42 av. J.-C., alors que ce dernier s'apprêtait à s'emparer de Rhodes. Il est évident, dans les mots d'Archélaos comme dans la réponse de Cassius, que tous deux considéraient qu'il existait un lien privilégié entre la cité et l'étudiant qui avait

---

<sup>407</sup> J.-M. Roddaz, 1984, p. 35-37 ; J.-P. Néraudeau, 1996, p. 54-59.

<sup>408</sup> Cicéron, *Lettres à ses amis*, XVI, 21, 5.

<sup>409</sup> Plutarque, *Cicéron*, XXXVI, 7.

<sup>410</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, V, 10, 5.

<sup>411</sup> Fr. Chamoux, 1986, p. 272-275 et 337 ; Chr. Habicht, 2006<sup>2</sup>, p. 393-397.

séjourné dans ses murs : « Quant à toi, Cassius, tu dois un respect particulier à cette cité où tu as été élevé et éduqué, où tu as vécu et eu ta maison et où tu fréquentas ma propre école. Tu me dois le respect, à moi qui espérais un jour pouvoir compter sur ton éducation pour diverses attentes et qui allègue aujourd'hui cette relation au nom de ma patrie de peur qu'elle ne soit contrainte à une guerre avec toi, son pupille [...] La première erreur qu'ils ont faite avec moi fut de m'offenser lorsque je leur demandais de l'aide, à eux, mes éducateurs et protecteurs. Ils m'ont préféré Dolabella qu'ils n'ont pourtant ni élevé, ni éduqué »<sup>412</sup>.

D'autre part, le voyage d'études pouvait aussi être l'occasion d'émerger sur la scène politique romaine en se faisant connaître de l'opinion publique. César put ainsi se révéler et s'illustrer aux yeux de ses compatriotes à la faveur de sa capture par les pirates, alors qu'il gagnait Rhodes, le lieu de ses études : le châtiment qu'il ne manqua pas d'infliger à ses ravisseurs et son attitude lors de cet épisode lui permirent en effet de s'attirer les faveurs d'une plèbe toujours avide d'exploits en ce genre<sup>413</sup>.

Si l'on élargit encore la perspective, il apparaît que le voyage d'études pouvait se prolonger, au cours des déplacements fonctionnels des *imperatores* romains, par une « formation permanente » dont Cicéron se fait, une nouvelle fois, le témoin privilégié lorsqu'il rappelle que « ces études [...] sont de nos voyages, de nos villégiatures »<sup>414</sup>. Cette formation permanente pouvait prendre différents aspects.

On l'a vu, la Rome des II<sup>ème</sup>-I<sup>er</sup> siècles av. J.-C., avait su attirer à elle des intellectuels grecs dont au moins une partie s'installa dans l'*Urbs* et contribua à l'éducation et à la formation des jeunes aristocrates romains<sup>415</sup>. Or, certains de ces intellectuels surent s'intégrer dans les cercles familiaux et amicaux de l'aristocratie romaine et s'attachèrent plus particulièrement à des personnages éminents dont ils furent amenés à partager les activités<sup>416</sup>. C'est ainsi que l'on peut fréquemment voir, dans les sources littéraires, des *imperatores*

---

<sup>412</sup> Appien, *Histoire romaine, Guerres civiles*, IV, 9, 68-69.

<sup>413</sup> Suétone, *César*, IV, 2-3 ; Plutarque, *César*, I, 8-II ; Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, II, 41, 3-42 ; Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, VI, 9, 15 ; Polyen, *Stratagèmes*, VIII, 23, 1 ; Pseudo-Aurélius Victor, *Livre des hommes célèbres de Rome*, LXXVIII ; sur le retentissement de cet épisode à Rome, voir J. Carcopino, 1990<sup>6</sup>, p. 19 ; R. Etienne, 1997, p. 14 ; L. Canfora, 2001, p. 21-24.

<sup>414</sup> Cicéron, *Pour le poète Archias*, XVI.

<sup>415</sup> Cf. *supra*, p. 276-280.

<sup>416</sup> Sur les rapports entre les intellectuels grecs et aristocrates romains, voir principalement M. H. Crawford, « Greek Intellectuals and Roman Aristocracy in the First Century B. C. », dans *Imperialism in the Ancient World*, Cambridge, 1978, p. 193-207 et J.-L. Ferrary, 1988, p. 396-399 et 602-607.

romains se déplaçant, dans le cadre de fonctions officielles, en compagnie d'intellectuels grecs auprès desquels ils pouvaient en quelque sorte prolonger leurs études. L'exemple le plus célèbre d'entre tous est évidemment celui de Scipion Emilien qui, tout au long de sa carrière, voyagea en compagnie – entre autres – de Polybe et de Panétios de Rhodes. L'historien grec se trouvait ainsi à ses côtés en 151 av. J.-C. lors de ses opérations en Espagne, puis en 146 av. J.-C. au moment de la prise et de la destruction de Carthage, où l'on peut voir les deux hommes méditer sur la fragilité du pouvoir et de l'existence et sur l'inéluctable déchéance des choses et des hommes<sup>417</sup>. Quant au philosophe Panétios, qui comptait, avec Polybe, parmi les membres les plus illustres du fameux « cercle des Scipions », il était aux côtés de l'*imperator* romain lors de sa grande mission d'information en Orient aux alentours de 140-139 av. J.-C.<sup>418</sup>. De la même manière, on sait que l'historien Théophraste de Mitylène accompagna Pompée lors de ses déplacements fonctionnels en Orient entre 67 et 62 av. J.-C.<sup>419</sup>. Lucullus, pour sa part, emmenait toujours avec lui l'un de ses professeurs, Antiochos d'Ascalon, un philosophe renommé, ainsi que le poète Archias<sup>420</sup>. Crassus, enfin, ne voyageait qu'accompagné de son maître de philosophie, Alexandros<sup>421</sup>. On

---

<sup>417</sup> Polybe, *Histoires*, XXXVIII, 21-22 ; Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XXXII, 24, 1 et Appien, *Histoire romaine*, VII, *Livre d'Annibal*, 8, 132. Voir P. Pédech, « Notes sur la biographie de Polybe », *LEC*, 29, 1961, p. 151-156 ; sur les liens entre Scipion Emilien et Polybe, voir J.-L. Ferrary, 1988, p. 539-545 ; cf. également *infra*, chapitre 5.

<sup>418</sup> Cicéron, *Académiques*, II, 2, 5 ; *De la République*, VI, 11 ; Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, IV, 3, 13 ; Diodore de Sicile, *Bibliothèque Historique*, XXXIII, 28 ; Plutarque, *Œuvres morales*, 200e ; Poseidonios dans *FGrHist*, III, p. 255. Sur cette ambassade, voir J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 108-109 et *supra*, chapitre 1 ; concernant les rapports entre Scipion Emilien et Panétios, voir J.-L. Ferrary, 1988, p. 589-615, particulièrement p. 610-611.

<sup>419</sup> Cicéron, *Pour le poète Archias*, X, 24 ; Strabon, *Géographie*, XI, 503c ; XIII, 617-618c. Sur Théophraste de Mitylène, voir L. Robert, « Théophraste de Mitylène à Constantinople », *CRAI*, 1969, p. 42-64 (repris dans *Opera Minora Selecta*, Tome V, Amsterdam, 1989, p. 561-583) ; sur les relations entre Pompée et Théophraste et, plus largement, sur l'entourage intellectuel grec de l'*imperator*, voir W. S. Anderson, *Pompey, his Friends and the Literature of the First Century B. C.*, Berkeley, 1963, p. 28-41 et M. H. Crawford, 1978, p. 203-204.

<sup>420</sup> Plutarque, *Lucullus*, XXVIII, 8 ; XLII, 3-4 ; Cicéron, *Pour le poète Archias*, V, 11 ; IX, 21. Sur Lucullus et Antiochos, voir J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 301 et J.-L. Ferrary, 1988, p. 611.

<sup>421</sup> Plutarque, *Crassus*, III, 6-7 : « On dit qu'il était très savant en histoire et connaissait un peu la philosophie, s'étant initié aux doctrines d'Aristote, étude où il eut pour maître Alexandre, homme d'un caractère facile et doux, comme le prouvent ses relations avec Crassus. Il serait en effet difficile de dire s'il était plus pauvre au moment où il entra dans la maison de Crassus ou après. Seul de ses amis, il l'accompagnait dans tous ses voyages, et il recevait pour la route une couverture, que Crassus lui réclamait au retour... ».

pourrait sans peine multiplier encore les références de ce type<sup>422</sup>. Au-delà de sa dimension intellectuelle, cette démarche consistant, pour les *imperatores* romains, à se faire accompagner par des lettrés grecs dans leurs voyages fonctionnels possédait une portée symbolique importante dès lors qu'elle attestait, de manière évidente, leur philhellénisme. Il s'agissait, à ce titre, d'un message politique à l'attention des communautés orientales destiné à placer celles-ci dans des dispositions favorables à l'égard de Rome et de ses représentants. De plus, ces intellectuels grecs jouèrent bien souvent le rôle de conseillers auprès des *imperatores* auxquels ils s'attachèrent et contribuèrent à infléchir la politique de ces derniers dans le sens d'une certaine bienveillance envers l'hellénisme, ce qui, là encore, ne pouvait qu'être très apprécié des populations grecques<sup>423</sup>. On décèle aussi, derrière une telle pratique, le souci de ces *imperatores* philhellènes de voir conservé et célébré le souvenir de leurs hauts-faits. Cicéron ne fait d'ailleurs pas mystère de cette forme de propagande personnelle dont les intellectuels grecs évoluant dans l'entourage des Romains les plus éminents étaient appelés à devenir les relais<sup>424</sup>. C'est ainsi que le poète Archias se fit le chantre des exploits de Lucullus au cours de la guerre mithridatique et que Théophraste de Mytilène devint en quelque sorte l'historiographe officiel de Pompée<sup>425</sup>. Si la part de calcul politique ressortant des relations entre intellectuels grecs et aristocrates romains ne doit donc pas être négligée, il n'en demeure pas moins évident que celles-ci procédaient d'une démarche intellectuelle dont la sincérité ne doit pas être sous-estimée.

C'est ce que permet de mettre en évidence un autre aspect, plus significatif, de la formation permanente des magistrats romains en déplacement. Il n'était pas rare que ces derniers profitent de leurs voyages fonctionnels en Orient pour prolonger leurs voyages d'études et compléter leur formation intellectuelle à la faveur d'étapes qui ressortaient clairement de la sphère du privé. Le choix de ces étapes autant que celui des disciplines abordées en ces circonstances illustre le lien étroit qui existait entre cette formation permanente et leurs séjours d'études antérieurs. Il s'agissait en effet des mêmes centres culturels qui les avaient déjà accueillis dans leur jeunesse, à savoir Athènes et Rhodes, et des

---

<sup>422</sup> Caton le Jeune par exemple compta toujours parmi son entourage un certain nombre de philosophes avec lesquels il aimait discuter : Plutarque, *Caton le Jeune*, LVII, 4 ; LXV, 11-LXVIII, 1. Il en va de même pour Brutus : Plutarque, *Brutus*, XXXIV, 8 ; XL, 1 ; XLVIII, 2 ; LII, 2 et 6.

<sup>423</sup> J.-L. Ferrary, 1988, p. 610-615.

<sup>424</sup> Cicéron, *Pour le poète Archias*, XXIII-XXXI.

<sup>425</sup> Cicéron, *Pour le poète Archias*, VI ; XI ; XXI ; XXIV.

mêmes disciplines fondamentales, en l'occurrence la philosophie et, dans une moindre mesure, la rhétorique.

Athènes paraît ainsi avoir eu la faveur des voyageurs officiels romains comme auparavant celle des étudiants. Il est vrai que sa situation géographique en faisait une escale incontournable sur le chemin de l'Orient, mais cet élément ne saurait, à lui seul, expliquer la fréquence des visites des personnages publics romains en Attique : le prestige culturel de la cité autant que ses infrastructures éducatives renommées prirent rapidement le pas sur sa position privilégiée<sup>426</sup>. En 109-108 av. J.-C., L. Licinius Crassus fit, par deux fois, escale à Athènes dans le cadre du voyage fonctionnel qui devait le mener, en tant que questeur, en Asie. La première escale, à l'aller, paraît avoir été assez courte et l'on ne dispose d'aucune information permettant d'attester une quelconque activité intellectuelle de sa part. Peut-être faut-il supposer que les impératifs de sa mission l'obligèrent à gagner sa province au plus vite, l'empêchant alors de s'attarder en Attique plus que de raison. Au retour en revanche, Crassus disposait assurément de davantage de temps et put dès lors séjourner plus longuement dans la cité. Bien que lui-même en déplore amèrement la brièveté, qu'il impute au refus des Athéniens de recommencer la célébration des Mystères d'Eleusis, pour lesquels il était arrivé deux jours trop tard<sup>427</sup>, son séjour semble avoir duré un temps relativement conséquent puisqu'il prétend avoir « entendu les maîtres les plus savants » et dresse d'ailleurs une liste de ceux qui s'illustraient alors à Athènes<sup>428</sup>. Il est toutefois impossible d'établir lesquels d'entre eux il écouta effectivement. On sait seulement qu'il eut l'occasion de lire le *Gorgias* de Platon en compagnie du philosophe de l'Académie, Charmadas<sup>429</sup>.

Peu de temps après Crassus, en 103 av. J.-C., M. Antonius, qui se rendait en Cilicie en tant que proconsul, fit lui aussi escale à Athènes et en profita pour y fréquenter les mêmes philosophes : on retrouve ainsi le nom de Charmadas auquel vient s'ajouter celui du stoïcien Mnésarque<sup>430</sup>. Bien que la démarche intellectuelle de formation permanente paraisse être rigoureusement la même dans les deux cas, on remarquera cependant que les circonstances des séjours respectifs de Crassus et M. Antonius sont sensiblement différentes : alors que Crassus choisit délibérément de demeurer longuement à Athènes – à l'en croire, il serait

---

<sup>426</sup> Cf. *supra*, p. 251-256 et *infra*, chapitre 5.

<sup>427</sup> Cicéron, *De l'orateur*, III, 20, 75.

<sup>428</sup> Cicéron, *De l'orateur*, I, 11, 45 et II, 90, 365 ; sur le séjour de Crassus à Athènes, voir J.-L. Ferrary, 1988, p. 397-399 et E. Perrin-Saminadayar, 2007, p. 592-595.

<sup>429</sup> Cicéron, *De l'orateur*, I, 20, 93.

<sup>430</sup> Cicéron, *De l'orateur*, I, 18, 82-84 ; II, 1, 3.

d'ailleurs resté plus longtemps encore si les Athéniens ne l'avaient pas irrité par leur refus de répéter les Mystères d'Eleusis –, M. Antonius affirme pour sa part avoir été retenu en Attique par des conditions de navigation difficiles : « Quand je partis en Cilicie (j'y étais nommé proconsul), les difficultés de la navigation m'ayant retenu plusieurs jours à Athènes, je passai tous mes instants dans la compagnie des philosophes les plus célèbres »<sup>431</sup>.

En 93 av. J.-C., L. Gellius Poplicola, en route pour la province de Macédoine dont il venait d'obtenir la charge en tant que proconsul, s'arrêta à son tour à Athènes et, comme ses prédécesseurs, mit à profit cette escale pour suivre les leçons des philosophes des différentes écoles athéniennes. Il alla même jusqu'à les convoquer tous dans l'espoir de leur faire mettre fin à leurs querelles doctrinales : « Quand Gellius [...] arriva à Athènes à titre de proconsul au sortir de sa préture, étant à Athènes, il convoqua en un lieu tous les philosophes qui se trouvaient alors là et leur recommanda avec la plus grande insistance de mettre un terme à leurs discussions »<sup>432</sup>.

Comme tous les magistrats romains sur le chemin de l'Orient, Pompée fit escale à Athènes aussi bien à l'aller qu'au retour de son expédition contre les pirates puis contre Mithridate. L'escale de 67 av. J.-C. fut l'occasion d'un sacrifice à Athéna *Polias* et d'un discours au peuple athénien, tous deux accueillis avec des transports d'enthousiasme<sup>433</sup>. Il n'eut toutefois guère le temps, lors de ce passage dans la cité, de se livrer à quelque démarche intellectuelle : « Pressé par le temps, il passa devant la plupart des villes sans s'y arrêter, mais il fit pourtant escale à Athènes [...] repartant aussitôt après »<sup>434</sup>. Cinq ans plus tard, en revanche, après sa victoire sur Mithridate et la réorganisation de l'Orient, *l'imperator* eut tout le temps, lors d'une nouvelle escale dans la cité, d'assister aux leçons des philosophes : « Quand Pompée eut mis en ordre et réglé les affaires d'Asie, il poursuivit son voyage avec plus de solennité [...] A Athènes, il tint la même conduite à l'égard des philosophes »<sup>435</sup>.

Cicéron, que son voyage d'études avait conduit à séjourner longuement à Athènes<sup>436</sup>, ne manqua pas l'occasion de revenir en Attique à la faveur d'un déplacement fonctionnel. En 51 av. J.-C., alors qu'il se dirigeait vers la province de Cilicie qu'il avait été chargé

---

<sup>431</sup> Cicéron, *De l'orateur*, I, 18, 82.

<sup>432</sup> Cicéron, *Des Lois*, I, 20, 53.

<sup>433</sup> Plutarque, *Pompée*, XXVII, 4-5 ; cf. *infra*, chapitre 5.

<sup>434</sup> Plutarque, *Pompée*, XXVII, 4-5.

<sup>435</sup> Plutarque, *Pompée*, XLII, 7 et 11.

<sup>436</sup> II, 5.

d'administrer en tant que proconsul, il fit une première escale à Athènes du 24 juin au 6 juillet<sup>437</sup>. Il semble avoir prit plaisir à visiter la cité puisqu'il note : « J'ai été tout à fait charmé d'Athènes, tout au moins de la ville et de ses monuments »<sup>438</sup>. On ignore en revanche s'il se livra alors à quelque activité intellectuelle en compagnie des nombreux professeurs installés là ; sa personnalité et son attirance avérée pour les études philosophiques et rhétoriques permettent évidemment de le supposer, mais rien n'autorise à l'affirmer. A son retour de Cilicie, Cicéron fit de nouveau escale à Athènes, entre le 14 octobre et le début du mois de novembre 50 av. J.-C.<sup>439</sup>. Plutarque donne quelques détails sur ce séjour qui attestent un processus de formation permanente manifestement destinée à prolonger le séjour d'études de 79 av. J.-C. : « En revenant de sa province [...] il fit à Athènes un séjour qu'enchantait le souvenir de ses anciennes études. Il y fréquenta les hommes qui tenaient le premier rang par leur culture, salua ses amis et connaissances, et après avoir reçu de la Grèce de justes tributs d'admiration, il rentra à Rome »<sup>440</sup>.

Même au cours des guerres civiles, Athènes continua d'accueillir les *imperatores* romains en déplacement et de leur offrir les ressources intellectuelles nécessaires à leur formation permanente. En octobre 44 av. J.-C., la cité reçut ainsi en grande pompe et avec les plus grands honneurs les deux principaux meurtriers de César, Brutus et Cassius. Tandis que Cassius s'empressa de reprendre le chemin de l'Asie, Brutus choisit de séjourner en Attique<sup>441</sup>. Dans la droite ligne de son séjour de jeunesse dans la cité<sup>442</sup>, il se voua à l'étude de la philosophie en compagnie de l'académicien Théomnestos et du péripatéticien Cratippe de Pergame<sup>443</sup>. De la bataille de Philippes, en 42 av. J.-C., à celle d'Actium, en 31 av. J.-C., Marc-Antoine séjourna régulièrement à Athènes, notamment au cours des périodes hivernales<sup>444</sup>. La vie festive de cette ville de plaisirs et de spectacles n'explique pas à elle

---

<sup>437</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, V, 10-11 ; *Lettres à ses amis*, II, 8 ; XIII, 1.

<sup>438</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, V, 10, 5.

<sup>439</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, VI, 9 ; VII, 1 ; *Lettres à ses amis*, XIV, 5.

<sup>440</sup> Plutarque, *Cicéron*, XXXVI, 7.

<sup>441</sup> Sur ce séjour, voir Chr. Habicht, 2006<sup>2</sup>, p. 393.

<sup>442</sup> II, 13.

<sup>443</sup> Plutarque, *Brutus*, XXIV, 1 : « Brutus s'embarqua pour Athènes. Le peuple l'y reçut chaleureusement, le comblant de louanges et de décrets honorifiques. Il logea chez un hôte qu'il avait ; il suivait les leçons de l'académicien Théomnestos et du péripatéticien Cratippos, philosophait avec eux et paraissait tout à fait oisif et désœuvré ».

<sup>444</sup> Voir Ch. Habicht, 2006<sup>2</sup>, p. 393-399 ; E. Perrin-Saminadayar, 2007, p. 646-647.

seule la faveur particulière de l'*imperator* pour la cité : comme tant d'autres Romains avant lui, il ne manqua pas d'y écouter les leçons des professeurs qui y officiaient<sup>445</sup>, poursuivant ainsi les études entamées plusieurs années auparavant dans cette même cité<sup>446</sup>.

Si Athènes demeurait la destination la plus prisée des *imperatores* romains soucieux de compléter leur formation intellectuelle, Rhodes n'était toutefois pas en reste et accueillit elle aussi nombre de ces personnages publics dans le cadre de leurs déplacements fonctionnels en Orient. La plupart d'entre eux, à l'image là encore de certains étudiants, séjournèrent d'ailleurs dans les deux cités ; une nouvelle fois, il paraît préférable d'envisager la relation entre ces deux centres culturels majeurs en termes de complémentarité plus que de concurrence<sup>447</sup>.

Q. Mucius Scaevola fit ainsi escale à Rhodes en 120 av. J.-C., lors de sa préture en Asie. Il rencontra à cette occasion le rhéteur Apollonios « le Doux » avec lequel il débattit des doctrines du célèbre Panétios de Rhodes<sup>448</sup>.

En 103 av. J.-C., son proconsulat en Cilicie permit à M. Antonius de séjourner non seulement à Athènes, mais aussi à Rhodes où, comme en Attique, il conversa avec les « hommes les plus savants »<sup>449</sup>.

Le cas le mieux documenté reste celui de Pompée à son retour d'Orient en 62 av. J.-C. Prenant la mer à Amisos, il fit une première escale à Mytilène au cours de laquelle « il donna la liberté à la ville par égard pour Théophraste, et il assista au concours traditionnel des poètes, qui prirent alors ses exploits pour unique sujet »<sup>450</sup>. De là, il choisit de gagner Rhodes, une escale qui, pourtant, ne s'imposait nullement pour gagner Athènes depuis Lesbos et qui représentait un détour conséquent dans l'itinéraire du voyage. Pompée entendit tous les philosophes de l'île qu'il gratifia d'un talent chacun<sup>451</sup>. Parmi ceux-là, ce fut le

---

<sup>445</sup> Plutarque, *Antoine*, XXIII, 2 : « Envers les Grecs, Antoine ne se montra d'abord ni extravagant ni grossier ; au contraire il se fit un plaisir d'écouter les conférences des lettrés et de regarder les concours et les initiations. Il rendait les jugements avec équité, et il aimait à être appelé ami des Grecs, et, plus encore, ami des Athéniens, dont la ville reçut de lui des dons considérables » ; voir aussi Appien, *Histoire romaine, Guerres civiles*, V, 8, 76.

<sup>446</sup> II, 14.

<sup>447</sup> Cf. *supra*, p. 254-255.

<sup>448</sup> Cicéron, *De l'orateur*, I, 17, 75.

<sup>449</sup> Cicéron, *De l'orateur*, II, 3.

<sup>450</sup> Plutarque, *Pompée*, XLII, 7.

<sup>451</sup> Plutarque, *Pompée*, XLII, 10.

célèbre Poseidonios d'Apamée, qu'il avait déjà eut l'occasion de rencontrer en 67 av. J.-C.<sup>452</sup>, qui retint le plus son attention. Alors que le philosophe était gravement malade, il mit un point d'honneur à le visiter afin lui rendre hommage<sup>453</sup> : adoptant l'attitude d'un disciple plus que d'un *imperator*, il interdit même à son licteur de frapper à sa porte avec sa baguette<sup>454</sup>. Surmontant sa douleur, Poseidonios prononça un discours qu'il prit soin de faire ensuite publier<sup>455</sup> ; Pompée, de son côté, se plaisait manifestement à relater l'épisode<sup>456</sup>. On mesure ici combien le rayonnement de ce type de relations pouvait constituer un enjeu primordial pour les deux parties<sup>457</sup>.

On sait qu'à son retour de Cilicie, en 50 av. J.-C., Cicéron fit escale à Rhodes avant de rejoindre Athènes puis Rome<sup>458</sup>. Rien ne permet toutefois d'affirmer qu'il profita de cette escale pour se livrer à de la formation permanente comme il le fit ensuite à Athènes. Il semblerait que Cicéron, qui n'entendait faire qu'une simple relâche dans l'île, ait simplement souhaité, non sans une certaine nostalgie, se remémorer les souvenirs de sa jeunesse et montrer à son fils Marcus et son neveu Quintus la cité dans laquelle il séjourna longuement pour ses études en 78-77 av. J.-C.<sup>459</sup>.

Un dernier exemple, particulièrement significatif, de relations entre un magistrat romain et un intellectuel grec doit être pris en considération ici. Il s'agit de celui de Caton d'Utique et Athénodore Cordylion. Alors qu'il servait en tant que tribun militaire auprès du préteur Rubrius en Macédoine, Caton décida de rencontrer le philosophe stoïcien Athénodore de Tarse, surnommé Cordylion qui, jusqu'alors, avait toujours refusé ses faveurs intellectuelles aux rois et aux généraux désireux d'entrer en relation avec lui. Sollicitant le congé de deux mois que lui accordait la loi, Caton s'embarqua pour Pergame où séjournait Athénodore – celui-ci fut en effet pendant un temps le directeur de la prestigieuse bibliothèque de Pergame – et, non content de parvenir à le rencontrer et à converser avec lui, il réussit à se l'attacher et à le ramener dans son camp avec une joie et une fierté qui n'eurent,

---

<sup>452</sup> Strabon, *Géographie*, XI, 1, 6.

<sup>453</sup> Cicéron, *Tusculanes*, II, 25, 61.

<sup>454</sup> Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, VII, 112.

<sup>455</sup> Plutarque, *Pompée*, XLII, 10.

<sup>456</sup> Cicéron, *Tusculanes*, II, 25, 61.

<sup>457</sup> J.-L. Ferrary, 1988, p. 612-613.

<sup>458</sup> Cicéron, *Lettres à ses amis*, II, 17, 1 ; *Lettres à Atticus*, VI, 7, 2 ; *Brutus*, I, 1 ; Plutarque, *Cicéron*, XXXVI, 7.

<sup>459</sup> II, 5 et 15.

selon Plutarque, pas été plus grandes s'il avait fait des conquêtes égales à celles de Pompée ou Lucullus à la même époque<sup>460</sup>. Ce cas est certes quelque peu particulier dans le sens où Caton n'était pas, formellement, en voyage fonctionnel lorsqu'il se rendit à Pergame puisqu'il jouissait alors d'un congé légal qui lui laissait tout loisir d'accomplir ce déplacement personnel ; il n'en demeure pas moins révélateur des enjeux à la fois intellectuels et politiques que revêtait la formation permanente des *imperatores* romains.

Car, en effet, les prétentions culturelles des Romains telles qu'elles transparaissent à travers la documentation réunie ici ne vont pas sans certaines limites. On peut, bien sûr, pointer du doigt la naïveté d'un L. Gellius Poplicola prétendant mettre fin aux querelles doctrinales des écoles philosophiques athéniennes par la seule grâce de son intervention et de sa médiation, mais là n'est pas l'essentiel<sup>461</sup>. Plus que tout, il est évident que pour un personnage public romain d'importance, le fait de fréquenter et de s'attacher des intellectuels grecs relevait, pour partie, on l'a dit, d'une propagande culturelle à destination des populations orientales<sup>462</sup>, mais aussi et surtout d'une politique de prestige qui s'inscrivait pleinement dans le cadre de la compétition qui mettait aux prises les *imperatores* romains les uns avec les autres : le témoignage de Plutarque sur la « conquête » d'Athénodore par Caton est, à cet égard, éloquent et le modèle est incontestablement celui des souverains hellénistiques<sup>463</sup>. Pour autant il serait faux de ne voir dans le comportement de ces *imperatores* qu'une démarche politiquement intéressée, dénuée de toutes préoccupations intellectuelles véritables. On a déjà souligné l'enjeu primordial que représentait, dans la vie

---

<sup>460</sup> Plutarque, *Caton le Jeune*, X : « Athénodore, surnommé Cordylion, philosophe très versé dans la doctrine stoïcienne et déjà vieux, séjournait à Pergame après avoir énergiquement décliné les invitations des généraux et des rois désireux d'entrer en relation d'amitié avec lui ; Caton, ayant appris cela, pensait qu'il ne servirait à rien de lui envoyer un message ou une lettre ; c'est pourquoi, profitant d'un congé de deux mois que lui accordait la loi, il s'embarqua pour l'Asie afin d'aller le voir, en se fiant à ses qualités personnelles pour réussir dans cette sorte de chasse. Arrivé auprès d'Athénodore, il discuta victorieusement avec lui, le fit changer de résolution et l'emmena dans son camp, très joyeux et très fier, comme s'il avait fait la plus belle des prises et une conquête plus brillante que celles de Pompée et de Lucullus, qui à cette époque, soumettaient par les armes, de tous côtés, des peuples et des royaumes ». A partir de ce moment, Athénodore ne quitta plus Caton et le suivit dans tous ses déplacements : Plutarque, *Caton le Jeune*, XVI, 1 ; Strabon, *Géographie*, XIV, 674, nous apprend d'ailleurs qu'Athénodore mourut auprès de Caton.

<sup>461</sup> Voir en ce sens E. Perrin-Saminadayar, 2007, p. 595-596 ; J.-M. David, 1992, p. 346-347 y voit pour sa part un témoignage touchant de bonne volonté culturelle.

<sup>462</sup> Cf. *supra*, p. 293.

<sup>463</sup> J.-M. David, 1992, p. 348-349.

publique romaine, la maîtrise de la rhétorique<sup>464</sup>. On peut donc estimer que pour certaines personnalités politiques de premier plan, la formation permanente en matière d'art oratoire représentait une nécessité impérieuse. Ce pourrait avoir été le cas de Q. Mucius Scaevola dont on a vu qu'il éprouva le besoin de s'attacher à l'enseignement du rhéteur Apollonios au cours de l'un de ses voyages fonctionnels en Orient. Il convient toutefois de pointer les limites d'une telle vision utilitaire. D'abord parce que le caractère ponctuel de ces échanges entre intellectuels grecs et *imperatores* romains en déplacement ne permettait guère une véritable « remise à niveau » dans le domaine rhétorique et encore moins un approfondissement de ce type d'études. Ensuite, parce qu'il apparaît clairement qu'en matière de formation permanente au détour du voyage officiel, c'est bien l'étude de la philosophie qui prédominait et non celle de l'éloquence, comme dans le cadre des voyages d'études. La très grande majorité des cas recensés font état des relations entre des magistrats romains et des philosophes grecs, non des rhéteurs. Or, si la philosophie pouvait évidemment nourrir l'éloquence, elle relevait tout de même assez largement de l'intérêt personnel de chaque *imperator* et son étude revêtait dès lors un caractère plus « gratuit » que celle de la rhétorique<sup>465</sup>. C'est pourquoi, la formation permanente des *imperatores* romains voyageant en Orient peut être considérée comme une manifestation de curiosité intellectuelle sincère et, dans une large mesure, désintéressée.

En s'inscrivant dans le cadre des déplacements fonctionnels des personnages publics romains, cette formation permanente, qui relevait incontestablement de la sphère du privé, pose aussi la question du rapport entre voyage officiel et déplacement personnel : cette pratique montre en effet que, dans le cas d'*imperatores* philhellènes, le voyage fonctionnel pouvait devenir le support privilégié de déplacements personnels propres à satisfaire une indéniable curiosité intellectuelle dont le tourisme culturel et religieux fut l'un des principaux modes d'expression.

---

<sup>464</sup> Cf. *supra*, p. 274-275 et J.-M. David, 1992, p. 321-366.

<sup>465</sup> Cf. *supra*, p. 274.

## Chapitre 5

### Tourisme culturel et religieux : les déplacements des *imperatores* romains en Orient

#### Entre public et privé : voyage fonctionnel et déplacement personnel

Dans la Rome républicaine des II<sup>ème</sup> et I<sup>er</sup> siècles av. J.-C., la carrière politique supposait l'accomplissement d'un certain nombre de déplacements fonctionnels, tant dans la péninsule italienne que dans le reste de l'empire, notamment dans sa *pars orientalis*. L'étude de ces déplacements conduit à en dégager le caractère mixte : bien qu'une expédition militaire en ait souvent constitué la base, les voyages fonctionnels des *imperatores* romains en Orient poursuivaient toujours plusieurs objectifs, guerriers évidemment, mais aussi diplomatiques, administratifs ou propagandistes. A ce titre, il ne paraît pas légitime, au plan historique, de chercher à établir une typologie distinguant entre plusieurs formes de déplacements spécifiques. En revanche, il existait bel et bien à Rome une distinction, théorique, mais explicite, entre le voyage fonctionnel et le déplacement personnel : tandis que le premier relevait de la sphère du public, le second procédait de celle du privé<sup>1</sup>. Dans la pratique toutefois, il apparaît que la frontière entre ces deux sphères pouvait s'avérer particulièrement poreuse. En effet, loin d'avoir été seulement tourné vers l'accomplissement d'une mission publique menée pour le compte de l'Etat, le voyage fonctionnel romain, qui ressortait normalement du domaine de l'*officium*, a pu également fournir au *imperatores* le cadre privilégié de déplacements personnels dont la vocation s'avérait, essentiellement, culturelle et religieuse et qui relevaient dès lors clairement du domaine de l'*otium*<sup>2</sup>.

Il apparaît ainsi, à la lumière des sources littéraires, mais aussi épigraphiques, que, dès le début du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., aussitôt après que Rome ait été amenée à s'impliquer pleinement et directement dans les affaires de Grèce puis d'Asie<sup>3</sup>, les *imperatores* en voyage officiel se sont efforcés de concilier les impératifs de leurs charges avec la découverte d'un

---

<sup>1</sup> Cf. *supra*, chapitre 1.

<sup>2</sup> Sur le concept d'« *otium* », voir J.-M. André, *L'Otium dans la vie morale et intellectuelle romaine, des origines à l'époque augustéenne*, Paris, 1966.

<sup>3</sup> Sur les relations entre Rome et l'Orient avant le II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., voir l'ouvrage, classique, de M. Holleaux, *Rome, la Grèce et les monarchies hellénistiques au III<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. (273-205 av. J.-C.)*, Paris, 1921.

Orient jusqu'alors uniquement connu par le biais des livres ou, le cas échéant, à la faveur d'un voyage d'études.

L'exemple le plus probant est évidemment celui de Paul-Emile qui, en 168/7 av. J.-C., après sa victoire sur Persée à Pydna et dans l'attente de la commission sénatoriale en provenance de Rome, décida d'entreprendre un grand voyage touristique en Grèce : « il fit reposer son armée et lui-même se mit à visiter la Grèce, récréation glorieuse et en même temps bienfaisante »<sup>4</sup>. Déjà avant Paul-Emile, les auteurs anciens attestent clairement que d'autres *imperatores* romains n'hésitèrent pas à se ménager, au détour de quelque déplacement fonctionnel, des étapes propres à satisfaire leur curiosité intellectuelle, voire leur dévotion personnelle. En 191 av. J.-C., Manius Acilius Glabrio entreprit ainsi l'ascension de l'Oeta afin d'y sacrifier en l'honneur d'Hercule<sup>5</sup>. Un an plus tard, Caius Livius Salinator et Lucius Cornélius Scipion Asiagenus gravirent tous deux la colline d'Ilion pour y offrir un sacrifice à Athéna Ilias<sup>6</sup>. La documentation papyrologique fait également connaître le cas d'un sénateur romain, L. Memmius, qui, en 112 av. J.-C., s'apprêtait à remonter le Nil depuis Alexandrie jusqu'au Fayoum pour « voir les sites »<sup>7</sup>. On ne connaît pas, hélas, pas le statut exact de ce sénateur et l'on ignore donc si la raison de sa venue en Egypte tenait à l'accomplissement d'un voyage officiel ou bien s'il s'agissait là d'un déplacement privé entrepris à des fins exclusivement touristiques. Toutefois, le parallèle avec la documentation réunie ici, mais aussi le protocole d'accueil mis en œuvre par l'Etat lagide à l'occasion de sa venue incite à voir en lui un personnage officiel qui profita d'un déplacement fonctionnel à

---

<sup>4</sup> Plutarque, *Paul-Emile*, XXVIII, 1-5 ; hormis par le témoignage de Plutarque, le circuit touristique de Paul-Emile en Grèce nous est surtout connu par le récit extrêmement détaillé qu'en fait Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 27, 5-28, 6 ; Tite-Live semble avoir, une fois encore, puisé à la source privilégiée que constituaient pour lui les *Histoires* de Polybe dont le texte est malheureusement très fragmentaire : Polybe, *Histoires*, XXX, 10.

<sup>5</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVI, 30, 2-3.

<sup>6</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVII, 9, 7 (C. Livius Salinator) et XXXVII, 37, 2-3 (Scipion Asiagenus).

<sup>7</sup> *P. Tebt.*, I, 33, 4-19. Le texte évoque « le repas destiné à Pétésouchos et les crocodiles » et « la visite du Labyrinthe ». Pétésouchos était l'un des nombreux dieux-crocodiles vénérés à l'époque gréco-romaine en Egypte ; cette divinité était particulièrement honorée dans le Fayoum – qui pullulait de crocodiles –, notamment à Crocodilopolis. Le Labyrinthe était le nom que donnaient les Grecs puis, après eux, les Romains au temple funéraire de la pyramide d'Amenhemhat III, située à Hawara, dans le Fayoum. On peut en outre supposer que parmi les sites que devait visiter Memmius figuraient les grandes pyramides ou encore Memphis, l'ancienne capitale pharaonique.

Alexandrie – une mission diplomatique par exemple – pour découvrir les charmes de l’Égypte dans le cadre d’un tourisme culturel d’État<sup>8</sup>.

La pratique continue d’être largement attestée tout au long du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. En 70 av. J.-C., après avoir conquis le royaume pontique de Mithridate VI Eupator, Lucullus profita du cours répit que lui laissait la guerre pour découvrir et goûter les charmes de l’Asie<sup>9</sup>. Quelques années plus tard, en 67 av. J.-C., Pompée, après avoir débarrassé la Méditerranée des pirates qui l’infestaient, passa son temps libre en visitant plusieurs cités grecques et asiatiques<sup>10</sup>. Une habitude chez lui puisqu’en 62 av. J.-C., on le retrouve, alors récent vainqueur de Mithridate, occupé à faire la tournée de grandes cités telles Mytilène, Rhodes ou Athènes afin d’y assister aux concours de poésie et d’y écouter les conférences des philosophes<sup>11</sup>. Sylla, autre *imperator* célèbre de la période républicaine, ne s’était pas comporté autrement en 84/83 av. J.-C., lorsqu’il avait longuement séjourné à Athènes avant de s’en retourner à Rome pour y affronter ses nombreux adversaires politiques<sup>12</sup>. Caton le Jeune saisit quant à lui l’occasion que lui offrait son tribunat militaire en Macédoine, en 67-66 av. J.-C., pour se rendre à Pergame afin d’y rencontrer le philosophe Athénodore Cordylion<sup>13</sup> ; peu après, au terme de sa magistrature, il entreprit de visiter l’Asie<sup>14</sup>. De même peut-on voir Cicéron profiter de ses déplacements proconsulaires pour faire, par deux fois, escale à Athènes entre 51 et 50 av. J.-C. : la première fois alors qu’il se dirigeait vers sa province de Cilicie, la seconde alors qu’il s’en retournait à Rome<sup>15</sup>. En 48 av. J.-C., César, dont la *celeritas* était pourtant légendaire, ralentit après Pharsale le rythme effréné de sa course pour s’attarder sur les côtes de l’Asie Mineure, plus particulièrement en Troade, sur le site d’Ilion<sup>16</sup> ; arrivé ensuite à Alexandrie, il y visita notamment le tombeau d’Alexandre le

---

<sup>8</sup> Cf. *supra*, chapitre 1.

<sup>9</sup> Plutarque, *Lucullus*, XXIII, 1.

<sup>10</sup> Plutarque, *Pompée*, XXX, 1.

<sup>11</sup> Plutarque, *Pompée*, XLII, 7-11 ; voir de même Plutarque, *Pompée*, XXVII, 4.

<sup>12</sup> Plutarque, *Sylla*, XXVI, 1 ; 4-5.

<sup>13</sup> Plutarque, *Caton le Jeune*, X. Signalons cependant que Caton n’était pas, au moins formellement, en voyage fonctionnel à ce moment là : sa visite à Athénodore s’inscrit en effet dans le cadre d’un congé légal de deux mois au cours de son tribunat militaire.

<sup>14</sup> Plutarque, *Caton le Jeune*, XII, 2. Bien que la magistrature de Caton était alors échue, il n’en demeure pas moins que sa présence en Orient tenait bien, à l’origine, au voyage fonctionnel que cette fonction impliquait.

<sup>15</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, V, 10 ; Plutarque, *Cicéron*, XXXVI, 7.

<sup>16</sup> Lucain, *La Pharsale*, IX, 950-1003.

Grand<sup>17</sup>. Après la mort de César, alors que le contexte politique était pour le moins agité, Marc-Antoine et Brutus ne manquèrent pourtant ni l'un ni l'autre de faire à Athènes des escales en partie intellectuelles<sup>18</sup>. Il était donc courant, aux deux derniers siècles de la République, que les voyages fonctionnels des *imperatores* romains en Orient soit propices à des déplacements personnels propres à satisfaire leur curiosité intellectuelle et, peut-être, leur piété<sup>19</sup>.

La pratique mise en évidence, il s'agit de déterminer l'ampleur du phénomène : les sources littéraires témoignent-elles d'un phénomène répandu et donc significatif ou ne font-elles état, au contraire, que de quelques cas isolés peu représentatifs?

Au premier abord, ce catalogue de sources apparaît relativement restreint. D'un point de vue purement quantitatif, force est de constater le nombre réduit de témoignages littéraires disponibles, alors même que la période envisagée s'avère étendue : un peu moins de 200 ans entre la généralisation des voyages fonctionnels romains à destination de l'Orient – à partir de la deuxième guerre de Macédoine – et le terme de la période ; une telle constatation amène *a priori* à souligner la dimension mineure du phénomène étudié. On ne saurait cependant s'arrêter à cette considération sinon totalement trompeuse, du moins assurément réductrice.

Il convient d'abord de remarquer que les *imperatores* les plus illustres de la période, du moins ceux que leur carrière mena un jour ou l'autre en Orient – l'absence de Marius n'a rien de surprenant –, sont tous représentés ici : les Scipions, Paul-Émile, Sylla, Lucullus, Pompée, Caton d'Utique, César, Cicéron, Marc-Antoine, Brutus. Le fait que les sources littéraires, bien que peu nombreuses, témoignent de la même pratique chez la plupart des *imperatores* des II<sup>ème</sup> et I<sup>er</sup> siècles av. J.-C. montre combien concilier mission d'intérêt public et déplacement personnel était chose fréquente chez les voyageurs officiels romains. La mention de personnages moins célèbres saisissant eux aussi l'occasion de leurs déplacements fonctionnels en Orient pour satisfaire leur curiosité intellectuelle ou leur piété prouve que

---

<sup>17</sup> Lucain, *La Pharsale*, X, 15-20. Hormis les étapes personnelles de César, Lucain mentionne aussi plusieurs consultations religieuses : V, 64-236 (Appius Claudius Pulcher consulte l'oracle de Delphes) ; VI, 413-830 (Sextus Pompée consulte une sorcière du nom d'Erichtho).

<sup>18</sup> Plutarque, *Antoine*, XXIII, 2 ; voir aussi Appien, *Histoire romaine, Guerres civiles*, V, 8, 76 (Antoine). Plutarque, *Brutus*, XXIV, 1 (Brutus).

<sup>19</sup> Ce catalogue est loin d'être exhaustif, il ne mentionne en effet que les déplacements des *imperatores* les plus illustres des II<sup>ème</sup> et I<sup>er</sup> siècles av. J.-C. D'autres témoignages, moins explicites, seront néanmoins susceptibles d'éclairer le rapport ambiguë du public au privé dans les voyages fonctionnels des personnages publics romains en Orient.

cette manière de concevoir le voyage n'était pas l'apanage des puissants, mais bien une attitude fréquente. D'autre part, tout laisse à penser que l'importance de la documentation disponible n'est en aucun cas proportionnelle à l'ampleur réelle du phénomène. En effet, les auteurs anciens ne s'intéressent, logiquement, qu'aux personnages publics les plus illustres ; il n'est donc pas étonnant que les sources soient limitées en nombre. De plus, les auteurs anciens n'ont peut-être pas toujours jugé utile à leur propos de témoigner d'une telle pratique du voyage, à plus forte raison si cette pratique constituait un phénomène répandu qui n'avait rien d'exceptionnel. A ce titre, il n'est sans doute pas inutile de se pencher sur la nature des sources littéraires dont on dispose pour envisager le problème du rapport du public au privé dans les voyages fonctionnels des *imperatores* romains en Orient.

Les textes en question sont, principalement, les *Vies* de Plutarque, l'*Histoire romaine* de Tite-Live, les *Histoires* de Polybe et *La Pharsale* de Lucain<sup>20</sup>. Un simple coup d'œil sur l'importance respective de chacun de ces auteurs anciens pour notre propos laisse clairement apparaître l'apport primordial que constitue l'œuvre de Plutarque. Sans doute faut-il y voir le signe que si les déplacements des magistrats romains en Orient donnaient fréquemment, pour ne pas dire toujours, lieu à des excursus de nature privée, Polybe et Tite-Live, à la différence de Plutarque, n'ont pas jugé nécessaire de s'attarder sur ce point.

Dans les *Vies parallèles*<sup>21</sup>, l'objectif de Plutarque est avant tout de dégager un portrait moral de ses personnages, d'établir un catalogue de vices et de vertus exemplaires<sup>22</sup> – fut-ce

---

<sup>20</sup> De nombreuses autres sources littéraires entrent évidemment en jeu qui, sans nécessairement mentionner de déplacements particuliers, sont néanmoins à même d'éclairer la manière dont les Romains pouvaient concevoir le voyage fonctionnel dans une optique plus personnelle : la *Géographie* de Strabon, auteur et voyageur grec de la fin de la République et du début de l'Empire, très romanisé, et dont l'œuvre géographique, fruit de ses nombreux déplacements dans l'empire, permet de mieux saisir les éventuelles motivations culturelles des voyageurs romains en Orient ; le poème de *L'Etna* aussi qui, malgré les multiples problèmes qu'il pose à l'historien, s'avère là encore d'un apport déterminant ; à ceux-là viennent ponctuellement s'ajouter certains passages de l'œuvre de Cicéron, de la *Bibliothèque historique* de Diodore de Sicile, de la *Vie de César* de Suétone, de l'*Histoire romaine* de Dion Cassius, de celle d'Appien, ou encore de la *Periégèse* de Pausanias.

<sup>21</sup> Sur Plutarque, voir, en dernier lieu, la biographie que lui a consacré J. Sirinelli, *Plutarque de Chéronée. Un philosophe dans le siècle*, Paris, 2000, notamment p. 259-337 pour ce qui est des *Vies parallèles*. Sur le genre biographique en général, voir, pour les ouvrages les plus récents, A. Momigliano, *The development of Greek Biography*, Strasbourg, trad. fr., 1991 (1971) et M. J. Edwards et S. Swain, *Portraits and Biographical Representation in the Greek and Latin Literature of the Roman Empire*, Oxford, 1997.

<sup>22</sup> Plutarque, *Périclès*, II, 2-5 ; *Timoléon*, I, 1-2 ; 5. Concernant la dimension moraliste de l'œuvre de Plutarque, voir G. Frazier, *Histoire et morale dans les Vies parallèles de Plutarque*, Paris, 1996 ; J. P. Hershbell,

en déformant la réalité historique –, mais en aucun cas de rapporter avec précision des évènements politiques ou militaires : « Nous n'écrivons pas des Histoires, mais des biographies, et ce n'est pas surtout dans les actions les plus éclatantes que se manifeste la vertu ou le vice. Souvent, au contraire, un petit fait, un mot, une plaisanterie montrent mieux le caractère que des combats qui font des milliers de morts, que les batailles rangées et les sièges les plus importants. Aussi, comme les peintres saisissent la ressemblance à partir du visage et des traits de la physionomie, qui révèlent le caractère, et se préoccupent fort peu des autres parties du corps, de même il faut nous permettre de pénétrer de préférence dans les signes distinctifs de l'âme et de représenter à l'aide de ces signes la vie de chaque homme, en laissant à d'autres l'aspect grandiose des évènements et des guerres »<sup>23</sup>. Au vu de ce qui constitue une véritable profession de foi, il est tentant de penser que Plutarque, soucieux de dresser le portrait moral de ses héros, notamment des *imperatores* romains, a pu voir dans certaines étapes plus personnelles, dans certains excursus touristiques, dans tout ce qui constituait finalement un détour et un écart par rapport à l'itinéraire des voyages fonctionnels de ces derniers, un moyen de mieux saisir leur personnalité. C'est vraisemblablement la raison pour laquelle on trouve autant de mentions de ce type de déplacements personnels dans l'œuvre de Plutarque. D'autant plus que celui-ci met souvent en œuvre, dans ses *Vies parallèles*, des sources originales, parfois très proches de ses personnages romains. Il ne se contente pas en effet de piocher ses renseignements dans les textes des auteurs « classiques » comme Polybe ou Tite-Live, mais il utilise aussi, lorsque sa documentation le lui permet, les écrits de personnages familiers des *imperatores*, voire même, le cas échéant, les mémoires de ceux-ci – on pense notamment aux *Mémoires* de Sylla auxquelles Plutarque eut recours pour écrire la *Vie de l'imperator*<sup>24</sup>. Quand de telles sources primaires sont attestées, on peut dès lors supposer que les mentions de Plutarque relatives aux déplacements personnels de tel ou tel *imperator* en voyage officiel ne relèvent pas nécessairement d'extrapolations de l'auteur, mais proviennent directement des voyageurs eux-mêmes<sup>25</sup>. Cela n'en donne que plus de

---

« Plutarch's concept of History : Philosophy for examples », *AncSoc*, 28, 1997, p. 225-244 et J. Duff, *Plutarch's Lives Exploring Virtues and Vice*, Oxford, 1999.

<sup>23</sup> Plutarque, *Alexandre*, I, 2-3. Sur Plutarque et son rapport à l'histoire dans les *Vies parallèles*, voir *Plutarco y la Historia, Actes del simposio espanol sobre Plutarco, Saragosse, 20-22 juin 1996*, Saragosse, 1997.

<sup>24</sup> Voir Plutarque, *Sylla*, VI, 8 et 10 ; XIV, 3 et 10 ; XVII, 2 ; XXIII, 5 ; XXXVII, 1 et *Lucullus*, XXIII, 6.

<sup>25</sup> Les différentes notices consacrées aux *Vies parallèles* dans la collection Budé relèvent systématiquement les sources citées par Plutarque et consacrent toujours un court développement à l'analyse de ces sources et au problème, primordial, de la Quellenforschung.

valeur et d'importance à l'œuvre de Plutarque pour le sujet. En tout état de cause, l'intérêt particulier que cet auteur paraît avoir porté à ce phénomène est incontestable et n'a rien d'étonnant : c'est le signe qu'il s'agissait là d'une pratique répandue chez les personnages publics romains.

A l'inverse, il y a fort à parier que Polybe et, après lui, Tite-Live n'ont pas jugé nécessaire à leur propos de témoigner outre mesure de ce phénomène : leurs objectifs en tant qu'historiens n'étaient en effet pas ceux de Plutarque, biographe et moraliste avant tout.

Polybe se propose, dans la préface de son ouvrage, de rédiger une histoire universelle afin d'expliquer « comment et grâce à quel gouvernement l'Etat romain a pu, chose sans précédent, étendre sa domination à presque tout l'*oikoumène* et cela en moins de cinquante-trois ans »<sup>26</sup>. Il s'agit pour lui d'écrire une « histoire pragmatique » (*pragmatikè historia*), c'est à dire une histoire événementielle rapportant des faits militaires et politiques<sup>27</sup>. Il n'est dès lors aucunement surprenant que cet auteur ne témoigne pas particulièrement de la pratique envisagée ici : étant donné la nature de son oeuvre historique, il n'y avait tout simplement pas lieu pour lui de s'attarder sur ce qui, en l'espèce, relevait assurément de l'anecdotique. La seule mention que l'on trouve chez lui d'un déplacement personnel effectué par un *imperator* à l'occasion d'un voyage fonctionnel est finalement le plus célèbre d'entre tous puisqu'il s'agit du voyage circulaire de Paul-Emile en Grèce au lendemain de Pydna. Comment expliquer que Polybe se soit exceptionnellement penché sur ce déplacement qui relevait de la sphère du privé et qui, surtout, ne constituait, *a priori*, pas un événement primordial dans le cadre d'une histoire universelle<sup>28</sup> ? C'était peut-être pour le Grec qu'était Polybe une façon de fournir à ses lecteurs, tant grecs que romains, une sorte de guide touristique de la Grèce : relatant le circuit de Paul-Emile, il énumère en effet les principaux sanctuaires, monuments, oeuvres d'art et curiosités naturelles de l'Hellade, « bref tout ce qui était digne d'être vu par un étranger »<sup>29</sup>. Au-delà de ça, il ne faut pas négliger la dimension

---

<sup>26</sup> Polybe, *Histoires*, I, 1. Voir aussi Polybe, *Histoires*, I, 4, sur la dimension universelle de son histoire.

<sup>27</sup> Polybe, *Histoires*, IX, 1-2 : « J'ai opté pour l'histoire du genre pragmatique ». Sur l'œuvre et la méthode historique de Polybe, on se contentera de renvoyer à l'ouvrage classique de P. Pédech, *La méthode historique de Polybe*, Paris, 1964, ainsi qu'au commentaire, tout aussi classique, de F. W. Walbank, *A Historical Commentary on Polybius*, 3 tomes, Oxford, 1957, 1967, 1979.

<sup>28</sup> Polybe, *Histoires*, XXX, 10 ; le texte est très lacunaire mais on peut le compléter grâce au récit de Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 27, 5-28, 6 dont Polybe est, sans aucun doute possible, la source ; voir aussi Plutarque, *Paul-Emile*, XXVIII, 1-5.

<sup>29</sup> P. Pédech, 1964, p. 533.

symbolique de ce voyage qui, dimension à laquelle Polybe n'a pu être indifférent. Avec la victoire de Paul-Emile à Pydna, qui marquait la fin de la troisième guerre de Macédoine et l'effondrement du royaume antigonide, la Grèce toute entière se trouvait définitivement soumise à Rome. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Polybe envisageait, à l'origine, de mettre un terme à son oeuvre passé ce moment ; ce n'est que plus tard qu'il décida d'élargir les limites chronologiques de son ouvrage afin, d'une part, de couvrir la période antérieure - avec la première guerre punique - et, d'autre part, de pousser sa rédaction jusqu'à la destruction de Carthage et de Corinthe en 146 av. J.-C.<sup>30</sup>. On ne peut dès lors s'empêcher de penser que si Polybe a pris le parti de relater, contrairement à son habitude, pour ne pas dire à ses principes, un déplacement privé tel que celui de Paul-Emile en Grèce, c'est parce qu'il a vu dans ce circuit touristique, à la fois culturel et religieux, un événement hautement symbolique, en l'occurrence le signe ultime de la mainmise de Rome sur la Grèce. « En moins de cinquante-trois ans » en effet, Rome était parvenu non seulement à établir sa domination militaire et politique sur l'Hellade, mais aussi à mettre la main sur la culture hellénique que représentaient les sanctuaires, cités, monuments, sites ou œuvres d'art visités par Paul-Emile<sup>31</sup> ; quel symbole plus évocateur et quel signe plus éloquent de ce nouvel état de fait que la tournée de cet *imperator* philhellène en Grèce ? C'est assurément dans ce sens que Polybe a conçu le voyage de Paul-Emile. Hormis ce circuit, on ne trouve dans l'œuvre de Polybe aucune autre mention explicite de déplacement personnel intervenant au cours d'un voyage fonctionnel<sup>32</sup> ; cela ne présage pas pour autant de l'importance mineure d'un

---

<sup>30</sup> Polybe, *Histoires*, I, 1 : « ...comment et grâce à quel gouvernement l'Etat romain a pu, chose sans précédent, étendre sa domination à presque tout l'*oikoumène* et cela en moins de cinquante-trois ans » ; les cinquante-trois ans en question doivent s'entendre du début de la seconde guerre punique (220 av. J.-C.) à la fin de la seconde guerre de Macédoine (168 av. J.-C.). Ensuite seulement Polybe élargit son champ d'étude : Polybe, *Histoires*, I, 12-13 ; III, 1-5 ; 37 ; 71 ; IV, 1-2 ; V, 31-33 ; XXXIX, 8. Sur les problèmes de chronologie de l'œuvre de Polybe, voir P. Pédech, 1964, p. 432-495, et, en dernier lieu, J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme. Aspects idéologiques de la conquête romaine du monde hellénistique*, Rome, 1988, p. 276-291 et 339-343.

<sup>31</sup> Sur l'hellénisme à Rome, hormis l'ouvrage de J. L. Ferrary, 1988, voir P. Grimal, *Le siècle des Scipions. Rome et l'hellénisme au temps des guerres puniques*, Paris, 1975<sup>2</sup> et la publication récente de D. et Y. Roman, *Rome, l'identité romaine et la culture hellénistique*, Paris, 1994.

<sup>32</sup> La seule autre mention polybienne directement utile à notre propos concerne L. Mummius Achaïcus : « Après que la commission sénatoriale eut quitté l'Achaïe, le consul Mummius fit remettre en état les installations des Isthmia et enrichit les parures des temples d'Olympie et de Delphes. Dans les jours qui suivirent, il visita les cités, recevant les honneurs et les témoignages de reconnaissance qui convenaient en la circonstance. Il était en effet naturel qu'il reçut ainsi des hommages publics et privés » (Polybe, *Histoires*, XXXIX, 6).

phénomène dont cet auteur, à la différence de Plutarque, n'avait aucune raison particulière de se faire l'écho.

Il en va sensiblement de même pour Tite-Live dans son *Histoire romaine*<sup>33</sup>. Là encore, les renseignements fournis par cet auteur concernant notre sujet d'étude se révèlent assez restreints – comparés à l'apport, primordial, de Plutarque – quoique sensiblement plus nombreux et conséquents que ceux trouvés chez Polybe. On ne saurait cependant, une fois encore, y voir la marque d'une pratique du voyage exceptionnelle et limitée à quelques rares personnages. Tite-Live, au même titre que Polybe, n'avait en effet guère de raisons de témoigner d'un tel phénomène, fut-il courant. D'abord, parce que l'une des principales sources de Tite-Live pour les livres XXXI à XLV de son *Histoire romaine* – c'est à dire ceux qui traitent de la conquête romaine du monde hellénistique – s'avère être Polybe lui-même<sup>34</sup> : ainsi, le récit – au demeurant très détaillé – qu'il fait du voyage de Paul-Emile en Grèce découle-t-il directement du témoignage polybien<sup>35</sup> ; tout au plus l'historien latin minore-t-il quelque peu le texte du Grec<sup>36</sup>. Ensuite parce que les buts poursuivis par Tite-Live lorsqu'il

---

<sup>33</sup> Concernant Tite-Live, que l'on nous permette de simplement renvoyer à l'ouvrage déjà ancien, mais qui fait toujours partiellement autorité de H. Taine, *Essai sur Tite-Live*, Paris, 1856 et à celui, plus récent quoique déjà daté, de H. Bornecque, *Tite-Live*, Boivin, 1933 ; L. Catin, *En lisant Tite-Live*, Paris, 1944 propose une étude plus spécifiquement littéraire.

<sup>34</sup> Le fait que Tite-Live ait assez largement utilisé Polybe pour ce qui est de l'histoire du monde grec est désormais communément admis ; reste cependant à savoir dans quelle mesure il a repris Polybe, l'a adapté et l'a confronté à d'autres sources, annalistiques notamment (Valérius Antias, Claudius Quadrigarius, Coelius Antipater). Sur ce problème très discuté des sources de Tite-Live, hormis les introductions aux différents livres de *l'Histoire romaine* dans la collection Budé, voir A. Klotz, *Livius und seine Vorgänger*, Leipzig, 1941, et surtout H. Tränkle, *Livius und Polybios*, Bâle-Stuttgart, 1977.

<sup>35</sup> On peut comparer Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 27, 5-28, 6, avec Polybe, *Histoires*, XXX, 10. Sur cette concordance, voir P. Jal, « Introduction », dans Tite-Live, *Histoire romaine*, Livre XLV et fragments, Paris, 1979, p. X-XIX.

<sup>36</sup> Ainsi, alors que Polybe, *Histoires*, XXX, 10, écrit que Paul-Emile « avait beaucoup attendu de sa visite à Olympie mais que la réalité dépassait encore son attente », Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 27, 5, affirme quant à lui que « certains lieux, jouissant d'une célébrité due à leur réputation, sont plus grands par ce que l'on en entend dire que par ce que les yeux nous en font connaître ». Sans doute faut-il voir là chez Tite-Live l'expression d'un conservatisme et d'un nationalisme typiquement romains : l'historien latin de l'époque d'Auguste, nostalgique d'une moralité républicaine désormais révolue, ne fait qu'exprimer ici les traditionnelles réserves d'une certaine frange de patriotes romains à l'égard des choses grecques et des auteurs comme Polybe prompts à les exalter ; à n'en pas douter Tite-Live voyait dans la diffusion de l'hellénisme à Rome l'une des causes de la décadence de son temps : « Ce qu'il faut, selon moi, étudier avec toute l'ardeur et l'attention dont

entreprit la rédaction de sa monumentale *Ab urbe condita* – 142 livres, dont seul un tiers a survécu – ne le portaient pas spécialement à s’attarder sur la manière dont les *imperatores* romains utilisaient parfois le voyage officiel à des fins personnelles. Il s’agissait avant tout pour lui de commémorer les hauts faits du peuple romain, dont les nombreuses qualités et les divers atouts avaient permis d’établir la domination de Rome sur le monde habité<sup>37</sup>. On conçoit en tout cas aisément qu’une entreprise d’une telle ampleur n’ait laissé que peu de place à ce qui ne pouvait, dans une telle perspective, qu’apparaître très anecdotique<sup>38</sup>. Une fois encore, prétexter des silences de Tite-Live concernant le lien entre voyage fonctionnel et déplacement personnel pour minorer l’ampleur du phénomène ne semble pas pertinent ; d’autant plus que Tite-Live témoigne, à l’occasion, de la réalité de cette pratique<sup>39</sup>.

Une autre source littéraire s’avère d’une nature très différente puisqu’il ne s’agit ni d’une œuvre biographique, ni d’une œuvre historique, mais d’une œuvre poétique, en l’occurrence l’épopée de Lucain que l’on désigne traditionnellement sous le titre – au demeurant incorrect – de *La Pharsale* – l’auteur l’avait semble-t-il simplement intitulée *De bello civili*. Dans ce poème épique, seule œuvre du précoce et productif Lucain à nous être

---

on est capable, c’est la vie et les mœurs d’autrefois, ce sont les grands hommes et la politique, intérieure et extérieure, qui ont créé et agrandi l’empire. Puis avec le relâchement insensible de la discipline, on suivra par la pensée d’abord une sorte de fléchissement des mœurs, puis un affaissement progressif et enfin un mouvement d’effondrement rapide, jusqu’à nos jours où la corruption et ses remèdes nous sont également intolérables [...] Au reste, si ma passion pour mon entreprise ne m’abuse, jamais Etat ne fut plus grand, plus pur, plus riche en bons exemples ; jamais peuple ne fut aussi longtemps inaccessible à la cupidité et au luxe et ne garda aussi profondément ni aussi longtemps le culte de la pauvreté et de l’économie : tant il est vrai que moins on avait de richesses, moins on les désirait ; au lieu que de nos jours, avec les richesses est venue la cupidité, et avec l’affluence des plaisirs le désir de perdre tout et de se perdre soi-même dans les excès du luxe et de la débauche » (*Histoire romaine*, Préface, 8-9 ; 11-12).

<sup>37</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, Préface, 3 : « Je serais heureux d’avoir, moi aussi, contribué de mon mieux à rappeler les hauts faits du premier peuple du monde ». Sur la méthode historique et les objectifs de Tite-Live, voir P. G. Walsh, *Livy, his historical Aims and Methods*, Cambridge, 1961.

<sup>38</sup> Tite-Live avait vraisemblablement prévu d’écrire 150 livres allant de la fondation de Rome jusqu’à la mort d’Auguste, mais son propre décès, en 17 ap. J.-C., stoppa l’entreprise au 142<sup>ème</sup> livre, en 9 av. J.-C., avec la mort de Drusus l’Ancien, le père de Germanicus.

<sup>39</sup> Hormis le voyage de Paul-Emile, Tite-Live mentionne au moins trois étapes à caractère privé intervenant au cours de déplacements fonctionnels : Glabrio à l’Oeta (XXXVI, 30, 2-3) et C. Livius et Scipion Asiagenus à Ilion (XXXVII, 9, 7 et 37, 2-3).

parvenue<sup>40</sup>, l'auteur mentionne notamment la visite de César aux ruines de Troie et au tombeau d'Alexandre le Grand à Alexandrie<sup>41</sup> ; il évoque en outre la consultation de l'oracle de Delphes par Appius Claudius Pulcher, ainsi que celle d'une sorcière du nom d'Erichtho par Sextus Pompée<sup>42</sup>. La digression de Lucain sur le passage de César en Troade est surtout l'occasion pour lui d'évoquer le souvenir des grands épisodes des épopées homériques, tandis que la visite de César au tombeau d'Alexandre le Grand lui offre l'opportunité de s'épancher contre le conquérant macédonien et, par là même, contre celui qui se voulait son successeur<sup>43</sup>. Quant aux mentions de consultations oraculaires, elles révèlent avant tout le stoïcisme de l'auteur qui, en digne neveu de Sénèque, était convaincu de l'existence d'une volonté supérieure, d'un déterminisme universel, d'une raison divine qui se manifestaient sous la forme du destin (*Fatum*) et dont les oracles traditionnels ou la sorcellerie – plus marginale – permettaient éventuellement la connaissance, sans pouvoir toutefois en modifier le cours inéluctable<sup>44</sup>. L'exemple de Lucain illustre combien la nature des œuvres et les motivations des auteurs influent de manière décisive sur la teneur et le nombre des renseignements qu'ils sont susceptibles de fournir à notre sujet d'étude.

Ce qui, au vu du nombre assez limité de témoignages littéraires disponibles, pouvait au premier abord apparaître comme un phénomène mineur s'avère en réalité avoir été une pratique extrêmement répandue ; au nécessaire accomplissement de leur mission publique, les *imperatores* romains en déplacements fonctionnels surent toujours joindre les plaisirs d'un voyage d'agrément plus personnel, propre à leur permettre de satisfaire leur curiosité intellectuelle, voire leur dévotion en découvrant les charmes touristiques, à la fois culturels et religieux, de l'Orient.

Les sources épigraphiques attestent largement ce que laissent seulement entrevoir les sources littéraires. On dispose en effet d'un grand nombre d'inscriptions qui confirment que les voyages fonctionnels des personnages publics romains en Orient donnait fréquemment lieu à des étapes personnelles que l'on peut, au moins dans une certaine mesure, considérer comme religieuses. Ces inscriptions consistent essentiellement en des dédicaces jointes aux offrandes que nombre d'*imperatores* romains consacrèrent dans les grands sanctuaires

---

<sup>40</sup> Sur l'auteur et son œuvre, on verra essentiellement J. Brisset, *Les idées politiques de Lucain*, Paris, 1964 et *Lucain*, Entretiens sur l'Antiquité classique, n° 15, Fondation Hardt, Genève, 1970.

<sup>41</sup> Lucain, *La Pharsale*, IX, 950-1003 ; X, 15-20.

<sup>42</sup> Lucain, *La Pharsale*, V, 64-236 ; VI, 413-830.

<sup>43</sup> Lucain, *La Pharsale*, X, 15-52.

<sup>44</sup> Sur le stoïcisme de Lucain, voir J. Brisset, 1964, p. 51-78.

grecs<sup>45</sup>. Ce fut, pour ne prendre que ce seul exemple, le cas de L. Mummius Achaïcus qui demeura en Grèce entre 146 et 145 av. J.-C. – en qualité de consul d’abord, de proconsul ensuite – et qui profita de son séjour pour honorer de ses offrandes les sanctuaires d’Olympie, Epidaure, Tégée, Thèbes, Thespies ou encore Oropos<sup>46</sup>.

Cette documentation épigraphique appelle plusieurs remarques déterminantes. D’abord, le grand nombre d’inscriptions disponibles prouve combien ce type de démarches était extrêmement répandu : si l’on retrouve, logiquement, les personnalités politiques les plus éminentes déjà mentionnées dans les sources littéraires, les sources épigraphiques attestent que cette pratique était commune à l’ensemble des personnages publics romains, y compris les plus obscurs. Enfin, le fait que les inscriptions concernent particulièrement le début du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. est le signe que cette pratique s’est rapidement mise en place dès que la conquête romaine s’est orientée vers l’Orient grec et s’est ensuite généralisée jusqu’à la fin de la République et même au-delà.

Néanmoins, si les sources épigraphiques s’avèrent incontournables dans le cadre de ce travail, leur mise en œuvre ne va pas sans poser problème. En effet, si les dédicaces des magistrats romains trouvées dans les grands sanctuaires grecs et orientaux témoignent bel et bien d’une démarche à caractère religieux, elles n’attestent pas pour autant à coup sûr la réalisation d’un déplacement personnel : il n’était pas rare, à l’époque, lorsque l’on se trouvait soi-même dans l’impossibilité de se déplacer, de consacrer des offrandes par délégation, c’est à dire par l’intermédiaire d’une tierce personne – un proche ou un subordonné par exemple – ; il serait dès lors abusif d’assimiler systématiquement toute offrande à un déplacement personnel. Le problème se pose également s’agissant des honneurs – les statues notamment – reçus par les *imperatores* romains en voyage fonctionnel de la part des communautés orientales : ces honneurs ne signifient pas nécessairement que les personnages ainsi distingués aient effectivement fait étape dans les cités en question. De plus, même si tel est le cas, il n’est pas toujours possible de prouver que les honneurs accordés l’ont été en réponse à une démarche d’ordre personnelle – il s’agit en effet le plus souvent d’honneurs décernés suite à l’obtention de quelque avantage politique ou économique. Surtout, et l’on touche là aux limites des sources épigraphiques, quand bien même il serait possible de démontrer que les offrandes des magistrats romains ont bien été directement

---

<sup>45</sup> Ces inscriptions sont réunies *infra*, p. 370-416.

<sup>46</sup> *I. Olympia*, 278 et 280 ; *IG IV*, 1183 ; *V*, 2, 77 ; *VII*, 2478, 1808, 2478a et 433. Voir aussi les témoignages de Polybe, *Histoires*, XXXIX, 6 et de Pausanias, *Periégèse*, *V*, 10, 5 ; 24, 4 et 8.

consacrées par ces personnages publics eux-mêmes et que les honneurs octroyés par les cités grecques aux *imperatores* l'ont effectivement été suite à un déplacement et une démarche de nature privée, les inscriptions en question ne font rien d'autre qu'enregistrer le fait : elles ne nous renseignent pas davantage sur les motivations des voyageurs concernés.

C'est la raison pour laquelle, en dépit de l'apport primordial des sources épigraphiques, les sources littéraires, qui fournissent la base d'une histoire des représentations, sont au cœur de cette étude. Il convient notamment, lorsque les auteurs anciens mentionnent tel ou tel déplacement personnel, telle ou telle étape ou escale privée, de toujours s'interroger sur la part éventuelle de *topos* littéraire, mais aussi et surtout de bien distinguer ce qui relève de la personnalité des auteurs de ce qui ressort de la pratique des voyageurs eux-mêmes. Une attention particulière doit donc être accordée aux sources primaires des auteurs anciens, ainsi qu'à la confrontation de leur témoignage avec les sources épigraphiques. Au-delà de ce problème fondamental, il importe de faire ici une ultime remarque préalable sur le problème de la personnalité des *imperatores* romains.

En effet, bien qu'il soit possible de dégager un certain nombre d'éléments communs à l'ensemble des déplacements personnels qu'occasionnaient les voyages officiels, la manière de voyager et de concevoir la mobilité fonctionnelle n'en demeurait pas moins intimement liée à la personnalité de chaque voyageur : tous n'avaient évidemment pas les mêmes aspirations ni les mêmes préoccupations lorsqu'une mission les menait en Orient ; Flamininus n'était pas Paul-Émile et l'utilisation personnelle que tous deux firent de leurs voyages fonctionnels ne peut se comprendre vraiment que si l'on tient compte de leur personnalité respective.

Ne serait-il cependant pas tout aussi trompeur d'affirmer qu'il existait chez les personnages publics romains autant de conceptions du voyage fonctionnel qu'il y avait de voyageurs ? La documentation invite à faire ressortir un « trait de caractère » commun à tous les *imperatores* concernés, en l'occurrence leur philhellénisme : Flamininus, Manius Acilius Glabrio, Cn. Manlius Vulso, les Scipions, Paul-Émile, L. Mummius Achaïcus, Sylla, Lucullus, Pompée, Caton d'Utique, Cicéron, César, Marc-Antoine, Brutus, pour ne prendre que les plus illustres, sont tous unanimement considérés comme d'authentiques philhellènes<sup>47</sup>. Dans son acception moderne le terme désigne un « ami des Hellènes »,

---

<sup>47</sup> Tout au moins par les modernes : il est rare en effet que les auteurs anciens ou les inscriptions qualifient de cette manière les *imperatores* en question ; cependant, comme le montre J.-L. Ferrary, 1988, p. 497-504, cela n'est en rien déterminant.

quelqu'un qui éprouve un intérêt particulier pour les Grecs ; le terme s'est surtout répandu au XIX<sup>ème</sup> siècle, en lien avec la guerre d'indépendance des Grecs contre les Turcs<sup>48</sup>. Erich. S. Gruen, qui consacre un long développement au problème du philhellénisme dans un monumental ouvrage, intitulé *The Hellenistic World and the Coming of Rome*, l'emploie pour désigner ceux des Romains qui connaissaient le Grec et qui, surtout, portaient un intérêt « positif » à la culture hellénique<sup>49</sup>. Les travaux de Jean-Louis Ferrary ont permis d'affiner cette définition du philhellénisme des aristocrates romains et ont contribué à montrer que dans l'Antiquité, la notion éminemment complexe de philhellénisme ne comportait pas seulement une dimension culturelle, mais avait aussi une portée politique indéniable<sup>50</sup>. Plus spécifiquement, l'étude de la pratique du tourisme culturel et religieux au détour du voyage fonctionnel invite à s'interroger sur l'existence, chez les *imperatores* romains des II<sup>ème</sup> et I<sup>er</sup> siècles av. J.-C., d'une « culture du voyage » qu'il faudrait mettre en lien avec leur philhellénisme.

Il paraît nécessaire, dans cette perspective, de déterminer le sens des déplacements personnels auxquels pouvaient donner lieu les voyages fonctionnels des magistrats romains en Orient. Pour cela, il importe, pour chaque étape, de se pencher à la fois sur la personnalité et la culture du voyageur, sur le choix du site – Que pouvait-on y trouver ? Quels précédents historiques ? Quelle portée symbolique ou politique ? –, mais aussi sur la nature, le contexte et le cadre spatio-temporel de la démarche – Y-a-t-il un écart conséquent avec l'itinéraire du voyage fonctionnel ou s'agit-il d'une étape de circonstance au passage de la mission ? A-t-on du temps à perdre, à « meubler » ? Y-a-t-il effectivement perte de temps ? C'est à ce prix seulement qu'il est possible de prendre la mesure de ce phénomène et d'éclairer ainsi la problématique complexe du rapport entre la sphère du public et celle du privé dans le cadre des voyages fonctionnels romains.

---

<sup>48</sup> Voir par exemple la définition du Littré.

<sup>49</sup> E. S. Gruen, *The Hellenistic World and the Coming of Rome*, 2 tomes, Berkeley-Los Angeles-Londres, 1984, p. 250 : « Numerous Roman aristocrats of the third and second century B. C. are certifiable philhellenes – if by that it means that they spoke and wrote Greek, that they admired Greek culture and came under its influence, that they emulated it or envied it ».

<sup>50</sup> J.-L. Ferrary, 1988, p. 497-615.

## Voyages fonctionnels et tourisme culturel

Chez les Romains, agrément n'était que rarement désœuvrement : on profitait au contraire pleinement des occasions offertes par les missions officielles pour visiter l'Orient grec et satisfaire ainsi une curiosité intellectuelle dont la formation permanente n'était que l'un des aspects<sup>51</sup>. Les déplacements à caractère privé qu'effectuèrent les *imperatores* romains au cours de leurs voyages fonctionnels étaient en effet largement consacrés au tourisme culturel.

### Un goût pour la nature et ses curiosités encore peu répandu

Aux II<sup>ème</sup> et I<sup>er</sup> siècles av. J.-C., les personnages publics romains en déplacement fonctionnel ne goûtaient que très modérément les beautés du paysage oriental ; c'est du moins ce que le silence des sources laisse à penser. En effet, si, sous le Haut-Empire, les Romains appréciaient le spectacle des merveilles de la nature – au premier rang desquelles figuraient les volcans et les sources mystérieuses –, à l'époque républicaine en revanche, la visite des sites naturels ne semble pas avoir été la préoccupation première des magistrats en mission : la curiosité naturaliste restait alors l'apanage des explorateurs, des scientifiques – historiens, géographes et périégètes –, mais aussi des poètes<sup>52</sup>.

---

<sup>51</sup> Cf. *supra*, chapitre 4.

<sup>52</sup> J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 331-335. Le fait que le goût pour les curiosités naturelles était encore peu répandu à Rome à l'époque républicaine est très explicitement confirmé par le poème latin de *L'Etna*. Cette œuvre demeure encore aujourd'hui l'objet de nombreuses interrogations, notamment quant à sa date de composition et à l'identité de son auteur : si l'on se perd en vaines conjectures pour en attribuer la paternité à Virgile, Ovide, Cornélius Severus ou bien encore Lucilius, on s'accorde en tout cas à estimer qu'elle ne peut avoir été écrite qu'entre le milieu du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. au plus tôt et la deuxième moitié du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. au plus tard ; voir l'introduction de J. Vessereau, *L'Etna*, Paris, 1923, p. VII-XXII, lequel penche plutôt pour une datation haute – aux alentours de 50 av. J.-C. – et incline à y voir l'œuvre de Virgile, et, plus récemment, F. R. D. Goodyear, « The Aetna : Thought, Antecedents and Style », *ANRW*, II, 32.1, 1984, p. 344-363, lequel est partisan d'une datation basse – 70 ap. J.-C. environ –. Quoi qu'il en soit, cette œuvre ne saurait être de beaucoup postérieure à la période républicaine. Dès lors, il est intéressant de noter que l'un des objectifs de l'auteur de *L'Etna*, quel qu'il soit, ait été de vanter les merveilles du célèbre volcan sicilien afin d'inciter ses lecteurs à aller admirer eux-mêmes cette « illustre montagne » : cela prouve au moins qu'à l'époque ou fut rédigé le poème, l'intérêt naturaliste était à ce point peu développé dans les milieux intellectuels romain qu'il fallait à son auteur y consacrer la totalité d'un ouvrage pour espérer piquer la curiosité de ses contemporains et

Seul, parmi les *imperatores* de la République, Paul-Emile semble avoir été sensible au spectacle de la nature et de ses *mirabilia*.

Ainsi, après Pydna, au cours de son voyage circulaire en Grèce, entre 168 et 167 av. J.-C.<sup>53</sup>, celui-ci « descendit à Chalcis pour voir le spectacle de l’Euripe et de l’Eubée », c’est à dire pour observer les courants, appréciés des touristes, mais redoutés des marins, qui sévissaient dans le détroit de l’Euripe, entre l’île d’Eubée et le continent<sup>54</sup>. Cette étape paraît révélatrice d’un certain intérêt de Paul-Emile pour l’hydrographie et les *miracula*, ces phénomènes physiques improbables. Elle s’avère d’autant plus significative qu’elle constituait un détour, raisonnable certes, mais non négligeable dans l’itinéraire de son circuit.

Cette idée semble confirmée par l’étape du Romain à Oropos, un port sur l’Euripe, à la frontière de l’Attique et de la Béotie, célèbre surtout pour le sanctuaire et l’oracle d’Amphiaraos. Là, Paul-Emile put, à en croire Tite-Live, observer le vieux temple dont le charme tenait essentiellement aux sources et aux ruisseaux qui l’entouraient<sup>55</sup>. Il est évident que la visite de Paul-Emile à Oropos tenait avant tout à la présence du sanctuaire oraculaire, mais, au vu de son étape à Chalcis, on serait tenté de penser qu’il ne manqua effectivement pas de remarquer, au passage, ces charmantes résurgences.

Il va sensiblement de même à Corinthe où, toujours selon Tite-Live, Paul-Emile ne fut pas seulement impressionné par la citadelle, mais fut aussi frappé par la vue des sources

---

les inciter à aller découvrir de leurs propres yeux les merveilles de la nature. Dans une longue et pour le moins éloquent digression sur laquelle nous aurons l’occasion de revenir, l’auteur de *L’Etna* stigmatise les voyageurs de son époque, prêts à parcourir terre et mer au péril de leur vie pour aller admirer les vestiges archéologiques et visiter les sites historiques de la Grèce ou se livrer au tourisme d’art, mais totalement ignorants des splendeurs de la nature pourtant plus proches et accessibles, à l’image de l’Etna (*Etna*, 567-601).

<sup>53</sup> Et non en 167-166 av. J.-C. comme le laisse entendre les sources et notamment Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 27, 5 : voir en ce sens P. Jal, « Introduction », dans Tite-Live, *Histoire romaine*, Livre XLV et fragments, Paris, 1979, p. XLVI-L et note complémentaire n° 8, p. 126-127.

<sup>54</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 27, 8. Strabon, à la fin du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., se fait lui aussi l’écho de la célébrité des courants de l’Euripe et de l’intérêt qu’ils étaient susceptibles de provoquer chez les amateurs de curiosités naturelles : « Au sujet des courants alternatifs de l’Euripe, qu’il nous suffise de rappeler qu’ils changent de sens, à ce que l’on dit sept fois par jour et par nuit » (*Géographie*, IX, 2, 8). Cette périodicité communément admise (Pline l’Ancien, *Histoire naturelle*, II, 219) est contestée pourtant par Tite-Live, *Histoire romaine*, XXVIII, 6, qui reconnaît néanmoins les dangers que présentait la navigation dans le chenal. Voir G. Aujac, *Strabon et la science de son temps*, Paris, 1966, p. 300-302.

<sup>55</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 27, 10 : « Il se rendit à Oropos en Attique, où un devin antique est honoré comme un dieu et où se trouve un vieux temple qui doit son charme aux sources et aux ruisseaux qui l’entourent ».

Pirène qui jaillissaient des pitons rocheux sur lesquels était édifée l'Acrocorinthe<sup>56</sup>. D'autre part, Paul-Émile ne serait pas non plus resté insensible au spectacle de l'Isthme (*arx quoque et Isthmus praebuere spectaculum*), dont l'étroite bande de terre séparait le golfe de Corinthe à l'ouest et le golfe Saronique à l'est<sup>57</sup>.

Cet intérêt de Paul-Émile pour le spectacle de la nature ne va pas sans poser problème. On l'a dit, la curiosité naturaliste fut longue à se répandre à Rome et l'on ne peut qu'être étonné de voir, dans la première moitié du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., un *imperator* romain goûter à ce point les beautés et les singularités du paysage grec, au point, même, d'y consacrer exclusivement une étape (Chalcis). Se pose alors la question des sources : faut-il considérer l'engouement de Paul-Émile pour les curiosités naturelles comme une réalité historiquement recevable ou ne doit-on pas plutôt voir là une extrapolation des auteurs anciens ? Plutarque ne dit rien d'un quelconque intérêt de Paul-Émile pour la nature au cours de son voyage en Grèce, pas plus que Polybe. Les seules informations allant dans ce sens viennent donc du récit livien. Or, il est peu probable qu'il faille mettre au compte de Tite-Live lui-même la curiosité naturaliste attribuée à Paul-Émile : il est en revanche beaucoup plus vraisemblable que l'on puisse déceler là l'influence de Polybe, dont le témoignage, particulièrement fragmentaire, ne laisse certes rien apparaître dans ce sens, mais dont Tite-Live s'inspira presque exclusivement<sup>58</sup>. Polybe, on le sait, eut l'occasion, au cours de son existence mouvementée, de beaucoup voyager, tant dans la partie orientale – Grèce, Asie Mineure – que dans la partie occidentale – Italie, Sicile, Gaule, Espagne, Afrique – de l'empire romain. Or, ces nombreux déplacements eurent d'importantes répercussions sur la conception que l'auteur grec se faisait de la géographie, sur son rapport aux éléments naturels et, par là, sur son œuvre historique<sup>59</sup>. En vertu de cet intérêt avéré de Polybe pour le spectacle de la nature

---

<sup>56</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 28, 2 : « La citadelle elle aussi et l'Isthme furent pour lui un spectacle ; la citadelle qui située à l'intérieur des remparts s'élève à une hauteur considérable et où des sources jaillissent en abondance » ; dans la description qu'il fait de Corinthe, Strabon, insiste lui aussi sur cette particularité hydrologique du site de la cité (*Géographie*, VIII, 6, 21). Sur ces sources et leur aménagement en fontaine, voir J. Wiseman, « Corinth and Rome : 228 B. C.-A. D. 267 », *ANRW*, II, 7.1, 1979, p. 465-491.

<sup>57</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 28, 2 : « l'Isthme qui sépare de son étroite bande de terre deux mers proches l'une de l'autre, du côté du coucher comme du lever du soleil ».

<sup>58</sup> Sur le texte de Polybe, *Histoires*, XXX, 10, comme source de Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 27, 5-28, 6, voir *supra*, p. 309 et M. R. Girod, « La géographie de Tite-Live », *ANRW*, II, 30.2, 1982, p. 1190-1229, notamment p. 1202.

<sup>59</sup> P. Pédech, 1964, p. 516-597.

et de ses curiosités on pourrait penser que celui-ci, suivi en cela par Tite-Live, a pu être amené à prêter à Paul-Emile des réflexes qui étaient avant tout les siens et contribuaient à valoriser les étapes de son voyage en Grèce. D'autant plus que pour Polybe, mettre en scène un *imperator* et un voyageur romain appréciant les beautés et les merveilles du paysage de l'Hellade était peut-être aussi une manière, d'une part d'inciter ses lecteurs romains, des aristocrates et des lettrés, à en suivre l'exemple et donc à témoigner, à leur tour, d'une certaine bienveillance à l'égard des choses grecques, fussent-elles naturelles, d'autre part de présenter aux populations grecques leurs nouveaux maîtres sous un jour plus favorable.

Aussi plausible que puisse être cette analyse, on ne saurait s'en contenter et conclure, un peu hâtivement peut-être, que l'intérêt pour les curiosités naturelles que l'on a cru déceler chez Paul-Emile n'est en aucun cas le fait du voyageur lui-même, mais plutôt celui de l'auteur grec qui relate son voyage, à savoir Polybe. Plusieurs indices permettent sinon de réfuter tout à fait, au moins de pondérer une telle interprétation.

Il convient d'abord de poser le problème des sources primaires utilisées par Polybe. Celui-ci, on le sait, fut, lors de son séjour à Rome en tant qu'otage – un otage qui bénéficia tout de même d'un traitement de faveur et dont la liberté de pensée comme de mouvement fut totale –, l'un des membres les plus éminents du fameux « cercle des Scipions ». Il fréquenta à cette occasion non seulement Paul-Emile lui-même, mais surtout ses fils, Scipion Emilien, dont il devint à la fois le mentor et l'ami, et Fabius. Or, c'est aussi au cours de ces seize années passées à Rome dans l'entourage des *Aemilii* que Polybe rassembla l'essentiel de la documentation qui devait lui permettre d'écrire son ouvrage historique<sup>60</sup>. Il n'est dès lors pas interdit de penser que l'historien achéen ait pu, sinon grâce à Paul-Emile lui-même, du moins par l'intermédiaire de Scipion Emilien, avoir accès aux archives privées des *Aemilii* dans lesquelles auraient fort bien pu se trouver des lettres et des papiers – pour ne pas dire des « Mémoires » – de Paul-Emile relatant, peut-être à la manière des *commentarii* de César, ses expéditions militaires, ses actions politiques, bref, les faits marquants de sa carrière, dont faisait évidemment partie son voyage en Grèce de 168-167 av. J.-C.<sup>61</sup>. Si tel fut effectivement le cas, cela tendrait à prouver que l'intérêt pour les curiosités naturelles qui ressort de

---

<sup>60</sup> Polybe, *Histoires*, XXXI, 22-30. J.-L. Ferrary, 1988, p. 527-545.

<sup>61</sup> Sur l'utilisation des archives privés des Scipions par Polybe, voir : P. Pédech, 1964, p. 380-380. Les archives en question, si tant est qu'elle aient existées, auraient pu se trouver avec la bibliothèque de Persée que Paul-Emile avait offert à ses fils et qui fut à l'origine des liens entre Polybe et Fabius et Scipion Emilien : c'est en y empruntant des livres que l'historien grec entra en relation avec les fils de Paul-Emile ; voir Polybe, *Histoires*, XXXI, 23, 4.

certaines étapes du circuit de Paul-Emile est bien le fait du voyageur en personne et non une extrapolation polybienne. Dans le même ordre d'idée, il n'est pas exclu que Polybe ait pu tout simplement recueillir directement le témoignage oral de Paul-Emile sur son circuit ou celui de Scipion Emilien sur le voyage de son père en Grèce : on sait en effet que le fils – qui avait combattu à Pydna – accompagna le père à cette occasion<sup>62</sup>. Ces divers éléments, hypothétiques soit, mais néanmoins plausibles, permettent en tout cas de supposer sérieusement que Polybe ait pu disposer, pour relater la tournée de Paul-Emile en Grèce, de sources sinon directes, du moins très proches de celui-ci.

Si tant est que l'on doive considérer le goût affiché de Paul-Emile pour la nature comme une réalité, il convient toutefois de le nuancer quelque peu. Certes celui-ci semble avoir apprécié les curiosités naturelles – plus que les beautés du paysage – que ses diverses étapes en Grèce lui ont permis d'observer. Ainsi n'avait-il d'autre but, en venant à Chalcis, que celui d'observer un phénomène physique remarquable. Cependant, force est de constater que là n'était généralement pas sa préoccupation première. L'intérêt porté au spectacle de la nature demeurait le plus souvent chez Paul-Emile un fait anecdotique et, pour tout dire, sans grande portée ; tout au plus remarqua-t-il, au passage, ce qui avait un caractère de rareté. A Oropos comme à Corinthe en effet, sa préoccupation première n'était manifestement pas d'y admirer des résurgences hydrologiques, fussent-elles charmantes ou spectaculaires : dans le premier cas, l'étape était peut-être motivée par un intérêt religieux<sup>63</sup>, dans le second, par un intérêt à la fois artistique, stratégique et historique<sup>64</sup> ; Paul-Emile ne faisait donc vraisemblablement, en l'espèce, que saisir l'occasion de sa visite pour observer des curiosités naturelles frappantes.

Quoi qu'il en soit, aussi secondaire et relatif qu'ait été le goût de Paul-Emile pour la nature et ses singularités, il semble constituer en tout cas une exception notable : les sources ne témoignent d'un tel intérêt chez aucun autre *imperator* des II<sup>ème</sup> et I<sup>er</sup> siècles av. J.-C. Plusieurs éléments peuvent expliquer cela.

Il n'est sans doute pas inutile de souligner que le seul personnage public romain chez qui une curiosité naturaliste est attestée s'avère être aussi l'un des plus philhellènes : il n'est

---

<sup>62</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 27, 6 : « Il partit avec une escorte peu importante, son fils Scipion et Athénée » ; P. Pédech, 1964, p. 364-367, montre bien que Polybe a, autant que faire se pouvait, utilisé des témoignages oraux dont ceux de Paul-Emile et évidemment Scipion Emilien.

<sup>63</sup> Cf. *infra*, p. 410-411.

<sup>64</sup> Polybe, *Histoires*, XXX, 10 ; Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 27, 10 et 28, 1-2.

dès lors pas impossible que la profondeur du philhellénisme de Paul-Emile, sa grande familiarité avec la culture grecque, mais aussi ses préoccupations personnelles l'aient porté, plus que tout autre, à s'intéresser aux choses de la nature<sup>65</sup>. Deux anecdotes rapportées par Plutarque – ainsi que par Tite-Live, pour l'une d'entre elles – montrent combien, pour un homme de son temps, Paul-Emile était versé dans les sciences naturelles. Dans le premier épisode, alors que son armée souffre de la soif, on le voit faire creuser des puits au pied de l'Olympe, conjecturant, d'après l'aspect verdoyant de cette montagne, la présence de sources souterraines<sup>66</sup>. Tout Romain qu'il était, Paul-Emile, était donc au fait de l'existence des nappes phréatiques. Il était pareillement instruit de la cause des éclipses de lunes et ne s'inquiéta donc pas, à l'inverse de ses soldats, lorsqu'il s'en produisit une peu avant Pydna<sup>67</sup>. Ces deux récits témoignent de ce que la culture scientifique de Paul-Emile s'étendait aussi aux choses de la nature. Il est à ce titre possible qu'au cours de son voyage en Grèce, il ait souhaité accroître ses connaissances en allant observer les célèbres courants de l'Europe et se soit intéressé, à Oropos et à Corinthe, à certaines résurgences hydrologiques.

Un autre fait mérite d'être mentionné, qui pourrait expliquer l'intérêt – original pour un Romain du II<sup>ème</sup> siècle – de Paul-Emile pour la nature et, plus particulièrement, son étape à Chalcis. On sait en effet, par Tite-Live, que celui-ci était accompagné, à cette occasion, par « une escorte réduite » au sein de laquelle figuraient notamment Scipion Emilien – âgé d'environ 18 ans et qui avait combattu à Pydna –, ainsi qu'Athénée, le frère du roi Eumène II

---

<sup>65</sup> Voir J.-L. Ferrary, 1988, p. 531-539, et particulièrement p. 536 : « De la connaissance que Paul-Emile avait acquise du monde et de la culture grecs témoignent suffisamment la tournée qu'il fit en Grèce après Pydna et l'organisation des fêtes d'Amphipolis ».

<sup>66</sup> Plutarque, *Paul-Emile*, XIV, 1-2 : « Ce dont se plaignaient surtout les hommes, c'était du manque d'eau potable, car il y en avait peu et de la mauvaise, qui sourdait et coulait goutte à goutte au bord même de la mer. Mais Paul-Emile, voyant que la montagne qui surplombait ce lieu, l'Olympe, était couverte d'arbres, conjectura d'après l'aspect verdoyant de la forêt qu'il y avait des sources qui coulaient dans les profondeurs du sol et il fit creuser des trous et des puits en grand nombre dans le flanc de la montagne. Ils se remplirent aussitôt d'une eau pure et courante qui, resserrée jusqu'alors, affluait comme tirée et entraînée vers l'espace libre » ; Tite-Live, *Histoire romaine*, XLIV, 33, 1-3, relate lui aussi cet épisode.

<sup>67</sup> Plutarque, *Paul-Emile*, XVII, 7-10 : « La nuit venue, alors que les hommes ayant dîné se disposaient au sommeil et au repos, soudain la lune, qui était pleine et au zénith, s'obscurcit et sa lumière s'éclipsant, après avoir changé plusieurs fois de couleur, elle disparut [...] Paul-Emile avait bien entendu parler et n'était pas ignorant des anomalies produites par les éclipses, qui plongent la lune en son cours dans l'ombre de la terre à des périodes déterminées et la cachent jusqu'à ce que, ayant traversé la région obscure, elle brille à nouveau face au soleil ».

de Pergame<sup>68</sup>. On a souvent attribué à ce prince hellénistique, qui fut l'allié de Rome pendant la troisième guerre de Macédoine, le rôle de guide et de conseiller culturel de l'*imperator* romain au cours de son circuit en Grèce<sup>69</sup>. Si tel est le cas, on peut alors supposer qu'Athénée contribua pour une large part à susciter et encourager chez Paul-Emile un goût pour les choses naturelles encore peu développé à Rome, mais déjà bien répandu dans le monde grec. La curiosité naturaliste de Paul-Emile et le fait qu'elle constituait une exception notable parmi les *imperatores* romains s'expliquerait dès lors avant tout par la présence, à ses côtés, de ce « guide » originaire d'Asie Mineure, mais bien au fait des charmes touristiques de la Grèce d'Europe. L'étape de Paul-Emile à Chalcis, notamment, pourrait avoir été réalisée sur les conseils d'Athénée, qui aurait réussi à piquer la curiosité du Romain par la perspective d'observer des courants auxquels on attribuait alors des caractéristiques remarquables ; Athénée y serait parvenu d'autant plus facilement que Paul-Emile, on l'a vu, ne pas dédaignait pas de s'intéresser au spectacle de la nature. Il est en tout cas intéressant de noter que durant la guerre contre Persée, à l'été 171 av. J.-C., Athénée avait séjourné quelque temps à Chalcis avec un contingent de fantassins pergaméniens<sup>70</sup>. Il n'est pas impossible qu'il ait eu alors l'occasion de découvrir les courants du détroit de l'Euripe et s'en soit souvenu quelques années plus tard au moment de conseiller un voyageur romain dont l'intérêt pour l'hellénisme ne demandait qu'à s'élargir aux curiosités naturelles de l'Hellade. On comprendrait dès lors mieux, en ce cas, pourquoi Paul-Emile a jugé bon d'effectuer cet excursus à Chalcis, mais aussi pour quelle raison son circuit touristique en Grèce témoigne d'un intérêt – relatif il est vrai – pour les curiosités naturelles que l'on ne retrouve pas chez les autres *imperatores* de la période. Malheureusement, aussi séduisante cette interprétation puisse-t-elle être, rien dans le texte de Tite-Live ne permet d'affirmer avec certitude qu'Athénée a bel et bien joué auprès de Paul-Emile la fonction de conseiller qu'on lui attribue souvent. Toutefois, en dépit de cette absence de preuves formelles, on ne saurait se résoudre à limiter le rôle de ce prince hellénistique à celui d'un simple accompagnateur. A tout le moins peut-on supposer que celui-ci a pu recommander certaines étapes au Romain ou l'en dissuader d'autres, celui-ci restant, au final, le seul décideur. Il serait en effet tout aussi

---

<sup>68</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 27, 6 : « Il partit avec une escorte peu importante, son fils Scipion et Athénée, frère du roi Eumène, chevauchant à ses côtés ».

<sup>69</sup> J.-L. Ferrary, 1988, p. 555 ; J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 74.

<sup>70</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLII, 55, 7 : « Eumène arriva avec une flotte à Chalcis, accompagné de ses frères, Attale et Athénée [...] A Chalcis, il avait laissé deux-milles fantassins avec Athénée pour les commander ».

malvenu de ne voir en Paul-Emile qu'un touriste ignorant, promené de sites en sites par un guide tout-puissant.

Il convient enfin de prendre en compte le facteur temps. Paul-Emile se trouve en effet être le seul voyageur officiel de la période républicaine à avoir pu accomplir un déplacement personnel d'une telle ampleur, tant géographique que temporelle. Entre son départ d'Amphipolis – à la fin de l'été ou au début de l'automne 168 av. J.-C. –, où ses légions avaient établi leurs quartiers d'hiver, et son retour à Démétrias – à la fin de l'hiver ou au début du printemps 167 av. J.-C. –, où il apprit l'arrivée de la commission sénatoriale en provenance de Rome, au moins six mois se sont écoulés. Peu d'*imperatores*, à l'exception de Sylla et Pompée, eurent autant de temps à consacrer au tourisme culturel alors qu'ils se trouvaient en voyage fonctionnel<sup>71</sup>. Avec le circuit de Paul-Emile, on dépasse donc le cadre du simple tourisme de passage qui caractérise la plupart des autres déplacements personnels de la période : alors que Paul-Emile a eu tout loisir de visiter et découvrir en profondeur le pays dans lequel il se trouvait, les autres magistrats romains durent généralement se contenter de simples étapes ou de courtes escales privées au cours desquelles admirer les beautés et remarquer les singularités des paysages qui s'offraient à eux n'étaient évidemment pas leur préoccupation première. Le cas de Sylla paraît, dans une certaine mesure, confirmer cette idée. Avec Paul-Emile, Sylla est l'un des seuls *imperatores* à avoir pu effectuer, au cours de l'un de ses voyages fonctionnels, un séjour d'agrément d'une durée réellement conséquente. De retour d'Asie – il passa l'hiver 85-84 av. J.-C. à Ephèse –, Sylla séjourna à Athènes jusqu'au printemps 83 av. J.-C., c'est à dire environ six mois. Au cours de ce séjour, il ressentit des douleurs aux pieds et, pour y remédier, franchit le détroit de l'Euripe afin d'aller prendre les eaux à Aedepsos, une cité du nord de l'Eubée réputée pour ses eaux chaudes aux vertus bienfaisantes. A cette occasion, il prit du bon temps en compagnie d'artistes dionysiaques et se promena fort simplement sur les bords de la mer<sup>72</sup>. Il serait sans doute exagéré de voir là, chez Sylla, la marque d'une curiosité naturaliste similaire à celle de Paul-

---

<sup>71</sup> Sur les problèmes de chronologie posés par le circuit de Paul-Emile, voir P. Jal, « Introduction », dans Tite-Live, *Histoire romaine*, Livre XLV et fragments, Paris, 1979, p. XLVI-L et note complémentaire n° 8, p. 126-127 et J.-L. Ferrary, 1988, p.554, note 25.

<sup>72</sup> Plutarque, *Sylla*, XXVI, 4-8 : « Pendant que Sylla séjournait à Athènes, il lui vint un engourdissement douloureux, accompagné de lourdeur, que Strabon appelle les balbutiements de la goutte. Il franchit le détroit pour aller prendre les eaux chaudes d'Aedepsos, où il se donna du bon temps en compagnie d'artistes dionysiaques. Un jour qu'il se promenait au bord de la mer, des pêcheurs lui apportèrent des poissons magnifiques » ; voir, pour Aedepsos, J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 270.

Emile. Il s'agit en revanche, pour l'époque républicaine, de la seule et unique mention d'une étape privée à but thérapeutique réalisée à l'occasion d'un voyage fonctionnel. Il est notable que celle-ci intervienne au cours de l'un des rares déplacements personnels qui ne se soit pas inscrit dans le cadre restreint du tourisme de passage. Cela tendrait à prouver qu'à partir du moment où les *imperatores* romains en voyage fonctionnel en Orient disposaient d'un répit suffisamment long, ils pouvaient alors être amenés à se consacrer à des activités qui, dans le cas de simples étapes ou escales de passage, n'auraient assurément pas constitué des priorités. Ainsi en allait-il du thermalisme comme de la curiosité naturaliste.

Faut-il cependant nécessairement déduire du silence des sources littéraires qu'à de rares exceptions près, les *imperatores* ne se sont pas le moins du monde souciés de l'observation de la nature et de ses curiosités lors de leurs déplacements fonctionnels en Orient ? On peut en tout cas émettre l'hypothèse que si, à l'image de Paul-Emile, d'autres personnages publics romains ont pu, à l'occasion de quelque excursus personnel, éprouver un quelconque intérêt pour la nature, celui-ci demeurait de toute façon secondaire et les sources n'étaient pas forcément portées à se faire l'écho de ce phénomène difficile à saisir. En tout état de cause, le goût pour les curiosités naturelles n'a jamais constitué, à l'époque républicaine, une motivation première dans les déplacements personnels des magistrats romains en voyage fonctionnel en Orient. Les *imperatores* des II<sup>ème</sup> et I<sup>er</sup> siècles av. J.-C. furent, on le verra, bien plus sensibles aux charmes des hauts-lieux historiques et des sites archéologiques : « l'intérêt pour le paysage fut toujours oblitéré par le goût de l'histoire »<sup>73</sup>.

### Un tourisme d'art ?

Les œuvres d'art et les monuments semblent avoir exercé un certain attrait sur les personnages publics romains. Les déplacements occasionnés par leurs missions en Orient leurs ont en effet permis d'aller admirer des chefs-d'œuvre de la sculpture et de l'architecture grecques.

Cela pouvait se faire de manière totalement inopinée, au détour d'une expédition militaire, tel le consul Quintus Marcius Philippus qui, entrant dans Dion – au pied du mont Olympe – avec son armée en 169 av. J.-C., remarqua que la ville était certes peu étendue, mais qu'elle possédait néanmoins « de beaux monuments et une quantité de statues »<sup>74</sup>. Dans

---

<sup>73</sup> J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 543.

<sup>74</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLIV, 7, 3.

ce cas précis, on ne peut cependant pas parler de tourisme d'art en ce sens qu'on ne sort pas du cadre officiel du voyage – il n'y a pas déplacement personnel – et, surtout, que la réaction du consul ne répondait pas nécessairement à une émotion esthétique : sans doute ne faisait-il qu'évaluer la quantité et l'importance du butin que cette cité pourrait rapporter.

Paul-Emile, en revanche, fit du tourisme d'art l'un des principaux ressorts de son voyage en Grèce. A Athènes, il compta notamment au rang des « curiosités méritant la visite » (*uisenda*) les « statues des dieux et des hommes »<sup>75</sup>. Mais, ce qui constitua le point d'orgue de son circuit touristique s'avère être son étape – la dernière de ce voyage – à Olympie. Là, il est notable que son attention se soit surtout portée sur la célèbre statue chrysiléphantine de Zeus, œuvre du non moins célèbre Phidias, et qui comptait alors parmi les sept merveilles du monde antique<sup>76</sup> : « Dans le temple de Zeus, il fut émerveillé à la vue de la statue du dieu. Il déclara qu'à son avis Phidias était le seul qui eut été capable de représenter le Zeus d'Homère »<sup>77</sup>. Comme le fait remarquer Jean-Louis Ferrary, ce mot de Paul-Emile révèle combien celui-ci était imprégné de culture grecque<sup>78</sup> : la légende voulait en effet que Phidias se soit inspiré de vers de l'Iliade pour réaliser son œuvre<sup>79</sup>.

---

<sup>75</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 27, 11 : « Il alla à Athènes, pleine, elle aussi, de la gloire due à l'ancienneté de sa légende mais qui possède bien des curiosités méritant la visite dont [...] les statues des dieux et des hommes ».

<sup>76</sup> La statue du Zeus olympien nous est essentiellement connue par les témoignages de Strabon, *Géographie*, VIII, 3, 30, et Pausanias, *Periégèse*, V, 10-11, ainsi que par le court et très discuté essai du Pseudo-Philon de Byzance, *Les sept merveilles*, III, 1-4, qui recense les sept merveilles du monde antique, à savoir, hormis le Zeus d'Olympie, le tombeau de Mausole à Halicarnasse, la pyramide de Chéops, le phare d'Alexandrie, le Colosse de Rhodes, les jardins suspendus de Sémiramis à Babylone et le temple d'Artémis à Ephèse. Sur le Zeus olympien de Phidias, voir J. Liege, *Der Zeus des Phidias*, Berlin, 1952, et G. M. A. Richter, « The Pheidias Zeus at Olympia », *Hesperia*, 35, 1966, p. 166-170.

<sup>77</sup> Polybe, *Histoires*, XXX, 10 ; Plutarque, *Paul-Emile*, XXVIII, 4-5, reprend les mêmes termes : « A Olympie, il dit ces mots, si souvent répétés depuis : « c'est le Zeus d'Homère que Phidias a sculpté ». » ; Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 28, 4-5, insiste sur le fait que parmi les curiosités méritant la visite et les objets dignes d'attention (*uisa*), c'est d'abord la statue de Zeus qui le frappa : « Il monta à Olympie. Il y vit, certes, d'autres choses dignes de fixer son attention, mais en contemplant Jupiter qui lui parut en quelque sorte présent, il fut impressionné ».

<sup>78</sup> J.-L. Ferrary, 1988, p. 555 : « Le mot de Paul-Emile était dans ces conditions l'hommage rendu par un homme cultivé au grand sculpteur de la Grèce classique ».

<sup>79</sup> Voir ainsi Strabon, *Géographie*, VIII, 3, 30 : « A propos de la statue de Zeus, on cite une réponse mémorable de Phidias à Panainos : celui-ci lui demandait d'après quel modèle il ferait le portrait du dieu ; l'artiste lui répondit : « d'après celui qu'Homère en a laissé dans les vers suivants : il dit et, de ses noirs sourcils, le fils de

L'intérêt de Paul-Emile pour l'art grec ne se limita cependant pas à la sculpture : son voyage laisse entrevoir chez lui une certaine attirance pour les grandes réalisations architecturales. A Chalcis, au-delà du spectacle des courants de l'Euripe, il semble s'être intéressé au pont qui reliait, depuis le V<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., l'Eubée au continent<sup>80</sup>. A Athènes, il put admirer, parmi toutes les « curiosités à voir » (*uisenda*), nombre de « monuments intéressants : l'Acropole, les ports, les Longs-Murs joignant le Pirée à la ville, les arsenaux, les monuments des grands stratèges »<sup>81</sup>. Déjà, en 190 av. J.-C., Caton l'Ancien, dont on connaît pourtant le peu d'attirance pour les choses grecques, semble avoir été extrêmement marqué par « la beauté et la grandeur » d'Athènes lorsqu'il y séjourna à l'occasion de son tribunat militaire<sup>82</sup>. Lui qui, selon Plutarque, se faisait « un point d'honneur de mépriser tous les arts et la culture de la Grèce », n'est manifestement pas, comme Paul-Emile après lui, resté insensible à la magnificence architecturale de la capitale de l'Attique<sup>83</sup>. Après Athènes, poursuivant son circuit touristique en Grèce, Paul-Emile visita Corinthe, une autre cité grecque prestigieuse dont, là encore, certains éléments architecturaux retinrent particulièrement son attention. Là, il se délecta du spectacle de la cité et fut particulièrement impressionné par son Acropole, l'Acrocorinthe, et notamment par la hauteur à laquelle elle se

---

Cronos fit un signe, sur sa tête immortelle flottèrent ses cheveux divins, l'immense Olympe en fut tout ébranlé » ; Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, III, 7, 4, rapporte la même anecdote ; les vers sont tirés de Homère, *Iliade*, I, 528-530.

<sup>80</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 27, 8 : « Il descendit à Chalcis pour voir le spectacle de l'Euripe et de l'Eubée, cette si grande île jointe par un pont au continent » ; Strabon, *Géographie*, IX, 2, 2 et 8, évoque aussi ce pont, preuve qu'il constituait pour les voyageurs, aussi bien Grecs que Romains, un élément architectural remarquable. Sur ce pont, voir O. Picard, *Chalcis et la confédération eubéenne. Etude de numismatique et d'histoire (IV<sup>ème</sup>-I<sup>er</sup> siècles av. J.-C.)*, Paris, 1979, p. 232.

<sup>81</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 27, 11.

<sup>82</sup> Plutarque, *Caton l'Ancien*, XII, 5 : « Il fit un long séjour à Athènes. On prétend qu'il existe de lui un discours qu'il prononça en grec devant le peuple ; il y célébrait, paraît-il, la vertu des anciens Athéniens et parlait du plaisir qu'il avait eu à contempler la beauté et la grandeur de leur ville. Mais le fait n'est pas vrai : c'est par l'intermédiaire d'un interprète qu'il s'adressa aux Athéniens, bien qu'il fût capable de parler lui-même dans leur langue ; mais il restait fidèle aux traditions romaines et se moquait de ceux qui admiraient tout ce qui était grec ». Le séjour de Caton l'Ancien à Athènes reste un point discuté, mais rien ne permet de mettre sérieusement en doute la réalité d'un tel événement ; sur ce point et sur Caton l'Ancien, voir en dernier lieu la biographie que lui consacre J.-N. Robert, *Caton ou le citoyen*, Paris, 2002, notamment p. 142-144, dans laquelle l'auteur montre combien les rapports de Caton à l'hellénisme s'avèrent autrement plus complexes et nuancés que l'image que l'on s'en fait traditionnellement.

<sup>83</sup> Plutarque, *Caton l'Ancien*, XXIII, 1.

dressait<sup>84</sup>. La curiosité intellectuelle de Paul-Emile était donc aussi tournée vers l'architecture grecque.

Rien dans les sources ne permet en revanche d'affirmer avec certitude que d'autres *imperatores* de la période républicaine aient, eux aussi, profité de leurs voyages fonctionnels en Orient pour s'y livrer au tourisme d'art. Pour autant, certains indices laissent à penser qu'en la matière, le cas de Paul-Emile ne saurait constituer une exception.

A la différence de la curiosité naturaliste, peu répandue à Rome aux II<sup>ème</sup> et I<sup>er</sup> siècles av. J.-C., le goût pour l'art et les monuments grecs était alors déjà bien ancré dans les milieux aristocratiques romains, particulièrement dans les cercles philhellènes. Dès la fin du III<sup>ème</sup> et le début du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., à partir du moment où Rome se lança dans la conquête du monde hellénistique et jusqu'à la fin de la République, les œuvres d'art grecques ne cessèrent d'affluer dans l'*Urbs*, par le biais, notamment, des généraux romains qui ramenèrent de leurs expéditions militaires en Orient quantité de butin artistique<sup>85</sup>. Le commerce de l'art s'intensifia alors entre Rome et la partie orientale de son empire, et, à la fin de la République, on peut voir, par exemple, Cicéron presser, dans ses lettres, Atticus de lui procurer des sculptures et autres œuvres d'art grecques afin d'orner sa villa de Tusculum. De même l'influence grecque se fit-elle largement ressentir sur l'architecture romaine : nombre de bâtiments et de monuments élevés à cette époque en témoignent, qu'ils reprennent des techniques de constructions grecques, qu'ils soient édifiés sur des plans typiquement grecs ou qu'ils soient décorés de représentations sculptées ou peintes selon des styles identiques à ceux

---

<sup>84</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 28, 1 : « La ville était alors dans toute sa gloire d'avant la destruction ; la citadelle elle aussi et l'isthme furent pour lui un spectacle, la citadelle qui, située à l'intérieur des remparts, s'élève jusqu'à une hauteur considérable ». Le piton rocheux sur lequel était édifié l'Acrocorinthe culmine à 574 mètres ; la cité de Corinthe et ses monuments tels que Paul-Emile put les observer en 168/167 av. J.-C., c'est à dire avant la destruction de la ville par L. Mummius en 146 av. J.-C., font l'objet d'une étude pointue de J. Wiseman, 1979, p. 465-491, lequel s'appuie largement sur les données archéologiques disponibles.

<sup>85</sup> E. S. Gruen, 1984, p. 259. On date généralement le début de cette forme de diffusion de l'hellénisme à Rome de l'année 211 av. J.-C., lorsque Marcellus, après s'être emparé de Syracuse et l'avoir pillée, ramena à Rome un formidable butin artistique : Polybe, *Histoires*, IX, 10 ; Tite-Live, *Histoire romaine*, XXV, 40, 1-3 ; Plutarque, *Marcellus*, XXI ; sur cet épisode célèbre, sur ses conséquences et ses suites et sur l'interprétation qu'il convient d'en faire, voir P. Gros, « Les statues de Syracuse et les dieux de Tarente. La classe politique romaine devant l'art grec à la fin du III<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. », *REL*, 57, 1979, p. 85-114, et, en dernier lieu, J.-L. Ferrary, 1988, p. 573-578.

qui avaient cours dans le monde grec<sup>86</sup>. Il ne s'agit évidemment pas ici d'étudier en détail les aspects artistiques et architecturaux de la diffusion de l'hellénisme à Rome, mais seulement de souligner combien l'intérêt pour les œuvres d'art et les monuments grecs représentait une dimension primordiale du philhellénisme<sup>87</sup>. Il n'est dès lors pas douteux qu'à l'image de Paul-Emile, de nombreux autres *imperatores* philhellènes ont dû, eux aussi, saisir l'occasion de leurs déplacements fonctionnels en Orient pour s'y livrer à un tourisme d'art relevant de la sphère du privé et propre à leur permettre de satisfaire une curiosité intellectuelle en partie tournée vers la sculpture et l'architecture grecques. Une fois encore, les sources ne laissent qu'entrevoir ce qui devait pourtant constituer une pratique courante. Autant les auteurs anciens détaillent le circuit touristique de Paul-Emile en Grèce, autant ils restent flous sur les éventuelles motivations artistiques des déplacements personnels des autres *imperatores* de la période. Ainsi, quand Plutarque écrit qu'en 70 av. J.-C., « après avoir procuré à l'Asie de bonnes lois et une paix profonde, Lucullus ne négligea pas non plus ce qui tend à l'agrément et au plaisir. », on ne peut s'empêcher de penser qu'une partie de ce temps libre a pu, au moins en partie, être consacrée au tourisme d'art<sup>88</sup>, surtout quand on connaît la manière dont celui-ci passa la fin de son existence<sup>89</sup>. De même peut-on supposer que Pompée ne manqua pas, lui aussi, de s'attarder sur quelques statues ou monuments célèbres lorsque, profitant du répit que lui laissaient les impératifs de sa mission – à savoir l'intervalle entre la guerre contre les pirates et la guerre contre Mithridate –, il s'accorda un voyage d'agrément relevant incontestablement du domaine de l'*otium*<sup>90</sup>. Quelques années plus tard, en 62 av. J.-C., lors d'une escale à Mytilène, sur l'île de Lesbos, ce même personnage, « ravi de la beauté du théâtre, en fit dessiner la forme et le plan, dans l'intention d'en élever un semblable à Rome,

---

<sup>86</sup> Voir P. Gros, *Architecture et société à Rome et en Italie centro-méridionale aux deux derniers siècles de la République*, Bruxelles, 1978, ainsi que F. Coarelli, « Architettura e arti figurative in Roma : 150-50 a. C », dans *Hellenismus in Mittelitalien, Kolloquium in Göttingen vom 5 bis 9 Juni 1974*, Göttingen, 1976, p. 21-32.

<sup>87</sup> E. S. Gruen, 1984, p. 250-260.

<sup>88</sup> Plutarque, *Lucullus*, XXIII, 1.

<sup>89</sup> Plutarque, *Lucullus*, XXXIX, 1-2 : « La vie de Lucullus ressemble à une comédie ancienne : on y lit au début le récit d'actions politiques et militaires, puis à la fin, on n'y trouve plus que [...] divertissements, car je mets au nombre des divertissements les constructions somptueuses, les installations de promenades et de thermes, et plus encore, l'achat de tableaux et de statues, le soin qu'il prit à rassembler à grands frais ces œuvres d'art ».

<sup>90</sup> Plutarque, *Pompée*, XXX, 1 : « La guerre des pirates avait pris fin et Pompée, n'ayant plus rien à faire, passait son temps à visiter les villes ».

mais en plus grand et plus imposant »<sup>91</sup> ; cette anecdote rapportée par Plutarque prouve au moins qu'à l'occasion de certaines escales, Pompée s'est lui aussi livré au tourisme d'art. Cicéron qui, en partance pour la Cilicie, fit étape à Athènes entre le 24 juin et le 6 juillet 51 av. J.-C., note quant à lui dans une lettre à Atticus : « J'ai été tout à fait charmé d'Athènes, tout au moins de la ville et de ses monuments. »<sup>92</sup>. Inutile de multiplier davantage les exemples, il apparaît, par delà le relatif silence des sources, qu'un grand nombre d'*imperatores* romains ont profité de leurs voyages fonctionnels en Grèce ou en Asie Mineure pour effectuer, à titre personnel, des étapes vouées, au moins en partie, au tourisme d'art<sup>93</sup>. Sans doute ce tourisme d'art n'a-t-il que rarement justifié, à lui seul, de tels excursus privés : hormis chez Paul-Émile, dont certaines étapes du circuit touristique en Grèce s'avèrent particulièrement, sinon exclusivement, « artistiques » – Olympie par exemple –, il est en effet fort probable que l'intérêt des voyageurs officiels romains pour les grandes

---

<sup>91</sup> Plutarque, *Pompée*, XLII, 9. Quoi qu'en dise Plutarque, le théâtre de Mytilène ne semble pas avoir servi de modèle au théâtre de Pompée à Rome ; cela ne veut pas pour autant dire que celui-ci n'a pas effectivement profité de ses déplacements fonctionnels en Orient pour s'intéresser aux monuments que ses étapes lui donnaient à voir et admirer : l'inspiration architecturale hellénique du théâtre de Pompée est en effet évidente ; voir G. Sauron, « Le complexe pompéien du Champ de Mars : nouveauté urbanistique à finalité idéologique », dans *L'Urbs, espace urbain et histoire, I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.-III<sup>ème</sup> siècle ap. J.-C. Actes du colloque international organisé par le CNRS et l'EFR, Rome, 8-12 mai 1985*, Rome, 1987, p. 457-473.

<sup>92</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, V, 10, 5.

<sup>93</sup> L'auteur – inconnu – de *L'Etna* atteste – à une date comprise entre le milieu I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. et la deuxième moitié du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. – combien le tourisme d'art était prisé des voyageurs romains : « Pour voir des magnificences fort réputées, des temples élevés à grand frais par les hommes, pour pouvoir parler d'œuvres d'art antiques, nous traversons terres et mers, nous courons le monde, affrontant la mort de près [...] notre fantaisie nous fait courir par toutes les nations » (*Etna*, 567-571) ; « Bien plus, des œuvres grecques, tableaux, statues, nous ont souvent tenus en contemplation : ici c'est la déesse de Paphos avec sa chevelure qu'Amphitrite, sa mère, asperge de ses embruns ; là c'est la Colchidienne aux regards farouches avec ses petits enfants jouant à ses pieds ; ailleurs des assistants éplorés autour de l'autel où vint se placer une biche, un père se couvrant le visage d'un voile ; ailleurs encore, ce bronze vivant, gloire de Myron : bref, mille travaux d'artistes, avec des foules de visiteurs, nous retiennent devant eux. Voilà ce que vous croyez devoir aller contempler au prix de mille risques sur terre et sur mer » (*Etna*, 592-598) ; les statues évoquées ici comptent parmi les plus célèbres chefs-d'œuvre de l'Antiquité : il s'agit en effet respectivement de la Vénus de Cnide peinte par Apelle, la Médée de Timomaque, l'Iphigénie de Timanthe et la génisse de Myron. En tout état de cause, quand bien même ce poème serait-il postérieur à notre période (ce qui n'est pas assuré), et bien qu'il ne fasse pas expressément allusion ici aux déplacements de personnages publics, il est certain qu'il témoigne d'une pratique du voyage déjà ancienne et répandue.

réalisations de l'art grec, quoique réel, demeurait là encore quelque peu secondaire en regard d'autres préoccupations plus essentielles, archéologiques et historiques notamment.

En tout cas, les motivations que l'on peut déceler derrière ce qui apparaît au premier abord comme un tourisme d'art tout à fait « innocent » amènent à en nuancer quelque peu la dimension intellectuelle.

Les *imperatores* romains recherchaient certes l'émotion esthétique : en bons philhellènes et hommes de goût, ils étaient évidemment sensibles à la beauté et à l'esthétisme des chefs-d'œuvre qu'il leur était donné d'admirer<sup>94</sup>. Cependant, ils recherchaient aussi « ce qui frappe ». C'était surtout le caractère « extraordinaire » des œuvres d'art, notamment le gigantisme des monuments, qui impressionnait ces touristes un peu particuliers. A Corinthe, on l'a dit, c'est la hauteur de la citadelle qui marqua surtout Paul-Emile<sup>95</sup>. A Olympie, son émerveillement devant la statue du Zeus olympien s'explique en partie par la taille impressionnante de l'œuvre de Phidias<sup>96</sup>.

En outre, il apparaît que ce tourisme d'art ne relevait pas uniquement d'une préoccupation esthétique ou d'une quête de l'exceptionnel et ne fut, semble-t-il, jamais dénué d'intérêts tout autres qu'intellectuels : même lorsqu'ils se livraient à ce type de démarches personnelles, les *imperatores* ne perdaient jamais de vue qu'ils étaient en mission officielle pour le compte de Rome. Dès lors, « l'expérience du voyageur et du touriste s'enrichissait

---

<sup>94</sup> Voir Polybe, *Histoires*, XXX, 10 ; Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 28, 5 ; Plutarque, *Paul-Emile*, XXVIII, 5 ; *Pompée*, XLII, 9.

<sup>95</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 28, 2.

<sup>96</sup> Polybe, *Histoires*, XXX, 10 ; Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 28, 4-5 ; Plutarque, *Paul-Emile*, XXVIII, 4-5. Strabon et Pausanias, sans pour autant donner de mesures précises, se font l'écho de ce qu'un voyageur, grec ou romain, pouvait éprouver à la vue de la statue gigantesque du Zeus olympien de Phidias. Strabon, *Géographie*, VIII, 3, 30 : « La statue de Zeus, due au talent de l'Athénien Phidias, fils de Charmide, est [...] d'une taille si colossale que malgré les dimensions considérables du temple, l'artiste paraît n'avoir pas respecté les justes proportions ; il a représenté le dieu assis, touchant presque le sommet du toit, il donne ainsi l'impression que s'il se dressait de toute sa taille, il soulèverait le toit de l'édifice » ; Pausanias, *Periégèse*, V, 11, 9 : « Connaissant les dimensions en hauteur et en largeur du Zeus d'Olympie, telles qu'on les a écrites, je n'en ferai pas éloge à ceux qui les ont mesurées car les dimensions qu'ils ont données sont bien inférieures à l'impression que la statue donne aux spectateurs ». En tenant compte de ces indications et d'après la taille du temple (27, 68 x 64, 12 mètres) et celle de la base de la statue (6, 54 x 9, 82 mètres), on estime que la statue de Phidias devait faire plus d'une douzaine de mètres de hauteur (le plafond du temple se trouvant quant à lui à 13, 60 mètres du sol) : les reconstitutions – hypothétiques – de la statue témoignent bien de son gigantisme et de la forte impression visuelle qu'elle devait effectivement produire sur les visiteurs.

naturellement du jugement du militaire et de l'homme d'Etat »<sup>97</sup>. De fait, force est de constater qu'en matière d'architecture notamment, l'intérêt stratégique le disputait à l'intérêt esthétique. Ainsi, quand le consul Q. Marcius Philippus entra dans Dion en 169 av. J.-C., il remarqua, certes, les beaux monuments et les statues qui s'y trouvaient, mais constata surtout la qualité et la solidité des fortifications<sup>98</sup>. Paul-Emile lui-même, au cours de son voyage en Grèce, ne se départit jamais de ses réflexes d'homme de guerre. A Athènes, il est notable que les monuments sur lesquels se porta son attention se révèlent être principalement des éléments de fortifications ou des équipements à vocation militaire : l'Acropole, les différents ports de la cité, les Longs-Murs, ou bien encore les arsenaux. On ne peut d'ailleurs manquer de souligner que si Paul-Emile juge « remarquables » ces diverses réalisations architecturales, c'est autant pour leur traitement artistique que pour la diversité des matières et des techniques employées<sup>99</sup>. De même à Corinthe, où le vainqueur de Persée admira certes le cadre naturel dans lequel s'élevait la cité (l'Isthme), ainsi que sa magnificence architecturale (l'Acrocorinthe notamment), mais releva aussi l'intérêt stratégique du site et de sa citadelle<sup>100</sup>. Poursuivant son voyage, il ne manqua pas de remarquer « la solidité des défenses de Sicyone et l'importance d'Argos »<sup>101</sup>. Les *imperatores* romains qui profitèrent de leurs voyages fonctionnels en Orient pour aller admirer telle ou telle statue, tel ou tel monument, ne recherchaient donc pas uniquement le plaisir des yeux, l'émotion esthétique ou encore « ce qui frappe », ils n'oubliaient jamais, en militaires et hommes d'Etat avant tout, de considérer un site sous l'angle stratégique.

---

<sup>97</sup> J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 73.

<sup>98</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLIV, 7, 3 : « Il entra dans la ville : petite, elle possédait de beaux monuments et une quantité de statues ; en outre elle était remarquablement fortifiée ».

<sup>99</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 27, 11 : « Il alla à Athènes, pleine, elle aussi, de la gloire due à l'ancienneté de sa légende, mais n'en offrant pas moins beaucoup de choses à voir, la citadelle, les ports, les murs joignant le Pirée à la ville, les arsenaux, les monuments des grands généraux, les statues des dieux et des hommes, remarquables par la diversité de la matière et des techniques artistiques ». Sur les éléments de fortifications athéniens, voir J.-P. Adam, *L'architecture militaire grecque*, Paris, 1982, p. 198-204 ; concernant le rôle des Longs-Murs dans la stratégie de défense péricléenne, Y. Garlan, *Recherches de poliorcétique grecque*, Paris, 1974, p. 44-65.

<sup>100</sup> Polybe, *Histoires*, XXX, 10 : « Aemilius admira le site de la ville de Corinthe et l'heureux emplacement de la citadelle qui commande le pays au delà et en deçà de l'Isthme... » ; voir aussi Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 28, 2. Sur les fortifications de l'Isthme de Corinthe, J.-P. Adam, 1982, p. 194-195, et sur la cité de Corinthe lors de la visite de Paul-Emile, J. Wiseman, 1979, p. 465-491.

<sup>101</sup> Polybe, *Histoires*, XXX, 10. J.-P. Adam, 1982, p. 186-187.

Il faut, par ailleurs, signaler un dernier élément qui amène à relativiser fortement la portée culturelle des préoccupations artistiques de certains personnages publics romains. L'intérêt que ceux-ci portaient à la sculpture ou l'architecture grecques conduisit parfois au pillage artistique pur et simple des cités de Grèce et d'Asie Mineure. Dans le cadre des expéditions militaires menées par les Romains en Orient au cours des deux derniers siècles de la République, les pillages perpétrés par les armées, sur ordre ou avec l'assentiment et la complaisance bienveillante des généraux, étaient monnaie courante. Ces exactions qui n'épargnaient ni les temples, ni les œuvres d'art, faisaient évidemment partie intégrante du phénomène de la guerre : elles entraient pleinement dans le cadre traditionnel des voyages fonctionnels que constituaient les campagnes militaires et les richesses artistiques prises à l'ennemi n'étaient pas autre chose pour Rome qu'un butin de guerre que l'on exhibait, souvent avec la plus grande ostentation, à l'occasion des triomphes. Ainsi, lorsque Marcellus s'empara de Syracuse, « il expédia à Rome les objets d'art dont regorgeait la ville, notamment des statues et des tableaux », mais il s'agissait là de « dépouilles prises à l'ennemi et acquises par le droit de la guerre », en aucun cas du butin personnel du général en chef<sup>102</sup>. En revanche, certains personnages publics romains en déplacement fonctionnel n'hésitèrent pas à s'approprier, de manière plus ou moins violente, et ce, à leur seul profit, des chefs-d'œuvre grecs. Le vol, à titre « privé », d'œuvres d'art – essentiellement des statues – par des officiels romains pouvait se faire sur une échelle importante et de manière quasi-systématique. On connaît ainsi, grâce au témoignage de Cicéron, un exemple détaillé de pillage artistique perpétré, dans un but d'enrichissement personnel, par un magistrat romain : il s'agit bien évidemment de Verrès. Au cours de ses diverses magistratures, aussi bien en Asie Mineure – il fut légat de Dolabella en Cilicie en 80-79 av. J.-C. –, qu'en Sicile – où il fut pro-préteur de 73 à 71 av. J.-C. –, ce personnage, devenu, depuis, le symbole par excellence du gouverneur romain corrompu, cupide et violent, se livra à une véritable « razzia artistique ». Il déroba en effet, à l'aide de ses « limiers », autant d'œuvres d'art et d'objets précieux qu'il lui fut possible. Il ne se contenta pas de dépouiller ainsi les particuliers et les cités, mais se livra aussi à tous les abus et exactions possibles pour un personnage public

---

<sup>102</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXV, 40, 1-2 ; voir aussi Polybe, *Histoires*, IX, 10, et Plutarque, *Marcellus*, XXI. Si le pillage artistique de Syracuse en 211 av. J.-C. constitua incontestablement une « première » dont le retentissement et les conséquences furent grands dans l'Antiquité (cf. *supra*, p. 326 note 85), la pratique se perpétua ensuite tout au long de la période républicaine : Ambracie (M. Fulvius Nobilior), Corinthe (L. Mummius), Athènes (Sylla), la Syrie (Crassus), pour ne citer que les cas les plus célèbres, connurent le même sort que Syracuse et se virent dépouillées de tout ou partie de leurs œuvres d'art par les généraux romains.

romain<sup>103</sup>. Dès lors, si les *imperatores* romains ont, pour la plupart, été des amateurs d'art admiratifs et respectueux des chefs-d'œuvre grecs, cet intérêt pouvait parfois amener les moins scrupuleux d'entre eux à s'approprier ces œuvres d'art ; on passait alors « d'aller voir » à « emporter », du tourisme culturel au vol.

En tout état de cause, bien que les personnages publics romains aient parfois saisi l'occasion de leurs déplacements fonctionnels en Orient pour aller admirer statues et monuments réputés, il en allait de ce tourisme d'art comme de la curiosité naturaliste : il demeurait assurément, aux II<sup>ème</sup> et au I<sup>er</sup> siècles av. J.-C., une préoccupation secondaire que le goût pour l'histoire tendait à supplanter ; « on considérait la nature et les monuments comme un cadre à peupler de réminiscences mythologiques ou historiques »<sup>104</sup>.

### Tourisme archéologique et méditation historique

A partir du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., les voyages fonctionnels des personnages publics romains en Orient furent particulièrement propices au tourisme archéologique et historique. Ce qui conférait aux paysages, œuvres d'art ou monuments grecs leur intérêt réel aux yeux des *imperatores*, c'était d'abord leur *antiquitas* ou, plus exactement, pour reprendre le terme le plus fréquemment employé par les auteurs latins, leur *uetustas*, cette vénérable ancienneté des cités, sites, civilisations ou traditions. C'est la raison pour laquelle, les sources montrent souvent les magistrats romains en déplacement s'attardant sur les hauts-lieux archéologiques et historiques de l'Orient grec afin de s'y remémorer, non sans une certaine mélancolie, les événements d'un passé glorieux, historique comme mythologique. Une fois encore, la tournée de Paul-Émile en Grèce à la fin de l'année 168 av. J.-C. et au début de l'année 167 av. J.-C.

---

<sup>103</sup> La source essentielle concernant cette affaire est évidemment le discours sur les œuvres d'art dans les *Verrines* : Cicéron, *Seconde action contre Verrès*, IV, *Les œuvres d'art* ; sur cette affaire, on pourra consulter, J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 109-111 et P. Grimal, *Cicéron*, Paris, 1986, p. 104-113. Il convient d'ailleurs de signaler, au passage, que Cicéron effectua, en 70 av. J.-C., en tant qu'accusateur de Verrès et avocat des orientaux spoliés par celui-ci, une grande enquête en Sicile qui le vit parcourir et sillonner la grande île dans son ensemble afin de récolter des renseignements et des informations propres à lui fournir des éléments d'accusation probants. Malheureusement, comme s'en félicite son auteur, ce voyage à but professionnel est bien resté privé et il ne nous appartient donc pas de l'étudier ici : « ma venue n'a occasionné à quiconque ni peine ni dépenses, à titre public ou à titre privé » (Cicéron, *Verrines*, II, 1, 16). Sur ce voyage, voir J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 102-103 et P. Grimal, 1986, p. 109-111.

<sup>104</sup> J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 543.

constitue l'exemple le plus spectaculaire : pas moins de six étapes de ce circuit – Aulis, Athènes, Corinthe, Sicyone, Argos et Sparte – apparaissent vouées, complètement ou partiellement, au tourisme archéologique et historique<sup>105</sup>.

Athènes représente en la matière, l'une des destinations privilégiées, pour ne pas dire incontournables<sup>106</sup>. Ainsi, si Paul-Émile fit étape à Athènes, c'est d'abord, écrit Tite-Live, parce que la cité était « pleine de la gloire due à l'ancienneté de sa légende (*uetustae famae*) »<sup>107</sup>. Pour un Romain comme Paul-Émile, homme cultivé et philhellène notoire, se rendre en Attique était un moyen de remonter le temps et les siècles à partir de l'observation directe du site et des monuments de cette glorieuse cité. Nul doute, en effet, que la visite de l'Acropole, du Pirée, des Longs-murs, la vue des monuments des stratèges, ou bien encore des statues des dieux et des hommes qui en ont fait l'histoire fut pour lui l'occasion de se remémorer le passé historique et mythique d'Athènes<sup>108</sup>. Déjà, avant lui, en 190 av. J.-C., Caton l'Ancien avait fait un séjour dans cette cité à l'occasion duquel il aurait prononcé devant les habitants un discours dans lequel il célébrait « la vertu des anciens Athéniens et parlait du plaisir qu'il avait eu à contempler la beauté et la grandeur de leur ville »<sup>109</sup>. Quoique discuté<sup>110</sup>, cet épisode montre en tout cas combien le rayonnement d'Athènes était intimement lié aux glorieux souvenirs que sa visite suscitait. Après Caton et Paul-Émile, tous les *imperatores* romains de la période républicaine profitèrent à leur tour de leurs déplacements fonctionnels pour faire en Attique des escales en partie motivées par la célébrité de la cité et par le respect que sa *uetustas* inspirait.

En 84-83 av. J.-C., Sylla, de retour d'Asie, profita de la fin et du bon accomplissement de sa mission pour effectuer en Attique un long séjour d'agrément avant de retourner à Rome : il quitta Ephèse au milieu de l'été 84 av. J.-C. et, de là, gagna le Pirée en seulement deux jours de navigation, puis il demeura à Athènes jusqu'au printemps 83 av. J.-C.,

---

<sup>105</sup> Voir Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 27, 5-28, 6, Polybe, *Histoires*, XXX, 10.

<sup>106</sup> Sur le tourisme culturel à Athènes, voir E. Perrin, « Héracléides le Crétois à Athènes : les plaisirs du tourisme culturel », *REG*, 107, 1994, p. 192-202 ; et, sur les Romains à Athènes et leur rapport à la cité et à sa vie culturelle, E. Perrin-Saminadayar, *Education, culture et société à Athènes. Les acteurs de la vie culturelle athénienne (229-88) : un tout petit monde*, Paris, 2007, p. 584-602.

<sup>107</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 27, 11.

<sup>108</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 27, 11.

<sup>109</sup> Plutarque, *Caton l'Ancien*, XII, 5.

<sup>110</sup> J.-N. Robert, 2002, p. 142-144.

exception faite de son séjour à Aedepsos, en Eubée, pour y prendre les eaux<sup>111</sup>. Un tel délai ne s'explique évidemment pas par la seule volonté de l'*imperator* de jouir de l'ancienneté d'Athènes : nul doute que celui-ci souhaitait ainsi attendre le moment opportun pour retourner en Italie y affronter ses adversaires politiques<sup>112</sup>. Il y a néanmoins de fortes chances, quand bien même les sources ne l'affirment pas explicitement, que la curiosité intellectuelle de Sylla ait pu être excitée par la perspective de séjourner dans une cité dont le renom et la *uetustas* en faisaient la plus illustre de Grèce et dont lui-même s'était rendu maître quelques années auparavant, en 86 av. J.-C. Il est notable que cette notion d'ancienneté d'Athènes ait été omniprésente lors du long siège que Sylla fit de la cité en 87-86 av. J.-C. Plutarque y voit ainsi l'une des motivations du Romain à s'emparer d'Athènes : « Sylla était possédé du désir violent et irrésistible de prendre Athènes [...] à cause de l'antique gloire de cette ville qui n'était plus qu'une ombre, mais qui excitait son zèle à lutter contre elle »<sup>113</sup>. Il n'est évidemment pas exclu qu'il puisse s'agir là d'une réflexion de l'auteur grec plus que de l'*imperator* romain. D'ailleurs, quand le tyran Aristion, qui tenait la cité, dépêcha des émissaires afin de solliciter la paix auprès de Sylla, et que ceux-ci tentèrent de l'impressionner en évoquant le glorieux passé d'Athènes – Thésée, les guerres médiques –, Sylla sembla ne pas goûter outre mesure ce rappel de l'ancienneté de la cité puisqu'il renvoya sèchement la délégation<sup>114</sup>. Pourtant, malgré les graves destructions dont eut à souffrir la ville lors de sa prise, Sylla, par égard pour son illustre passé, se garda bien de l'anéantir totalement<sup>115</sup>. Il prononça en effet, toujours selon Plutarque, « quelques paroles à la louange

---

<sup>111</sup> Plutarque, *Sylla*, XXVI, 1 ; 4-5 ; sur ce séjour, voir Fr. Hinard, *Sylla*, Paris, 1985, p. 161-164, et Chr. Habicht, *Athènes hellénistique. Histoire de la cité d'Alexandre le Grand à Marc-Antoine*, Paris, 2006<sup>2</sup>, p. 341-345 ; concernant la cure thermale de Sylla à Aedepsos, cf. *supra*, p. 322-323.

<sup>112</sup> Fr. Hinard, 1985, p. 158-161.

<sup>113</sup> Plutarque, *Sylla*, XIII, 1.

<sup>114</sup> Plutarque, *Sylla*, XIII, 5 : « Il [Aristion] ne se décida que tardivement et à grand peine à envoyer deux ou trois compagnons de beuverie solliciter la paix. Comme ceux-ci ne faisaient aucune proposition pour sauver la ville mais parlaient avec emphase de Thésée, d'Eumolpe et des guerres médiques, Sylla leur répondit : « Allez-vous-en hommes admirables, et remportez avec vous vos discours. Les Romains ne m'ont pas envoyé ici pour prendre des leçons, mais pour soumettre des rebelles ». ».

<sup>115</sup> Plutarque, *Sylla*, XII-XIV, tend sans doute à exagérer l'ampleur des destructions subies par Athènes, de même que Pausanias, *Periégèse*, I, 20, 4-7. Sur le siège et la prise d'Athènes par Sylla, voir Fr. Hinard, 1985, p. 85-97 et Chr. Habicht, 2006<sup>2</sup>, p. 327-341 : tous deux montrent bien qu'en dépit d'importantes destructions, l'archéologie prouve qu'Athènes ne fut pas pour autant « transformée en un champ de ruines. » (Chr. Habicht, 2006<sup>2</sup>, p. 341).

des Athéniens d'autrefois et déclara qu'il faisait grâce au petit nombre en l'honneur du grand, aux vivants en l'honneur des morts »<sup>116</sup>. Or, on sait que Plutarque utilisa, pour écrire sa *Vie de Sylla*, les *Mémoires de l'imperator*<sup>117</sup>. Il est, dès lors, probable que le respect pour l'ancienneté d'Athènes que Plutarque prête à Sylla était réel et ne constitue pas nécessairement une extrapolation de l'auteur grec, extrapolation dont on s'expliquerait de toute façon assez mal la raison. A la lueur de l'attitude de Sylla lors du siège d'Athènes, on mesure mieux combien la *uetustas* de cette cité a dû compter dans sa décision d'y séjourner pendant de longs mois entre 84 av. J.-C. et 83 av. J.-C. Libéré du poids de ses opérations militaires et peu pressé de rentrer à Rome, Sylla a pu profiter de son séjour en Attique pour goûter pleinement le spectacle d'une ville dont chaque monument, chaque statue, chaque élément naturel, tous chargés de souvenirs prestigieux, permettaient la reconstitution d'un passé historique glorieux.

On croit pouvoir retrouver chez Pompée le même intérêt pour l'ancienneté de cette illustre cité dont la visite permettait de se remémorer l'histoire en remontant le temps. En 67 av. J.-C., alors qu'il s'employait à débarrasser le bassin méditerranéen des pirates qui y pullulaient, et malgré le temps qui pressait, Pompée, en provenance de Brindes et à destination de la Cilicie, « passa devant la plupart des villes sans s'arrêter », mais ne manqua pas de faire quand même, au passage, escale à Athènes<sup>118</sup>. En 62 av. J.-C., revenant d'Orient – beaucoup plus lentement cette fois puisqu'il quitta Amisos au printemps et ne débarqua à Brindes qu'en décembre –, il fit, après Mytilène, Ephèse et Rhodes, une nouvelle escale en Attique au cours de laquelle il gratifia les philosophes de diverses récompenses et octroya

---

<sup>116</sup> Plutarque, *Sylla*, XIV, 9. En 48 av. J.-C., César aurait justifié de la même manière sa clémence à l'égard d'Athènes alors que celle-ci s'était d'abord rangée aux côtés de Pompée, avant de se rallier un peu tardivement à son vainqueur ; Appien, *Histoire romaine, Guerres civiles*, II, 368 : « Combien de fois, après vous être perdus vous-mêmes, ne serez-vous redevables de votre salut qu'à la gloire de vos ancêtres ? » ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, XLII, 14, 2 : « César pardonna aux Athéniens [...] faisant simplement remarquer que les vivants, en dépit de leurs nombreuses offenses, étaient sauvés par les mort. Cela signifiait qu'il les épargnait en considération de leurs ancêtres, par respect pour leur gloire et leur courage ». Ces deux exemples sont éminemment révélateurs du grand respect que les personnages publics romains éprouvaient pour la *uetustas* et l'*antiquitas* des cités grecques les plus illustres.

<sup>117</sup> Plutarque fait en effet de nombreux renvois aux *Mémoires* que Sylla avaient écrites à Cumes, après avoir abdicé la dictature : *Sylla*, VI, 8 ; XIV, 3 et 10 ; XVII, 2 ; XXIII, 5 ; XXXVII, 1 ; il n'est pas douteux qu'il s'agissait là de sa source principale, même s'il est loin d'avoir pris pour argent comptant tout ce que Sylla pouvait apporter comme justifications de ses actes politiques.

<sup>118</sup> Plutarque, *Pompée*, XVII, 4.

surtout à la cité 50 talents afin de réparer les dommages causés par Sylla en 86 av. J.-C.<sup>119</sup>. Là encore, même si les sources littéraires ne l'affirment pas clairement, il n'est pas douteux que Pompée en s'arrêtant à Athènes faisait montre de son respect pour la grandeur passée de cette cité ô combien vénérable.

Cicéron, qui fit, en 79-78 av. J.-C., un long séjour d'études à Athènes, et qui ne manqua pas, au cours de sa carrière, de revenir en Attique lorsqu'un voyage fonctionnel le renvoya en Orient – en l'occurrence son proconsulat en Cilicie entre 51 et 50 av. J.-C. –<sup>120</sup>, exprime à merveille cette « mémoire des lieux » qui attirait tant les *imperatores* romains à Athènes. Dans le préambule du livre V du *De Finibus*, rapportant une discussion qu'il aurait eu à Athènes, dans les jardins de l'Académie, en 79 av. J.-C., avec ses compagnons d'études, M. Pupius Piso Calpurnianus, son ami Atticus, son frère Quintus et son cousin germain Lucius, il écrit : « Nous résolûmes d'un commun accord d'aller l'après-midi faire une promenade à l'Académie [...] Arrivés là, dans ces parages si justement célèbres, nous trouvâmes la solitude que nous voulions. « Est-ce disposition naturelle, dit alors Pison, ou bien je ne sais quelle illusion ? Mais quand nous voyons les lieux où nous savons que les hommes dignes de mémoire ont beaucoup vécu, nous sommes plus émus que quand nous entendons parler d'eux ou que nous lisons quelques-uns de leurs écrits ? Ainsi moi, en ce moment, je suis ému. Platon se présente à mon esprit, Platon qui le premier, dit-on, fit de cet endroit le lieu habituel de ses entretiens ; et les petits jardins qui sont là près de nous, non seulement me rendent présente sa mémoire, mais me remettent pour ainsi dire son image devant les yeux. Ici se tenait Speusippe, ici Xénocrate, ici le disciple de Xénocrate, Polémon,

---

<sup>119</sup> Plutarque, *Pompée*, XLII, 7-11 : « Quand Pompée eut mis en ordre et réglé les affaires d'Asie, il poursuivit son voyage avec plus de solennité [...] A Athènes, il tint la même conduite à l'égard des philosophes, et fit présent à la ville de cinquante talents pour sa restauration ».

<sup>120</sup> Voyage d'études de Cicéron : cf. *supra*, chapitre 4. En 51 av. J.-C., en route pour la Cilicie, Cicéron fit étape à Athènes du 24 juin au 6 juillet (Cicéron, *Lettres à Atticus*, V, 10 et 11 ; *Lettres à ses amis*, II, 8 ; XIII, 1) ; il note alors : « J'ai été tout à fait charmé d'Athènes, tout au moins de la ville et de ses monuments » (*Lettres à Atticus*, V, 10, 5). Plus tard, à la fin du mois de février 50 av. J.-C., alors qu'il se trouve à Laodicée, il écrit encore : « Oui, j'aime beaucoup la ville d'Athènes » (*Lettres à Atticus*, VI, 1, 26). De retour de son proconsulat, il fit de nouveau escale à Athènes, entre le 14 octobre et le début du mois de novembre 50 av. J.-C. : *Lettres à Atticus*, VI, 9 et VII, 1 ; *Lettres à ses amis*, XIV, 5 et Plutarque, *Cicéron*, XXXVI, 7, lequel donne quelques détails sur ce séjour : « En revenant de sa province, il commença par aborder à Rhodes, puis il fit à Athènes un séjour qu'enchantait le souvenir de ses anciennes études. Il y fréquenta les hommes qui tenaient le premier rang par leur culture, salua ses amis et connaissances, et après avoir reçu de la Grèce de justes tributs d'admiration, il rentra à Rome ».

qui s'asseyait d'ordinaire à la place que nous voyons là [...] Les lieux ont un tel pouvoir de rappel que, non sans raison, on les a utilisés pour créer un art de la mémoire [...] Elle est tout à fait juste ta remarque, Pison, dit Quintus. Moi-même, en venant ici tout à l'heure, j'avais la pensée attirée par le fameux bourg de Colone, où Sophocle a demeuré et où mes yeux le voyaient : tu sais quelle admiration j'ai pour lui et quel plaisir il me fait. Et précisément je remontais dans le passé jusqu'à Œdipe arrivant ici et demandant, en des vers si touchants, quels sont ces parages : je voyais avec émotion comme une image du héros ; ce n'était évidemment qu'une vaine image mais l'émotion y était tout de même [...] Je suis de ton avis, Pison : c'est un fait d'expérience que la vue des lieux où ils ont vécu nous invite à penser aux grands hommes avec un peu plus de vivacité et d'attention [...] Aujourd'hui, bien que dans tous les quartiers d'Athènes il y ait, en maint endroit, des lieux rappelant le souvenir d'hommes supérieurs, ce qui m'émeut, moi, c'est la vue de cet illustre lieu de réunion [...] Tout à l'heure, je me suis un peu détourné de la route, sur la droite, pour m'approcher du tombeau de Périclès. Et pourtant, des souvenirs analogues, il y en a une quantité infinie dans cette ville ! On ne peut pas y faire un pas sans mettre le pied sur de l'histoire [...] chercher à connaître ce qui témoigne d'un antique passé (*ueteris memoriae*) c'est faire preuve de curiosité »<sup>121</sup>. On le voit, à l'époque républicaine déjà, Athènes apparaît comme la ville-musée par excellence, une ville dont la visite ne peut manquer d'inspirer au voyageur cultivé le souvenir de personnages illustres, de hauts-faits historiques ou de légendes célèbres.

Quelques années après Cicéron, l'auteur de *L'Etna*, fustigeant le besoin qu'éprouvaient ses contemporains à traverser terres et mers pour s'adonner au tourisme archéologique et historique plutôt que d'observer les merveilles naturelles plus proches d'eux, note à son tour : « Nous éprouvons du bonheur à revivre dans un siècle différent du nôtre »<sup>122</sup> ; dans la liste qu'il dresse des lieux historiques prisés pour leur ancienneté et susceptibles de permettre aux voyageurs de se remémorer, non sans nostalgie, les événements du passé, figure évidemment Athènes<sup>123</sup>.

<sup>121</sup> Cicéron, *Des termes extrêmes des biens et des maux*, V, 1-6.

<sup>122</sup> *Etna*, 574 ; voir aussi *Etna*, 567-574 : « Nous exhumons avec passion les mensonges des vieilles légendes ». Une fois encore, *L'Etna* ne peut que refléter une pratique romaine du voyage qui avait cours depuis déjà longtemps et était, qui plus est, extrêmement répandue.

<sup>123</sup> *Etna*, 580-587 : « Ici, c'est l'Athènes de Cécrops que mille poètes nous appellent à visiter, Athènes, si heureuse de la victoire remportée par Minerve sur son sol. Voici l'endroit où jadis, à ton retour, tu as oublié perfide Thésée, de tendre devant toi les voiles blanches qu'attendait un père anxieux. Toi aussi tu es pour Athènes un sujet de poème, toi, Erigone, si célèbre constellation. C'est Athènes, votre ancien séjour, qu'évoque

En vertu de son prestige culturel et de sa *uetustas*, Athènes constituait donc, aux II<sup>ème</sup> et I<sup>er</sup> siècles av. J.-C., la destination privilégiée des *imperatores* romains qui, soucieux de remonter le temps en visitant la cité, n'hésitèrent pas à y faire, au beau milieu de leurs voyages fonctionnels, des escales plus ou moins longues révélatrices d'une incontestable curiosité intellectuelle. Toutefois, Athènes n'est pas la seule cité grecque au passé glorieux à avoir motivé, chez les personnages publics romains, des déplacements personnels voués au tourisme archéologique et historique.

En 168/167 av. J.-C., après son passage en Attique, Paul-Émile se rendit à Corinthe, autre cité grecque renommée et qui « était alors dans toute sa gloire d'avant la destruction »<sup>124</sup>. Il n'est pas nécessaire de revenir ici sur l'importance du rôle joué par Corinthe dans l'histoire du monde grec pour mesurer combien la visite de cette ville célèbre a dû exciter au plus haut point la curiosité intellectuelle d'un homme aussi imprégné de culture grecque que Paul-Émile<sup>125</sup>. Poursuivant son circuit touristique et sa tournée des cités grecques prestigieuses, il gagna ensuite Sparte, « que rend digne de mémoire non la magnificence de ses édifices, mais sa discipline et ses institutions »<sup>126</sup>. L'*antiquitas* qui attirait les Romains

---

Philomèle dans les bois où retentissent ses plaintes, tandis que toi, sa sœur, tu reçois l'hospitalité sous les toits et que le cruel Térée vit exilé dans la solitude des champs ». A une date peut-être très proche de l'auteur latin de *L'Etna*, l'auteur et voyageur grec Strabon (fin du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.) atteste lui aussi la « mémoire des lieux » athéniens à laquelle les voyageurs étaient si sensibles : évoquant les sites célèbres de l'Attique, il note que « se rattache à la plupart, sinon à tous, une longue suite de légendes et d'événements historiques » (*Géographie*, IX, 1, 7).

<sup>124</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 28, 2. La cité fut en effet détruite en 146 av. J.-C. par le consul L. Mummius : le texte de Polybe sur cet événement est perdu mais Strabon, *Géographie*, VIII, 6, 23, y fait référence ; voir J. Wiseman, 1979, p. 491-496.

<sup>125</sup> Aussi paradoxal que cela puisse paraître, c'est sans doute la destruction de Corinthe qui illustre le mieux l'importance historique majeure que lui accordaient les Romains. Il est en effet évident que la décision prise par le Sénat en 146 av. J.-C. – et sa docile exécution par L. Mummius – constituait une mesure politique forte destinée à frapper les esprits grecs et à en finir définitivement avec les troubles « anti-romains » qui agitaient l'Hellade de manière chronique : dans cette optique, Rome se devait de « faire un exemple » marquant et devait donc, pour cela, choisir une victime suffisamment symbolique à sacrifier sur l'autel de son impérialisme ; le fait que Corinthe ait été celle-ci s'avère pour le moins éloquent. Voir en ce sens, E. Will, *Histoire politique du monde hellénistique. Des avènements d'Antiochos III et de Philippe V à la fin des Lagides*, Tome II, Nancy, 1982<sup>2</sup>, p. 332-333. Concernant l'histoire de Corinthe avant la période hellénistique, voir J. B. Salmon, *Wealthy Corinth. A History of the City to 338 B. C.*, Oxford, 1984.

<sup>126</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 28, 4.

était donc aussi celle des constitutions, des mœurs et des coutumes ancestrales<sup>127</sup>. Force est toutefois de constater que Sparte n'exerça jamais sur les voyageurs officiels romains la même attirance qu'Athènes<sup>128</sup> – peut-être en raison justement, comme le note Tite-Live, de sa trop grande sobriété architecturale, peu propice à la réintégration des souvenirs du passé dans leur cadre monumental –, mais Paul-Emile, étant donnée la nature même de son circuit et au vu du temps dont il disposait pour l'accomplir, ne pouvait, pour sa part, manquer d'y faire étape. Si l'on observe l'itinéraire de son voyage circulaire, on constate que son intérêt pour l'ancienneté de la cité et de ses institutions le poussa à effectuer un assez long détour pour rejoindre la Laconie : il se trouvait en effet auparavant à Epidaure, en Argolide, et, à terme, souhaitait gagner l'Elide et Olympie avant de rejoindre Démétrias<sup>129</sup>. Bien que le passage, à titre privé, d'aucun autre *imperator* romain ne soit attesté à Sparte pour la période républicaine, l'auteur de *L'Etna* montre qu'à la fin du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. et au début du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C., l'*antiquitas* spartiate faisait toujours recette : « Là c'est l'Eurotas qui nous retient, c'est la Sparte de Lycurgue »<sup>130</sup>. Sparte était donc comptée au rang des sites historiques les plus visités par les Romains.

Toutefois, si le circuit de Paul-Emile respecte, certes, « le catalogue des sites illustres de l'Hellade que le nationalisme romain a tendance à croire majoré par l'ancienneté et par l'union du site et des mythes »<sup>131</sup>, à savoir Athènes, Corinthe et Sparte, on note pourtant la mention, dans ce voyage, de deux étapes dont la célébrité était tout de même largement moindre. Après Corinthe, Paul-Emile se rendit en effet à Sicyone puis à Argos. Les fragments du texte de Polybe ne soulignent que la dimension stratégique de ces villes, tandis que Tite-Live se contente de qualifier ces cités de « célèbres » (*nobiles urbes*)<sup>132</sup>. Dès lors, on

<sup>127</sup> Il est, à ce titre, une fois encore notable que Strabon, dans la notice qu'il consacre à Sparte, s'attarde essentiellement sur ses institutions originales et son organisation sociale remarquable (*Géographie*, VIII, 5, 4-5).

<sup>128</sup> Sur Sparte depuis les origines jusqu'à la période romaine, voir P. Cartledge, *Sparta and Lakonia. A Regional History. 1300-362 B. C.*, Londres, 1979, P. Cartledge-A Spawforth, *Hellenistic and Roman Sparta*, Londres, 1989 et, en dernier lieu, E. Lévy, *Sparte. Histoire politique et sociale jusqu'à la conquête romaine*, Paris, 2003.

<sup>129</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 28, 3-4 : « Il se rendit à Epidaure [...] de là il gagna Lacédémone [...] de là, par Mégalopolis, il monta à Olympie ».

<sup>130</sup> *Etna*, 578.

<sup>131</sup> J.-M. André et M.-Fr. baslez, 1993, p. 107-108.

<sup>132</sup> Polybe, *Histoires*, XXX, 10 : « Après avoir remarqué la solidité des défenses de Sicyone et l'importance d'Argos » ; Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 28, 3 : « il se rendit ensuite à Sicyone et Argos, deux villes

s'explique assez mal la raison du passage de l'*imperator* romain dans ces villes : qu'attendait donc Paul-Emile de ces deux étapes ?

Sicyone ne pouvait aucunement se prévaloir d'un passé aussi glorieux que celui de cités comme Athènes, Corinthe ou Sparte. Il serait cependant faux de croire que pour un homme politique romain comme Paul-Emile, assurément fin connaisseur de l'histoire du monde grec, Sicyone n'était rien d'autre qu'une obscure cité grecque dénuée de toute envergure. Si, depuis sa fondation à l'époque archaïque et tout au long de l'époque classique, Sicyone ne joua effectivement qu'un rôle assez secondaire dans l'histoire de la Grèce, à l'époque hellénistique en revanche la cité passa au premier plan de la scène politique grecque<sup>133</sup>. Après une série de tyrannies successives, elle fut libérée en 251 av. J.-C. par Aratos, un homme originaire de la cité et qui devait rapidement s'imposer comme l'un des personnages grecs les plus importants de son temps – il n'est pas innocent que Plutarque lui ait consacré l'une de ses *Vies*. Avec Aratos à sa tête, Sicyone entra en 245 av. J.-C. dans la Confédération achéenne, qui s'affirma très vite, toujours sous la conduite d'Aratos, comme l'organisation fédérale la plus puissante et influente de Grèce<sup>134</sup>. Dans le cadre de ce *koinon* dont elle accueillit parfois les réunions de l'Assemblée fédérale, Sicyone joua alors un rôle non négligeable dans les affaires grecques – notamment dans la lutte contre Sparte, menée par Philopoemen – et ce, jusqu'à la victoire de Paul-Emile sur Persée en 168 av. J.-C. et la déportation des otages achéens à Rome<sup>135</sup>. Dès lors, si Sicyone ne pouvait offrir à Paul-Emile

---

célèbres ». J.-M. André et M.-Fr. baslez, 1993, p. 107 classent ces deux étapes du circuit de Paul-Emile dans les sites à la fois stratégiques et historiques.

<sup>133</sup> Sur l'histoire de Sicyone, voir C. H. Skalet, *Ancient Sicyon*, Baltimore, 1928.

<sup>134</sup> Sur Sicyone avant et au moment de sa libération par Aratos, Polybe, *Histoires*, II, 43 ; Plutarque, *Aratos*, II-IX ; Pausanias, *Periégèse*, II, 8. Concernant l'histoire de Sicyone à l'époque hellénistique, E. Will, *Histoire politique du monde hellénistique*, Tome I, Nancy, 1979<sup>2</sup>, notamment p. 288-290. Pour Aratos et la Confédération achéenne, hormis les sources que constituent Polybe et Plutarque (tous deux exploitent directement les *Mémoires* du Sicyonien), voir F. W. Walbank, *Aratos of Sicyon*, Cambridge, 1933, et A. Aymard, *Les assemblées de la confédération achéenne. Etude critique d'institutions et d'histoire*, Bordeaux-Paris, 1938.

<sup>135</sup> Un fois encore, en nous livrant les sentiments d'un voyageur – grec, soit, mais tout de même très romanisé – lors de son passage à Sicyone, le témoignage de Strabon à la fin du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. éclaire parfaitement la portée de l'étape de Paul-Emile et les motifs qui le poussèrent à venir dans cette cité. Il est en effet notable que Strabon, au moment d'aborder la description de Sicyone, n'évoque du passé sicyonien que la seule période hellénistique, signe qu'il s'agissait là des heures les plus glorieuses et les plus dignes de mémoire de la cité et, donc, les plus à même d'en justifier la visite : « Sicyone a été la plupart du temps gouvernée par des tyrans,

le souvenir d'un passé lointain aussi glorieux qu'Athènes, Corinthe ou Sparte<sup>136</sup>, du moins convient-il de remarquer qu'en vertu de son histoire récente, la cité jouissait tout de même d'un renom certain propre à justifier sa visite. D'autre part, Sicyone pouvait aussi s'enorgueillir d'avoir été la patrie de Lysippe, l'un des plus célèbres sculpteurs de la fin du IV<sup>ème</sup> siècle, le seul à avoir eu les faveurs d'Alexandre le Grand<sup>137</sup>. Il n'est pas exclu qu'un philhellène comme Paul-Emile, dont on a déjà mis en lumière le goût pour l'art et l'intérêt porté aux chefs d'œuvre des plus grands maîtres grecs – Phidias notamment – ait souhaité visiter la patrie de l'un des artistes les plus renommés de l'Hellade. Quoique moins importante et d'une nature quelque peu différente de celle de grandes cités comme Athènes, Corinthe ou Sparte, la célébrité de Sicyone n'en était pas moins réelle et semble en tout cas avoir été suffisante pour pousser Paul-Emile à y faire une étape qui n'était pas seulement motivée par un simple intérêt stratégique, mais qui s'explique aussi par un certain renom historique et artistique de la ville<sup>138</sup>.

Pour ce qui est du passage de Paul-Emile à Argos, autre étape peu « évidente » de son voyage en Grèce, les motivations du Romain paraissent nettement plus faciles à saisir. Si, une fois encore, les considérations, par trop superficielles de Polybe et Tite-Live sur cette cité ne sont d'aucun secours<sup>139</sup>, il semble néanmoins possible, à la lumière d'autres étapes de son circuit, d'établir les raisons qui poussèrent le vainqueur de Persée à visiter cette cité. En effet, s'il semble quelque peu exagéré de parler de « l'ancienneté » de Sicyone tant sa célébrité était récente au moment où Paul-Emile y vint, Argos en revanche pouvait se prévaloir d'une *uetustas* tout à fait respectable et propre à exercer sur ce dernier un attrait certain. Ainsi, à la fin du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., Strabon atteste le prestige d'Argos, prestige qu'il lie naturellement à

---

mais chaque fois ces tyrans étaient des hommes modérés. Le plus illustre d'entre eux fut Aratos ; ce dernier, après avoir libéré son pays, fut porté par les Achéens à la tête de leur organisation dont il développa la puissance par l'adhésion de sa patrie et des cités voisines » (*Géographie*, VIII, 6, 25).

<sup>136</sup> Il ne paraît en tout cas pas légitime de parler pour Sicyone d'*antiquitas* ou de *uetustas* comme il est possible de le faire pour Athènes, Corinthe ou Sparte.

<sup>137</sup> Sur Lysippe, voir l'ouvrage déjà ancien de F. Johnson, *Lysippus*, 1927, et ceux, plus récents de P. Moreno, *Lysippo*, Bari, 1974 et *Vita e arte di Lysippo*, Milan, 1987.

<sup>138</sup> Par ailleurs, dans l'hypothèse où l'on considère qu'Athénée, le prince de Pergame qui accompagnait Paul-Emile (Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 27, 6), officia en tant que guide de celui-ci (cf. *supra*, p. 320-322), on pourrait aussi, éventuellement, supposer que l'étape du Romain à Sicyone lui fut suggérée par son « conseiller culturel ».

<sup>139</sup> Polybe, *Histoires*, XXX, 10 ; Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 28, 3.

son ancienneté<sup>140</sup> ; Paul-Emile, dont on a déjà largement illustré le goût pour les sites archéologiques et historiques, moyen pour lui de remonter le temps, ne pouvait donc manquer d'y faire étape. D'autant plus que si l'on se penche sur l'itinéraire de l'*imperator* et sur les voies de communications à sa disposition, on remarque qu'Argos constituait pour lui un point de passage obligé ; tout laisse d'ailleurs à penser qu'il y soit passé deux fois et non une seule. De Sicyone, Paul-Emile se rendit d'abord, selon les sources, à Argos puis, de là, à Epidaure<sup>141</sup> : étant donné le réseau routier grec et les contingences topographiques, il apparaît clairement que, quand bien même il n'aurait pas souhaité faire étape dans cette cité, il était, quoi qu'il arrive, contraint de passer à Argos pour se rendre de Sicyone à Epidaure ; revenant d'Epidaure et désireux de gagner Sparte<sup>142</sup>, il se trouvait là encore dans l'obligation de transiter par Argos. Il serait cependant faux d'affirmer que Paul-Emile ne vint à Argos que contraint et forcé. En effet, la cité d'Argos était particulièrement liée au souvenir des temps légendaires de la guerre de Troie. Dans les épopées homériques, Argos est la cité du roi Diomède, mais c'est aussi, pris dans un sens plus large, le royaume d'Agamemnon, le chef suprême des Grecs, à savoir l'Argolide et, par extension, le Péloponnèse tout entier. Dans ses œuvres, Homère fait en quelque sorte d'Argos le centre de la Grèce, qualifiant le plus souvent les Grecs combattant devant Troie d'Achéens ou d'Argiens<sup>143</sup>. Argos était donc au cœur des épopées homériques et Paul-Emile, lecteur d'Homère assurément<sup>144</sup>, ne pouvait qu'être séduit par la perspective de visiter cette cité afin de s'y remémorer les événements d'un passé glorieux, fut-il mythique<sup>145</sup>. Parcourant Argos et l'Argolide au II<sup>ème</sup> siècle ap. J.-C., Pausanias

---

<sup>140</sup> Strabon, *Géographie*, VIII, 6, 18.

<sup>141</sup> Polybe, *Histoires*, XXX, 10 : « Après avoir remarqué la solidité des défenses de Sikyon et l'importance d'Argos, il arriva à Epidaure. » ; Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 28, 3 : « il se rendit ensuite à Sicyone et Argos, deux villes célèbres ; de là à Epidaure. ».

<sup>142</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 28, 4 : « De là [Epidaure], il gagna Lacédémone. ».

<sup>143</sup> Les mentions d' « Argos » et des « Argiens » dans l'Iliade et l'Odyssée, ainsi que les divers sens qu'Homère leur attribue sont recensés et étudiés en détails par P. Wathelet, « Argos et l'Argolide dans l'épopée, spécialement dans le catalogue des vaisseaux », dans M. Piérart (éd.), *Polydipsion Argos. Argos de la fin des palais mycéniens à la constitution de l'Etat classique. Actes du colloque de Fribourg (Suisse), 7-9 mai 1987*, Paris, 1992, p. 99-118.

<sup>144</sup> Comme tendrait à le prouver sa réaction devant la statue du Zeus olympien de Phidias : Polybe, *Histoires*, XXX, 10 : « Dans le temple de Zeus, il fut émerveillé à la vue de la statue du dieu. Il déclara qu'à son avis Phidias était le seul qui eut été capable de représenter le Zeus d'Homère » ; Plutarque, *Paul-Emile*, XXVIII, 4-5 : « A Olympie, il dit ces mots, si souvent répétés depuis : « c'est le Zeus d'Homère que Phidias a sculpté ». ».

<sup>145</sup> Voir ainsi P. Chuvin, *La mythologie grecque*, Paris, 1992, p. 57-124.

dresse une longue liste de monuments – sanctuaires, tombeaux, statues et autres curiosités – et rapporte toute une série de récits et de légendes, tous directement liés au souvenir des personnages et des événements de l'œuvre d'Homère ; or, pour la plupart, ces édifices commémorant les héros homériques et leurs hauts-faits étaient déjà en place en 168/167 av. J.-C., lors du passage de Paul-Emile dans la cité<sup>146</sup>. Argos, au même titre qu'Athènes, était devenue, au II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., une sorte de ville-musée dont l'ancienneté ne pouvait qu'exciter la curiosité intellectuelle et le goût pour les sites archéologiques et historiques des personnages publics romains en voyage fonctionnel. Les étapes de Paul-Emile à Sicyone et Argos, dont les motivations n'apparaissent pas clairement au premier abord, démontrent qu'il serait faux de ne voir dans le récit de la tournée de l'*imperator* en Grèce qu'un circuit touristique idéalisé par Polybe dans le seul but de vanter les splendeurs de l'Hellade auprès de ses lecteurs romains et dont le témoignage aurait été ensuite repris par Tite-Live et Plutarque<sup>147</sup>.

Les motivations que l'on croit déceler dans l'étape de Paul-Emile à Argos sont confirmées par son passage à Aulis. Le témoignage livien s'avère, en l'espèce, tout à fait explicite : « De Chalcis, il passa à Aulis, à trois milles de là, port rendu célèbre par le séjour qu'y fit jadis la flotte de 1000 vaisseaux d'Agamemnon, et visita le temple de Diane où le roi des rois demanda, en amenant sa fille comme victime aux autels, le moyen de faire partir les

---

<sup>146</sup> Pausanias, *Periégèse*, II, 15-25. Voir M. Piérart, « « Argos assoiffée » et « Argos riche en cavales ». Provinces culturelles à l'époque proto-historique », dans M. Piérart (éd.), *Polydipsion Argos. Argos de la fin des palais mycéniens à la constitution de l'Etat classique. Actes du colloque de Fribourg (Suisse), 7-9 mai 1987*, Paris, 1992, p. 127-155 ; M. Piérart dresse en annexe de sa contribution plusieurs tableaux des sites, sanctuaires, monuments et curiosités du territoire d'Argos en lien avec l'œuvre d'Homère qui montrent clairement combien la visite de ces lieux étaient propice, pour le voyageur lettré, à la commémoration du souvenir des épopées homériques et à la réintégration de cette mémoire dans son cadre géographique.

<sup>147</sup> C'est, semble-t-il, l'idée que se faisait de ce circuit P. Pédech, 1964, p. 533 : « Sa relation de la tournée de Paul-Emile en Grèce, à l'automne 168 av. J.-C., est un vrai guide abrégé du touriste ; il énumère les principaux sanctuaires et les principales curiosités de la Grèce : le temple de Delphes, l'oracle de Zeus Trophonios à Lébadéia, le temple d'Artémis à Aulis, dont l'autel rappelle le sacrifice d'Iphigénie ; celui d'Oropos, d'Asclépios à Epidaure, regorgeant d'ex-voto ; et les courants de l'Euripe, Athènes avec le Pirée, les Longs-Murs, et ses monuments admirables, l'Acrocorinthe et l'Isthme, le Zeus de Phidias à Olympie, la rigide Lacédémone, bref tout ce qui était digne d'être vu par un étranger » ; il n'est pas innocent que P. Pédech passe sous silence les étapes de Sicyone et d'Argos : elles ne rentrent justement pas dans le schéma qu'il dresse d'un circuit touristique idéalisé par Polybe.

navires vers Troie »<sup>148</sup>. La venue de Paul-Emile à Aulis s'inscrit donc très clairement dans le cadre d'un tourisme historique : il s'agissait une fois encore pour lui de commémorer le souvenir des épopées homériques. La visite du site d'Aulis et du temple de Diane, l'amena à se remémorer deux grands épisodes issus d'Homère et du cycle épique troyen, à commencer par le rassemblement de la flotte grecque en partance pour Troie. C'est en effet dans ce port qu'Agamemnon aurait réuni sous ses ordres une armada de plus de 1000 navires – le Catalogue des vaisseaux en indique en réalité 1266, mais Tite-Live, comme nombre d'auteurs anciens, préfère un chiffre rond – avec à leur bord entre 70000 et 130000 Grecs pressés d'en découdre avec les Troyens<sup>149</sup>. Par ailleurs, Paul-Emile profita aussi de son passage dans ce port pour visiter le temple d'Artémis qui s'y trouvait<sup>150</sup>. Ce fut l'occasion pour lui de se rappeler que c'est dans ce temple qu'Agamemnon, ayant irrité Artémis par sa vantardise, dut accepter de sacrifier sa fille Iphigénie afin d'obtenir de la déesse qu'elle apaise les tempêtes qui empêchaient le départ de sa flotte ; Artémis aurait finalement, selon la légende, enlevé la jeune fille sur l'autel pour la remplacer par une biche<sup>151</sup>. Cette étape de Paul-Emile à Aulis est

---

<sup>148</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 27, 9.

<sup>149</sup> Homère, *Iliade*, II, 303-785 ; les vers 484-785, ceux du fameux Catalogue des vaisseaux, ont été extrêmement discutés : voir A. Giovannini, *Etude sur les origines du Catalogue des vaisseaux*, Berne, 1969 et R. H. Simpson et J. F. Lazenby, *The Catalogue of the Ships in Homer's Iliad*, Oxford, 1970. Il est une fois encore intéressant de noter que même pour des voyageurs grecs, Aulis n'avait d'autre célébrité que celle liée à cet épisode homérique : voir Strabon, *Géographie*, IX, 2, 8 et Pausanias, *Periégèse*, III, 9, 3 ; VIII, 28, 4-5 ; IX, 19, 6-8.

<sup>150</sup> Le temple en question a été retrouvé, voir la chronique des fouilles d'Aulis, *BCH*, 81, 1957, p. 586-588.

<sup>151</sup> On peut noter, au passage, que la culture littéraire grecque de Paul-Emile n'était pas limitée aux seules œuvres d'Homère, l'Iliade et l'Odyssée : le thème du sacrifice d'Iphigénie ne se trouve en effet pas chez Homère, mais dans un autre poème du cycle épique troyen, *Les Chants cypriens*. Ce poème post-homérique, souvent attribué par les auteurs anciens à Stasinus de Chypre, le neveu d'Homère, devait précéder l'Iliade en racontant les origines et les neuf premières années de la guerre de Troie. Il est aujourd'hui perdu mais nous est néanmoins en partie connu grâce au résumé d'un philosophe néo-platonicien du V<sup>ème</sup> siècle ap. J.-C., Proclus : « Et, pendant que pour la seconde fois l'expédition était concentrée à Aulis, Agamemnon au cours d'une chasse abat une biche ; du coup il se vante d'avoir fait mieux qu'Artémis. La déesse irritée, pour empêcher l'appareillage des navires envoie des tempêtes en mer. Chalcas leur dit la colère de la déesse et ordonne qu'Iphigénie soit sacrifiée à Artémis. On la fait donc venir sous prétexte d'épouser Achille et on prépare le sacrifice. Mais Artémis la dérobe, la transporte chez les Taures et la rend immortelle, après avoir remplacé la jeune fille par une biche à Aulis » (Traduction de A. Severyns, *Recherches sur la Chrestomathie de Proclus*, Paris, 1963, p. 82-83). Sur cet épisode, voir notamment L. Séchan, « Le sacrifice d'Iphigénie », *REG*, 44, 1931, p. 368-379. Il est en tout cas probable que l'intérêt particulier que Paul-Emile portait à cet événement lui venait

éminemment révélatrice des motivations historiques qui sous-tendaient son circuit touristique en Grèce. Au-delà de l'intérêt et du respect manifesté par le Romain pour la *uetustas* de cités illustres telles que Athènes, Corinthe ou Sparte, on constate que désormais, « la mémoire culturelle implique la réintégration du savoir dans le cadre géographique » et architectural<sup>152</sup> ; il ne s'agit plus seulement de connaître et d'apprécier les mythes, les traditions, les coutumes, les institutions ou l'histoire des cités, des peuples et des civilisations – une forme de culture à laquelle on pouvait accéder simplement par le savoir livresque et sans bouger de Rome, où affluaient les intellectuels et les ouvrages grecs –, il convient désormais de se rendre sur place afin d'observer directement les sites, les monuments, les cités rendus vénérables par leur ancienneté et dont la visite favorise la reconstitution et le souvenir d'un passé glorieux, historique comme mythologique<sup>153</sup>. Les voyages fonctionnels furent l'occasion, pour les *imperatores* romains, de satisfaire cette curiosité intellectuelle. En effet, si le circuit de Paul-Emile en Grèce en 168-167 av. J.-C. est le seul exemple, pour la période républicaine, d'un aussi spectaculaire voyage privé voué, en grande partie, au tourisme culturel, il apparaît néanmoins clairement dans les sources qu'à la suite de celui-ci, nombre de personnages publics romains profitèrent à leur tour de leurs déplacements fonctionnels pour s'attarder sur les hauts lieux archéologiques et historiques de l'Orient. Ainsi, alors que du côté grec, Athènes constitua, en vertu de sa *uetustas*, une étape privilégiée, on constate que, dans le sillage de Paul-Emile et de son intérêt pour les sites chargés de souvenirs homériques, les magistrats romains de l'époque républicaine qui vinrent en Asie Mineure accordèrent une importance particulière à la Troade.

Dès le début du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., l'étape à Ilion, la Troie homérique, paraît incontournable. En 190 av. J.-C., alors que Rome était engagée, sur le front oriental, dans la lutte contre Antiochos III, le souverain séleucide, C. Livius Salinator puis Scipion Asiagenus firent tous deux escale à Ilion et y sacrifièrent à Athènes Ilios<sup>154</sup>. Un siècle et demi plus tard,

---

de la lecture des tragiques grecs comme Eschyle, Sophocle, tous deux auteurs d'une *Iphigénie* malheureusement perdue, et surtout Euripide, qui en fit le thème de son *Iphigénie à Aulis* : voir F. Jouan, *Euripide et les légendes des Chants cypriens*, Paris, 1966 ; ce mythe ne fit en effet son apparition dans la littérature latine et l'art romain qu'au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. : J.-M. Croisille, « Le sacrifice d'Iphigénie dans l'art romain et la littérature latine », *Latomus*, 22, 1963, p. 209-225.

<sup>152</sup> J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 323.

<sup>153</sup> Sur la démarche d'autopsie que cela implique, cf. *infra*, p. 417-418.

<sup>154</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVII, 9, 7 : « Il [C. Livius Salinator] fit relâche d'abord dans le port appelé port des Achéens, de là il monta vers Ilion et, après avoir sacrifié à Minerve » ; XXXVII, 37, 2 : « De là, il

en 48 av. J.-C., peu après Pharsale, César ralentit sa légendaire *celeritas* pour s'attarder à son tour sur les côtes de la Troade<sup>155</sup>. Les implications de tels excursus privés au beau milieu de voyages officiels sont multiples<sup>156</sup>.

Il convient d'abord de se pencher sur le contexte de chacune de ces étapes. Au début de 190 av. J.-C., C. Livius Salinator, préteur chargé de la flotte pour l'année 191 av. J.-C., se trouvait à Canae, l'un des débouchés maritimes de Pergame, à l'est d'Elée, où il avait pris ses quartiers d'hiver après sa victoire navale de Corycos face à Polyxenidas, l'amiral d'Antiochos III<sup>157</sup>. Au mois de mars, il reprit la mer avec tous ses navires et cingla en direction de l'Hellespont avant de remettre le commandement de la flotte à son successeur, L. Aemilius Regillus<sup>158</sup>. Etant donné l'itinéraire de C. Livius Salinator, son escale à Ilion n'avait rien que de très logique et ne constituait en aucun cas un détour dans l'itinéraire de son voyage fonctionnel. De plus, rien ne permet d'affirmer qu'elle constitua une perte de temps préjudiciable au bon accomplissement de sa mission : d'abord parce qu'un simple sacrifice ne prenait guère de temps ; ensuite parce que la flotte devait bien faire relâche dans un port ou un autre, à Ilion ou ailleurs ; enfin parce que C. Livius Salinator profita de cette étape pour recevoir les ambassades de cités voisines désireuses de se placer sous la protection

---

[Scipion] s'avança jusqu'à Ilion, installa son camp dans la plaine au pieds des murailles et monta dans la ville et la citadelle, où il offrit un sacrifice à Minerve, protectrice de la citadelle » ; voir aussi Justin, *Abrégé des Histoires philippiques de Trogue-Pompée*, XXXI, 8, 1-4.

<sup>155</sup> Lucain, *La Pharsale*, IX, 950-1003. Nous ne voyons aucune raison valable pour considérer ce témoignage comme relevant de l'invention pure et simple comme l'a fait D. Gagliardi, « Cesare tra le rovine della Troade », *SIFC*, 3<sup>ème</sup> semestre, 15, 1, 1997, p. 91-98 ; voir ainsi R. Albert, « Caesar, Aenas und Pietas », *NNB*, 44, 1995, p. 49-50. Strabon, *Géographie*, XIII, 1, 27, sans mentionner explicitement la visite de César, témoigne néanmoins d'un certain nombre de gestes que celui-ci aurait fait en faveur d'Ilion qui attestent bel et bien le passage de l'*imperator*.

<sup>156</sup> Il faut ajouter à ces témoignages celui de Plutarque évoquant une escale de Lucullus en Troade : « Lucullus fit d'abord son entrée à Cyzique, où il jouit de l'accueil joyeux et affectueux qu'il avait mérité, puis il équipa une flotte et se dirigea vers l'Hellespont. Ayant débarqué en Troade, il s'arrêta dans le sanctuaire d'Aphrodite ; il y coucha et, pendant la nuit, il lui sembla voir la déesse debout devant lui, qui lui disait : « Pourquoi dors-tu magnanime lion, quand les faons sont tout près ? ». » (Plutarque, *Lucullus*, XII, 1) ; cette étape présente une dimension essentiellement religieuse, cf. *infra*, p. 406-407.

<sup>157</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVI, 45, 8.

<sup>158</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVII, 9, 6-14, 5 ; la passation de pouvoir entre les deux hommes se fit à Samos.

romaine<sup>159</sup>. Dès lors, le passage de C. Livius Salinator à Ilion n'apparaît pas, au premier abord, comme un excursus culturel ou religieux d'une portée déterminante.

Il en va sensiblement de même avec Scipion Asiagenus quelques mois plus tard, en novembre 190 av. J.-C. Alors qu'Antiochos s'était retiré à Sardes après avoir perdu la maîtrise de la mer face à la flotte romaine, il emprunta le littoral thrace par la terre, franchit l'Hellespont et, de là, entreprit de longer les côtes d'Asie mineure, passant à Dardanos, Rhoétée et enfin Ilion, avant de s'enfoncer à l'intérieur de la Mysie, en direction des sources du Caïque<sup>160</sup>. Là encore, en s'arrêtant à Ilion, Scipion Asiagenus ne modifiait en rien l'itinéraire de son voyage fonctionnel, à savoir son expédition militaire contre Antiochos III, et cette étape, pas plus que celle de C. Livius Salinator, ne constituait aucunement une perte de temps dommageable. A partir de là, si l'on ne s'en tenait qu'au contexte historique et au cadre spatio-temporel de ces deux escales, on serait tenté de conclure, un peu rapidement peut-être, que la venue des personnages publics romains à Ilion n'était pas autre chose qu'une simple escale au passage de la mission seulement agrémentée d'un sacrifice à la principale divinité du cru.

Sans doute faut-il aller plus loin, comme le prouve le passage de César en Troade en 48 av. J.-C. A ce moment, César, récent vainqueur de Pompée à Pharsale, était tout entier absorbé par la poursuite de ce dernier, qui fuyait en direction de l'Égypte<sup>161</sup>. Pourtant, en abordant les côtes d'Asie Mineure après avoir franchi l'Hellespont, il ralentit le rythme effréné de sa course pour s'attarder longuement en Troade sur le site d'Ilion avant de reprendre sa route plus rapidement encore afin de rattraper le temps perdu lors de cette escale<sup>162</sup>. Sans avoir, lui non plus, dévié de son itinéraire, César, à la différence de C. Livius

---

<sup>159</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVII, 9, 7 : « Il reçut des ambassadeurs des pays voisins, venues d'Eléonte, de Dardanos et de Rhoétée qui voulaient mettre leurs cités sous la protection romaine et qu'il écouta avec bienveillance ».

<sup>160</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVII, 37, 1-3 : « Il gagna d'abord Dardanos, puis Rhoétée et dans les deux cités, la foule sortit à sa rencontre. De là il s'avança jusqu'à Ilion [...] et en six étapes parvint à la source du Caïque ».

<sup>161</sup> César, *Commentaires sur la guerre civile*, XCVI, 3-CVI ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, XLII, 1-9 ; Appien, *Histoire romaine, Guerres civiles*, II, 81-90 ; Plutarque, *Pompée*, LXXII-LXXX et *César*, XLVIII ; Lucain, *La Pharsale*, IX, 950-960.

<sup>162</sup> Lucain, *La Pharsale*, IX, 1000-1005 : « il regagna ses vaisseaux, et livra toutes ses voiles aux souffles favorables du corus ; sous la bourrasque, impatient de réparer le temps qu'il a perdu à Ilion, il passe en vue de l'opulente Asie, et, par une mer d'écume, laisse Rhodes derrière lui. Le zéphyr ne détend pas un moment ses cordages, et la septième nuit lui montre le rivage de l'Égypte où brillent les flambeaux de Pharos ».

Salinator et de Scipion Asiagenus, a en revanche perdu un temps précieux lors de son étape dans la région de Troie, preuve de l'importance qu'il accordait à la visite de ces lieux. A la lumière de l'exkursus de César, il paraît possible de mieux saisir les motivations qui animaient les voyageurs officiels romains faisant escale en Troade.

D'abord, la dimension propagandiste de l'étape à Ilion ne doit pas être négligée. En effet, la cité devait en grande partie sa notoriété à la visite qu'Alexandre le Grand y avait faite en 334 av. J.-C., lors de son débarquement en Asie : considérant qu'il s'agissait là de la Troie homérique<sup>163</sup>, il avait particulièrement honoré la cité et contribué à lui rendre sa gloire d'antan, sacrifiant en l'honneur d'Athéna, d'Achille, d'Ajax, Priam et Patrocle, élevant des autels à Zeus ou Héraclès, visitant avec bonheur cette ville pleine du souvenir de la guerre de Troie<sup>164</sup>. Les personnages publics romains faisant escale à Ilion ne pouvaient ignorer ce précédent historique célèbre et, donc, la portée symbolique de leur propre venue en Troade. Pour les *imperatores* romains, dans l'esprit desquels le souvenir du conquérant macédonien était profondément ancré, faire escale à Ilion était une manière de récupérer à leur profit personnel un peu de la gloire d'Alexandre le Grand, de se poser en héritiers et successeurs, voire en rivaux de celui-ci. Quand bien même une volonté consciente d'*imitatio* ou d'*aemulatio alexandri* ne soit pas à coup sûr attestée, du moins les Grecs et, dans une moindre mesure, les Romains de l'époque n'ont-ils pas manqué d'établir un tel parallèle<sup>165</sup>. De fait, depuis Alexandre, le sacrifice dans le temple d'Athéna à Ilion était devenu en quelque sorte un rite incontournable dont la dimension s'avérait plus propagandiste que

---

<sup>163</sup> Ce n'est pas le cas de Strabon à la fin du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. : voir Strabon, *Géographie*, XIII, 1, 24-27.

<sup>164</sup> Alexandre à Ilion : Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVII, 17, 1-18, 1 ; Arrien, *Anabase*, I, 11, 6-12, 1 ; Plutarque, *Alexandre*, XV, 7-9 ; Strabon, *Géographie*, XIII, 1, 26 ; Justin, *Abrégé des Histoires philippiques de Troie-Pompée*, XI, 5, 10-12.

<sup>165</sup> Il n'est pas question de revenir ici en détails sur ce problème de l'*imitatio* ou de l'*aemulatio alexandri* chez les *imperatores* romains, lequel a déjà fait l'objet de nombreuses publications auxquelles nous nous contentons de simplement renvoyer. Sur l'image et le souvenir d'Alexandre le Grand dans l'Antiquité en général et chez les Romains en particulier, voir, entre autres, A. Bruhl, *Le souvenir d'Alexandre le Grand et les Romains*, Paris, 1930 ; J. B. Nadell, *Alexander and the Romans*, Los Angeles, 1959 ; O. Weippert, *Alexander-imitatio und römische Politik in republikanischer Zeit*, Würzburg, 1972, et surtout A. Heuss, « Alexander der Grosse und die politische Ideologie des Altertums », dans *Ideologie und Herrschaft in der Antike, Wege der Forschung*, Darmstadt, 1979, p. 147-173 ; pour ce qui est du rapport de César à Alexandre, voir D. Michel, *Alexander als Vorbild für Pompéius, Caesar und Marcus Antonius. Archeologische Untersuchungen*, Bruxelles, 1967 et P. Green, « Caesar and Alexander : *aemulatio, imitatio, comparatio* », *AJAH*, 3, 1978, p. 1-26.

religieuse<sup>166</sup> : c'était, pour le voyageur passant d'Europe en Asie, une manière éminemment suggestive de signifier, à la suite d'Alexandre, sa volonté de libérer les cités grecques d'Asie Mineure soumises aux barbares<sup>167</sup>. C'est vraisemblablement la raison pour laquelle C. Livius Salinator et Scipion Asiagenus ne manquèrent pas d'effectuer à leur tour ce sacrifice pour le moins symbolique au moment où tous deux étaient engagés dans la lutte contre le souverain séleucide, Antiochos III, héritier du royaume achéménide qu'Alexandre avait vaincu moins de cent-cinquante ans auparavant<sup>168</sup>.

Cette portée politique du sacrifice à Athéna Ilias est, par contraste, clairement attestée par le fait qu'en 192 av. J.-C., Antiochos III lui-même, au moment de s'embarquer pour la Grèce afin d'y affronter les troupes romaines, fit un détour par Ilion pour y sacrifier à cette même divinité<sup>169</sup>. Ce faisant, il reproduisait autant le geste d'Alexandre – censé dans ce cas précis signifier la volonté du souverain séleucide de libérer les cités grecques d'Europe du

---

<sup>166</sup> F. Goethert et H. Schleif, *Der Athenatempel von Ilion*, Berlin, 1962, p. 34 et suivantes.

<sup>167</sup> Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVII, 18, 1 : « Alexandre accomplit un brillant sacrifice en l'honneur d'Athéna et consacra son propre bouclier à la déesse. Mais il s'approprie le plus solide de ceux qui étaient déposés dans le temple. Il le revêtit et s'en servit dès la première bataille, au cours de laquelle il emporta la décision par sa bravoure personnelle, ce qui rendit sa victoire partout célèbre » ; Arrien, *Anabase*, I, 11, 7 : « Il monta ensuite à Ilion sacrifier à Athéna Ilias, consacra son armure dans le temple et s'approprie en échange certaines armes consacrées qui dataient de la guerre de Troie » ; Plutarque, *Alexandre*, XV, 7 : « Il monta à Ilion où il offrit un sacrifice à Athéna. » ; Strabon, *Géographie*, XIII, 1, 26, place par erreur le sacrifice après la bataille du Granique. Il faut aussi se souvenir de l'épisode de la lance jetée par Alexandre sur le sol asiatique depuis son navire et censé signifier sa volonté de conquérir l'Asie : voir Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVII, 17, 2 et Justin, *Abrégé des Histoires philippiques de Trogue-Pompée*, XI, 5, 10 ; Arrien, *Anabase*, I, 11, 6, se contente d'affirmer qu'il fut, symboliquement, le premier à sauter tout en armes de son navire sur la terre d'Asie et qu'à cet endroit précis, il fit élever des autels à Zeus protecteur des débarquements, Athéna et Héraclès, comme il l'avait fait en Grèce d'Europe sur les lieux de son départ.

<sup>168</sup> Sur la « continuité » entre le royaume achéménide et le royaume séleucide, voir, en plus des nombreux travaux en ce sens de Pierre Briant, S. Sherwin-White et A. Kuhrt, *From Samarkand to Sardis. A New Approach to the Seleucid Empire*, Berkeley-Los Angeles, 1993.

<sup>169</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXV, 43, 3 : « C'est principalement par le passage de Démétrius des Romains aux Etoliens qu'Antiochos fut motivé et décida de ne pas retarder davantage son passage en Grèce sans tarder. Avant de démarrer ses vaisseaux, il monta à Ilion depuis la mer pour sacrifier à Minerve ».

barbare romain – que celui de Xerxès, le roi perse, quittant en 480 av. J.-C. l’Asie Mineure pour la Grèce d’Europe<sup>170</sup>.

Le sacrifice effectué par César en 48 av. J.-C. ne peut être totalement interprété dans le sens de ceux de C. Livius Salinator et de Scipion Asiagenus. D’abord l’encens offert par César ne l’était pas spécifiquement en l’honneur d’Athéna, mais était destiné à plusieurs dieux à la fois. Ensuite, le contexte historique était assez différent puisque à la différence d’Alexandre, C. Livius ou Scipion Asiagenus, César ne s’appêtait pas à affronter un souverain oriental, mais poursuivait au contraire un Romain, en l’occurrence Pompée. Dès lors, la signification du sacrifice ne pouvait qu’être différente et, de fait, César se garda bien de mettre en lumière – une lumière qui eût sans doute été trop crue – le fait que désormais les Romains ne combattaient plus face à des monarques étrangers, mais bien entre eux : il se « contenta » donc de demander aux dieux de lui accorder encore le succès dans ses entreprises<sup>171</sup>. Pour autant, quand bien même le sacrifice de César ne pouvait revêtir le sens de celui d’Alexandre le Grand, il n’en demeure pas moins que son étape en Troade s’inscrivait pleinement dans la continuité de celle du Macédonien et lui permettait de se poser en successeur de ce dernier, privant peut-être aussi Pompée de ce glorieux patronage – que tous deux revendiquaient – et marginalisant ainsi un peu plus un ennemi déjà aux abois<sup>172</sup>. Quoi qu’il en soit, il est certain que pour tous les imperatores romains de l’époque

---

<sup>170</sup> Hérodote, *Histoires*, VII, 43 : « Xerxès monta la colline de Pergame, la citadelle de Priam qu’il désirait vivement contempler. Il regarda longtemps et se fit tout expliquer, puis il sacrifia 1000 bœufs à Athéna Ilias, et les mages offrirent des libations aux Héros ».

<sup>171</sup> Lucain, *La Pharsale*, IX, 990-997 : « il érigea à la hâte un autel de gazon, et sur la flamme il répandit avec l’encens des vœux qu’il avait l’intention d’accomplir : « Dieux de ces cendres, vous tous qui habitez les ruines phrygiennes, et vous, lares d’Enée, mon aïeul, que vénèrent aujourd’hui Lavinium et Albe, et dont le feu phrygien brille encore sur nos autels, et toi, Pallas, dont la statue, soustraite au regards des hommes, est conservée comme un gage solennel dans les profondeurs du sanctuaire, c’est un illustre descendant de la race d’Iule qui offre un pieux encens à vos autels et vous invoque solennellement sur cette terre, votre première demeure : continuez-moi le cours de mes succès ». ».

<sup>172</sup> C’est en tout cas dans le sens d’une *aemulatio alexandri* que Strabon, son contemporain, a conçu la venue de César à Troie ; Strabon, *Géographie*, XIII, 1, 27 : « A mon époque cependant, le divin César [...] rivalisait avec l’exemple d’Alexandre ». La volonté de César de se poser en héritier d’Alexandre le Grand est confirmée par sa visite au tombeau du Macédonien lors de son passage à Alexandrie, peu après son escale en Troade : Lucain, *La Pharsale*, X, 15-20. Quant à l’*imitatio alexandri* de Pompée, elle ne fait aucun doute : on peut à ce sujet, signaler une inscription d’Ilion qui laisse à penser que celui-ci visita la cité en 62 av. J.-C., lors de son voyage entre l’Asie et Rome ; malheureusement rien ne permet de confirmer expressément ce fait (*IGRRP* 4, 198).

républicaine, l'escale à Troie constituait d'abord un geste symbolique fort censé répondre à celui d'Alexandre le Grand en 334 av. J.-C.

Mais, au-delà du souvenir d'Alexandre et de son geste, l'étape à Ilium et le sacrifice à Athéna avaient une valeur politique et symbolique d'autant plus profonde que la parenté originelle entre Rome et la patrie d'Enée était ancrée dans les esprits romains depuis au moins le IV<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. et constituait, aux II<sup>ème</sup> et I<sup>er</sup> siècles av. J.-C., une vérité officielle<sup>173</sup>. Si la légende d'Enée fondateur de Rome s'est d'abord développée dans les milieux littéraires grecs – au V<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. déjà, Hellanikos de Samos soutenait cette thèse –, les poètes – Naevius, Ennius, Accius, puis, plus tard, Virgile – et les historiens latins – Fabius Pictor, Caton, Varron, Tite-Live – ne tardèrent pas à reprendre et diffuser largement ce thème légendaire en l'adaptant quelque peu afin de le concilier avec la légende de Romulus et Rémus. Les Romains considèrent en effet qu'après avoir quitté Troie en ruines, accompagné de son père Anchise et de son fils Ascagne, Enée vint en Italie, où il fonda Lavinium, avant qu'Ascagne ne fonde Albe la Longue, la future métropole de Rome, dont il fut le premier roi et dont les jumeaux Romulus et Rémus, descendants d'Enée par leur mère, Rhéa Silvia, seraient originaires<sup>174</sup>. Dès lors, si Romulus restait bien pour les Romains le fondateur de l'Urbs, Enée était quant à lui considéré comme le prestigieux ancêtre de la race romaine<sup>175</sup>. Or, à partir du moment où les Romains se lancèrent à la conquête du monde hellénistique, la

---

<sup>173</sup> Sur ce problème, maintes fois discuté, des origines troyennes de Rome, voir l'ouvrage classique de J. Perret, *La légende troyenne des origines de Rome*, Paris, 1942 ; sur les origines et la fondation de Rome en général, voir, parmi les ouvrages récents, J. Poucet, *Les origines de Rome. Tradition et histoire*, Bruxelles, 1985, et A. Grandazzi, *La fondation de Rome, réflexion sur l'histoire*, Paris, 1991. Pour ce qui est de la date du IV<sup>ème</sup> siècle, voir A. Momigliano, *Roma arcaica*, Florence, 1989, p. 325, contre J. Perret, 1942, p. 409, qui voit dans le développement de la légende d'Enée en Italie un thème de propagande imaginé par les conseillers du roi Pyrrhus visant à présenter son expédition contre Rome comme celle d'un descendant d'Achille faisant la guerre à une colonie troyenne.

<sup>174</sup> Sur la tradition littéraire des origines de Rome, T. J. Cornell, « The Foundation of Rome in ancient Literary Tradition », *Papers in Italian Archeology*, 1, 1978, p. 131-140, et G. D'Anna, « La leggenda delle origini di Roma nella piu antica tradizione letteraria », *C&S*, 1978, p. 22-31. Concernant Enée et les jumeaux et l'articulation du récit de fondation, T. J. Cornell, « Aenas and the Twins : the Development of the Roman Foundation Legend », *PCPhS*, 21, 1975, p. 1-32. Pour Lavinium voir, hormis les nombreux travaux de F. Castagnoli, *Lavinium*, 2 tomes, Rome, 1972 et 1975, G. Dury-Moyaers, *Enée et Lavinium*, Bruxelles, 1981. Pour Albe la Longue, voir *Alba Longa. Mito, Storia, Archeologia, Atti dell' incontro di studio, Roma-Albano Laziale, 27-29 gennaio 1994*, Rome, 1996.

<sup>175</sup> Cl. Moatti, *La Raison de Rome*, Paris, 1997, p. 258-266.

légende troyenne des origines de Rome prit évidemment une dimension politique importante<sup>176</sup>. Ainsi, en 196 av. J.-C., Flamininus, dans les dédicaces de ses offrandes delphiques, ne manque pas de se proclamer « descendant d'Enée »<sup>177</sup>. Quant à la cité de Lampsaque, elle prit soin en 188 av. J.-C. d'invoquer sa parenté avec Rome afin d'en obtenir la protection<sup>178</sup>. La parenté légendaire entre Rome et Ilion faisait donc de cette dernière une étape dont la portée symbolique et politique ne pouvait échapper ni aux *imperatores* romains, ni aux habitants d'Ilion. Evoquant le passage de Scipion Asiagenus en 190 av. J.-C., Tite-Live écrit ainsi : « Les gens d'Ilion prodiguaient honneurs et louanges pour mieux montrer que les Romains étaient originaires de leur pays et les Romains étaient joyeux de retrouver leurs origines »<sup>179</sup>. Deux ans plus tard, au même titre que Lampsaque, Ilion invoqua à son tour son lien privilégié avec Rome pour obtenir la reconnaissance de sa liberté, mais aussi de substantielles augmentations territoriales et même pour intercéder auprès des dix commissaires romains en faveur des Lyciens qu'un différent opposait aux Rhodiens<sup>180</sup>.

Pour César, le symbolisme de l'escala à Ilion était plus fort encore que pour C. Livius Salinator ou Scipion Asiagenus. Les *Iulii* prétendaient en effet descendre d'Ascagne, le fils d'Enée, aussi appelé Iule : ils résidèrent d'abord à Albe la Longue avant d'émigrer à Rome, avec de nombreuses autres grandes familles albaines, lorsque Tullius Hostilius s'empara de la ville ; à Rome, les *Iulii* furent alors comptés parmi les plus grandes familles patriciennes<sup>181</sup>,

<sup>176</sup> J.-L. Ferrary, 1988, p. 223 ; voir aussi, E. Gabba, « Sulla valorizzazione politica della leggenda delle origini troiane di Roma fra il III e il II secolo a. C. », dans *I canali della propaganda nel mondo antico*, Milan, 1976, p. 84-101.

<sup>177</sup> Plutarque, *Flamininus*, XII, 11-12 : « Titus lui-même se montrait très fier d'avoir affranchi la Grèce. Il consacra à Delphes des boucliers d'argent et le sien propre avec cette inscription : « Ô fils de Zeus, vous qui aimez les chevaux rapides, ô Tyndarides, rois de Sparte, Titus, descendant d'Enée, vous a offert le don le plus beau, en donnant aux enfants des Grecs la liberté » Il consacra également à Apollon une couronne d'or avec l'inscription suivante : « cette couronne d'or placée sur tes boucles divines, fils de Létô, c'est le grand chef des descendants d'Enée qui t'en a fait présent. De ton côté, toi qui frappes au loin, accorde au divin Titus la gloire de la vaillance ». ».

<sup>178</sup> *Syll*<sup>3</sup>, 591.

<sup>179</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVII, 37, 3.

<sup>180</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVIII, 39, 10 : « A Ilion, ils donnèrent de surcroît Rhoition et Gergithon, moins pour des actions récentes en faveur de Rome qu'en considérations de nos origines » ; Polybe, *Histoires*, XXII, 5 : « A l'époque où les dix commissaires romains réglaient les affaires d'Asie [...] les habitants d'Ilion avaient envoyé Hipparchos et Satyros pour demander, en considération des liens de parenté qui existaient entre eux et les Romains, qu'on voulut bien pardonner leurs fautes aux Lyciens ».

<sup>181</sup> Voir Tite-Live, *Histoire romaine*, I, 29-30.

une famille dont la puissance et le prestige perdurèrent tout au long de la République et atteignirent évidemment leur apogée avec César. La *gens Iulia*, en lien avec sa prestigieuse ascendance troyenne, était aussi particulièrement attachée au culte de Vénus, la mère légendaire d'Enée<sup>182</sup>. Dès 125-120 av. J.-C., l'effigie de Vénus apparaît sur les monnaies de Sextus Iulius César, puis, en 89 av. J.-C., sur celles de L. Iulius César<sup>183</sup> ; ce dernier fut peut-être même l'auteur d'ouvrages portant sur les origines de Rome et celles des Enéades<sup>184</sup>. Héritier de cette tradition familiale, César ne cessa, tout au long de sa vie, de la perpétuer. En 68 av. J.-C., dans l'oraison funèbre de sa tante Julia, il exalta la glorieuse origine de sa *gens* : « C'est de Vénus que descendent les *Iulii* et nous sommes une branche de famille qui gagnait ainsi la sainteté des dieux, de qui relèvent même les rois »<sup>185</sup>. Dans cette perspective, l'étape de César à Ilium, berceau mythique de la *gens Iulia*, est indissociable de préoccupations politiques et dynastiques<sup>186</sup>. Lors du sacrifice qu'il effectua à cette occasion, il invoqua notamment les « lares d'Enée », son prestigieux ancêtre et rappela sa qualité de « descendant de la race d'Iule » ; on le vit aussi rechercher les ruines du palais d'Assaracos, l'arrière-grand-père d'Enée, et visiter la forêt dans laquelle, selon la légende, les parents de ce dernier, Vénus et Anchise, s'unirent<sup>187</sup>. Par ailleurs, comme l'avait fait son aïeul L. Iulius César avant lui en restituant à Athéna Ilios son territoire sacré et en lui accordant l'*immunitas*, à savoir l'exemption de toutes redevances, César traita généreusement Ilium, lui accordant un nouvel agrandissement territorial et garantissant son autonomie et son immunité fiscale<sup>188</sup>.

<sup>182</sup> Sur le lien Enée-Vénus, voir J. Perret, 1942, p. 123-124 et 616-617.

<sup>183</sup> E. A. Sydenham, *The Coinage of the Roman Republic*, New-York, 1975, n° 476, et M. H. Crawford, *Roman Republican Coinage*, Cambridge, 1974, n° 320 ; sur ces deux personnages, voir T. R. S. Broughton, *The Magistrates of the Roman Republic*, Tome II, New York, 1952, p. 25 et 442.

<sup>184</sup> Sur les rapports de la *gens Iulia* à Enée et Vénus, voir Cl. Moatti, 1997, p. 261-262 et R. Etienne, *César*, Paris, 1997, p. 14-17.

<sup>185</sup> Suétone, *César*, VI, 2.

<sup>186</sup> Strabon, *Géographie*, XIII, 1, 27, ne s'y est pas trompé : « César, qui avait un lien de parenté bien connu avec les Iliens, était poussé à leur témoigner sa bienveillance avec ardeur : d'abord parce qu'il était Romain et que les Romains considèrent Enée comme leur fondateur originel ; ensuite parce que le nom de Iulius venait de celui de l'un de ses ancêtres, qui le tenait lui-même de Iule, un des descendants d'Enée ».

<sup>187</sup> Lucain, *La Pharsale*, IX, 990-997 ; 966-968 : « Maintenant des buissons stériles et des troncs pourris de chênes écrasent le palais d'Assaracus » ; 970-971 : « Il aperçoit [...] la forêt qui voila la couche d'Anchise ».

<sup>188</sup> L. Iulius César : *ILS* 8770 ; César : Strabon, *Géographie*, XIII, 1, 27 : « Par conséquent, César leur attribua le territoire et les aida à garantir leur liberté et leur immunité fiscale ». Plus tard, en 47/46 av. J.-C., César donna à sa dévotion envers Enée et Vénus une expression numismatique et architecturale : un denier de ces années

Dès lors, il apparaît clairement que pour César et, dans une moindre mesure, pour C. Livius Salinator et Scipion Asiagenus, l'étape à Ilion relevait à la fois de la propagande politique en lien avec le souvenir d'Alexandre le Grand, mais aussi de la symbolique dynastique, en lien avec le culte de la légende troyenne<sup>189</sup>. Cependant, l'étape à Troie répondait peut-être également à une quête plus spirituelle des origines de Rome. On sait que les voyageurs grecs qui se livraient au tourisme archéologique et historique ne recherchaient pas seulement le dépassement, mais aussi en quelque sorte leurs racines<sup>190</sup>. Il est possible que pour les voyageurs romains en Orient – encore marqués par les préjugés et les tabous attachés au déplacement dans la Rome des premiers siècles<sup>191</sup> – faire escale à Ilion, berceau mythique du peuple romain et, pour César, de la *gens Iulia*, ait été une manière, ainsi que le dit Tite-Live<sup>192</sup>, de retrouver les origines de Rome, les racines de leur patrie et, ce faisant, d'effectuer en quelque sorte un retour sur eux-mêmes<sup>193</sup>. Le fait qu'Ilion ait constitué un site propice à une certaine méditation historique semble en attester.

---

représente en effet Enée fuyant Troie avec Ascagne et le Palladion (voir M. H. Crawford, 1974, n° 458), une statue de la déesse Pallas Athéna censée avoir été amenée à Rome par Enée lui-même et que les Romains conservaient dans le temple de Vesta (l'épisode est raconté par Plutarque, *Camille*, XX, 6) ; César évoqua cette statue lors de son sacrifice à Ilion : « Et toi, Pallas, dont la statue, soustraite au regards des hommes, est conservée comme un gage solennel dans les profondeurs du sanctuaire » (Lucain, *La Pharsale*, IX, 993-994) ; quant au Forum *Iulium*, il s'avère largement dominé par le temple de Vénus *Génitrix* destiné à commémorer le rôle joué par la déesse auprès de César – à Pharsale notamment –, mais aussi à présenter et promouvoir Vénus *Génitrix* en tant que mère de la gens *Iulia* : P. Gros, *L'architecture romaine du début du III<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. à la fin du Haut-Empire*, Tome I, *Les monuments publics*, Paris, 1996, p. 140-141 et 212-213.

<sup>189</sup> On retrouvera avec Germanicus, au début de l'Empire, en 18 ap. J.-C., cette double dimension de l'étape à Ilion : Tacite, *Annales*, II, 54, 2.

<sup>190</sup> J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 317-323.

<sup>191</sup> J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 77-95 soulignent combien le Romain des origines se révéla, à la différence du Grec, voyageur par nature, éminemment casanier et limité, en matière de déplacement, au cadre restreint de la seule péninsule italienne ; surtout, les auteurs montrent que les préjugés, les tabous et les angoisses primitifs liés au voyage lointain pesèrent longtemps sur les voyageurs romains, y compris, dans une certaine mesure, sur les *imperatores* des deux derniers siècles de la République.

<sup>192</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVII, 37, 3 : « les Troyens montraient par diverses manifestations ou par leurs paroles leur fierté d'être à l'origine du peuple romain et les Romains étaient heureux de retrouver le berceau de leur race ».

<sup>193</sup> Ce réflexe du voyage lointain comme moyen de se retrouver soi-même est particulièrement sensible dans les romans grecs tel *Leucippe et Clitophon* d'Achille Tatius, *Charéas et Callirhoé* de Chariton de Lamprosaque, *Les Ethiopiennes* d'Héliodore ou bien encore *Abrocomès et Anthée* de Xénophon d'Ephèse.

Si, la dimension politique et symbolique de l'escale à Troie ne doit pas être négligée, force est aussi de constater que la visite du site d'Ilion et, plus largement, de la Troade, s'inscrivait pleinement, au même titre que celle d'Athènes par exemple, dans le cadre d'un tourisme archéologique dont on a déjà vu combien il était prisé des *imperatores* romains. On retrouve ainsi chez César, lors de son escale à Ilion, les mêmes préoccupations que celles entrevues chez Paul-Emile au cours de son circuit en Grèce. Ce dernier, comme le prouvent ses étapes à Aulis ou Argos, avait été particulièrement attiré par les sites attachés au souvenir de la guerre de Troie. Dans cette perspective, la Troade constituait évidemment une étape privilégiée pour tout voyageur désireux de visiter les hauts-lieux des épopées homériques afin de s'en remémorer les grands épisodes. Déjà, en 334 av. J.-C., Alexandre le Grand, lecteur passionné d'Homère – il conserva toujours avec lui, au cours de ses expéditions en Orient, un exemplaire de l'Iliade et de l'Odyssée – et admirateur d'Achille – dont les souverains épirotes et sa mère Olympias prétendaient descendre – avait, lors de son passage à Ilion, honoré le tombeau du héros grec, mais aussi ceux des autres personnages illustres de la guerre de Troie tels Ajax, Priam ou Patrocle<sup>194</sup>. Chez César, l'étape en Troade prit une dimension encore plus ouvertement historique. La visite de l'*imperator* telle que la rapporte Lucain est, à cet égard, éloquente : « Il gagne la côte de Sigée, plein d'admiration pour les grands souvenirs, et les rives du Simoïs, et le promontoire de Rhétée, ennobli par la tombe grecque, et ces ombres qui doivent tant aux poètes. Il va voir les ruines mémorables de Troie brûlée, il cherche les nobles vestiges de murs de Phébus. Maintenant des buissons stériles et des troncs pourris de chênes écrasent le palais d'Assaracus et ne tiennent plus les temples des dieux que d'une racine fatiguée ; Pergame toute entière est ensevelie sous des ronces, ses ruines même ont péri. Il aperçoit le rocher d'Hésione, la forêt qui voila la couche d'Anchise, l'autel où siégea l'arbitre, la place où l'enfant fut ravi dans le ciel, la hauteur où pleura la Naïade Oenone ; il

---

<sup>194</sup> Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVII, 17, 3 : « Il honora également les tombes d'Achille, d'Ajax et des autres héros par des sacrifices funèbres et autres marques d'honneur en usage » ; Arrien, *Anabase*, I, 11, 8-12, 1 : « Le bruit prévaut aussi qu'il offrit un sacrifice également à Priam sur l'autel de Zeus Protecteur-de-la-maison, pour écarter le courroux de Priam contre la descendance de Néoptolème, qui aboutissait précisément à lui, Alexandre [...] D'après certains, il déposa une couronne sur le tombeau d'Achille ; et Héphestion, dit-on, en mit une sur le tombeau de Patrocle » ; Plutarque, *Alexandre*, XV, 7-8 : « Il monta à Ilion où il offrit [...] des libations aux héros. Au tombeau d'Achille, après s'être frotté d'huile et avoir couru, selon l'usage, nu avec ses compagnons, il déposa des couronnes » ; Justin, *Abrégé des Histoires philippiques de Trogue-Pompée*, XI, 5, 12 : « A Ilion aussi il offrit des sacrifices sur les tombes de ceux qui étaient tombés pendant la guerre de Troie ».

n'y a pas une pierre qui n'ait un nom. Il avait passé, sans y prendre garde, un ruisseau qui serpentait dans la poussière desséchée ; c'était le Xanthe ; sans faire attention, il posait le pied sur un tertre de gazon : un Phrygien l'empêche de fouler les mânes d'Hector ; il y avait, dispersées sur le sol, des pierres, qui ne conservaient plus trace du culte des dieux : « tu ne regardes pas, lui dit son guide, l'autel de Jupiter Hercéen ? »<sup>195</sup>. On peut évidemment penser que ce passage s'avère plus révélateur de la culture homérique de Lucain que de celle de César<sup>196</sup>. Néanmoins, il est tout de même remarquable que Lucain prête à César des « réflexes touristiques » semblables à ceux de Paul-Emile lors de son voyage en Grèce. De plus, la culture homérique personnelle de César ne fait aucun doute. Surtout, on note aux côtés de César la présence d'un guide, un *monstrator*, qui pourrait fort bien expliquer pourquoi celui-ci s'attarda sur de nombreux sites, tous chargés de souvenirs précis, et ne se contenta pas d'effectuer une visite très superficielle de la région ; on ne peut s'empêcher de remarquer que le texte de Lucain présente tout à fait la forme d'un guide touristique, qui correspondrait finalement assez bien à ce qu'un *monstrator* local pourrait avoir été tenté de montrer à un *imperator* romain désireux de connaître les hauts-lieux historiques de la région. La mention de ce guide auprès de César prouve le réalisme de l'épisode et conduit à penser que le récit de Lucain, sans être totalement exempt d'extrapolations de l'auteur, témoigne bien de l'attitude du Romain à Ilion et des curiosités sur lesquelles son attention s'est portée ou a été attirée par son guide.

On retrouve, dans l'étape de César à Ilion le même intérêt que chez tous les autres *imperatores* de la période républicaine pour la *uetustas* des sites historiques. A plusieurs reprises Lucain évoque les « grands souvenirs (*famae*) », les « ruines mémorables (*nomen memorabile*) » ou les « nobles vestiges (*magna uestigia*) », révélant ainsi ce qui constituait l'un des ressorts du passage de César en Troade : il s'agissait pour lui de visiter une région à l'ancienneté respectable et dont les nombreux sites archéologiques et historiques, tous plus célèbres les uns que les autres, étaient propices à la remémoration d'un passé légendaire glorieux ; à Ilion, César « a rempli ses yeux du spectacle de la vénérable antiquité (*ueneranda uetustas*) ». A cet égard, on note chez lui, comme chez Paul-Emile, une évidente propension à

<sup>195</sup> Lucain, *La Pharsale*, IX, 961-979.

<sup>196</sup> Pour B. Bilinski, « De Lucano Troiae periegeta observationes », *Eos*, 42, 1947, p. 90 et suivantes, Lucain n'a pas visité les lieux évoqués dans ce passage, ni même fait agir son imagination, mais tout simplement utilisé un compendium péripététique dont l'auteur nous est inconnu, mais qui, pour F. L. Bastet, « Lucain et les arts », dans *Lucain*, Entretiens sur l'Antiquité classique, n° 15, Fondation Hardt, Genève, 1970, p. 138, pourrait bien être Démétrios de Scepsis.

historiciser la nature et les monuments. Les paysages et les éléments naturels ou architecturaux n'étaient pas recherchés pour leur intérêt intrinsèque, mais pour ce qu'ils portaient de souvenirs mythiques ; comme le note Lucain, « il n'y a pas une pierre qui n'ait un nom ». César gagna ainsi « les plages de Sigée » – une colonie athénienne en Troade – et « les rives du Simoïs » – un fleuve de Troade –, théâtres, tous deux, de grandioses et légendaires combats entre Achéens et Troyens et de nombreux épisodes épiques<sup>197</sup>. Il alla aussi voir le promontoire de Rhoétée, censé abriter la tombe d'Ajax, mort de dépit après son échec face à Ulysse lors de leur lutte pour l'attribution de l'armure d'Achille<sup>198</sup>. A Iliion même, César chercha les traces du gigantesque incendie qui aurait détruit la Troie homérique, ainsi que les vestiges du mur d'enceinte de la cité qu'Apollon et Poseidon auraient élevé pour le compte de Laomédon, le roi de Troie<sup>199</sup>. Il déplora de ne pouvoir presque plus rien voir du palais d'Assaracos, roi de Phrygie et surtout arrière-grand-père d'Enée, ni même de Pergame, la citadelle de Troie<sup>200</sup>. Son guide lui montra aussi, entre autres lieux chargés d'histoire et de souvenirs, le rocher où Hésione, pour expier le parjure de son père Laomédon, fut attachée et exposée à un monstre marin avant qu'Heraklès ne la sauve ; le bois sur le mont Ida dans lequel Vénus et Anchise auraient conçu Enée<sup>201</sup> ; le lieu où Parîs dut désigner laquelle d'Héra, Athéna ou Aphrodite était la plus belle<sup>202</sup> ; l'endroit où l'aigle de Zeus, voire Zeus lui-même, vint enlever Ganymède<sup>203</sup>, le fils du roi de Troie, Tros, pour en faire son échanson ; la hauteur du mont Ida sur laquelle pleura la nymphe Oenone avant de se suicider, mortifiée de n'avoir pas, par jalousie envers Héléne, soigné à temps son ancien amant Parîs, atteint par une flèche empoisonnée de Philoctète. Toujours sous la direction vigilante de son guide, César put voir le Xanthe – le Scamandre –, très présent dans les épopées homériques – avec le Simoïs, ce fleuve de Troade entourait Troie de ses eaux<sup>204</sup>. Le moindre recoin de la Troade, aussi insignifiant qu'il ait pu paraître au premier abord, était porteur du souvenir

<sup>197</sup> Voir Homère, *Iliade*, IV, 475 ; V, 773 ; VI, 4 ; XII, 17-33 ; XX, 53.

<sup>198</sup> Homère, *Odyssée*, XI, 543-564 ; Sophocle fit de la mort d'Ajax le sujet de sa tragédie du même nom.

<sup>199</sup> Voir le poème du cycle épique intitulé *Le sac d'Iliion*, I, et Homère, *Iliade*, VII, 452-453.

<sup>200</sup> Sur Assaracos, Homère, *Iliade*, XX, 231-239 et pour Pergame, voir, entre autres mentions, *Iliade*, IV, 508 ; V, 446, 460 ; VI, 512.

<sup>201</sup> Homère, *Iliade*, II, 819-821.

<sup>202</sup> Ce jugement fut à l'origine de la guerre de Troie.

<sup>203</sup> Homère, *Iliade*, V, 266 ; XX, 231-235.

<sup>204</sup> La fameuse scène dans laquelle Achille poursuit Hector est l'occasion pour Homère d'évoquer les caractéristiques de ce fleuve : Homère, *Iliade*, XXII, 147-152.

d'innombrables épisodes de la guerre de Troie : foulant un tertre de gazon, César marcha sans le savoir sur ce qui se passait pour le tombeau d'Hector – mort sous les coups d'Achille –, à savoir une fosse recouverte de pierres et de terre dans laquelle l'urne contenant les cendres du Troyen était censée avoir été déposée<sup>205</sup>. De même, alors que César passait à côté d'un amas de pierres quelconque, son guide lui révéla qu'il s'agissait là de l'autel de Zeus Hercéen, protecteur des enclos et des demeures, auprès duquel la légende voulait que Priam ait succombé. Que Lucain ait pu extrapoler autour de l'étape de César à Ilion ne fait aucun doute. Néanmoins il semble que la manière dont le poète relate cette escale est éminemment révélatrice de la façon dont César a pu envisager son passage en Troade dans une perspective à la fois propagandiste et symbolique, mais aussi historique.

Pour ce qui est de C. Livius Salinator et de Scipion Asiagenus, rien, dans les sources, ne permet d'affirmer qu'ils aient eux aussi, à l'image de César un siècle et demi plus tard, profité de leur étape à Ilion pour faire du tourisme culturel. On peut cependant supposer que, sans avoir consacré autant de temps que César à la découverte des sites homériques, ceux-ci ne sont toutefois pas restés insensibles à la charge historique importante d'Ilion, une cité dont la visite ne pouvait manquer d'amener ces *imperatores* philhellènes à une certaine méditation sur le sens de l'histoire<sup>206</sup>.

Cette méditation, indissociable de la visite des haut-lieux archéologiques de l'Orient grec, qui se traduisait essentiellement par la remémoration du passé – historique comme mythique – de ces sites rendus vénérables par leur *uetustas* et par la réintégration de cette mémoire dans son cadre naturel et architectural, n'allait pas sans une certaine mélancolie.

César semble ainsi avoir accordé un intérêt particulier aux tombeaux des personnages illustres. Lors de son étape à Troie, comme Alexandre avant lui, il s'attarda sur les emplacements supposés des tombes d'Ajax et d'Hector<sup>207</sup>. Peu de temps après, à Alexandrie, son premier réflexe fut d'aller visiter le tombeau de l'illustre fondateur de la cité : « Il va voir les sanctuaires des dieux et les temples d'une antique majesté (*uetusti numini*) qui attestent la puissance passée des Macédoniens et, sans se laisser charmer par rien, ni par l'or ou les objets

---

<sup>205</sup> Funérailles d'Hector : Homère, *Iliade*, XXIV, 782-804.

<sup>206</sup> L'auteur de *L'Etna* atteste en tout cas qu'à la fin de la République et au début de l'Empire, les voyageurs romains friands de tourisme archéologique et historique étaient particulièrement attirés par la Troade et son glorieux passé homérique : « Nous admirons Troie en cendres, Pergame, cause de temps de larmes pour ses fils vaincus, les Phrygiens succombant avec leur Hector ; nous jetons nos regards sur l'humble tombeau d'un grand chef ; voici l'endroit où reposent l'infatigable Achille et le vengeur, vaincu, du grand Hector » (*Etna*, 588-591).

<sup>207</sup> Lucain, *La Pharsale*, IX, 962-963 et 975-977.

du culte, ni par les murailles de la ville, il est seulement impatient de descendre dans le caveau funèbre ; là repose l'insensé rejeton de Philippe de Pella »<sup>208</sup>. Comme le notent Jean-Marie André et Marie-Françoise Baslez, « un des ressorts du voyage archéologique romain sera toujours la méditation sur la destinée des empires »<sup>209</sup>, et ces visites de César aux tombeaux des personnages illustres relevaient non seulement de la propagande politique – particulièrement celle au tombeau d'Alexandre<sup>210</sup> – et du tourisme culturel, mais elles étaient aussi porteuses d'une certaine notion de finitude : nul doute que César a pu, en ces occasions, mesurer la fragilité du pouvoir comme de l'existence et l'inéluctable déchéance des choses et des hommes<sup>211</sup>.

Plus généralement, au-delà des seuls tombeaux, les sites archéologiques et historiques de l'Orient grec semblent avoir été propices à une profonde réflexion sur l'inévitable et tragique destinée des grands empires, ainsi que sur l'inconstance de la fortune et les ravages du temps. Il est significatif que les auteurs latins, pour évoquer l'ancienneté vénérable des cités ou des sites emploient le terme *uetustas* de préférence à *antiquitas*. En effet, si les deux mots sont très proches dans leur signification (« ancienneté », « antiquité »), il semble que le terme *antiquitas* évoque une « antiquité » pleine de noblesse, insensible aux outrages du temps, tandis que celui de *uetustas* est porteur d'une certaine notion de décrépitude, de ruine due à l'âge et au temps qui passe. Aussi respectable qu'ait été la *uetustas* des sites archéologiques visités par les *imperatores* romains, elle était indissociable d'une certaine notion de finitude et, par là même, propice à une douloureuse prise de conscience du temps qui passe. Ainsi, la mélancolie semble étreindre les Romains de passage à Ilion. En dépit de l'intérêt des reliques qu'elle offre à sa vue, la Troade que parcourt César en 48 av. J.-C. est

---

<sup>208</sup> Lucain, *La Pharsale*, X, 15-20. Les vers suivants (21-52) sont l'occasion pour Lucain de vivement critiquer le conquérant macédonien, trouvant vraisemblablement en Alexandre le modèle d'un César haï ; l'*imitatio* ou l'*aemulatio alexandri* de César ne pouvait que faciliter, chez Lucain, la mise en place d'un parallèle qui, dans son esprit, n'était guère flatteur. Pour ce qui est du problème, tant débattu, du tombeau d'Alexandre, cf. *supra*, chapitre 3.

<sup>209</sup> J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 328.

<sup>210</sup> Peu de temps après César, Octave visita à son tour le tombeau d'Alexandre mais refusa de voir les tombes des Ptolémées : « A la même époque, s'étant fait montrer le sarcophage et le corps d'Alexandre le Grand, que l'on retira de son tombeau, il lui rendit hommage en plaçant sur sa tête une couronne d'or et en le jonchant de fleurs, mais, comme on lui demandait s'il désirait visiter également les tombes des Ptolémées, il dit qu'il avait voulu voir un roi et non des morts » (Suétone, *Auguste*, XVIII, 1).

<sup>211</sup> Lucain, *La Pharsale*, X, 15-17 : « Les temples d'une antique majesté qui attestent la puissance passée des Macédoniens (*antiquas Mactum testantia uires*) ».

caractérisée surtout par sa ruine et son abandon. Lucain insiste fortement sur l'état de délabrement avancé des sites de la région : « Il va voir les ruines mémorables de Troie brûlée, il cherche les nobles vestiges de murs de Phébus. Maintenant des buissons stériles et des troncs pourris de chênes écrasent le palais d'Assaracus et ne tiennent plus les temples des dieux que d'une racine fatiguée ; Pergame toute entière est ensevelie sous des ronces, ses ruines même ont péri »<sup>212</sup>. Naturellement, le problème est, là encore, de savoir qui, du voyageur ou de l'auteur, éprouve ce sentiment. Il est évidemment difficile, sinon vain, d'essayer de trancher ce type de question néanmoins, même si l'on ne peut totalement écarter la part éventuelle du *topos* littéraire dans le texte de Lucain, il n'est aucunement inconcevable d'imaginer César prit d'une certaine mélancolie à la vue de ces ruines, traces ridicules d'un passé glorieux, mais révolu. Plusieurs indices dans les déplacements et les comportements de César laissent entrevoir combien la notion de fatalisme inhérente à certains sites prestigieux marqua profondément l'*imperator*. En 48 av. J.-C., faisant, peu après son passage à Ilion, son entrée à Alexandrie, les autorités égyptiennes, coupables du meurtre de Pompée à Péluse et espérant ainsi complaire au vainqueur de la guerre civile, s'empressèrent de lui présenter le sceau et la tête tranchée de son rival ; à la vue des dépouilles misérables d'un si vaillant ennemi, César, prit de pitié, aurait fondu en larmes, de manière totalement feinte selon certains auteurs anciens, sincère selon d'autres<sup>213</sup>. Comme le note André Bernand, « entre la volonté apologétique de Plutarque et le parti-pris accusateur de Lucain, il y a une grande marge, mais il n'est pas impossible d'imaginer chez César un mouvement de pitié fort humaine »<sup>214</sup>. Si tel est le cas, il est plus probable que cette effusion lui a été inspirée par la prise de conscience soudaine de la fragilité et la mortalité de toute chose, les empires comme les hommes, que par une réelle tristesse consécutive à la disparition de son ennemi. Il n'est pas exclu que son escale à Ilion et sa visite au tombeau d'Alexandre, assorties d'une certaine

---

<sup>212</sup> Lucain, *La Pharsale*, IX, 964-969. Enumérant les sites archéologiques et historiques les plus recherchés par les touristes romains, l'auteur de *L'Etna*, au moment d'évoquer l'Asie Mineure et particulièrement Ilion, met lui aussi l'accent sur la ruine des sites homériques et l'indissociable notion de fatalisme qui s'y attache, notamment au travers des tombeaux : « Nous admirons Troie en cendres, Pergame, cause de temps de larmes pour ses fils vaincus, les Phrygiens succombant avec leur Hector ; nous jetons nos regards sur l'humble tombeau d'un grand chef ; voici l'endroit où reposent l'infatigable Achille et le vengeur, vaincu, du grand Hector » (*Etna*, 588-591).

<sup>213</sup> Tite-Live, *Abrégés*, CXII ; Lucain, *La Pharsale*, IX, 1010-1068 ; Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, V, 10 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, XLII, 7 ; Appien, *Histoire romaine, Guerres civiles*, II, 90 ; Plutarque, *César*, XLVIII, 2 et *Pompée*, LXXX, 7-10.

<sup>214</sup> A. Bernand, *Alexandrie la Grande*, Paris, 1996 (1966), p. 282.

méditation sur le sens de l'histoire, aient été à l'origine d'une réflexion similaire : « Quel est le voyageur qui ne verserait pas de larmes en voyant ces ruines, vestiges d'une gloire et d'une prospérité qui ne sont plus ? »<sup>215</sup>.

Ainsi, selon plusieurs auteurs anciens, c'est par égard pour leur prestigieux passé que César décida, en 44 av. J.-C., de relever Carthage et Corinthe de leurs ruines – toutes deux avaient été détruites en 146 av. J.-C., la première par Scipion Emilien, la seconde par L. Mummius<sup>216</sup>. Il est évident que de nombreux autres motifs présidèrent à ces refondations, politiques et économiques notamment<sup>217</sup>, mais il est tout aussi certain que, dans une perspective plus spirituelle et philosophique, le souvenir de la puissance et de la gloire passées de ces deux cités a pesé d'un poids non négligeable dans la décision de César. En ressuscitant ces deux cités naguère florissantes, César ne pouvait ignorer la portée symbolique de son geste. Il n'est pas innocent que plusieurs auteurs anciens lui ait prêté aussi le désir de relever Troie pour en faire, peut-être, la capitale de son empire<sup>218</sup>. Quoi qu'il en

---

<sup>215</sup> Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XXXII, 27, 1.

<sup>216</sup> Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XXXII, 27, 1 : « Les poètes avaient prédit la destinée de Corinthe : « Corinthe, astre brillant de la Grèce » Cette ville fut détruite par les vainqueurs pour épouvanter la postérité. La ruine de cette ville était pour tous un objet de commisération, non seulement pour les témoins oculaires, mais la postérité, qui en verra les ruines elles-mêmes, sera touchée de pitié. Quel est le voyageur qui ne verserait pas de larmes en voyant ces ruines, vestiges d'une gloire et d'une prospérité qui ne sont plus ! Aussi, cent ans après, César qui, en raison de ses exploits avait été admis au nombre des dieux, rétablit cette ville qu'il avait vue en ruine – les âmes atteintes d'affections opposées flottent entre l'espoir du salut et la crainte de la destruction » ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, XLIII, 50, 3-5 : « Il releva Carthage et Corinthe. Bien sûr, comme d'autres avant lui, il restaura ou refonda nombre d'autres cités en Italie comme en dehors de la péninsule. Mais, dans le cas de Carthage et Corinthe, ces anciennes et brillantes cités qui avaient été dévastées, il ne se contenta pas d'en faire de nouvelles colonies romaines, il les rétablit en hommage à leurs habitants d'autrefois en ce sens qu'il leur fit l'honneur de leurs anciens noms » ; voir aussi Appien, *Histoire romaine*, VIII, *Livre carthaginois*, 136 ; Plutarque, *César*, LVII, 8 ; Strabon, *Géographie*, VIII, 6, 23 ; XVII, 3 et 15 ; Pausanias, *Periégèse*, II, 1, 2.

<sup>217</sup> Sur ces deux colonies, voir, pour Corinthe, O. Broneer, « *Colonia Laus Iulia Corinthiensis* », *Hesperia*, 10, 1941, p. 388-390 et, pour Carthage, C. Van Nerom, « *Colonia Iulia Concordia Karthago* », dans *Hommages à M. Menard*, II, 1969, p. 767-776. Sur l'œuvre colonisatrice de César, F. Vittinghoff, *Römische Kolonisation und Bürgerrechtspolitik unter Caesar und Augustus*, Wiesbaden, 1951 et H. Bögli, *Studien zu den Koloniengründungen Caesars*, Bâle, 1966.

<sup>218</sup> Lucain, *La Pharsale*, IX, 998-999 : « Je vous rendrai vos peuples ; la reconnaissance des Ausoniens relèvera les murs des Phrygiens, et se dressera une Pergame romaine » ; Suétone, *César*, LXXIX, 4 : « Il se répandit même un bruit assez accrédité : on dit qu'il se rendrait à Alexandrie ou à Ilion et y transporterait toutes les

soit, il paraît évident que pour César, la visite aux sites archéologiques et historiques célèbres de l'Orient grec était non seulement l'occasion de se remémorer leur passé, mais aussi de méditer sur l'histoire et l'inévitable déchéance des choses et des hommes.

C'était là semble-t-il un réflexe courant chez les voyageurs romains. En mars 45 av. J.-C., écrivant à Cicéron afin de le consoler du décès de sa fille Tullia, son ami S. Sulpicius Rufus tente d'atténuer l'immense chagrin de l'orateur en l'exhortant notamment à mettre ce deuil en balance avec la déchéance des grandes cités grecques et le déclin de la République romaine ; il évoque à cette occasion la traversée du golfe Saronique qu'il effectua lors de l'un de ses déplacements fonctionnels : « Revenant d'Asie, je naviguais d'Egine vers Mégare, quand je me mis à regarder circulairement à l'horizon : derrière moi Egine, devant moi Mégare, à droite le Pirée, à gauche Corinthe ; or, ces villes, à un moment donné si florissantes, gisent aujourd'hui devant nos yeux, écroulées et ruinées (*oppida quodam tempore florentissima...nunc prostata et diruta*). Je me livrai alors à cette méditation : « Eh quoi ! nous nous indignons, chétifs humains, si l'un d'entre nous, dont la vie doit être relativement courte, a péri ou a été tué, quand les cadavres de villes gisent abattus en un seul et même lieu ? »<sup>219</sup>. Bien sûr, l'intention rhétorique accentue peut-être ici la réalité historique, mais sans pour autant la trahir complètement : Egine, saccagée en 69 av. J.-C. par les pirates, Mégare, détruite en 307 av. J.-C. par Démétrios Poliorcète puis mise à sac peu après Pharsale par Calenus, le Pirée dévasté par Sylla en 86 av. J.-C., toutes ces cités avaient assurément connu des jours meilleurs ; quant à Corinthe, détruite en 146 av. J.-C. par L. Mummius, elle n'était encore qu'un vaste et pathétique champ de ruines que César ne devait relever qu'en 44 av. J.-C., l'année suivant le passage de S. Sulpicius Rufus<sup>220</sup>. Ce qui pourrait passer pour un simple lieu commun, un banal procédé littéraire, paraît révéler, au contraire, l'une des dimensions primordiales du tourisme culturel, à savoir que le voyage fonctionnel en Orient était propice, pour les *imperatores* romains, à une profonde méditation historique et philosophique sur la destinée tragique des grandes puissances et, par un parallèle évident, sur celle des êtres humains.

---

ressources de l'empire » ; J. Carcopino, *César*, Paris, 1990<sup>6</sup>, p. 566, note 6, ne voit dans ces assertions que « niaiseries ».

<sup>219</sup> Cicéron, *Lettres à ses amis*, IV, 5, 4.

<sup>220</sup> Cicéron n'a pu en tout cas qu'être très sensible aux propos de son ami, lui-même ayant été particulièrement ému lorsqu'il vit Corinthe : « Je fus ému lorsque je vis se dresser devant moi tout à coup les ruines de Corinthe » (*Tusculanes*, III, 54).

A cet égard, il n'est pas inutile de rappeler ici les larmes de Marcellus et de Scipion Emilien, respectivement lors de la prise de Syracuse en 211 av. J.-C. et lors de la destruction de Carthage en 146 av. J.-C. Tite-Live, rapportant la réaction de Marcellus après sa victoire en Sicile au cours de la seconde guerre punique écrit : « Quand Marcellus, entré dans les murs, vit, des hauteurs, la ville la plus belle, peut-être, de son époque, étendue sous ses yeux, il pleura, dit-on, à cause de la joie d'avoir mené à bien une si grande entreprise, et aussi à cause de l'ancienne gloire de la ville (*uetusta gloria urbis*). Les flottes des Athéniens coulées, leurs deux immenses armées détruites avec deux chefs illustres se présentaient à son esprit ; et tant de guerres livrées aux Carthaginois avec de si grands dangers, tant de tyrans et de rois si opulents, surtout Hiéron ; ce roi, dont le souvenir était encore si proche, s'était signalé par sa bravoure, par ses succès et surtout par les services qu'il avait rendus à Rome. Toutes ces images repassaient dans sa mémoire et il songea aussi que dans un instant tout allait brûler et serait réduit en cendres »<sup>221</sup>. Les auteurs anciens prêtent à Scipion Emilien une réaction semblable devant l'incendie de Carthage : contemplant Carthage en proie aux flammes, Scipion Emilien, frappé par le contraste entre le spectacle qui s'offrait à lui et le souvenir du passé glorieux de cette cité jadis florissante qui, sept cents ans durant, avait dominé tant de terres et de mers, n'aurait pu retenir ses larmes ; l'événement aurait été l'occasion pour lui de méditer sur le déclin et la chute de cités prestigieuses telle que Troie, d'empires aussi grandioses que celui des Perses ou des Macédoniens, de peuples aussi puissants que les

---

<sup>221</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXV, 24, 11-14. Le texte de Tite-Live évoque, pêle-mêle, parmi les épisodes célèbres et les personnages illustres qui ont fait la gloire de Syracuse : le désastre par lequel l'expédition athénienne en Sicile s'était achevée en 413 av. J.-C., les flottes de Nicias et Démosthène ayant été vaincues par les Syracusains et ces deux généraux mis à mort ; les combats menés contre les Carthaginois par Gélon, Denys l'Ancien, Timoléon ou Agathocle, les tyrans (Gélon, Hiéron I, Denys l'Ancien et le Jeune, Timoléon) et les rois, Agathocle et surtout Hiéron II qui, après avoir pris le parti carthaginois, conclut en 263 av. J.-C. la paix avec Rome et en devint, jusqu'à sa mort en 215 av. J.-C., l'un des alliés les plus fidèles. Sur Marcellus à Syracuse, voir aussi Plutarque, *Marcellus*, XIX, 2 et 6 : « Mais Marcellus, qui avait vu d'en haut et considéré tout autour de lui la grandeur de la ville, pleura beaucoup, affligé à la pensée de ce qui allait arriver. Il imaginait combien elle allait prochainement changer d'aspect et d'état, saccagée par l'armée [...] Il jugeait pitoyable le sort de Syracuse et, au milieu de la joie immense qu'il ressentait, il laissait voir sa sympathie et sa compassion, en songeant qu'en un moment cette félicité si grande allait disparaître » et Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, V, 1, 4.

Mèdes ou les Assyriens<sup>222</sup>. Ces deux épisodes, assez semblables dans leurs implications, appellent plusieurs remarques.

Il convient d'abord de souligner qu'il ne s'agit pas ici d'étapes personnelles à vocation touristique : ces deux évènements – prise de Syracuse et destruction de Carthage – demeuraient en effet pleinement dans le cadre public des voyages fonctionnels que constituaient les expéditions militaires respectives de Marcellus et Scipion Emilien. Néanmoins, la réaction et le comportement de ces deux généraux victorieux paraissent susceptibles d'éclairer la portée de la méditation historique que suscitait chez les *imperatores* romains le tourisme culturel en Orient.

Une fois encore, le problème majeur est de parvenir à distinguer, dans ces deux récits, ce qui relève de la conception des auteurs et du *topos* littéraire, de ce qui est effectivement imputable aux voyageurs eux-mêmes. En ce qui concerne Marcellus, il est évident que pour Tite-Live comme pour Plutarque, montrer celui-ci pleurant sur le sort de Syracuse est une manière de le présenter comme un héros éminemment humain et sensible<sup>223</sup>. Cela ne signifie pas pour autant que celui-ci n'a pas été effectivement amené à méditer sur la destinée tragique de la cité, jadis puissante, qu'il venait de prendre et s'apprêtait à livrer au pillage.

---

<sup>222</sup> Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XXXII, 24, 1 : « Pendant que Carthage était en feu, et que toute la ville était la proie d'une épouvantable flamme, Scipion ne put retenir ses larmes. Polybe, son précepteur, lui ayant demandé le motif de ses pleurs, Scipion répondit : « Je songe aux vicissitudes de la fortune ; peut-être le moment viendra où Rome aura le même sort » Et il se mit à réciter ces vers du poète : « Un jour viendra où la ville sacrée d'Ilion périra, et Priam et son peuple » ; Appien, *Histoire romaine*, VIII, *Livre carthaginois*, 132 : « En voyant la ville de Carthage ainsi détruite de fond en comble, Scipion, dit-on, versa des larmes et l'on vit qu'il pleurait sur le sort de l'ennemi. Après être resté longtemps perdu dans sa méditation, songeant que les cités, les nations et les empires sont tous, comme les hommes, voués au déclin par la divinité, que tel avait été le sort d'Ilion, cité jadis prospère, celui des empires assyrien, mède et perse, qui furent, en leur temps, les plus vastes du monde, celui, en dernier lieu, de la Macédoine, qui brilla d'un si vif éclat, il cita, intentionnellement ou comme sans le vouloir, les vers que voici : Un jour viendra où elle périra, la sainte Ilion, et, avec elle, Priam et le peuple de Priam à la bonne lance. Polybe, qui avait été son maître, lui demanda sans détour à quoi il pensait. Scipion répondit alors, sans essayer de le cacher qu'il pensait à sa patrie, pour laquelle il éprouvait des craintes, en voyant comment vont les choses humaines. Polybe rapporte ces mots qu'il entendit lui-même ».

<sup>223</sup> Voir F. Nicolet-Croizat, « Introduction », dans Tite-Live, *Histoire romaine*, Livre XXV, Paris, 1992, p. LXIX, et R. Flacelière, « Notice », dans Plutarque, *Vies de Pélopidas et Marcellus*, Paris, 1966, p. 180. Dans cet épisode des larmes de Marcellus, il est certain que Tite-Live ne suit pas Polybe (lequel était plutôt hostile à Marcellus et donc peu enclin à le présenter sous un jour favorable) : F. Nicolet-Croizat, « Introduction », dans Tite-Live, *Histoire romaine*, Livre XXV, Paris, 1992, p. XXII ; quant à Plutarque, il est fort possible qu'il utilise Tite-Live ou, éventuellement, Poseidonios d'Apamée.

Une telle réaction, somme toute assez humaine, ne serait pas surprenante chez un Romain dont il n'est sans doute pas inutile de rappeler le profond philhellénisme. Il en va de même pour Scipion Emilien, autre philhellène notoire<sup>224</sup>. On serait, *a priori*, tenté de ne voir, dans l'attitude que lui prêtent les auteurs anciens lors de la destruction de Carthage, rien d'autre que le reflet des théories traditionnellement attribuées à Polybe sur l'instabilité et la fragilité des choses humaines, liées à l'inconstance de la *Tychè* (la Fortune) et à son rôle dans l'histoire du monde<sup>225</sup>. On sait en effet que dans le livre XXXII de sa *Bibliothèque historique*, Diodore de Sicile utilise largement Polybe et, de fait, il est certain que, concernant l'épisode rapporté ici, il s'est directement inspiré du texte polybien aujourd'hui perdu. Quant à Appien, dont le témoignage, quoique plus développé, présente de nombreuses similitudes avec celui de Diodore, il cite expressément sa source. Pourtant, à la lumière des dernières études sur Polybe, il apparaît que la conception que celui-ci se faisait de la Fortune et du rôle qu'elle était censée avoir joué dans l'ascension de Rome en particulier et dans l'histoire du monde en général était infiniment plus complexe que celle qui ressort des paroles de Scipion Emilien et, qui plus est, variable d'un livre à l'autre de ses *Histoires*<sup>226</sup>. A ce titre, rien n'interdit de penser que la méditation historique et la réflexion philosophique que les auteurs anciens prêtent à Scipion lors de la destruction de Carthage étaient bel et bien le fait du Romain et non de son mentor et ami grec<sup>227</sup>. Que peut-on alors déduire des larmes de Marcellus et Scipion Emilien ?

On retrouve chez Marcellus, devant Syracuse, et Scipion Emilien, devant Carthage, le même type de réflexion qui fut ensuite celle de S. Sulpicius Rufus à la vue d'Égine, Mégare, Athènes ou Corinthe et de César au cours de sa visite à Ilion ou lors de son passage à Alexandrie, Corinthe ou Carthage. Pour Marcellus comme pour Scipion Emilien, la prise, le pillage et la destruction de deux villes aussi prestigieuses que Syracuse et Carthage, fut l'occasion de se remémorer leur glorieux passé, mais aussi de méditer sur l'instabilité de la Fortune et la destinée tragique des empires et des hommes, tous promis à une chute certaine<sup>228</sup>. Il est cependant possible d'aller plus loin et de préciser quelque peu la teneur de

---

<sup>224</sup> Sur le philhellénisme de Scipion et ses rapports avec Polybe, J.-L. Ferrary, 1988, p. 539-545 et 588-615.

<sup>225</sup> P. Pédech, 1964, p. 331-354 ; F. W. Walbank, Tome I, 1957, p. 16-26 et, du même, *Polybius*, Berkeley, 1972, p. 65-85.

<sup>226</sup> Voir J.-L. Ferrary, 1988, p. 265-276.

<sup>227</sup> P. Grimal, 1975<sup>2</sup>, p. 324, ne s'y est pas trompé.

<sup>228</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXV, 24, 11-14 ; Plutarque, *Marcellus*, XIX, 2 et 6 ; Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XXXII, 23-24 ; Appien, *Histoire romaine*, VIII, *Livre carthaginois*, 132.

cette méditation à la fois historique et philosophique afin de mieux saisir l'importante charge émotionnelle qu'elle véhiculait.

En effet, ce n'est pas tant le souvenir de la puissance déchue de cités, d'empires ou de peuples illustres qui explique les pleurs de Marcellus et Scipion, que la crainte de la chute future de Rome. Ainsi, la destruction de Carthage semble avoir ancré en Scipion Emilien la conviction que la ruine de la cité punique ne faisait finalement qu'annoncer celle, prochaine, de Rome et de son empire. Quand Polybe, qui l'accompagnait en tant qu'expert militaire, demanda à Scipion la raison de ses larmes, celui-ci reprit à son compte un vers prophétique de l'*Illiade* : « Un jour viendra où la ville sacrée de Troie périra, et, avec elle, Priam et son peuple » ; nul doute que dans son esprit, Rome, plus encore que Carthage, était la nouvelle Troie<sup>229</sup>.

Mais, au-delà de celle de Rome, n'était-ce pas la hantise de leur propre déchéance à venir – politique comme physique – et, plus encore, la prise de conscience brutale de la mortalité de toutes choses, qui effraya à ce point Marcellus et Scipion Emilien ? Significative est en tout cas la situation personnelle de Marcellus au moment de la prise de Syracuse : il était alors à l'apogée de sa carrière et devait trouver la mort en 208 av. J.-C., trois ans plus tard seulement. Le tableau que dresse Tite-Live est admirable<sup>230</sup> : posté sur une hauteur de la cité sicilienne, au faite de sa gloire après une telle victoire, Marcellus peut contempler une cité naguère puissante qu'il va réduire à néant et prendre ainsi conscience de la fragilité de sa gloire comme de son existence. Dans le miroir d'une Syracuse jadis florissante et pourtant promise à la destruction, n'est-ce pas le reflet de sa mort à venir qu'observe Marcellus ? A tout le moins peut-on supposer que Marcellus, Scipion Emilien ou bien encore César, n'ont

---

<sup>229</sup> Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XXXII, 24, 1 et Appien, *Histoire romaine*, VIII, *Livre carthaginois*, 132 ; ces vers sont tirés d'Homère, *Illiade*, VI, 448-449. Polybe, *Histoires*, XXXVIII, 2, loue certes la réaction de Scipion : « Scipion se retourna alors vers moi et dit, en me saisissant la main : « C'est un beau jour, Polybe, mais j'éprouve, je ne sais pourquoi, quelque inquiétude et j'appréhende le moment à venir où un autre pourrait nous adresser pareil avertissement au sujet de notre patrie ». Il serait difficile de faire une réflexion plus digne d'un homme d'Etat et plus profonde que celle-là. Etre capable, à l'heure du plus grand triomphe, quand l'ennemi est au fond du malheur, de réfléchir à sa propre situation et à la possibilité d'un renversement du sort, de ne pas oublier, dans le succès, que la Fortune est changeante, voilà le fait d'un grand homme, qui atteint à la perfection, d'un homme, en un mot, qui mérite de ne pas être oublié... » ; il n'en demeure pas moins que la crainte exprimée par Scipion de voir s'écrouler subitement l'empire de Rome était en porte à faux avec la conviction de Polybe que le destin de Rome était supérieur à celui des autres Etats : P. Grimal, 1975<sup>2</sup>, p. 324 et J.-L. Ferrary, 1988, p. 275-276.

<sup>230</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXV, 24, 11-14 ; voir aussi, Plutarque, *Marcellus*, XIX, 2 et 6.

pas manqué d'établir un parallèle finalement assez évident entre leur propre existence et la destinée tragique des cités que leurs voyages fonctionnels les ont amenés à assiéger, détruire ou simplement visiter<sup>231</sup> ; le passage sur les sites archéologiques et historiques de l'Orient grec était donc méditation sur l'avenir autant que sur le passé.

Les *imperatores* romains ne se contentèrent cependant pas de se rendre, à titre personnel, sur les lieux de mémoire de la Grèce et les sites archéologiques d'Asie Mineure, ils profitèrent aussi de leur voyages fonctionnels en Orient pour effectuer un certain nombre de démarches religieuses.

### **Du voyage fonctionnel au pèlerinage ?**

Dès ses débuts, la République romaine dépêcha, en période de crise – siège de Véies, désastre de Cannes –, des ambassades « religieuses » en Grèce pour consulter l'oracle de Delphes<sup>232</sup> ; il s'agissait là de déplacements dont le caractère officiel ne fait aucun doute. D'un autre côté, les auteurs anciens montrent fréquemment les magistrats romains en Orient se livrant à des démarches religieuses « publiques » en ce sens qu'elles ne sortaient aucunement du cadre du voyage fonctionnel et ne suscitaient pas de déplacements particuliers. Il s'agit, le plus souvent, de sacrifices et des prises de présages effectués au début d'une importante expédition militaire ou à l'aube d'une bataille décisive. Ainsi, en 168 av. J.-C., peu avant le combat décisif de Pydna, Paul-Émile sacrifia de nombreux bœufs à Hercule, jusqu'à obtenir enfin des présages favorables annonçant sa victoire<sup>233</sup>. On trouve, notamment chez Plutarque, de multiples exemples de ce type de démarches religieuses<sup>234</sup>.

---

<sup>231</sup> Scipion Émilien : Appien, *Histoire romaine*, VIII, *Livre carthaginois*, 132. Pour ce qui est de César, même si les sources ne le disent pas explicitement, il est certain que sa visite à Ilium et au tombeau d'Alexandre le Grand, ainsi que la vue de la tête tranchée de Pompée, n'ont pas manqué de susciter chez lui une prise de conscience douloureuse de la mortalité de toute chose et de tout être, à commencer par lui-même.

<sup>232</sup> J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 257 ; R. Chevallier, *Voyages et déplacements dans l'empire romain*, Paris, 1988, p. 374-375, fournit une liste de ces ambassades religieuses principalement rapportées par Tite-Live.

<sup>233</sup> Plutarque, *Paul-Émile*, XVII, 11 : « Au point du jour, il immola à Héraclès jusqu'à vingt bœufs sans obtenir de présage favorable ; mais au vingt et unième, les signes apparurent, présageant la victoire si l'on se tenait sur la défensive. Il voua donc au dieu une hécatombe et des jeux sacrés ».

<sup>234</sup> Plutarque, *Lucullus*, XXXI, 6 ; *Crassus*, XIX, 8 ; *César*, XLIII, 3-4 ; *Brutus*, XXXIX, 1-3 ; cette liste est évidemment loin d'être exhaustive.

A l'inverse, les sources littéraires et épigraphiques font mention de nombreuses étapes ou escales à caractère religieux qui, soit nécessitent un déplacement spécifique, soit peuvent être considérées comme relevant d'une démarche personnelle du voyageur et ressortant, à ce titre, de la sphère du privé. L'enjeu est de déterminer dans quelle mesure le voyage fonctionnel en Orient a pu, le cas échéant, prendre la forme d'un pèlerinage.

Historiquement, le concept de « pèlerinage » est lié d'abord aux religions juive, musulmane et bien sûr chrétienne. Le terme de « pèlerin » dérive du mot latin *peregrinus* – littéralement « celui qui est parti au loin » –, qui désignait, à l'origine, l'étranger qui n'avait pas le droit de cité. A l'époque médiévale, à partir du XI<sup>ème</sup> siècle, le terme prit une dimension exclusivement religieuse et en vint alors à désigner le pèlerinage chrétien tel qu'on le conçoit de nos jours. Les recherches menées sur les pèlerinages chrétiens ont permis d'élaborer un modèle sociologique type, distinguant notamment trois caractéristiques fondamentales : le pèlerinage suppose d'abord l'existence d'un lieu sacré – temple notamment – ou consacré – par la présence de reliques – ; il implique surtout un voyage, individuel ou collectif, vers ce lieu, déplacement dont le but est d'obtenir de la divinité un bien matériel ou spirituel, le tout se faisant dans un esprit de dévotion dont les manifestations consistent le plus souvent en des graffitis, dédicaces et ex-voto divers et variés<sup>235</sup>. On s'accorde généralement à dire qu'il est sinon faux, du moins exagéré de parler pour le monde gréco-romain de pèlerinage au sens propre du terme<sup>236</sup>. N'est-il cependant pas possible de retrouver dans certaines démarches religieuses des personnages publics romains en voyage fonctionnel en Orient plusieurs des traits fondamentaux du pèlerinage chrétien ?

Le fait est que les *imperatores* profitèrent souvent de leurs déplacements fonctionnels pour visiter et honorer de leurs offrandes les grands sanctuaires du monde grec, pour y offrir des sacrifices aux divinités les plus célèbres, voire même pour se faire initier à certains cultes à mystères réputés. A partir de là, il paraît nécessaire d'envisager la question du pèlerinage de deux manières. D'abord, il convient, en fonction des lieux sacrés visités, des divinités honorés, et de la nature des démarches réalisées, de s'interroger sur les motifs des voyageurs et sur la portée religieuse réelle de ces étapes ou escales ; là encore, la personnalité et la piété

---

<sup>235</sup> Voir surtout F. Raphaël, « Le pèlerinage : approche sociologique », dans *Les pèlerinages de l'Antiquité biblique et classique à l'occident médiéval*, Paris, 1973, p. 12-30.

<sup>236</sup> Voir notamment les réflexions de J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 247-260 et, pour la Grèce antique plus spécifiquement, les remarques suggestives de G. Siebert, « Réflexions sur la notion de pèlerinage dans la Grèce antique », dans *Les pèlerinages de l'Antiquité biblique et classique à l'occident médiéval*, Paris, 1973, p. 33-53.

de chaque personnage ne doivent pas être négligées. Surtout, à la lumière des travaux de Jean Yoyotte sur les pèlerinages dans l’Égypte ancienne, il faut, pour chaque démarche religieuse, poser le problème du déplacement<sup>237</sup> : s’agit-il d’une simple escale de circonstance au passage de la mission ou sommes-nous, au contraire, dans le cadre d’un déplacement personnel d’une ampleur plus grande, véritable détour privé au milieu du voyage fonctionnel ? C’est à notre avis en fonction de l’importance plus ou moins grande de l’écart – géographique, mais aussi temporel – par rapport à l’itinéraire officiel qu’il s’avère plus ou moins légitime de parler de pèlerinage.

#### Des sacrifices et des offrandes protocolaires

Les démarches religieuses qu’effectuèrent les personnages publics romains en Orient consistaient le plus souvent en de simples sacrifices aux divinités poliades des grandes cités. Si dans la religion grecque comme dans la religion romaine, ce rite était au cœur même de la pratique religieuse, il apparaît pourtant que dans le cadre de voyages fonctionnels, la portée religieuse de ces sacrifices était tout à fait secondaire en regard de leur dimension protocolaire.

Il était ainsi d’usage, lors d’une escale à Athènes, d’offrir un sacrifice à Athéna, la divinité poliade de la cité. En 168-167 av. J.-C., Paul-Émile, au cours de son voyage circulaire en Grèce, ne manqua pas, lors de son passage en Attique, de faire un sacrifice à « Minerve, la patronne de la citadelle »<sup>238</sup>. Un siècle plus tard, en 67 av. J.-C., Pompée, alors en partance pour l’Asie, fit lui aussi escale à Athènes où « il monta offrir un sacrifice aux dieux et harangua le peuple. »<sup>239</sup>. Or, il a été démontré que le sacrifice à Athéna *Poliás* faisait partie intégrante du protocole d’accueil public des voyageurs officiels à Athènes<sup>240</sup>. Pour la cité, il s’agissait, en autorisant les *imperatores* à sacrifier et mettant à leur disposition les moyens matériels de le faire, d’honorer ces personnages éminents ; le fait que ce privilège ait été, auparavant, celui des souverains hellénistiques ne pouvait évidemment que renforcer sa charge honorifique. Du côté des *imperatores*, il s’agissait, au-delà de l’accomplissement

---

<sup>237</sup> J. Yoyotte, « Les pèlerinages dans l’Égypte ancienne », dans *Les pèlerinages*, Paris, 1960, p. 18-74.

<sup>238</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 28, 1.

<sup>239</sup> Plutarque, *Pompée*, XXVII, 4.

<sup>240</sup> E. Perrin-Saminadayar, « L’accueil officiel des souverains et des princes à Athènes à l’époque hellénistique », *BCH*, 128-129, 2004-2005, p. 368-369.

d'une démarche protocolaire, de faire montre, au travers de sa principale divinité, de leur immense respect à l'égard de la cité d'Athènes et de ses habitants. A ce titre, les Athéniens accueillirent la venue de Pompée et le sacrifice qu'il fit à leur déesse avec de véritables transports d'enthousiasme<sup>241</sup>. En tout état de cause, sans occulter totalement la part de religiosité dont pouvait être porteur le sacrifice en l'honneur d'Athéna *Polias*, force est tout de même de constater qu'Athènes ne constitua jamais pour les magistrats romains une étape à proprement parler religieuse : à l'image de Paul-Emile, les *imperatores* s'y arrêtaient avant tout pour y rencontrer des intellectuels, admirer des œuvres d'art et des monuments ou encore pour s'y imprégner de l'ancienneté de la cité et s'en remémorer l'histoire, non pour y satisfaire une quelconque dévotion à l'égard d'Athéna<sup>242</sup>.

Non loin d'Athènes, Délos fut incontestablement l'une des étapes les plus prisées des personnages publics romains en déplacement fonctionnel : les nombreuses inscriptions disponibles – qui pallient le manque cruel de témoignages littéraires – montrent en effet très clairement que, dès le début du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., les magistrats que les guerres menées par Rome en Orient conduisirent en Egée firent tous escale dans l'île<sup>243</sup>. Ils ne manquèrent pas, à cette occasion, d'honorer de leurs offrandes le célèbre sanctuaire d'Apollon<sup>244</sup> : les inventaires du trésor de Délos ont, en partie, conservé la trace de ces offrandes et des dédicaces qui les accompagnaient.

Titus Quinctius Flaminus fut, à notre connaissance, le premier personnage public romain à avoir consacré une offrande de lauriers (de 110 drachmes) dans le temple

---

<sup>241</sup> Plutarque, *Pompée*, XXVII, 4-5 : « Repartant aussitôt après, il put lire des inscriptions en son honneur, formées d'un seul vers, l'une à l'intérieur de la porte de la ville : « Plus tu te sais homme, plus tu deviens dieu », l'autre à l'extérieur : « Nous t'attendons, nous t'adorions, nous t'avons vu, nous t'escortons ». ».

<sup>242</sup> Cf. *supra*, chapitre 4 pour la formation permanente et p. 324, 328 et 333-338 pour le tourisme culturel.

<sup>243</sup> Il va de soi que nous ne nous intéressons pas ici aux Romains installés à demeure dans l'île ; sur la colonie italienne de Délos, voir Th. Homolle, « Les Romains à Délos », *BCH*, 8, 1884, p. 75-158 et surtout J. Hatzfeld, « Les Italiens résidant à Délos mentionnés dans les inscriptions de l'île », *BCH*, 36, 1912, p. 5-218 ; synthèse générale de P. Roussel, *Délos, colonie athénienne*, Paris, 1987 (réimpression augmentée de compléments bibliographiques et de concordances épigraphiques par Ph. Bruneau, M.-Th. Couilloud-Ledinahet et R. Etienne), p. 72-84 ; plus particulièrement sur les cultes de la colonie italienne de Délos, Ph. Bruneau, *Recherches sur les cultes de Délos à l'époque hellénistique et impériale*, Paris, 1970, p. 585-620 ; enfin voir le travail plus récent de M.-Fr. Baslez, *Les étrangers à Délos. Formes et évolution de la vie de relation dans un sanctuaire panhellénique*, Paris, 1982 (Thèse sous forme de microfiches).

<sup>244</sup> Tout comme l'avaient fait avant eux les souverains hellénistiques (Lagides, Antigonides, Attalides et Séleucides) : Ph. Bruneau, 1970, p. 515-583, recense le matériel épigraphique disponible.

d'Apollon, ainsi qu'un bouclier d'argent dans le temple aux Sept statues<sup>245</sup>. Les offrandes en question datent de la période 198-194 av. J.-C., au cours de laquelle Flamininus séjourna en Grèce, d'abord en tant que consul (198 av. J.-C.), puis comme proconsul jusqu'en 194 av. J.-C.<sup>246</sup>. Rien ne prouve que Flamininus ait reçu, en retour, des honneurs de la part des Déliens, mais le fait est tout de même hautement probable<sup>247</sup>.

Après lui, nombreux furent les *imperatores* de la première moitié du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. qui firent escale à Délos et consacrèrent à leur tour des offrandes dans le sanctuaire d'Apollon. A commencer par son propre frère, Lucius Quinctius Flamininus qui consacra une agrafe d'or (de 2 drachmes) dans le temple d'Apollon délien<sup>248</sup> ; cette offrande date, là aussi, des années 198-194 av. J.-C., au cours desquelles il fut propréteur chargé de la flotte romaine en Grèce, et, sans doute plus précisément, de l'année 198 av. J.-C., quand il croisa le long des côtes du Péloponnèse et de l'Attique avant d'opérer la jonction avec les flottes attalides et rhodiennes en face de l'Eubée<sup>249</sup>.

Les Scipions vinrent eux aussi à Délos, à la faveur des expéditions militaires de la guerre contre Antiochos III. Scipion l'Africain consacra ainsi une couronne de lauriers (de 100 drachmes) dans le temple d'Apollon<sup>250</sup>. En raison du titre *stratégos* qui apparaît dans la dédicace, Holleaux fait remonter cette offrande à l'année 193 av. J.-C., l'année suivant le second consulat de Scipion, lorsqu'il effectua son premier voyage en Orient<sup>251</sup> ; on ne peut

---

<sup>245</sup> Couronne : *ID* 439, 77 ; 442, B, 86 ; 443, Bb, 13 ; 448, B, 8 ; 1429, A, I, 22 ; 1441, A, I, 105-106 ; 1443, A, I, 93 ; 1450, A, 67 ; bouclier : *ID* 442, B, 178 ; 443, Bb, 101 ; 444, B, 17 ; 455, Bd, 27 ; 461, Bb, 12 ; 1443, B, II, 44 ; 1446, 14 ; 1449, d, 7. Comme le fait à juste titre remarquer Th. Homolle, 1884, p. 86-87, on s'explique mal pourquoi le bouclier d'argent de Flamininus a été placé dans un temple qui ne recevait plus d'offrandes depuis l'époque de l'indépendance.

<sup>246</sup> Voir M. Holleaux, *Stratégos Upatos. Etude sur la traduction en grec du titre consulaire*, Paris, 1918, p. 20 et 150-153 ; celui-ci compte, à tort, parmi les offrandes de Flamininus à Délos une couronne de 2 oboles consacrée dans le temple d'Apollon par un « Titus Quinctius, Romain » (*ID* 442, B, 89) : il faut selon toute probabilité l'attribuer plutôt à un particulier.

<sup>247</sup> Ce fut ainsi le cas dans de nombreuses autres cités grecques (Delphes notamment) au cours de ces années : M.-Fr. Baslez et Cl. Vial, « La diplomatie de Délos dans le premier tiers du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. », *BCH*, 111, 1987, p. 302-303.

<sup>248</sup> *ID* 439, 77 ; 442, B, 85 ; 443, Bb, 12 ; 448, B, 7. Voir M. Holleaux, 1918, p. 20-21 et 153.

<sup>249</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXII, 16. En 197-196 av. J.-C., Lucius Quinctius Flamininus croisa encore en mer Ionienne (Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXII, 39, 4). Sur sa carrière, voir E. Badian, « The Family and Early Career of T. Quinctius Flamininus », *JRS*, 61, 1971, p. 110-111.

<sup>250</sup> *ID* 428, 14 ; 442, B, 102 ; 443, Bb, 27 ; 454, A, 2 ; 468 bis, 8 ; 1429, A, I, 27.

<sup>251</sup> M. Holleaux, 1918, p. 21 et 154.

cependant exclure totalement une datation aux alentours de 190-189 av. J.-C., quand l'Africain accompagna son frère Lucius Cornélius Scipion Asiagenus en Grèce et en Asie Mineure en tant que légat<sup>252</sup>.

Ce dernier honora lui aussi le temple d'Apollon de ses offrandes. Deux de ses offrandes, une couronne d'oliviers<sup>253</sup> (de 42 drachmes) et une couronne de lauriers<sup>254</sup> (de 100 drachmes), pourraient dater de l'année 191 av. J.-C., au cours de laquelle Scipion Asiagenus séjourna en Grèce avant d'être chargé par Manius Acilius Glabrio d'aller annoncer à Rome la nouvelle de la victoire des Thermopyles face à Antiochos III<sup>255</sup> ; il n'est pas exclu qu'il soit d'abord venu à Délos en *privatus* avant la bataille des Thermopyles puis qu'il y ait fait de nouveau escale en retournant à Rome<sup>256</sup>. La dernière offrande consacrée par Scipion Asiagenus dans le temple d'Apollon à Délos, une couronne de chêne, semble, quant à elle, devoir être datée de l'année 189 av. J.-C.<sup>257</sup> : vainqueur d'Antiochos III à Magnésie du Sipyle en 190 av. J.-C., il résigna ses fonctions consulaires l'année suivante et remis alors le commandement de l'armée à son successeur, Cn. Manlius Vulso<sup>258</sup> ; c'est vraisemblablement après cette passation de pouvoir, lors de son voyage de retour à Rome, qu'il fit une nouvelle fois escale à Délos<sup>259</sup>.

Dans le sillage des offrandes des Scipions, il convient d'évoquer celle d'un certain « Sextus, Romain », qui offrit à Apollon une couronne de lauriers de 100 drachmes – poids qui caractérise traditionnellement, on le verra une offrande « officielle »<sup>260</sup> – ; il faut sans

---

<sup>252</sup> Sur ce second voyage de Scipion l'Africain, voir Polybe, *Histoires*, XXI, 4-24 ; Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVII ; Cicéron, *Pour Murena*, XXXII ; Justin, *Abrégé des Histoires philippiques de Trogue-Pompée*, XXXI, 7, 2.

<sup>253</sup> *ID* 427, 13 ; 428, 4 ; 439, 82 ; 442, B, 91 ; 443, Bb, 18 ; 448, B, 12 ; 1429, A, I, 27 ; 1441, A, I, 106 ; 1443, A, I, 94.

<sup>254</sup> *ID* 428, 13 ; 439, 81 ; 442, B, 90 ; 443, Bb, 17 ; 448, B, 12 ; 1429, A, II, 16 ; 1432, Ab, I, 42 ; 1443, A, I, 130 ; 1450, A, 68 ; 1458, 17-18.

<sup>255</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVI, 21, 7.

<sup>256</sup> M. Holleaux, 1918, p. 20 et 154, rejette l'hypothèse d'un passage de Scipion Asiagenus à Délos en 191 av. J.-C. et préfère dater ses offrandes de l'année de sa préture en Sicile en 193 av. J.-C. (les dédicaces jointes aux offrandes le qualifient en effet de « préteur ») : il s'agirait donc là d'un exemple d'offrandes par délégation consacrées par son frère l'Africain lors de sa propre escale dans l'île en 193 av. J.-C.

<sup>257</sup> *ID* 442, B, 100 ; 443, Bb, 26 ; 1429, A, I, 23 ; 1450, A, 67 ; 1458, 14-15.

<sup>258</sup> Polybe, *Histoires*, XXI, 13-17 ; Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVII.

<sup>259</sup> M. Holleaux, 1918, p. 21 et 154.

<sup>260</sup> *ID* 1450, A, 74.

doute identifier ce personnage avec le Sextus Digitius qui fut légat de Scipion Asiagenus en 190 av. J.-C.<sup>261</sup>.

On trouve également trace, dans les inventaires du trésor de Délos, des offrandes de tous les préteurs chargés de la flotte romaine pendant la guerre contre Antiochos III.

Préteur chargé de la flotte en 192 av. J.-C.<sup>262</sup>, A. Atilius Serranus consacra une couronne de lauriers (de 100 drachmes) dans le temple d'Apollon<sup>263</sup>. Il le fit vraisemblablement en 191 av. J.-C., quand, stationnant avec sa flotte au Pirée, il s'empara d'un convoi d'approvisionnement séleucide au large d'Andros et en distribua ensuite le blé aux Athéniens et à leurs alliés (dont Délos)<sup>264</sup>.

Son successeur pour l'année 191 av. J.-C.<sup>265</sup>, C. Livius Salinator, le rejoignit à Athènes (après une entrevue avec Eumène) et, après la passation de pouvoir, fit escale à Délos où il fut retenu plusieurs jours par des vents contraires<sup>266</sup>. C'est peut-être à cette occasion qu'il consacra à son tour une couronne de 100 drachmes dans le temple d'Apollon ou, plus probablement, lors de son retour vers l'Italie, après sa victoire sur la flotte séleucide de l'amiral Polyxénidas à Corycos<sup>267</sup> : on sait qu'il passa l'hiver 191-190 av. J.-C. à Canae, non loin d'Ephèse, avant de rejoindre les Scipions dans l'Hellespont – non sans faire, au passage, escale à Ilion pour y offrir un sacrifice à Athéna – puis de revenir près des côtes d'Asie Mineure transmettre ses pouvoirs à son successeur, L. Aemilius Regillus, à Samos ; de là, envoyé en Lycie pour recouvrer Patara, il échoua et revint en Grèce rencontrer les Scipions en Thessalie avant de retourner en Italie<sup>268</sup>.

L. Aemilius Regillus, préteur chargé de la flotte pour l'année 190 av. J.-C.<sup>269</sup> – il en reçut le commandement à Samos des mains de son prédécesseur, C. Livius Salinator –

---

<sup>261</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVII, 4-2 ; sur cette identification, voir M.-Fr. Baslez et Cl. Vial, 1987, p. 302-303.

<sup>262</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXV, 20, 9.

<sup>263</sup> *ID* 439, 78 ; 442, B, 86 ; 443, Bb, 13 ; 1429, A, I, 20 ; 1450, A, 66. Voir M. Holleaux, 1918, p. 20 et 153.

<sup>264</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVI, 20, 5

<sup>265</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVI, 2.

<sup>266</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVI, 42-43 ; voir aussi Appien, *Histoire romaine*, XI, *Guerres de Syrie*, 22, et Justin, *Abrégé des Histoires philippiques de Trogue-Pompée*, XXXI, 6, 7.

<sup>267</sup> *ID* 439, 78 ; 442, B, 86 ; 443, Bb, 13 ; 448, B, 8 ; 1429, A, I, 30 ; 1450, A, 69.

<sup>268</sup> Sur les nombreux déplacements de C. Livius Salinator entre sa victoire à Corycos et son retour en Italie, voir Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVI, 44-45 ; XXXVII, 9, 6-11 ; 12-16. Sur son escale à Ilion, cf. *supra*, p. 345-358.

<sup>269</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVI, 45, 9 et XXXVII, 2.

consacra une couronne de lauriers (de 100 drachmes) dans le temple d'Apollon à Délos, soit lors de sa traversée de l'Egée entre le Pirée et Chios, soit – et c'est plus vraisemblable – lors de son retour à Rome après sa victoire sur la flotte séleucide à Myonnésos : après cette bataille, le Romain passa en effet à Ephèse, Chios et Phocée, où il séjourna au cours de l'hiver 190-189 av. J.-C., avant de rentrer à Rome où il obtint le triomphe naval<sup>270</sup>.

Son successeur à la tête de la flotte pour 189 av. J.-C., Q. Fabius Labeo<sup>271</sup>, fit de même en 188 av. J.-C. : il consacra une couronne de lauriers (de 100 drachmes) dans le temple d'Apollon délien lors de son retour d'Asie, quand, après être passé d'Ephèse – base de la flotte romaine – à Patara, « il se rendit tout droit en Grèce en passant par les îles [...] Il resta quelques jours à Athènes, attendant que les bateaux partis d'Ephèse arrivent au Pirée, puis il ramena la totalité de la flotte en Italie »<sup>272</sup>.

Les inventaires du trésor de Délos mentionnent ensuite l'offrande à Apollon d'une couronne de lauriers (de 98, 3 drachmes ; sans doute la couronne s'est-elle délitée avant d'être pesée) consacrée par Cn. Manlius Vulso. Celui-ci est identifié dans certains inventaires – ceux de l'indépendance – comme « préteur » et dans d'autres – ceux de l'époque athénienne – comme « consul »<sup>273</sup>, ce qui rend la datation de son offrande problématique. Cn. Manlius Vulso fut préteur en 195 av. J.-C., mais en Sicile : il faudrait alors supposer de sa part un voyage privé à Délos, chose peu probable<sup>274</sup>. Sans doute vaut-il mieux, avec Holleaux<sup>275</sup>, dater l'offrande de son consulat et proconsulat en Asie, en 189-188 av. J.-C.<sup>276</sup>, et y voir une commémoration de sa campagne contre les Galates<sup>277</sup>.

L'offrande d'une couronne similaire à Apollon est attribuée à Q. Marcius Philippus<sup>278</sup>, datant vraisemblablement de son second consulat, en 169 av. J.-C., au cours duquel il combattit Persée en Grèce<sup>279</sup>.

---

<sup>270</sup> ID 442, B, 104 ; 443, Bb, 29. Sur l'itinéraire de L. Aemilius Regillus, voir Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVII, 29-32 ; 58.

<sup>271</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVII, 50, 9 ; 60.

<sup>272</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVIII, 39. Voir aussi M. Holleaux, 1918, p. 154-156.

<sup>273</sup> ID 439, 90 ; 442, B, 100 ; 443, Bb, 26 ; 448, B, 24 ; 1429, A, I, 25 ; 1441, A, I, 107 ; 1450, A, 67.

<sup>274</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXIII, 42, 7 ; 43, 5.

<sup>275</sup> M. Holleaux, 1918, p. 156-157.

<sup>276</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVII, 47 ; 50.

<sup>277</sup> Polybe, *Histoires*, XXI, 33-41 ; Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVIII, 12-27.

<sup>278</sup> ID 1429, A, I, 31-32.

<sup>279</sup> M. Holleaux, 1918, p. 157. A l'occasion de ce séjour en Grèce, Q. Marcius Philippus se vit élever une statue équestre à Olympie dédiée par les Achéens : *Syll*<sup>3</sup>, 649.

La couronne de lauriers (de 100 drachmes) que consacra Cn. Octavius dans le temple d'Apollon délien est généralement datée de 164 av. J.-C., l'année suivant son consulat, quand il fut envoyé comme ambassadeur en Orient. Toutefois, on s'explique dans ce cas assez mal le titre de consul qu'il s'attribue dans la dédicace jointe à son offrande plus d'un an après sa sortie de charge<sup>280</sup>. En supposant une confusion entre *stratégos* et *upatos*<sup>281</sup>, il paraît plus plausible de faire remonter cette offrande de Cn. Octavius à l'année de sa préture, en 168 av. J.-C., au cours de laquelle, en tant que commandant de la flotte romaine, il eut l'occasion de croiser en mer Egée<sup>282</sup>.

Les inventaires de Délos signalent par ailleurs l'offrande d'une couronne de huit feuilles consacrée dans le temple d'Apollon par un certain A. Postumius<sup>283</sup>. Ce personnage est identifiable avec un A. Postumius Albinus, consul en 151 av. J.-C., qui fut, par deux fois, envoyé en Orient : la première en 154 av. J.-C., en Asie Mineure, pour y négocier avec Attale II et Prusias II, la seconde en 146-145 av. J.-C., en tant que membre de la commission sénatoriale chargée d'organiser la province d'Achaïe. Il ne serait aucunement étonnant qu'un homme dont Polybe stigmatise la gréco-manie excessive ait pris le temps, à un moment ou à un autre, de faire escale dans l'île sacrée de Délos afin d'y honorer sa principale divinité<sup>284</sup>.

Plusieurs autres personnages publics romains ayant consacré une offrande dans le temple d'Apollon à Délos posent eux aussi des problèmes d'identification.

C'est le cas du M. Décimius qui consacra un ex-voto dans un *oikos*<sup>285</sup>. Tout laisse à penser qu'il s'agit du M. Décimius qui fut ambassadeur en Asie et dans les îles en 172 av. J.-C.<sup>286</sup>.

---

<sup>280</sup> ID 1429, A, I, 12. Voir M. Holleaux, 1918, p. 157-158, notamment note 4, p. 158.

<sup>281</sup> Ce qui n'est cependant pas inconcevable comme on l'a vu avec Cn. Manlius Vulso et comme l'admet M. Holleaux, 1918, p. 159.

<sup>282</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLIV, 17 ; 30. A l'occasion de ce séjour en Grèce, Cn. Octavius, connu pour son philhellénisme (Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 29, 3), fut particulièrement honoré par les Grecs : il reçut une statue à Echinus de Thessalie (J. et L. Robert, *Bulletin épigraphique*, 1969, p. 329) et fut aussi honoré à Olympie (*Syll*<sup>3</sup>, 650) ; il était en outre proxène d'Argos depuis 170/169 av. J.-C. (P. Charneux, « Rome et la Confédération achaienne (automne 170 av. J.-C.) », *BCH*, 81, 1957, p. 181-202). A son retour à Rome, il obtint le triomphe naval : Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 42, 1-2.

<sup>283</sup> ID 1449, Aab, II, 55 ; 1450, A, 116.

<sup>284</sup> Sur cet A. Postumius Albinus, voir Polybe, *Histoires*, XXXIII, 13 ; XXXV, 3 ; XXXIX, 1, ainsi que Cicéron, *Lettres à Atticus*, XIII, 32.

<sup>285</sup> ID 1427, 3.

<sup>286</sup> M.-Fr. Baslez et Cl. Vial, 1987, p. 302, note 123 et p. 305, note 146.

Une autre offrande consacrée dans le temple d'Apollon et dont on ne connaît hélas pas la nature émane d'un certain Popilius<sup>287</sup>. Ce peut être l'offrande d'un particulier – la *gens Popilia* était en effet bien implantée à Délos –, comme d'un voyageur officiel. On hésite, en ce cas, entre C. Popilius Laenas, membre de la commission sénatoriale chargée de rétablir la paix à Alexandrie et qui séjourna à Délos en 168 av. J.-C.<sup>288</sup>, et son frère, M. Popilius Laenas – consul en 173 av. J.-C. – qui, en 169 av. J.-C., accompagna comme tribun militaire Q. Marcius Philippus en Grèce, lequel, on l'a vu, consacra à cette occasion une couronne dans le temple d'Apollon<sup>289</sup>.

Tout aussi inconnu est le L. Antonius qui, aux alentours de 155, consacra une couronne de lauriers de 100 drachmes, poids caractéristique d'une offrande officielle, dans le temple d'Apollon<sup>290</sup>. Peut-être faut-il l'identifier avec le L. Antonius qui fut Arvale en 130 av. J.-C.<sup>291</sup> ?

Vers la même époque un M. Quinctius fit lui aussi escale à Délos pour consacrer une couronne de lauriers (dont le poids est inconnu) dans le temple d'Apollon<sup>292</sup>. On peut éventuellement songer à un magistrat membre de la *gens Quinctia*, mais force est de reconnaître notre totale ignorance du personnage en question.

Une dernière offrande paraît pouvoir être attribuée à un personnage public romain faisant escale à Délos : il s'agit d'un ex-voto (de deux drachmes ?) consacré dans l'Aphrodision par un L. Duillius « préteur »<sup>293</sup>. Pierre Roussel dans son commentaire aux *ID* propose de l'identifier avec le propréteur de Macédoine en 146 av. J.-C. dont le nom nous est inconnu.

On le voit, les offrandes les plus tardives que font connaître les inventaires du temple d'Apollon à Délos datent du milieu du second siècle av. J.-C.. Cela ne signifie pas pour autant que passé ce moment, les magistrats romains en voyage fonctionnel ne firent plus escale dans l'île pour y honorer Apollon. Il faut ici mettre en œuvre des inscriptions de nature quelque peu différente de celle des dédicaces jointes aux offrandes consacrées par les *imperatores*, à savoir les inscriptions mentionnant les honneurs – statues, couronnes d'or,

---

<sup>287</sup> *ID* 1439, Abc, II, 45.

<sup>288</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 10.

<sup>289</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 1.

<sup>290</sup> *ID* 1429, A, II, 18 ; 1432, Ab, I, 43 ; 1450, A, 90.

<sup>291</sup> *CIL* VI, 2083.

<sup>292</sup> *ID* 1429, A, II, 21 ; 1432, Aa, I, 47 ; 1443, A, I., 132-133 ; 1450, A, 91.

<sup>293</sup> *ID* 1443, B, II, 100.

proxénie – décernés par les autorités de Délos, les communautés, les associations religieuses ou de simples particuliers de l’île aux magistrats romains de passage. L’utilisation de ce type de sources épigraphiques ne va toutefois pas sans poser problème à l’historien. D’abord, la datation des inscriptions en question se révèle souvent difficile, de même que l’identification de certains des personnages honorés. Ensuite, l’existence d’honneurs accordés à tel ou tel magistrat romain ne prouve pas nécessairement que la personne ainsi distinguée ait effectivement fait escale dans l’île ; il s’agit donc de déterminer si la présence d’une statue dédiée par une communauté délienne ou l’existence d’un décret de proxénie atteste bel et bien la venue à Délos du personnage honoré. S’il s’avère que c’est effectivement le cas, un autre problème surgit alors : les honneurs des Déliens aux officiels romains venus dans leur île ne présagent aucunement de la réalisation d’une quelconque démarche religieuse puisque, le plus souvent, les diverses distinctions accordées aux *imperatores* l’ont été en récompense de gestes politiques ou économiques, pas religieux. En l’absence de toute preuve tangible, on se trouve donc contraint de supposer, de manière sans doute abusive, que le passage d’un personnage public romain honoré à Délos ne pouvait manquer de s’accompagner d’une démarche religieuse – en l’occurrence une offrande à Apollon.

Les principaux *imperatores* dont le passage à Délos paraît attesté par les honneurs qui leurs furent décernés à cette occasion sont les suivants<sup>294</sup>.

En 193 av. J.-C. – même si l’on ne peut exclure totalement une datation aux alentours de 190-189 av. J.-C. –, deux décrets honorifiques furent pris par l’assemblée délienne qui décernaient à Scipion l’Africain, d’une part, la proxénie, d’autre part, une couronne sacrée de lauriers<sup>295</sup>. Ce faisant, les autorités de Délos honoraient un magistrat romain qui, lors de son passage dans l’île, n’avait pas manqué d’offrir une couronne de lauriers dans le sanctuaire d’Apollon<sup>296</sup>. Il est vraisemblable que les Déliens aient été fréquemment amenés à honorer de la sorte les personnages publics romains qui, à l’image de Scipion l’Africain, contribuèrent à enrichir le sanctuaire d’Apollon grâce de leurs offrandes<sup>297</sup>.

---

<sup>294</sup> Cette liste ne prétend pas à l’exhaustivité ; seuls ont été retenus les noms des magistrats romains dont la venue à Délos est sinon certaine, du moins fort probable.

<sup>295</sup> *IG XI*, 4, 712 = F. Durrbach, *Choix d’inscriptions de Délos*, Paris, 1921, n° 64. Le décret de proxénie ne nous est pas parvenu mais le second décret honorifique le qualifie de proxène (l. 4).

<sup>296</sup> Cf *supra*, p. 371-372.

<sup>297</sup> M.-Fr. Baslez et Cl. Vial, 1987, p. 296-297.

En 190 av. J.-C., un autre Romain du nom de Marcus Sestius, de Frégelles, se vit lui aussi accorder la proxénie<sup>298</sup>. Il faut sans doute expliquer la proxénie de ce personnage – par ailleurs inconnu – par la présence, dans l’armée des Scipions combattant Antiochos III, d’une *turma fregellana* qui, en cette année 190 av. J.-C., franchit l’Egée depuis Chalcis jusqu’en Asie en éclaireur<sup>299</sup>. Il est possible qu’à cette occasion, Marcus Sestius, membre de ce corps d’armée frégellan, ait fait escale à Délos et s’y soit distingué comme bienfaiteur du sanctuaire d’Apollon, en retour de quoi les autorités de l’île lui décernèrent la proxénie.

Il faut en revanche mettre à part les couronnes d’or octroyées à C. Lucrétius Gallus, préteur chargé de la flotte, en 171 av. J.-C., et à L. Hortensius, son successeur, en 170 av. J.-C.<sup>300</sup>. Ces honneurs coûteux, qui comptaient parmi les *mégastai timai*, c’est à dire les distinctions les plus élevées conférées par les cités grecques à leurs bienfaiteurs<sup>301</sup>, ne furent semble-t-il accordé par les Déliens à ces deux préteurs romains qu’à titre préventif, afin de protéger le sanctuaire et les richesses de l’île : on sait en effet que C. Lucrétius Gallus et L. Hortensius s’étaient montrés extrêmement peu respectueux des sanctuaires d’autres cités grecques<sup>302</sup>. Il s’agissait donc en quelque sorte pour les Déliens d’assurer, par le biais de ces couronnes, l’inviolabilité de leur sanctuaire et non, comme ce fut le cas généralement, de remercier et d’honorer des personnages publics romains en voyage fonctionnel pour les bienfaits accordés à l’île<sup>303</sup>.

Les statues honorifiques dédiées par les autorités de Délos ou par les différentes communautés et collèges religieux installés dans l’île en l’honneur des magistrats romains de passage constituent assurément les honneurs les plus probants : elles attestent généralement la venue du personnage public ainsi distingué dans l’île et laissent supposer chez celui-ci une démarche religieuse.

---

<sup>298</sup> IG XI, 4, 757.

<sup>299</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVII, 34, 4-6 ; voir M.-Fr. Baslez et Cl. Vial, 1987, p. 297-298.

<sup>300</sup> ID 460, e, 19 et 461, Aa, 83.

<sup>301</sup> Ph. Gauthier, *Les cités grecques et leurs bienfaiteurs (IV<sup>ème</sup>-I<sup>er</sup> s. av. J.-C.)*. Contribution à l’histoire des institutions, Paris, 1985, p. 45.

<sup>302</sup> C. Lucrétius Gallus se fit surtout remarquer par sa brutalité envers la cité d’Haliarte et par ses exactions dans le sanctuaire de Chalcis : Tite-Live, *Histoire romaine*, XLII, 63 ; XLIII, 4 ; 7, 8-11 ; 8. L. Hortensius ne se comporta pas autrement que son prédécesseur : Tite-Live, *Histoire romaine*, XLIII, 4, 8 ; 7, 8-11.

<sup>303</sup> M.-Fr. Baslez et Cl. Vial, 1987, p. 282 et 287.

En 141 av. J.-C., L. Caecilius Metellus – consul pour l’année 142 av. J.-C. et proconsul l’année suivante – se vit ainsi ériger à Délos une statue dédiée par les Athéniens de l’île<sup>304</sup>.

De même entre 141 et 138 av. J.-C., L. Babullius, un Romain de Délos, dédia une statue de Scipion Emilien : celui-ci est semble-t-il passé à Délos lors de sa tournée en Orient entre 141 et 138 av. J.-C.<sup>305</sup>.

Marcus Antonius, l’aïeul du *triumvir*, reçut quant à lui plusieurs statues à Délos, la première en 113 av. J.-C., à l’occasion de sa questure en Asie, et la seconde entre 97 av. J.-C. et 87 av. J.-C. (l’année de sa mort), peut-être en commémoration de son expédition contre les pirates ciliciens, au cours de laquelle il s’était vraisemblablement arrêté à Délos<sup>306</sup>.

Signalons aussi la statue de Cn. Papirius Carbo dédiée en 111/110 av. J.-C. par le roi Antiochos VIII<sup>307</sup>. Ce Romain, propréteur en Asie en 113 av. J.-C. puis consul en 112 av. J.-C., participa, l’année suivante au règlement entre Antiochos VIII et Antiochos IX, qui aboutit à la restauration du premier sur le trône de Syrie<sup>308</sup>. Toutefois, cette statue érigée à Délos en guise de remerciement par le souverain hellénistique ne permet pas d’affirmer avec certitude que Cn. Papirius Carbo est effectivement venu à Délos.

« Dionysos, fils de Nikon, Athénien, consacre à Apollon la statue de Servius Cornélius Lentulus fils de Servius, préteur proconsul des Romains, son hôte et ami, en reconnaissance de son équité envers lui »<sup>309</sup>. Quel que soit le S. Cornélius Lentulus ici mentionné – le commandant de la flotte de 169 av. J.-C. ? le gouverneur d’une province orientale de 126 av. J.-C. qui aurait été honoré en 106-105 av. J.-C. ? –, cette dédicace atteste

---

<sup>304</sup> *IG XII*, 5, 270 = *ID* 1604 bis = F. Durrbach, 1921, n° 152. L’identification de ce personnage a été très discutée : on hésite entre L. Caecilius Diametus (consul en 117 av. J.-C.) et L. Caecilius Metellus Calvus (le consul de 142 av. J.-C.), mais la seconde solution paraît la plus plausible ; voir M. Holleaux, 1918, p. 28. Ce L. Caecilius Metellus Calvus est vraisemblablement identifiable avec le consul Lucius, auteur de la lettre affichée à Délos et envoyée à divers rois et cités dans laquelle il ordonne de ne pas persécuter les Juifs : *1 Mac.*, I, 15, 23.

<sup>305</sup> *ID* 1842 = F. Durrbach, 1921, n° 94 ; voir J. Hatzfeld, 1912, p. 198-199 et M. Holleaux, 1918, p. 29.

<sup>306</sup> *ID* 1603 = F. Durrbach, 1921, n° 123 et *ID* 1700 = F. Durrbach, 1921, n° 139. Sur les problèmes posés par la seconde inscription, voir Th. Homolle, 1884, p. 133-135 ; P. Roussel, 1987, p. 321-322 et M. Holleaux, 1918, p. 29-30. Sur la carrière de M. Antonius, voir D. Magie, *Roman Rule in Asia Minor to the End of the Third Century after Christ*, 2 volumes, Princeton, 1950, p. 283.

<sup>307</sup> *ID* 1550, 4 = F. Durrbach, 1921, n° 121.

<sup>308</sup> P. Roussel et J. Hatzfeld, « Fouilles de Délos », *BCH*, 34, 1910, p. 395-396.

<sup>309</sup> *ID* 1845 = F. Durrbach, 1921, n° 180.

en tout cas la venue de ce magistrat romain à Délos au cours de l'un de ses déplacements fonctionnels<sup>310</sup>.

Le Romain C. Billiénus est présent dans deux dédicaces de statues de Délos : en tant que « préteur proconsul » d'abord, comme questeur envoyé comme légat ensuite ; dans le premier cas, il est honoré par l'un de ses amis, Midas d'Héraklée, dans le second par la communauté italienne de Délos<sup>311</sup>. On l'identifie généralement avec un jurisconsulte homonyme que sa carrière mena plusieurs fois en Orient<sup>312</sup>. On peut, en tout cas, relever le passage à Délos de cet officiel romain à la toute fin du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C.

Peut-être faut-il faire remonter à la même époque la statue d'un magistrat romain du nom de C. Cluvius<sup>313</sup>.

Le nombre de statues élevées à Délos dans la première moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. en l'honneur de magistrats romains en voyage fonctionnel est particulièrement important.

Le père de César, C. Iulius Caesar, qui fut proconsul d'Asie entre 98 et 90 av. J.-C., se vit ainsi dédier une statue par la corporation des *Oléarii*<sup>314</sup>.

En 90 av. J.-C. environ, Cn. Octavius, « préteur », reçut une statue des Poseidoniastes de Bérytos, mais rien ne prouve sa venue à Délos<sup>315</sup>.

La première guerre de Mithridate et le ralliement de Délos à Rome provoqua la venue dans l'île de nombreux Romains<sup>316</sup>.

Les fouilles de Délos ont ainsi livré des dédicaces à L. Cornélius Lentulus, questeur – inconnu par ailleurs –, L. Munatius Plancus – honoré d'une statue par les Italiens et les Grecs de Délos aux alentours de 88/87 av. J.-C. ? –, et A. Terrentius Varro, légat – statue peut-être

---

<sup>310</sup> Sur les problèmes d'identification du personnage voir S. Reinach, « Servius Cornélius Lentulus, préteur proconsul à Délos », *BCH*, 9, 1885, p. 379-387 ; L. Bizard et P. Roussel, « Fouilles de Délos », *BCH*, 31, 1907, p. 455-456, n° 53 ; J. Hatzfeld, 1912, p. 113-114, n° 3 ; voir aussi M. Holleaux, 1918, p. 33, note 3.

<sup>311</sup> *ID* 1854, 2 et 1632, 1 = *CIL* III, suppl. 7233 = *CIG* 2285, b = F. Durrbach, 1921, n° 150-151.

<sup>312</sup> P. Roussel, « Notes sur les inscriptions en l'honneur de C. Billiénus », *BCH*, 33, 1909, p. 443-444 ; P. Roussel et J. Hatzfeld, 1910, p. 538-539 ; J. Hatzfeld, 1912, p. 116-117.

<sup>313</sup> Voir Th. Homolle, 1884, p. 119 et J. Hatzfeld, 1912, p. 111.

<sup>314</sup> *ID* 1712 = F. Durrbach, 1921, n° 141 ; voir P. Roussel, 1987, p. 321-323 et F. Durrbach, « Fouilles de Délos », *BCH*, 26, 1902, p. 541-542, n° 11. Une autre dédicace de C. Iulius Caesar a été retrouvée à Délos : voir F. Durrbach et A. Jardé, « Fouilles de Délos », *BCH*, 29, 1905, p. 229, n° 88.

<sup>315</sup> *ID* 1782 ; voir L. Bizard et P. Roussel, 1907, p. 446-447, n° 36.

<sup>316</sup> Sur cette période de l'histoire de Délos, voir P. Roussel, 1987, p. 315-335 et, plus récemment, M.-Fr. Baslez, « Délos durant la première guerre de Mithridate », dans F. Coarelli, D. Musti et H. Solin (éd.), *Delo e l'Italia*, Rome, 1982, p. 51-66.

élevée vers 85 av. J.-C. <sup>317</sup> ; toutes ces statues pourraient effectivement dater de la période de guerre, mais toutes posent d'importants problèmes de datation.

La venue de Sylla à Délos, en 84 av. J.-C., lors de son retour d'Asie, constitue en revanche une certitude : plusieurs inscriptions mentionnent son nom et il est fort probable qu'il visita le sanctuaire d'Apollon lors de son escale dans l'île <sup>318</sup>.

Le collègue de Sylla au consulat de 88 av. J.-C. fut lui aussi honoré d'une statue à Délos, mais rien ne permet d'attester avec certitude son passage dans l'île <sup>319</sup>.

Au cours de sa questure et de sa proquesture en Orient, entre 88 et 80 av. J.-C., L. Licinius Lucullus croisa beaucoup en Egée et ne manqua pas de faire escale à Délos à cette occasion : « le peuple athénien, les Italiens et les Grecs qui trafiquaient dans l'île » lui dédièrent une statue <sup>320</sup>.

De la même époque date peut-être la statue élevée à Aulus et Publius Gabinius, deux personnages publics romains que des voyages fonctionnels ont manifestement menés, un jour ou l'autre, en Orient, notamment à Délos <sup>321</sup>.

En 80-79 av. J.-C., « les Athéniens habitant Délos, les Romains et les autres Grecs, comme aussi les marchands et les armateurs résidants » dédièrent deux statues à deux personnages publics romains : la première à Manius Aemilius Lépidus, proquesteur, la seconde à Titus Manlius Torquatus <sup>322</sup>.

En 69 av. J.-C., alors que les hostilités entre Rome et Mithridate avaient repris, les pirates d'Athénodôros, alliés du roi du Pont, firent une descente dans l'île dont ils capturèrent

---

<sup>317</sup> L. Cornélius Lentulus : Th. Homolle, « Dédicaces déliennes », *BCH*, 4, 1880, p. 219 ; L. Munatius Plancus : L. Bizard et P. Roussel, 1907, p. 457-458, n° 56-57 ; A. Terrentius Varro : Th. Homolle, « Fouilles à Délos », *BCH*, 1, 1877, p. 283-284, Th. Homolle, 1884, p. 148 et F. Durrbach et A. Jardé, 1905, p. 228, n° 87 ; sur toutes ces inscriptions voir les remarques de J. Hatzfeld, 1912, p. 120-123.

<sup>318</sup> Quatre dédicaces déliennes mentionnent Sylla : *CIL* III, suppl. I, 7234 et 7235 ; *BCH*, 16, 1892, p. 158 = *BCH*, 17, 1893, p. 202 ; P. Roussel et J. Hatzfeld, 1910, p. 400, n° 48 ; sur l'étape de Sylla à Délos, voir J. Hatzfeld, 1912, p. 124-127 et P. Roussel, 1987, p. 329.

<sup>319</sup> *ID* 1848 ; voir Th. Homolle, 1884, p. 181-182 ; P. Roussel et J. Hatzfeld, 1910, p. 539, n° 3 ; J. Hatzfeld, 1912, p. 111.

<sup>320</sup> Th. Homolle, « Inscriptions de Délos », *BCH*, 3, 1879, p. 147-149, n° 1 ; Th. Homolle, 1884, p. 142 ; J. Hatzfeld, 1912, p. 124.

<sup>321</sup> Voir les propositions d'identification de Th. Homolle, 1884, p. 142-144.

<sup>322</sup> *ID* 1659 = *CIL* III, 150-153, n° 1 = F. Durrbach, 1921, n° 159 et *ID* 1660 = *CIL* III, 156-157, n° 3. La même année, M. Aemilius Lépidus fut aussi honoré à Priène : *IPriène*, 244. Dans le même temps, la statue d'un M. Aurélius (Aemilius ?) Scaurus fut élevée à Délos : *CIL* III, suppl. I, 7219 ; voir J. Hatzfeld, 1912, p. 116.

les habitants pour les réduire en esclavage et détruisirent nombre de statues et de bâtiments<sup>323</sup>. Gaius Valérius Triarius, légat de Lucullus, parvint à reprendre possession de Délos où il fit construire un rempart garni de tours destiné à assurer une meilleure protection de l'île<sup>324</sup>. Les Déliens ne manquèrent évidemment pas d'honorer comme il se doit Triarius : les habitants lui élevèrent un monument, tout comme les équipages des navires smyrniens et milésiens qui avaient participé à la libération de l'île<sup>325</sup>.

Peu de temps après Triarius, Pompée fut lui aussi honoré d'un monument dédié par le peuple des Athéniens de Délos et l'association des Pompéiastes. Il faut semble-t-il lier la formation de cette association privée et la dédicace à Pompée avec la guerre qu'il mena contre les pirates, ce qui implique une datation en 67 av. J.-C.<sup>326</sup> : par ce monument, les dédicants célébraient un homme qui avait contribué à rétablir aux abords de l'île une certaine sécurité – toute relative et temporaire il est vrai<sup>327</sup>.

En 48/47 av. J.-C., les Athéniens de Délos firent à César, récent vainqueur de la guerre civile, l'hommage d'une statue<sup>328</sup>.

Peu de temps après – 47 av. J.-C. ? 45 av. J.-C. ? –, C. Rabirius, un proconsul, que César chargea, plus tard, du transport des troupes de Sicile en Afrique, fut honoré à son tour<sup>329</sup>, de même que Q. Hortensius et son neveu Brutus en 44/43 av. J.-C.<sup>330</sup> ; malheureusement, dans le cas de ces magistrats, rien n'atteste avec certitude leur venue dans l'île<sup>331</sup>.

---

<sup>323</sup> Le récit de ce sac se trouve chez Phlégon de Tralles : *FgrHist.*, 257, F12 et 13.

<sup>324</sup> Ce mur de Triarius est encore visible à Délos : Ph. Bruneau et J. Ducat, *Guide de Délos*, Paris, 1983, p. 198-199, n° 69 et plans 2 et 6, p. 161 et 247.

<sup>325</sup> *ID* 1621 ; 1855-1858 ; sur cet épisode, voir P. Roussel, 1987, p. 331-332.

<sup>326</sup> *ID* 1641 = F. Durrbach, 1921, n° 162 ; voir Th. Homolle, 1884, p. 148 et P. Roussel et J. Hatzfeld, 1910, p. 400, n° 49.

<sup>327</sup> P. Roussel, 1987, p. 333. On ne peut cependant pas exclure totalement une datation aux alentours de 62 av. J.-C., en lien avec le troisième triomphe de Pompée au moment duquel de nombreuses cités grecques l'honorèrent.

<sup>328</sup> *ID* 1587 = F. Durrbach, 1921, n° 166 ; Th. Homolle, 1884, p. 153.

<sup>329</sup> *ID* 1859 = *CIL* III, suppl. I, 7239 = F. Durrbach, 1921, n° 167.

<sup>330</sup> Voir Th. Homolle, 1879, p. 159, n° 7 et surtout J. Hatzfeld, « Une inscription de Délos en l'honneur de M. Junius Brutus », *BCH*, 33, 1909, p. 467-471.

<sup>331</sup> P. Roussel, 1987, p. 336-337.

Plusieurs autres personnages publics romains furent honorés à Délos dans les dernières années du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., mais il ne nous appartient pas de les étudier ici<sup>332</sup>.

Aux dédicaces réunies ici, il convient par ailleurs d'ajouter un certain nombre d'inscriptions trop mutilées pour être entièrement lisibles, mais qui témoignent des honneurs que les habitants de Délos attribuèrent à plusieurs magistrats romains des II<sup>ème</sup> et I<sup>er</sup> siècles av. J.-C.<sup>333</sup>.

Quoi qu'il en soit, en dépit des nombreuses limites que présentent les sources épigraphiques, les inscriptions disponibles prouvent que du début du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. à la fin du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., les personnages publics romains ont été nombreux à faire escale à Délos au cours de leurs déplacements fonctionnels, une escale dont tout laisse à penser qu'elle fut l'occasion pour eux d'honorer Apollon.

De fait, la dimension religieuse de l'escale à Délos ne doit pas être négligée. Pour les Romains, autant que pour les Grecs, la notoriété de Délos, l'île sacrée, était d'abord liée à Apollon, censé y être né et qui, de ce fait, y possédait l'un de ses plus importants sanctuaires<sup>334</sup>. A ce titre, les magistrats romains de passage à Délos ne manquèrent pas de consacrer des offrandes dans le temple d'Apollon : les couronnes d'or qu'ils y dédièrent marquaient incontestablement leur piété, tandis que les honneurs qu'ils reçurent des Déliens témoignent, indirectement, de leurs bonnes dispositions à l'égard du sanctuaire. Rares sont en tout cas les magistrats romains qui ont honoré, lors de leur venue dans l'île, d'autres divinités qu'Apollon : seul l'ex-voto de M. Décimius n'a pas été déposé dans le temple d'Apollon, mais dans un *oikos*, tandis que celui de L. Duillius fut consacré dans l'Aphrodision<sup>335</sup>. On aimerait savoir si les commandants de la flotte romaine – nombreux à s'être arrêté à Délos et à y avoir honoré Apollon – et leurs marins ont, comme les Grecs, sacrifié à la pratique de la

---

<sup>332</sup> C'est le cas d'Octave (*ID* 1589) ; de l'un de ses petits fils, Lucius ou Caius (*ID* 1594) ; de C. Fannius Caepio (J. Hatzfeld, 1912, p. 217, n° 48) ; d'Agrippa (*ID* 1593) ; de L. Volusius Saturninus (P. Roussel, « Les Athéniens dans les inscriptions de Délos », *BCH*, 32, 1908, p. 417, n° 10) ; de L. Aemilius Paulus Lepidus (*ID* 1605) ; ou bien encore de L. Calpurnius Piso (P. Roussel, « Inscriptions de Délos », *BCH*, 31, 1907, p. 337, n° 2).

<sup>333</sup> Voir *ID* 1608, 2 (Caius..? Consul) ; *ID* 1602, 1 (Cneus..? Consul) ; *ID* 1844 (Marcus Se..? Questeur) ; *ID* 1843, 2 (Marcus..? Questeur et propréteur) ; *ID* 1846 (Publius..? Proquesteur) ; *ID* 1699 (Marius ? Lucullus ?).

<sup>334</sup> Sur le culte d'Apollon à Délos, hormis P. Roussel, 1987, p. 206-215, voir Ph. Bruneau, 1970, p. 16-170 ; sur l'Apollon romain, voir J. Gagé, *Apollon romain. Essai sur le culte d'Apollon et le développement du « ritus graecus » à Rome des origines jusqu'à Auguste*, Paris, 1955.

<sup>335</sup> Sur le culte d'Aphrodite à Délos : P. Roussel, 1987, p. 240-242 et surtout Ph. Bruneau, 1970, p. 332-348.

course avec flagellation autour de l'autel à cornes qu'Apollon était censé avoir dressé enfant ou bien encore à celle de la morsure de l'olivier sacré. Il semblerait en effet qu'il s'agissait là de rites incontournables pour les marins de passage à Délos, des rites encore en vigueur à l'époque hellénistique<sup>336</sup>. Malheureusement, ces pratiques ne laissent guère de traces et sont dès lors particulièrement difficiles à saisir ; on voit cependant mal un commandant de la flotte romaine se livrer à ce type de rituels populaires spécifiquement déliens<sup>337</sup>.

Si l'on ne peut nier la part importante des démarches religieuses dans l'escale des personnages publics romains à Délos, force est de constater qu'il ne s'agissait là, tout au plus, que de gestes de piété occasionnels, en aucun de pèlerinages à proprement parler.

En effet, sans sous-estimer le fort pouvoir d'attraction de Délos et du sanctuaire d'Apollon, il semble évident que la venue des magistrats romains dans l'île tout au long des deux derniers siècles de la République n'était pas seulement motivée par des préoccupations religieuses. Comme le notent Marie-Françoise Baslez et Claude Vial, « ils étaient sensibles autant à la valeur stratégique de l'île qu'à la renommée de son sanctuaire »<sup>338</sup>. De fait, Délos, de par sa situation privilégiée au cœur des Cyclades et de la mer Egée, protégée des vents violents et des tempêtes qui sévissaient souvent dans les parages, s'avérait un port excellent et un emplacement stratégique primordial pour les vaisseaux de la flotte romaine, comme d'ailleurs pour ceux des ennemis de Rome. L'île constituait, à ce titre, une escale incontournable pour les personnages publics romains qui se déplaçaient accompagnés de nombreux navires. Il n'est évidemment pas innocent que la majeure partie des offrandes consacrées dans le temple d'Apollon au début du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. l'aient été par les préteurs investis du commandement de la flotte romaine au cours de la guerre contre Antiochos III. Ainsi, pour ne prendre que l'exemple le plus éloquent, C. Livius Salinator, commandant de la flotte en 191 av. J.-C., dont on a vu qu'il consacra une couronne de lauriers de 100 drachmes dans le temple d'Apollon, mouilla à Délos avec 81 navires et y fut retenu plusieurs jours par des vents capricieux<sup>339</sup>.

La valeur stratégique de Délos était d'autant plus grande qu'aux avantages naturels de l'île s'ajoutait, dans la première moitié du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., l'asylie de celle-ci. En tant

---

<sup>336</sup> Voir Ph. Bruneau, 1970, p. 19-35.

<sup>337</sup> J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 250 et G. Siebert, 1973, p. 40-42.

<sup>338</sup> M.-Fr. Baslez et Cl. Vial, 1987, p. 304.

<sup>339</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVI, 42-43 ; Appien, *Histoire romaine*, XI, *Guerres de Syrie*, 22 ; Justin, *Abrégé des Histoires philippiques de Trogue-Pompée*, XXXI, 6, 7.

que lieu de naissance d'Apollon, Délos jouissait d'une protection religieuse exceptionnelle, d'une inviolabilité accrue par rapport aux autres sanctuaires grecs : loin d'être limité au seul *teménos*, elle s'étendait en effet au territoire de l'île toute entière et donc au port, ainsi qu'aux eaux qui la baignaient. Comme l'ont montré des études récentes, on ne peut envisager cette inviolabilité de Délos comme une neutralité militaire au sens moderne : le fondement originel de cette inviolabilité est clairement religieux et découle directement de la présence dans l'île du sanctuaire d'Apollon. A cet égard, l'île de Délos était donc considérée comme sacrée – *hiéra*, rendu en latin par le terme *sanctitas* – et, de ce fait, son port permettait aux navires croisant en Egée de relâcher et de se ravitailler sans risquer d'attaques surprises venues de vaisseaux ennemis. C'est la raison pour laquelle, au cours du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., il arriva parfois que des flottes antagonistes – romaines, attalides et macédoniennes en 168 av. J.-C. par exemple – se côtoient dans le port de Délos. On constate d'ailleurs que, de plus en plus, dans la première moitié du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., les différents belligérants – Romains et souverains hellénistiques – usèrent et abusèrent de la position stratégique de Délos, de son inviolabilité et de la neutralité de son port pour faire de l'île une base d'opérations et non plus seulement une simple escale de passage<sup>340</sup>.

En tout état de cause, la venue des personnages publics romains à Délos à l'époque républicaine ne s'explique pas tant par leur volonté de témoigner de leur dévotion envers Apollon que par des impératifs militaires, la démarche religieuse ne venant qu'en « surplus ». Si l'on se penche sur le contexte de chacune des escales des magistrats romains à Délos, on constate que, dans tous les cas, l'escale dans l'île s'inscrivait pleinement dans le cadre de leurs voyages fonctionnels. Il est donc impossible de parler ici de pèlerinage en ce sens qu'aucun déplacement spécifique ni aucun écart avec l'itinéraire du voyage officiel ne sont attestés.

Il est ainsi évident que le nombre d'inscriptions disponibles pour les II<sup>ème</sup> et I<sup>er</sup> siècles av. J.-C. varie en fonction de l'évolution du contexte militaire et politique de ces années. Les offrandes à Apollon furent particulièrement nombreuses au moment des opérations menées par Rome contre Philippe V puis Antiochos III, avant de connaître ensuite un net ralentissement. La guerre contre Persée ramena les magistrats romains dans l'île, puis il fallut

---

<sup>340</sup> Sur l'inviolabilité de Délos, voir les remarques de Ph. Gauthier, *Symbola. Les étrangers et la justice dans les cités grecques*, Nancy, 1972, p. 226-230 ; W. W. Tarn et G. T. Griffith, *Hellenistic Civilisation*, Londres, 1974<sup>3</sup>, p. 82-84 et surtout M.-Fr. Baslez et Cl. Vial, 1987, p. 306-310 et K. J. Rigsby, *Asyilia. Territorial Inviolability in the Hellenistic World*, Berkeley-Los Angeles-Londres, 1996, p. 51-53.

attendre la première moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. et les guerres contre Mithridate pour les voir revenir en nombre à Délos. Sur la fin de la période, les opérations dues à la guerre civile expliquent le passage d'un certain nombre de personnages publics romains.

On est par ailleurs amené à souligner la valeur protocolaire des offrandes consacrées par les Romains dans le temple d'Apollon. Comme le notait déjà Théodore Homolle à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, « ces offrandes périodiques [...] sont trop régulières, trop uniformes pour être attribuées à la seule piété des magistrats ; c'est un hommage officiel rendu au nom de l'Etat »<sup>341</sup>. De fait, les couronnes offertes à Apollon par les magistrats romains possédaient une fonction politique et diplomatique essentielle : elles visaient à commémorer les hauts-faits de ceux qui les consacraient et marquaient les bonnes dispositions de Rome à l'égard de Délos et de son sanctuaire ; le poids constant de la plupart de ces couronnes (100 drachmes) est éminemment révélateur de leur caractère « officiel »<sup>342</sup>.

Les seules offrandes qui pourraient, éventuellement, dénoter une démarche religieuse plus personnelle, moins marquée politiquement et diplomatiquement, sont celles qui, par leur poids ou leur nature ne présentent pas ce caractère « officiel » : l'agrafe d'or de 2 drachmes consacrée par L. Quinctius Flaminus dans le temple d'Apollon, la couronne d'oliviers (et non de lauriers) de 42 drachmes et celle de chêne consacrées par Scipion Asiagenus dans le temple d'Apollon, l'ex-voto de M. Décimius trouvé dans un *oikos*, la couronne de 8 feuilles consacrée par A. Postumius dans le temple d'Apollon et l'ex-voto de L. Duillius trouvé dans l'Aphrodision. Malheureusement, dans tous ces cas, soit l'identification du donateur s'avère

---

<sup>341</sup> Th. Homolle, 1884, p. 85.

<sup>342</sup> Voir M.-Fr. Baslez et Cl. Vial, 1987, p. 296-297 et 310. Ph. Bruneau, 1970, p. 579-583, a lui aussi souligné la signification politique des offrandes à l'Apollon délien : selon lui, « les généraux romains, au fur et à mesure que grandissaient en mer Egée les ambitions et les succès de Rome ont peu à peu relayé les monarques à Délos, à la fois dédicants d'offrandes précieuses et bénéficiaires de couronnes honorifiques » (p. 583). Dans le même ordre d'idée, on peut supposer que les honneurs accordés aux voyageurs romains de passage à Délos ne l'ont pas tant été en réponse à leurs offrandes à Apollon qu'aux divers bienfaits dont ils ont pu être à l'origine. Marie-Françoise Baslez et Claude Vial, 1987, p. 281-312, ont ainsi montré que les honneurs accordés, dans le premier tiers du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., par les Déliens à des souverains, généraux, ambassadeurs, cités ou Etats, constituaient le seul procédé diplomatique dont disposait alors Délos. Le problème ne se pose en revanche pas tout à fait de la même manière pour les honneurs recensés à partir de la deuxième moitié du II<sup>ème</sup> av. J.-C. jusqu'à la fin de la République puisque, le plus souvent, ceux-ci ne furent pas décernés par les autorités de Délos, mais par des communautés, associations religieuses ou simples particuliers de l'île ; on ne peut donc raisonner en terme de diplomatie puisqu'il ne s'agissait pas là de relations d'Etat à Etat, mais plutôt de rapports privés.

problématique et empêche d'évaluer la « profondeur » de sa démarche en fonction du contexte et de la personnalité du dédicant, soit il apparaît que les offrandes en question ont, comme toutes les autres, simplement été consacrées au passage de la mission, sans qu'un déplacement particulier ait été nécessaire, et l'on reste alors là dans le cadre d'un simple geste de piété occasionnel.

Au final, il semble évident que si, au cours des II<sup>ème</sup> et I<sup>er</sup> siècles av. J.-C. les magistrats romains sont nombreux à être venus à Délos dans le cadre de leurs déplacements fonctionnels et à avoir honoré Apollon de leurs offrandes, on ne peut en aucun cas considérer l'escale de ces personnages dans cette île comme un pèlerinage.

### Démarches religieuses et propagande politique

Nombre de démarches religieuses accomplies par des voyageurs officiels romains relèvent du domaine de la propagande politique plus que de celui du pèlerinage.

Il en va ainsi de la venue des *imperatores* romains à Ilion. L'étape en Troade ne procédait pas seulement de l'intérêt de ces voyageurs pour les sites archéologiques et historiques de l'Orient grec : depuis le passage d'Alexandre le Grand en 334 av. J.-C., Ilion était devenue une escale obligée et le sacrifice à Athéna *Ilias* un geste plus symbolique politiquement que significatif religieusement<sup>343</sup>.

C'est sans doute dans un sens tout aussi propagandiste qu'il faut envisager les nombreuses offrandes que L. Mummius Achaïcus consacra dans les plus grands sanctuaires grecs en 146-145 av. J.-C.. Polybe rapporte qu'« après que la commission sénatoriale eut quitté l'Achaïe, le consul Mummius fit remettre en état les installations des *Isthmia* et enrichit les parures des temples d'Olympie et de Delphes »<sup>344</sup>. Pausanias précise que celui-ci consacra pas moins de vingt et un boucliers dorés, ainsi que deux statues de Zeus dans le temple d'Olympie<sup>345</sup>. Plusieurs dédicaces jointes aux offrandes que L. Mummius consacra dans ces grands sanctuaires grecs ont été retrouvées : ces inscriptions proviennent d'Olympie (dédicace à Zeus), Epidaure (dédicace à Apollon, Asklépios et Hygiéia), Tégée (dédicace à

---

<sup>343</sup> Sur les visites des voyageurs officiels romains à Ilion, voir *supra*, p. 345-358.

<sup>344</sup> Polybe, *Histoires*, XXXIX, 6.

<sup>345</sup> Pausanias, *Periégèse*, V, 10, 5 ; 24, 4 et 8.

Athéna Polias), Thèbes, Thespies et Oropos<sup>346</sup>. F. W. Walbank veut voir dans cette prodigalité et dans le voyage de L. Mummius en Grèce une sorte d'imitation du circuit de Paul-Émile, une forme d'*aemulatio aemilii*<sup>347</sup>. Si, éventuellement, les offrandes de L. Mummius aux sanctuaires grecs peuvent rappeler la consécration du monument triomphal de Paul-Émile à Delphes<sup>348</sup>, son voyage ne présente en revanche, à lire Polybe, aucun des traits caractéristiques de celui de son prédécesseur : « Dans les jours qui suivirent, il visita les cités, recevant les honneurs et les témoignages de reconnaissance qui convenaient en la circonstance. Il était en effet naturel qu'il reçut ainsi des hommages publics et privés. Il avait fait preuve de sang-froid et d'intégrité ; il s'était montré plein de mansuétude dans la façon dont il avait procédé au règlement général du conflit, alors que la situation en Grèce lui offrait une belle occasion de profiter des pouvoirs considérables dont il était investi »<sup>349</sup>. Il ne s'agissait là en aucun cas d'un circuit touristique, mais plutôt d'une sorte de glorieuse promenade effectuée à travers l'Hellade par un *imperator* romain soucieux de se voir honoré par les Grecs.

Pour autant que l'on puisse en juger, la venue des *imperatores* romains à Delphes procédait d'une démarche tout aussi propagandiste. Si, comme le prouvent les sources épigraphiques, les visites des Romains à Delphes leurs ont souvent valu des honneurs plus ou moins importants – proxénie, statues, monuments honorifiques –, on ne peut, encore moins qu'à Délos, en déduire nécessairement la réalisation d'une démarche religieuse. Il apparaît en effet que ces honneurs décernés par les Delphiens aux personnages publics romains de passage l'ont été, le plus souvent en réponse à l'octroi d'avantages politiques ou économiques.<sup>350</sup> C'est ainsi le cas pour Manius Acilius Glabrio qui fut honoré, en 191-190 av. J.-C., d'une statue équestre dédiée par les autorités de Delphes en reconnaissance de donations territoriales faites à la cité<sup>351</sup>. La plus grande prudence s'impose donc et c'est la

---

<sup>346</sup> *I. Olympia*, 278 et 280 ; *IG IV*, 1183 ; V, 2, 77 ; VII, 2478, 1808, 2478a et 433 ; voir M. Holleaux, 1918, p. 21-22.

<sup>347</sup> F. W. Walbank, Tome III, 1979, p. 735-737 ; voir aussi J.-L. Ferrary, 1988, p. 565, note 66 et p. 580-581.

<sup>348</sup> Cf. *infra*, p. 407-408.

<sup>349</sup> Polybe, *Histoires*, XXXIX, 6.

<sup>350</sup> G. Daux, *Delphes au II<sup>ème</sup> et au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., depuis l'abaissement de l'Étolie jusqu'à la paix romaine (191-31 av. J.-C.)*, Paris, 1936, p. 584-600 a dressé la liste des Romains ayant reçu la proxénie à Delphes au cours des deux derniers siècles de la République (seuls huit des 37 proxènes romains connus sont des magistrats), ainsi que celle des Romains honorés d'une statue ou d'un monument dans la cité.

<sup>351</sup> Voir G. Daux, 1936, p. 225-233.

raison pour laquelle on ne relèvera ici que les cas de magistrats romains dont les sources littéraires ou épigraphiques attestent formellement la venue à Delphes pour des motifs au moins partiellement religieux.

En 196 av. J.-C., Titus Quinctius Flaminius consacra dans le sanctuaire d'Apollon à Delphes des boucliers d'argent et le sien propre, ainsi qu'une couronne d'or, accompagnés de deux épigraphes célèbres transmis par Plutarque<sup>352</sup>. Leur contenu montre clairement que ces offrandes visaient avant tout commémorer, dans un souci de propagande personnelle, sa victoire sur Philippe V aux Cynoscéphales et la libération de la Grèce à Corinthe. Il n'est donc pas question d'y voir le signe d'un pèlerinage individuel de Flaminius à Delphes, même si ces offrandes constituaient, dans une certaine mesure, une marque de dévotion envers Apollon Pythien.

Il faut certainement envisager de la même manière l'offrande consacrée, vraisemblablement en 190 av. J.-C., par Scipion l'Africain lorsqu'il visita Delphes au cours de son séjour en Grèce centrale comme légat de son frère<sup>353</sup>. Comme il l'avait fait quelques années auparavant avec l'Apollon Délien<sup>354</sup>, Scipion l'Africain témoignait ainsi de sa piété à l'égard d'Apollon Pythien, mais sans pour cela dévier de son itinéraire en effectuant un déplacement personnel qui aurait pu, le cas échéant, s'apparenter à un pèlerinage.

En 168 av. J.-C., quittant Brindes en direction de la Grèce afin d'y affronter Persée, Paul-Émile franchit facilement la mer Ionienne et aborda à Corcyre ; de là, il se rendit en quatre jours à Delphes où il offrit un sacrifice à Apollon, non seulement pour lui, mais aussi pour l'armée de terre et la flotte qui l'accompagnaient<sup>355</sup>. Ce geste de Paul-Émile visait certes à attirer la bienveillance du dieu sur le général et ses troupes dans la perspective du combat contre le souverain de Macédoine, mais il était surtout une réponse au sacrifice que ce dernier

---

<sup>352</sup> Plutarque, *Flaminius*, XII, 11-12 : « Titus lui-même se montrait très fier d'avoir affranchi la Grèce. Il consacra à Delphes des boucliers d'argent et le sien propre avec cette inscription : « Ô fils de Zeus, vous qui aimez les chevaux rapides, ô Tyndarides, rois de Sparte, Titus, descendant d'Enée, vous a offert le don le plus beau, en donnant aux enfants des Grecs la liberté. » Il consacra également à Apollon une couronne d'or avec l'inscription suivante : « cette couronne d'or placée sur tes boucles divines, fils de Létô, c'est le grand chef des descendants d'Enée qui t'en a fait présent. De ton côté, toi qui frappes au loin, accorde au divin Titus la gloire de la vaillance ». » ; voir G. Daux, 1936, p. 587, n° 12 et p. 595, n° 1.

<sup>353</sup> Sur cette inscription et cette identification, voir G. Daux, 1936, p. 596, n° 14 et p. 559-600.

<sup>354</sup> Cf. *supra*, p. 371-372.

<sup>355</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 41, 3 ; Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XXXI, 11, 1 ; Plutarque, *Paul-Émile*, XXXVI, 4 ; Appien, *Histoire romaine*, IX, *Guerres de Macédoine*, 19.

était venu offrir à Delphes en 174 av. J.-C., accompagné de toute son armée, une promenade militaire qui avait largement contribué à renforcer le prestige du souverain en Grèce<sup>356</sup>. A l'issue de la guerre, Paul-Émile fit une seconde visite à Delphes dont la fonction propagandiste est tout aussi patente<sup>357</sup>.

Selon Polybe, L. Mummius Achaïcus orna en 146-145 av. J.-C., après le sac de Corinthe, le temple de Delphes, mais la trace de ses offrandes n'y subsiste pas<sup>358</sup>.

En 107 av. J.-C., Quintus et Marcus Minucius Rufus consacrèrent à leur tour des offrandes à Apollon Pythien<sup>359</sup>. Il s'agissait là encore de gestes de reconnaissance envers la divinité après le succès de leur campagne contre les Thraces, pas de pèlerinages à proprement parler.

En dehors de ces étapes et de ces offrandes plus marquantes politiquement que significatives religieusement, les personnages publics romains ont-ils, à titre privé, consulté l'oracle de Delphes, procédure qui pourrait, le cas échéant, s'apparenter à une démarche de pèlerin<sup>360</sup> ? Comme l'a déjà noté Georges Daux, rien ne permet de l'affirmer<sup>361</sup>. Les sources littéraires ne livrent en effet que peu de mentions de consultations de l'oracle par des Romains et, en tout cas, rarement déterminantes.

En 87 av. J.-C., lors de son débarquement en Grèce, Sylla consulta peut-être l'oracle de Delphes<sup>362</sup>. On connaît trop mal, dans ce cas précis, les circonstances de cette étape et les motivations de l'*imperator* pour déterminer s'il s'agissait là d'une consultation « publique », éminemment symbolique à l'aube d'une importante expédition militaire – à l'image de la

---

<sup>356</sup> Polybe, *Histoires*, XXII, 18 et Tite-Live, *Histoire romaine*, XLI, 22, 4-8 ; sur Persée et Delphes, voir G. Daux, 1936, p. 303-325.

<sup>357</sup> Cf. *infra*, p. 407-408.

<sup>358</sup> Polybe, *Histoires*, XXXIX, 6.

<sup>359</sup> G. Daux, 1936, p. 597, n° 17 et 18. M. Minucius Rufus, comme Flamininus et Glabrio, se vit ériger une statue équestre par la cité de Delphes en commémoration de ses campagnes en Thrace : hormis G. Daux, p. 597-598, voir P. Perdrizet, « Inscriptions de Delphes », *BCH*, 20, 1896, p. 481-492 ; A. Reinach, « Delphes et les Bastarnes », *BCH*, 34, 1910, p. 303-306 et 327-329 ; E. Bourguet, « Inscriptions de Delphes », *BCH*, 35, 1911, p. 173-176 ; C. Vatin, « Les monuments de M. Minucius Rufus à Delphes », *BCH*, 91, 1967, p. 401-407 ; J. Bousquet, « Inscriptions de Delphes », *BCH*, 115, 1991, p. 177-179.

<sup>360</sup> Sur l'oracle de Delphes, voir P. Amandry, *La mantique apollinienne à Delphes*, Paris, 1950 ; J. Defradas, *Les thèmes de la propagande delphique*, Paris, 1954 ; M. Delcourt, *L'oracle de Delphes*, Paris, 1955 ; H. W. Parke, *The Delphic Oracle*, 2 volumes, Oxford, 1956 ; G. Roux, *Delphes, son oracle et ses dieux*, Paris, 1976.

<sup>361</sup> G. Daux, 1936, p. 592-593.

<sup>362</sup> Appien, *Histoire romaine, Guerres civiles*, I, 97.

première visite de Paul-Emile à Delphes –, ou bien d'une démarche personnelle s'apparentant à un pèlerinage. Remarquons tout de même qu'en dépit de la dévotion particulière affichée par Sylla à l'égard d'Apollon Pythien<sup>363</sup>, celui-ci, quelques mois seulement après son arrivée en Grèce, en 87/86 av. J.-C., ne se préoccupa guère de respecter les trésors de Delphes lorsqu'il envoya son mandataire Caphis s'emparer des richesses du sanctuaire ; Plutarque oppose d'ailleurs cette attitude à celle, plus respectueuse de Flamininus, Glabrio ou Paul-Emile<sup>364</sup>.

Cicéron fit lui aussi le déplacement à Delphes afin d'y interroger l'oracle d'Apollon, mais cette consultation intervint, semble-t-il, au cours de son voyage d'études, en 79-78 av. J.-C., non pas lors de l'un de ses déplacements fonctionnels<sup>365</sup> ; de plus, on peut s'interroger sur le crédit à accorder à cette anecdote<sup>366</sup>.

La seule consultation attestée de l'oracle de Delphes par un officiel romain est celle d'Appius Claudius Pulcher, lieutenant de Pompée chargé de la Grèce en 49 av. J.-C. Si l'épisode est rapporté avec force détails par Valère-Maxime et Lucain, on connaît hélas assez

---

<sup>363</sup> A. Keaveney, « Sylla and the Gods », *Studies in Latin Literature and Roman History*, 3, 1983, p. 56-57.

<sup>364</sup> Plutarque, *Sylla*, XII, 5-10 : « Comme il avait besoin aussi de beaucoup d'argent pour la guerre, il envoya prendre les trésors des sanctuaires de la Grèce, notamment de ceux d'Epidaure et d'Olympie, d'où il fit venir les plus belles et les plus précieuses offrandes. Il écrivit aussi aux Amphictyons de Delphes pour leur dire qu'il valait mieux transférer auprès de lui les richesses du dieu : il les garderait plus sûrement, ou, s'il les utilisait, il en rendrait au moins l'équivalent. Il leur adressa un de ses amis, le Phocidien Caphis avec ordre de peser tout ce qu'il emporterait. Caphis se rendit à Delphes, mais il n'osait toucher aux objets sacrés et il versa des flots de larmes en présence des Amphictyons, en déplorant la nécessité à laquelle il se trouvait réduit. Certains prétendirent avoir entendu résonner dans le temple la cithare d'Apollon ; Caphis, soit qu'il les crût, soit qu'il voulût inspirer à Sylla une crainte superstitieuse, lui rapporta le fait dans une lettre. Sylla lui répondit par un sarcasme : il s'étonnait que Caphis ne comprît pas que faire de la musique est signe de joie, non de colère, et il lui ordonnait de prendre hardiment, puisque le dieu était enchanté de donner. Tous ces trésors furent enlevés à l'insu de la plupart des Grecs, sauf le grand vase d'argent, la seule des offrandes royales encore en place ; ce vase étant trop lourd et trop gros pour être chargé sur des bêtes de somme, les Amphictyons furent contraints de le couper en morceaux. Ils se rappelèrent alors Titus Flamininus et Manius Acilius Glabrio, ainsi que Paul-Emile, qui, l'un après avoir chassé Antiochos de la Grèce, les autres après avoir vaincu des rois de Macédoine, bien loin de porter la main sur les sanctuaires grecs, leur avait fait des dons, les avaient comblés d'honneur et leur avaient témoigné une grande vénération ».

<sup>365</sup> Plutarque, *Cicéron*, V, 1 : « Donc Cicéron, plein d'espérances, se portait vers la politique, quand un oracle ralentit son élan. Comme il avait demandé au dieu de Delphes le moyen d'acquérir le plus de gloire possible, la Pythie lui enjoignit de prendre pour guide de sa vie sa propre nature, et non pas l'opinion de la foule ».

<sup>366</sup> G. Daux, 1936, p. 592.

mal les circonstances de cette démarche religieuse<sup>367</sup>. On peut cependant noter que les principaux éléments caractéristiques du pèlerinage semblent réunis : le lieu sacré, la motivation religieuse, le déplacement vers ce lieu pour obtenir de la divinité un bien matériel<sup>368</sup> ; seuls la nature et l'ampleur de ce déplacement nous échappent, empêchant de conclure à un véritable pèlerinage ou à un simple geste de piété occasionnel, au passage d'une mission.

Quoi qu'il en soit, le cas d'Appius Claudius Pulcher demeure un exemple isolé et il semblerait que non seulement les personnages publics romains sont peu venus à Delphes dans le cadre de leurs déplacements fonctionnels, mais aussi qu'ils n'y sont de toute façon jamais venus en pèlerinage<sup>369</sup>.

### Glabrio à l'Oeta

Plus intéressante s'avère l'ascension de l'Oeta qu'entreprit Manius Acilius Glabrio en 191 av. J.-C., à l'occasion de laquelle il offrit un sacrifice en l'honneur d'Hercule (Héraclès) : « Il [Manius Acilius Glabrio] gravit l'Oeta et offrit un sacrifice en l'honneur d'Hercule à l'endroit que l'on appelle Pyra, car c'est là que fut brûlée l'enveloppe mortelle de ce dieu »<sup>370</sup>. Comment interpréter cette démarche pour le moins originale et, qui plus est, unique dans les sources ?

La dévotion d'un Romain envers Hercule n'est en rien étonnante : les Romains ont en effet très tôt voué un culte au fils de Zeus et d'Alcmène et ce héros, grec à l'origine, était rapidement devenu l'un des dieux les plus considérables du panthéon romain<sup>371</sup>. Significatifs sont en revanche le site choisi pour ce sacrifice et le contexte de cette étape religieuse.

---

<sup>367</sup> Lucain, *La Pharsale*, V, 68-236 ; Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, I, 8, 10 ; voir aussi Orose, *Histoire contre les païens*, VI, 15.

<sup>368</sup> On peut en outre ajouter que ce même personnage avait peut-être été initié aux mystères d'Eleusis, une démarche qui pouvait s'apparenter à un véritable pèlerinage : cf. *infra*, p. 401.

<sup>369</sup> G. Daux, 1936, p. 592-593 et J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 105-106.

<sup>370</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVI, 30, 2-3.

<sup>371</sup> Comme le note G. Dumézil, « Rome n'existait pas que déjà Hercule avait consacré le site ». En effet, Hercule, déjà connu des Etrusques au VI<sup>ème</sup> siècle (voir J. Bayet, *Herclè : étude critique des principaux monuments relatifs à l'Hercule étrusque*, Paris, 1926) semble être arrivé rapidement à Rome depuis la Grande-Grèce – Crotona, Poseidonia, Locres – (sur l'Héraclès de Grande-Grèce, voir M. Détienné, « Héraclès, héros pythagoricien », *RHR*, 158, 1960, p. 19-53.) par deux biais principaux : celui de marchands grecs qui se retrouvèrent pour honorer Hercule autour du *templum Herculis Victoris*, installé près de la porte Trigemina au

L'autel consacré à Héraclès sur le Mont Oeta n'était en aucun cas un autel classique comme on pouvait alors en trouver de nombreux tant en Grèce et en Asie Mineure que dans la péninsule italienne : il s'agissait du lieu de l'apothéose d'Héraclès. C'est là en effet que le héros fut enlevé de son bûcher et emmené au ciel, dans l'Olympe, pour y siéger et y banqueter aux côtés des autres dieux<sup>372</sup>.

On connaît assez mal la personnalité de Manius Acilius Glabrio et donc les divinités que sa piété personnelle le poussait à honorer plus spécialement. Néanmoins, on serait tout de même tenté de prêter à celui-ci une dévotion particulière à l'égard d'Hercule qui allait certainement au-delà de celle de ses contemporains et qui pourrait expliquer son étape à l'Oeta, le site de l'apothéose de ce dieu. Il serait de toute façon réducteur de ne voir dans le sacrifice de Glabrio à Hercule qu'un simple geste destiné à lui permettre de se concilier les bonnes grâces de ce dernier dans l'optique du siège de Naupacte : si tel était le cas, il ne lui était pas nécessaire de gravir l'Oeta ; il aurait simplement pu, à l'image de Paul-Emile quelques années plus tard, juste avant la bataille de Pydna, se contenter de sacrifier à Hercule sans pour cela quitter son camp et son armée<sup>373</sup>. Il s'agit donc là, selon toute vraisemblance, d'un sacrifice à caractère privé dont la signification religieuse était assurément plus importante que celles de démarches comme le sacrifice à Athéna *Polias* ou *Ilias*, ou la

---

bord du Tibre, tandis que du côté de l'*Ara Maxima*, au pied de l'Aventin, la gens des *Potitii* (à laquelle était associée celle des *Pinarii*) voua elle aussi très tôt un culte à ce héros grec. Rapidement, dès le IV<sup>ème</sup> siècle, Hercule fut « nationalisé » et les cultes privés qui lui étaient consacrés devinrent alors publics. Sur l'installation d'Hercule à Rome, voir l'ouvrage fondamental de J. Bayet, *Les origines de l'Hercule romain*, Paris, 1926 ainsi que G. Dumézil, *La religion romaine archaïque*, Paris, 1974<sup>2</sup>, p. 433-439.

<sup>372</sup> Sur l'apothéose d'Héraclès, voir P. Chuvin, 1992, p. 357-369. Les fouilles de l'Oeta, menées notamment par M. N. Pappakadis, ont permis de mettre à jour un péribole de 20 x 30 mètres qui semble avoir été le « bûcher d'Héraclès », à savoir le lieu où étaient effectués les sacrifices au dieu ; la profonde couche de cendres a ainsi livré de nombreux ex-voto (statuettes, armes, bijoux, outils, vases, monnaies et autres offrandes diverses) qui indiquent que les sacrifices ont perduré depuis les temps archaïques jusqu'à l'époque impériale tardive. Plusieurs monuments ont aussi été dégagés, notamment un *sékos* dorique datant du V<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., au devant duquel se trouvait un autel, un trophée datant vraisemblablement du III<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., une *stoa* de l'époque de la ligue étolienne, une base de statue hippique de l'empereur Commode, et d'autres menus bâtiments, tous liés au culte d'Héraclès. Ce matériel archéologique prouve l'importance du site de l'Oeta et atteste le succès durable de ce sanctuaire voué à Héraclès : voir la chronique des fouilles dans les *BCH*, 44 à 47, 1920 à 1923, respectivement p. 392-393, 523-524, 513-514 et 522.

<sup>373</sup> Plutarque, *Paul-Emile*, XVII, 11.

consécration d'une offrande à Apollon de Délos ou à celui de Delphes. Les circonstances du sacrifice de Glabrio sur l'Oeta paraissent, dans une certaine mesure, en attester.

En cette année 191 av. J.-C., Rome était toujours plongée dans sa lutte contre le souverain séleucide Antiochos III. Manius Acilius Glabrio, *homo novus* à la carrière brillante, avait été désigné consul et chargé des opérations militaires en Grèce. Fin avril-début mai, il vainquit et mit en fuite Antiochos à la bataille des Thermopyles. De là, il se dirigea vers Héraclée, dont il entreprit le siège, les Etoliens refusant de se soumettre. La ville tomba à la mi-juin et des pourparlers de paix s'engagèrent – en vain – entre le consul et les Etoliens. Ces derniers réunirent alors leurs forces à Naupacte. Pour se rendre à Naupacte depuis Héraclée avec son armée, Manius Acilius Glabrio devait franchir les monts de l'Oeta et surtout, plus au sud, ceux du Corax. C'est aux alentours de la fin du mois de juin et du début du mois de juillet 191 av. J.-C. qu'il décida d'entreprendre l'ascension de l'Oeta pour y sacrifier à Hercule. Il redescendit ensuite rejoindre son armée avec laquelle il éprouva les pires difficultés à franchir le Corax (qui culmine à 2 500 mètres) pour enfin arriver, un mois après la prise d'Héraclée, à Naupacte (mi-juillet 191 av. J.-C.)<sup>374</sup>. Etant donnée la route suivie par Glabrio et son armée, on ne peut guère affirmer que son passage sur l'Oeta constituait un écart géographique déterminant par rapport à l'itinéraire de son expédition militaire. De même, rien ne permet d'affirmer que celui-ci ait perdu, à cette occasion, un temps précieux pour l'accomplissement de sa mission. Toutefois, il convient de souligner que si la venue de Glabrio au bûcher d'Héraclès n'a certes pas suscité de détour ou de perte de temps significatifs, la volonté du Romain d'honorer Hercule par son sacrifice a en tout cas été suffisamment forte pour l'amener à abandonner momentanément son armée et à gravir seul ou, du moins, accompagné d'une escorte réduite les quelques 2 125 mètres de l'Oeta. A cet égard, on serait tenté de qualifier, reprenant en cela l'expression de Jean Yoyotte, l'étape de Glabrio à l'Oeta de « pèlerinage occasionnel » : toutes les caractéristiques fondamentales du modèle-type du pèlerinage chrétien élaboré par les sociologues sont ici réunies, à savoir le lieu sacré – le bûcher et le sanctuaire d'Héraclès sur l'Oeta, site de l'apothéose du dieu –, le déplacement vers ce lieu – l'ascension de l'Oeta – afin d'obtenir de la divinité un bien

---

<sup>374</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVI, 14-30, notamment XXXVI, 30. Sur tous ces événements, voir F. W. Walbank, A. E. Astin, M. W. Frederiksen et R. M. Ogilvie (éd.), *The Cambridge Ancient History*. VIII, *Rome and the Mediterranean to 133 B.C.*, Cambridge, 1989<sup>2</sup>, p. 283-284 ; pour les problèmes de chronologie, voir A. Manuelian, « Introduction », dans Tite-Live, *Histoire romaine*, Livre XXXVI, Paris, 1983, p. LXXVI-LXXXIV ; sur l'itinéraire de Manius Acilius Glabrio, voir F. W. Walbank, Tome III, 1979, p. 83-84.

matériel ou spirituel, le tout dans un esprit de dévotion ; seule l'ampleur limitée de l'écart avec l'itinéraire du voyage officiel amène à relativiser quelque peu l'importance de ce pèlerinage. Manius Acilius Glabrio est donc passé en pèlerinage sur l'Oeta, plus qu'il n'est allé en pèlerinage<sup>375</sup>.

### L'initiation aux cultes à mystères

Les démarches religieuses qu'effectuèrent les personnages publics romains en Orient ne se limitèrent pas à de « simples » offrandes ou sacrifices aux divinités grecques. Pour certains de ces *imperatores*, les voyages fonctionnels furent l'occasion de se faire initier aux cultes à mystères les plus réputés, en l'occurrence ceux de Samothrace et d'Eleusis.

Ainsi, au cours de la période républicaine, puis sous l'Empire, les Romains furent nombreux à être initiés aux mystères de Samothrace<sup>376</sup>. Avec Délos, Delphes, Olympie et Eleusis, Samothrace comptait parmi les sanctuaires grecs les plus célèbres : avant même l'arrivée en masse des Romains en Orient, le culte des Cabires – ou *Théoi Mégaloï*, les Grands Dieux – attirait nombre de dévots venus, notamment, des cités du nord de la Grèce, d'Asie Mineure et des îles de l'Égée ; les souverains macédoniens, de Philippe II (un initié) à Philippe V, entretenirent quant à eux des liens privilégiés avec Samothrace dont ils se firent les protecteurs et les bienfaiteurs, aspirant vraisemblablement à faire de l'île et de son sanctuaire le pendant macédonien des sanctuaires grecs les plus prestigieux<sup>377</sup>.

Exception faite des récits légendaires relatifs aux premiers temps de Rome<sup>378</sup>, les premiers contacts connus entre Rome et Samothrace remontent au début de la première

---

<sup>375</sup> Sur cette notion de pèlerinage occasionnel, voir J. Yoyotte, 1960, p. 24, 38, 40, 55, lequel montre bien que dans l'Égypte ancienne, le pèlerinage s'inscrivait la plupart du temps dans le cadre des déplacements fonctionnels.

<sup>376</sup> Sur les mystères de Samothrace, voir S. G. Cole, *Théoi Mégaloï : The Cult of the Great Gods at Samothrace*, Leiden, 1984.

<sup>377</sup> Voir S. G. Cole, « The Mysteries of Samothrace during the Roman Period », *ANRW*, II, 18.2, 1989, p. 1567-1569.

<sup>378</sup> Macrobe, *Saturnales*, III, 4, 7-9, rapporte la tradition selon laquelle l'un des premiers rois de Rome, L. Tarquinius Priscus, aurait été initié aux mystères de Samothrace ; il convient de considérer cette assertion avec la même circonspection qui s'impose lorsque Tite-Live, *Histoire romaine*, I, 56, 3, affirme que Tarquin le Superbe consulta l'oracle de Delphes. Ces anecdotes des plus suspectes, sans doute créées *a posteriori*, sont néanmoins révélatrices de l'attachement des Romains de la République aux Cabires de Samothrace, un

guerre de Macédoine, en 211 av. J.-C., quand, après la prise de Syracuse, Marcellus consacra des statues et des tableaux pris sur le butin de Sicile, dans le sanctuaire des Cabires à Samothrace<sup>379</sup> ; comme le remarque Cole ces offrandes avaient une signification plus politique que religieuse<sup>380</sup>.

Il en va de même de l'inscription en langue latine qui fut déposée dans le temple des Cabires par un général romain pour commémorer une victoire militaire. Néanmoins, cette dédicace, qui devait être accompagnée d'une offrande monumentale, est la preuve des liens profonds qui, très tôt, se sont constitués entre Rome et le sanctuaire de l'île de Samothrace<sup>381</sup>.

En 168 av. J.-C., peu après Pydna, alors que, dans sa fuite, Persée s'était réfugiée à Samothrace en espérant sans doute bénéficier de la protection d'un sanctuaire dont ses ancêtres avaient été les bienfaiteurs, L. Atilius, un légat de Paul-Émile lancé à sa poursuite, fit montre d'un grand respect à l'égard du sanctuaire, mais aussi d'une connaissance certaine des procédures d'initiation aux mystères. Voilà qui prouve une fois encore la grande familiarité des personnages publics romains avec les cultes de l'île<sup>382</sup>.

Les initiés aux mystères de Samothrace enregistraient généralement leur initiation sur une inscription déposée ensuite dans le sanctuaire. Un certain nombre de ces listes d'initiés ont été mises à jour, qui nous livrent les noms de plusieurs magistrats romains ; à ces témoignages épigraphiques, il faut en outre ajouter quelques mentions d'initiation présentes dans les sources littéraires<sup>383</sup>.

Le premier Romain à avoir été initié aux mystères de Samothrace lors d'un déplacement fonctionnel – ou, du moins, le premier dont les sources ont conservé la trace – est un certain P. (plutôt que L. ?) Iuventius Thalna, préteur en 149 av. J.-C., envoyé l'année

---

attachement que certains auteurs anciens ont voulu, selon un processus assez classique, ancrer dans le passé lointain de Rome : voir en ce sens S. G. Cole, 1989, p. 1565 et 1597.

<sup>379</sup> Plutarque, *Marcellus*, XXX, 6.

<sup>380</sup> S. G. Cole, 1989, p. 1570.

<sup>381</sup> F. Salviat, « Addenda samothraciens », *BCH*, 86, 1962, p. 280-281 ; le général en question est peut-être L. Aemilius Regillus, dont on a vu qu'il avait déjà consacré une offrande dans le temple d'Apollon à Délos en 190 av. J.-C.

<sup>382</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 5 ; sur cet épisode, voir S. G. Cole, 1989, p. 1570-1571.

<sup>383</sup> Les initiations des résidents romains de l'île, ainsi que celles des nombreux Romains voyageant à titre privé en Orient (publicains, *negotiatores*) ne sont évidemment pas prises en considération ici.

suivante en Macédoine et en Thessalie afin de mater l'insurrection d'Andriskos. C'est sans doute à cette occasion qu'il vint à Samothrace pour y être initié<sup>384</sup>.

Nombreux semblent avoir été les gouverneurs de la province de Macédoine – créée en 146 av. J.-C. – et les commandants de la flotte romaine à s'être fait initier, avec toute leur suite, aux mystères de Samothrace. Les listes mentionnent alors l'officiel au rang le plus élevé suivi de tous les membres – soldats, marins, hommes libres, esclaves – de son *comitatus*<sup>385</sup>.

C'est le cas par exemple de L. Julius Caesar, proconsul en Macédoine en 93-92 av. J.-C., qui consacra une offrande dans le sanctuaire et se vit, en retour, ériger une statue dédiée par la cité de Samothrace<sup>386</sup>.

De même y-a-t-il fort à parier que L. Calpurnius Piso, consul en 58 av. J.-C. et proconsul en Macédoine de 57 à 55 av. J.-C., profita lui aussi de sa tournée administrative en Orient pour être initié<sup>387</sup>.

Les auteurs anciens évoquent parfois les visites des *imperatores* romains à Samothrace et leur probable initiation aux mystères. Appien nous apprend ainsi que Sylla séjourna dans l'île en 84 av. J.-C. Si rien ne permet d'affirmer avec certitude qu'il fut initié, du moins peut-on émettre l'hypothèse. On sait en effet qu'il reçut l'initiation aux mystères d'Eleusis la même année et il semblerait assez logique, étant donné la religiosité du personnage, qu'il en ait été de même à Samothrace<sup>388</sup>.

La mention la plus probante de l'initiation d'un magistrat romain aux mystères de Samothrace se trouve chez Plutarque qui évoque un certain Voconius, lieutenant de Lucullus en 73 av. J.-C., qui, lancé à la poursuite de Mithridate, « s'était arrêté à Samothrace pour se faire initier et y célébrer les mystères et avait ainsi pris du retard »<sup>389</sup>.

Il est par ailleurs très probable qu'en 67 av. J.-C., Varron, légat de Pompée pendant la guerre contre les pirates, ait lui aussi été initié<sup>390</sup>.

---

<sup>384</sup> P. M. Fraser, *Samothrace*, 2.1, *The Inscriptions on Stone*, New York, 1960, p. 74-75, n° 25 ; sur l'identification du personnage, voir S. G. Cole, 1989, p. 1580-1581.

<sup>385</sup> S. G. Cole, 1989, p. 1581 et 1585-1586.

<sup>386</sup> *IG XII*, 8, 232 et 241 ; voir M. Holleaux, 1918, p. 32-34 et S. G. Cole, 1989, p. 1581-1582.

<sup>387</sup> Voir S. G. Cole, 1989, p. 1582-1583.

<sup>388</sup> Appien, *Histoire romaine*, XII, *Guerres Mithridatiques*, 63 et Plutarque, *Sylla*, XXVI, 1 ; voir S. G. Cole, 1989, p. 1586.

<sup>389</sup> Plutarque, *Lucullus*, XIII, 1-2.

<sup>390</sup> S. G. Cole, 1989, p. 1586.

Comment expliquer un tel intérêt des Romains pour le culte des Cabires de Samothrace et, surtout, dans quelle mesure l'escale des personnages publics en déplacement fonctionnel dans l'île, a-t-elle pu s'apparenter à un pèlerinage ?

Pour Susan Guettel Cole, l'intérêt des Romains pour les mystères de Samothrace tenait avant tout à une légende populaire selon laquelle les Pénates romains trouvaient leurs origines à Samothrace. Dès le II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. – et sans doute beaucoup plus tôt –, en lien avec le développement de la légende troyenne des origines de Rome, les Pénates (*Dei Magni*) furent assimilés aux Cabires (*Théoi Mégaloï*). De plus, les Cabires étaient traditionnellement identifiés par les Romains comme étant les Dioscures (Castor et Pollux), avant que certains auteurs, Varron et Virgile notamment, ne les rapportent à la triade capitoline (Jupiter, Junon et Minerve). Selon Cole, les Cabires n'étaient pas les Pénates, mais cette confusion, initialement répandue à Rome dans un but politique, demeura suffisamment vivace dans l'esprit des Romains de la République, puis de l'Empire, pour constituer une importante motivation religieuse susceptible d'expliquer, dans une certaine mesure, l'intérêt particulier dont firent montre les magistrats romains à l'égard des cultes à mystères de Samothrace<sup>391</sup>.

Cependant au-delà de cette assimilation des Cabires aux Pénates, il semble que certaines attributions particulières des Cabires de Samothrace ont dû constituer un motif déterminant d'initiation aux mystères. En effet, les Cabires étaient surtout considérés comme les guides et les protecteurs des navigateurs, censés préserver les marins des périls de la mer : les voyageurs officiels romains qui vinrent dans l'île pour s'y faire initier aux mystères avec toute leur suite ou, plus simplement, pour y consacrer une offrande aux divinités du cru, espéraient ainsi assurer leur salut en mer et en profitaient, le cas échéant, pour remercier, dans leurs ex-voto, les Cabires de Samothrace pour leur précieuse assistance au cours de quelque tempête<sup>392</sup>.

En tout état de cause, de telles démarches religieuses supposent chez ceux des personnages publics romains qui les accomplirent un esprit de dévotion certain. Peut-on, dès lors, affirmer que l'escale à Samothrace relevait d'une démarche de pèlerin ?

---

<sup>391</sup> S. G. Cole, 1989, p. 1565-1566 et 1588-1598 ; voir aussi Y. Dacosta, *Initiations et sociétés secrètes dans l'Antiquité gréco-romaine*, Paris, 1991, p. 41-44 ; sur les Pénates, voir A. Dubourdieu, *Les origines et les développements du culte des Pénates à Rome*, Rome, 1989.

<sup>392</sup> Voir F. Chapouthier, « Inscriptions inédites de Samothrace », *BCH*, 49, 1925, p. 256-262 et Y. Dacosta, 1991, p. 41-42.

Dans une certaine mesure, l'accomplissement de la procédure d'initiation aux mystères de Samothrace paraît plus significative religieusement que les offrandes ou sacrifices traditionnels en ce sens qu'elle impliquait la réalisation d'un certain nombre de rites qui laissent supposer une forte piété du candidat. La dimension mystique de la rencontre personnelle avec les dieux et l'accès à des révélations cachées aux non-initiés s'avérait primordiale<sup>393</sup>. De plus, l'initiation aux mystères de Samothrace semble avoir été assez largement dépourvue de toute signification politique, ce qui n'était, on l'a vu, pas le cas par exemple du sacrifice à Athéna Ilias ou des offrandes à l'Apollon Pythien. Il semble que l'on passe là à un niveau de religiosité supérieur.

Pour autant, conclure à l'existence d'un pèlerinage des personnages publics romains à Samothrace serait exagéré. D'abord, on sait que l'initiation aux mystères de Samothrace comportaient deux stades, *myesis* et *epoptéia*, le second stade s'avérant nettement plus « poussé » et personnel que le premier<sup>394</sup>. A l'issue de l'*epoptéia*, l'initié devenait « plus pieux, plus juste et meilleur »<sup>395</sup>. Or, il semblerait, d'après les inscriptions – qui distinguaient les deux niveaux d'initiation –, que peu de Romains soient allés jusqu'à l'*epoptéia*, la plupart se contentant du premier niveau d'initiation<sup>396</sup>.

Il faut par ailleurs tenir compte des circonstances du passage des magistrats romains dans l'île. Or, il apparaît une fois encore que les visites des Romains à Samothrace n'ont jamais suscité de déplacements particuliers : il s'agissait, à chaque fois, de simples escales au passage de la flotte de guerre dans le nord de l'Egée ou à l'occasion de campagnes militaires et de tournées administratives en Asie, jamais de déplacements personnels lointains ou de détours conséquents par rapport à l'itinéraire du voyage officiel<sup>397</sup>. A défaut d'un écart géographique, du moins pourrait-on imaginer que l'initiation aux mystères de Samothrace impliquait une perte de temps significative pour les voyageurs qui y procédaient, mais, là encore, rien ne permet de l'affirmer. Si Voconius perdit du temps, ce n'est pas tant du fait de la longueur de la procédure d'initiation qu'en raison d'un contexte particulier – la poursuite de Mithridate – dans lequel le moindre contretemps, aussi insignifiant soit-il, pouvait s'avérer

---

<sup>393</sup> Sur la procédure d'initiation aux mystères de Samothrace, voir S. G. Cole, 1989, p. 1572-1579.

<sup>394</sup> S. G. Cole, 1989, p. 1572-1579 : « It seems that the ceremony of *epoptéia* was a far more personal or individual than the ceremony of *myesis* ».

<sup>395</sup> Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, V, 49, 6.

<sup>396</sup> S. G. Cole, 1989, p. 1577 et 1580.

<sup>397</sup> Voir F. Chapouthier, 1925, p. 258 et S. G. Cole, 1989, p. 1583.

préjudiciable<sup>398</sup>. Ce cas reste de toute façon un exemple isolé : tout était fait, à Samothrace, pour que l'initiation aux mystères soit la plus commode, rapide et accessible possible. A la différence des conditions théoriquement requises pour être initié à Eleusis, il n'était pas nécessaire, à Samothrace, de maîtriser parfaitement le grec ; de plus, l'initiation était possible à n'importe quel moment de l'année – tout au moins d'avril à novembre, au moment de l'ouverture de la navigation : les parages de Samothrace étaient en effet particulièrement dangereux pour les navires et l'île était quasiment inaccessible l'hiver – ; enfin, les deux stades de l'initiation – *mysis* et *epopteia* – pouvaient être complétés en une seule nuit<sup>399</sup>.

Tous ces éléments amènent à relativiser quelque peu l'idée d'un pèlerinage des personnages publics romains à Samothrace. Néanmoins, l'accomplissement, même partiel, d'un rituel d'initiation tel que celui des mystères des Cabires de Samothrace paraît se rapprocher davantage d'une démarche de pèlerin que les traditionnels sacrifices et offrandes dont la fonction protocolaire et la dimension politique et symbolique étaient le plus souvent prépondérantes.

L'éventuelle initiation de certains *imperatores* romains aux mystères d'Eleusis prouve que la frontière entre le voyage fonctionnel et le pèlerinage pouvait se révéler ténue.

Les mystères de Déméter et Coré à Eleusis étaient assurément les plus célèbres cultes à mystères de l'Antiquité grecque<sup>400</sup>. Plusieurs Romains semblent avoir profité de leurs déplacements fonctionnels en Orient pour y être initiés. L'intérêt des Romains pour les mystères d'Eleusis fut pourtant plus tardif que celui dont ils firent montre à l'égard des cultes de Samothrace. Ce n'est en effet qu'à la toute fin du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. que l'on peut voir pour la première fois un personnage public romain manifester le souhait d'assister à la célébration des mystères d'Eleusis. En 109-108 av. J.-C., de retour de sa questure en Asie, L. Licinius Crassus fit escale à Athènes – qui avait pris le contrôle de la cité d'Eleusis et de ses cultes fin VII<sup>ème</sup>-début VI<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. Arrivé deux jours trop tard pour assister aux mystères, il en demanda, en vain, la répétition qu'avait pourtant obtenue Démétrios Poliorcète deux siècles avant lui ; furieux, il quitta aussitôt la ville<sup>401</sup>. On peut s'interroger sur le sens de

---

<sup>398</sup> Plutarque, *Lucullus*, XIII, 1-2.

<sup>399</sup> S. G. Cole, 1989, p. 1571-1572.

<sup>400</sup> Sur l'origine des mystères de Déméter et Coré à Eleusis, voir P. Foucart, *Les mystères d'Eleusis*, Paris, 1914, p. 1-140.

<sup>401</sup> Cicéron, *De l'orateur*, III, 75 : « C'était pendant ma questure en Asie, où je trouvai un rhéteur de l'école académique, qui était à peu près de mon âge, ce Métrodore dont Antoine nous a cité l'étonnante mémoire, puis, en revenant d'Asie, à Athènes, où je me serais arrêté davantage si je n'avais su mauvais gré aux Athéniens de

cette démarche : L. Licinius Crassus souhaitait-il vraiment se faire initier ou ne concevait-il les mystères d'Eleusis que comme un simple spectacle que les Athéniens pouvaient facilement rejouer ? Force est en tout cas de constater qu'un tel épisode témoigne de la méconnaissance du personnage quant au culte éleusinien<sup>402</sup>.

Le premier officiel romain initié fut Sylla, en 84-83 av. J.-C., lors de son long séjour en Attique<sup>403</sup>.

Cicéron fut lui aussi initié aux mystères d'Eleusis, probablement en 79-78 av. J.-C. ; si cette expérience religieuse le marqua profondément, cette initiation intervint au cours d'un voyage d'études, non d'un déplacement fonctionnel<sup>404</sup>.

Laissons de côté, pour les mêmes raisons, l'initiation d'Atticus et celle d'un autre familier de Cicéron, T. Pinarius, auquel les Athéniens élevèrent une statue à Eleusis, signe, sinon de son initiation, du moins de sa qualité de bienfaiteur du sanctuaire<sup>405</sup>.

Appius Claudius Pulcher, un autre familier de Cicéron, qui fut à l'origine de la construction du petit Propylée d'Eleusis, fut sans doute initié aux mystères, soit en 61 av. J.-C., lors de son premier séjour en Grèce, soit en 50 av. J.-C., en revenant de son proconsulat en Cilicie<sup>406</sup>.

Marc-Antoine fut peut-être initié aux mystères d'Eleusis en 42 av. J.-C. lorsqu'il séjourna à Athènes après la bataille de Philippes, mais le fait est loin d'être assuré : à ce moment de l'année en effet, les mystères avaient déjà été célébrés<sup>407</sup>.

---

n'avoir pas voulu recommencer la célébration de leurs mystères, pour lesquels j'étais arrivé deux jours trop tard ».

<sup>402</sup> Voir E. Perrin-Saminadayar, 2007, p. 595

<sup>403</sup> Plutarque, *Sylla*, XXVI, 1 : « Parti d'Ephèse avec tous ses vaisseaux, Sylla aborda au Pirée deux jours après. Il se fit initier aux mystères » ; les doutes émis par K. Clinton, « The Eleunisian Mysteries : Roman initiates and Benefactors, Second Century B. C. to A. D. 267 », *ANRW*, II, 18.2, 1989, p. 1503, sur la réalité de cette initiation nous semblent infondés : de quels autres cultes à mystères célèbres en Attique Plutarque pourrait-il parler ?

<sup>404</sup> Cicéron, *Des Lois*, II, 36 ; *De la nature des dieux*, I, 119 ; *Lettres à Atticus*, I, 9, 2 et XV, 25, 5 ; voir K. Clinton, 1989, p. 1504.

<sup>405</sup> K. Clinton, 1989, p. 1504.

<sup>406</sup> *ILS* 4041 ; Cicéron, *Lettres à Atticus*, VI, 1, 26 ; 6, 2 ; voir K. Clinton, 1989, p. 1505-1506.

<sup>407</sup> Plutarque, *Antoine*, XXIII, 2 : « Envers les Grecs, Antoine ne se montra d'abord ni extravagant ni grossier ; au contraire, il se fit un plaisir d'écouter les conférences des lettrés et de regarder les concours et les initiations » ; sur les doutes concernant l'initiation d'Antoine à Eleusis, voir K. Clinton, 1989, p. 1506.

Signalons enfin les possibles initiations de L. Munatius Plancus – honoré d’une statue dans le sanctuaire – en 40 av. J.-C., lors de son séjour en Grèce ou au moment de son proconsulat en Asie, de son neveu M. Titius, consul suffect en 31 av. J.-C., et bien sûr, d’Octave, peu après la bataille d’Actium<sup>408</sup>.

Ce catalogue appelle une remarque préliminaire importante : hormis Sylla, l’initiation des personnages publics romains aux mystères d’Eleusis demeure toujours incertaine. On ne peut donc exclure totalement l’hypothèse que certains d’entre eux se soient comportés en simples spectateurs des cérémonies du culte : c’est l’impression qui ressort notamment du témoignage de Plutarque concernant Antoine.

Quoi qu’il en soit, on s’accorde généralement à reconnaître dans l’initiation aux mystères d’Eleusis l’une des démarches religieuses qui, dans le monde grec, s’apparentait le plus au pèlerinage proprement dit<sup>409</sup>. Il n’est évidemment pas question d’étudier ici dans le détail tous les aspects du culte éleusinien<sup>410</sup>, mais seulement de mettre en lumière quelques caractéristiques contribuant à rapprocher la procédure d’initiation aux mystères d’un véritable pèlerinage.

Théoriquement, l’initiation aux mystères était ouverte à tous, citoyens, hommes libres et esclaves ; seuls étaient exclus les impurs, dont les mains étaient souillées du sang versé, ainsi que les barbares. En réalité, au moment où les Romains commencèrent à venir se faire initier, les mystères d’Eleusis étaient devenus de plus en plus accessibles et il suffisait de savoir parler suffisamment grec pour comprendre et répéter les formules rituelles au cours de l’initiation<sup>411</sup>. Néanmoins, comme l’ont noté Jean-Marie André et Marie-Françoise Baslez, le mélange entre les citoyens, les femmes, les enfants, les esclaves, les étrangers en général et les *imperatores* romains en particulier, marque une « rupture avec les préoccupations

---

<sup>408</sup> *IG II*<sup>2</sup>, 4112 et 4202 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, LI, 4, 1 et LIV, 9, 10 ; Suétone, *Auguste*, XCIII ; sur ces initiations, voir K. Clinton, 1989, p. 1507-1509.

<sup>409</sup> G. Siebert, 1973, p. 50-52 et J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 260.

<sup>410</sup> Que l’on nous permette de simplement renvoyer aux ouvrages classiques consacrés aux mystères d’Eleusis, ainsi qu’à quelques articles importants : hormis P. Foucart, 1914, qui fait toujours autorité, voir F. Noack, *Eleusis*, Berlin, 1927 ; V. Magnien, *Les mystères d’Eleusis*, Paris, 1929 ; M. Delcourt, *Les grands sanctuaires de la Grèce*, Paris, 1947, p. 114-139 ; G. Méantis, *Les dieux de la Grèce et les mystères d’Eleusis*, Paris, 1959 ; G. E. Mylonas, *Eleusis and the Eleusinian Mysteries*, Princeton, 1961 ; P. Boyancé, « Sur les mystères d’Eleusis », *REG*, 75, 1962, p. 460-482 ; L. J. Alderink, « The Eleusinian Mysteries in Roman Imperial Times », *ANRW*, II, 18.2, 1989, p. 1457-1498.

<sup>411</sup> P. Foucart, 1914, p. 267-281.

quotidiennes et l'ordre social, ce qui sera une des fonctions essentielles du pèlerinage chrétien »<sup>412</sup>.

Par ailleurs, le candidat à l'initiation « ressemble au pèlerin en ce qu'il s'astreint à une préparation rituelle » qui consistait en une sorte d'initiation préalable (*myesis*) lui permettant, après l'accomplissement de différents rites de purification, de devenir « myste »<sup>413</sup>. Les candidats à l'initiation devaient en outre célébrer d'abord les Petits Mystères, qui se déroulaient au mois de février, à Athènes, au faubourg d'Agra, dans le sanctuaire de Déméter et Coré, sur la rive gauche de l'Ilissos. On connaît assez mal les rites que devaient alors accomplir les mystes, mais il s'agissait là d'un prologue obligatoire et indispensable pour pouvoir prétendre se présenter aux Grands Mystères qui se déroulaient six mois plus tard, en septembre<sup>414</sup>. C'est seulement là que l'on pouvait atteindre le premier degré de l'initiation (*téléte*), sachant que pour le degré supérieur, l'initiation totale et définitive (*epopteia*), il fallait attendre encore au moins un an. Il est difficile, sur le strict plan chronologique, d'imaginer que les personnages publics romains en voyage fonctionnel aient pu aller au terme de l'initiation. Il est possible, dès lors, que la plupart de ceux qui furent initiés au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. se contentèrent du premier degré de l'initiation qui, déjà, supposait de faire par deux fois escale à Athènes, en février, pour accomplir l'indispensable préparation rituelle et célébrer les Petits Mystères, puis en septembre, pour l'initiation proprement dite<sup>415</sup>. Dans ce cas, la motivation religieuse tendrait à prendre le pas sur les impératifs du voyage fonctionnel. Cependant, on voit mal comment des magistrats romains auraient pu être présents en Attique en février et en septembre de la même année. On ignore presque tout des circonstances et de la chronologie des déplacements des personnages publics romains qui pourraient avoir été initiés aux mystères d'Eleusis. Néanmoins, le cas le mieux connu, celui de Sylla montre que l'*imperator*, dont on sait pourtant qu'il fut initié, séjourna à Athènes entre l'automne 84 et le printemps 83 av. J.-C. Deux solutions sont alors envisageables : soit il faut admettre que Sylla et les autres magistrats romains se contentèrent de l'initiation préalable et de la célébration des Petits Mystères au mois de février, auquel cas il paraît difficile de les considérer comme

---

<sup>412</sup> J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 260.

<sup>413</sup> G. Siebert, 1973, p. 51 ; sur cette préparation rituelle, voir P. Foucart, 1914, p. 281-296.

<sup>414</sup> Sur les Petits Mystères, voir P. Foucart, 1914, p. 297-299.

<sup>415</sup> La « double escale » à Athènes, à l'aller et au retour d'Orient, est fréquemment attestée dans les sources : la cité, de par sa position géographique, mais aussi en raison de son prestige culturel, constituait une escale incontournable et devint, pour ainsi dire, systématique dans le cadre des voyages fonctionnels des magistrats romains.

de véritables initiés, soit il convient de considérer qu'ils furent en quelque sorte dispensés de cette étape préliminaire et purent se présenter directement aux Grands Mystères du mois de septembre et atteindre ainsi le premier degré d'initiation. On le voit, les incertitudes qui pèsent sur cette question demeurent nombreuses. Toutefois, si l'on accepte l'idée, qu'avec Sylla, d'autres personnages publics romains purent bel et bien être initiés, d'une façon ou d'une autre, aux mystères d'Eleusis, il faut alors souligner combien une telle démarche religieuse s'apparentait davantage à un véritable pèlerinage qu'à un simple geste de piété occasionnel.

En effet, l'une des caractéristiques fondamentales de l'initiation aux mystères de Déméter et Coré était assurément la procession ou, pour mieux dire, le parcours initiatique qui menait les mystes d'Athènes à Eleusis. Les Grands Mystères débutaient le 13 Boédromion (septembre) et duraient 10 jours jusqu'à l'initiation définitive des mystes. Le 13 et le 14, les éphèbes athéniens partaient d'Athènes pour Eleusis, d'où ils ramenaient en grande cérémonie les *hiéra*, les objets sacrés du culte<sup>416</sup>. Pour les mystes, la fête commençait véritablement le 15, lors du rassemblement (*agurmos*) des candidats à l'initiation dans l'Eleunision d'Athènes, suivi de la proclamation (*porrhésis*) au cours de laquelle le hiérophante – le principal prêtre du culte – et ses collègues signifiaient les interdictions rituelles et procédaient à l'ouverture solennelle de la fête<sup>417</sup>. Le lendemain avait lieu la lustration générale au cours de laquelle les mystes marchaient à la mer et plongeaient dans l'eau avant de sacrifier, chacun, un porcelet sur le rivage afin de se débarrasser de leurs souillures ; purifiés, ils remontaient ensuite en procession à la ville<sup>418</sup>. Les 17 et 18 étaient des jours de jeûne et de retraite pour les mystes alors que dans le même temps se déroulaient les Epidauria, les fêtes en l'honneur d'Asklépios<sup>419</sup>. Le 19 commençait la grande procession des futurs initiés en direction d'Eleusis qui durait jusqu'au lendemain. En grand apparat, costumés et couronnés de myrte, accompagnés d'une foule importante – magistrats, éphèbes, personnel sacerdotal, citoyens d'Athènes, spectateurs lambda –, les mystes ramenaient les *hiéra* en empruntant la voie sacrée sur les 20 kilomètres séparant Athènes d'Eleusis avec, en tête du cortège, la statue de Iacchos, une divinité identifiée avec Dionysos. Cette procession

---

<sup>416</sup> Sur le calendrier des fêtes d'Eleusis et sur les deux premiers jours des Grands Mystères, voir P. Foucart, 1914, p. 299-308.

<sup>417</sup> P. Foucart, 1914, p. 308-313.

<sup>418</sup> P. Foucart, 1914, p. 314-317.

<sup>419</sup> P. Foucart, 1914, p. 317-323.

était entrecoupée d'étapes dans des sanctuaires, de cris rituels, de chants et d'hymnes divers, de sacrifices et de libations, autant d'éléments qui contribuaient à faire de ce parcours initiatique un véritable pèlerinage<sup>420</sup>. Le 20, la procession aboutissait au Téléstérion, la salle dans laquelle se déroulaient les cérémonies d'initiation proprement dites qui duraient trois jours, jusqu'au 22. Passons sur les différents éléments de ces cérémonies – de toute façon assez mal connues puisque censées demeurer secrètes<sup>421</sup> –, pour simplement souligner combien, plus encore peut-être qu'à Samothrace, était primordial le caractère personnel, individuel, de la rencontre entre l'initié et la divinité<sup>422</sup>.

Au-delà de ça, la valeur de l'initiation aux mystères d'Eleusis résidait aussi dans la nature des révélations finales auxquelles accédaient, après leur parcours initiatique, les mystes. Les révélations faites aux initiés dans le Téléstérion, sous forme de visions et d'apparitions, ainsi que d'un enseignement oral dispensé par le hiérophante, concernaient en effet les secrets du monde inférieur et des régions d'outre-tombe. Par ces révélations, la déesse munissait les initiés des moyens d'assurer leur salut individuel et leur félicité après la mort. Il suffisait d'avoir été initié aux mystères d'Eleusis au cours de sa vie ici-bas pour pouvoir prétendre à une existence radieuse dans l'au-delà ; aucune idée de mérite ou de démérite n'entraînait alors en jeu<sup>423</sup>.

L'initiation aux mystères d'Eleusis répondait donc essentiellement à une quête de salut, préoccupation religieuse à laquelle les Romains ne pouvaient rester insensibles. A la différence d'autres étapes à caractère religieux, comme Athènes, Délos, Ilion ou Delphes, l'éventuelle initiation de personnages publics romains aux mystères d'Eleusis était dépourvue de toute dimension protocolaire ou politique et n'était pas autre chose que l'expression d'une religiosité personnelle particulièrement profonde à laquelle les voyages fonctionnels permettaient, le cas échéant, de laisser libre cours.

C'est pourquoi, la possible initiation de certains magistrats romains à Eleusis peut, à de nombreux égards, être considérée comme un pèlerinage au sens propre. Tous les éléments fondamentaux du pèlerinage chrétien étaient alors réunis : le lieu sacré, le déplacement vers ce lieu – symbolisé, surtout, par la procession allant d'Athènes à Eleusis – afin d'obtenir de la

---

<sup>420</sup> Sur les éléments de cette procession, voir P. Foucart, 1914, p. 324-339 ; sur le parallèle entre la procession des mystères d'Eleusis et le pèlerinage chrétien, voir G. Siebert, 1973, p. 51-52 et J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 260.

<sup>421</sup> Voir toutefois les tentatives de reconstitution de P. Foucart, 1914, p. 340-431.

<sup>422</sup> P. Foucart, 1914, p. 387-388.

<sup>423</sup> Voir P. Foucart, 1914, p. 389-431.

divinité un bien spirituel – en l’occurrence, le bonheur après la mort – et, évidemment, l’esprit de dévotion. Comme l’avait déjà noté G. Siebert, « parmi tous les phénomènes de civilisation qui, dans la Grèce antique, s’apparentent au pèlerinage, les mystères d’Eleusis sortent du commun par leurs motivations, leurs finalités et leur expression liturgique »<sup>424</sup>.

Sans parler pour autant de pèlerinage, on peut rapprocher les procédures d’initiation des cultes à mystères d’un autre type de démarche religieuse à laquelle se livrèrent parfois des *imperatores* en Orient, à savoir l’incubation. La pratique de l’incubation, tout comme l’initiation à Samothrace ou Eleusis, supposait en effet un rapport privilégié et individuel entre le dévot et la divinité et débouchait, théoriquement, sur une vision, une apparition divine, proche là aussi des révélations faite aux initiés des cultes à mystères.

On ne prendra ici qu’un seul exemple, celui de Lucullus en 73 av. J.-C. : « Lucullus fit d’abord son entrée à Cyzique où il jouit de l’accueil joyeux et affectueux qu’il avait mérité, puis il équipa une flotte et se dirigea vers l’Hellespont. Ayant débarqué en Troade, il s’arrêta dans le sanctuaire d’Aphrodite ; il y coucha et, pendant la nuit, il lui sembla voir la déesse debout devant lui qui lui disait : « Pourquoi dors-tu, magnanime lion, quand les faons sont tout près ? ». Il se leva, appela ses amis et leur raconta sa vision, alors qu’il faisait encore nuit. Et voici qu’arrivèrent d’Ilion des gens annonçant qu’on avait vu au port des Achéens treize quinquérèmes royales voguant vers Lemnos. Il prit aussitôt la mer, les captura, tua leur amiral, Isidore, puis attaqua le reste de la flotte »<sup>425</sup>.

Il s’agit là d’une incubation des plus classiques, Lucullus – auquel Sylla, dans ses *Mémoires*, avait conseillé « de ne rien estimer d’aussi sûr que les indications données en songe par la divinité »<sup>426</sup> – ayant décidé de passer la nuit seul dans le sanctuaire d’Aphrodite, afin d’obtenir de cette divinité un bien matériel. Cette incubation aboutit effectivement à la vision de la déesse, laquelle, par un hexamètre prophétique, avertit le Romain de l’arrivée imminente de ses ennemis<sup>427</sup>. Grâce à cette vision, Lucullus put, dès le lendemain, détruire une partie de la flotte de Mithridate<sup>428</sup>.

Parler ici de pèlerinage serait exagéré en ce sens que l’incubation pratiquée par Lucullus ne lui imposa pas d’effectuer un détour dans la route maritime suivie par son

---

<sup>424</sup> G. Siebert, 1973, p. 52.

<sup>425</sup> Plutarque, *Lucullus*, XII, 1-2.

<sup>426</sup> Plutarque, *Sylla*, VI, 10.

<sup>427</sup> Voir J. S. Hanson, « Dreams and Visions in the Graeco-Roman World and Early Christianity », *ANRW*, II, 23.2, 1980, p. 1395-1427.

<sup>428</sup> Plutarque, *Lucullus*, XII, 3-5.

armée : pour une flotte se rendant de Cyzique vers l'Hellespont, l'escale en Troade n'avait rien que de très ordinaire. Néanmoins, bien qu'isolé, cet épisode montrant un *imperator* romain pratiquant l'incubation dans un grand sanctuaire grec est révélateur du fait que les déplacements fonctionnels des personnages publics romains en Orient pouvaient être le support de démarches rituelles empreintes d'une indéniable religiosité.

### Le circuit de Paul-Emile : pèlerinage ou tourisme religieux ?

Au cours de son voyage circulaire en Grèce, entre 168 et 167 av. J.-C., Paul-Emile ne se contenta pas seulement d'admirer les curiosités naturelles de l'Hellade ou de faire du tourisme culturel : il visita et honora de sacrifices et d'offrandes les plus grands sanctuaires grecs.

Le premier sanctuaire visité par Paul-Emile à cette occasion – qui fut aussi la première étape de son circuit – fut celui de Delphes, haut lieu de l'hellénisme et étape obligée dans un voyage tel que le sien : « Il partit avec une escorte peu importante, son fils Scipion et Athénée, le frère du roi Eumène, chevauchant à ses côtés et, par la Thessalie, gagna Delphes, sanctuaire à l'oracle fameux ». Là, il offrit un sacrifice à Apollon et, par ailleurs, trouvant un monument élevé par Persée et resté inachevé, il le fit terminer pour y placer sa propre statue<sup>429</sup>. La dimension politique et symbolique d'une telle étape et d'un tel geste ne peut être ignorée. Delphes avait été l'un des hauts lieux de la propagande de Persée qui, en 174 av. J.-C., y était venu, avec toute son armée, offrir un sacrifice à l'Apollon Pythien<sup>430</sup>. Dès lors, tout comme l'avait été le sacrifice de Paul-Emile à Delphes lors de son débarquement en Grèce, cette nouvelle étape constituait en quelque sorte une nouvelle « réponse » à celle de Persée et marquait la victoire de l'*imperator* romain sur le souverain macédonien<sup>431</sup> : ainsi en témoigne le monument triomphal que le vainqueur fit ériger en lieu et place de celui du vaincu<sup>432</sup>. Doit-

---

<sup>429</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 27, 6-7 ; Polybe, *Histoires*, XXX, 10 ; Plutarque, *Paul-Emile*, 28, 4.

<sup>430</sup> Polybe, *Histoires*, XXII, 18 et Tite-Live, *Histoire romaine*, XLI, 22, 4-8 ; voir G. Daux, 1936, p. 303-325.

<sup>431</sup> Sur la première visite de Paul-Emile à Delphes, cf. *supra*, p. 389-390.

<sup>432</sup> Sur le symbolisme politique de ce monument, voir : A. J. Reinach, « La frise du monument de Paul-Emile à Delphes », *BCH*, 34, 1910, p. 433-468 et corrigenda p. 549 ; G. Daux, 1936, p. 319 et suivantes ; G. C. Picard, *Les trophées romains*, Paris, 1957, p. 145 et suivantes ; H. Kähler, *Die Fries vom Reiterdenkmal des Aemilius Paullus in Delphi*, Berlin, 1965 ; A. Jacquemin et D. Laroche, « Notes sur trois piliers delphiques », *BCH*, 106, 1982, p. 207-218 ; en dernier lieu, J.-L. Ferrary, 1988, p. 556-560.

on pour autant ne considérer l'étape de Paul-Emile à Delphes que sous cet angle propagandiste?

D'abord, le sacrifice offert par Paul-Emile à Delphes était la preuve de sa piété à l'égard d'Apollon Pythien. En effet, si son premier sacrifice à Delphes au début de l'année 168 av. J.-C. était destiné non seulement à lui, mais aussi aux troupes qui l'accompagnaient<sup>433</sup>, le second en revanche était bel et bien d'ordre privé. Autant la première visite du Romain à Delphes s'inscrivait pleinement dans le cadre public de son voyage fonctionnel, à savoir l'expédition militaire contre Persée, autant la seconde était clairement une étape d'intérêt privé intervenant au cours d'un déplacement personnel, en l'occurrence son voyage circulaire en Grèce. Que la vénération de Paul-Emile pour l'Apollon Pythien ait été « modérée » comme le pense Jean Gagé<sup>434</sup>, elle n'en était pas moins réelle et le sacrifice qu'il offrit à ce dieu lors de son circuit en Grèce en est la preuve.

Par ailleurs, si le pilier élevé par Paul-Emile dans le sanctuaire d'Apollon était à coup sûr un monument triomphal dont la signification politique s'avérait déterminante, ce pilier n'en demeurait pas moins une offrande au dieu, offrande dont on ne peut occulter complètement la dimension religieuse : quand bien même l'inscription latine jointe à ce monument (*L. AEMILIUS L. F. IMPERATOR DE REGE PERSE MACEDONIBUSQUE CEPET*) ne le consacrait pas expressément à Apollon, son emplacement, sur la terrasse du temple, ne laisse aucun doute quant à son caractère d'offrande religieuse monumentale, d'*anathéma*<sup>435</sup>. En honorant Apollon par le biais de cette offrande et de son sacrifice, Paul-Emile remerciait en quelque sorte le dieu de lui avoir donné une victoire qu'il était venu, en personne, solliciter quelques mois auparavant.

Au final, il semble évident que l'on ne peut prétendre donner de l'étape de Paul-Emile à Delphes une explication exclusivement politique ou exclusivement religieuse : calculs propagandistes et préoccupations spirituelles y apparaissent indissociables.

Il n'en va pas tout à fait de même de la seconde étape du circuit de Paul-Emile dont les motivations paraissent essentiellement religieuses. Après Delphes, le Romain se rendit en effet à Lébadée, en Béotie, où il visita le sanctuaire de Trophonios. Là, selon Tite-Live, il vit

---

<sup>433</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 41, 3 ; Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XXXI, 11, 1 ; Plutarque, *Paul-Emile*, XXXVI, 4 ; Appien, *Histoire romaine*, IX, *Guerres de Macédoine*, 19.

<sup>434</sup> J. Gagé, 1955, p. 379.

<sup>435</sup> Voir en ce sens J.-L. Ferrary, 1988, p. 557, lequel s'appuie notamment sur un travail de P. Veyne, « Les honneurs posthumes de Flavia Domitilla et les dédicaces grecques et latines », *Latomus*, 21, 1962, p. 84-91.

« l'ouverture de la caverne par laquelle les consultants de l'oracle descendent interroger les dieux, et offrit un sacrifice à Jupiter et à Hercynna, qui ont un temple à cet endroit »<sup>436</sup>.

Trophonios était un héros béotien à la généalogie discutée (fils d'Apollon ? de Zeus ? d'Erginos, le roi d'Orchomène en Béotie ?) dont la réputation légendaire était surtout grande en tant qu'architecte : avec son frère (?) Agamédès, il aurait construit de nombreux édifices dont l'un des temples d'Apollon à Delphes. Disparu sous la terre à Lébadée<sup>437</sup>, il était devenu un héros oraculaire qui prophétisait dans une caverne non loin de là<sup>438</sup>.

L'oracle de Trophonios connut assez vite un important succès puisque dès le VI<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., Crésus, roi de Lydie, le fit consulter – ainsi que d'autres grands oracles grecs –, avant que le Carien Mys n'y vint à son tour, juste avant Platées, pour le compte du général perse Mardonios<sup>439</sup> ; Epaminondas et Philippe II l'auraient eux aussi consulté, au IV<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. Il semblerait en tout cas qu'à l'époque hellénistique et romaine, la célébrité de l'oracle était encore très grande : si, les soldats de Mithridate pillèrent le sanctuaire, Trophonios n'en joua pas moins un rôle important en faveur de Sylla, preuve de l'essor de l'oracle à cette époque<sup>440</sup>.

En se rendant à Lébadée, visiter l'autre de Trophonios, Paul-Emile honorait donc, après Delphes, un second grand sanctuaire oraculaire grec. Comme à Delphes, il ne semble

---

<sup>436</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 27, 8.

<sup>437</sup> Voir P. Grimal, *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine*, Paris, 1951, article « Trophonios », p. 464.

<sup>438</sup> Le mode de consultation de l'oracle de Trophonios était particulièrement original et complexe ainsi que nous l'apprend le témoignage – au demeurant assez confus – de Pausanias, *Periégèse*, IX, 39 ; l'archéologie n'a pas vraiment permis d'en démêler l'écheveau : H. Van Effenterre, *Les Béotiens aux frontières de l'Athènes antique*, Paris, 1989, p. 144-145.

<sup>439</sup> Hérodote, *Histoires*, I, 46-55 ; VIII, 133-135.

<sup>440</sup> Plutarque, *Sylla*, XVI, 8 : « On dit qu'ils [les soldats de Mithridate] détruisirent ainsi la ville de Panopè, saccagèrent Lébadée et pillèrent son oracle » ; XVII, 1-4 : « De Lébadée et de l'autre de Trophonios parvenaient aux Romains des présages favorables et des prédictions de victoire. Les habitants du pays en rapportent un grand nombre, mais Sylla lui-même, au dixième livre de ses *Mémoires*, se contente d'écrire que Quintus Titius, homme d'affaires en vue parmi ceux qui avaient des intérêts en Grèce, vint le trouver aussitôt après sa victoire de Chéronée et lui dit que Trophonios annonçait pour un très proche avenir une seconde bataille et une seconde victoire au même endroit. Après Titius, un légionnaire du nom de Salvienus lui avait indiqué de la part du dieu l'issue que devait avoir les affaires d'Italie. Sur l'apparition prophétique du dieu, ils apportaient tous les deux le même témoignage : il affirmaient avoir vu une figure qui, pour la grandeur et la beauté, ressemblait à Zeus Olympien ». L'oracle était encore en usage au II<sup>ème</sup> siècle ap. J.-C. puisque Pausanias le consulta (*Periégèse*, IX, 39, 14) et que Lamprias, le frère de Plutarque, en fut l'un des prêtres (Plutarque, *Œuvres morales*, 431c).

cependant pas, à lire le témoignage de Tite-Live, qu'il ait consulté l'oracle : il paraît plutôt s'être contenté d'observer l'entrée de la grotte où devaient s'enfoncer les consultants désireux d'interroger Trophonios<sup>441</sup>. En revanche, il offrit, toujours selon Tite-Live, un sacrifice à Hercynna et un autre à Zeus<sup>442</sup>. Hercynna était, semble-t-il, la fille de Trophonios, nymphe de la source de rivière qui coulait dans l'ancre du héros et dans laquelle les consultants devaient se plonger pour se voir révéler leur avenir ; d'après Pausanias, un temple lui était consacré près de la rivière portant son nom<sup>443</sup>. Quant à Zeus, son sanctuaire se trouvait sur une hauteur qui surplombait le ravin de l'oracle<sup>444</sup> : des fouilles ont permis d'en localiser l'emplacement<sup>445</sup>.

Poursuivant sa tournée des grands sanctuaires grecs, Paul-Emile, après ses visites à Chalcis et Aulis, « se rendit à Oropos où un vieux devin antique est honoré comme un dieu et où se trouve un vieux temple qui doit son charme aux sources et aux ruisseaux qui l'entourent »<sup>446</sup>.

Oropos était un port sur l'Europe, à la frontière de la Béotie et de l'Attique, ce qui lui valut d'être toujours disputé entre les Béotiens et les Athéniens ; au moment où Paul-Emile y vint, la cité appartenait à Athènes<sup>447</sup>.

Au-delà de sa position stratégique, l'intérêt et la renommée d'Oropos tenait essentiellement au sanctuaire d'Amphiaros qui se trouvait à environ 6 kilomètres de la ville elle-même. Un peu à l'image de Trophonios, Amphiaros était, à l'origine, un héros et devin argien qui joua un rôle important dans les légendes du cycle épique (relatives à la génération précédente celle des héros de la guerre de Troie). Il est ainsi censé avoir pris part à l'expédition des Sept contre Thèbes ; repoussé avec ses compagnons devant les murs de Thèbes, il fut, comme Trophonios, englouti, alors qu'il s'enfuyait, dans un gouffre qu'ouvrit la foudre de Zeus sous les roues de son char<sup>448</sup>. C'est là l'origine du célèbre sanctuaire

---

<sup>441</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 27, 8.

<sup>442</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 27, 8.

<sup>443</sup> Pausanias, *Periégèse*, IX, 39.

<sup>444</sup> Pausanias, *Periégèse*, IX, 39, 4.

<sup>445</sup> H. Van Effenterre, 1989, p. 144.

<sup>446</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 27, 10.

<sup>447</sup> Pausanias, *Periégèse*, I, 34, 1.

<sup>448</sup> P. Grimal, 1951, article « Amphiaros », p. 31-32.

d'Amphiaraios à Oropos : le héros et devin qu'il était poursuivi en effet après sa mort l'activité prophétique qu'il exerçait de son vivant<sup>449</sup>.

Le sanctuaire d'Amphiaraios à Oropos était à la fois sanctuaire oraculaire et sanctuaire guérisseur. Il renfermait des eaux guérisseuses dans lesquels on plongeait les malades. Par ailleurs, les consultants, après s'être purifiés et avoir offert des sacrifices au dieu, pouvaient pratiquer l'incubation dans le temple, attendant la révélation par les songes de leur avenir et surtout d'un remède à leurs maux<sup>450</sup>.

Le texte de Tite-Live qui évoque les sources et les ruisseaux entourant le temple fait sans nul doute allusion à la source sacrée dite d'Amphiaraios dans laquelle il était d'usage, pour les malades qu'un oracle avait permis de guérir, de jeter une pièce d'or ou d'argent<sup>451</sup>.

Tout comme celui d'Apollon à Delphes et de Trophonios à Lébadée, l'oracle d'Amphiaraios à Oropos avait été consulté par le roi lydien Crésus au VI<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., puis, au début du V<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., par Mys, l'envoyé carien du Perse Mardonios<sup>452</sup> ; après Paul-Emile, Sylla visita lui aussi le sanctuaire et y dédia des statues<sup>453</sup>. Au moment de la venue de Paul-Emile, le sanctuaire n'avait donc rien perdu de sa renommée.

Toutefois, rien dans le texte de Tite-Live ne permet là non plus d'affirmer que Paul-Emile ait consulté l'oracle d'Amphiaraios : il semblerait une fois encore que le Romain n'ait fait que visiter le sanctuaire ; aucun sacrifice ni aucune offrande de sa part ne sont d'ailleurs attestés<sup>454</sup>.

Il en va de même de l'étape à Epidaure, où Paul-Emile se rendit après avoir visité Athènes, Corinthe, Sicyone et Argos<sup>455</sup>. Epidaure, port d'Argolide sur la côte méridionale du golfe Saronique, devait évidemment sa renommée à son célèbre sanctuaire d'Asklépios, assurément le plus grand sanctuaire guérisseur de l'époque, qui attirait depuis le V<sup>ème</sup> siècle une foule immense de pèlerins venus des quatre coins du monde grec qui étaient autant de malades venus chercher un remède à leurs maux<sup>456</sup>. Il n'est pas nécessaire de s'attarder ici sur le développement du culte d'Asklépios ou sur le mode de fonctionnement d'un sanctuaire

---

<sup>449</sup> Pausanias, *Periégèse*, I, 34, 2.

<sup>450</sup> Voir Pausanias, *Periégèse*, I, 34, 3-5.

<sup>451</sup> Pausanias, *Periégèse*, I, 34, 4.

<sup>452</sup> Hérodote, *Histoires*, I, 46-55 ; VIII, 133-135.

<sup>453</sup> *IG VII*, 264 ; 372 ; voir aussi Plutarque, *Sylla*, XXXIV, 4.

<sup>454</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 27, 10.

<sup>455</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 28, 3 ; Polybe, *Histoires*, XXX, 10.

<sup>456</sup> G. Siebert, 1973, p. 45-50.

qui, par bien des côtés – la pratique de l’incubation notamment – rappelle celui de l’Amphiaraeion d’Oropos<sup>457</sup> : selon toute probabilité, Paul-Emile n’a, là encore, fait que visiter le sanctuaire sans s’y livrer aux pratiques religieuses qui y avaient cours. Ainsi, si l’on en croit le témoignage de Tite-Live<sup>458</sup>, Paul-Emile s’intéressa surtout aux nombreuses offrandes que les malades avaient consacrées au dieu et aux ex-voto qui, souvent, les accompagnaient, décrivant, parfois de manière très détaillée, la nature de leur maladie et les circonstances de leur guérison miraculeuse<sup>459</sup>. Entre la visite de Paul-Emile et le moment où écrit Tite-Live, une partie de ces offrandes a été pillée, sans doute par Sylla lorsqu’il dépouilla les plus grands sanctuaires grecs – Delphes, Olympie et Epidaure<sup>460</sup>.

Après Epidaure, l’ultime étape religieuse du circuit de Paul-Emile fut Olympie et son célèbre temple de Zeus<sup>461</sup>. On se souvient que lors de sa visite dans ce sanctuaire prestigieux, l’intérêt de Paul-Emile se porta surtout sur la statue chrysléphantine de Zeus, œuvre majestueuse de Phidias, qui trônait dans la *cella* du temple<sup>462</sup>. A la suite de quoi, il « ordonna, comme s’il allait faire une immolation au Capitole, de préparer un sacrifice plus pompeux que de coutume »<sup>463</sup>. Ainsi s’achevait, comme il avait commencé, sur un ultime et grandiose sacrifice dans l’un des sanctuaires panhelléniques les plus renommés, un circuit qui, par de nombreux côtés, paraît s’être apparenté à un pèlerinage. C’est en tout cas de cette manière que l’ont par exemple envisagé Jean-Louis Ferrary ou Jean-Marie André et Marie-Françoise Baslez<sup>464</sup>.

---

<sup>457</sup> Sur Asklépios et le sanctuaire d’Epidaure, voir notamment A. Defrasse et H. Lechat, *Epidaure*, Paris, 1895 ; R. Herzog, *Die Wunderheilungen von Epidauros*, Leipzig, 1931 ; E. J. et L. Edelstein, *Asklépios. A collection and interpretation of the testimonies*, 2 tomes, Baltimore, 1945 ; M. Delcourt, 1947, p. 93-113 ; E. J. Ackerkaecht, *Das Reich des Asklépios*, Berne, 1963 ; voir aussi J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 267-270.

<sup>458</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 28, 3 : « Epidaure [...] doit sa gloire à l’illustre temple d’Esculape : à une distance de cinq milles pas de la ville, il est aujourd’hui riche des vestiges d’offrandes qui lui furent arrachées, mais l’était alors des offrandes mêmes que les malades, en paiement des remèdes salutaires, avaient consacrées au dieu ».

<sup>459</sup> Voir Strabon, *Géographie*, VIII, 6, 15 et Pausanias, *Periégèse*, II, 25-28.

<sup>460</sup> Plutarque, *Sylla*, XII, 5 ; Pausanias, *Periégèse*, IX, 7, 5.

<sup>461</sup> Polybe, *Histoires*, XXX, 10 ; Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 28, 4-5 ; Plutarque, *Paul-Emile*, XXVIII, 5.

<sup>462</sup> Cf. *supra*, p. 324 et 329.

<sup>463</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 28, 5.

<sup>464</sup> J.-L. Ferrary, 1988, p. 555 : « Nous ne connaissons pas d’exemple, avant Paul-Emile, d’un aussi spectaculaire pèlerinage aux principaux centres religieux de la Grèce centrale et du Péloponnèse » ; J.-M. André

Force est effectivement de reconnaître la place importante accordée par Paul-Emile aux visites de sanctuaires et aux démarches religieuses lors de son voyage circulaire en Grèce en 168-167 av. J.-C. On compte ainsi pas moins de six étapes exclusivement ou partiellement religieuses dans ce circuit – autant que d'étapes historiques – : Delphes, Lébadée, Oropos, Epidaure, Olympie et, dans une moindre mesure, Athènes<sup>465</sup>. On note surtout l'intérêt de Paul-Emile pour les grands sanctuaires panhelléniques – Delphes et Olympie –, mais aussi, plus particulièrement, pour les sanctuaires oraculaires – Delphes, Lébadée et Oropos – et les sanctuaires de divinités guérisseuses – Amphiaraos et Asklépios –, qui étaient sans doute les lieux saints les plus concernés, dans le monde grec, par un éventuel phénomène pèlerin<sup>466</sup>.

En fait, le voyage circulaire de Paul-Emile semble reprendre, au moins partiellement, par son itinéraire et par le choix de certaines étapes, un modèle historique qui lui-même s'apparentait fortement au pèlerinage, à savoir la tournée des oracles grecs et notamment béotiens<sup>467</sup>. On l'a dit, au milieu du VI<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., Crésus le roi de Lydie envoya consulter les oracles grecs sur l'opportunité de mener la guerre contre les Perses : parmi les principaux oracles interrogés se trouvaient évidemment celui d'Apollon à Delphes, mais aussi ceux de Trophonios à Lébadée et d'Amphiaraos à Oropos ; à tous il consacra de magnifiques offrandes<sup>468</sup>. Plus tard, en 479 av. J.-C., Mardonios, le général en chef des troupes perses en Grèce envoya un Carien du nom de Mys consulter plusieurs oracles grecs dont ceux de Trophonios et Amphiaraos<sup>469</sup>.

Au-delà de ces pèlerinages lointains qui contribuèrent sans nul doute à la renommée durable de sanctuaires oraculaires comme ceux de Lébadée et Oropos et dont on peut penser que Paul-Emile reprit en partie le modèle, ce qui est surtout déterminant dans les étapes religieuses de ce dernier – et, plus largement, dans son circuit tout entier –, c'est assurément l'importance de l'écart, tant géographique que temporel, avec le voyage officiel. Jamais, de toute la période républicaine, un déplacement personnel intervenant au cours d'un voyage fonctionnel ne prit une ampleur aussi importante que celui de Paul-Emile. Il est vrai cependant que le contexte s'y prêtait particulièrement. Après sa victoire sur Persée à Pydna,

---

et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 108 : « Ce voyage revêt partiellement le sens d'un pèlerinage aux sources de la religion grecque ».

<sup>465</sup> Sur la dimension religieuse limitée de l'étape de Paul-Emile à Athènes, cf. *supra*, p. 369-370.

<sup>466</sup> G. Siebert, 1973, p. 44-50 ; voir aussi J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 252-257.

<sup>467</sup> J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 252-257.

<sup>468</sup> Hérodote, *Histoires*, I, 46-55.

<sup>469</sup> Hérodote, *Histoires*, VIII, 133-135.

Paul-Emile se rendit à Amphipolis, où il eut notamment une entrevue avec son vaincu. Ayant décidé d'établir là et dans les cités voisines les quartiers d'hiver de ses troupes, il entreprit alors de parcourir la Grèce à titre privé en attendant l'arrivée de la commission sénatoriale en provenance de Rome. A partir de ce moment précis, on sort du cadre du voyage fonctionnel pour entrer dans celui d'un déplacement personnel. Ce n'est que six mois plus tard environ, lors de son retour à Démétrias, où Paul-Emile apprit le débarquement des dix commissaires en Grèce, que l'on retrouve de nouveau le cadre du voyage officiel<sup>470</sup>. Il est dès lors tentant d'envisager, au moins partiellement, le circuit de Paul-Emile en Grèce comme un important pèlerinage individuel, pèlerinage dont la portée religieuse serait d'autant plus significative que l'écart avec le voyage fonctionnel se révèle pour le moins conséquent ; ce n'était pas le cas, on l'a vu, de la plupart des étapes religieuses étudiées jusqu'à présent où, bien souvent, l'absence d'un quelconque détour dans l'itinéraire du voyage officiel amenait à en relativiser la portée et empêchait de conclure à un véritable pèlerinage.

Avec le voyage circulaire de Paul-Emile, deux composantes essentielles du pèlerinage étaient donc réunies : les lieux sacrés et le déplacement vers ces lieux ; reste donc à tenter de mesurer l'esprit de dévotion qui se dégage de ce circuit et notamment de ses étapes religieuses.

Or, c'est finalement là qu'apparaissent les véritables limites. Il semblerait en effet que les étapes religieuses du circuit de Paul-Emile ne furent pas uniquement motivées par sa piété, mais que d'autres préoccupations, moins spirituelles, expliquent aussi leur réalisation.

Préoccupations politiques notamment, comme à Delphes. Plus largement, au-delà de la seule étape de Delphes, Jean-Louis Ferrary a bien saisi la portée symbolique du voyage de Paul-Emile : « Tout donne l'impression que le séjour en Grèce fut une véritable offensive de charme où Paul-Emile s'efforça, par le spectacle de son *eusébéia*, de sa *philanthrôpia*, et de sa *paidéia*, de rétablir auprès des Grecs une image des Romains que les premières années de guerre, en particulier, avaient fortement dégradé »<sup>471</sup>.

---

<sup>470</sup> Voir Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 1-28 ; sur la durée du périple de Paul-Emile, cf. *supra*, p. 322.

<sup>471</sup> J.-L. Ferrary, 1988, p. 556 et, de même, p. 553 : « Son voyage à travers la Grèce et l'organisation des fêtes d'Amphipolis peuvent être considérés comme appartenant au domaine de l'*otium* par opposition à la campagne militaire et même à la mise en œuvre des décisions sénatoriales concernant le sort des vaincus ; ils n'en sont pas pour autant les actions d'un *privatus*, mais bien celles d'un magistrat romain usant de tous ses pouvoirs, et il est clair que cet *otium* était autre chose qu'un simple délassement, qu'il était porteur d'un véritable message à l'intention des populations grecques. » ; voir, dans le même sens, J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 108 : « L'intention politique, le désir de capter le sacré des vaincus, ne doivent pas être négligés ».

Il ne faut pas pour autant occulter totalement la part des motivations religieuses dans le voyage de Paul-Emile en Grèce et encore moins mettre en doute leur sincérité : la piété de Paul-Emile et sa dévotion à l'égard des grandes divinités du monde grec comme Apollon ou Zeus sont indéniables, ainsi que le prouvent ses visites aux sanctuaires de l'Hellade et les sacrifices qu'il y effectua. Néanmoins, la religiosité qui se dégage de telles démarches ne paraît guère profonde, ou, du moins, pas autant que ce que l'on pourrait attendre de la part d'un pèlerin. Il est par exemple intéressant d'observer qu'à aucun moment de ce voyage, Paul-Emile ne semble avoir consulté les oracles qu'il honorait de sa venue : à Delphes, il se contenta d'offrir un sacrifice à Apollon, à Lébadée il fit de même avec Hercynna et Zeus tout en se gardant bien de descendre dans l'antré de Trophonios, tandis qu'à Oropos il paraît s'être contenté d'une simple visite du sanctuaire. Il fit de même à Epidaure avant d'achever son périple sur un grandiose sacrifice à Zeus. Tout se passe, au fond, comme si les démarches religieuses effectuées par Paul-Emile n'étaient que secondaires, à tel point qu'il s'en est parfois dispensé ; voilà qui ne correspond guère à l'attitude d'un pèlerin.

Il semble qu'il faut, pour saisir la véritable portée des étapes religieuses du voyage de Paul-Emile, les replacer à tout prix dans le contexte si particulier qui était le leur, en l'occurrence celui d'un circuit touristique. En se rendant dans les grands sanctuaires de la Grèce, Paul-Emile ne visitait pas seulement des lieux sacrés, mais aussi et surtout des sites grecs renommés et vénérables, du fait notamment de leur ancienneté et de « l'union du site et des mythes »<sup>472</sup>. C'est évident dans le cas de sanctuaires panhelléniques aussi illustres que Delphes et Olympie et, dans une moindre mesure, Epidaure. C'est tout aussi vrai pour d'autres lieux, *a priori* moins célèbres, comme Lébadée ou Oropos : il est certain que pour un philhellène comme Paul-Emile, la visite au sanctuaire de Trophonios ou à l'Amphiaraeion fut l'occasion de se remémorer quelques-uns des épisodes mythologiques attachés à ces lieux et aux divinités qui y officiaient en réintégrant cette mémoire culturelle dans son cadre naturel et architectural ; la consultation de l'oracle n'était alors en aucune façon primordiale<sup>473</sup>. A Epidaure, pour un voyageur bien portant comme Paul-Emile, l'intérêt de l'Asklépieion ne résidait sans doute pas tant dans le culte du dieu guérisseur et dans sa consultation que dans les nombreuses inscriptions, encombrant le temple, qui émanaient directement des malades et relataient des histoires de guérisons toutes plus pittoresques, incroyables ou miraculeuses les

---

<sup>472</sup> J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 108.

<sup>473</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 27, 8 et 10.

unes que les autres<sup>474</sup>. A Olympie enfin, il était normal que l'attention de Paul-Emile se porte d'abord sur la célèbre et gigantesque statue de Zeus<sup>475</sup>, le sacrifice au dieu ne venant qu'en complément, sinon en conséquence de ce tourisme d'art<sup>476</sup>. On retrouve sensiblement la même attitude chez les touristes de passage – des soldats le plus souvent – qui gravèrent leurs noms et leurs impressions sur le Colosse chantant de Memnon à Thèbes en Egypte<sup>477</sup>.

C'est donc sous l'angle d'un pèlerinage touristique ou plutôt d'un tourisme religieux qu'il faut envisager les étapes religieuses du voyage de Paul-Emile en Grèce et, plus largement, l'ensemble de ce circuit<sup>478</sup>.

Au final, il ressort de cette étude que si la plupart des personnages publics romains profitèrent de leurs voyages fonctionnels en Orient pour se ménager des étapes religieuses, la portée de telles étapes était extrêmement variable : certes les lieux saints visités et les divinités honorées étaient souvent les mêmes pour tous les *imperatores* – exception faite du sacrifice à Hercule de Glabrio sur l'Oeta –, en revanche, les démarches rituelles effectuées, fonction de la personnalité, de la piété et des motivations respectives de chaque voyageur, allaient des simples sacrifices aux initiations et aux incubations, en passant par les offrandes « officielles » et les consultations oraculaires. Quant à parler de pèlerinage, l'étude de ces étapes et de ces démarches religieuses, de leurs circonstances et de leur contexte, ainsi que l'appréciation, en fonction de l'écart – géographique comme temporel – avec l'itinéraire du voyage officiel, de l'importance des déplacements personnels effectués, amènent à la conclusion que si, dans certains cas précis – l'initiation aux mystères d'Eleusis notamment –, l'écart entre voyage officiel et pèlerinage pouvait s'atténuer de manière significative, les gestes de piété occasionnels, au passage de la mission, et le tourisme religieux constituaient assurément les pratiques les plus répandues<sup>479</sup>.

Les voyages fonctionnels en Orient offrirent donc aux *imperatores* romains l'occasion de satisfaire leur curiosité intellectuelle et, parfois, leur piété par le biais d'étapes, voire de

---

<sup>474</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 28, 3.

<sup>475</sup> Cf. *supra*, p. 324 et 329.

<sup>476</sup> Polybe, *Histoires*, XXX, 10 ; Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 28, 5 ; Plutarque, *Paul-Emile*, XXVIII, 5.

<sup>477</sup> J. Yoyotte, 1960, p. 57.

<sup>478</sup> Sur cette notion de « tourisme religieux », voir J. Yoyotte, 1960, p. 57 et J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 18-24 ; 40-42 ; 258-260 ; 360.

<sup>479</sup> C'est sensiblement à la même conclusion que sont parvenus J. Yoyotte pour l'Egypte ancienne et G. Siebert pour la Grèce antique.

déplacements personnels, voués, essentiellement, au tourisme culturel et religieux. Pour mieux comprendre l'origine de ce phénomène et les motivations qui le sous-tendent, il faut envisager la part importante que la nécessité de l'« autopsie » a dû jouer dans le développement d'une telle pratique<sup>480</sup>.

Les *imperatores* ne sont pas d'abord allés en Orient : l'Orient est d'abord venu à eux. En effet, avant même qu'un voyage d'études, ou un voyage fonctionnel ne les envoient en Grèce ou en Asie, les personnages publics romains ont eu très tôt l'occasion d'être confrontés, à Rome, aux réalités de l'hellénisme. Dès la fin du III<sup>ème</sup> siècle et au début du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., les ambassadeurs venus des plus grandes cités grecques et des royaumes orientaux, les souverains hellénistiques, puis les intellectuels grecs les plus illustres commencèrent à affluer dans l'*Urbs*, y répandant, au grand dam de certains Romains, le goût de la culture grecque. Par ailleurs, en hommes éduqués et lettrés, philhellènes pour la plupart, les *imperatores* ont eu aussi l'occasion de découvrir l'Orient – ou, du moins, une certaine image de l'Orient – à travers les ouvrages grecs que recelaient les bibliothèques de Rome. Restait alors pour eux à se rendre sur place afin de confronter leur connaissance en partie livresque de l'hellénisme à la réalité du terrain, en bref, à « voir de leurs propres yeux ». Avec les voyages d'études<sup>481</sup>, les voyages fonctionnels constituèrent le cadre privilégié de cette autopsie : en les agrémentant d'étapes et de déplacements personnels, les *imperatores* philhellènes purent ainsi satisfaire leur goût pour la culture grecque, leur curiosité intellectuelle et parfois même leur piété.

Cette démarche d'autopsie n'est évidemment pas toujours perceptible dans les sources : elle se déduit de certains témoignages plus qu'elle n'apparaît clairement. Ainsi, en 66 av. J.-C., un fois son tribunat militaire achevé, « avant d'aborder la carrière politique, Caton le Jeune voulut parcourir l'Asie pour son instruction, afin d'observer les mœurs, les coutumes et les forces de chaque province »<sup>482</sup>. Une fois encore, le circuit de Paul-Émile en Grèce constitue l'exemple le plus probant d'un déplacement personnel, intervenant au cours d'un voyage fonctionnel, dont l'une des motivations premières s'avère être le besoin d'autopsie. Tite-Live écrit en effet : « Il [Paul-Émile] décida de faire un voyage circulaire en Grèce, afin de voir les lieux qui, jouissant d'une célébrité due à leur réputation, sont plus

---

<sup>480</sup> Sur cette notion d'autopsie, voir J.-M. André et M.-Fr. Baslez, 1993, p. 67-68.

<sup>481</sup> Cf. *supra*, chapitre 4.

<sup>482</sup> Plutarque, *Caton le Jeune*, XII, 2.

grands par ce que l'on en entend dire que par ce que les yeux nous en font connaître »<sup>483</sup>. Ici, la nécessité de l'autopsie, ce besoin de voir de ses propres yeux une réalité parfois déformée dans les relations de voyages, dans les récits et les témoignages des voyageurs, est évidente ; elle constitua le principal ressort du périple de Paul-Emile. Il s'agissait pour lui d'aller visiter les sites grecs renommés afin de s'en faire sa propre opinion. Le vocabulaire employé par Tite-Live dans la relation qu'il fait de ce circuit est révélateur de cette démarche d'autopsie : Paul-Emile est allé voir de ses propres yeux « Delphes, sanctuaire à l'oracle fameux (*includum oraculum*) », « Aulis, port célèbre (*portum includum*) », « Athènes et Corinthe, pleines de gloire (*Athena inde, plenas quidem et ipsas uetustae famae ; urbs erat praeclara*) », « Sicyone et Argos, deux villes célèbres (*nobiles urbes*) », « Epidaure, qui doit sa gloire à l'illustre temple d'Esculape (*includam Aesculapi nobili templo*) », et tant d'autres sites dont la célébrité méritait un examen visuel direct<sup>484</sup>. C'est lors de l'étape d'Olympie que la démarche d'autopsie est la plus sensible. Polybe écrit en effet que Paul-Emile « s'empressa de réaliser un désir qu'il nourrissait depuis longtemps en allant visiter Olympie. Dans le temple de Zeus, il fut émerveillé à la vue de la statue du dieu, il déclara qu'à son avis Phidias était le seul qui eut été capable de représenter le Zeus d'Homère, qu'il avait beaucoup attendu de sa visite à Olympie, mais que la réalité dépassait encore son attente »<sup>485</sup>. Sans doute ne faut-il pas hésiter à généraliser cette constatation aux autres *imperatores* romains de la période républicaine. Bien qu'il s'agisse d'un voyage d'études et non d'un déplacement fonctionnel, le préambule du livre V du *De Finibus* montre combien l'autopsie constituait un réflexe intellectuel répandu chez les aristocrates romains philhellènes : « Mais quand nous voyons les lieux où nous savons que les hommes dignes de mémoire ont beaucoup vécu, nous sommes plus émus que quand nous entendons parler d'eux ou que nous lisons quelques-uns de leurs écrits »<sup>486</sup>.

On peut, à cet égard, se demander si le voyage circulaire de Paul-Emile en Grèce, nourrit, lui-même, de traditions issues des mondes grecs et orientaux – la tournée des oracles, les circuits de l'époque classique, la mode du tourisme religieux de l'époque hellénistique –, n'a pas constitué, pour ses successeurs, un modèle historique romain, conciliant, pour la première à une échelle aussi importante, le voyage fonctionnel et les impératifs d'une mission

<sup>483</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 27, 5.

<sup>484</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 27-28.

<sup>485</sup> Polybe, *Histoires*, XXX, 10.

<sup>486</sup> Cicéron, *Des termes extrêmes des biens et des maux*, V, 1.

d'intérêt public avec un déplacement personnel dont les motivations étaient avant tout culturelles et, dans une moindre mesure, religieuses ; il n'est en tout cas aucunement inconcevable que les *imperatores* des cent-cinquante dernières années de la République se soient inspirés de l'exemple de Paul-Emile pour leur propre pratique du voyage officiel.

Quoi qu'il en soit, un ultime constat s'impose : par delà la personnalité respective de chacun des voyageurs rencontrés dans cette étude, on retrouve chez tous les *imperatores* philhellènes de la République la même manière de concevoir le voyage fonctionnel et l'utiliser à des fins personnelles, les mêmes étapes renommées – Athènes, Ilion, Délos, Delphes, Samothrace, Eleusis et d'autres encore –, les mêmes pratiques – le tourisme d'art, le tourisme archéologique, le pèlerinage occasionnel –, les mêmes réflexes intellectuels – la méditation sur l'histoire, l'autopsie –, en bref, la même « culture du voyage ».

## Chapitre 6

### Au miroir du voyage d'exil : vers une représentation du « voyage officiel »

On sait que dans l'Antiquité on s'identifie par la différence en utilisant, implicitement ou explicitement, le raisonnement analogique<sup>1</sup>. Cette constatation conduit à envisager une approche du voyage officiel qui permettrait de le définir par son contraire, non pas en étudiant les déplacements des rois hellénistiques et des *imperatores* romains lorsqu'ils étaient en fonction, mais quand ils avaient perdu tout pouvoir et en particulier quand ils étaient réduits ou contraints à l'exil.

En effet, la littérature sur les voyages d'exil est abondante puisque les biographes et les historiens antiques se sont particulièrement intéressés à ce retournement de situation matérialisé par des déplacements dans l'espace – fuites, exils, relégation, bannissement<sup>2</sup>. Les auteurs anciens ne se contentent pas d'une description réaliste, mais recourent largement à des pratiques que l'on peut interpréter comme symboliques. Ils construisent ou utilisent une représentation littéraire du voyage qui s'appuie, pour une part, sur des modèles idéologiques et anthropologiques, véhiculés par de nombreux traités philosophiques *Sur l'exil* depuis le milieu du III<sup>ème</sup> siècle av. J.-C.<sup>3</sup>, mais dont il faut aussi déterminer le rapport avec les déplacements officiels qui constituent le sujet de cette enquête.

#### **La mise en évidence d'un modèle littéraire : le *Contre Flaccus***

Le *Contre Flaccus* de Philon d'Alexandrie, composé par un Juif totalement hellénisé de l'Orient romain<sup>4</sup>, entre 39 et 41 de notre ère, peut servir de point de départ malgré sa date tardive. Cet ouvrage n'est pas, contrairement à ce que son titre pourrait laisser penser, un

---

<sup>1</sup> Voir Fr. Hartog *Le miroir d'Hérodote. Essai sur la représentation de l'autre*, Paris, 2001 (nouvelle édition revue et augmentée).

<sup>2</sup> Les mentions de ce type de déplacements sont particulièrement nombreuses dans les sources littéraires sans pour autant que les conditions en soient toujours détaillées : les cas présentés et analysés ici ne représentent qu'une partie des cas connus, mais comptent parmi les mieux documentés et les plus révélateurs.

<sup>3</sup> Voir notamment les traités de Télès (pour l'époque hellénistique), Musonius et Plutarque (pour l'époque impériale) qui véhiculent des lieux communs et des stéréotypes semblables : A.-J. Festugière, *Télès et Musonius. Prédications*, Paris, 1978.

<sup>4</sup> Sur Philon d'Alexandrie, voir l'ouvrage récent de M. Hadas-Lebel, *Philon d'Alexandrie*, Paris, 2003.

discours d'accusation dirigé contre l'ancien préfet d'Égypte, Flaccus, mais bien un écrit apologétique de type arétalogique destiné à mettre en évidence le châtement du persécuteur des Juifs d'Alexandrie. Il ne vise donc pas au réalisme, mais véhicule des lieux communs littéraires. Les réalités de l'exil y sont ainsi réinterprétées dans la perspective d'un processus d'expiation, de conversion et, donc, de châtement. La description du lieu d'exil du condamné, Andros, relève des stéréotypes grecs sur l'insularité en tendant à présenter comme un îlot désert et stérile une grande île, prospère, où l'exilé, qui paraît avoir réussi à conserver une partie de sa fortune, put, dans une certaine mesure, mener la vie d'un notable de son temps, partageant son temps entre la ville et la campagne<sup>5</sup>.

De la même manière, Philon s'attache, dans un procédé d'écriture par inversion, à présenter ce qui fut un voyage d'exil au sens juridique du terme<sup>6</sup>, la navigation de Flaccus depuis Rome jusqu'à Andros, comme l'image en tout point inversée du voyage fonctionnel qui l'avait conduit, quelque années auparavant en Égypte : « Il prit donc à nouveau la route de Brindes qu'il avait déjà suivie quelques années plus tôt, au moment où il avait été nommé gouverneur de l'Égypte et de la Libye limitrophe : il fallait que les villes qui l'avaient alors vu se pavaner et étaler le faste de sa fortune, le revissent au comble du déshonneur »<sup>7</sup>. Philon insiste ici sur le contraste tout à fait saisissant entre le voyage d'apparat de Flaccus en tant que gouverneur en route pour sa province, et la désocialisation induite par son voyage d'exil pour gagner le lieu de sa relégation. Au cérémonial de l'entrée solennelle et à l'accueil public du magistrat romain en déplacement vient se substituer<sup>8</sup>, dans le récit de Philon, le

---

<sup>5</sup> Voir M-Fr. Baslez, « Autour du *Contre Flaccus* de Philon d'Alexandrie : relégation insulaire et repentance », dans Ph. Blaudeau (éd.), *Exil et relégation. Les tribulations du sage et du saint durant l'Antiquité romaine et chrétienne (I<sup>er</sup>-VI<sup>ème</sup> siècles ap. J.-C.)*, Actes du colloque organisé par le Centre Jean-Charles Picard, Université de Paris XII-Val de Marne (17-18 juin 2005), Paris, 2008, p. 179-190.

<sup>6</sup> Dans le droit romain, la définition juridique de l'exil comme pénalité judiciaire était tout à fait précise et ne cessa d'aller en s'affinant. En revanche, bien que des procédures aient existé dans les cités grecques, la langue grecque ne fait pas de différence entre la fuite, l'exil volontaire ou le bannissement légal, alors que le latin distingue l'« exil » (*exilium*), au sens juridique du terme, de la « fuite » (*fuga*). La représentation de l'« exilé » dans l'historiographie hellénistique et républicaine n'est pas aussi discriminante et la spécificité des situations juridiques n'apparaît pas déterminante à travers les récits de « voyages d'exil », quelles qu'en aient été les modalités. Les « fuyards » comme Persée, Mithridate, ou bien encore Pompée ne sont pas traités différemment, dans les sources, de Marius ou de Cicéron, qui furent frappés de l'*aqua et igni interdictio* à Rome.

<sup>7</sup> Philon d'Alexandrie, *Contre Flaccus*, 152.

<sup>8</sup> Cf. *supra*, chapitres 1 et 2.

rassemblement des foules au débarquement de l'exilé, « montré du doigt et insulté »<sup>9</sup>. Alors que le voyage officiel permettait à la personnalité politique de se montrer et de se mettre en scène aux yeux des foules rassemblées pour l'occasion<sup>10</sup>, le voyage d'exil donnait à voir la déchéance du personnage public, privé du pouvoir qui avait été le sien « par un brusque changement de Fortune » et devenu « un objet de curiosité »<sup>11</sup>.

Les stéréotypes véhiculés par cet ouvrage de propagande se retrouvent dans l'historiographie hellénistique et républicaine, tant au niveau de la description réaliste des voyages d'exil que dans les considérations idéologiques plus ou moins explicites qui l'accompagnait.

### **La dramaturgie des récits d'exil : montrer la déchéance d'une personnalité politique**

Les auteurs anciens considèrent le voyage d'exil comme consécutif à un retournement, mérité ou non, de la Fortune<sup>12</sup> : il s'agit là d'un véritable lieu commun de la littérature antique régulièrement repris par les auteurs grecs aussi bien que latins.

C'est ce que fait notamment Plutarque à propos d'Hannibal, banni de Carthage en 195 av. J.-C. : « Hannibal s'était enfui de son pays, Carthage, et vivait auprès d'Antiochos, mais lorsque ce roi, après la bataille de Phrygie, eut obtenu une paix satisfaisante, Hannibal, de nouveau fugitif, après avoir erré en maint endroit, finit par se fixer en Bithynie où il fit sa cour à Prusias. Personne à Rome ne l'ignorait, mais tous fermaient les yeux en raison de la faiblesse et de la vieillesse d'un ennemi abattu par la Fortune (*Tychè*) »<sup>13</sup>. Comme l'annaliste romain Velleius Paterculus, Plutarque, toujours lui, illustre avec force le thème de la déchéance et des vicissitudes de l'existence quand il montre Marius errant sur les ruines de Carthage, établissant ainsi un parallèle tout à fait saisissant entre le sort tragique de la cité

---

<sup>9</sup> Philon d'Alexandrie, *Contre Flaccus*, 153-154.

<sup>10</sup> Cf. *supra*, chapitres 2 et 3.

<sup>11</sup> Philon d'Alexandrie, *Contre Flaccus*, 154.

<sup>12</sup> L'ouvrage de J. Champeaux, *Fortuna. Le culte de la Fortune dans le monde romain. II. Les transformations de Fortuna sous la République*, Rome, 1987 traite autant de la *Tychè* grecque que de la *Fortuna* romaine, mais s'intéresse davantage à l'étude de la pratique religieuse qu'à l'analyse du concept.

<sup>13</sup> Plutarque, *Flaminius*, XX, 4. Plutarque est, il est vrai, l'auteur de plusieurs traités sur le sujet : *De la Fortune*, *Sur la Fortune et sur la Vertu d'Alexandre*, *Sur la Fortune des Romains* (le traité intitulé *Du Destin* n'est, selon toute vraisemblance, pas l'œuvre du Chéronéen) ; sur la Fortune dans l'œuvre de Plutarque, voir J. Boulogne, « Fortune », dans Plutarque, *Vies parallèles*, Paris, 2001, p. 2021-2024.

punique et la chute de l'*imperator*, exilé de Rome en 88 av. J.-C.<sup>14</sup>. Lucain, suivant en cela une conception stoïcienne classique, croit en l'existence d'un déterminisme universel, la Fortune (*Fortuna*) ou le Destin (*Fatum*), qui règle le cours de l'Histoire<sup>15</sup> ; il n'est donc guère étonnant de le voir attribuer le déclin de Pompée, sa fuite devant César après Pharsale et sa mort en Égypte, à la toute puissance de la Fortune : « La Fortune fait payer au malheureux la rançon d'une longue faveur, elle fait peser sur l'adversité un poids égal à la renommée antérieure et l'accable par le souvenir des grandeurs passés »<sup>16</sup>.

Le motif – ô combien classique ! – du revers de fortune constitue un procédé littéraire permettant de renforcer la dramaturgie du voyage d'exil. Son exploitation par les auteurs anciens démontre aussi que l'exil d'une personnalité politique importante était toujours conçu non seulement comme une déchéance, mais également en termes négatifs comme une succession de privations et de retournements<sup>17</sup>.

Quand il s'agit d'un personnage officiel, l'élément le plus marquant est incontestablement la perte du pouvoir et des honneurs qui s'y attachent. Cela se traduit dans les textes par la mise en scène d'un geste éminemment symbolique, le dépôt des insignes du pouvoir. Souvent en effet, les auteurs anciens montrent les souverains hellénistiques et les *imperatores* en exil dans l'obligation d'abandonner ou de dissimuler les marqueurs de leur dignité, à savoir le manteau de pourpre et le diadème pour les rois, les faisceaux et la toge prétexte pour les Romains. Décivant la fuite de Persée après Pydna en 168 av. J.-C., Plutarque rapporte ainsi que le souverain macédonien « retira son manteau de pourpre pour qu'on ne le distinguât pas des autres, le plaça devant lui et tint son diadème à la main »<sup>18</sup> ; plus tard, après sa capture, il se présenta devant Paul-Émile « en vêtements sombres »<sup>19</sup>. César recourt exactement au même effet visuel, quand il présente Pompée quittant « ses insignes de commandement »<sup>20</sup>, Plutarque ajoutant que l'exilé mit « un vêtement convenant à

---

<sup>14</sup> Plutarque, *Marius*, XL, 9 ; Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, II, 19, 4.

<sup>15</sup> J. Brisset, *Les idées politiques de Lucain*, Paris, 1964, p. 51-78 et H. Le Bonniec, « Lucain et la religion », *Lucain*, Entretiens sur l'Antiquité classique, n° 15, Fondation Hardt, Genève, 1970, p. 161-200, notamment p. 170-182.

<sup>16</sup> Lucain, *La Pharsale*, VIII, 21-23 ; voir également VIII, 701-708 et César, *Commentaires sur la guerre civile*, III, 103, 4 et 104, 1.

<sup>17</sup> Voir dans ce sens, au sujet de Pompée, J. Champeaux, 1987, p. 244-245.

<sup>18</sup> Plutarque, *Paul-Émile*, XXIII, 2.

<sup>19</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLV, 7, 4.

<sup>20</sup> César, *Commentaires sur la guerre civile*, III, 96, 3.

son présent malheur »<sup>21</sup>. Ce thème de l'abandon ou de la dissimulation des insignes du pouvoir, qui traverse les époques et les aires culturelles, est mis en œuvre par les auteurs anciens afin de signifier symboliquement la déchéance de la personnalité politique, contrainte de renoncer à son costume officiel pour revêtir les habits plus ordinaires de l'exilé. Plutarque, on l'a vu, en use abondamment : il note par exemple que, lors d'une fuite devant Pyrrhos, Démétrios Poliorcète abandonna son spectaculaire manteau de pourpre bleu outre-mer pour une « médiocre » chlamyde, plus sombre, et un chapeau à larges bords<sup>22</sup>. Le fils de Démétrios, Antigone Gonatas, fut lui-aussi contraint de se dépouiller des ornements royaux lors d'une fuite devant ce même Pyrrhos en 274 av. J.-C.<sup>23</sup>. Arrien reprend le même thème lorsqu'il rapporte la fuite de Darius après sa défaite à Issos : le roi se dépouille alors de ses armes et du costume royal<sup>24</sup>. Dans le deuxième livre des Maccabées, Nicanor, le général en chef des armées séleucides, quitte son vêtement d'apparat après la défaite pour fuir en direction d'Antioche<sup>25</sup>. En 36 av. J.-C., après sa défaite à Nauloque, Sextus Pompée ôta lui aussi sa tenue militaire pour prendre celle d'une personne privée<sup>26</sup>. On ne saurait ignorer la portée symbolique d'un tel geste dès lors que les auteurs anciens l'interprètent en fonction de l'idéologie royale grecque, qui faisait de la victoire militaire le privilège du roi et le fondement même du pouvoir royal<sup>27</sup>.

Certains auteurs anciens relatent les voyages d'exil comme une fuite honteuse<sup>28</sup>. Elle serait disqualifiante pour le souverain puisqu'elle apporterait la preuve de son incapacité à assumer et à exercer le pouvoir, point de vue peut-être discutable dans la réalité des pratiques

---

<sup>21</sup> Plutarque, *Pompée*, LXXII, 3.

<sup>22</sup> Plutarque, *Démétrios*, XLIV, 9 et *Pyrrhos*, XI, 13.

<sup>23</sup> Justin, *Abrégé des Histoires philippiques de Trogue-Pompée*, XXV, 3, 7.

<sup>24</sup> Arrien, *Anabase*, II, 11, 5.

<sup>25</sup> 2 *Mac.*, 8, 35.

<sup>26</sup> Appien, *Histoire romaine, Guerres civiles*, V, 122.

<sup>27</sup> Voir Cl. Préaux, *Le monde hellénistique. La Grèce et l'Orient de la mort d'Alexandre à la conquête romaine. 323-146 av. J.-C.*, Tome I, Paris, 2003 (1978), p. 183-185 ; M. Austin, « Hellenistic Kings, War and the Economy », *CQ*, 36, 1986, p. 450-466 ; B. Virgilio, *Lancia, diadema e porpora. Il re e la regalita ellenistica*, Pise, 2003<sup>2</sup>, p. 45-87 et A. Chaniotis, *War in the Hellenistic World. A Social and Cultural History*, Blackwell publishing, 2005, p. 57-77 ; l'iconographie des souverains est décryptée par R. R. R. Smith, *Hellenistic Royal Portraits*, Oxford, 1988, tandis que le thème de la victoire dans les monnaies royales est étudié par H. Nicolet-Pierre, *Numismatique grecque*, Paris, 2002, p. 208-232.

<sup>28</sup> L'expression « fuite honteuse » est plusieurs fois attestée : 2 *Mac.*, 11, 12 ; Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, II, 61, 4.

royales<sup>29</sup>. Plutarque, quand il traite de la fuite et de l'exil de Persée après Pydna, stigmatise le comportement du souverain macédonien qui, après avoir dissimulé les marqueurs de la dignité royale, adopta, face à Paul-Emile, une attitude indigne d'un roi : « Alors Persée, honteux spectacle ! se jeta la face contre terre et, embrassant les genoux du vainqueur, se répandit en paroles basses et en supplications que Paul-Emile ne put supporter d'entendre ; jetant sur lui un regard douloureux et chagrin, Paul-Emile dit « malheureux, pourquoi décharges-tu la Fortune du plus grand des reproches que tu peux lui faire par une conduite qui fera croire que tu mérites ton malheur et que tu étais indigne, non pas de ton sort d'aujourd'hui, mais de celui de naguère ? »<sup>30</sup>. Le moraliste établit ainsi un lien entre l'abandon des insignes du pouvoir et l'abaissement méprisable du souverain antigonide, incompatible avec une nature royale. Le récit du voyage d'exil fournit donc un cadre, que les auteurs anciens remplissent de motifs littéraires particulièrement dévalorisants.

Un tel jugement dépréciatif n'est certes pas une constante dans les sources, dont le point de vue est avant tout conditionné par le regard plus ou moins critique que portent les auteurs anciens sur les exilés qu'ils mettent en scène. Il n'en demeure pas moins que l'exil est presque toujours présenté comme un processus d'humiliation du personnage public, processus qui trouve son aboutissement dans l'ensauvagement de l'exilé.

Cela passe d'abord par le caractère nocturne du voyage d'exil. Par définition, la nuit était suspecte dans le monde gréco-romain, car elle permettait de se soustraire au regard et au contrôle de la cité : le monde de la nuit était celui de l'illégalité, de la violence, de la subversion, de la conjuration et du complot<sup>31</sup>. En outre, comme l'a bien mis en évidence

---

<sup>29</sup> P. Briant, *Darius dans l'ombre d'Alexandre*, Paris, 2003, p. 329-338 y voit au contraire une manière de protéger le roi dans certaines traditions monarchiques.

<sup>30</sup> Plutarque, *Paul-Emile*, XXVI, 9-10.

<sup>31</sup> En l'absence d'étude relative à ce thème dans l'Antiquité, on peut consulter, pour le Moyen-âge, la synthèse de J. Verdon, *La nuit au Moyen-Âge*, Paris, 1994, p. 21-66 : l'auteur montre bien, dans la première partie de l'ouvrage, que la nuit était à cette époque un temps de crimes, de fuites, de remises en cause de l'autorité. Concernant la nuit dans le monde gréco-romain, on peut remarquer que les deux grands scandales qui secouèrent l'Athènes classique, d'une part, et la Rome républicaine, d'autre part, se caractérisent précisément par leur dimension nocturne : il s'agit du scandale de la mutilation des Hermès (auquel il faut ajouter celui de la parodie des Mystères d'Eleusis) en 415 av. J.-C. et de l'affaire des Bacchanales en 186 av. J.-C. Le premier nous est connu grâce aux témoignages de Thucydide, *Guerre du Péloponnèse*, VI, 27-29 et de Plutarque, *Alcibiade*, XVIII, 6-XX, 1, ainsi que par l'intermédiaire des discours d'Andocide, *Sur les Mystères* et *Sur son retour* : alors que les préparatifs de l'expédition de Sicile battaient leur plein, une nuit la plupart des Hermès d'Athènes furent mutilés au visage ; sur cette affaire, voir J. Hatzfeld, *Alcibiade. Etude sur l'histoire d'Athènes*

Pierre Vidal-Naquet pour le monde grec, un lien étroit existait entre le thème de la nuit et celui de la sauvagerie : la nuit était le temps de la ruse et du combat déloyal<sup>32</sup>. On retrouve une association semblable chez Tite-Live, lorsqu'il rapporte que Massinissa, vaincu par Syphax en 205 av. J.-C. et contraint de se réfugier dans la montagne avec quelques fidèles, se trouva réduit, pour assurer sa subsistance, à piller le territoire de Carthage et à mener des opérations de guérilla nocturnes : il est significatif que de tels agissements impliquent, sous la plume de l'historien latin, la dégradation du souverain numide au rang de simple brigand<sup>33</sup>. Pour les auteurs anciens, quand les exilés quittaient leurs royaumes ou leurs cités à la faveur de la nuit, ils abandonnaient symboliquement le monde civilisé.

On les présente aussi souvent relégués dans des zones traditionnellement considérées comme marginales, situées aux confins du territoire civique et aux frontières de la civilisation, dans ce que les Grecs appelaient les *eschatiai*<sup>34</sup>. Ces confins, qu'ils soient ceux

---

à la fin du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C., Paris, 1940, p. 158-195, O. Aurenche, *Les groupes d'Alcibiade, de Léogoras et de Teucros. Remarques sur la vie politique athénienne en 415 av. J.-C.*, Paris, 1974 et J. De Romilly, *Alcibiade ou les dangers de l'ambition*, Paris, 1995, p. 101-123. Sur l'affaire des Bacchantales, voir l'étude de J.-M. Pailler, *Bacchanalia. La répression de 186 av. J.-C. à Rome et en Italie*, Rome, 1988, qui présente les sources et la bibliographie et livre une étude très complète de ce scandale. Là aussi, le caractère nocturne et donc clandestin des Bacchantales renforce la gravité des crimes commis et induit l'idée de *coniuratio* : le texte de Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXIX, 8-19 est très clair sur ce point.

<sup>32</sup> Parmi les nombreux travaux de cet historien, voir P. Vidal-Naquet, « Le chasseur noir et l'origine de l'éphébie athénienne », *AESC*, 23, 1968, p. 947-964 et « Le cru, l'enfant grec et le cuit », dans Jacques Le Goff et Pierre Nora (dir.), *Faire de l'histoire*, III, Paris, 1974, p. 137-168, tous deux repris dans P. Vidal-Naquet, *Le Chasseur noir. Formes de pensée et formes de société dans le monde grec*, Paris, 1981, respectivement p. 151-175 et p. 177-207 ; « Flavius Arrien entre deux mondes », dans Arrien, *Histoire d'Alexandre. L'Anabase d'Alexandre le Grand et l'Inde*, Paris, 1984, p. 311-394 ; « Retour au chasseur noir », dans *Mélanges Pierre Lévêque* 2, Paris, 1989, p. 387-412. La *mêtis* à fait l'objet d'une étude de M. Détiéne et J.-P. Vernant, *Les ruses de l'intelligence. La mêtis des Grecs*, Paris, 1974.

<sup>33</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXIX, 31, 7-12 : « Masinissa quitta le champ de bataille et se réfugia avec quelques cavaliers sur la montagne que les habitants appellent le mont Bellus [...] Ils se livrèrent d'abord à de discrètes attaques nocturnes, mais bientôt tout le pays fut infesté de pillards qui ne se cachaient plus. Ils dévastaient surtout le territoire de Carthage, sûrs d'y trouver plus de butin et d'y rencontrer moins de dangers [...] La guérilla fit plus de morts et de prisonniers parmi les Carthaginois que bien des guerres traditionnelles. Ils venaient s'en plaindre à Syphax et l'engageaient à reprendre les hostilités, ce qu'il souhaitait aussi de son côté. Mais se lancer à la poursuite d'un bandit qui rôdait dans la montagne lui semblait une occupation indigne d'un roi ».

<sup>34</sup> La bibliographie sur les *eschatiai* et le problème des frontières dans le monde grec est immense ; les titres les plus importants sont D. M. Lewis, « The Athenian Rationes Centesimalum », dans M. I. Finley (dir.),

d'une cité, d'un royaume ou de l'*oikouménè*, se distinguent, sur le plan géographique, par l'absence quasi-totale d'habitations ou de cultures et par la présence de forêts, de montagnes, de grottes et de marécages<sup>35</sup>. Tous ces éléments naturels renvoient clairement au thème de la sauvagerie<sup>36</sup> : par opposition au monde de la cité, c'est le monde des chasseurs<sup>37</sup>, des bergers<sup>38</sup>, des divinités telles que Dionysos ou Pan<sup>39</sup> ; en bref c'est le monde des marginaux.

Il n'est donc guère étonnant que l'on y fasse évoluer les exilés. Selon Justin, l'abrégiateur de Trogue-Pompée, Antigone Gonatas, vaincu par le fils de Pyrrhos lors d'une bataille en 273 av. J.-C., aurait été contraint de « renoncer à l'espoir de recouvrer son

---

*Problèmes de la terre en Grèce ancienne*, Paris-La Haye, 1973, p. 187-212, notamment p. 210-212 (appendice sur la signification du terme *eschatia*) ; G. Daverio Rocchi, *Frontiera e Confini nella Grecia Antica*, Rome, 1988 ; Chr. Jacob, *Géographie et ethnographie en Grèce ancienne*, Paris, 1991, p. 49-54 ; D. Rousset, « Les frontières de cités grecques. Premières réflexions à partir des documents épigraphiques », *CCG*, 5, 1994, p. 97-126 ; M. Casevitz, « Sur *eschatia*. Histoire du mot » et Fl. Dupont, « En Germanie, c'est à dire nulle part », dans A. Rousselle (dir.), *Frontières terrestres, frontières célestes dans l'Antiquité*, Paris, 1995, respectivement p. 19-30 et p. 189-219 (cette dernière montre bien que la représentation de la frontière n'évolua pas fondamentalement avec la conquête romaine) ; Fr. Hartog, *Mémoire d'Ulysse. Récits sur la frontière en Grèce ancienne*, Paris, 1996 est bien sûr essentiel.

<sup>35</sup> J.-M. Bertrand, *Cités et royaumes du monde grec : espace et politique*, Paris, 1992, p. 16-17.

<sup>36</sup> Sur la perception que les Anciens avaient de ces zones, voir les travaux de R. Buxton, « Imaginary Greek Mountains », *JHS*, 112, 1992, p. 1-15 et *La Grèce de l'imaginaire. Les contextes de la mythologie*, Paris, 1996, p. 99-130. La grotte a fait l'objet d'une synthèse – qui, malgré son titre, concerne aussi bien le monde grec que le monde romain – de H. Lavagne, *Operosa antra. Recherches sur la grotte à Rome de Sylla à Hadrien*, Rome, 1988 avec toute la bibliographie sur le sujet.

<sup>37</sup> Outre les articles de Pierre Vidal-Naquet cités *supra* à la note 32, auxquels il conviendrait d'ajouter « Chasse et sacrifice dans l'Orestie d'Eschyle », *PP*, 129, 1969, p. 401-425 (repris dans J.-P. Vernant et P. Vidal-Naquet, *Mythe et tragédie en Grèce ancienne*, I, Paris, 1972, p. 133-158), voir surtout les travaux d'Alain Schnapp, « Territoire de guerre et territoire de chasse dans l'œuvre de Xénophon », dans M. I. Finley (dir.), *Problèmes de la terre en Grèce ancienne*, Paris-La Haye, 1973, p. 307-321 et *Le chasseur et la cité. Chasse et érotique dans la Grèce ancienne*, Paris, 1997.

<sup>38</sup> Louis Robert a consacré plusieurs études au monde des bergers : L. Robert, « Épitaphe d'un berger à Thasos », *Hellenica*, VII, 1949, p. 152-160 ; « Les chèvres d'Héracléia », *Hellenica*, VII, 1949, p. 161-170 ; « Dédicace d'un berger », *Hellenica*, X, 1955, p. 28-33 ; « Recherches épigraphiques », *REA*, 62, 1960, p. 304-306 (repris dans *Opera Minora Selecta*, Tome II, Amsterdam, 1969, p. 820-822) ; voir également St. Georgoudi, « Quelques problèmes de la transhumance dans la Grèce ancienne », *REG*, 87, 1974, p. 155-185.

<sup>39</sup> Sur le rôle de la montagne et de la grotte dans les cultes bacchique et panique, voir J.-M. Pailler, *Bacchus. Figures et pouvoirs*, Paris, 1995, p. 59-77 et Ph. Borgeaud, *Recherches sur le dieu Pan*, Institut suisse de Rome, 1979, p. 73-114.

royaume et de chercher une cachette pour sauver sa vie et le désert pour s’y réfugier »<sup>40</sup>. Plutarque, quant à lui, écrit que Marius, rejeté sur les côtes italiennes par une tempête, « s’écarta du chemin et se jeta dans un bois épais où il passa une triste nuit » ; plus tard, « tout seul, abandonné de tous, il erra misérablement dans des lieux sans chemins, traversa des marais profonds et des fossés pleins d’eau et de boue » ; plus tard encore, un vieillard auquel il avait demandé de le cacher « le mena dans un marais, lui dit de se tapir dans un creux près du fleuve et jeta sur lui beaucoup de roseau et de broussailles » ; découvert par les hommes lancés à sa poursuite, il « sortit de son trou, se dévêtit et se jeta dans le marais plein d’une eau sale et bourbeuse »<sup>41</sup>. En 71 av. J.-C, toujours si l’on en croit Plutarque, Tigrane d’Arménie relégua Mithridate « très loin de lui, comme s’il était son prisonnier, en des lieux marécageux et malsains »<sup>42</sup>. Or, de telles mises en scène peuvent avoir un caractère artificiel et ne pas correspondre aux réalités du lieu d’exil, comme le met en évidence l’étude du *Contre Flaccus*<sup>43</sup>.

L’ensauvagement de l’exilé n’est pas seulement marqué par sa marginalisation, mais également par ce qu’il faut bien appeler son animalisation<sup>44</sup>, les auteurs anciens établissant des parallèles tout à fait clairs entre les exilés et des bêtes sauvages. Philon fait mourir Flaccus comme un fauve prise au piège<sup>45</sup>. Dans la même veine, Plutarque compare Persée, après la capture de ses enfants, à un animal auquel on aurait pris ses petits<sup>46</sup>. Tite-Live va plus loin encore au sujet de Masinissa : « Chassé de son royaume, il dut faire courir le bruit de sa mort pour sauver sa tête, se cachant au milieu des bois et vivant de rapines comme les bêtes sauvages »<sup>47</sup>.

L’opposition fondamentale entre l’homme et l’animal, entre la nature et la culture, renvoie en outre à une autre antithèse, tout aussi essentielle dans le monde gréco-romain :

---

<sup>40</sup> Justin, *Abrégé des Histoires philippiques de Trogue-Pompée*, XXV, 3, 8.

<sup>41</sup> Plutarque, *Marius*, XXXVI-XXXVIII, 2 ; voir également Appien, *Histoire romaine, Guerres civiles*, I, 62.

<sup>42</sup> Plutarque, *Lucullus*, XXII, 1.

<sup>43</sup> Voir en ce sens M-Fr. Baslez, 2008, p. 180-183 qui utilise l’épigraphie de l’île d’Andros pour mettre en évidence une société de notables.

<sup>44</sup> Sur ce point encore les travaux de Pierre Vidal-Naquet apparaissent incontournables : cf. supra, notes 32 et 37 ; « Bêtes, hommes et dieux chez les Grecs », *Hommes et bêtes : entretiens sur le racisme, Actes du colloque de Cerisy-la-Salle, 12-15 mai 1973*, Paris-La Haye, 1975, p. 129-140.

<sup>45</sup> Philon d’Alexandrie, *Contre Flaccus*, 185-188 ; voir M-Fr. Baslez, 2008, p. 185.

<sup>46</sup> Plutarque, *Paul-Emile*, XXVI, 6.

<sup>47</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXX, 13, 7. On retrouve ici, dans une certaine mesure, le thème de la ruse et de la guerre déloyale.

l'antagonisme entre civilisation et barbarie<sup>48</sup>. L'exil chez des peuples considérés comme barbares participe du processus d'ensauvagement<sup>49</sup>. Le témoignage de Salluste sur l'exil de Jugurtha en 108 av. J.-C. est, à cet égard, significatif : « Jugurtha, persuadé, depuis la perte de Thala, que rien ne pouvait résister à Metellus, partit avec quelques hommes à travers de grands déserts et parvint chez les Gétules, peuplade sauvage et barbare, et qui ignorait encore jusqu'au nom des Romains »<sup>50</sup>. Soixante ans plus tard, au moment de trouver un asile, les compagnons de Pompée invoquèrent la barbarie des Parthes pour convaincre leur chef de se réfugier en Égypte plutôt qu'en Orient<sup>51</sup>.

Dans les récits de voyages d'exil, le thème de l'ensauvagement participe clairement d'un procédé d'écriture par inversion. À ce titre, l'exil d'une personnalité politique est présenté comme un temps de renversement des valeurs, comparable à certains rites de passage qui avaient cours dans le monde grec, tels que l'éphébie athénienne ou la cryptie spartiate<sup>52</sup>. On peut en effet retrouver nombre de caractéristiques essentielles des rites de

---

<sup>48</sup> Il convient, en la matière, de distinguer la conception grecque de la barbarie et la conception romaine. Les travaux sur la notion de barbarie en Grèce sont innombrables : en plus de l'ouvrage de Fr. Hartog, 1996, voir *Grecs et Barbares*, Entretiens sur l'Antiquité, n° 8, Fondation Hardt, Vandœuvres-Genève, 1962 et A. Momigliano, *Sagesses barbares. Les limites de l'hellénisation*, Paris, 1979. Sur la perspective romaine, l'étude essentielle est celle de Y.-A. Daugé, *Le Barbare. Recherches sur la conception romaine de la barbarie et de la civilisation*, Bruxelles, 1981, 859 ; celle, récente, de A. Chauvot, *Opinions romaines face aux barbares au IV<sup>ème</sup> siècle ap. J.-C.*, Paris, 1998, bien que relative à l'Antiquité tardive, fait le point en introduction sur la bibliographie antérieure (p. 5-12).

<sup>49</sup> Le thème du lieu d'exil comme terre barbare et antithèse de la terre natale est particulièrement présent chez Ovide dans les *Tristes* et les *Pontiques*, mais également dans l'œuvre de Sénèque : voir M. Bonjour, *Terre natale. Etudes sur une composante affective du patriotisme romain*, Paris, 1975, p. 437-464 et M. Guérin-Beauvois, « Le lieu d'exil chez Sénèque : entre expérience personnelle et interprétation philosophique », dans Ph. Blaudeau (éd.), *Exil et relégation. Les tribulations du sage et du saint durant l'Antiquité romaine et chrétienne (I<sup>er</sup>-VI<sup>ème</sup> siècles ap. J.-C.)*, Actes du colloque organisé par le Centre Jean-Charles Picard, Université de Paris XII-Val de Marne (17-18 juin 2005), Paris, 2008, p. 191-207.

<sup>50</sup> Salluste, *Guerre de Jugurtha*, LXXX, 1.

<sup>51</sup> Lucain, *La Pharsale*, VIII, 256-455 ; Plutarque, *Pompée*, LXXVI, 5-9.

<sup>52</sup> Sur le concept de rite de passage, voir A. Van Gennep, *Les rites de passage*, Paris, 1909. Sur l'éphébie athénienne, voir P. Vidal-Naquet, 1968, p. 947-964 (repris dans P. Vidal-Naquet, 1981, p. 151-175). Sur la cryptie, voir H. Jeanmaire, « La cryptie lacédémonienne », *REG*, 26, 1913, p. 121-150 ; E. Lévy, « La Kryptie et ses contradictions », *Ktéma*, 13, 1988, p. 245-252 ; J. Ducat, « La cryptie en question », dans P. Brulé et J. Oulhen (dir.), *Esclavage, guerre et économie en Grèce ancienne. Hommages à Yvon Garlan*, Rennes, 1997, p. 43-77. Pour d'autres rites de passage dans d'autres parties du monde grec, voir, pour la Grèce du nord-ouest, P. Cabanes, « Recherches épigraphiques en Albanie : peripolarques et *peripoloi* en Grèce du nord-ouest et en

passage dans le mode d'écriture des auteurs anciens traitant de l'exil : la mise à l'écart d'une communauté constituée, le contexte nocturne, la solitude, l'errance et même l'adoption d'un costume sombre qui n'est pas sans rappeler la chlamyde noire des éphèbes athéniens<sup>53</sup>, sans compter la marginalité, l'ensauvagement ou encore la pratique d'un combat déloyal. Dans les récits antiques, l'exilé est, à l'image de l'éphèbe athénien ou du crypte spartiate, placé dans une situation totalement inverse de celle qu'il connaissait en tant que membre éminent de la communauté politique<sup>54</sup>.

Le thème de la mort ignominieuse et de l'absence de sépulture représente, dans les récits d'exil, la privation suprême. Nombreux furent en effet les exilés qui ne trouvèrent que la mort au bout du voyage. Certains, comme Hannibal en 183 av. J.-C., Mithridate en 63 av. J.-C., Juba de Numidie après Thapsus en 46 av. J.-C. ou bien encore Cassius et Brutus après Philippes en 42 av. J.-C., firent le choix de la mort volontaire<sup>55</sup>. D'autres furent trahis ou tués par leurs hôtes, à l'instar d'Alexandre Balas tué par le roi d'Arabie auprès duquel il s'était réfugié après sa défaite devant Ptolémée VI en 145 av. J.-C.<sup>56</sup>, ou encore de Pompée, assassiné par les hommes de mains du souverain lagide. Quand on sait l'importance des rituels funéraires dans les sociétés anciennes et combien était grande la peur d'en être privé ou d'être enterré loin des siens et de sa patrie<sup>57</sup>, on mesure toute la force que revêt ce motif

---

Illyrie à la période hellénistique », *CRAI*, janvier-mars, 1991, p. 197-221 et, pour la Macédoine, M. B. Hatzopoulos, *Cultes et rites de passage en Macédoine*, Athènes, 1994, p. 87-111.

<sup>53</sup> Sur la chlamyde noire des éphèbes, voir P. Roussel, « Les chlamydes noires des éphèbes athéniens », *REA*, 43, 1941, p. 163-165 ; P. G. Maxwell-Stuart, « Remarks on the Black Coats of the *Ephēbi* », *Proceedings of the Cambridge Philological Society*, 196, 1970, p. 113-116 ; P. Vidal-Naquet, 1968, p. 953 (repris dans P. Vidal-Naquet, 1981, p. 160-161).

<sup>54</sup> Voir dans ce sens, mais selon une perspective un peu différente, M. Bonjour, 1975, p. 437-464.

<sup>55</sup> Hannibal : Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXIX, 51 ; Plutarque, *Flaminius*, XX ; Zonaras, *Abrégé de l'Histoire romaine de Dion Cassius*, IX, 21 ; Ioannes Tzetzes, *Chiliads*, 1, 798-805 ; Cornélius Népos, *Vies des grands généraux*, *Hannibal*, XII ; Juba : César, *Guerre d'Afrique*, XCI ; XCIV ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, XLIII, 8, 4 ; Mithridate : Plutarque, *Pompée*, XLI, 7 ; Appien, *Histoire romaine*, XII, *Guerres mithridatiques*, 111 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, XXXVII, 13 ; Eutrope, *Abrégé de l'histoire romaine*, VI, 10 ; Cassius : Dion Cassius, *Histoire romaine*, XLVII, 46, 3-4 ; Brutus : Appien, *Histoire romaine*, *Guerres civiles*, IV, 130-131 ; Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, II, 70, 4-5.

<sup>56</sup> Alexandre Balas : 1 *Mac.*, 11, 19 ; Flavius Josèphe, *Antiquités Judaïques*, XIII, 116-117.

<sup>57</sup> Les épigrammes en attestent dans le monde grec : A. Le Bris, *La mort et les conceptions de l'au-delà en Grèce ancienne à travers les épigrammes funéraires. Etude d'épigrammes d'Asie Mineure de l'époque hellénistique et romaine*, Paris, 2001, p. 15-24 et 133-177 ; pour Rome, voir M. Bonjour, 1975, p. 334-352 et R. Chambert, *Le mouvement et l'ancrage. Morale et philosophie du voyage au début du principat*, Bruxelles, 2005,

littéraire<sup>58</sup>. On dispose, pour la période envisagée, d'une description détaillée de la fin de Pompée dont le cas, bien qu'isolé, se révèle riche d'enseignements.

L'histoire est connue : après sa défaite à Pharsale face à César, en 48 av. J.-C., Pompée quitta la Grèce pour l'île de Lesbos où l'attendait sa femme Cornélia, puis, après avoir erré en Méditerranée orientale et longuement hésité sur la destination finale de son voyage d'exil, il opta finalement pour l'Égypte où il espérait trouver asile auprès du jeune Ptolémée XIV, lequel lui était en quelque sorte redevable de son trône. Malheureusement pour lui, l'entourage du souverain lagide convainquit ce dernier de le faire assassiner dans l'espoir de se concilier les bonnes grâces de César. Pompée fut donc mis à mort avant même d'avoir pu poser le pied en Égypte ; décapité, son corps fut jeté à la mer<sup>59</sup>. Les auteurs anciens rapportent – avec, il est vrai, des différences sensibles entre les témoignages – que, pour sauver Pompée de la privation de sépulture, qu'un homme récupéra sa dépouille, érigea un bûcher funèbre et ensevelit les restes dans les sables de la plage. Velleius Paterculus, Lucain et Appien soulignent alors le contraste entre l'extrême modestie du tombeau de Pompée et la puissance et la gloire que celui-ci avait connue tout au long de son existence<sup>60</sup>.

L'ignominie de la mort en exil se trouve renforcée par l'arrière plan qu'offrait la solennité des funérailles des grands personnages, aussi bien dans le monde hellénistique que dans la Rome républicaine. Dans le cas de Pompée, les auteurs anciens insistent particulièrement sur l'absence des honneurs posthumes traditionnellement réservés aux aristocrates romains, parmi lesquels figurait en bonne place le cortège funèbre spectaculaire au cours duquel le corps du défunt était transporté jusqu'au bûcher rituel, puis au tombeau<sup>61</sup> : « Il ne demande pas un tombeau de prix avec de l'encens en masse, ce Pompée qui t'a été cher, ô Fortune ; il ne demande pas qu'une épaisse fumée exhale de son corps vers les astres

---

p. 312-321. Plus généralement, voir J.-P. Vernant, *L'individu, la mort, l'amour. Soi-même et l'autre en Grèce ancienne*, Paris, 1989.

<sup>58</sup> On le retrouve chez Philon d'Alexandrie : M-Fr. Baslez, 2008, p. 185-186.

<sup>59</sup> La mort de Pompée en Égypte est principalement connu grâce aux témoignages de Plutarque, *Pompée*, LXXVII-LXXX ; Lucain, *La Pharsale*, VIII, 456-872 ; César, *Commentaires sur la guerre civile*, III, 103-104 ; Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, II, 53, 1-3 ; Appien, *Histoire romaine, Guerres civiles*, II, 84-86 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, XLII, 2, 4-5, 6.

<sup>60</sup> Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, II, 53, 3 : « La Fortune montra à ce point son désaccord avec ce grand homme que la terre qui lui avait manqué naguère pour ses victoires lui manqua aussi pour sa sépulture » ; Lucain, *La Pharsale*, VIII, 713-872 ; Plutarque, *Pompée*, LXXX, 3-5 ; Appien, *Histoire romaine, Guerres civiles*, II, 86.

<sup>61</sup> Sur l'apparat des convois funèbres des souverains hellénistiques et des *imperatores*, cf. *supra*, chapitre 3.

les parfums d'Orient, que des Romains le portent comme un père sur leurs pieuses épaules, que le cortège funèbre étale ses anciens triomphes, que les places retentissent de chants lugubres, que toute l'armée en deuil défile, armes baissées, autour de son bûcher. Accorde à Magnus l'humble cercueil des funérailles plébéiennes, qui jette son corps mutilé dans des flammes sans parfum ; qu'un peu de bois ne manque pas au malheureux, avec un pauvre homme pour l'allumer »<sup>62</sup>. Là encore le procédé d'écriture par inversion est patent.

L'analyse des récits d'exil montre par ailleurs que la représentation littéraire de ce type de voyages dessine l'image inversée du voyage royal ou de celui des *imperatores* et ce, jusque dans la description des réalités matérielles du déplacement.

### **Réalités matérielles du voyage d'exil et infrastructure des déplacements officiels**

L'enquête précédemment menée a conduit à mettre en lumière le rôle discriminant de l'infrastructure pour caractériser spécifiquement les voyages effectués par les rois et les *imperatores*, que ce soit par le recours à la logistique militaire, aussi bien en ce qui concerne les moyens de transport que l'hébergement, ou par la mise en œuvre, de la part des communautés locales, de protocoles d'accueil, qui participaient d'une reconnaissance publique des déplacements entrepris par les souverains hellénistiques et les magistrats romains<sup>63</sup>. On a également été amené à souligner la dimension spectaculaire et populaire de ces voyages, dont l'apparat constituait une caractéristique déterminante et qui faisaient l'objet d'une importante publicité<sup>64</sup>. A cela s'oppose radicalement, dans l'historiographie hellénistique et romaine, la désorganisation et la clandestinité du voyage d'exil.

Le voyage royal, mais aussi les déplacements fonctionnels des *imperatores* romains étaient l'occasion de faire étalage de son pouvoir et de sa richesse au grand jour. A ce titre, ils se concevaient comme de véritables spectacles, destinés à attirer les foules le long des grands axes de communications, à les masser dans les villes et les ports sur le passage du convoi, et à les impressionner<sup>65</sup>. Au contraire, les grands personnages grecs et romains contraints à l'exil se déplaçaient le plus souvent de nuit<sup>66</sup>. Ainsi, au soir de sa défaite à

---

<sup>62</sup> Lucain, *La Pharsale*, VIII, 729-738.

<sup>63</sup> Cf. *supra*, chapitres 1 et 2.

<sup>64</sup> Cf. *supra*, chapitres 3.

<sup>65</sup> Cf. *supra*, chapitres 2 et 3.

<sup>66</sup> On pourrait multiplier les références attestant la dimension nocturne des voyages d'exil : voir par exemple Pausanias, *Periégèse*, I, 13, 1 (Pyrrhos quittant l'Italie « à la faveur de la nuit ») ; Zonaras, *Abrégé de l'Histoire*

Pydna, Persée profita de l'obscurité pour regagner Pella, puis rejoignit, toujours à la faveur de la nuit, l'île de Samothrace<sup>67</sup>. Le voyage d'exil de Marius fut, lui aussi, en grande partie nocturne<sup>68</sup>. Cette circonstance particulière n'est guère surprenante et s'explique suffisamment par un impératif de discrétion évident : la nuit permettait aux exilés d'échapper plus facilement à leurs éventuels poursuivants et de se dérober ainsi au sort souvent peu enviable qui les attendait en cas d'arrestation. Homme de la nuit par la force des choses, l'exilé, dont le voyage devait rester secret, s'oppose en cela aux personnalités politiques dont les déplacements s'inscrivaient dans un processus d'ostentation<sup>69</sup>. Le thème de l'abandon des insignes du pouvoir dans les récits d'exil relève certes du *topos* littéraire dès lors qu'il vise à souligner la déchéance du personnage officiel et fournit la base d'une critique idéologique<sup>70</sup>, mais ce geste, en apparence stéréotypé, semble tout de même correspondre à une réalité, la nécessité de la discrétion. Tout autant que le caractère nocturne du voyage, l'abandon ou la dissimulation des insignes du pouvoir et le choix de vêtements plus sobres participaient de cet impératif : il s'agissait pour les exilés d'ôter tout signe distinctif susceptible de favoriser leur identification et, par conséquent, leur capture<sup>71</sup>.

Afin de renforcer l'opposition entre clandestinité et publicité, les récits tendent également à présenter le voyage d'exil comme un déplacement qui s'effectue en solitaire ou, tout au moins, en comité relativement restreint. Or, si les auteurs anciens insistent autant sur cette caractéristique, c'est précisément parce qu'elle s'oppose à la tradition des rois et des *imperatores* en fonction qui se déplaçaient pourvus d'une suite nombreuse et souvent brillante. On sait, en effet, que les grands personnages, Grecs ou Romains, voyageaient avec toute leur Maison, entourés de parents, d'amis, de conseillers et de serviteurs, ainsi bien sûr

---

romaine de Dion Cassius, IX, 18 (Hannibal) ; Salluste, *Guerre de Jugurtha*, LXXVI, 1 (Jugurtha) ; Appien, *Histoire romaine*, XII, *Guerres mithridatiques*, 99 (Mithridate) ; César, *Commentaires sur la guerre civile*, III, 96, 4 et 97, 4-5 (Pompée et les Pompéiens) ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, XLIX, 11 (Sextus Pompée).

<sup>67</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLIV, 43 ; Plutarque, *Paul-Émile*, XXXIII, 6 ; Zonaras, *Abrégé de l'Histoire romaine de Dion Cassius*, IX, 23.

<sup>68</sup> Plutarque, *Marius*, XXXV, 8 ; sur l'exil de Marius, voir T. F. Carney, « The Flight and Exile of Marius », *G&R*, 8, 1961, p. 98-121.

<sup>69</sup> Ce qu'exprime à merveille Philon en évoquant l'apparat du voyage de Flaccus vers l'Égypte : Philon d'Alexandrie, *Contre Flaccus*, 152.

<sup>70</sup> Cf. *supra*, p. 423-425.

<sup>71</sup> Le témoignage des auteurs anciens ne laisse aucun doute sur ce point : en plus des sources citées *supra* aux notes 18 à 26, voir aussi Xiphilin, *Abrégé de l'Histoire romaine de Dion Cassius*, XXXVI, 3 ou encore Dion Cassius, *Histoire romaine*, XLVIII, 40, 4-6.

que d'une escorte militaire importante<sup>72</sup>. Dans le cas de Pompée, l'anonymat qui caractérise son voyage d'exil et ses pérégrinations en Méditerranée orientale en 48 av. J.-C. tranche singulièrement avec la solennité et le faste de ses déplacements en tant qu'*imperator* dans ces mêmes régions quelques années plus tôt<sup>73</sup>. Le récit de sa fuite après Pharsale fournit ainsi un nouveau motif de comparaison et d'image inversée : « Parvenu à une petite distance du camp, Pompée mit pied à terre et continua sa route avec une suite très peu nombreuse [...] lui qui, un moment auparavant, était environné de tant de troupes, de chevaux et d'escadres, fuyait, devenu si faible et si insignifiant qu'il échappait aux recherches de l'ennemi »<sup>74</sup>. Comme Plutarque, d'autres auteurs anciens soulignent que les rois ou les *imperatores* en partance pour l'exil se déplaçaient en compagnie d'une « suite peu nombreuse » ou encore d'une « faible escorte », ce qui repose sur une observation réaliste incontestable : les exilés s'efforçaient de limiter autant que possible le nombre de leurs compagnons d'infortune, en n'entraînant bien souvent dans leur sillage que quelques membres de leur famille proche (femmes, enfants) et quelques amis restés fidèles<sup>75</sup>. Il s'agissait, là encore, de passer

---

<sup>72</sup> Voir, outre les travaux de A. Bielman, *Femmes en public dans le monde hellénistique*, Paris, 2002 et « Régner au féminin. Réflexion sur les reines attalides et séleucides », dans Fr. Prost (dir.), *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre aux campagnes de Pompée. Cités et royaumes à l'époque hellénistique, Actes du colloque international de la SOPHAU, Rennes, 4-6 avril 2003*, Rennes-Toulouse, 2003, p. 41-61, l'article de I. Savalli-Lestrade, « La place des reines à la cour et dans le royaume à l'époque hellénistique », dans R. Frei-Stolba, A. Bielman et O. Bianchi (éd.), *Les femmes antiques entre sphère privée et sphère publique*, Bern, 2003, p. 67 ; sur les *Philoï*, voir S. Le Bohec, « Les *Philoï* des rois antigonides », *REG*, 98, 1985, p. 99-100 et I. Savalli-Lestrade, *Les Philoï royaux dans l'Asie hellénistique*, Genève, 1998, p. 289-394. Le personnel et l'entourage des *imperatores*, constituait leur *comitatus* ou leur *cohors amicorum*, qui était une véritable institution : J. Hellgouarc'h, *Le vocabulaire latin des relations et des partis politiques sous la République*, Paris, 1963, p. 56-62.

<sup>73</sup> On peut notamment comparer Plutarque, *Pompée*, XLII, 7-11 à LXXII, 3-LXXIII, 2.

<sup>74</sup> Plutarque, *Pompée*, LXXIII, 1-2 ; voir également César, *Commentaires sur la guerre civile*, III, 96, 4 et Dion Cassius, *Histoire romaine*, XLII, 2, 2.

<sup>75</sup> Voir par exemple : Zonaras, *Abrégé de l'Histoire romaine de Dion Cassius*, 8, 6 (Pyrrhos après sa défaite en Italie en 275 av. J.-C.) ; Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVI, 19 et XXXVII, 44 ; Appien, *Histoire romaine*, XI, *Guerres de Syrie*, 4, 20 et 6, 36 ; Zonaras, *Abrégé de l'Histoire romaine de Dion Cassius*, 9, 19-20 (Antiochos III après la défaite des Thermopyles en 191 av. J.-C. puis celle de Magnésie du Sipyle en 189 av. J.-C.) ; Justin, *Abrégé des Histoires philippiques de Trogue-Pompée*, XXV, 3, 7-8 (Antigone Gonatas) ; Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXIII, 47, 10 (Hannibal) ; XLIV, 43, 2 et 43, 6 et XLV, 6, 4 et 7, 4 (Persée) ; Appien, *Histoire romaine, Guerres civiles*, I, 61 (Marius) ; Salluste, *Guerre de Jugurtha*, LXXVI, 1 et LXXX, 1 (Jugurtha).

inaperçu. Evoquant l'exil de Masinissa hors du royaume de Numidie, Tite-Live note qu'une « troupe nombreuse conviendrait à un roi, mais une faible escorte à la situation d'un exilé »<sup>76</sup>.

Nocturne et solitaire, le voyage d'exil se caractérise encore dans les sources par son impréparation et son désordre. A ce titre, il apparaît une nouvelle fois comme l'exact opposé des voyages officiels qui utilisaient, au contraire, une infrastructure spécifique et faisaient l'objet d'une organisation rigoureuse. Rares sont ceux qui, comme Hannibal, avaient pris à l'avance toutes les dispositions nécessaires, prêts à toute éventualité<sup>77</sup>. Le départ se faisait le plus souvent dans la précipitation et nombre d'exilés étaient, dès lors, condamnés à errer de cachette en cachette, de lieu d'exil en lieu d'exil. Cela tient tout d'abord aux problèmes logistiques liés aux conditions particulières de ce type de déplacement. Les exilés éprouvaient en effet les pires difficultés à se procurer de l'eau, des vivres, des moyens de transport et, plus encore, à trouver des escales et des étapes suffisamment sûres. Ils étaient parfois hébergés par des amis, voire même accueillis par les autorités de certaines cités. Cicéron, avant de s'exiler en Grèce, séjourna quelques jours à Brindes, au mois d'avril 58 av. J.-C., dans les jardins de l'un de ses amis, un certain Marcus Laenius Flaccus, qui accepta de l'héberger malgré les risques que cela comportait<sup>78</sup> ; plus tard, il trouva un protecteur zélé en la personne de Plancius, gouverneur de Macédoine, qui lui permit de séjourner en toute sécurité à Thessalonique, tandis que les autorités de Dyrrachium se montrèrent bien disposées à son égard<sup>79</sup>. Hannibal fut, pour sa part, accueilli avec tous les honneurs par la cité de Tyr<sup>80</sup>. Pompée préféra, quant à lui, décliner les invitations des magistrats de Larisa et Mytilène afin de ne pas attirer sur ces cités la colère de César<sup>81</sup>.

La plupart du temps cependant, les exilés devaient se contenter de solutions de pis-aller. En 168 av. J.-C., Persée se réfugia dans le temple des Grands Dieux de Samothrace, un lieu d'asile<sup>82</sup>. A la veille de fuir la Grèce, Pompée fut contraint de passer la nuit dans une

---

<sup>76</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXIX, 33, 10. Voir, dans le même sens, au sujet de la fuite de Livie et de son jeune fils, le futur Tibère, devant l'avancée d'Octave en Italie en 40 av. J.-C., le récit de Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, II, 75, 3 : celle-ci fuit « par des chemins détournés, évitant les armes des soldats et en compagnie d'un seul homme afin de cacher plus aisément sa fuite ».

<sup>77</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXIII, 47, 10-48, 2 ; voir S. Lancel, *Hannibal*, Paris, 1995, p. 307-308.

<sup>78</sup> Cicéron, *Pour Plancius*, 97 et *Lettres à ses amis*, XIV, 4, 2.

<sup>79</sup> Cicéron, *Pour Plancius*, 97- 101 ; *Lettres à ses amis*, XIV, 1, 7 ; XIV, 3, 4.

<sup>80</sup> Tite-Live, *Histoire Romaine*, XXXIII, 49, 5.

<sup>81</sup> Plutarque, *Pompée*, LXXV, 3 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, XLII, 2, 2-4.

<sup>82</sup> Tite-live, *Histoire romaine*, XLIV, 45, 15 et XLV, 5 ; Plutarque, *Paul-Emile*, XXIII, 11 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, XX, 66, 3-4 ; Zonaras, *Abrégé de l'Histoire romaine de Dion Cassius*, 9, 23.

cabane de pêcheur<sup>83</sup>. Sur ce plan aussi, l'infrastructure du voyage d'exil diffère profondément de celle des voyages des souverains hellénistiques ou des déplacements des *imperatores* romains qui faisaient l'objet, à chaque étape, d'un accueil fastueux. Au contraire, ces mêmes personnages une fois exilés se trouvaient le plus souvent privés de tout soutien et dépourvus de toute possibilité d'hébergement. Ainsi Marius fut-il contraint, en 88 av. J.-C., d'éviter Terracine, dont l'un des notables les plus influents, un certain Geminius, était également l'un de ses plus farouches ennemis ; capturé par les hommes de Geminius, il fut remis aux magistrats de Minturnes qui pensèrent d'abord à le faire assassiner avant de le relâcher ; chassé de Sicile par le questeur en fonction dans l'île, il se vit ensuite formellement interdire la Libye par le gouverneur romain<sup>84</sup>. Cicéron eut à subir le même type de résistances lors de son départ pour l'exil : alors qu'il espérait pouvoir trouver refuge en Sicile auprès de l'un de ses amis et obligés, le propréteur C. Vergilius, celui-ci lui signifia l'interdiction formelle de débarquer dans l'île ainsi qu'à Malte<sup>85</sup>.

Mis en scène sous la forme d'une errance<sup>86</sup>, le voyage d'exil prend le contre-pied de tout voyage officiel, dont l'itinéraire était précisément établi en fonction de l'intérêt militaire, politique ou propagandiste que représentaient chaque étape et chaque escale. Le but ultime du voyage, c'est-à-dire le lieu même de l'exil, était rarement connu au préalable. Sous l'Empire, il était parfois déterminé par le pouvoir impérial quand il s'agissait d'une relégation. Mais entre le III<sup>ème</sup> et le I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., en revanche, que ce soit dans les monarchies hellénistiques ou dans la Rome républicaine, la destination finale du voyage d'exil dépendait essentiellement des circonstances du déplacement et des opportunités, aléatoires, dont disposaient les exilés. Certains cherchaient à trouver asile chez des monarques alliés ou même parents. En 195 av. J.-C., Hannibal s'exila ainsi auprès du souverain séleucide Antiochos III puis, une fois celui-ci défait à Magnésie du Sipyle en 189 av. J.-C., il chercha refuge auprès de Prusias de Bithynie<sup>87</sup> ; mis en fuite par Attale I<sup>er</sup> en 227

<sup>83</sup> Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, I, 9, 4 ; Plutarque, *Pompée*, LXXIII, 4.

<sup>84</sup> Plutarque, *Marius*, XXXVI, 1 ; XXXVIII-XXXIX ; XL, 2-7 ; Appien, *Histoire romaine, Guerres civiles*, I, 61-62.

<sup>85</sup> Cicéron, *Pour Plancius*, 95-96 ; Plutarque, *Cicéron*, XXXII, 2.

<sup>86</sup> Sur l'errance de l'exilé comme thème de la littérature latine d'époque républicaine et impériale, voir M. Bonjour, 1975, p. 284-296.

<sup>87</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXIII, 49, 2 et 49, 5-7 ; Plutarque, *Flaminius*, IX, 9 ; XX, 4 ; Zonaras, *Abrégé de l'Histoire romaine de Dion Cassius*, IX, 18 et 20 ; Cornélius Népos, *Vies des grands généraux, Hannibal*, VII, 6 ; X, 1. Avant de rejoindre la Bithynie, Hannibal aurait, en outre, transité par la Crète et l'Arménie : Cornélius Népos, *Vies des grands généraux, Hannibal*, IX ; Justin, *Abrégé des Histoires*

av. J.-C., Antiochos Hiérax, « comme il ne trouvait dans sa fuite aucun asile sûr », se tourna d'abord vers l'un de ses parents par alliance, Ariarathe de Cappadoce, puis vers Ptolémée III qui comptait pourtant au nombre de ses ennemis<sup>88</sup> ; de son côté, Mithridate, vaincu par Lucullus, alla se placer sous la protection de son gendre, Tigrane d'Arménie<sup>89</sup>, tandis qu'en 48 av. J.-C., Pompée décida, après maintes hésitations, de se rendre à Alexandrie chez Ptolémée XIV<sup>90</sup>. D'autres choisissaient de gagner des cités où ils savaient pouvoir bénéficier de soutiens amicaux et dont les autorités étaient susceptibles d'être bien disposées à leur égard. En 164-163 av. J.-C., Ptolémée VI, chassé d'Égypte par son propre frère, vint ainsi à Rome dans l'espoir de trouver de l'aide auprès du Sénat<sup>91</sup>.

L'exemple de Cicéron est plus révélateur encore de cette errance liée à l'incertitude de la destination finale du voyage d'exil<sup>92</sup>. Dans la nuit du 11 au 12 mars 58 av. J.-C., celui-ci quitta Rome et rejoignit, selon toute vraisemblance, sa villa d'Arpinum. De là, il envisagea d'abord de gagner Brindes, puis l'Épire, où son ami Atticus possédait plusieurs propriétés, avant de se raviser et de se diriger finalement vers le sud, dans l'espoir de gagner la Sicile, où lui-même avait été gouverneur et où l'un des ses amis, Caius Vergillius, était alors propréteur<sup>93</sup>. S'étant vu notifier une fin de non recevoir par ce dernier et apprenant que la loi de Clodius, qui le condamnait à l'exil (*aqua et igni interdictio*), l'obligeait à résider à plus de 500 milles des côtes italiennes, il reprit la route de Brindes, où il séjourna quelque temps, puis s'embarqua pour la Grèce à la fin du mois d'avril, dès l'ouverture de la mer. On le retrouve le 23 mai à Thessalonique<sup>94</sup>. Comme cette cité n'était pas assez éloignée de l'Italie,

---

*philippiques de Trogue-Pompée*, XXXII, 4, 3 ; Strabon, *Géographie*, XI, 14, 6 ; Plutarque, *Lucullus*, XXXI, 4-5. Sur l'errance d'Hannibal au cours de son exil asiatique, voir S. Lancel, 1995, p. 327-334.

<sup>88</sup> Justin, *Abrégé des Histoires philippiques de Trogue-Pompée*, XXVII, 3, 7-10.

<sup>89</sup> Plutarque, *Lucullus*, XIX, 1 ; Appien, *Histoire romaine*, XII, *Guerres mithridatiques*, 82 ; Eutrope, *Abrégé de l'histoire romaine*, VI, 7.

<sup>90</sup> Plutarque, *Pompée*, LXXVI, 5-9 ; Appien, *Histoire romaine*, *Guerres civiles*, II, 83 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, XLII, 2, 3-4 ; César, *Commentaires sur la guerre civile*, III, 103 ; Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, II, 53, 1 ; Lucain, *La Pharsale*, VIII, 256-455.

<sup>91</sup> Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XXXI, 18 ; Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, V, 1, 1e.

<sup>92</sup> Outre les articles déjà anciens de C. L. Smith, « Cicero's Journey into Exile », *HSPH*, 7, 1896, p. 65-84 et G. De Benedetti, « L'esilio di Cicerone e sua importanza storico-politica », *Historia*, 3, 1929, p. 331-363 ; 539-568 ; 761-789, voir les travaux de P. Grimal, *Etude de chronologie cicéronienne (années 58 et 57 av. J.-C.)*, Paris, 1967, p. 62-92, qui reprend, comme son titre l'indique, la chronologie de l'exil de Cicéron et *Cicéron*, Paris, 1986, p. 187-207.

<sup>93</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, III, 1-3 et 5 ; *Pour Plancius*, 95-96.

<sup>94</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, III, 4 ; 6-8 ; *Lettres à ses amis*, XIV, 4 ; *Pour Plancius*, 97-99.

il envisagea de s'exiler à Cyzique en Asie, mais choisit pourtant d'y demeurer environ six mois, jusqu'à la mi-novembre<sup>95</sup>. Durant tout son séjour à Thessalonique, il guetta l'évolution de la conjoncture politique à Rome et se tint prêt à passer en Asie si ses chances de rappel devaient s'évanouir ou, au contraire, à gagner l'Épire si l'espoir d'un retour s'appêtait à renaître<sup>96</sup>. Il se rapprocha encore en s'installant à Dyrrachium, en Épire, sur l'Adriatique, à la fin du mois de novembre 58 av. J.-C., où il séjourna jusqu'à la fin de son exil<sup>97</sup>.

Le mouvement incessant des exilés est présenté comme l'un des gages de leur sécurité. Lucain écrit ainsi que Pompée, « pour dissimuler les traces de sa fuite, les emmêle et les embrouille sur la route où il va errant »<sup>98</sup>. Du point de vue des auteurs anciens, l'errance durant le temps de l'exil était donc aussi une question de survie<sup>99</sup>.

L'analyse des moyens de transport utilisés par les exilés s'avère tout à fait instructive, notamment en ce qui concerne les déplacements sur mer. Les auteurs anciens jouent du contraste entre les barques que les exilés étaient contraints d'emprunter et les bâtiments de guerre ou d'apparat sur lesquels voyageaient les personnalités politiques, à la tête d'escadres souvent importantes<sup>100</sup>. Plutarque le fait au sujet de Pompée par la voix de Cornélia sa femme : « Je te vois, mon mari, dit-elle alors, réduit non point par ta Fortune, mais par la mienne, à cette unique embarcation, toi qui, avant d'épouser Cornélia, naviguais sur cette mer avec cinq cents vaisseaux ! »<sup>101</sup>. Les auteurs antiques se plaisent à souligner la petite taille et la mauvaise qualité des embarcations utilisées par les exilés. Marius fut contraint d'embarquer dans un simple bateau de pêche pour pouvoir rejoindre l'île de Cercina depuis la Libye<sup>102</sup>. Lucain dans une veine, il est vrai, épique, écrit que pour quitter la Grèce et

---

<sup>95</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, III, 9-21 ; *Lettres à ses amis*, XIV, 2 ; *Lettres à Quintus*, I, 3-4 ; *Pour Plancius*, 100.

<sup>96</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, III, 16 : « Cette attente rend incertaine toute l'organisation de mon voyage. Car s'il y a lieu d'espérer, je choisirai l'Épire ; dans le cas contraire, Cyzique ou quelque autre solution ».

<sup>97</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, III, 22-27 ; *Lettres à ses amis*, V, 4 ; XIV, 1 et 3.

<sup>98</sup> Lucain, *La Pharsale*, VIII, 3-5.

<sup>99</sup> On peut également évoquer le cas de Jugurtha qui, ayant prit la fuite devant Metellus, à la fin de l'année 108 av. J.-C., « ne séjourna dans aucun endroit plus d'un jour ou d'une nuit ; il prétextait que l'état de ses affaires exigeait cette hâte ; en réalité, il craignait la trahison et se flattait de pouvoir l'éviter à force de vitesse » : Salluste, *Guerre de Jugurtha*, LXXVI, 1.

<sup>100</sup> L. Casson, *Ships and Seamanship in the Ancient World*, Princeton, 1971, p. 97-140 et J. Rougé, *La marine dans l'Antiquité*, Paris, 1975, p. 102-106.

<sup>101</sup> Plutarque, *Pompée*, LXXIV, 5.

<sup>102</sup> Plutarque, *Marius*, XL, 14.

rejoindre Lesbos, Pompée emprunte une « barque incapable de résister aux vents et aux flots, à peine en sûreté sur un fleuve, [qui] l'emporte tout agité vers le large : [...] le maître des Ciliciens et de la terre liburnienne s'est glissé, passager tremblant, dans un frêle esquif »<sup>103</sup>. Les risques courus par les exilés dans leurs déplacements maritimes font ici écho à une image métaphorique de l'esquif particulièrement répandue dans les traités philosophiques *Sur l'Exil*.

La perte des biens matériels constitue un autre motif récurrent des récits de voyages d'exil. En effet, même si l'on peut noter quelques exceptions<sup>104</sup>, dans la grande majorité des cas connus, l'exil se traduisait par la perte totale des richesses<sup>105</sup>. Au lendemain de Pydna, Persée, parvint à gagner Samothrace avec une partie de ses trésors, mais il s'en vit dépouillé par le capitaine du navire qui devait l'emmener en Thrace<sup>106</sup>. Hormis ce cas un peu particulier, mais néanmoins révélateur, l'exil d'un grand personnage s'accompagnait, en règle générale, de la confiscation immédiate de ses biens. Ceux d'Hannibal, parti en exil auprès d'Antiochos III, furent saisis par l'État carthaginois et sa maison fut détruite<sup>107</sup>. A Rome, Cicéron eut à subir la même sanction au moment de son exil en 58 av. J.-C.<sup>108</sup>. Dans le système de représentation des cités, la portée d'une telle mesure va bien évidemment au-delà de la valeur financière des biens et objets confisqués. Cela s'inscrit pleinement dans le processus de mort civique de l'exilé qui, non seulement, se trouvait rejeté de sa communauté d'origine, mais se voyait, en plus, dépouillé de tous les éléments matériels constitutifs de sa qualité de citoyen, en particulier le droit de propriété<sup>109</sup>. La richesse étant par ailleurs un élément de pouvoir essentiel, il s'agissait aussi de priver les exilés des ressources

---

<sup>103</sup> Lucain, *La Pharsale*, VIII, 35-39.

<sup>104</sup> Pour Salluste, Jugurtha parvint à sauver une partie de sa fortune : Salluste, *Guerre de Jugurtha*, LXXV, 1 et LXXVI, 1.

<sup>105</sup> Chez Philon, la perte des biens matériels représente le premier signe fort de l'abaissement et de la chute de Flaccus : Philon d'Alexandrie, *Contre Flaccus*, 148-150.

<sup>106</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XLIV, 45, 12-15 et XLV, 6, 3 ; Plutarque, *Paul-Emile*, XXIII, 7-11 ; XXVI, 2-4 ; Zonaras, *Abrégé de l'Histoire romaine de Dion Cassius*, IX, 23.

<sup>107</sup> Cornélius Népos, *Vies des grands généraux*, Hannibal, VII, 7.

<sup>108</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, IV, 1, 3 et 7 ; *Au Sénat*, 18 ; *Sur sa Maison*, 51 ; 62 ; 100 ; 103 ; 110 ; 146 ; *Pour Sestius*, 54 ; 121 ; 145 ; *Pour Plancius*, 95 ; *Pour Caelius*, 78 ; *Contre Pison*, 26 ; Plutarque, *Cicéron*, XXXIII, 1 ; Appien, *Histoire romaine*, *Guerres civiles*, II, 15 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, XXXVIII, 17, 6.

<sup>109</sup> M. Bonjour, 1975, p. 156-157.

susceptibles de favoriser leur retour – que ce soit par la force (en constituant une armée) ou par le jeu politique (en s’attachant une foule de partisans et en jouant du clientélisme)<sup>110</sup>.

### **Le retour d’exil comme réintégration d’un statut officiel**

Les récits de retours d’exil ont également leur intérêt en raison de l’insistance des auteurs anciens sur les procédures matérielles et les dispositifs symboliques de réintégration et de réhabilitation mis en œuvre pour l’occasion.

Cette réintégration, Mithridate l’a connue, d’une certaine façon, à titre posthume. Il mourut certes au cours de sa fuite devant Pompée en 63 av. J.-C., mais effectua tout de même un voyage de retour puisque ce dernier fit porter son corps à Sinope afin qu’il y reçoive des funérailles royales et soit inhumé dans la nécropole familiale<sup>111</sup>. Même si les sources ne se sont pas attachées au détail, on dut alors organiser un convoi funèbre dans la tradition de celui d’Alexandre et surtout de celui de Démétrios Poliorcète en 283 av. J.-C.<sup>112</sup>. Dans le cas de Mithridate comme dans celui de Démétrios, le rapatriement de la dépouille royale au cours d’un voyage d’apparat, avec toutes les cérémonies convenables, peut être interprété comme une manière de réintégrer publiquement le défunt dans son statut royal<sup>113</sup>. Pour Démétrios, cela relève simplement de la transmission dynastique ; dans le cas de Mithridate, on peut se demander s’il s’agit d’un geste personnel du vainqueur ou d’une démarche officielle de l’Etat romain.

L’analyse des conditions dans lesquelles Marius et Cicéron effectuèrent leur retour dans leur patrie s’avère éminemment instructive, au-delà d’éléments contextuels qu’il convient de ne pas négliger<sup>114</sup>. Le retour de Marius à Rome ne se fit pas par la voie légale,

---

<sup>110</sup> Plutarque, *Pompée*, LXXVI, 4 souligne la nécessité, pour les exilés soucieux de se rétablir dans leur communauté d’origine, de disposer de ressources financières importantes.

<sup>111</sup> Plutarque, *Pompée*, XLII, 2-6 ; Appien, *Histoire romaine*, XII, *Guerres mithridatiques*, 113 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, XXXVII, 14, 1-2.

<sup>112</sup> Cf. *supra*, chapitre 3.

<sup>113</sup> Dans ces deux cas cependant, l’exil n’avait pas été décidé par la communauté d’origine des personnages, mais provoqué par un ennemi extérieur.

<sup>114</sup> L’évolution de la conjoncture et la modification des rapports de force politiques étaient en effet de nature à favoriser le retour des exilés. En 87 av. J.-C., Marius profita ainsi du conflit qui opposait entre eux les deux consuls, Octavius et Cinna ; Cinna ayant fait appel à lui, il sauta sur l’occasion et revint aussitôt en Italie avant de rentrer par la force dans Rome (Fr. Hinard (éd.), *Histoire romaine*, I, *Des origines à Auguste*, Paris, 2000, p.

mais par la force<sup>115</sup>. Toutefois, certains actes protocolaires accomplis pour l'occasion semblent avoir constitué des mesures de réintégration symbolique : Cinna nomma Marius au titre de proconsul et lui remit « les faisceaux et les insignes du commandement »<sup>116</sup> ; par ce geste, il le restaurait symboliquement dans le pouvoir et les honneurs dont l'exil l'avait privé. La restitution des insignes du pouvoir participe ici de la reconstruction de la personnalité officielle, tout comme leur abandon au moment de l'exil avait marqué sa déstructuration.

À la différence de Marius, le retour de Cicéron à Rome fut fondé en droit<sup>117</sup>. Le 4 août 57 av. J.-C., il s'embarqua pour l'Italie depuis Dyrrachium et, dès le 5 août, débarqua à Brindes pour finalement retrouver Rome le 4 septembre, quelques seize mois après en avoir été chassé<sup>118</sup>. Sa réhabilitation officielle résulte d'un processus complexe, à la fois matériel et symbolique. Sa maison et ses villas, détruites à l'instigation de Clodius, furent relevées aux frais de l'État romain<sup>119</sup>, en même temps qu'il recouvrait, comme il l'écrit lui-même<sup>120</sup>, « son rang au barreau, son autorité au Sénat et son influence auprès du peuple », c'est à dire qu'il retrouvait le statut de personnage public qui était le sien avant son départ. C'était une véritable renaissance<sup>121</sup>. Déjà, lors de son voyage de retour à travers l'Italie, le cérémonial utilisé avait été celui d'un voyage officiel. Depuis Brindes jusqu'à Rome, il fit en effet, à chaque étape, l'objet d'une entrée solennelle grandiose au cours de laquelle les autorités locales le reçurent avec magnificence, envoyant un cortège d'accueil composé des représentants de la cité à sa rencontre, tandis que des foules enthousiastes se répandaient sur

---

638-642). De son côté, Cicéron dut son rappel, en 57 av. J.-C., au réveil de Pompée et à l'opposition de plus en plus forte rencontrée, à Rome, par Clodius, le principal responsable de son exil (*Ibid.*, p. 762-763).

<sup>115</sup> Même s'il fit, un temps, mine de respecter les procédures en demandant l'abrogation de la loi d'exil prise à son encontre : Plutarque, *Marius*, XLIII, 1-4 ; Cicéron, *Au peuple*, 7 et 10.

<sup>116</sup> Plutarque, *Marius*, XLI, 6.

<sup>117</sup> Une loi l'autorisant à revenir fut en effet votée le 4 août 57 av. J.-C. : voir P. Grimal, 1967, p. 103-132 et 1986, p. 201-206.

<sup>118</sup> P. Grimal, 1967, p. 133-136 et 1986, p. 206-207.

<sup>119</sup> Dans son discours *Sur sa Maison*, 100-147, prononcé peu de temps après son retour à Rome (le 29 septembre 57 av. J.-C.), Cicéron demandait aux pontifes la restitution de ses biens ; il obtint finalement satisfaction et le Sénat décida de l'indemniser : *Lettres à Atticus*, IV, 1, 6-8 ; IV, 2 ; *Contre Pison*, 52 ; Plutarque, *Cicéron*, XXXIII, 6 ; Appien, *Histoire romaine, Guerres civiles*, II, 16.

<sup>120</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, IV, 1, 3.

<sup>121</sup> Puisque l'exil à Rome était une mort civile, le retour doit être considéré comme une forme de renaissance : M. Bonjour, 1975, p. 459-463.

son chemin pour célébrer son retour<sup>122</sup>. A Rome aussi le protocole de l'entrée solennelle fut respecté<sup>123</sup> : le Sénat se porta au devant de lui hors des murs de la ville, tandis que la population dans son ensemble se massa sur le trajet de la procession qui le conduisit de la porte Capène – où aboutit la Via Appia en provenance de Brindes – jusqu'au Capitole pour l'ovationner<sup>124</sup>. Ces cérémonies protocolaires, doublées de manifestations populaires de grande ampleur, peuvent être considérées comme une manière de réintégrer officiellement Cicéron dans la cité et de lui reconnaître publiquement la stature politique qui était la sienne avant l'exil. Puisque la réhabilitation d'une personnalité politique passait par l'organisation et la mise en œuvre d'un tel accueil officiel, c'est la preuve que, dans l'imaginaire commun, le voyage d'exil fonctionnait comme un voyage officiel inversé.

A travers le prisme du voyage et du retour d'exil, il apparaît donc clairement qu'il existait bien dans l'Antiquité une image conventionnelle de ce que nous pouvons désormais appeler, sans trop d'anachronisme, le « voyage officiel » : les procédés d'inversion

---

<sup>122</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, IV, 1, 4 : « Alors je me suis mis en route, après avoir reçu des habitants de Brindes les plus grands honneurs, et je vis, au cours de mon voyage, venir à moi de tous côtés des députés chargés de me féliciter. Quand j'approchai de Rome, il n'y eut pas un homme connu de mon *nomenclator*, à quelque ordre qu'il appartint, qui ne vînt à ma rencontre » ; *Contre Pison*, 51 : « Mon retour à moi se déroula, de Brindes jusqu'à Rome, sous les yeux de l'Italie entière, rangée en une file ininterrompue ; car il n'y eut pas une région, pas un municipes, pas une préfecture ou une colonie d'où ne soit venue une délégation officielle pour me féliciter. Faut-il que je raconte mon arrivée dans chaque ville, comment les foules en sortaient à ma venue, comment des campagnes, accouraient les pères de famille avec femme et enfants, que j'évoque ces jours célébrés par tous, en l'honneur de mon arrivée et de mon retour, comme autant de fêtes solennelles des dieux immortels ? ».

<sup>123</sup> Cf. *supra*, chapitre 2.

<sup>124</sup> Cicéron, *Contre Pison*, 52 : « Mais, à lui seul, équivalut pour moi à l'immortalité le jour où je rentrais dans ma patrie, lorsque je vis le Sénat sorti de la ville avec le peuple entier, lorsque j'eus l'impression que Rome elle-même, arrachée de ses fondations, s'avancait pour prendre dans ses bras l'homme qui l'avait sauvée. Elle m'accueillit de telle sorte que non seulement toutes les catégories, tous les âges, tous les ordres, tous les hommes, toutes les femmes, de toute condition, de toute origine, mais que jusqu'aux murailles elles-mêmes, aux toits et aux temples de la ville, tout semblait se réjouir » ; *Lettres à Atticus*, IV, 1, 5. « Arrivé à la porte Capène, je trouvai les degrés des temples couverts d'une foule de petites gens : elle me manifesta sa joie par les applaudissements les plus vifs ; et ce fut jusqu'au Capitole semblable affluence et même applaudissements : sur le forum et au Capitole même, c'était un merveilleux concours du peuple ». Voir également *Au Sénat*, 39 ; *Sur sa maison*, 75-76.

constamment employés dans l'écriture des récits d'exil supposent un modèle sous-jacent implicite, mais clair.

## Conclusion

Au terme de cette enquête, il apparaît que les déplacements des souverains hellénistiques et des *imperatores* romains constituent un champ d'étude incroyablement vaste qui ne pouvait être, dans l'espace d'une thèse, que partiellement exploré. Toutefois, un certain nombre de points se dégagent qui permettent d'éclairer le phénomène du « voyage officiel ».

Le premier enjeu de ce travail a été de déterminer dans quelle mesure cette catégorie moderne pouvait s'avérer opératoire pour l'Antiquité, ce qui pose, plus largement, le problème de la validité de la dichotomie moderne distinguant la sphère du public et celle du privé, la sphère de l'« officiel » et celle du « personnel ». L'analyse du vocabulaire antique et l'étude des déplacements des souverains hellénistiques et des *imperatores* romains, permettent de montrer que ces catégories ne sont, dans une large mesure, opératoires qu'à Rome où le concept de voyage officiel, au sens de voyage fonctionnel, est clairement attesté à l'époque républicaine par opposition au déplacement personnel. En revanche, il apparaît qu'elles perdent toute valeur dans les royautes hellénistiques où l'on peut, dans le cas des rois, observer une totale confusion entre ces deux sphères. Pour autant, la catégorie du voyage officiel en tant que voyage d'Etat demeure appropriée pour désigner le voyage royal dès lors que l'on considère le souverain comme l'incarnation même de l'Etat. Le premier élément de définition d'un déplacement officiel repose donc sur le statut du voyageur au regard de l'Etat qu'il représente – dans le cas des *imperatores* – ou qu'il incarne – s'agissant des souverains hellénistiques –.

L'enquête révèle par ailleurs le rôle largement discriminant de l'infrastructure du voyage dans la définition du voyage officiel antique. On est, en l'espèce, conduit à distinguer les moyens mis en œuvre par les voyageurs eux-mêmes ou par l'Etat qu'ils représentaient et ceux dispensés par les Etats et communautés locales visités. L'infrastructure du voyage royal ne fait ainsi que dévoiler encore davantage la totale confusion entre la sphère du public et celle du privé, à partir du moment où les rois usaient de moyens qui constituaient leurs biens personnels autant que ceux du royaume. Du côté romain au contraire, l'investissement, tant financier que matériel, de l'Etat dans les voyages de ses représentants vient attester le caractère spécifique de ces déplacements. Dans les deux cas cependant, le recours à la logistique militaire apparaît fréquent sinon systématique : les moyens de transport consistaient le plus souvent en chevaux et navires de guerre – lesquels ont pu toutefois

s'apparenter à de véritables palais flottants – tandis que la tente a continué d'offrir une solution d'hébergement répandue.

Par ailleurs, les souverains hellénistiques et les magistrats romains étaient souvent amenés, au cours de leurs déplacements, à recourir à l'infrastructure d'accueil des Etats et des communautés locales qu'ils visitaient. Certaines de ces procédures d'accueil public sont bien connues et particulièrement instructives, à commencer par le rituel de l'entrée solennelle dans les cités. Résultat d'une décision politique, l'entrée solennelle consistait en un protocole minutieusement réglé comprenant un cortège d'accueil – constitué des principales composantes de la cité : autorités civiles, militaires et religieuses, artistes, jeunes gens, citoyens – chargé de se porter en procession et en grand appareil au devant du voyageur afin de l'accompagner jusqu'au cœur de la cité et incluant par ailleurs un certain nombre de rites – sacrifices notamment. A ce rituel venait s'ajouter l'hébergement du personnage tout au long de son séjour, ainsi que l'octroi d'honneurs civiques. La relative abondance de la documentation concernant le royaume lagide permet d'y mettre en lumière l'existence d'un véritable protocole d'accueil des voyageurs officiels, notamment des magistrats romains, dont les composantes sont assez similaires à celui qui avait cours dans les cités grecques, mais présente néanmoins une originalité : outre l'éventuelle entrée solennelle à Alexandrie, l'hébergement et l'entretien du voyageur aux frais de l'Etat lagide, la remise de présents d'hospitalité et la fourniture de moyens de transport, voire même d'une escorte au moment du départ, il semblerait en effet que la possibilité offerte au personnage officiel d'effectuer une croisière d'agrément sur le Nil faisait partie intégrante du protocole lagide. Rome, enfin, disposait elle-aussi d'un protocole d'accueil public destiné aux ambassadeurs étrangers et, plus encore, aux souverains hellénistiques. Ses principales caractéristiques apparaissent tout à fait identiques aux protocoles grecs puisqu'il impliquait d'abord l'envoi d'un magistrat – un questeur généralement – au devant du souverain, puis l'*hospitium publicum*, pour lui et sa suite, et enfin, comme dans l'Egypte lagide, la remise de cadeaux d'hospitalité, l'octroi de moyens de transport et l'affectation d'une escorte pour repartir.

Les enseignements que l'on peut tirer de ces différents protocoles sont tout à fait essentiels en ce sens qu'ils permettent d'éclairer tant la catégorie que la pratique du voyage officiel. A ce titre, il importe de souligner combien la dimension protocolaire du déplacement peut être considérée comme une caractéristique déterminante du voyage officiel. Celui-ci prenait généralement la forme d'un véritable cérémonial, chargé de solennité et obéissant à un ensemble de règles préalablement définies et rigoureusement mises en œuvre par les différents acteurs du voyage, qu'il s'agisse des voyageurs eux-mêmes ou de ceux qui les

accueillaient. La mise en œuvre d'un protocole d'accueil public peut dès lors être considérée comme un mode de reconnaissance de la qualité « officielle » du voyageur et donc du voyage. Le caractère officiel du voyage ne se mesure donc pas uniquement au statut du voyageur au regard de l'Etat qu'il représente ou qu'il incarne, il est aussi fonction de la reconnaissance publique que lui accordaient, par le biais de pratiques spécifiques appropriées, les communautés visitées.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ces visites d'Etat pouvaient faire l'objet de manipulations destinées à manifester de bonnes ou mauvaises dispositions à l'égard des voyageurs qu'on recevait. Il arrivait parfois que l'on choisisse, en fonction de considérations politiques, de faire bénéficier de protocoles d'accueil public des personnes dépourvues d'importance, voire de toute qualité officielle et, au contraire, d'en priver des personnages qui, institutionnellement, entraient dans la catégorie des voyageurs officiels et auraient donc pu, en toute logique, y prétendre. La reconnaissance du caractère officiel du voyage dépendait donc autant de la prise en compte de critères objectifs – le statut du voyageur au sein même de l'Etat auquel il appartenait – que de facteurs éminemment plus subjectifs et politiques – la qualité que revêtait le voyageur aux yeux des Etats qui le recevaient.

En tout état de cause, l'infrastructure du voyage apparaît, à tous les niveaux, signifiante. Il est, à cet égard, intéressant de mettre en parallèle la pratique du voyage officiel et les récits de voyages d'exil, tant ceux-ci se révèlent éclairants concernant la première. Les auteurs anciens qui relatent les déplacements des souverains hellénistiques et des *imperatores* romains font également souvent état des voyages que ceux-ci furent conduits à entreprendre sous la contrainte – celle des événements comme celle de la justice – et que l'on peut, de manière générique, qualifier de voyages d'exil. L'examen approfondi de cette catégorie particulière de déplacement permet d'établir que, dans la pratique comme dans les représentations littéraires, le voyage d'exil des personnalités politiques se construisait au miroir du voyage officiel dont il représentait l'image en tout point inversée. L'accent est mis sur le renversement de situations et de pratiques qui atteste que la logistique et le protocole constituaient bel et bien des éléments déterminants dans la caractérisation de ce que nous appelons un « voyage officiel ».

Si le critère de la reconnaissance protocolaire se révèle primordial pour définir cette catégorie de voyage, il est possible, au terme de cette étude, d'en identifier un autre, tout aussi fondamental, celui de la manifestation collective et de la reconnaissance populaire. En tant que mode de légitimation du pouvoir, le voyage d'une personnalité politique ne pouvait se concevoir autrement que comme un événement local de grande ampleur au cours duquel

l'enthousiasme des foules devait prévaloir, quand bien même il n'ait pas toujours été spontané, ni même sincère. Cela explique notamment la publicité qui était souvent faite autour du voyage afin de s'assurer, par une information préalable, la présence du public le long des routes et des fleuves, dans les ports et sur les agoras. C'est également la raison pour laquelle les rois et les *imperatores* concevaient leurs déplacements comme un véritable spectacle dont la mise en scène était clairement destinée à en garantir le succès populaire. L'apparat du voyage peut, à cet égard, être considéré comme une caractéristique déterminante du déplacement officiel. D'abord, l'importance et la magnificence des moyens financiers et matériels mis en œuvre à cette occasion dépassaient de loin ce dont de simples particuliers, fussent-ils fortunés, pouvaient disposer pour leurs propres déplacements. Ensuite, puisque l'accueil public se voulait conforme au rang ou plutôt à l'importance reconnue au voyageur que l'on recevait, il se devait, s'agissant de personnalités politiques aussi éminentes, d'être somptueux. Surtout, il apparaît que, pour les souverains hellénistiques et, dans leur continuité, pour les *imperatores* romains, le faste du voyage officiel reposait sur des éléments et des procédés spécifiques : l'utilisation des moyens de transport exceptionnels par leurs caractéristiques techniques, leur taille ou encore la magnificence de leur décoration ; l'étalage des richesses ; l'ostentation d'objets et d'insignes qui fonctionnaient comme de véritables marqueurs de la présence physique du pouvoir. Le thème de l'abandon des insignes du pouvoir constitue d'ailleurs un motif littéraire central dans les récits de voyages d'exil des personnalités politiques dont le contrepoint se révèle là encore significatif puisqu'il se caractérise par son absence totale d'apparat et par son caractère clandestin. Dans l'Antiquité, comme encore aujourd'hui, le caractère spécifique de ce que nous appelons un « voyage officiel » se mesurait largement à son faste et, par là même, à sa médiatisation et à son retentissement populaire.

Il est impossible de prétendre établir une typologie des voyages de personnalités politiques telles que les souverains hellénistiques et les *imperatores* romains en tentant de distinguer entre expéditions militaires, missions diplomatiques, ou encore déplacements administratifs. Le plus souvent en effet, ces différentes catégories se révèlent inopérantes, tant dans les royaumes hellénistiques qu'à Rome, où l'on constate le caractère mixte de déplacements poursuivant plusieurs objectifs et combinant dès lors plusieurs formes. Toutefois, le but premier du voyage demeurait toujours le même : il s'agissait d'établir ou de maintenir, par la conquête militaire, la diplomatie ou l'administration, un pouvoir sur un territoire et de faire en sorte d'assurer, par la mise en place de structures et de procédures adaptées le contrôle et la maîtrise de celui-ci.

Au-delà de ces pratiques désormais bien connues, les voyages des personnalités politiques possédaient surtout une fonction de légitimation du pouvoir. Celle-ci est particulièrement sensible dans les voyages d'apparat suscités par quelques cas de funérailles et de mariages royaux, ainsi que dans le cérémonial de l'entrée solennelle, beaucoup mieux attesté. En dépit des silences de la documentation, il est possible d'établir que le convoi funèbre du souverain hellénistique mort au loin fonctionnait, dans un contexte historique troublé, comme un mode de légitimation de l'héritier présomptif. Ce processus reposait notamment sur le choix politique de la destination finale du convoi – qu'il s'agisse de détourner la dépouille du roi au détriment d'un concurrent ou de manifester un respect scrupuleux des dispositions testamentaires du défunt –, sur l'itinéraire destiné à faire en quelque sorte l'inventaire de l'héritage, sur l'exhibition du pouvoir et de la richesse hérités, et, plus que tout, sur la place centrale de l'héritier dans l'organisation du convoi. Tous ces éléments étaient censés établir et manifester la légitimité du prétendant à revendiquer la succession du disparu. Les voyages nuptiaux révèlent des enjeux tout aussi importants sur le plan politique et diplomatique. Ils permettaient aux rois de prendre possession de nouveaux territoires apportés en dot, de se constituer des points d'appui locaux et, bien sûr, de donner une réalité visible à l'alliance entre deux royaumes. Il s'agissait, par-dessus tout, de donner la plus large publicité possible à ces unions et d'en garantir la légitimité et la postérité en suscitant une reconnaissance à la fois protocolaire et populaire. Sur un plan symbolique, les convois funèbres et les cortèges nuptiaux illustrent parfaitement la manière dont les déplacements des souverains contribuaient à la construction de l'espace du pouvoir royal : le choix des itinéraires autant que des étapes et des escales permettait de manifester la domination royale sur les régions traversées et de marquer les limites territoriales du royaume.

Le cérémonial de l'entrée solennelle peut être interprété dans un sens relativement similaire bien qu'il s'avère nettement plus polysémique qu'on ne l'a cru jusqu'à présent. Spectacle dont le protocole permettait d'affirmer l'identité de la communauté civique, c'était également un cérémonial politique consensuel destiné à manifester de manière éclatante la concorde entre la cité et celui qu'elle accueillait, exilé de retour, chef de guerre victorieux, bienfaiteur ou allié en visite. L'entrée solennelle était un honneur grandiose qui ne s'adressait pas nécessairement à un roi ou un *imperator*, mais toujours à un homme de pouvoir : le plus souvent c'était donc une démarche par laquelle les cités reconnaissaient la légitimité d'un pouvoir à la fois extérieur et supérieur. Les convois funèbres, les cortèges nuptiaux et les entrées solennelles témoignent avec force du fait que les déplacements des souverains

hellénistiques comme ceux des *imperatores* romains étaient souvent appelés à devenir le cadre privilégié de la mise en scène de leur pouvoir. Le déplacement d'une personnalité politique se concevait d'abord et avant tout comme le spectacle de la souveraineté et consistait dès lors souvent en une véritable démonstration de force militaire. Dans les royautes hellénistiques où la personne royale incarnait l'Etat et constituait le référent absolu, la venue du souverain, la présence physique du roi, représentait un événement important destiné à le rapprocher de ses sujets : les sujets devaient voir le souverain pour le reconnaître et, en même temps, on leur imposait une certaine image du pouvoir. Dans un empire romain de plus en plus dilaté, où le centre se trouvait particulièrement éloigné des périphéries orientales, les déplacements officiels des représentants de l'Etat étaient appelés à jouer un rôle de légitimation tout aussi nécessaire. L'importance et la nature de ces enjeux politiques incitent donc à voir dans le « voyage officiel » un voyage de souveraineté.

Vouloir cerner la validité d'une dichotomie entre « public » et « privé » ou, plutôt, entre l'Etat et la personne, ne s'est révélé opératoire que pour les *imperatores*. Il existait en effet à Rome, dans le régime républicain, une distinction explicite entre le domaine de l'*officium* et celui de l'*otium*, tandis que, par la nature même des royautes hellénistiques, le souverain qui se déplaçait le faisait toujours en tant que chef d'Etat, même lorsqu'il visitait Athènes ou quelque sanctuaire prestigieux. Néanmoins, en étudiant les voyages des magistrats romains, on s'aperçoit que la frontière entre public et privé pouvait s'avérer poreuse, puisqu'un déplacement fonctionnel pouvait être marqué par des étapes touristiques et par des visites de sanctuaires qui tendaient, parfois, à se rapprocher de pèlerinages. C'était également l'occasion pour les aristocrates romains de prolonger leurs voyages d'études et de compléter leur formation initiale par ce qu'il convient d'appeler une « formation permanente », laquelle prenait le plus souvent la forme de rencontres organisées avec des intellectuels grecs tout au long de l'itinéraire. La pratique du tourisme culturel était particulièrement répandue aux deux derniers siècles de la République chez les *imperatores* philhellènes de la période qui profitèrent de leurs déplacements officiels en Orient pour se livrer au tourisme archéologique et historique. Les sites les plus prisés étaient ainsi des hauts lieux du monde gréco-oriental que leur passé, plus ou moins lointain, rendait éminemment respectables et vénérables aux yeux de ces voyageurs qui pouvaient s'y remémorer les faits glorieux de leur histoire et réintégrer celle-ci dans son cadre naturel et architectural. S'il ne faut évidemment pas négliger la part de propagande politique susceptible de s'attacher à ce tourisme culturel, il n'en demeure pas moins que dans les textes, cette pratique apparaît indissociable d'une certaine méditation sur la fragilité du pouvoir et de l'existence, sur

l'inéluctable déchéance des choses et des hommes, réflexion qui touchait à l'essence même de l'individu et de la personne privée.

Parallèlement au tourisme culturel, la recherche d'une dimension personnelle et privée a conduit à s'intéresser aux voyages de jeunesse, qui relèvent cette fois aussi bien de la pratique des princes hellénistiques que des jeunes aristocrates romains, appelés, pour la plupart d'entre eux, à voyager ensuite au nom de l'Etat. Les sources antiques mettent souvent en avant la dimension éducative de ces déplacements, si bien qu'il a paru nécessaire de les envisager sous l'angle du voyage d'études afin de déterminer dans quelle mesure cette pratique visant à acquérir une formation intellectuelle supérieure à l'étranger avait déjà cours dans l'Antiquité. Celle-ci est incontestablement plus répandue dans le milieu romain, puisque, sur la base d'un certain nombre de critères – vocabulaire, âge, motivations et circonstances, destinations –, on ne relève qu'un très petit nombre de cas relevant de cette catégorie dans les royautes hellénistiques, alors que l'aristocratie romaine a véritablement institutionnalisé cette pratique. Si les motivations éducatives ont clairement prévalu du côté romain en matière de voyages de jeunesse, les considérations politiques l'emportaient largement dans les royautes hellénistiques : il s'agissait le plus souvent, dans des contextes troublés, de déplacer les enfants royaux pour les mettre en sécurité ou de retirer quelque avantage politique du séjour d'un prince à l'étranger. L'existence d'une éducation de Cour performante rendait en outre les voyages d'études sans objet dans la plupart des royaumes hellénistiques, à l'exception des dynasties barbares périphériques désireuses de s'helléniser et ne possédant pas les infrastructures éducatives nécessaires. En définitive, c'est l'universalisme culturel de l'hellénisme qui explique les voyages d'études des jeunes aristocrates romains. Une telle différence de pratique entre souverains hellénistiques et *imperatores* romains tient manifestement avant tout au fait que les déplacements des rois les faisaient toujours évoluer dans un monde familier, tandis que les *imperatores* étaient conduits, au cours de leurs voyages fonctionnels, à découvrir ou à retrouver une sphère culturelle différente de la leur, mais vers laquelle leur philhellénisme les portait particulièrement.

Est-il possible, au terme de cette étude, d'établir une définition de la catégorie du « voyage officiel » antique ? Celle-ci ne saurait être que phénoménologique et se doit d'être extrêmement nuancée, eu égard à la complexité des pratiques et à l'interférence de sphères politiques et culturelles distinctes. Plutôt que de tenter la gageure de proposer une définition figée, qui risquerait par bien des côtés de n'être pas toujours opératoire, il paraît plus légitime historiquement et mieux approprié scientifiquement de chercher à établir un ensemble

d'éléments dont la conjonction serait susceptible de caractériser spécifiquement ce type de déplacement. Dans cette perspective, le statut du voyageur et les motifs pour lesquels il voyage constituent autant de critères nécessaires, mais non suffisants. A ceux-là doivent venir s'ajouter toute une série d'indices plus ou moins discriminants : l'infrastructure du voyage ; la réception protocolaire du voyageur ; la reconnaissance collective induite par une participation populaire massive ; la dimension cérémonielle et l'apparat du voyage ; le retentissement et les enjeux du voyage. Il est évident que tous les déplacements de personnalités politiques antiques ne réunissent pas systématiquement toutes ces caractéristiques, mais il semble désormais possible de parvenir à évaluer, sur la base de ces différents éléments et avec un degré de certitude relativement élevé, la dimension « officielle » d'un voyage dans l'Antiquité et, pourquoi pas, pour des époques plus récentes.

## Bibliographie

Pour les sources littéraires, on a utilisé l'édition et la traduction de la « C.U.F. » ou, à défaut, celle de la collection « Loeb ». Toutefois, Polybe est cité dans la traduction de Denis Roussel parue en 1970 dans la « Bibliothèque de la Pléiade » (reprise dans la collection « Quarto » en 2003), la *Guerre des Juifs* de Flavius Josèphe dans celle de Pierre Savinel parue en 1977 aux Editions de Minuit et les *Vies et doctrines de philosophes illustres* de Diogène Laërce dans celle dirigée par Marie-Odile Goulet-Cazé pour le Livre de poche en 1999 (deuxième édition revue et corrigée). Les grands corpus épigraphiques sont désignés par les sigles conventionnels du *Supplementum Epigraphicum Graecum* (SEG). Pour les périodiques, les abréviations bibliographiques sont celles de l'*Année Philologique*.

- G. Achard, *La communication à Rome*, Paris, 1994.
- E. J. Ackerkaecht, *Das Reich des Asklépios*, Berne, 1963.
- J.-P. Adam, *L'architecture militaire grecque*, Paris, 1982.
- F. Adcock et D. J. Mosley, *Diplomacy in Ancient Greece*, Londres, 1975.
- W. F. Akveld, *Germanicus*, Groningue, 1961.
- *Alba Longa. Mito, Storia, Archeologia, Atti dell' incontro di studio, Roma-Albano Laziale, 27-29 gennaio 1994*, Rome, 1996.
- R. Albert, « Caesar, Aenas und Pietas », *NNB*, 44, 1995, p. 49-50.
- L. J. Alderink, « The Eleunisian Mysteries in Roman Imperial Times », *ANRW*, II, 18.2, 1989, p. 1457-1498.
- A. Alföldi, *Die Monarchische Repräsentation im römischen Kaiserreiche*, Darmstadt, 1970.
- P. Amandry, *La mantique apollinienne à Delphes*, Paris, 1950.
- W. S. Anderson, *Pompey, his Friends and the Literature of the First Century B. C.*, Berkeley, 1963.
- J.-M. André, *L'Otium dans la vie morale et intellectuelle romaine, des origines à l'époque augustéenne*, Paris, 1966.
- J.-M. André et M.-Fr. Baslez, *Voyager dans l'Antiquité*, Paris, 1993.
- J. Andreau et C. Virlouvet (dir.), *L'information et la mer dans le monde antique*, Rome, 2002.
- M. Andronikos, *Vergina. The Royal Tombs and the Ancient City*, Athènes 1984.

- *Id.*, « Les tombes macédoniennes », dans R. Ginouves (dir.) *La Macédoine de Philippe II à la conquête romaine*, Paris, 1993, p. 144-191.
- M. G. Angeli Bertinelli et A. Donati (éd.), *Le vie della storia. Migrazioni di popoli, viaggi di individui, circolazione di idee nel Mediterraneo antico, Atti del II Incontro Internazionale di Storia Antica, Gênes, 6-8 octobre 2004*, Rome, 2006.
- *Approches de l'économie hellénistique*, Saint Bertrand de Comminges, 2006.
- Z. H. Archibald, J. K. Davies, V. Gabrielsen et G. J. Oliver (éd.), *Hellenistic Economies*, Londres, 2001.
- A. E. Astin, « The Lex Annalis before Sulla », *Latomus*, 16, 1957, p. 588-613 et 17, 1958, p. 49-64.
- *Id.*, *The Lex Annalis before Sulla*, Bruxelles, 1958.
- *Id.*, *Scipio Aemilianus*, Oxford, 1967.
- G. Aujac, *Strabon et la science de son temps*, Paris, 1966.
- Cl. Auliard, *La diplomatie romaine de la fondation de Rome à la fin de la République*, Lille, 1992 (Thèse sous forme de microfiches).
- *Id.*, *La diplomatie romaine : l'autre instrument de la conquête. De la fondation de Rome à la fin des guerres samnites (753-290 av. J.-C.)*, Rennes, 2006.
- O. Aurenche, *Les groupes d'Alcibiade, de Léogoras et de Teucros. Remarques sur la vie politique athénienne en 415 av. J.-C.*, Paris, 1974.
- M. Austin, « Hellenistic Kings, War and the Economy », *CQ*, 36, 1986, p. 450-466.
- A. Aymard, « Le protocole royal grec et son évolution », *REA*, 50, 1948, p. 232-263 (repris dans *Etudes d'histoire ancienne*, Paris, 1967, p. 73-99).
- *Id.*, « Basileus Macedonôn », *Revue internationale des droits de l'Antiquité*, tome 4, 1950, p. 61-97 (repris dans *Etudes d'histoire ancienne*, Paris, 1967, p. 100-122).
- *Id.*, « L'institution monarchique », *Relazioni del X Congresso internazionale di scienze storiche, Roma, 4-11 settembre 1955*, p. 215-234 (repris dans *Etudes d'histoire ancienne*, Paris, 1967, p. 123-135).
- *Id.*, « Sur l'assemblée macédonienne », *REA*, 52, 1950, p. 115-137 (repris dans *Etudes d'histoire ancienne*, Paris, 1967, p. 143-163).
- *Id.*, *Etudes d'histoire ancienne*, Paris, 1967.
- E. Badian, « The Family and Early Career of T. Quinctius Flaminius », *JRS*, 61, 1971, p. 102-111.
- C. Barbagallo, « Stato, scuola e politica in Roma repubblicana », *RFIC*, 88, 1910, p. 498-500.

- M.-Fr. Baslez, « Déliens et étrangers domiciliés à Délos », *REG*, 89, 1976, p. 343-360.
- *Id.*, *Les étrangers à Délos : formes et évolution de la vie de relation dans un sanctuaire panhellénique*, Paris, 1982 (Thèse sous forme de microfiches).
- *Id.*, « Délos durant la première guerre de Mithridate », dans F. Coarelli, D. Musti et H. Solin (éd.), *Delo e l'Italia*, Rome, 1982, p. 51-66.
- *Id.*, *L'étranger dans la Grèce antique*, Paris, 1984.
- M.-Fr. Baslez et Cl. Vial, « La diplomatie de Délos dans le premier tiers du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. », *BCH*, 111, 1987, p. 281-312.
- M.-Fr. Baslez, « L'Euphrate antique : mythe et réalité d'une frontière fluviale », dans F. Piquet (éd.), *Le fleuve et ses métamorphoses, Actes du colloque international tenu à l'Université Lyon 3-Jean Moulin les 13, 14 et 15 mai 1992*, Paris, 1994, p. 77-82.
- *Id.*, « La première présence romaine à Délos (vers 250-vers 140) », dans A. D. Rizakis (éd.), *Roman Onomastics in the Greek East. Social and Political Aspects, Proceedings of the International Colloquium on Roman Onomastics, Athens, 7-9 September 1993*, Athènes, 1996, p. 215-223.
- *Id.*, « Mobilité et ouverture de la communauté romaine de Délos : amitiés, mariages mixtes, adoptions », dans Chr. Müller et C. Hasenohr (éd.), *Les Italiens dans le monde grec, II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. – I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. Circulation, Activités, Intégration, Actes de la table ronde de l'Ecole Normale Supérieure, Paris, 14-16 mai 1998*, Paris, 2002, p. 55-65.
- *Id.* (dir.), *L'orient hellénistique. 323-55 av. J.-C.*, Paris, 2004.
- *Id.*, « Autour du *Contre Flaccus* de Philon d'Alexandrie : relégation insulaire et repentance », dans Ph. Blaudeau (éd.), *Exil et relégation. Les tribulations du sage et du saint durant l'Antiquité romaine et chrétienne (I<sup>er</sup>-VI<sup>ème</sup> siècles ap. J.-C.)*, Actes du colloque organisé par le Centre Jean-Charles Picard, Université de Paris XII-Val de Marne (17-18 juin 2005), Paris, 2008, p. 179-190.
- F. L. Bastet, « Lucain et les arts », dans *Lucain*, Entretiens sur l'Antiquité classique, n° 15, Fondation Hardt, Genève, 1970, p. 121-147.
- J. Bayet, *Herclè : étude critique des principaux monuments relatifs à l'Hercule étrusque*, Paris, 1926.
- *Id.*, *Les origines de l'Hercule romain*, Paris, 1926.
- F. A. G. Beck, *Album of Greek Education. The Greeks at School and at Play*, Sydney, 1975.

- N. Belayche, « La neuvaine funéraire à Rome ou la mort impossible », dans Fr. Hinard (éd.), *La mort au quotidien dans le monde romain, Actes du colloque organisé par l'Université de Paris IV, Paris-Sorbonne, 7-9 octobre 1993*, Paris, 1995, p. 155-169.
- S. Benoist, *Rome, le prince et la Cité. Pouvoir impérial et cérémonies publiques (I<sup>er</sup> siècle av.-début IV<sup>ème</sup> siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2005.
- A. Bernand, *Alexandrie la Grande*, Paris, 1996 (1966).
- D. Berranger-Auserve (éd.), *Epire, Illyrie, Macédoine. Mélanges offerts au Professeur Pierre Cabanes*, Clermont-Ferrand, 2007.
- R. M. Berthold, *Rhodes in the Hellenistic Age*, New-York, 1984.
- J.-M. Bertrand, « Continent et outre-mer, l'espace vécu des Romains », dans P. Cabanes (éd.), *L'Illyrie méridionale et l'Epire dans l'Antiquité*, Clermont-Ferrand, 1987, p. 263-270.
- *Id.*, *Cités et royaumes du monde grec : espace et politique*, Paris, 1992.
- A. Bielman, *Femmes en public dans le monde hellénistique*, Paris, 2002.
- A. Bielman Sanchez, « Régner au féminin. Réflexions sur les reines attalides et séleucides », dans Fr. Prost (dir.), *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre aux campagnes de Pompée. Cités et royaumes à l'époque hellénistique, Actes du colloque international de la SOPHAU, Rennes, 4-6 avril 2003*, Rennes-Toulouse, 2003, p. 41-61.
- E. Bikerman, *Institutions des Séleucides*, Paris, 1938.
- B. Bilinski, « De Lucano Troiae periegeta observationes », *Eos*, 42, 1947, p. 90-121.
- L. Bizard et P. Roussel, « Fouilles de Délos », *BCH*, 31, 1907, p. 421-470.
- Ph. Blaudeau (éd.), *Exil et relégation. Les tribulations du sage et du saint durant l'Antiquité romaine et chrétienne (I<sup>er</sup>-VI<sup>ème</sup> siècles ap. J.-C.)*, Actes du colloque organisé par le Centre Jean-Charles Picard, Université de Paris XII-Val de Marne (17-18 juin 2005), Paris, 2008, p. 179-190.
- H. Bögli, *Studien zu den Koloniengründungen Caesars*, Bâle, 1966.
- Br. Boissevit-Camus, Fr. Chausson et H. Inglebert (éd.), *La mort du souverain entre Antiquité et Haut moyen-âge*, Paris, 2003.
- G. Bonamente et Segoloni M. P. (éd.), *Germanico. La persona, la personalità, il personaggio nel bimillenario della nascita, Atti del convegno, Macerata-Perugia, 9-11 mai 1986*, Rome, 1987.

- M. Bonjour, *Terre natale. Etudes sur une composante affective du patriotisme romain*, Paris, 1975.
- M. Bonnefond-Coudry, *Le Sénat de la République romaine de la guerre d'Hannibal à Auguste : pratiques délibératives et prise de décision*, Rome, 1989.
- S. F. Bonner, *Roman Declamation in the Late Republic and early Empire*, Liverpool-Berkeley-Los Angeles, 1949.
- *Id.*, *Education in Ancient Rome, from the elder Cato to the Younger Pliny*, Londres, 1977.
- Ph. Borgeaud, *Recherches sur le dieu Pan*, Institut suisse de Rome, 1979.
- H. Bornecque, *Tite-Live*, Boivin, 1933.
- A. Bouché-Leclercq, *Histoire des Séleucides*, 2 tomes, Paris, 1913.
- E. Bourguet, « Inscriptions de Delphes », *BCH*, 35, 1911, p. 149-176.
- J. Bousquet, « Inscriptions de Delphes », *BCH*, 115, 1991, p. 167-181.
- J. Boutier, A. Dewerpe et D. Nordman, *Un tour de France royal. Le voyage de Charles IX (1564-1566)*, Paris, 1984.
- P. Boyancé, « La connaissance du grec à Rome », *REL*, 34, 1956, p. 111-131.
- *Id.*, « Sur les mystères d'Eleusis », *REG*, 75, 1962, p. 460-482.
- A. Brelich, *Paidés e Parthenoi*, Rome, 1969.
- A. Bresson, « La circulation monétaire rhodienne jusqu'en 166 av. J.-C. », *DHA*, 19, 1993, p. 119-169.
- *Id.*, « Rhodes and Lycia in Hellenistic times », dans V. Gabrielsen, P. Bilde, T. Engberg-Pedersen, L. Hannestad et J. Zahle (éd.), *Hellenistic Rhodes : Politics, Culture and Society*, Cambridge, 1999, p. 98-131.
- A. Bresson et R. Descat (éd.), *Les cités grecques d'Asie Mineure occidentale au II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C.*, Bordeaux, 2001.
- A. Bresson, « Les intérêts rhodiens en Carie à l'époque hellénistique jusqu'en 167 av. J.-C. », dans Fr. Prost (dir.), *L'orient méditerranéen de la mort d'Alexandre aux campagnes de Pompée. Cités et royaumes à l'époque hellénistique*, Actes du colloque international de la SOPHAU, Rennes, 4-6 avril 2003, Rennes-Toulouse, 2003, p. 169-192.
- P. Briant, *Antigone le Borgne. Les débuts de sa carrière et les problèmes de l'assemblée macédonienne*, Paris, 1973.
- *Id.*, « Le nomadisme du Grand Roi », *Iranica Antiqua*, 23, 1988, p. 253-273.

- *Id.*, « Alexandre à Sardes », dans J. Carlsen, B. Due, O. Steen Due et B. Poulsen (éd.), *Alexander the Great. Reality and Myth*, Rome, 1993, p. 13-27.
- *Id.*, *Histoire de l'empire perse. De Cyrus à Alexandre*, Paris, 1996.
- *Id.*, *Darius dans l'ombre d'Alexandre*, Paris, 2003.
- *Id.*, « L'économie royale entre public et privé », dans *Approches de l'économie hellénistique*, Saint Bertrand de Comminges, 2006, p. 343-358.
- K. Bringmann et H. von Steuben, *Schenkungen hellenistischer Herrscher an griechische Städte und Heiligtümer*, Berlin, 1995.
- J. Brisset, *Les idées politiques de Lucain*, Paris, 1964.
- O. Broneer, « *Colonia Laus Iulia Corinthiensis* », *Hespéria*, 10, 1941, p. 388-390.
- T. R. S. Broughton, *The Magistrates of the Roman Republic*, 3 tomes, New York-Atlanta, 1952-1986.
- R. M. Brown, *A Study of the Scipionic Circle*, Scottsdale, 1934.
- A. Bruhl, *Le souvenir d'Alexandre le Grand et les Romains*, Paris, 1930.
- L. Bruit-Zaidman et P. Schmitt-Pantel, *La religion grecque dans les cités à l'époque classique*, Paris, 2002 (1991).
- P. Brulé, *La piraterie crétoise hellénistique*, Paris, 1978.
- P. Brulé et J. Oulhen (dir.), *Esclavage, guerre et économie en Grèce ancienne. Hommages à Yvon Garlan*, Rennes, 1997.
- P. Brun (dir.), *Guerres et sociétés dans les mondes grecs. 490-322 av. J.-C.*, Paris, 1999.
- Ph. Bruneau, *Recherches sur les cultes de Délos à l'époque hellénistique et impériale*, Paris, 1970.
- Ph. Bruneau et J. Ducat, *Guide de Délos*, Paris, 1983.
- R. Bruyère, « Les entrées de Louis XV : le dépérissement d'un rituel monarchique », dans J. W. Derymez, O. Ihl et G. Sabatier (dir.), *Un cérémonial politique : les voyages officiels des chefs d'Etat*, Paris, 1998, respectivement p. 45-93.
- L. Bryant, *The King and the City in the parisian Royal Entry Ceremony. Politics, Ritual and Art in the Renaissance*, Genève, 1986.
- R. Buxton, « Imaginary Greek Mountains », *JHS*, 112, 1992, p. 1-15.
- *Id.*, *La Grèce de l'imaginaire. Les contextes de la mythologie*, Paris, 1996.
- P. Cabanes (éd.), *L'Illyrie méridionale et l'Epire dans l'Antiquité*, Clermont-Ferrand, 1987.

- *Id.*, « Recherches épigraphiques en Albanie : peripolarques et *peripoloi* en Grèce du nord-ouest et en Illyrie à la période hellénistique », *CRAI*, janvier-mars, 1991, p. 197-221.
- P. Cagniard, « *Victori receptaculum, uicto perfugium*. Notes à propos des camps de marches de l'armée romaine », *LEC*, 60, 1992, p. 217-234.
- J.-P. Caillet et M. Sot (dir.), *L'audience. Rituels et cadres spatiaux dans l'Antiquité et le Haut Moyen-Age*, Paris, 2007.
- G. Calboli, « La retorica preciceroniana e la politica a Roma », dans *Eloquence et rhétorique chez Cicéron*, Entretiens sur l'Antiquité classique, n° 28, Fondation Hardt, Vandoeuvres-Genève, 1982, p. 41-108.
- G. Camassa et S. Fasce (éd.), *Idea e realtà del viaggio. Il viaggio nel mondo antico*, Gênes, 1991.
- G. Camps, « Les Numides et la civilisation punique », *AntAfr*, 14, 1979, p. 43-53.
- F. Canali De Rossi, *Le ambascerie dal mondo greco a Roma in età repubblicana*, Roma, 1997.
- L. Canfora, *César, le dictateur démocrate*, trad. fr. Paris, 2001 (1998).
- *Id.*, *La véritable histoire de la bibliothèque d'Alexandrie*, trad. fr. Paris, 1988 (1986).
- *Id.*, « Le Biblioteche ellenistiche », dans G. Cavallo (éd.), *Le Biblioteche nel mondo antico e medievale*, Rome-Bari, 1988, p. 3-28.
- E. Candiloro, « Politica e cultura in Atene da Pidna alla guerra mitridatica », *SCO*, 14, 1965, p. 134-177.
- L. Capdetrey, *Le pouvoir séleucide. Territoire, administration, finances d'un royaume hellénistique (312-129 av. J.-C.)*, Rennes, 2007.
- J. Carcopino, *Les secrets de la Correspondance de Cicéron*, 2 tomes, Paris, 1967.
- *Id.*, *César*, Paris, 1990<sup>6</sup>.
- J. Carlsen, B. Due, O. Steen Due et B. Poulsen (éd.), *Alexander the Great. Reality and Myth*, Rome, 1993.
- E. Carney, « The Politics of Polygamy : Olympias, Alexander and the Murder of Philip », *Historia*, 41, 1992, p. 169-189.
- T. F. Carney, « The Flight and Exile of Marius », *G&R*, 8, 1961, p. 98-121.
- P. Cartledge, *Sparta and Lakonia. A Regional History. 1300-362 B. C.*, Londres, 1979.
- P. Cartledge-A Spawforth, *Hellenistic and Roman Sparta*, Londres, 1989.

- M. Casevitz, « Sur *eschatia*. Histoire du mot », dans A. Rousselle (dir.), *Frontières terrestres, frontières célestes dans l'Antiquité*, Paris, 1995, p. 19-30.
- *Id.*, « Note sur le vocabulaire du privé et du public », dans *Public et privé en Grèce ancienne : lieux, conduites, pratiques*, *Ktéma*, 23, 1998, p.39-45.
- L. Casson, *Ships and Seamanhips in the Ancient World*, Princeton, 1971.
- *Id.*, *Travel in the Ancient World*, Londres, 1974.
- F. Castagnoli, *Lavinium*, 2 tomes, Rome, 1972 et 1975.
- L. Catin, *En lisant Tite-Live*, Paris, 1944.
- G. Cavallo (éd.), *Le Biblioteche nel mondo antico e medievale*, Rome-Bari, 1988.
- P. Ceccarelli, Fr. Létoublon et M. Steinrück, « L'individu, le territoire, la graisse : du public et du privé chez Homère », dans *Public et privé en Grèce ancienne : lieux, conduites, pratiques*, *Ktéma*, 23, 1998, p. 47-57.
- L. Cerfaux et J. Tondriau, *Un concurrent du christianisme. Le culte des souverains dans la civilisation gréco-romaine*, Paris-Tournai, 1957.
- R. Chambert, *Le mouvement et l'ancrage. Morale et philosophie du voyage au début du principat*, Bruxelles, 2005.
- Fr. Chamoux, *Marc-Antoine, le dernier prince de l'Orient grec*, Paris, 1986.
- J. Champeaux, *Fortuna. Le culte de la Fortune dans le monde romain* 2 tomes, Rome, 1987.
- A. Chaniotis, « Theatricality Beyond the Theater. Staging Public Life in the Hellenistic World », dans Br. Le Guen (éd.), *De la scène aux gradins. Théâtre et représentations dramatiques après Alexandre le Grand*, Toulouse, 1997, p. 219-259.
- *Id.*, *War in the Hellenistic World. A Social and Cultural History*, Blackwell publishing, 2005.
- A. S. Chankowski, « L'éphébie, une institution d'éducation civique », dans J.-M. Pailler et P. Payen (éd.), *Que reste-t-il de l'éducation classique. Relire « le Marrou »*. *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, Toulouse, 2004, p. 271-279.
- *Id.*, « Processions et cérémonies d'accueil : une image de la cité de la basse époque hellénistique ? », dans P. Fröhlich et Chr. Müller (éd.), *Citoyenneté et participation à la basse époque hellénistique, Actes de la table ronde tenue à Paris les 22-23 mai 2004*, Genève, 2005, p. 185-206.
- Ph. Chantraine, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque. Histoire des mots*, Paris, 1998, (nouvelle édition mise à jour).
- F. Chapouthier, « Inscriptions inédites de Samothrace », *BCH*, 49, 1925, p. 245-262.

- P. Charneux, « Rome et la Confédération achaïenne (automne 170 av. J.-C.) », *BCH*, 81, 1957, p. 181-202.
- J. Chartrou, *Les entrées solennelles et triomphales à la Renaissance (1484-1551)*, Paris, 1928.
- A. Chastagnol, Cl. Nicolet et H. Van Effenterre (dir.), *Armées et fiscalité dans le monde antique, Actes du colloque du CNRS, Paris, 14-16 octobre 1976*, Paris, 1977.
- M. Chauveau, « Ptolémée II le Philadelphe », dans Chr. Jacob et Fr. De Polignac (dir.), *Alexandrie, III<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. Tous les savoirs du monde ou le rêve d'universalité des Ptolémées*, Paris, 1992, p. 138-151.
- A. Chauvot, *Opinions romains face aux barbares au IV<sup>ème</sup> siècle ap. J.-C.*, Paris, 1998.
- R. Chevallier, *La romanisation de la Celtique du Pô*, I, *Les données géographiques*, Paris, 1980.
- *Id.*, *Voyages et déplacements dans l'empire romain*, Paris, 1988.
- E. Chiricat, « Funérailles publiques et enterrement au gymnase à l'époque hellénistique », dans P. Fröhlich et Chr. Müller (éd.), *Citoyenneté et participation à la basse époque hellénistique, Actes de la table ronde tenue à Paris les 22-23 mai 2004*, Genève, 2005, p. 207-223.
- M. Christol et O. Masson (éd.), *Actes du X<sup>ème</sup> congrès international d'épigraphie grecque et latine, Nîmes, 4-9 octobre 1992*, Paris, 1997.
- P. Chuvin, *La mythologie grecque*, Paris, 1992.
- A. S. Clacys, « La symbolique de la hauteur dans les voyages du Général de Gaulle en Afrique noire. 1958-1959 », dans J. W. Derymez, O. Ihl et G. Sabatier (dir.), *Un cérémonial politique : les voyages officiels des chefs d'Etat*, Paris, 1998, p. 271-292.
- C. W. Clairmont, *Patrios Nomos. Public Burial in Athens during the Fifth and Fourth Century B. C. The Archeological, epigraphic-literary Evidence*, Oxford, 1983.
- D. L. Clark, *Rhetoric in Graeco-Roman education*, Oxford, 1956.
- M. L. Clarke, *Higher Education in the Ancient World*, Londres, 1971.
- *Id.*, *Rhetoric at Rome. A Historical Survey*, Londres, 1953.
- W. Clarysse, « The Ptolemies visiting the Egyptian Chora », dans L. Mooren (éd.), *Politics, Administration and Society in the Hellenistic and Roman World, Proceedings of the International Colloquium, Bertinoro, 19-24 July 1997*, Louvain, 2000, p. 29-53.

- K. Clinton, « The Eleunisian Mysteries : Roman initiates and Benefactors, Second Century B. C. to A. D. 267 », *ANRW*, II, 18. 2, 1989, p. 1499-1539.
- F. Coarelli, « Architettura e arti figurative in Roma : 150-50 a. C », dans P. Zanker (éd.), *Hellenismus in Mittelitalien, Kolloquium in Göttingen vom 5 bis 9 Juni 1974*, Göttingen, 1976, p. 21-32.
- F. Coarelli, D. Musti et H. Solin (éd.), *Delo e l'Italia*, Rome, 1982.
- F. Coarelli, « La pompè di filadelfo e il mosaico di palestrina », *Ktèma*, 15, 1990, p. 225-251.
- G. M. Cohen, *The Hellenistic Settlements in Europe, the Islands, and Asia Minor*, Berkeley-Los Angeles-Oxford, 1995.
- *Id.*, *The Hellenistic Settlements in Syria, the Red Sea Basin and North Africa*, Berkeley-Los Angeles-Londres, 2006.
- S. G. Cole, *Théoi Mégaloï : The Cult of the Great Gods at Samothrace*, Leiden, 1984.
- *Id.*, « The Mysteries of Samothrace during the Roman Period », *ANRW*, II, 18.2, 1989, p. 1567-1569.
- R. Combès, « *Imperator* ». *Recherches sur l'emploi et la signification du titre d'imperator dans la Rome républicaine*, Paris, 1966.
- M. Corbier, *L'aerarium Saturni et l'aerarium militare. Administration et prosopographie sénatoriale*, Rome, 1974.
- T. J. Cornell, « Aenas and the Twins : the Development of the Roman Foundation Legend », *PCPhS*, 21, 1975, p. 1-32.
- *Id.*, « The Foundation of Rome in ancient Literary Tradition », *Papers in Italian Archeology*, 1, 1978, p. 131-140.
- M. Coudry, « Contrôle et traitement des ambassadeurs étrangers sous la République romaine », dans Cl. Moatti (éd.), *La mobilité en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne. Procédures de contrôle et documents d'identification*, Rome, 2004, p. 529-565.
- N. Coulet, « Les entrées solennelles en Provence au XIV<sup>ème</sup> siècle. Aperçus nouveaux sur les entrées royales françaises au bas Moyen Age », *Ethnologie française*, 7, 1977, p. 63-82.
- J.-C. Couvenhes, « La place de l'armée dans l'économie hellénistique : quelques considérations sur la condition matérielle et financière du soldat et son usage dans les marchés », dans *Approches de l'économie hellénistique*, Saint Bertrand de Comminges, 2006, p. 396-436.

- L. Cracco-Ruggini, « Les morts qui voyagent : le rapatriement, l'exil, la glorification », dans Fr. Hinard (éd.), *La mort au quotidien dans le monde romain, Actes du colloque organisé par l'Université de Paris IV, Paris-Sorbonne, 7-9 octobre 1993*, Paris, 1995, p. 117-134.
- M. H. Crawford, *Roman Republican Coinage*, Cambridge, 1974.
- *Id.*, « Greek Intellectuals and Roman Aristocracy in the First Century B. C. », dans *Imperialism in the Ancient World*, Cambridge, 1978, p. 193-207.
- R. Cribiore, *Writing, Teachers and Students in Graeco-Roman Egypt*, Atlanta, 1996.
- *Id.*, *Gymnastics of Mind. Greek Education in Hellenistic and Roman Egypt*, Princeton, 2001.
- J.-M. Croisille, « Le sacrifice d'Iphigénie dans l'art romain et la littérature latine », *Latomus*, 22, 1963, p. 209-225.
- Y. Dacosta, *Initiations et sociétés secrètes dans l'Antiquité gréco-romaine*, Paris, 1991.
- L. W. Daly, « Roman Study Abroad », *AJPh*, 71, 1950, p. 40-58.
- G. D'Anna, « La leggenda delle origini di Roma nella piu antica tradizione letteraria », *C&S*, 1978, p. 22-31.
- A. Darby Nock, « Poseidonios », *JRS*, 49, 1969, p. 1-15.
- Y.-A. Daugé, *Le Barbare. Recherches sur la conception romaine de la barbarie et de la civilisation*, Bruxelles, 1981.
- G. Daux, *Delphes au II<sup>ème</sup> et au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., depuis l'abaissement de l'Étolie jusqu'à la paix romaine (191-31 av. J.-C.)*, Paris, 1936.
- G. Daverio Rocchi, *Frontiera e Confini nella Grecia Antica*, Rome, 1988.
- J.-M. David, « Promotion civique et droit à la parole : L. Licinius Crassus, les accusateurs et les rhéteurs latins », *MEFRA*, 91, 1979, p. 135-181.
- *Id.*, *Le patronat judiciaire au dernier siècle de la République romaine*, Rome, 1992.
- J. K. Davies, « Hellenistic Economies in the Post-Finley era », dans Z. H. Archibald, J. K. Davies, V. Gabrielsen et G. J. Oliver (éd.), *Hellenistic Economies*, Londres, 2001, p. 11-62.
- G. De Benedetti, « L'esilio di Cicerone e sua importanza storico-politica », *Historia*, 3, 1929, p. 331-363 ; 539-568 ; 761-789.
- M. Debidour, « Les Lagides et les Séleucides à l'époque des guerres de Syrie : l'exemple de l'expédition de Ptolémée III (245 av. J.-C.) », dans M.-Th. Le Dinahet

- (dir.), *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre au Ier siècle avant notre ère. Anatolie, Chypre, Egypte, Syrie*, Nantes, 2003, p. 46-64.
- P. Debord, « Le culte royal chez les Séleucides », dans Fr. Prost (dir.), *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre aux campagnes de Pompée. Cités et royaumes à l'époque hellénistique, Actes du colloque international de la SOPHAU, Rennes, 4-6 avril 2003*, Rennes-Toulouse, 2003, p. 281-308.
  - Fr. De Callataj, *L'histoire des guerres mithridatiques vue par les monnaies*, Louvain, 1997.
  - *Id.*, « Guerres et monnayages à l'époque hellénistique. Essai de mise en perspective suivi d'une annexe sur le monnayage de Mithridate VI Eupator », dans *Economies antiques. La guerre dans les économies antiques*, Saint Bertrand de Comminges, 2000, p. 337-364.
  - J. Defradas, *Les thèmes de la propagande delphique*, Paris, 1954.
  - A. Defrasse et H. Lechat, *Epidaure*, Paris, 1895.
  - M. Delcourt, *Les grands sanctuaires de la Grèce*, Paris, 1947.
  - *Id.*, *L'oracle de Delphes*, Paris, 1955.
  - F. Della Corte, « Rodi e l'instituzione dei pubblici studi nel II secolo a. C. », *Atti de l'Académie de Turin*, 74, 1939, p. 3-20.
  - J. Delorme, *Gymnasion. Etude sur les monuments consacrés à l'éducation en Grèce (des origines à l'empire romain)*, Paris, 1960.
  - E. Deniaux, *Clientèles et pouvoir à l'époque de Cicéron*, Rome, 1993.
  - *Id.*, « Découverte d'un nouveau miliare de la *via Egnatia* à Apollonia (Albanie) », *MEFRA*, 111, I, 1999, p. 167-189.
  - Fr. De Polignac et P. Schmidt-Pantel, « Introduction », dans *Public et privé en Grèce ancienne : lieux, conduites, pratiques, Ktéma*, 23, 1998, p. 5-13.
  - J. W. Derymez, O. Ihl et G. Sabatier (dir.), *Un cérémonial politique : les voyages officiels des chefs d'Etat*, Paris, 1998.
  - J. W. Derymez, O. Ihl et G. Sabatier, « Introduction », dans J. W. Derymez, O. Ihl et G. Sabatier (dir.), *Un cérémonial politique : les voyages officiels des chefs d'Etat*, Paris, 1998, p. 10-14.
  - J. W. Derymez, « Le maréchal et son royaume : les voyages du chef de l'Etat français (septembre 1940-octobre 1942) », dans J. W. Derymez, O. Ihl et G. Sabatier (dir.), *Un cérémonial politique : les voyages officiels des chefs d'Etat*, Paris, 1998, p. 243-270.

- J. De Romilly, *Alcibiade ou les dangers de l'ambition*, Paris, 1995.
- J. Desanges, « L'hellénisme dans le royaume protégé de Maurétanie (25 av. J.-C.- 40 ap. J.-C.) », dans *Toujours Afrique apporte fait nouveau. Scriptoria Minora*, Paris, 1999, p. 163-171.
- R. Descat, « Qu'est-ce que l'économie royale ? » dans Fr. Prost (dir.), *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre aux campagnes de Pompée. Cités et royaumes à l'époque hellénistique, Actes du colloque international de la SOPHAU, Rennes, 4-6 avril 2003*, Rennes-Toulouse, 2003, p. 149-168.
- M. Détienné et J.-P. Vernant, *Les ruses de l'intelligence. La mètis des Grecs*, Paris, 1974.
- X. De Schutter, « Piété et impiété filiales en Grèce », *Kernos*, 4, 1991, p. 219-243.
- P. De Souza, *Piracy in the Graeco-Roman World*, Cambridge, 1999.
- Chr. Desplat et P. Mironneau (dir.), *Les entrées. Gloire et déclin d'un cérémonial, Actes du colloque du château de Pau, 10-11 mai 1996*, Biarritz, 1997.
- M. Détienné, « Héraclès, héros pythagoricien », *RHR*, 158, 1960, p. 19-53.
- M. Détienné et J.-P. Vernant (dir.), *La cuisine du sacrifice en pays grec*, Paris 1979.
- T. Dorandi, *Ricerche sulla cronologia dei filosofi ellenistici*, Stuttgart, 1991.
- A. Dubourdieu, *Les origines et les développements du culte des Pénates à Rome*, Rome, 1989.
- M. Dubuisson, « Toi aussi mon fils », *Latomus*, 39, 1980, p. 881-890.
- *Id.*, « Utraque lingua », *AC*, 1-2, 1981, p. 274-286.
- *Id.*, « Problèmes du bilinguisme romain », *LEC*, 49, 1981, p. 27-45.
- J. Ducat, « La cryptie en question », dans P. Brulé et J. Oulhen (dir.), *Esclavage, guerre et économie en Grèce ancienne. Hommages à Yvon Garlan*, Rennes, 1997, p. 43-77.
- H. Duchêne (éd.), *Voyageurs et Antiquité classique*, Dijon, 2003.
- J. Duff, *Plutarch's Lives Exploring Virtues and Vice*, Oxford, 1999.
- P. Dufraigne, *Adventus Augusti, Adventus Christi. Recherches sur l'exploitation idéologique et littéraire d'un cérémonial dans l'Antiquité tardive*, Paris, 1994.
- G. Dumézil, *La religion romaine archaïque*, Paris, 1974<sup>2</sup>.
- Fr. Dunand, « Fête et propagande à Alexandrie sous les Lagides », dans *La fête, pratique et discours*, Paris, 1981, p. 13-40.
- Fl. Dupont, « En Germanie, c'est à dire nulle part », dans A. Rousselle (dir.), *Frontières terrestres, frontières célestes dans l'Antiquité*, Paris, 1995, p. 189-219.

- X. Durand, *Des Grecs en Palestine au III<sup>ème</sup> siècle avant Jésus-Christ. Le dossier syrien des archives de Zénon de Caunos (261-252)*, Paris, 1997.
- F. Durrbach, « Fouilles de Délos », *BCH*, 26, 1902, p. 480-523.
- F. Durrbach et A. Jardé, « Fouilles de Délos », *BCH*, 29, 1905, p. 169-257.
- F. Durrbach, *Choix d'inscriptions de Délos*, Paris, 1921.
- G. Dury-Moyaers, *Enée et Lavinium*, Bruxelles, 1981.
- *Economies antiques. La guerre dans les économies antiques*, Saint Bertrand de Comminges, 2000.
- E. J. et L. Edelstein, *Asklépios. A collection and interpretation of the testimonies*, 2 tomes, Baltimore, 1945.
- M. J. Edwards et S. Swain, *Portraits and Biographical Representation in the Greek and Latin Literature of the Roman Empire*, Oxford, 1997.
- V. Ehrenberg, *L'Etat grec*, trad. fr. Paris, 1976.
- *Eloquence et rhétorique chez Cicéron*, Entretiens sur l'Antiquité classique, n° 28, Fondation Hardt, Vandoeuvres-Genève, 1982.
- A. Ernout et A. Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine. Histoire des mots*, Paris, 2001 (retirage de la 4<sup>ème</sup> édition de 1959 augmentée d'additions et de corrections).
- R. M. Errington, « The Nature of the Macédonian State under the Monarchy », *Chiron*, 8, 1978, p. 77-133.
- A. Erskine, *The Hellenistic Stoa ; Political thought and Action*, Londres, 1990.
- *Id.* (dir.), *Le monde hellénistique. Espace, sociétés, cultures, 323-31 av. J.-C.*, Rennes, 2004.
- R. Etienne, *César*, Paris, 1997.
- R. Etienne, Chr. Müller et Fr. Prost, *Archéologie historique de la Grèce antique*, Paris, 2000.
- R. Etienne, *Athènes, espaces urbains et histoire. Des origines à la fin du III<sup>ème</sup> siècle ap. J.-C.*, Paris, 2004.
- *Id.*, « Protocoles royaux », dans D. Berranger-Auserve (éd.), *Epire, Illyrie, Macédoine. Mélanges offerts au Professeur Pierre Cabanes*, Clermont-Ferrand, 2007, p. 289-300.
- P. Faure, *Alexandre*, Paris, 1985.
- J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme. Aspects idéologiques de la conquête romaine du monde hellénistique*, Rome, 1988.

- *Id.*, « De l'évergétisme hellénistique à l'évergétisme romain », dans M. Christol et O. Masson (éd.), *Actes du X<sup>ème</sup> congrès international d'épigraphie grecque et latine, Nîmes, 4-9 octobre 1992*, Paris, 1997, p. 199-225.
- J.-L. Ferrary, « Les ambassadeurs grecs au Sénat romain », dans J.-P. Caillet et M. Sot (dir.), *L'audience. Rituels et cadres spatiaux dans l'Antiquité et le Haut Moyen-Age*, Paris, 2007, p. 113-122.
- A.-J. Festugière, *Télès et Musonius. Prédications*, Paris, 1978.
- G. Finkelszajn, « Politique et commerce à Rhodes au II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. : le témoignage des exportations d'amphores », dans A. Bresson et R. Descat (éd.), *Les cités grecques d'Asie Mineure occidentale au II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C.*, Bordeaux, 2001, p. 181-196.
- M. I. Finley (dir.), *Problèmes de la terre en Grèce ancienne*, Paris-La Haye, 1973.
- H. Flashar (éd.), *Die Hellenistische Philosophie*, Bâle, 1994.
- S. Follet, « Ephèbes étrangers à Athènes : Romains, Milésiens, Chypriotes, etc. », *Cahiers du Centre d'études chypriotes*, 9, 1988, p. 19-32.
- P. Foucart, *Les mystères d'Eleusis*, Paris, 1914.
- A. Fouchard, « Démosios et démos : sur l'Etat grec », dans *Public et privé en Grèce ancienne : lieux, conduites, pratiques*, *Ktéma*, 23, 1998, p. 59-69.
- *Id.*, *Les Etats grecs*, Paris, 2003.
- R. Frasea, *Mestieri e professioni a Roma : una storia dell'educazione*, Florence, 1994.
- P. M. Fraser et G. E. Bean, *The Rhodian Peraea and Islands*, Oxford, 1954.
- P. M. Fraser, *Ptolemaic Alexandria*, 3 tomes, Oxford, 1972.
- G. Frazier, *Histoire et morale dans les Vies parallèles de Plutarque*, Paris, 1996.
- R. Frei-Stolba, A. Bielman et O. Bianchi (éd.), *Les femmes antiques entre sphère privée et sphère publique*, Bern, 2003.
- E. Frézouls et A. Jacquemin (éd.), *Les relations internationales, Actes du colloque de Strasbourg, Strasbourg, 15-17 juin 1993*, Paris, 1995.
- P. Fröhlich, *Les cités grecques et le contrôle des magistrats (IV<sup>ème</sup>-I<sup>er</sup> siècles av. J.-C.)*, Genève, 2004.
- P. Fröhlich et Chr. Müller (éd.), *Citoyenneté et participation à la basse époque hellénistique, Actes de la table ronde tenue à Paris les 22-23 mai 2004*, Genève, 2005.
- P. Funke, « Peraia : einige Überlegungen zum Festlandbesitz griechischer Inselstaaten », dans V. Gabrielsen, P. Bilde, T. Engberg-Pedersen, L. Hannestad et J.

- Zahle (éd.), *Hellenistic Rhodes : Politics, Culture and Society*, Cambridge, 1999, p. 55-76.
- E. Gabba, « Politique e cultura in Roma agli inizi del I sec. A. C. », *Athenaeum*, 31, 1953, p. 259-272.
  - *Id.*, « Sulla valorizzazione politica della leggenda delle origini troiane di Roma fra il III e il II secolo a. C. », dans *I canali della propaganda nel mondo antico*, Milan, 1976, p. 84-101.
  - V. Gabrielsen, *The Naval Aristocracy of Hellenistic Rhodes*, Cambridge, 1997.
  - V. Gabrielsen, P. Bilde, T. Engberg-Pedersen, L. Hannestad et J. Zahle (éd.), *Hellenistic Rhodes : Politics, Culture and Society*, Cambridge, 1999.
  - V. Gabrielsen, « The Rhodian Peraia in the third and second Century B. C. », *C&M*, 51, 2000, p. 129-183.
  - J. Gagé, *Apollon romain. Essai sur le culte d'Apollon et le développement du « ritus graecus » à Rome des origines jusqu'à Auguste*, Paris, 1955.
  - D. Gagliardi, « Cesare tra le rovine della Troade », *SIFC*, 3<sup>ème</sup> semestre, 15, 1, 1997, p. 91-98.
  - E. Galletier, « Horace et les souvenirs de son voyage en Grèce », *AC*, 337, 1935, p. 337-347.
  - B. Gallotta, *Germanico*, Rome, 1987.
  - G. Garbarino, *Roma e la filosofia greca dalle origini alla fine del IIo secolo ac*, 2 tomes, Turin, 1971.
  - Y. Garlan, *La guerre dans l'Antiquité*, Paris, 1972.
  - *Id.*, *Recherches de poliorcétique grecque*, Paris, 1974.
  - J. Gaudemet, *Institutions de l'Antiquité*, Paris, 1982<sup>2</sup>.
  - Ph. Gauthier, *Symbola. Les étrangers et la justice dans les cités grecques*, Nancy, 1972.
  - *Id.*, « Notes sur l'étranger et l'hospitalité en Grèce et à Rome », *AncSoc*, 4, 1973, p. 1-22.
  - *Id.*, *Les cités grecques et leurs bienfaiteurs (IV<sup>ème</sup>-I<sup>er</sup> s. av. J.-C.). Contribution à l'histoire des institutions*, Paris, 1985.
  - *Id.*, « Les chlamydes et l'entretien des éphèbes athéniens : remarques sur le décret de 204/3 », *Chiron*, 15, 1985, p. 149-163.
  - *Id.*, « A propos des chlamydes des éphèbes : notes rectificatives », *Chiron*, 16, 1986, p. 15-16.

- Ph. Gauthier et M. B. Hatzopoulos, *La loi gymnasiarchique de Béroia*, Athènes, 1993.
- Ph. Gauthier, « Notes sur le rôle du gymnase dans les cités hellénistiques », dans M. Wörrle et P. Zanker (éd.), *Stadtbild und Bürgerbild in Hellenismus, Munich, 24-26 juin 1993*, Munich, 1995, p. 1-11.
- R. Gene McCrary, *Native Tradition and Classical Revival in French Renaissance Triumphal Entries*, Columbia, 1974.
- St. Georgoudi, « Quelques problèmes de la transhumance dans la Grèce ancienne », *REG*, 87, 1974, p. 155-185.
- J. E. Getzel, « Cicero and the Scipionic Circle », *HSPH*, 76, 1972, p. 173-179.
- R. Ginouves (dir.) *La Macédoine de Philippe II à la conquête romaine*, Paris, 1993.
- A. Giovannini, *Etude sur les origines du Catalogue des vaisseaux*, Berne, 1969.
- M. R. Girod, « La géographie de Tite-Live », *ANRW*, II, 30.2, 1982, p. 1190-1229.
- J. Glucker, *Antiochus and the Late Academy*, Gottingen, 1978.
- F. Goethert et H. Schleif, *Der Athenatempel von Ilion*, Berlin, 1962.
- F. R. D. Goodyear, « The Aetna : Thought, Antecedents and Style », *ANRW*, II, 32.1, 1984, p. 344-363.
- H. B. Gottschalk, « Aristotélian Philosophy in the Roman World from the Time of Cicero to the end of the second Century A. D. », *ANRW*, II, 36, 2, 1987, p. 1083-1097.
- P. Goukowsky, « Fêtes et fastes des Lagides », dans Chr. Jacob et Fr. De Polignac (dir.), *Alexandrie, III<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. Tous les savoirs du monde ou le rêve d'universalité des Ptolémées*, Paris, 1992, p. 152-165.
- R. Goulet (dir.), *Dictionnaire des philosophes antiques*, Paris, 1989-
- P. Graindor, « Un épisode de la vie d'Hérode Atticus », *Musée Belge*, 16, 1912, p. 69-90.
- J. D. Grainger, *A Seleukid Prosopography and Gazetteer*, Leiden-New York-Köln, 1997.
- A. Grandazzi, *La fondation de Rome, réflexion sur l'histoire*, Paris, 1991.
- *Grecs et Barbares*, Entretiens sur l'Antiquité classique, n° 8, Fondation Hardt, Vandœuvres-Genève, 1962.
- P. Green, « Caesar and Alexander : *aemulatio, imitatio, comparatio* », *AJAH*, 3, 1978, p. 1-26.
- P. Grimal, *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine*, Paris, 1951.

- *Id.*, *Etude de chronologie cicéronienne (années 58 et 57 av. J.-C.)*, Paris, 1967.
- *Id.*, *Le Siècle des Scipions. Rome et l'hellénisme au temps des guerres puniques*, Paris, 1975<sup>2</sup>.
- *Id.*, *Les jardins romains*, Paris, 1984<sup>3</sup>.
- *Id.*, *Cicéron*, Paris, 1986.
- P. Gros, *Architecture et société à Rome et en Italie centro-méridionale aux deux derniers siècles de la République*, Bruxelles, 1978.
- *Id.*, « Les statues de Syracuse et les dieux de Tarente. La classe politique romaine devant l'art grec à la fin du III<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. », *REL*, 57, 1979, p. 85-114.
- *Id.*, *L'architecture romaine du début du III<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. à la fin du Haut-Empire*, Tome I, *Les monuments publics*, Paris, 1996.
- E. S. Gruen, *The Hellenistic World and the Coming of Rome*, 2 tomes, Berkeley-Los Angeles-Londres, 1984.
- *Id.*, « Philosophy, Rhetoric and Roman Anxieties », dans *Studies in Greek Culture and Roman policy*, Berkeley-Los Angeles-Londres, 1996, p. 158-192.
- B. Guenée et Fr. Lehoux, *Les entrées royales françaises de 1328 à 1515*, Paris, 1968.
- M. Guérin-Beauvois, « Le lieu d'exil chez Sénèque : entre expérience personnelle et interprétation philosophique », dans Ph. Blaudeau (éd.), *Exil et relégation. Les tribulations du sage et du saint durant l'Antiquité romaine et chrétienne (I<sup>er</sup>-VI<sup>ème</sup> siècles ap. J.-C.)*, Actes du colloque organisé par le Centre Jean-Charles Picard, Université de Paris XII-Val de Marne (17-18 juin 2005), Paris, 2008, p. 191-215.
- A. O. Gwynn, *Roman Education from Cicero to Quintilian*, Oxford, 1926.
- Chr. Habicht, *Hellenistic Athens and her Philosophers*, Princeton, 1988.
- *Id.*, « Ist ein Honaratiorenregime das Kennzeichen der Stadt im späteren Hellenismus ? », dans M. Wörrle et P. Zanker (éd.), *Stadtbild und Bürgerbild im Hellenismus, Munich, 24-26 juin 1993*, Munich, 1995, p. 117-127.
- *Id.*, *Athènes hellénistique. Histoire de la cité d'Alexandre le Grand à Marc-Antoine*, Paris, 2006<sup>2</sup>.
- M. Hadas-Lebel, *Philon d'Alexandrie*, Paris, 2003.
- H. Halfmann, *Itinera principum. Geschichte und Typologie der Kaiserreisen im Römischen Reich*, Stuttgart, 1986.
- N. G. L. Hammond, « Royal Pages, personal Pages and boys trained in the Macedonian manner during the Period of the Temenid Monarchy », *Historia*, 39, 1990, p. 261-290.

- M. H. Hansen, *Polis et Cité-Etat. Un concept antique et son équivalent moderne*, trad. fr. Paris, 2004 (2001<sup>2</sup>).
- J. S. Hanson, « Dreams and Visions in the Graeco-Roman World and Early Christianity », *ANRW*, II, 23.2, 1980, p. 1395-1427.
- J. Harmand, *L'armée et le soldat à Rome de 107 à 50 av. J.-C.*, Paris, 1967.
- Fr. Hartog, *Mémoire d'Ulysse. Récits sur la frontière en Grèce ancienne*, Paris, 1996.
- *Id.*, *Le miroir d'Hérodote. Essai sur la représentation de l'autre*, Paris, 2001 (nouvelle édition revue et augmentée).
- J. Hatzfeld, « Une inscription de Délos en l'honneur de M. Junius Brutus », *BCH*, 33, 1909, p. 467-471.
- *Id.*, « Les Italiens résidant à Délos mentionnés dans les inscriptions de l'île », *BCH*, 36, 1912, p. 5-212.
- *Id.*, *Les trafiquants italiens dans l'Orient hellénique*, Paris, 1919.
- *Id.*, *Alcibiade. Etude sur l'histoire d'Athènes à la fin du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C.*, Paris, 1940.
- M. B. Hatzopoulos, *Cultes et rites de passage en Macédoine*, Athènes, 1994.
- *Id.*, *Macédonian Institutions under the Kings. A Historical and epigraphic Study*, Athènes, 1996.
- *Id.*, *L'organisation de l'armée macédonienne sous les Antigonides*, Athènes, 2001.
- W. Heckel, *The Marshals of Alexander's Empire*, Londres-New York, 1992.
- J. Hellgouarc'h, *Le vocabulaire latin des relations et des partis politiques sous la République*, Paris, 1963.
- D. Hennig, « Die Beherbergung von Staatsgästen in der Hellenistischen Polis », *Chiron*, 27, 1997, p. 355-368.
- P. Herrmann, « Antiochos der Grosse und Teos », *Anadolu*, 9, 1965, p. 29-129.
- *Id.*, « *Geras Thanonton* », dans M. Wörrle et P. Zanker (éd.), *Stadtbild und Bürgerbild im Hellenismus, Munich, 24-26 juin 1993*, Munich, 1995, p. 190-197.
- J. P. Hershbell, « Plutarch's concept of History : Philosophy for examples », *AncSoc*, 28, 1997, p. 225-244.
- R. Herzog, *Die Wunderheilungen von Epidauros*, Leipzig, 1931.
- A. Heuss, « Alexander der Grosse und die politische Ideologie des Altertums », dans *Ideologie und Herrschaft in der Antike, Wege der Forschung*, Darmstadt, 1979, p. 147-173.

- T. W. Hillard, « The Nile Cruise of Cleopatra and Caesar », *CQ*, 52, 2002, p. 549-554.
- Fr. Hinard, *Sylla*, Paris, 1985.
- *Id.* (éd.), *La mort, les morts et l'au-delà dans le monde romain, Actes du colloque de Caen, 20-22 novembre 1985*, Caen, 1987.
- *Id.* (éd.), *La mort au quotidien dans le monde romain, Actes du colloque organisé par l'Université de Paris IV, Paris-Sorbonne, 7-9 octobre 1993*, Paris, 1995.
- *Id.* (éd.), *Histoire romaine*, Tome I, *Des origines à Auguste*, Paris, 2000.
- W. Hoepfner et G. Brands (éd.), *Basiléia. Die Paläste der Hellenistischen Könige, Internationale Symposium in Berlin, vom 16. 12. 1992 bis 20. 12. 1992*, Mayence, 1996.
- M. Holleaux, *Stratègos Upatos. Etude sur la traduction en grec du titre consulaire*, Paris, 1918.
- *Id.*, *Rome, la Grèce et les monarchies hellénistiques au III<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. (273-205 av. J.-C.)*, Paris, 1921.
- *Id.*, « Le papyrus de Gourob », *BCH*, 30, 1906, p. 330-348 (repris dans *Etudes d'épigraphie et d'histoire grecques*, Tome. III, Paris, 1968 (1942), p. 281-310).
- *Id.*, « La mort d'Antiochos IV Epiphane », *REA*, 18, 1916, p. 77-102 (repris dans *Etudes d'épigraphie et d'histoire grecques*, Tome III, *Lagides et Séleucides*, Paris, 1968 (1942), p. 255-279).
- *Id.*, « Inscription trouvée à Brousse », *BCH*, 48, 1924, p. 36-39 (repris dans *Etudes d'épigraphie et d'histoire grecques*, Tome II, Paris, 1968 (1938), p. 106-108).
- *Id.*, « Ceux qui sont dans le bagage », *REG*, 39, 1926, p. 355-366 (repris dans *Etudes d'épigraphie et d'histoire grecques*, Tome III, Paris, 1968 (1942), p. 15-26).
- *Id.*, *Etudes d'épigraphie et d'histoire grecques*, 6 tomes, Paris, 1968 (I-II : 1938 ; III : 1942 ; IV : 1952 V : 1957 ; VI : 1968).
- B. Holtzmann, *L'Acropole d'Athènes. Monuments, cultes et histoire du sanctuaire d'Athéna Polias*, Paris, 2003.
- *Homme et animal dans l'Antiquité romaine, Actes du colloque de Nantes, 29 mai-1<sup>er</sup> juin 1991*, Tours, 1995.
- *Hommes et bêtes : entretiens sur le racisme, Actes du colloque de Cerisy-la-Salle, 12-15 mai 1973*, Paris-La Haye, 1975.
- L. Homo, *Les institutions politiques romaines. De la cité à l'Etat*, Paris, 1970 (1927).
- Th. Homolle, « Fouilles à Délos », *BCH*, 1, 1877, p. 279-285.

- *Id.*, « Inscriptions de Délos », *BCH*, 3, 1879, p. 146-162.
- *Id.*, « Dédicaces déliennes », *BCH*, 4, 1880, p. 210-224.
- *Id.*, « Les Romains à Délos », *BCH*, 8, 1884, p. 75-158.
- M. Humbert, *Institutions politiques et sociales de l'Antiquité*, Paris, 1999<sup>7</sup>.
- Fr. Hurlet, *Les collègues du prince sous Auguste et Tibère*, Paris, 1997.
- *Ideologie und Herrschaft in der Antike, Wege der Forschung*, Darmstadt, 1979.
- O. Ihl, « Sous le regard de l'indigène. Le voyage du président Loubet en Algérie », dans J. W. Derymez, O. Ihl et G. Sabatier (dir.), *Un cérémonial politique : les voyages officiels des chefs d'Etat*, Paris, 1998, p. 169-242.
- *Imperialism in the Ancient World*, Cambridge, 1978.
- Chr. Jacob, *Géographie et ethnographie en Grèce ancienne*, Paris, 1991.
- Chr. Jacob et Fr. De Polignac (dir.), *Alexandrie, III<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. Tous les savoirs du monde ou le rêve d'universalité des Ptolémées*, Paris, 1992.
- Chr. Jacob, « Un athlète du savoir : Eratosthène », dans Chr. Jacob et Fr. De Polignac (dir.), *Alexandrie, III<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. Tous les savoirs du monde ou le rêve d'universalité des Ptolémées*, Paris, 1992, p. 113-127.
- A. Jacquemin et D. Laroche, « Notes sur trois piliers delphiques », *BCH*, 106, 1982, p. 207-218.
- W. Jäger, *Paidéia, Die Formung der Griechischen Menschen*, 3 tomes, Berlin, 1933 et 1954-1955.
- H. Jeanmaire, « La cryptie lacédémonienne », *REG*, 26, 1913, p. 121-150.
- H. D. Jocelyn, « The Ruling Class of the Roman Republic and the Greek Philosophers », *BRL*, 59, 1977, p. 323-366.
- F. Johnson, *Lysippus*, 1927.
- F. Jouan, *Euripide et les légendes des Chants cypriens*, Paris, 1966.
- C. Jouanno, *Naissance et métamorphoses du Roman d'Alexandre*, Paris, 2002.
- H. Kähler, *Die Fries vom Reiterdenkmal des Aemilius Paullus in Delphi*, Berlin, 1965.
- A. Keaveney, « Sylla and the Gods », *Studies in Latin Literature and Roman History*, 3, 1983, p. 44-79.
- *Id.*, *Lucullus. A Life*, Londres-New York, 1992.
- G. Kennedy, *The Art of Rhetoric in the Roman World*, Princeton, 1972.

- E. Kiser Craft, *Evolution de l'entrée royale en France, 1389-1571. Etude iconographique, théâtrale et littéraire suivie de l'édition commentée de l'entrée de Philippe le Beau à Paris (1501)*, University of California, 1976.
- A. Klotz, *Livius und seine Vorgänger*, Leipzig, 1941.
- H. Kotsidu, *Timè kai doxa. Ehrungen für hellenistische Herrscher im griechischen Mutterland und in Kleinasien unter besonderer Berücksichtigung der archäologischen Denkmäler*, Berlin, 2000.
- P. O. Kristeller, *Greek Philosophers of the Hellenistic Age*, New York, 1993.
- C. Laborde, « Les voyages du roi : les représentations du pouvoir royal sous la restauration », dans J. W. Derymez, O. Ihl et G. Sabatier (dir.), *Un cérémonial politique : les voyages officiels des chefs d'Etat*, Paris, 1998, p. 101-112.
- *La fête, pratique et discours*, Paris, 1981.
- M. Laffranque, *Poseidonios d'Apamée : essai de mise au point*, Paris, 1964.
- J. Lallot, « Zénodote ou l'art d'accommoder Homère », dans Chr. Jacob et Fr. De Polignac (dir.), *Alexandrie, III<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. Tous les savoirs du monde ou le rêve d'universalité des Ptolémées*, Paris, 1992, p. 93-99.
- S. Lancel, *Hannibal*, Paris, 1995.
- B. Lançon, *L'Etat romain. Quatorze siècles de modèles politiques*, Paris, 1995.
- B. Lançon et C.-G. Schwentzel, *L'Egypte hellénistique et romaine*, Paris, 1999.
- M. Launey, *Recherches sur les armées hellénistiques*, 2 tomes, Paris, 1987 (réimpression avec *addenda* et mise à jour par Y. Garlan, Ph. Gauthier et Cl. Orrieux).
- H. Lavagne, *Operosa antra. Recherches sur la grotte à Rome de Sylla à Hadrien*, Rome, 1988.
- S. Le Bohec, « Les Philoi des rois antigonides », *REG*, 98, 1985, p. 93-124.
- *Id.*, *Antigone Dôson, roi de Macédoine*, Nancy, 1993.
- Y. Le Bohec, *César, chef de guerre*, Paris, 2001.
- Y. Le Bohec (dir.), *Rome, Ville et capitale de César à la fin des Antonins*, Paris, 2001, p. 321-337.
- H. Le Bonniec, « Lucain et la religion », *Lucain*, Entretiens sur l'Antiquité classique, n° 15, Fondation Hardt, Vandoeuvres-Genève, 1970, p. 161-200.
- A. Le Bris, *La mort et les conceptions de l'au-delà en Grèce ancienne à travers les épigrammes funéraires. Etude d'épigrammes d'Asie Mineure de l'époque hellénistique et romaine*, Paris, 2001.

- M.-Th. Le Dinahet, « Une famille de notables tyriens », *BCH*, 121, 1997, p. 617-666.
- *Id.* (dir.), *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre au I<sup>er</sup> siècle avant notre ère. Anatolie, Chypre, Egypte, Syrie*, Nantes, 2003.
- *Id.*, « Aspects de l'hellénisme en Asie Mineure », dans M.-Th. Le Dinahet (dir.), *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre au I<sup>er</sup> siècle avant notre ère. Anatolie, Chypre, Egypte, Syrie*, Nantes, 2003, p. 128-136.
- *Id.*, « Les rituels funéraires en Asie Mineure et en Syrie à l'époque hellénistique (jusqu'au milieu du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.) », dans Fr. Prost (dir.), *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre aux campagnes de Pompée. Cités et royaumes à l'époque hellénistique, Actes du colloque international de la SOPHAU, Rennes, 4-6 avril 2003*, Rennes-Toulouse, 2003, p. 65-95.
- B. Legras, *Néotês. Recherches sur les jeunes Grecs dans l'Egypte ptolémaïque et romaine*, Genève, 1999.
- *Id.*, *Education et culture dans le monde grec. VIII<sup>ème</sup> siècle av. J.-C.-IV<sup>ème</sup> siècle ap. J.-C.*, Paris, 2002 (1998).
- *Id.*, *L'Egypte grecque et romaine*, Paris, 2004.
- *Id.*, *Lire en Egypte, d'Alexandre à l'Islam*, Paris, 2002.
- Br. Le Guen (éd.), *De la scène aux gradins. Théâtre et représentations dramatiques après Alexandre le Grand*, Toulouse, 1997.
- *Id.*, *Les associations de Technites dionysiaques à l'époque hellénistique*, 2 tomes, Nancy, 2001.
- *Id.*, « L'accueil d'Athéniôn, messenger de Mithridate VI, par les artistes dionysiaques d'Athènes en 88 av. J.-C. », *Studi Ellenistici*, 19, 2006, p. 333-363.
- J. Lehnen, *Adventus Principis. Untersuchungen zu Sinngehalt und Zeremoniell der Kaiserankunft in der Städten des Imperium Romanum*, Francfort, 1997.
- Chr. Le Roy, « Voyageurs et marins de l'Antiquité », *REG*, 88, 1975, p. 178-181.
- *Les entrées royales, XVII<sup>ème</sup> siècle*, 212, Juillet-septembre 2001.
- *Les pèlerinages de l'Antiquité biblique et classique à l'occident médiéval*, Paris, 1973.
- P. Lévêque, *Pyrrhos*, Paris, 1957.
- *Id.*, « La guerre à l'époque hellénistique », dans J.-P. Vernant (dir.), *Problèmes de la guerre en Grèce ancienne*, Paris, 1999 (1968), p. 341-375.
- E. Lévy, « La monarchie macédonienne et le mythe d'une royauté démocratique », *Ktéma*, 3, 1978, p. 201-225.

- *Id.*, « La Kryptie et ses contradictions », *Ktéma*, 13, 1988, p. 245-252.
- *Id.*, *Sparte. Histoire politique et sociale jusqu'à la conquête romaine*, Paris, 2003.
- D. M. Lewis, « The Athenian Rationes Centesimarum », dans M. I. Finley (dir.), *Problèmes de la terre en Grèce ancienne*, Paris-La Haye, 1973, p. 187-212.
- J. Liege, *Der Zeus des Phidias*, Berlin, 1952.
- J. Linderski, « Ambassadors go to Rome », dans E. Frézouls et A. Jacquemin (éd.), *Les relations internationales, Actes du colloque de Strasbourg, Strasbourg, 15-17 juin 1993*, Paris, 1995, p. 453-478.
- Fr. Lissarrague, « Femmes au figuré », dans P. Schmitt-Pantel (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, Tome I, *L'Antiquité*, Paris, 2002 (1991), p. 203-301.
- A. A. Long et D. N. Sedley, *The Hellenistic Philosophers*, 2 tomes, Cambridge, 1987.
- N. Loraux, *L'invention d'Athènes. Histoire de l'oraison funèbre dans la cité classique*, Paris, 1981.
- *Lucain*, Entretiens sur l'Antiquité classique, n° 15, Fondation Hardt, Genève, 1970.
- J. Lund, « Rhodian Amphorae in Rhodes and Alexandria as Evidence of Trade », dans V. Gabrielsen, P. Bilde, T. Engberg-Pedersen, L. Hannestad et J. Zahle (éd.), *Hellenistic Rhodes : Politics, Culture and Society*, Cambridge, 1999, p. 187-205.
- *L'Urbs, espace urbain et histoire, I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.-III<sup>ème</sup> siècle ap. J.-C.* Actes du colloque international organisé par le CNRS et l'EFR, Rome, 8-12 mai 1985, Rome, 1987.
- J. P. Lynch, *Aristotle's School. A Study of a Greek Educationnal Institution*, Berkeley, 1972.
- J. Ma, « Dans les pas d'Antiochos III : l'Asie Mineure entre pouvoir et discours », dans Fr. Prost (dir.), *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre aux campagnes de Pompée. Cités et royaumes à l'époque hellénistique, Actes du colloque international de la SOPHAU, Rennes, 4-6 avril 2003*, Rennes-Toulouse, 2003, p. 243.
- *Id.*, *Antiochos III et les cités d'Asie Mineure occidentale*, trad. fr. Paris, 2004 (2001<sup>2</sup>).
- *Id.*, « Les rois », dans A. Erskine (dir.), *Le monde hellénistique. Espace, sociétés, cultures, 323-31 av. J.-C.*, Rennes, 2004, p. 241-263.
- G. MacCormack, *Art and Ceremony in late Antiquity*, Berkeley-Los Angeles-Londres, 1981.
- D. Magie, *Roman Rule in Asia Minor*, 2 volumes, Princeton, 1950.
- V. Magnien, *Les mystères d'Eleusis*, Paris, 1929.

- G. Mancinetti-Santamaria, « L'efebia a Delo nel periodo ellenistico », *AFLPer*, 25, 1987-1988, p. 177-191.
- A. Manfredini, « L'editto de « coercendis rhetoribus latinis » del 92 a. C. », *SDHI*, 1976, p. 99-148.
- L. Marin, « Une mise en signification de l'espace social : manifestation, cortège, défilé, procession », dans *De la représentation*, Paris, 1994, p. 46-61.
- N. Mariot, « Des réjouissances sans objet. Sadi Carnot en cortèges à Nancy : enquête sur l'exclusion d'un quartier », dans J. W. Derymez, O. Ihl et G. Sabatier (dir.), *Un cérémonial politique : les voyages officiels des chefs d'Etat*, Paris, 1998, p. 169-214.
- *Id.*, *Bains de foule. Les voyages présidentiels en province, 1888-2002*, Paris, 2006.
- H.-I. Marrou, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, 2 tomes, Paris, 1982 (1948).
- P. G. Maxwell, « Remarks on the Black Coats of the Ephebi », *Proceedings of the Cambridge Philological Society*, 196, 1970, p. 113-116.
- G. Méantis, *Les dieux de la Grèce et les mystères d'Eleusis*, Paris, 1959.
- A. Michel, *Rhétorique et philosophie chez Cicéron*, Paris, 1960.
- D. Michel, *Alexander als Vorbild für Pompéius, Caesar und Marcus Antonius. Archeologische Untersuchungen*, Bruxelles, 1967.
- Cl. Moatti, *La Raison de Rome*, Paris, 1997.
- *Id.* (éd.), *La mobilité des personnes en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne. Procédures de contrôle et documents d'identification*, Rome, 2004.
- Cl. Moatti et W. Kaiser (dir.), *Gens de passage en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne : procédures de contrôle et d'identification, Actes des colloques « Gens de passage dans les villes et les ports de la Méditerranée, de l'Antiquité à l'époque moderne »*, Aix en Provence, 23-24 mai 2003 et « La mobilité des personnes en Méditerranée, de l'Antiquité à l'époque moderne : formes d'identification et de falsification », Naples, 2-4 décembre 2004, Paris, 2007.
- M. Molin, « L'utilisation des équidés pour les transports dans l'Antiquité classique », dans *Homme et animal dans l'Antiquité romaine, Actes du colloque de Nantes, 29 mai-1<sup>er</sup> juin 1991*, Tours, 1995, p. 295-321.
- A. Momigliano, *Sagesses barbares. Les limites de l'hellénisation*, Paris, 1979.
- *Id.*, *Roma arcaica*, Florence, 1989.
- *Id.*, *The development of Greek Biography*, Strasbourg, trad. fr., 1991 (1971).
- Th. Mommsen, *Le droit public romain*, 7 tomes, trad. fr. Paris, 1892 (réimpression 1984).

- L. Mooren, « The Nature of Hellenistic Monarchy », dans E. Van't Dack, P. Van Dessel et R. Van Gucht (éd.), *Egypt and Hellenistic World*, Louvain, 1983, p. 205-240.
- *Id.* (éd.), *Politics, Administration and Society in the Hellenistic and Roman World, Proceedings of the International Colloquium, Bertinoro, 19-24 July 1997*, Louvain, 2000.
- J. S. Morrison et J. F. Coates, *Greek and Roman Oared Warships*, Oxford, 1996.
- P. Moreno, *Lysippo*, Bari, 1974.
- *Id.*, *Vita e arte di Lysippo*, Milan, 1987.
- D. J. Mosley, *Envoys and Diplomacy in Ancient Greece*, Wiesbaden, 1973.
- B. Mygind, « Intellectuals in Rhodes », dans V. Gabrielsen, P. Bilde, T. Engberg-Pedersen, L. Hannestad et J. Zahle (éd.), *Hellenistic Rhodes : Politics, Culture and Society*, Cambridge, 1999, p. 247-293.
- G. E. Mylonas, *Eleusis and the Eleunisian Mysteries*, Princeton, 1961.
- J. B. Nadell, *Alexander and the Romans*, Los Angeles, 1959.
- J.-P. Néraudeau, *La jeunesse dans la littérature et les institutions de la Rome républicaine*, Paris, 1979.
- *Id.*, *Etre enfant à Rome*, Paris, 1984.
- *Id.*, *Auguste. La brique et le marbre*, Paris, 1996.
- Cl. Nicolet, « Les lois judiciaires et les tribunaux de concussion. Travaux récents et directions de recherches », *ANRW*, I, 1972, p. 197-214.
- *Id.*, *L'ordre équestre à l'époque républicaine*, 2 tomes, Paris, 1966 et 1974.
- *Id.*, *Rome et la conquête du monde méditerranéen. 267-27 av. J.-C.*, Tome I, *Les structures de l'Italie romaine*, Paris, 2001 (1977).
- H. Nicolet-Pierre, *Numismatique grecque*, Paris, 2002.
- I. Nielsen, *Hellenistic Palaces. Tradition and Renewal*, Aarhus, 1994.
- P. Niéto et P. Harismendy, « Sadi Carnot, un président voyageur », dans J. W. Derymez, O. Ihl et G. Sabatier (dir.), *Un cérémonial politique : les voyages officiels des chefs d'Etat*, Paris, 1998, p. 113-168.
- M.-P. Nilsson, *Die Hellenistische Schule*, Munich, 1955.
- F. Noack, *Eleusis*, Berlin, 1927.
- D. Ogden, *Polygamy, Prostitutes and Death, the Hellenistic Dynasty*, Londres, 1999.
- H. A. Ormerod, *Piracy in Ancient World*, Liverpool, 1924.

- Cl. Orrieux, *Les papyrus de Zénon. L'horizon d'un grec en Egypte au III<sup>ème</sup> siècle av. J.-C.*, Paris, 1983.
- M. J. Osborne, « Entertainment in the Prytaneion at Athens », *ZPE*, 41, 1981, p. 153-170.
- J.-M. Pailler, *Bacchanalia. La répression de 186 av. J.-C. à Rome et en Italie*, Rome, 1988.
- *Id.*, *Bacchus. Figures et pouvoirs*, Paris, 1995.
- J.-M. Pailler et P. Payen (éd.), *Que reste-t-il de l'éducation classique. Relire « le Marrou »*. *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, Toulouse, 2004.
- H. W. Parke, *The Delphic Oracle*, 2 volumes, Oxford, 1956.
- P. Pédech, « Notes sur la biographie de Polybe », *LEC*, 29, 1961, p. 151-156.
- *Id.*, *La méthode historique de Polybe*, Paris, 1964.
- Chr. Pélékidis, *Histoire de l'éphébie attique des origines à 31 av. J.-C.*, Paris, 1962.
- P. Perdrizet, « Inscriptions de Delphes », *BCH*, 20, 1896, p. 466-496.
- O. Perlwitz, *Titus Pomponius Atticus*, Stuttgart, 1992.
- E. Perrin, « Héracléidès le Crétois à Athènes : les plaisirs du tourisme culturel », *REG*, 107, 1994, p. 192-202.
- E. Perrin-Saminadayar, « L'accueil officiel des souverains et des princes à Athènes à l'époque hellénistique », *BCH*, 128-129, 2004-2005, p. 351-375.
- *Id.*, « Remarques sur l'accueil officiel des souverains hellénistiques : Attale I<sup>er</sup> à Athènes », *Bulletin de la société nationale des antiquaires de France 2001*, 2006, p. 267-275.
- *Id.* (éd.), *Rome, l'Italie et la Grèce. Hellénisme et philhellénisme au I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.*, *Actes du VII<sup>ème</sup> colloque international de la SIEN, Athènes, 21-23 octobre 2004*, Bruxelles, 2007.
- *Id.*, « Visites impériales et visites royales à Athènes au I<sup>er</sup> siècle de notre ère : histoire et raisons d'un rendez-vous manqué », dans E. Perrin-Saminadayar (éd.), *Rome, l'Italie et la Grèce. Hellénisme et philhellénisme au I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.*, *Actes du VII<sup>ème</sup> colloque international de la SIEN, Athènes, 21-23 octobre 2004*, Bruxelles, 2007, p. 124-135.
- *Id.*, *Education, culture et société à Athènes. Les acteurs de la vie culturelle athénienne (229-88) : un tout petit monde*, Paris, 2007.
- J. Perret, *La légende troyenne des origines de Rome*, Paris, 1942.

- R. Pfeiffer, *History of Classical Scholarship. From the Beginnings to the End of the Hellenistic Age*, Oxford, 1968.
- G. C. Picard, *Les trophées romains*, Paris, 1957.
- O. Picard, *Chalcis et la confédération eubéenne. Etude de numismatique et d'histoire (IV<sup>ème</sup>-I<sup>er</sup> siècles av. J.-C.)*, Paris, 1979.
- L. Piccirilli, *L'invenzione della diplomazia nella Grecia antica*, Rome, 2002.
- R. Pichon, « L'affaire des rhéteurs latini », *REA*, 6, 1904, p. 37-41.
- *Plutarco y la Historia, Actes del simposio espanol sobre Plutarco, Saragosse, 20-22 juin 1996*, Saragosse, 1997.
- M. Piérart (éd.), *Polydipsion Argos. Argos de la fin des palais mycéniens à la constitution de l'Etat classique. Actes du colloque de Fribourg (Suisse), 7-9 mai 1987*, Paris, 1992.
- *Id.*, « « Argos assoiffée » et « Argos riche en cavales ». Provinces culturelles à l'époque proto-historique », dans M. Piérart (éd.), *Polydipsion Argos. Argos de la fin des palais mycéniens à la constitution de l'Etat classique. Actes du colloque de Fribourg (Suisse), 7-9 mai 1987*, Paris, 1992, p. 127-155.
- F. Piquet (éd.), *Le fleuve et ses métamorphoses, Actes du colloque international tenu à l'Université Lyon 3-Jean Moulin les 13, 14 et 15 mai 1992*, Paris, 1994.
- J. Poucet, *Les origines de Rome. Tradition et histoire*, Bruxelles, 1985.
- Cl. Préaux, *L'économie royale des Lagides*, Bruxelles, 1939.
- *Id.*, *Le monde hellénistique. La Grèce et l'Orient de la mort d'Alexandre à la conquête romaine. 323-146 av. J.-C.*, Tome I, Paris, 2003 (1978).
- Fr. Prost (dir.), *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre aux campagnes de Pompée. Cités et royaumes à l'époque hellénistique, Actes du colloque international de la SOPHAU, Rennes, 4-6 avril 2003*, Rennes-Toulouse, 2003.
- *Public et privé en Grèce ancienne : lieux, conduites, pratiques, Ktéma*, 23, 1998.
- F. Raphaël, « Le pèlerinage : approche sociologique », dans *Les pèlerinages de l'Antiquité biblique et classique à l'occident médiéval*, Paris, 1973, p. 12-30.
- M. Reddé, *Mare Nostrum. Les infrastructures, le dispositif et l'histoire de la marine militaire sous l'Empire romain*, Rome, 1986.
- G. Reger, « The Relations between Rhodes and Caria from 244 to 167 B. C. », dans V. Gabrielsen, P. Bilde, T. Engberg-Pedersen, L. Hannestad et J. Zahle (éd.), *Hellenistic Rhodes : Politics, Culture and Society*, Cambridge, 1999, p. 76-97.
- A. Reinach, « Delphes et les Bastarnes », *BCH*, 34, 1910, p. 249-330.

- *Id.*, « La frise du monument de Paul-Emile à Delphes », *BCH*, 34, 1910, p. 433-468 et corrigenda p. 549.
- S. Reinach, « Servius Cornélius Lentulus, préteur proconsul à Délos », *BCH*, 9, 1885, p. 379-387.
- O. W. Reinmuth, *The Foreigners in the Athenian Ephebeia*, Lincoln, 1929.
- E. E. Rice, *The Grand Procession of Ptolemy Philadelphus*, Oxford, 1983.
- *Id.*, « Relations between Rhodes and the Rhodian Peraia », dans V. Gabrielsen, P. Bilde, T. Engberg-Pedersen, L. Hannestad et J. Zahle (éd.), *Hellenistic Rhodes : Politics, Culture and Society*, Cambridge, 1999, p. 45-55.
- G. M. A. Richter, « The Pheidian Zeus at Olympia », *Hesperia*, 35, 1966, p. 166-170.
- K. J. Rigsby, *Asyilia. Territorial Inviolability in the Hellenistic World*, Berkeley-Los Angeles-Londres, 1996.
- G. Rives-Gal, *Funérailles, politique et idéologie monarchique dans le royaume de Macédoine de Philippe II à Démétrios Poliorcète (336-283 av. J.-C.)*, Lille, 1996 (Thèse sous forme de microfiches).
- A. D. Rizakis (éd.), *Roman Onomastics in the Greek East. Social and Political Aspects, Proceedings of the International Colloquium on Roman Onomastics, Athens, 7-9 September 1993*, Athènes, 1996.
- J.-N. Robert, *Caton ou le citoyen*, Paris, 2002.
- L. Robert, *Hellenica. Recueil d'épigraphie, de numismatique et d'antiquités grecques*, 13 tomes, Paris, 1940-1965.
- *Id.*, « Épitaphe d'un berger à Thasos », *Hellenica*, VII, 1949, p. 152-160.
- *Id.*, « Les chèvres d'Héracléia », *Hellenica*, VII, 1949, p. 161-170.
- *Id.*, « Dédicace d'un berger », *Hellenica*, X, 1955, p. 28-33.
- *Id.*, « Recherches épigraphiques », *REA*, 62, 1960, p. 304-306 (repris dans *Opera Minora Selecta*, Tome II, Amsterdam, 1969, p. 820-822).
- *Id.*, *Noms indigènes d'Asie-Mineure gréco-romaine*, Paris, 1963.
- *Id.*, « Sur un décret d'Ilion et sur un papyrus concernant des cultes royaux », *American Studies in Papyrology, Essays in Honor of C. Bradford Welles*, I, 1966, p. 175-211 (repris dans *Opera Minora Selecta*, Tome VII, Amsterdam, 1990, p. 599-635).
- *Id.*, « Théopane de Mytilène à Constantinople », *CRAI*, 1969, p. 42-64 (repris dans *Opera Minora Selecta*, Tome V, Amsterdam, 1989, p. 561-583).

- *Id.*, « Un décret de Pergame », *BCH*, 108, 1984, p. 472-489 (repris dans *Documents d'Asie Mineure*, Paris, 1987, p. 460-477).
- *Id.*, « Le décret de Pergame pour Attale III », *BCH*, 109, 1985, p. 468-481 (repris dans *Documents d'Asie Mineure*, Paris, 1987, p. 522-535).
- *Id.*, *Documents d'Asie Mineure*, Paris, 1987.
- J. et L. Robert, *Claros I, Décrets hellénistiques*, Paris, 1989.
- L. Robert, *Opera Minora Selecta*, 7 tomes, Amsterdam, 1969-1990.
- J.-M. Roddaz, *Marcus Agrippa*, Rome, 1984.
- G. Rögler, « Die Lex Villia Annalis. Eine Untersuchung zur Verfassungsgeschichte der römische Republik », *Klio*, 1962, p. 76-123.
- D. et Y. Roman, *Rome, l'identité romaine et la culture hellénistique (218-31 av. J.-C.)*, Paris, 1994.
- M. Rostovtzeff, *Histoire économique et sociale du monde hellénistique*, trad. fr. Paris, 1989 (1941).
- J. P. Roth, *The Logistics of Roman Army at War (264 B. C. – A. D. 235)*, Leiden-Boston-Köln, 1999.
- G. Rotondi, *Leges publicae populi romani*, Milan, 1912.
- J. Rougé, « Voyages officiels en Méditerranée orientale à la fin de la République et au premier siècle de l'Empire », *REA*, 55, 1953, p. 294-300.
- *Id.*, *La marine dans l'Antiquité*, Paris, 1975.
- P. Roussel, « Inscriptions de Délos », *BCH*, 31, 1907, p. 421-470.
- *Id.*, « Les Athéniens dans les inscriptions de Délos », *BCH*, 32, 1908, p. 303-444.
- *Id.*, « Notes sur les inscriptions en l'honneur de C. Billiénus », *BCH*, 33, 1909, p. 443-444.
- P. Roussel et J. Hatzfeld, « Fouilles de Délos », *BCH*, 34, 1910, p. 355-423.
- P. Roussel, *Délos colonie athénienne*, Paris, 1987 (réimpression augmentée de compléments bibliographiques et de concordances épigraphiques par Ph. Bruneau, M.-Th. Couilloud-Le Dinahet et R. Etienne).
- *Id.*, « Les chlamydes noires des éphèbes athéniens », *REA*, 43, 1941, p. 163-165.
- A. Rousselle (dir.), *Frontières terrestres, frontières célestes dans l'Antiquité*, Paris, 1995.
- D. Rousset, « Les frontières de cités grecques. Premières réflexions à partir des documents épigraphiques », *CCG*, 5, 1994, p. 97-126.
- G. Roux, *Delphes, son oracle et ses dieux*, Paris, 1976.

- G. Sabatier, « Les voyages des rois de France », dans J. W. Derymez, O. Ihl et G. Sabatier (dir.), *Un cérémonial politique : les voyages officiels des chefs d'Etat*, Paris, 1998, p. 15-44.
- C. Salles, *Lire à Rome*, Paris, 1992.
- *Id.*, « Les bibliothèques publiques de Rome », dans Y. Le Bohec (dir.), *Rome, Ville et capitale de César à la fin des Antonins*, Paris, 2001, p. 321-337.
- J. B. Salmon, *Wealthy Corinth. A History of the City to 338 B. C.*, Oxford, 1984.
- F. Salviat, « Addenda samothraciens », *BCH*, 86, 1962, p. 268-304.
- M. Sartre, *D'Alexandre à Zénobie. Histoire du Levant antique. IV<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. - III<sup>ème</sup> siècle ap. J.-C.*, Paris, 2001.
- *Id.*, *L'Anatolie hellénistique de l'Égée au Caucase (334-31 av. J.-C.)*, Paris, 2003.
- G. Sauron, « Le complexe pompéien du Champ de Mars : nouveauté urbanistique à finalité idéologique », dans *L'Urbs, espace urbain et histoire, I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. - III<sup>ème</sup> siècle ap. J.-C. Actes du colloque international organisé par le CNRS et l'EFR, Rome, 8-12 mai 1985*, Rome, 1987, p. 457-473.
- I. Savalli-Lestrade, *Les Philoi royaux dans l'Asie hellénistique*, Genève, 1998.
- *Id.*, « La place des reines à la cour et dans le royaume à l'époque hellénistique », dans R. Frei-Stolba, A. Bielman et O. Bianchi (éd.), *Les femmes antiques entre sphère privée et sphère publique*, Bern, 2003, p. 59-76.
- *Id.*, « L'élaboration de la décision royale dans l'Orient hellénistique », dans Fr. Prost (dir.), *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre aux campagnes de Pompée. Cités et royaumes à l'époque hellénistique, Actes du colloque international de la SOPHAU, Rennes, 4-6 avril 2003*, Rennes-Toulouse, 2003, p. 17-39.
- *Id.*, « Rumeurs et silences autour des rois hellénistiques », dans Br. Boissevit-Camus, Fr. Chausson et H. Inglebert (éd.), *La mort du souverain entre Antiquité et Haut moyen-âge*, Paris, 2003, p. 65-82.
- *Id.*, « L'art de recevoir à la cour des Lagides », dans J.-P. Caillet et M. Sot (dir.), *L'audience. Rituels et cadres spatiaux dans l'Antiquité et le Haut Moyen-Age*, Paris, 2007, p. 93-111.
- J. Scheid, *La religion des Romains*, Paris, 2002 (1998).
- P. L. Schmidt, « Die Anfänge der institutionellen Rhetorik in Rome », dans E. Lefèvre (éd.), *Monumentum Chiloniense Festschrift für Erich Burck*, Amsterdam, 1975, p. 187-201.

- P. Schmitt-Pantel, *La cité au banquet. Histoire des repas publics dans les cités grecques*, Rome, 1992.
- *Id.* (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, Tome I, *L'Antiquité*, Paris, 2002 (1991).
- *Id.*, « L'audience et la démocratie. Le témoignage des Vies de Plutarque sur les hommes politiques athéniens du V<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. » dans J.-P. Caillet et M. Sot (dir.), *L'audience. Rituels et cadres spatiaux dans l'Antiquité et le Haut Moyen-Age*, Paris, 2007, p. 77-92.
- A. Schnapp, « Territoire de guerre et territoire de chasse dans l'œuvre de Xénophon », dans M. I. Finley (dir.), *Problèmes de la terre en Grèce ancienne*, Paris-La Haye, 1973, p. 307-321.
- *Id.*, *Le chasseur et la cité. Chasse et érotique dans la Grèce ancienne*, Paris, 1997.
- L. Séchan, « Le sacrifice d'Iphigénie », *REG*, 44, 1931, p. 368-379.
- L. Sève-Martinez, « Quoi de neuf sur le royaume séleucide ? », dans Fr. Prost (dir.), *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre aux campagnes de Pompée. Cités et royaumes à l'époque hellénistique*, Actes du colloque international de la SOPHAU, Rennes, 4-6 avril 2003, Rennes-Toulouse, 2003, p. 221-242.
- A. Severyns, *Recherches sur la Chrestomathie de Proclo*, Paris, 1963.
- S. Sherwin-White et A. Kuhrt, *From Samarkand to Sardis. A New Approach to the Seleucid Empire*, Berkeley-Los Angeles, 1993.
- G. Siebert, « Réflexions sur la notion de pèlerinage dans la Grèce antique », dans *Les pèlerinages de l'Antiquité biblique et classique à l'occident médiéval*, Paris, 1973, p. 33-53.
- R. H. Simpson et J. F. Lazenby, *The Catalogue of the Ships in Homer's Iliad*, Oxford, 1970.
- P. Sineux, « Les morts à la guerre », dans P. Brun (dir.), *Guerres et sociétés dans les mondes grecs. 490-322 av. J.-C.*, Paris, 1999, p. 97-126.
- J. Sirinelli, *Plutarque de Chéronée. Un philosophe dans le siècle*, Paris, 2000.
- C. H. Skalet, *Ancient Sicyon*, Baltimore, 1928.
- C. L. Smith, « Cicero's Journey into Exile », *HSPH*, 7, 1896, p. 65-84.
- R. R. R. Smith, *Hellenistic Royal Portraits*, Oxford, 1988.
- P. Spitzer, « Les *xénia*, morceaux sacrés d'hospitalité », *REG*, 106, 1993, p. 599-606.
- R. D. Sullivan, « The Dynasts of Cappadocia », *ANRW*, II, 7.2, 1980, p. 1125-1168.
- G. V. Sumner, « The Lex Annalis under Caesar », *Phoenix*, 1971, p. 246-271 et 357-371.

- J. Suolahti, « Legatio libera », *Arctos*, 6, 1969, p. 113-121.
- N. Svensson, « Réception solennelle d'Hérode Atticus (inscription trouvée près de Marathon) », *BCH*, 50, 1926, p. 527-535.
- E. A. Sydenham, *The Coinage of the Roman Republic*, New-York, 1975.
- H. Taine, *Essai sur Tite-Live*, Paris, 1856.
- W. W. Tarn, *Antigonos Gonatas*, Oxford, 1969 (1913).
- W. W. Tarn et G. T. Griffith, *Hellenistic Civilisation*, Londres, 1974<sup>3</sup>.
- B. Tatakis, *Panétius de Rhodes*, Paris, 1921.
- M. Testard, « Le fils de Cicéron, destinataire du *Des devoirs* », *BAGB*, 1962, 2 (juin), p. 198-213.
- D. J. Thompson, « Philadelphus' Procession ; Dynastic Power in a Mediterranean context », dans L. Mooren (éd.), *Politics, Administration and Society in the Hellenistic and Roman World, Proceedings of the International Colloquium, Bertinoro, 19-24 July 1997*, Louvain, 2000, p. 365-388.
- H. Tränkle, *Livius und Polybios*, Bâle-Stuttgart, 1977.
- E. Valette-Cagnac, *La lecture à Rome*, Paris, 1997.
- H. Van Effenterre, *Les Béotiens aux frontières de l'Athènes antique*, Paris, 1989.
- A. Van Gennepe, *Les rites de passage*, Paris, 1909.
- C. Van Nerom, « *Colonia Iulia Concordia Karthago* », dans *Hommages à M. Menard*, II, 1969, p. 767-776.
- J. Van Ooteghem, *Lucius Licinius Lucullus*, Bruxelles, 1959.
- M. Van Straaten, *Panétius : sa vie, ses écrits et sa doctrine, avec une édition des fragments*, Leyde, 1946.
- E. Van't Dack, « Sur l'évolution des institutions militaires lagides », dans A. Chastagnol, Cl. Nicolet et H. Van Effenterre (dir.), *Armées et fiscalité dans le monde antique, Actes du colloque du CNRS, Paris, 14-16 octobre 1976*, Paris, 1977, p. 77-105.
- E. Van't Dack, P. Van Dessel et R. Van Gucht (éd.), *Egypt and Hellenistic World*, Louvain, 1983.
- C. Vatin, « Les monuments de M. Minucius Rufus à Delphes », *BCH*, 91, 1967, p. 401-407.
- *Id.*, *Recherches sur le mariage et la condition de la femme mariée à l'époque hellénistique*, Paris, 1970.

- J. Vélissaropoulos, *Les naoclères grecs. Recherches sur les institutions maritimes en Grèce et dans l'Orient hellénisé*, Genève-Paris, 1980.
- J. Verdon, *La nuit au Moyen-Âge*, Paris, 1994.
- A. M. Vérilhac et Cl. Vial, *Le mariage grec. Du VI<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. à l'époque d'Auguste*, Athènes, 1998.
- J.-P. Vernant (dir.), *Problèmes de la guerre en Grèce ancienne*, Paris, 1999 (1968).
- *Id.*, *L'individu, la mort, l'amour. Soi-même et l'autre en Grèce ancienne*, Paris, 1989.
- P. Veyne, « Les honneurs posthumes de Flavia Domitilla et les dédicaces grecques et latines », *Latomus*, 21, 1962, p. 84-91.
- *Id.*, *Le pain et le cirque, sociologie historique d'un pluralisme politique*, Paris, 1976.
- *Id.*, « L'hellénisation de Rome et la problématique des acculturations », *Diogenes*, 106, 1979, p. 3-29.
- Cl. Vial, *Délos indépendante (314-167 av. J.-C.). Etude d'une communauté civique et de ses institutions*, Paris, 1984.
- *Id.*, *Les Grecs de la paix d'Apamée à la bataille d'Actium*, Paris, 1995.
- P. Vidal-Naquet, « Le chasseur noir et l'origine de l'éphébie athénienne », *AESC*, 23, 1968, p. 947-964 (repris dans *Le Chasseur noir. Formes de pensée et formes de société dans le monde grec*, Paris, 1981, p. 151-175).
- *Id.*, « Chasse et sacrifice dans l'Orestie d'Eschyle », *PP*, 129, 1969, p. 401-425 (repris dans J.-P. Vernant et P. Vidal-Naquet, *Mythe et tragédie en Grèce ancienne*, I, Paris, 1972, p. 133-158).
- *Id.*, « Le cru, l'enfant grec et le cuit », dans J. Le Goff et P. Nora (dir.), *Faire de l'histoire*, III, Paris, 1974, p. 137-168 (repris dans *Le Chasseur noir. Formes de pensée et formes de société dans le monde grec*, Paris, 1981, p. 177-207).
- *Id.*, « Bêtes, hommes et dieux chez les Grecs », *Hommes et bêtes : entretiens sur le racisme, Actes du colloque de Cerisy-la-Salle, 12-15 mai 1973*, Paris-La Haye, 1975, p. 129-140.
- *Id.*, « Du bon usage de la trahison », dans Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, traduction de P. Savinel, Paris, 1977.
- *Id.*, *Le Chasseur noir. Formes de pensée et formes de société dans le monde grec*, Paris, 1981.
- *Id.*, « Flavius Arrien entre deux mondes », dans Arrien, *Histoire d'Alexandre. L'Anabase d'Alexandre le Grand et l'Inde*, Paris, 1984, p. 311-394.

- *Id.*, « Retour au chasseur noir », dans *Mélanges P. Lévêque* 2, Paris, 1989, p. 387-411.
- P. Vigneron, *Le cheval dans l'Antiquité gréco-romaine (Des guerres médiques aux grandes invasions). Contribution à l'histoire des techniques*, 2 tomes, Nancy, 1968.
- B. Virgilio, *Lancia, diadema e porpora. Il re e la regalita ellenistica*, Pise, 2003<sup>2</sup>.
- F. Vittinghoff, *Römische Kolonisation und Bürgerrechtspolitik unter Caesar und Augustus*, Wiesbaden, 1951.
- M.-Fr. Wagner et D. Vaillancourt, *Le roi dans la ville. Anthologie des entrées royales dans les villes françaises de province (1615-1660)*, Paris, 2001.
- F. W. Walbank, *Aratos of Sicyon*, Cambridge, 1933.
- *Id.*, *A Historical Commentary on Polybius*, 3 tomes, Oxford, 1957, 1967 et 1979.
- *Id.*, *Polybius*, Berkeley, 1972.
- *Id.*, A. E. Astin, M. W. Frederiksen et R. M. Ogilvie (éd.), *The Cambridge Ancient History. VIII, Rome and the Mediterranean to 133 B.C.*, Cambridge, 1989<sup>2</sup>.
- *Id.*, « Two Hellenistic Processions : a matter of Self-Definition », *SCI*, 15, 1996, p. 119-130.
- P. G. Walsh, *Livy, his historical Aims and Methods*, Cambridge, 1961.
- P. Wathélet, « Argos et l'Argolide dans l'épopée, spécialement dans le catalogue des vaisseaux », dans M. Piérart (éd.), *Polydipsion Argos. Argos de la fin des palais mycéniens à la constitution de l'Etat classique. Actes du colloque de Fribourg (Suisse), 7-9 mai 1987*, Paris, 1992, p. 99-118.
- Cl. Wehrli, *Antigone et Démétrios*, Genève, 1968.
- O. Weippert, *Alexander-imitatio und römische Politik in republikanischer Zeit*, Würzburg, 1972.
- C. B. Welles, *Royal Correspondence in the Hellenistic Period*, New Haven, 1934.
- E. Will, Cl. Mossé et P. Goukowsky, *Le monde grec et l'Orient. Le IV<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. et l'époque hellénistique*, Paris, 1993 (1975).
- E. Will, *Histoire politique du monde hellénistique (323-30 av. J.-C.)*, 2 tomes, Nancy, 1979<sup>2</sup> et 1982<sup>2</sup>.
- P. Willems, *Le Sénat de la République romaine*, Louvain, 1878-1885.
- J. Wiseman, « Corinth and Rome : 228 B. C.-A. D. 267 », *ANRW*, II, 7.1, 1979, p. 465-491.
- C. Wolff, « Le voyage et les juristes du Digeste », dans M. G. Angeli Bertinelli et A. Donti (éd.), *Le vie della storia. Migrazioni di popoli, viaggi di individui, circolazione*

*di idee nel Mediterraneo antoci, Atti del II incontro Internazionale di Storia Antica, Gênes, 6-8 octobre 2004, Rome, 2006, p. 319-339.*

- M. Wörrle et P. Zanker (éd.), *Stadtbild und Bürgerbild in Hellenismus, Munich, 24-26 juin 1993, Munich, 1995.*
- J. Yoyotte, « Les pèlerinages dans l’Egypte ancienne », dans *Les pèlerinages*, Paris, 1960, p. 18-74.
- N. N. Zalesky, « Les Romains à Délos », dans F. Coarelli, D. Musti et H. Solin (éd.), *Delo e l’Italia*, Rome, 1982, p. 21-50.
- P. Zanker (éd.), *Hellenismus in Mittelitalien, Kolloquium in Göttingen vom 5 bis 9 Juni 1974, Göttingen, 1976.*

## Table des matières

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE 1</b>	
<b>ESSAI DE DEFINITION PHENOMENOLOGIQUE :</b>	
<b>LES CRITERES DETERMINANTS DU « VOYAGE OFFICIEL » ANTIQUE.....</b>	<b>9</b>
DE L'« OFFICIEL » AU « PUBLIC » : LA DIFFICILE IDENTIFICATION DU VOYAGE D'ETAT .....	10
ENTRE PUBLIC ET PRIVE : DES LIMITES BROUILLEES .....	12
La legatio libera.....	15
Le recours à l'hospitalité privée .....	17
LE CRITERE DE L'INFRASTRUCTURE .....	19
Les moyens propres des rois .....	20
L'investissement de l'Etat romain.....	27
L'accueil public des souverains hellénistiques et des magistrats romains .....	32
LE CRITERE DE LA RECONNAISSANCE PROTOCOLAIRE .....	39
Le cérémonial de l'entrée solennelle .....	39
La réception des magistrats romains dans les cours hellénistiques.....	43
Le protocole romain .....	48
<b>CHAPITRE 2</b>	
<b>LES ENTREES SOLENNELLES .....</b>	<b>59</b>
LES SOURCES .....	61
I. Précédents et parallèles.....	63
II. Entrées des souverains hellénistiques .....	67
III. Entrées des imperatores en Orient .....	70
IV. L'adventus des imperatores en Italie et à Rome (II <sup>ème</sup> -I <sup>er</sup> siècles av. J.-C.).....	72
LE PROBLEME DE L'ORIGINE .....	75
UNE CEREMONIE PROTOCOLAIRE .....	78
LES COMPOSANTES D'UN CEREMONIAL SPECTACULAIRE .....	95
Le cortège d'accueil .....	95
L'entrée dans la ville et le problème de l'itinéraire processionnel .....	102
Rites et gestes.....	107
Le séjour .....	110
De l'entrée solennelle à la manifestation populaire spontanée .....	115
UN CEREMONIAL POLYSEMIQUE.....	117
La théâtralisation de l'entrée : une mise en scène complexe du pouvoir .....	118
Un spectacle communautaire et identitaire .....	122
Un temps de célébration .....	124
Des enjeux politiques variables.....	126
<b>CHAPITRE 3</b>	
<b>MARIAGES ET FUNERAILLES :</b>	
<b>LE VOYAGE D'APPARAT .....</b>	<b>131</b>
LE RETOUR DU SOUVERAIN MORT .....	132
Mourir au loin .....	132
Convoi funèbre et légitimation de l'héritier.....	137
Du cortège civique au cortège royal : la dilatation du convoi funèbre.....	147
VOYAGES ET MARIAGES ROYAUX.....	154

Le mariage au détour du voyage .....	154
Quand les rois vont chercher femme .....	157
La conduite de la mariée royale .....	160
<i>La conduite à la frontière</i> .....	163
<i>Les enjeux politiques et diplomatiques des cortèges nuptiaux</i> .....	169
APPARAT ET MISE EN SCENE DU POUVOIR : LA THEATRALISATION DU VOYAGE .....	174
Le cadre privilégié de la croisière .....	175
Des moyens de transport exceptionnels.....	179
Faire impression : appareil et médiatisation .....	182
La mise en scène du pouvoir.....	184
<b>CHAPITRE 4</b>	
<b>LES VOYAGES DE JEUNESSE.....</b>	<b>189</b>
LES SOURCES .....	191
I. Les voyages de jeunesse des princes hellénistiques.....	191
II. Les voyages de jeunesse des aristocrates romains.....	204
TYPOLOGIE DES VOYAGES DE JEUNESSE : CRITERES DETERMINANTS ET MODALITES.....	232
Le vocabulaire .....	232
L'âge .....	233
Motivations et circonstances.....	238
Les destinations .....	247
<i>Athènes, le « domicilium studiorum »</i> .....	251
<i>L'essor culturel de Rhodes au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.</i> .....	257
<i>L'Asie Mineure</i> .....	260
<i>Le cas Apollonia</i> .....	261
L'ALTERNATIVE : FORMATION SUR PLACE ET VOYAGE D'ETUDES .....	264
Une éducation de Cour .....	264
Le voyage d'études en Orient .....	271
DU VOYAGE D'ETUDES AU VOYAGE FONCTIONNEL .....	288
<b>CHAPITRE 5</b>	
<b>TOURISME CULTUREL ET RELIGIEUX :</b>	
<b>LES DEPLACEMENTS DES IMPERATOIRES ROMAINS EN ORIENT .....</b>	<b>301</b>
ENTRE PUBLIC ET PRIVE : VOYAGE FONCTIONNEL ET DEPLACEMENT PERSONNEL .....	301
VOYAGES FONCTIONNELS ET TOURISME CULTUREL .....	315
Un goût pour la nature et ses curiosités encore peu répandu.....	315
Un tourisme d'art ?.....	323
Tourisme archéologique et méditation historique.....	332
DU VOYAGE FONCTIONNEL AU PELERINAGE ?.....	367
Des sacrifices et des offrandes protocolaires .....	369
Démarches religieuses et propagande politique.....	387
Glabrio à l'Oeta.....	392
L'initiation aux cultes à mystères.....	395
Le circuit de Paul-Emile : pèlerinage ou tourisme religieux ?.....	407
<b>CHAPITRE 6</b>	
<b>AU MIROIR DU VOYAGE D'EXIL :</b>	
<b>VERS UNE REPRESENTATION DU « VOYAGE OFFICIEL ».....</b>	<b>420</b>
LA MISE EN EVIDENCE D'UN MODELE LITTERAIRE : LE <i>CONTRE FLACCUS</i> .....	420
LA DRAMATURGIE DES RECITS D'EXIL : MONTRER LA DECHEANCE D'UNE PERSONNALITE POLITIQUE.....	422

REALITES MATERIELLES DU VOYAGE D'EXIL ET INFRASTRUCTURE DES DEPLACEMENTS	
OFFICIELS.....	432
LE RETOUR D'EXIL COMME REINTEGRATION D'UN STATUT OFFICIEL.....	440
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>444</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>452</b>
<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>488</b>

Les voyages officiels et les déplacements des personnages publics en Orient  
de la mort d'Alexandre le Grand au début de l'Empire romain (323-30 av. J.-C.)  
Entre cérémonial politique et pratique culturelle

**Résumé**

A travers l'analyse des déplacements des souverains hellénistiques et des *imperatores* romains en Orient, ce travail entend éclairer le concept moderne de voyage officiel et démontrer la validité de cette catégorie pour caractériser les voyages de ces personnalités politiques antiques. Au-delà du critère du statut du voyageur, les sources mettent en lumière le rôle discriminant de l'infrastructure du voyage, ainsi que l'importance des procédures d'accueil public dans la reconnaissance collective de l'officiel. L'enquête conduit à souligner la dimension à la fois protocolaire et populaire de ce type de déplacement dont le caractère spectaculaire contribuait à assurer le retentissement exceptionnel pour en faire un évènement local de grande ampleur. Manifestation de souveraineté, le voyage officiel s'inscrivait dans un processus de légitimation du pouvoir et constituait le cadre privilégié de la mise en scène de la personnalité politique : l'apparat et la théâtralisation du voyage autant que ses enjeux politiques majeurs peuvent être considérés comme des caractéristiques déterminantes du déplacement officiel. Cette réflexion pose également le problème de la pertinence de la dichotomie public/privé. Celle-ci n'est opératoire qu'à Rome où le concept de voyage fonctionnel est attesté, mais où l'on peut néanmoins observer une confusion entre la sphère de l'*officium* et celle de l'*otium* dans le cadre des déplacements des *imperatores* qui étaient l'occasion de démarches touristiques, culturelles ou religieuses révélatrices de la curiosité intellectuelle de ces personnages dont les séjours d'études puis les voyages officiels en Orient permettaient de satisfaire le philhellénisme.

The official trips and the travels of public personalities in the East  
from the death of Alexander the Great to the beginning of the Roman Empire (323-30 B.C.)  
Between political ceremonial and cultural practice

**Abstract**

Through the analysis of the travels of the hellenistic kings and the roman *imperatores* in the East, this work intends to throw light on the modern concept of official trip and to demonstrate the validity of this category to characterize the travels of these ancient political personalities. Beyond the criterion of the status of the traveller, sources bring to light the discriminating role of the infrastructure of the trip, as well as the importance of public reception in the collective recognition of the official. The inquiry leads to underline the formal and the popular dimension of this kind of trip whose spectacular character contributed to ensure his exceptional impact and turn it into a large-scale local event. As a demonstration of sovereignty, the official trip was part of a process of legitimization of power and provided the privileged framework for the staging of the political personality : the pageantry and dramatization of the journey as much as it's major political stakes can be considered as distinctive characteristics of the official trip. This study also raises the problem of the relevance of the public/private dichotomy. The latter is only effective in Rome where the concept of functional trip is attested, but where a confusion of the sphere of the *officium* and the *otium* can nevertheless be observed within the travels of the *imperatores* which were the opportunity of touristic, cultural and religious initiatives revealing the intellectual curiosity of these characters whose study tours and official trips in the East made it possible to satisfy their philhellenism.

## **Proposition de mots-clés**

1. Voyages officiels
2. Infrastructure du voyage
3. Entrées solennelles
4. Convois funèbres
5. Cortèges nuptiaux
6. Tourisme culturel
7. Pèlerinage
8. Voyages d'études
9. Voyages d'exil
10. Cérémonial politique